DEMANDEZ NOTRE SUPPLÉMENT

Le Monde ECONOMIE
LES ENJEUX ▲ LES INITIATIVES

Le Monde EMPLOI
LES MUTATIONS ▲ LES INITIATIVES

Le Monde

www.lemonde.fr

57e ANNÉE – N° 17684 – 7,90 F - 1,20 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE – MARDI 4 DÉCEMBRE 2001 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Gigantesque faillite

■ Enron, le géant américain de l'énergie, en redressement judiciaire

■ Cette faillite est la plus importante de l'histoire du pays

■ Le risque pour les banques américaines et britanniques évalué à 20 milliards de dollars

■ La déréglementation de l'électricité a fait la fortune et provoqué la chute du groupe

Lire page 21

Israël-Palestine, une logique de guerre

● Les attentats en Israël, les plus sanglants de l'Intifada, ont fait 30 morts et plus de 200 blessés ● Ariel Sharon tient Yasser Arafat pour directement responsable de ces massacres revendiqués par le Hamas ● Le gouvernement israélien promet une riposte « proportionnelle » à l'agression

ÉCOURTANT une visite officielle aux Etats-Unis, le premier ministre israélien, Ariel Sharon, a regagné Jérusalem lundi 3 décembre pour décider de la riposte aux attentats terroristes qui ont fait trente morts et plus de deux cents blessés, samedi et dimanche, en Israël. M. Sharon a convoqué un conseil des ministres extraordinaire qui devait arrêter une stratégie de riposte que les autorités veulent *« proportionnelle »* à la gravité des attaques perpétrées – et revendiquées – par le mouvement islamiste Hamas.

La branche militaire du Hamas a d'abord frappé samedi à Jérusalem. Un « kamikaze » palestinien a commis un attentat-suicide vers 23 heures dans la rue Ben-Yehouda, une des artères les plus fréquentées par les jeunes le samedi soir. Cafés et terrasses étaient bondés. Une quinzaine de personnes ont été tuées – dont un Français – et des dizaines d'autres blessées par la volée de clous et de boulons que contenait la bombe. Le lendemain, la même opération avait lieu, cette fois contre un autobus dans la grande ville côtière du nord du pays, Haïfa. Le véhicule a été pulvérisé, tuant quinze passagers et en mutilant de nombreux autres. Le Hamas a déclaré qu'il avait ainsi voulu venger le meurtre par Israël, le 23 novembre dernier, d'un de ses chefs, Mohammed Abou Hanoud.

Le gouvernement israélien a fait porter à Yasser Arafat la responsabilité des attentats. Le président George W. Bush a mis M. Arafat en demeure de déclarer la guerre au Hamas. L'Autorité palestinienne a déclaré l'état d'urgence dans les territoires et fait arrêter, dès dimanche, quelque 75 militants de groupes intégristes. Nos correspondants retracent la montée en puissance du mouvement islamiste dans les territoires et le défi qu'elle constitue pour M. Arafat.

Lire pages 2 à 4, un point de vue page 18, notre éditorial p. 20 et la chronique de Pierre Georges p. 38

► www.lemonde.fr/israel-palestiniens

AP

LA GUERRE CONTRE AL-QAIDA

Le siège de Kandahar

Les forces d'opposition rencontrent une forte résistance dans la région de Kandahar, dernier refuge des talibans. Les marines *(photo)* pourraient prendre part directement à l'assaut contre la ville, qui s'annonce sans merci. A Bonn, la conférence interafghane paraît au bord d'un accord politique sur l'avenir de l'Afghanistan. Une administration intérimaire pourrait diriger le pays pendant les six mois à venir. p. 5 et 6

► www.lemonde.fr/dossier-special

« Tolérance zéro » contre délinquance

IMPORTÉE des Etats-Unis, la notion de « tolérance zéro » inspire la plupart des discours politiques français sur la sécurité qui se multiplient à la veille des échéances électorales nationales. Elle consiste à prôner une répression sévère des petits délits pour éviter l'escalade de la violence. Tandis que la droite retient l'expression tout en se démarquant de la référence américaine, la gauche préfère parler de *« mieux punir »* et retient l'idée, assez proche, d'opposer une réponse pénale à toute infraction. A New York, les succès de la lutte contre la délinquance menée par Rudolph Giuliani lui ont assuré une énorme popularité, mais ils sont entachés par de multiples bavures.

Lire page 13

Ginger, la trottinette musclée à air chaud qui grimpe les escaliers sans peine

DEAN KAMEN a réussi son pari. Il a conservé le secret sur son invention, Ginger, annoncée fin 2000. Lundi 3 décembre, il devait enfin lever le voile à l'occasion de l'émission « Good Morning America » sur la chaîne de télévision américaine ABC. Le même jour, le magazine *Time* raconte en détail l'histoire de cette invention qui, selon de rares témoins, pourrait révolutionner les transports en ville.

Steve Jobs, le patron d'Apple, a assuré que, *« lorsque les gens verront Ginger, il ne sera pas difficile de les convaincre de construire des villes autour de son concept »*. Jeff Bezos, le fondateur d'Amazon.com, fait également partie de ceux qui témoignent du sérieux de l'invention. Son auteur, qui a finalement baptisé sa création Segway, a confié au *Time* qu'elle *« sera à la voiture ce que la voiture a été au cheval et à la carriole à quatre roues »*.

De fait, l'engin pourrait remplacer l'automobile pour les transports dans le centre des villes. Il s'apparente fortement aux trottinettes qui ont refait leur apparition dans les rues depuis deux ans. Segway semble disposer d'un essieu à deux roues indépendantes, voire de trois paires, comme pour certains chariots qui montent sans peine les escaliers des centres commerciaux. Une aptitude que Dean Kamen avait déjà utilisée sur une précédente invention, Fred Upstairs, un fauteuil roulant pour handicapés.

Pour aider le conducteur à conserver son équilibre, un ensemble de cinq gyroscopes agissent, selon l'inventeur, *« comme une oreille interne »*. Il semble néanmoins que le Segway nécessite un apprentissage, un peu comme le vélo... Pour faciliter les choses et donner un caractère anthropomorphique à l'engin, *« un ordinateur agit comme un cerveau, des moteurs font office de muscles et les roues servent de pieds »*, précise aussi Dean Kamen.

L'énergie motrice utilisée par l'engin est fournie par une batterie rechargeable qui serait associée à un moteur Stirling. Inventée par Robert Stirling, un pasteur écossais, en... 1816, cette technique, en dépit de ses qualités, n'a pas encore trouvé d'applications de masse malgré une poursuite continue des recherches. Ce moteur à air chaud peut fonctionner sans combustion polluante, un avantage notable en centre-ville. Il lui suffit d'une source de chaleur pour actionner ses pistons. Dean Kamen a déposé en 1998 une demande de brevet pour une *« machine Stirling à deux pistons »*. Il a obtenu sa publication le 16 mai 2000, quelques mois avant de lancer l'opération médiatique dont il semble aujourd'hui prêt à récolter les fruits.

Déjà, début 2001, l'éditeur de la Harvard Business School avait avancé 250 000 dollars à un auteur, Steve Kemper, pour qu'il écrive un livre sur le Segway. La trottinette du XXIe siècle doit être commercialisée dans un an pour un prix d'environ 3 000 dollars. Un modèle plus puissant serait vendu 8 000 dollars aux entreprises. La société de Dean Kamen, Deka Research and Development Corporation, installée dans le New Hampshire, dispose d'une unité de production qui pourrait fabriquer 40 000 Segway par mois d'ici à la fin 2002. Après un an de suspense autour de son invention, Dean Kamen fait encore patienter ses futurs clients.

Michel Alberganti

AFP

COUPE DAVIS

Victoire à Melbourne

L'équipe de France de tennis s'est adjugé la Coupe Davis, dimanche 2 décembre à Melbourne, en battant l'Australie trois victoires à deux. Nicolas Escudé *(photo)* a apporté le point victorieux au cours de l'ultime partie en battant Wayne Arthurs. C'est la neuvième fois que la France remporte le « saladier d'argent », la troisième au cours des dix dernières années. p. 28 et 29

Les peurs des juifs de France

ROGER CUKIERMAN

Les juifs de France se sentent menacés, ils craignent pour leur sécurité. C'est ce qu'a affirmé le président du CRIF, Roger Cukierman, samedi 1er décembre, en présence du premier ministre.

Lire page 10

► www.lemonde.fr/securite

Afrique CFA 1 000 F CFA, Algérie, 35 DA, Allemagne, 3 DM (1,53 €); Antilles-Guyane, 10 F (1,52 €); Autriche, 25 ATS (1,82 €); Belgique, 49 FB (1,21 €); Canada, 2,50 $ CAN ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 250 PTA (1,50 €); Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR (1,47 €); Irlande, 1,40 £ (1,78 €); Italie, 3000 L (1,55 €); Luxembourg, 46 FL (1,14 €); Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3,30 FL (1,50 €); Portugal cont., 300 ESC (1,50 €); Réunion, 10 F (1,52 €); Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,40 FS ; Tunisie, 1,5 DT ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1204 - 7,90 F - 1,20 €

Offre spéciale jusqu'au 31 Décembre 2001

REPRISE 3800 €*
(24 926,37 F*)
pour l'achat d'une Citroën récente
XM, EVASION ou XANTIA

REPRISE 2280 €*
(14 955,82 F*)
pour l'achat d'une Citroën récente
XSARA** ou SAXO

Reprise minimum de votre véhicule, quels que soient l'état, la marque et beaucoup plus si son état le justifie.

• FAIBLE KILOMÉTRAGE • GARANTIE 1 AN PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE • FINANCEMENT À LA CARTE • PRIX ATTRACTIF

CITROËN FÉLIX FAURE, moi j'aime
Fournisseur officiel en bonnes affaires

Paris 15e	10, Place Etienne Pernet	01 53 68 15 15
Paris 14e	50, boulevard Jourdan	01 45 89 47 47
Coignières (78)	74, RN 10	01 30 66 37 27
Bezons (95)	30, rue E. Zola	01 39 61 05 42
Thiais (94)	273, av. de Fontainebleau - RN7	01 46 86 41 23
Limay (78)	266, rte de la Noué-Port Autonome	01 34 78 73 48
Nantes (44)	7, bd des Martyrs Nantais - Ile Beaulieu	02 40 89 21 21
Corbas (69)	ZI Corbas Mont-Martin, rue M. Mérieux	04 78 20 67 77
Vitrolles (13)	Av. Joseph Cugnot - Zac des Cadesteaux	04 42 78 77 37

*Offre non cumulable avec d'autres promotions, réservée aux particuliers, dans la limite des stocks disponibles. Carte grise au nom du propriétaire depuis 1 an. **Sauf Xsara Picasso. En échange de cette publicité.

Sondages électoraux : la loi ou la jungle ?

DIMANCHE 5 mai 2002, 20 heures. Le visage du nouveau chef de l'Etat vient de s'afficher sur les écrans de télévision. Chacun pourtant retient ses commentaires, tant l'écart avec son opposant malheureux est faible : quelques dizaines de milliers de voix, selon les estimations. Pis, toute la journée, des sondages erratiques ont entretenu le suspense. À midi, c'est le candidat de la gauche qui est donné vainqueur par trois instituts de sondages, immédiatement relayés par télévisions, radios et sites Internet.

Quatre heures plus tard, renversement de tendance : pour deux instituts, la victoire du candidat de droite paraît acquise, chacun glosant sur le sursaut de ses partisans, alertés par les sondages de midi. A 18 heures, encore, une ultime enquête auprès des électeurs parisiens, jusque-là peu mobilisés, contredit les deux enquêtes de l'après-midi.

A 20 h 12, un communiqué laconique du Conseil constitutionnel – seul juge de l'élection présidentielle – provoque la stupeur : *« La diffusion d'enquêtes d'opinion le jour du scrutin, en contradiction avec la loi du 19 juillet 1977, peut être considérée comme de nature à altérer la sincérité du scrutin. Le Conseil constitutionnel fera connaître le 7 mai à 12 heures les conséquences qu'il tire de cette situation. »*

Fiction ? Certes. Mais que la réalité pourrait bien rejoindre tant est désormais confuse la réglementation sur les sondages électoraux. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire la recommandation sur l'élection présidentielle adoptée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel le 23 octobre.

Le CSA rappelle, en effet, que la loi du 19 juillet 1977 interdit la publication, la diffusion et le commentaire de tout sondage ayant un rapport avec une élection pendant la semaine qui précède le scrutin et pendant le déroulement de celui-ci. Mais, ajoute-t-il aussitôt, la Cour de cassation a jugé (*Le Monde* du 9 septembre) que cette interdiction est incompatible avec la Convention européenne des droits de l'homme. Et il précise que les condamnations pénales prononcées en application de la loi *« semblent donc dépourvues de fondement »*.

Gérard Courtois

Lire la suite page 20

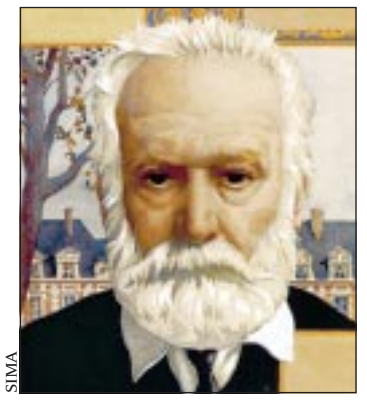
SIMA

ANNIVERSAIRE

Quoi de neuf, père Hugo ?

La modernité de Victor Hugo (ci-dessus, détail du billet de 500 francs, 1953), républicain exemplaire, sera soulignée par les nombreuses manifestations organisées pour célébrer le bicentenaire du poète, polémiste, homme politique et dramaturge (1802-1885), dont la Comédie-Française programme déjà *Ruy Blas*. p. 33

International	8	Aujourd'hui	28
France	10	Emploi	28
Société	13	Météorologie-Jeux	31
Régions	15	Carnet	32
Horizons	16	Culture	33
Entreprises	21	Guide culturel	35
Communication	23	Kiosque-Abonnements	36
Tableau de bord	24	Radio-Télévision	37

PALESTINE **La police israélienne était en état d'alerte maximale, lundi 3 décembre, dans la crainte de nouveaux attentats après les attaques de kamikazes palestiniens des deux journées précédentes, qui ont fait une trentaine de morts et plus de deux cents blessés à Jérusalem et à Haïfa. Le premier ministre, Ariel Sharon, rentré de Washington lundi matin, s'apprêtait à s'adresser à la nation dans une allocution télévisée en fin de journée. ● YASSER ARAFAT, président de l'Autorité palestinienne, a été sommé par le président George W. Bush, à l'issue de la rencontre de celui-ci avec M. Sharon, de faire *« tout ce qui est en son pouvoir »* pour retrouver les responsables et les livrer à la justice. ● JACQUES CHIRAC, à l'unisson de nombreux chefs d'Etat et de gouvernement, a qualifié *« d'odieux et inacceptables »* ces attentats, mais appelé tous les responsables au dialogue.** ***(Lire aussi notre éditorial page 20.)***

Israël prépare sa riposte à la vague d'attentats de Jérusalem et de Haïfa

Le premier ministre, Ariel Sharon, a écourté sa visite à Washington et s'adressait, lundi soir, à la nation dans une allocution télévisée. La police est en état d'alerte maximale face au risque de nouvelles attaques de kamikazes palestiniens, tandis que les violences en Cisjordanie se poursuivent

JÉRUSALEM
de notre correspondant

« L'heure de vérité » annoncée la veille par le représentant des Nations unies, Terje Roed-Larsen, n'avait pas encore sonné pour le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, lundi matin 3 décembre. Au ministère des affaires étrangères de Shimon Pérès, promu premier ministre par intérim, on indiquait, dimanche soir, qu'aucune décision importante ne serait prise avant le retour des Etats-Unis d'Ariel Sharon, prévu dans la journée de lundi. Une longue veillée d'armes venait de débuter. Après les images d'une violence inouïe enregistrées après le triple attentat de Jérusalem, samedi soir, l'explosion d'un bus à Haïfa, le lendemain, en fin de matinée, a une nouvelle fois plongé Israël dans la douleur, le désarroi et la colère.

La vague d'attentats avait en fait commencé quelques jours auparavant par une fusillade à Afoula, suivie d'un attentat à la bombe dans un bus. Mais, samedi 1er décembre, la fin du shabbat qui avait, comme de coutume, poussé de nombreux Israéliens dans les rues de Jérusalem, a basculé dans l'horreur. A 23 h 30, dans le bas de l'artère piétonne Ben Yehouda, deux Palestiniens originaires, selon les premières constatations, d'une agglomération située dans la banlieue orientale de la ville, Abou Dis, déclenchent les deux bombes puissantes chargées de clous et de boulons qu'ils portent sur eux. La double déflagration ravage cette rue passante et populaire, aux nombreuses terrasses de café et de restaurant encore occupées en dépit de la fraîcheur de la nuit, semant la mort et l'effroi. Une vingtaine de minutes plus tard, une voiture piégée explose à quelques rues de là, sans faire de blessés.

MAUVAISE POSTURE

Israël est encore sous le choc, dimanche matin, devant les dix victimes, très jeunes, et les dizaines de blessés de Jérusalem, paralysée en partie par les barrages installés par précaution par la police, lorsqu'un nouvel attentat-suicide survient dans la grande ville de Haïfa, dans le nord du pays, jusqu'ici préservée du déchaînement de la haine, peut-être du fait de son importante communauté arabe. Une nouvelle fois, la cible choisie est un autobus, qui explose alors qu'il passait sous un pont, peu avant midi. Outre l'auteur de l'attentat, quatorze corps affreusement mutilés et des dizaines de blessés sont relevés sur les lieux par les services de sécurité.

La revendication des attentats par le Mouvement de la résistance islamique (Hamas) confirme les prédictions de certains de ses responsables politiques, qui avaient annoncé que l'assassinat par Israël de l'un des principaux membres de son aile militaire, Mahmoud Abou Hanoud, le 23 novembre, ne resterait pas *« impuni »* et qu'il remettait en cause une « trêve » implicite conclue avec l'Autorité palestinienne, selon certains observateurs palestiniens. De nombreux commentateurs israéliens avaient émis des craintes de représailles au lendemain de l'annonce de l'opération *« préventive »* israélienne. Certains rappelaient même l'assassinat par les Israéliens de *« l'ingénieur »* Yéhia Ayache, jugé responsable de nombreux attentats à Gaza, en janvier 1996. Sa mort avait entraîné une terrible vague de violences en février et en mars, qui avait été en partie à l'origine de la défaite de la gauche aux élections suivantes.

La nouvelle déferlante de violences montre une nouvelle fois les limites de la politique des assassinats extrajudiciaires supposés mettre les factions extrémistes dans l'impossibilité de nuire, comme si le « vivier » des candidats au suicide était sans cesse alimenté par les conditions de vie faites aux Palestiniens depuis plus d'un an. Cette violence place le chef de l'Autorité palestinienne dans la pire des situations. M. Arafat ne pouvait en effet imaginer plus mauvaise posture.

Les premiers attentats avaient *« salué »* – comme les autorités israéliennes ne s'étaient pas privées de le faire remarquer – l'arrivée du nouvel émissaire américain dépêché par les Etats-Unis, Anthony Zinni. M. Arafat s'accrochait pourtant, comme à une bouée, à l'initiative annoncée à grands frais par Washington et que devait incarner l'ancien général des Marines, en dépit de la prudence observée par le secrétaire d'Etat Colin Powell dans un discours prononcé le 19 novembre. Comble pour M. Arafat, les deux dernières opérations surviennent moins de quarante-huit heures après que le chef de l'Autorité palestinienne a indiqué à M. Zinni qu'il produisait *« cent pour cent d'efforts »* pour imposer un véritable cessez-le-feu aux factions et aux mouvements palestiniens les plus radicaux.

ÉTAT D'URGENCE

Pendant que les responsables israéliens observaient une retenue commandée par l'absence de M. Sharon, tout en annonçant des représailles *« proportionnées »* aux attentats de Jérusalem et de Haïfa, l'Autorité palestinienne a promptement condamné la première opération. Alors qu'une réunion des instances palestiniennes était organisée à Ramallah, l'explosion du bus a poussé l'Autorité palestinienne à annoncer la proclamation de l'état d'urgence et à procéder à des interpellations particulièrement médiatisées parmi les principaux responsables politiques du Hamas, notamment à Gaza.

Rien ne permettait d'assurer, lundi matin, que les dispositions manifestées par les Palestiniens étaient de nature à convaincre les Israéliens. Ces derniers déplorent depuis plusieurs mois le manque de sérieux, et partant le manque de volonté, de l'Autorité palestinienne dans sa lutte contre les factions les plus radicales, alors que celle-ci assure qu'elle ne peut pas agir tant que les bouclages et les incursions de Tsahal perdurent et se multiplient. Du côté israélien, plusieurs voix se sont élevées, à droite de la droite, mais aussi au sein du Parti travailliste, pour réclamer ou pour évoquer l'expulsion de M. Arafat, suscitant les protestations du Meretz, à gauche. Des militants de droite avaient prévu de prendre place tout au long du trajet de retour de M. Sharon, entre l'aéroport Ben Gourion et Jérusalem, pour l'inciter à se montrer décisif dans sa réplique.

Au fil des derniers mois, Israël a expérimenté une palette très large de moyens de riposte, souvent sans grand succès. Le pire résultat a sans doute été obtenu en mai lorsque l'engagement d'avions de combat F-16, au lendemain d'un attentat-suicide, a suscité une vague d'indignation internationale et renversé le rapport de forces au profit des Palestiniens. Que faire aujourd'hui ? Samedi 1er décembre, l'armée israélienne a repris position, dans l'indifférence générale, dans les zones autonomes de Jénine et de Tulkarem pour – officiellement – contrecarrer des tentatives d'attentats. Deux jeunes Palestiniens ont été tués au cours de ces opérations. Cinq Palestiniens ont encore été tués, dimanche, et un Israélien, dans la bande de Gaza.

Gilles Paris

Des Français parmi les victimes

Trois Français auraient été tués dans l'attentat de samedi, à Jérusalem, selon l'agence Reuters. Le Quai d'Orsay s'en tenait encore, lundi matin, au bilan provisoire qu'il avait annoncé, dans la soirée de dimanche 2 décembre, d'un mort et de deux blessés français. *« Le président de la République a appris avec beaucoup de tristesse que trois de nos compatriotes ont été victimes de l'attentat criminel perpétré à Jérusalem et que l'un d'entre eux est décédé »*, a déclaré Jacques Chirac dans un communiqué adressant ses condoléances aux familles des victimes. L'une des victimes françaises serait un touriste et les deux autres seraient des personnes habitant en Israël et bénéficiant de la double nationalité, a précisé une source diplomatique à Jérusalem. Selon le conseil des communautés juives de Seine Saint-Denis, trois jeunes Français originaires de Paris ou de sa banlieue – dont notamment Moshe Dahan, inhumé dimanche à Jérusalem – figurent sur la liste des tués et plusieurs autres sur celle des blessés. – *(AFP, Reuters.)*

Les attentats les plus meurtriers depuis 1994

● 1994 (installation de l'Autorité palestinienne)
- 6 avril : un Palestinien lance une voiture piégée contre un autobus à Afoula (nord). Huit Israéliens sont tués et 44 blessés. Attentat revendiqué par le Hamas pour venger le massacre de 29 Palestiniens par 1 colon juif en février à Hébron.
- 19 octobre : bombe du Hamas dans un autobus à Tel-Aviv : 21 morts et 47 blessés.

● 1995
- 22 janvier : deux kamikazes du Djihad islamique déclenchent des explosifs à un arrêt de bus à Beit Lid : 22 morts et 64 blessés.

● 1996
- 25 février : un kamikaze du Hamas tue 22 Israéliens, dont 8 soldats, et 2 Américains à l'aide d'explosifs à bord d'un autobus à Jérusalem.
- 4 mars : un kamikaze du Hamas fait exploser une bombe dans un autobus à Jérusalem : 19 morts. Attentat-suicide d'un militant du Djihad islamique à Tel-Aviv : 13 morts.

● 1997
- 30 juillet : 18 morts (16 Israéliens et 2 kamikazes) dans un double attentat sur le grand marché juif de Jérusalem-Ouest.

● 2001
- 1er juin : un kamikaze palestinien fait 21 tués et 75 blessés avec une charge explosive à l'entrée d'une discothèque à Tel-Aviv.
- 9 août : un kamikaze du Hamas se fait exploser dans une pizzeria, 15 morts et plus de 80 blessés.
- 1er et 2 décembre : trois attentats font un total de 27 morts, dont les trois kamikazes palestiniens, à Jérusalem-Ouest et Haïfa.

L'Autorité palestinienne poussée à mener une opération frontale contre les extrémistes

JÉRUSALEM
de notre correspondant

A plusieurs reprises, au cours des dernières semaines, les commentateurs politiques israéliens se sont interrogés sur la capacité du chef de l'Autorité palestinienne à *« passer le test de l'*Altalena ». Ils faisaient référence à la décision prise le 22 juin 1948 par le « père » de l'Etat d'Israël, David Ben Gourion, de bombarder au large de Tel-Aviv un navire, l'*Altalena*, chargé d'une cargaison d'armes. Ce bateau avait été affrété par le Hérout, le parti nationaliste créé par les anciens dirigeants de la formation extrémiste Irgoun et rassemblant les descendants du mouvement révisionniste de Wladimir Jabotinski. David Ben Gourion montrait ainsi qu'il était prêt à tout pour s'opposer à ceux qui prônaient une guerre à outrance contre les populations et les régimes arabes de la région pour établir Israël sur les deux rives du Jourdain.

Le *« test de l'*Altalena », pour M. Arafat, consisterait, aux yeux de ces observateurs, en une opération sans précédent contre les groupes extrémistes palestiniens. Elle témoignerait d'un engagement irrémédiable, sans retour en arrière possible. Un tel choix ne s'inscrit pas naturellement dans les pratiques politiques du chef de l'Autorité palestinienne, qui a toujours rechigné à la lutte frontale tant que son autorité n'était pas directement remise en cause, préférant user, acheter ou contourner ses adversaires.

SURVIE POLITIQUE

M. Arafat a pourtant su trancher par le passé, après la vague d'attentats de 1996 et sous la pression internationale. Il a ainsi permis une coopération sécuritaire avec les Israéliens qui a pendant longtemps fait ses preuves. Cette coopération, en plein processus de paix, s'est d'ailleurs avérée être la seule réponse efficace aux défis lancés par les organisateurs des attentats-suicides. En l'absence de toute avancée politique parallèle, elle présentait toutefois un risque, celui de faire apparaître les services de sécurité palestiniens comme de simples supplétifs pour les Israéliens, et M. Arafat comme un autre Antoine Lahad, chef de la milice mise sur pied par Israël dans la zone occupée du Liban sud.

Depuis les attentats perpétrés aux Etats-Unis le 11 septembre, l'Autorité palestinienne a déclaré, à de nombreuses reprises, que la poursuite des opérations violentes en Israël était contre-productive et nuisait aux intérêts palestiniens. La radicalisation de la société palestinienne, après quatorze mois d'Intifada, n'a manifestement pas permis que ce message soit entendu.

A soixante-douze ans, parqué dans les mettes territoriales de l'Autonomie, M. Arafat peut-il aujourd'hui se lancer dans le défi de l'*Altalena* ? Les conditions sont sans doute actuellement les pires qu'il puisse imaginer. Mais sa survie politique est également en jeu, à l'heure où Israël évoque de plus en plus ouvertement le lancement d'une campagne massive contre son image. Il n'a sans doute guère de choix.

G. P.

ISM

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT
www.ism-mba.edu
Accredited Programs*

***Programmes accrédités** aux USA & Europe, exclusivement pour cadres et dirigeants. Séminaires en anglais, avec **professeurs américains** compatibles avec votre vie professionnelle. Profil des participants : 30-40 ans, 24 nationalités, diplômés Enseignement Supérieur avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle.*

Admissions : janvier, avril, octobre.

◆

ieMBA **International Executive MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION**
■ "Part-time" sur 12 mois : 520 heures et thèse, 10 ou 15 séminaires mensuels à **Paris** et 1 ou 2 mois à **New York, ou** 18 séminaires mensuels à **Paris**

◆

DBA **DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION**
■ pour titulaires d'un MBA ou équivalent,
■ "Part-time" sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs à **Paris**. 320 heures et thèse

◆

MBA **MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION**
■ "Part or full-time" sur 12 mois, 520 heures et thèse : **Paris, New York, Tokyo**

◆

On Line programs : **ieMBA - MBA - DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION**

International School of Management :
148, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : 33 1 45 51 09 09 - Fax : 33 1 45 51 09 08
e-mail : ism.paris@wanadoo.fr
http://www.ism-mba.edu

ISM

« Le gouvernement doit respecter ses promesses : la paix et la sécurité »

JÉRUSALEM
correspondance

A chacun sa manière d'honorer les victimes ; dimanche soir, à l'endroit même de l'attentat qui a eu lieu la veille à Jérusalem, les uns prient, les autres manifestent, quelques-uns murmurent des chants mélancoliques accompagnés d'une guitare. Tous sont venus observer, se recueillir ou allumer une bougie à la mémoire des dix jeunes dont la vie a été fauchée samedi soir par deux bombes, déclenchées en plein cœur de Jérusalem par deux kamikazes. Les deux points précis des explosions, à une quinzaine de mètres l'un de l'autre, sont jonchés de petites lumières entremêlées de fleurs. De petits mots d'adieu – *« On pense à toi »*, *« On ne t'oubliera pas »*, signé *« tes amis »* – ont été déposés tout au long de la journée par les camarades de classe de ceux qui sont morts ; dix garçons âgés de quatorze à vingt ans qui étaient venus s'amuser à la fin de shabbat. Comme les Halles à Paris, la rue Ben Yehuda, ses cafés, ses échoppes de gadgets et de fringues bon marché, est le rendez-vous traditionnel pour les ados. Tous les bus ou presque y convergent. L'animation y est garantie chaque soir, au moins jusqu'à 1 heure du matin. Dimanche soir 2 décembre, le quartier est vide. A 21 heures, les cafés et restaurants, désertés, ferment. Dans la journée, la population a évité de se rendre au centre-ville. Les gens ont préféré se donner rendez-vous ailleurs, dans un endroit plus calme, plus sûr, ou sont simplement restés chez eux ou à leur travail. Dès l'aube, les services municipaux se sont efforcés de faire disparaître les traces de la tragédie. Des morceaux de chair humaine étaient restés collés aux façades des immeubles. Vers 22 heures, des hommes s'affairent encore ici et là, achevant de remplir une benne déjà saturée de débris empilés depuis le matin.

REPORTAGE

Une cinquantaine de manifestants s'égosillent : « Mort aux Arabes »

BOUTIQUE ÉVENTRÉE

Au mur de l'une des boutiques, complètement éventrée par l'explosion, une seule chose est restée : la photo d'Itzhak Rabin, symbole d'un autre temps, celui de la paix.

En face, Yaffa, propriétaire d'une boutique de jeans, a le regard fixe : *« Ce n'est pas le premier attentat ici, mais je ne partirai pas. Si j'étais locataire, je m'en irais peut-être car les affaires sont difficiles en ce moment. Mais je suis propriétaire, alors je n'ai pas le choix. J'attends juste qu'on me mette une nouvelle porte en verre, pour pouvoir rentrer chez moi. C'est tout. »* Du gouvernement, elle n'espère rien. *« Qu'est-ce que je peux en attendre ? »*, s'interroge-t-elle en souriant. *« Ou plutôt si,* ajoute-t-elle, *je lui demande juste de respecter ses promesses : la paix et la sécurité. »*

Catherine et Itzhak vivent tantôt en Israël et tantôt en France. Ils ne savent plus en quoi espérer. *« Un Etat palestinien, ce serait bien. Mais Arafat a refusé la proposition de Barak alors qu'est-ce qu'on peut faire. Il faut tout donner ? »* Quelques mètres plus bas, sur la place de Sion, une petite cinquantaine de manifestants s'égosillent en criant : *« Pas d'Arabes, pas d'attentats »*, *« Nous voulons la guerre »*, *« La guerre à Arafat »*, *« Mort aux Arabes »*. Un groupe de jeunes filles de quinze-dix-huit ans, habitant dans les colonies, est venu dire sa colère. *« Israël vaincra »*, explique Ayelet, porte-parole autoproclamée de la bande. *« Les Arabes doivent partir. Ils ont plein de pays où aller, nous les juifs on n'a qu'un petit pays misérable »*, dit-elle avec une assurance de tribun.

Non loin de là, quatre hommes parlent arabe. Discrètement, attentifs à ceux qui passent près d'eux, craignant d'être pris à partie. Trois d'entre eux, présents sur les lieux de l'attentat samedi soir, ont été légèrement blessés. Ahmed était passé voir son frère, qui travaille dans une boutique de sandwichs. *« J'ai l'impression d'être un miraculé. J'étais à l'intérieur. A 2 mètres près, j'aurai pu mourir. »* Dans la tôle d'aluminium qui recouvre la façade, il y a plusieurs trous de 1 centimètre de diamètre creusés par les clous et vis contenus dans la bombe. *« C'est le premier attentat dont je suis témoin. Ça change la vision du monde. On est attentif à tout comportement suspect. Je ne comprends pas ceux qui font cela. Je suis musulman et je ne comprends pas. L'islam interdit le suicide. Ça ne sert à rien, pas plus que les liquidations de terroristes par Tsahal. Il faut retourner à la table des négociations. Les pouvoirs israélien et palestinien doivent se serrer les coudes pour mater les extrémistes. »* Son copain, Nagib, druzze et soldat dans l'armée israélienne, voit les choses autrement. Il attend avec impatience le retour de Benyamin Nétanyahou. *« Bibi est passé à la télé ce soir. Il a dit que s'il était au gouvernement il rentrerait dans les territoires et ferait le ménage une fois pour toutes. Lui, au moins il a des couilles. On n'était pas dans une telle merde, quand il était au pouvoir. »*

Catherine Dupeyron

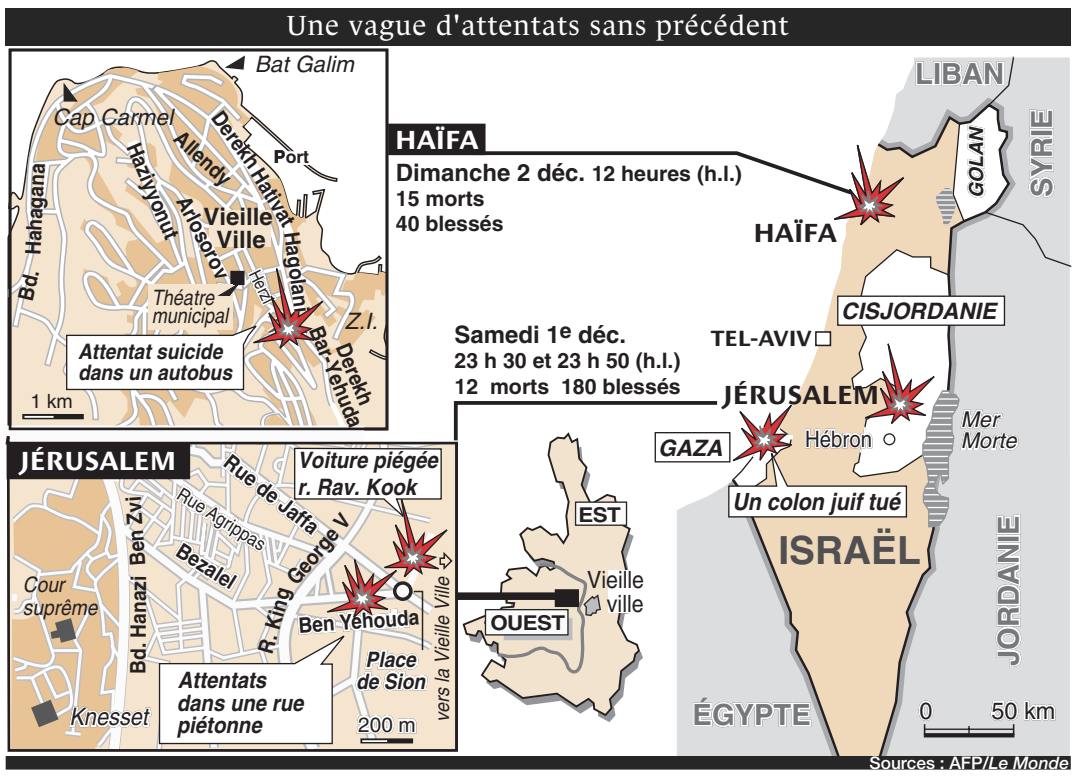

George Bush somme Yasser Arafat d'agir contre les responsables des attentats

WASHINGTON
de notre correspondant

La charge des attentats de Jérusalem et de Haïfa a été mise par les Etats-Unis, dimanche 2 décembre, sur les épaules de Yasser Arafat. Le président de l'Autorité palestinienne a été sommé par George Bush de faire *« tout ce qui est en son pouvoir pour trouver ceux qui ont assassiné des Israéliens innocents et pour les livrer à la justice »*. La position américaine, exprimée auprès de plusieurs médias par Colin Powell, le secrétaire d'Etat, consiste à faire de l'attitude du dirigeant palestinien face à ces attentats le gage à la fois de sa volonté de reprendre des discussions avec Israël et de son aptitude à les mener.

Le secrétaire d'Etat a parlé par téléphone avec M. Arafat samedi soir. *« Je lui ai dit que c'est un moment de vérité »*, a expliqué M. Powell sur CBS, car ces attentats-suicides sont aussi *« des attaques directes »* contre son autorité. Aussi ne peut-il se contenter *« d'arrêter quelques suspects »*. *« Il doit aller plus loin,* a dit M. Powell, *et s'en prendre aux organisations qui dirigent ces actes de terreur et qui en revendiquent le bénéfice. »*

Un peu plus tard, après le communiqué de l'Autorité palestinienne déclarant ces organisations hors la loi dans des termes proches de ceux qu'il avait employés lui-même, le secrétaire d'Etat a jugé, sur CNN : *« C'est une bonne déclaration. Maintenant, nous voulons voir de l'action. Les déclarations ne suffisent plus. »*

Le président Bush est rentré plus tôt que prévu de sa résidence de Camp David pour recevoir, à la Maison Blanche, le premier ministre israélien, Ariel Sharon. Arrivé le 30 novembre à New York, où il avait visité le site du World Trade Center, M. Sharon devait passer le week-end dans cette ville ou ses environs avant de venir, lundi, à Washington pour s'entretenir avec M. Bush. Les attentats ont obligé M. Sharon à demander au président américain d'avancer leur rendez-vous, afin qu'il puisse rentrer au plus vite en Israël. La rencontre a eu lieu sans contact avec la presse, ni au début, ni à la fin ; seule une photographie de la poignée de main entre les deux dirigeants a été autorisée, dans une ambiance sombre.

Selon un officiel israélien anonyme, cité par l'agence Reuters, le chef du gouvernement israélien a dit à M. Bush qu'il avait l'intention d'*« agir contre ceux qui entretiennent la terreur et contre ceux qui leur assignent leurs missions »*. Le même officiel a ajouté : *« Nous avons cessé d'attendre d'Arafat qu'il fasse quelque chose. Nous le ferons nous-mêmes. »*

MISE EN CAUSE SÉVÈRE

Du côté américain, le porte-parole du Conseil national de sécurité, Sean McCormack, a expliqué la position de M. Bush : *« Il demande au président Arafat et à l'Autorité palestinienne l'arrestation immédiate des responsables de ces actes ignobles et une action décisive contre les organisations comme le Hamas et le Djihad islamique palestinien, qui les appuient. »* Et d'ajouter : *« Si le président Arafat doit devenir un dirigeant, il est temps qu'il prenne de la hauteur. »*

La mise en cause de M. Arafat a été particulièrement sévère de la part de Donald Rumsfeld, le secrétaire à la défense, invité de la chaîne NBC. *« Ce n'est pas un dirigeant particulièrement fort, et je ne sache pas qu'il ait un bon contrôle de la situation palestinienne,* a déclaré M. Rumsfeld. *Il n'a rien apporté au peuple palestinien au long de l'histoire. Ce sont Sadate et Begin qui ont apporté aux Palestiniens le peu qu'ils ont obtenu jusqu'à maintenant. »* Le ministre a reproché à M. Arafat d'avoir commis *« une énorme faute »* en refusant, à Camp David, il y a un an, un *« très bon accord pour les Palestiniens »*.

Soucieux de préserver la possibilité d'un dialogue avec le président de l'Autorité palestinienne, M. Powell a assuré, au contraire, que ce dernier *« a un niveau de contrôle qui lui permet de faire plus qu'il ne fait actuellement »* pour empêcher de tels attentats. Rappelant son discours du 19 novembre, qui traçait les grandes lignes d'une nouvelle tentative américaine de médiation (*Le Monde* du 21 novembre), le ministre des affaires étrangères a insisté sur la nécessité d'en terminer avec *« l'incitation »* aux agressions contre Israël, pratiquée notamment par *« des dirigeants de l'Autorité palestinienne »*. M. Powell a précisé qu'il n'y a pas de délai fixé pour la fin de la violence et que celle-ci doit cesser *« tout de suite »*.

Vis-à-vis du gouvernement israélien, le secrétaire d'Etat s'est gardé d'appeler une nouvelle fois à la retenue, mais il a refusé aussi d'y renoncer. D'un côté, il n'est pas question, du moins officiellement, de dire *« à M. Sharon, dirigeant librement élu par un pays démocratique, ce qu'il devrait faire »* ; d'un autre côté, les Etats-Unis demandent aux deux parties : *« Vos actes vont-ils améliorer les choses ou les rendre pires ? » « Nous sommes décidés à essayer d'amener les deux parties à discuter d'un cessez-le-feu »,* a assuré M. Powell, ajoutant que le général Anthony Zinni, envoyé spécial du gouvernement américain, *« est prêt à s'asseoir autour d'une table avec les responsables de la sécurité des deux côtés »*.

Pour que cela soit possible, il faut donc, d'abord, que M. Arafat passe à l'action contre les organisateurs des attentats de samedi et dimanche.

Patrick Jarreau

Les attaques de Tsahal ont mis le Hamas en première ligne

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Le Mouvement de la résistance islamique (Hamas) est redevenu, en moins de vingt-quatre heures, le cauchemar d'Israël et de l'Autorité palestinienne réunis. Cible privilégiée des Israéliens – et depuis peu de l'administration américaine qui l'a inscrit sur sa liste d'organisations considérées comme terroristes – il pose à nouveau un redoutable problème d'autorité à Yasser Arafat.

Né au milieu des années 1980, sous le regard bienveillant des Israéliens, lorsque leur politique était d'affaiblir par tous les moyens l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), le Hamas a prospéré tout au long de la première Intifada, dont le déclenchement a coïncidé avec son acte officiel de naissance, jusqu'à devenir le seul autre vrai mouvement de masse palestinien avec le Fatah de M. Arafat. Parti « attrape-tout » comme lui, capable de rassembler les « musulmans » comme le Fatah peut rassembler les « nationalistes », il partage avec ce dernier une grande plasticité. Au-delà de la distinction classique et commode entre les appareils militaire et politique, certains politologues palestiniens distinguent même le Hamas de Cisjordanie, influencé par les Frères musulmans jordaniens, de celui de Gaza, marqué par l'héritage politique des Frères musulmans égyptiens.

Le Hamas n'est pas un mouvement idéologique mais plutôt pragmatique. Les trésors d'ambiguïtés dont savent faire preuve ses dirigeants pour éluder toute question portant sur les contours d'une paix qu'ils pourraient considérer comme *« juste »* avec les Israéliens en témoignent, même si ces derniers y voient au contraire une volonté évidente de destruction de leur pays. En témoigne aussi le réseau complexe des institutions caritatives qu'il gère directement ou indirectement, via une multitude de fondations aussi bien saoudiennes que britanniques ou même américaines, et qui l'enracine dans la société palestinienne.

Depuis les accords d'Oslo, le Hamas s'est fixé deux objectifs apparemment contradictoires. D'une part, il s'est efforcé d'incarner la « résistance » que ne pouvaient plus personnifier le Fatah et M. Arafat, engagés dans le pari risqué du processus de paix. D'autre part, il a essayé d'éviter de défier trop directement le chef de l'Autorité palestinienne, « icône » nationale indiscutée, sachant qu'une guerre civile dont il apparaîtrait comme le responsable ne serait pas acceptée par l'opinion palestinienne.

La prudence et l'attentisme d'une direction politique qui avait ainsi choisi, en janvier 1996, de ne pas se mesurer à M. Arafat, lors des premières élections palestiniennes, en se réfugiant dans le boycottage, va de pair avec l'activisme de l'aile militaire. Cette dernière s'est en effet aussitôt engagée dans la politique du pire en lançant de meurtrières attaques-suicides qui ont mis à mal l'Autorité palestinienne. En octobre 1994, cependant, les forces de sécurité palestiniennes avaient réprimé sans coup férir et dans le sang une manifestation organisée par le Hamas devant son bastion de la mosquée Palestine, à Gaza.

> A la fois organisation caritative, politique et « militaire », le Mouvement de la résistance islamique est profondément ancré dans la société palestinienne

Les ratés du processus de paix, les incessantes renégociations imposées par les Israéliens des accords de 1995 ont privé de dynamique M. Arafat. Dans le même temps, l'inefficacité des institutions qu'il a mises en place et la corruption – dénoncée jusqu'au sein du Conseil législatif palestinien – ont miné sa crédibilité. Au contraire, le Hamas a pu profiter de la probité et de l'efficacité reconnues de ses associations caritatives. La seconde Intifada a fragilisé encore plus la position du chef de l'Autorité palestinienne, surtout après le remplacement d'Ehoud Barak par Ariel Sharon. Le refus du chef du Likoud de s'engager dans des négociations politiques avant une manière de reddition palestinienne, son choix de privilégier la force pour tenter de mettre un terme au soulèvement palestinien, ont en revanche parfaitement servi les intérêts du Hamas.

Au fil des mois, la multiplication des attaques israéliennes contre les militants ou cadres présumés de l'aile militaire du mouvement en a fait, aux yeux des Palestiniens, la force placée en première ligne, en dépit des efforts déployés par certaines factions du Fatah pour tenter de regagner un crédit usé par huit ans de processus de paix infructueux. De même, la dureté des conditions de vie, ou plutôt de survie, imposées par les Israéliens à la population palestinienne, a renforcé l'importance – et la popularité – du filet social tendu par le Hamas.

Ce dernier ne s'est pas pour autant départi de son ambivalence politique. Il a ainsi participé aux comités unitaires mis en place dans les principales agglomérations palestiniennes, en zone autonome, tout en prenant ses distances avec la politique de M. Arafat, que ce soit en s'opposant à des contacts politiques avec les Israéliens, comme à Taba en décembre 2000, ou encore en refusant officiellement d'appliquer le cessez-le-feu proclamé par M. Arafat en septembre 2001. En un an, le Hamas a ainsi engrangé les résultats. Sa popularité accrue s'est vérifiée dans les urnes étudiantes de Naplouse, il y a trois semaines, où il a devancé le Fatah. Enfin, la police de l'Autorité palestinienne éprouve de plus en plus de difficultés à s'en prendre à ses cadres.

Après l'assassinat par Israël de Mahmoud Abou Hanoud, l'un des cadres les plus recherchés de son aile militaire, le 23 novembre, le Hamas devait choisir. Venger sa mort, au risque de provoquer une nouvelle crise avec M. Arafat. Ou laisser une chance à la mission de l'Américain Anthony Zinni. Il n'a pas médité longtemps sa réponse.

G. P.

« Le moment est venu de combattre la terreur »

***LA MAISON BLANCHE** a publié, dans la soirée du samedi 1er décembre, la déclaration suivante du président George Bush :*

« Je suis horrifié et attristé d'apprendre les attentats à la bombe qui ont eu lieu à Jérusalem. Je les condamne avec force comme des meurtres qu'aucune personne douée de conscience ne peut tolérer et qu'aucune cause ne pourra jamais justifier. Au nom du peuple américain, j'exprime ma profonde sympathie et mes condoléances aux familles des victimes, à mon ami le premier ministre Ariel Sharon et au peuple d'Israël tout entier.

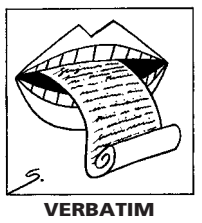
VERBATIM

» Le président Arafat et l'Autorité palestinienne doivent immédiatement trouver et arrêter les responsables de ces meurtres hideux. Ils doivent aussi agir sur-le-champ et de façon décisive contre les organisations qui les soutiennent. Maintenant plus que jamais, le président Arafat et l'Autorité palestinienne doivent démontrer par leurs actes, et non pas seulement par leurs mots, leur résolution à combattre la terreur. »

Arrivant à la Maison Blanche, dimanche, le président des Etats-Unis avait déclaré devant les journalistes :

« Je vais avoir l'honneur, dans quelques minutes, de recevoir le premier ministre d'Israël. *(...)* Je lui dirai que je condamne avec force les actes meurtriers qui ont tué des innocents en Israël. Je lui dirai que notre nation compatit avec ceux dont la vie a été affectée par les assassins.

» C'est un moment où les avocats de la paix au Proche-Orient doivent se dresser et combattre la terreur. Le président Arafat doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour trouver ceux qui ont tué des Israéliens innocents et les livrer à la justice.

» Clairement, il y a dans le monde des gens qui ne veulent pas nous voir parvenir à la paix au Proche-Orient. Clairement, il y a des gens qui saisiront toute occasion qui leur sera donnée d'user de la violence et de la terreur pour briser les progrès qui peuvent être accomplis.

» Nous ne devons pas leur permettre de réussir. Nous ne devons pas permettre que la terreur détruise la possibilité de la paix au Proche-Orient. Le moment est venu pour les dirigeants qui, dans le monde, réclament la paix *[dans cette région]* d'agir contre la terreur, qui est la première responsable de l'absence de paix. Que Dieu bénisse les citoyens israéliens qui ont perdu la vie et bénisse leurs familles ! »

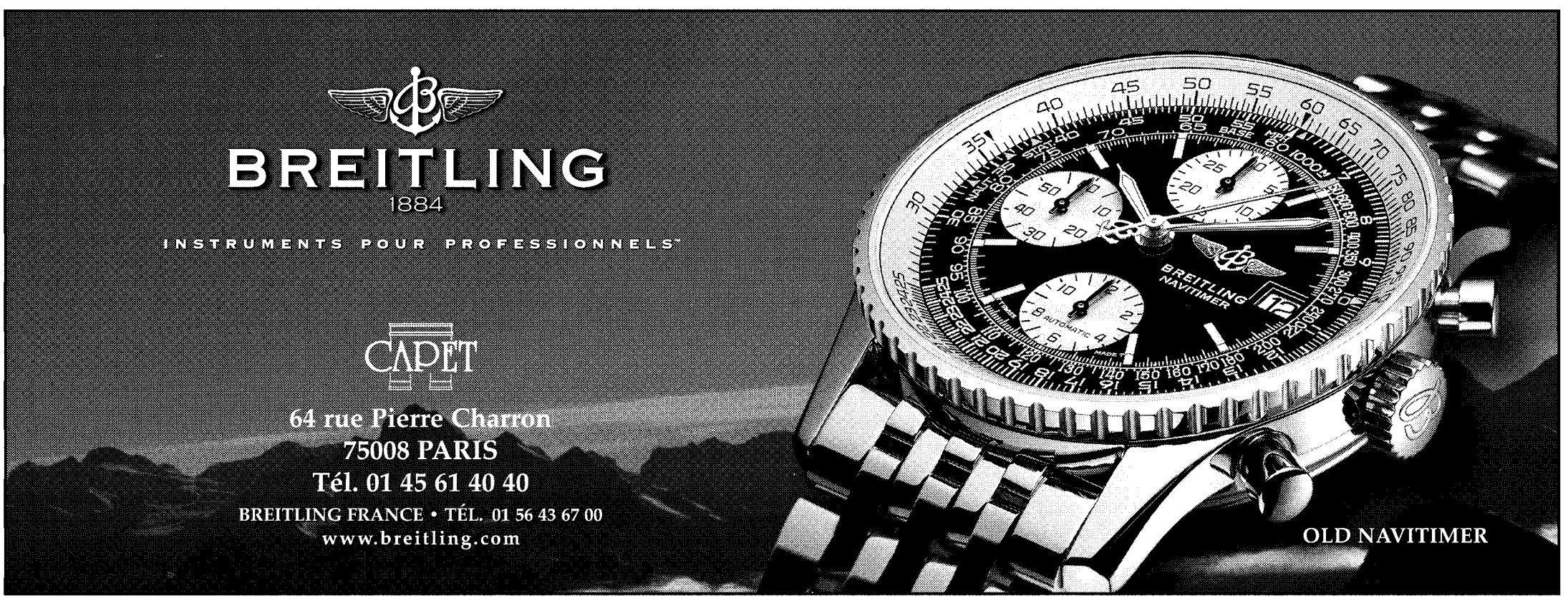

Les attentats de la seconde Intifada ont suscité une palette variée de ripostes israéliennes

Une panoplie sans effet de représailles militaires et politiques, « meurtres ciblés », incursions et bouclages

JÉRUSALEM
de notre correspondante

Quel type de riposte le premier ministre israélien, Ariel Sharon, peut-il mettre en œuvre après les attentats du week-end à Jérusalem et à Haïfa ? Dans les moments de forte tension qui ont émaillé cette seconde Intifada, les deux gouvernements qui se sont succédé ont eu recours à une gamme de mesures variées, et pour certaines inédites, à l'encontre des Palestiniens. Dès octobre 2000, en réponse au lynchage de deux soldats israéliens égarés dans la ville de Ramallah, l'armée, sur les ordres du premier ministre travailliste Ehoud Barak, avait lancé des représailles aériennes sur cinq villes palestiniennes. A Gaza, le siège de la police maritime et des bureaux du Fatah de Yasser Arafat avaient subi les premiers bombardements de l'histoire de l'Autorité palestinienne, tandis que les bouclages s'imposaient dans l'ensemble des villes de Cisjordanie.

En avril, après une multiplication des tirs d'obus de mortiers de la bande de Gaza sur le territoire israélien, qui n'avaient provoqué ni victime ni dégâts sérieux, le gouvernement ordonnait une incursion en territoire autonome palestinien au nord de la bande, à Beit Hanoun. Cette première violation des accords israélo-palestiniens allait durer moins de vingt-quatre heures, le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, ayant frappé du poing sur la table et obtenu le retrait de l'armée israélienne de la bande de Gaza. L'armée avait toutefois lancé un avertissement sérieux à Yasser Arafat en bombardant les installations de sa garde, la Force 17.

UNE DÉCISION SYMBOLIQUE

Mais l'événement qui, à ce jour, a entraîné la mesure de rétorsion la plus forte de la part d'Israël demeure l'attentat de Netanya. Le 18 mai, un kamikaze palestinien avait déclenché sa bombe à l'entrée d'un centre commercial, provoquant la mort de cinq personnes. Le gouvernement d'Ariel Sharon décidait alors, pour la première fois depuis 1967, d'employer l'aviation en territoire palestinien, en l'occurrence des chasseurs bombardiers F 16. Leurs missiles étaient largués sur les villes palestiniennes de Naplouse, Ramallah, Tulkarem et Gaza. Onze policiers palestiniens avaient péri dans l'attaque du quartier général de la police à Naplouse.

Aussi, lorsqu'une quinzaine de jours plus tard, un nouvel attentat-suicide commis à Tel-Aviv endeuilla le pays, de sévères représailles étaient attendues. Pourtant, les vingt et un morts du Dolphinarium, la discothèque prise pour cible par le kamikaze, n'entraînèrent aucune riposte immédiate. Dans le courant de l'été, le gouvernement israélien poursuivit néanmoins une politique d'élimination de membres d'organisations radicales initiée quelques mois auparavant par M. Barak à Bethléem contre un chef du Fatah. Il ordonnait l'assassinat de cinq membres du Hamas, fin juillet à Naplouse, dont deux personnes appartenant au groupe présumé responsable de la tuerie de Tel-Aviv.

En revanche, l'attentat perpétré le 9 août dans une pizzeria du centre de Jérusalem-Ouest, qui a coûté la vie à quinze personnes, a déclenché une décision hautement symbolique de la part du gouvernement israélien. Dans la nuit qui a suivi l'attaque-suicide, l'armée a occupé la Maison d'Orient, considérée comme le siège officieux de l'Autorité palestinienne à Jérusalem-Est. Quatre mois plus tard, le bâtiment et ses archives sont toujours sous contrôle israélien.

Enfin, le 17 octobre, l'assassinat du ministre israélien du tourisme démissionnaire, Rehavam Zeevi, fait sans précédent dans l'histoire du conflit israélo-palestinien, a conduit l'armée à renouveler ses incursions en territoire autonome palestinien. A la différence de ce qui s'était produit en avril, les condamnations américaines et la demande d'une évacuation *« immédiate »* n'ont pas incité les Israéliens à un retrait rapide. Entrés dans six villes dès le lendemain de l'assassinat, ils n'en sont totalement ressortis qu'au bout d'un mois et demi ; en outre, des bouclages serrés sont maintenus à la périphérie immédiate des zones autonomes palestiniennes.

La mort du ministre a également renforcé la politique d'assassinats *« préventifs »* privilégiée par Ariel Sharon. Une soixantaine de responsables du Hamas, du Djihad islamique et du Fatah ont été éliminés depuis le début de l'Intifada. Le Hamas a répondu au dernier assassinat en date, celui de Mahmoud Abou Hanoud, le 23 novembre, ce week-end dans les rues de Jérusalem et de Haïfa.

Stéphanie Le Bars

L'Egypte et la Jordanie sont embarrassées

Les deux chefs d'Etat se rencontrent, lundi, au Caire

LE CAIRE
de notre correspondant

Embarras et préoccupation prévalaient, dimanche soir 2 décembre, en Egypte et en Jordanie, après les attentats sanglants de Jérusalem-Ouest et de Haïfa. Les deux seuls pays arabes signataires de traités de paix avec Israël, l'Egypte (1979) et la Jordanie (1994), sont les seuls à avoir réagi aux attentats avec la Ligue arabe.

Le secrétaire général de la Ligue arabe, l'Egyptien Amr Moussa, a qualifié les attentats de *« regrettables »* et appelé Israéliens et Palestiniens à ne pas s'en prendre aux civils. Il a toutefois estimé que les attentats constituaient *« une réponse à la mort d'un responsable palestinien tué par les Israéliens »*. *« Il est clair qu'il y aura des représailles aussi longtemps que le gouvernement israélien poursuivra ses actions contre les activistes palestiniens »*, a conclu le secrétaire de la Ligue, qui regroupe vingt et un Etats arabes et l'Autorité palestinienne.

Dans un communiqué diffusé par la télévision égyptienne, le président Hosni Moubarak a *« déploré »* les attentats et présenté *« ses condoléances aux parents des victimes »*. Il a *« condamné tous les actes de violence réciproque qui visent les innocents »*. Le raïs, qui a souvent joué les médiateurs entre Palestiniens et Israéliens, a estimé nécessaire de *« s'opposer aux tentatives visant à saboter les efforts de paix »* et de retourner *« aux négociations et au dialogue »* qui, selon lui, sont *« la seule solution (...) pour parvenir à la sécurité et la stabilité pour les peuples palestinien et israélien »*. M. Moubarak a enfin appelé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour amener les deux parties à la table des négociations.

« TUEUR EN SÉRIE »

De son côté, le ministre jordanien des affaires étrangères a dénoncé *« les attentats contre les civils »*. Renvoyant implicitement Israéliens et Palestiniens dos à dos, Abdel Illah Khatib a indiqué que la Jordanie était *« affligée par l'importance des pertes humaines ainsi que par toutes les pertes qui ont eu lieu depuis quatorze mois* [début de la seconde Intifada] *»*. Il a ajouté que *« le cercle vicieux de la violence entre Palestiniens et Israéliens n'aboutira en aucun cas à des résultats positifs pour l'une ou l'autre partie »*. Le chef de la diplomatie jordanienne a, lui aussi, exhorté la communauté internationale à déployer plus d'efforts et *« soutenir ceux déployés par l'administration américaine »* pour revenir à *« des négociations sérieuses entre Palestiniens et Israéliens »*.

Le président Moubarak et le roi Abdallah II de Jordanie ont décidé de se rencontrer d'urgence, lundi 3 décembre au Caire, pour chercher les moyens de contenir l'escalade de la violence et reprendre les négociations de paix. L'Egypte comme la Jordanie craignent que la poursuite de la violence ne finisse par embraser toute la région. Depuis l'arrivée au pouvoir d'Ariel Sharon, la tension n'a fait que croître entre Tel-Aviv et Le Caire. Les échanges de mises en garde se sont multipliés entre le raïs et les faucons du gouvernement israélien. La plus récente polémique concerne la vente à l'Egypte de 53 missiles Harpoon par les Etats-Unis. La presse égyptienne a accusé, samedi 1er décembre, Israël de tenter de faire obstacle au contrat qui s'inscrit dans le cadre de l'aide militaire américaine à l'Egypte (1,3 milliard de dollars, soit 1,45 milliard d'euros).

Le président Moubarak, comme le roi Abdallah II, doit tenir compte d'une opinion publique violemment anti-israélienne et dont une bonne partie considère les attentats anti-israéliens comme des actes d'héroïsme. A un sondage de la chaîne de télévision qatariote Al Jazira demandant aux internautes si *« les attaques militaires palestiniennes doivent être planifiées en fonction de l'activité politique et diplomatique ? »*, 60 % des 1 286 votants ont répondu « non ».

Cette soif de revanche d'une rue arabe qui a le sentiment d'être oppressée en permanence est répercutée par la presse. L'éditorialiste du quotidien d'opposition *Al-Wafd* décrit, lundi, les attentats comme *« un acte licite d'autodéfense »*. *« A quoi s'attend Israël alors que des Palestiniens sont tués tous les jours par les forces d'occupation ? A quoi s'attend le tueur en série Sharon après la mort de cinq écoliers ? »*, se demande le journal. *« La suite du scénario est prévisible : Sharon cherchera à se venger violemment en envoyant les tanks en territoire palestinien et en assassinant des responsables palestiniens à l'aide des hélicoptères Apache et la violence ne fera que croître »*, conclut le journal.

Même la presse officieuse s'en prend au premier ministre israélien. Le rédacteur en chef d'*Al-Akhbar* écrit qu'Ariel Sharon *« ne comprend que le langage de la violence »* et doit donc être tenu pour *« seul responsable de la majeure partie des actions de fedayin contre les Israéliens »*. Le journal conclut par un appel aux Etats-Unis qui *« devraient, ne serait-ce qu'une fois, se ranger du côté de la paix et de la justice »*.

Alexandre Buccianti

Des kamikazes « pour encore vingt ans »

Le Hamas a *« les moyens de résister et d'offrir des martyrs pour encore vingt ans »*, a déclaré le chef de son bureau politique, Khaled Mechaal, lors d'un repas de rupture du jeûne musulman offert par son mouvement dans le camp de réfugiés palestiniens de Yarmouk, dans la banlieue sud de Damas. *« En fin de compte, nous vaincrons parce que l'ennemi ne supporte pas les pertes* [humaines], a-t-il affirmé. *Notre objectif est de rendre le coût de l'occupation* [des territoires palestiniens] *trop cher pour l'occupant. »* Khaled Mechaal a critiqué le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, pour son hostilité aux attentats anti-israéliens. *« La résistance n'est pas protégée. Ce qu'elle fait, d'autres le détruisent à travers leur coopération* [avec Israël]. *Mais nous ne céderons pas et nous poursuivrons la résistance »*, a-t-il dit.

Le responsable du Hamas a, en outre, affirmé que les attaques anti-israéliennes étaient planifiées de l'intérieur des territoires palestiniens.

M. Chirac et M. Jospin plaident pour la reprise du dialogue

Le président du CRIF souhaite que la France reconnaisse Jérusalem comme « capitale d'Israël »

A CHACUNE de ses étapes lors de la tournée au Maghreb, samedi 1er et dimanche 2 décembre, Jacques Chirac a exprimé son inquiétude et celle de ses interlocuteurs concernant la situation au Proche-Orient. Le ton du chef de l'Etat est encore monté d'un cran dimanche matin, à Rabat, quand a été connu l'attentat de Haïfa, qui venait s'ajouter à ceux de Jérusalem-Ouest la veille au soir et qu'il a qualifiés d'*« odieux et inacceptables. Cela fait vraiment trop de sang et trop de morts »*, s'est exclamé le président de la République, se disant *« consterné »* avant de faire part de son émotion. *« La violence appelle toujours la violence et il est temps que cesse ce cycle infernal*, a-t-il ajouté, avant de souhaiter que *« la raison l'emporte »*.

Pour le chef de l'Etat, il n'y a aucune issue en dehors du dialogue. C'est pourquoi il a appelé les responsables à se retrouver autour d'une table pour la paix, tout en soulignant qu'on partageait cette position à Tunis, Alger et Rabat, où le roi Mohammed VI, a-t-il souligné, a un rôle particulier à jouer en tant que président du comité Al-Qods.

Invité samedi soir du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), le premier ministre, Lionel Jospin, qu'accompagnaient le chef de la diplomatie et un grand nombre de membres du gouvernement, a également eu l'occasion de plaider en faveur de la reprise d'un *« dialogue authentique »* entre Palestiniens et Israéliens.

Alors même que se produisait le nouvel attentat-suicide de Jérusalem, Roger Cukierman, président du CRIF, avait dénoncé avec fermeté, devant le premier ministre, l'attitude de M. Arafat *« qui doit faire taire ses terroristes en les arrêtant »*, avant de comparer le laxisme du dirigeant palestinien avec *« la manière forte, voire très forte »* dont les autres dirigeants arabes, *« sans aucune exception »*, savent user avec leurs opposants : *« Il n'y aura la paix que lorsque M. Arafat fera de même »*, a souligné M. Cukierman.

A propos de la politique de la France dans la région, le président du CRIF a souhaité qu'elle soit davantage *« équilibrée »* et que son pays contribue à désamorcer le *« fanatisme »*, en particulier par des actions d'enseignement (manuels scolaires à expurger, etc.). Fortement applaudi par l'assistance, il a déclaré à Lionel Jospin : *« Nous pouvons comprendre la nécessité d'initiatives de paix et les efforts déployés par la France en vue de la création d'un Etat palestinien. En contrepartie, ne pourrait-on pas espérer que la France soit la première puissance mondiale à prendre l'initiative de reconnaître formellement un fait simple réel, à savoir que Jérusalem est la capitale d'Israël ? »*

Dans sa réponse, Lionel Jospin s'est défendu d'avoir une politique déséquilibrée au Proche-Orient. Malgré les attentats, il a plaidé pour *« une reprise, trop longtemps différée, d'un authentique dialogue politique »* et il a renouvelé, pour ce faire, les offres de service de la France. Un dialogue politique, mais sur quelles bases ? *« Aux Palestiniens*, souligne le premier ministre, *nous disons que le terrorisme est inacceptable, que non seulement il ruine les espoirs de paix, mais dessert leur cause »*. Mais, devant le millier d'invités du CRIF, il a tenu aussi à ajouter que *« seule la reconnaissance du droit des Palestiniens à un Etat pleinement souverain peut leur apporter la sécurité et la paix ; que la politique des colonies de peuplement constitue un obstacle à la paix ; que toute action visant à affaiblir l'Autorité palestinienne risque à terme de se retourner contre Israël en suscitant des ennemis implacables »*.

Lionel Jospin s'est présenté comme un *« ami d'Israël »*, à qui précisément, il peut se permettre de délivrer un conseil : *« Je ne crois pas*, a-t-il affirmé, *que la violence comme seul horizon, que la force comme réponse ultime puissent jamais déboucher, en quoi que ce soit, sur une sécurité réelle et conduire à la paix à laquelle le peuple israélien aspire et à laquelle il a droit. »*

Florence Beaugé et Henri Tincq

Incidents après une manifestation à Paris

Quinze personnes ont été interpellées, dimanche 2 décembre au soir dans le métro parisien, après des incidents qui ont suivi une manifestation de soutien à Israël. Une douzaine de manifestants se sont lancés à la poursuite de deux jeunes d'origine maghrébine dans la station de métro Franklin-Roosevelt. Ils ont d'abord coupé le courant des voies pendant que les deux fugitifs entraient dans le tunnel, avant de s'engager sur le quai. Ces deux personnes ont été arrêtées à la station suivante, George-V, par des agents de la RATP. Dans le même temps, le groupe de jeunes issus de la manifestation était interpellé par la police. Les incidents ont généré une interruption de trafic de 38 minutes sur la ligne 1. La police urbaine de proximité a été saisie de l'affaire.

Auparavant, la manifestation avait réuni des centaines de personnes, 700 selon la police et plus de 3 000 selon les organisateurs, non loin de là, près de l'ambassade israélienne.

GUERRE La conférence interafghane réunie à Bonn depuis mardi 27 novembre semble avoir avancé sur une première ébauche d'accord pour une transition politique à Kaboul. ● UNE ADMINISTRATION intérimaire d'une vingtaine de membres pourrait diriger le pays pendant les six mois à venir. Pour le gouvernement provisoire, rien n'est joué, mais le nom d'un proche de l'ancien roi d'Afghanistan, Abdul Sattar Sirat, semblait favori – avec l'appui du Front uni – , dimanche soir, pour en prendre la tête. ● POUR SÉCURISER LE PAYS, *« il n'y aura pas de déploiement de force multinationale, avant que l'administration intérimaire soit en activité »,* a précisé le porte-parole de l'ONU pour l'Afghanistan, Ahmad Fawzi. ● SUR LE FRONT, les combats se poursuivent ; Kandahar est toujours aux mains des talibans. Les premiers soldats français sont arrivés à Mazar-e-Charif.

Les bases fragiles d'un accord politique pour l'avenir de l'Afghanistan

Une administration intérimaire d'une vingtaine de membres devrait diriger le pays pendant six mois. C'est un proche du roi Zaher Chah qui serait favori pour prendre la tête du gouvernement dont la composition reste à établir. Le porte-parole de l'ONU pour l'Afghanistan, optimiste, espérait clore la conférence lundi

KÖNIGSWINTER (Bonn)
de notre envoyé spécial

Entre compromis, nouveaux délais et ambitions révisées à la baisse par l'ONU, la conférence de Bonn pour l'Afghanistan est entrée ce premier week-end de décembre dans le vif du sujet. La première ébauche d'un accord sur la transition politique et la sécurisation dans le pays a été remise aux quatre délégations afghanes par le représentant spécial des Nations unies pour l'Afghanistan, Lakhdar Brahimi. Dans la nuit de samedi à dimanche, celui-ci leur a expliqué point par point ce document de sept pages rédigé en anglais. Dans la matinée, le texte a été traduit en dari et en pachtou, les deux langues officielles d'Afghanistan. *« C'est une étape décisive »*, a commenté le représentant spécial de Washington pour l'Afghanistan, James Dobbins, dimanche à Bonn. Mais les délégués du Front uni et ceux des trois autres groupes vont désormais annoter le projet, chacun de leur côté. Puis M. Brahimi devra concilier les points de vue et, ce sera sans doute beaucoup plus ardu, obtenir un consensus sur les noms du futur gouvernement intérimaire à Kaboul.

« Des choix très durs ont été faits », a commenté le porte-parole de M. Brahimi, Ahmad Fawzi, dimanche, en esquissant devant la presse les grandes lignes du projet d'accord. Le texte a été concocté sur la base des débats à huis clos entre les délégations et le représentant spécial de l'ONU, qui en a tiré la synthèse *« en passant leurs positions au mixeur ».* Les quatre groupes afghans présents à Bonn ont *« fait des concessions »*, a ajouté M. Fawzi. Pour succéder au pouvoir exercé de facto par le Front uni dans la capitale, trois types d'autorités sont retenus par le projet. Une *« administration intérimaire »* composée d'une vingtaine de membres dirigerait le pays pendant six mois, à la manière d'un gouvernement. Une *« commission indépendante spéciale pour la convocation d'une* Loya Jirga [assemblée traditionnelle] *en urgence »* réunirait vingt et un membres ; la *Loya Jirga* serait chargée de désigner un *« gouvernement de transition »,* qui serait aux affaires pendant deux ans, et de préparer une constitution. Enfin, un Conseil suprême de l'Afghanistan devrait restaurer le système judiciaire (il n'est pas dit si la justice relèvera de la charia – la loi coranique) et nommer des magistrats.

Le projet est en retrait par rapport à la proposition initialement défendue par l'ONU, en début de conférence, de créer un *« conseil suprême intérimaire »* devant faire office de Parlement (non élu) pendant six mois. Les raisons de sa disparition – éviter les retards consécutifs au choix de sa centaine de membres, réduire l'expression de courants non représentés à Bonn, ou tenir compte des turbulences internes au Front uni qui ont secoué la conférence ces derniers jours – ne sont pas claires. Mais l'abandon de ce corps législatif revient à concentrer davantage le pouvoir au sein de l'*« administration intérimaire »* de Kaboul.

Les rivalités de personnes n'en seront que plus aiguisées. Devant être annexée au projet d'accord, la liste des membres de gouvernement intérimaire demeure *« un important chaînon manquant »* dans les négociations, a admis M. Fawzi, dimanche après-midi. *« On peut avoir un bel accord, mais quand on arrive aux noms, cela devient très difficile. »* Or, la communauté internationale insiste pour que cette composition soit réglée avant la clôture de la conférence. Chaque délégation doit présenter sa propre liste de quinze noms, avant que les discussions s'engagent pour obtenir le nombre de gouvernants désiré. Rien n'est joué, mais le nom d'un proche de l'ancien roi d'Afghanistan, Abdul Sattar Sirat, semblait favori, dimanche soir, au poste de chef du gouvernement intérimaire : cet ancien ministre de la justice de Zaher Chah, avant le renversement du monarque en 1973, pourrait recevoir l'appui de la délégation du Front uni ; celui de la délégation de Rome, qu'il conduit à la conférence, est acquis à cet Afghan d'ethnie ouzbèke réfugié en Allemagne.

Dans la nuit de vendredi à samedi, la question de la liste des noms avait provoqué de fortes tensions entre la délégation du Front dirigée par Younès Kanouni, représentant la « jeune garde » au pouvoir à Kaboul, et Burhanuddin Rabbani, le président de cette coalition de minorités, qui est toujours reconnu par l'ONU comme le chef de l'Etat afghan et qui n'a cessé d'entraver la marche de la conférence. Puis, dans la matinée, Younès Kanouni, le « ministre de l'intérieur » du Front uni, s'était dit prêt à conclure un accord à Bonn sans l'aval de son dirigeant demeuré à Kaboul. Autre membre de la « jeune garde », le Dr Abdullah, « ministre des affaires étrangères » de l'Alliance, a déclaré samedi que M. Rabbani pourrait jouer un rôle dans les institutions, *« mais que cela ne signifierait pas forcément qu'il assurera le rôle de président de l'Etat islamique d'Afghanistan ».*

LA QUESTION DE LA SÉCURITÉ

Le différend s'est apparemment aplani, au moins momentanément, après que M. Brahimi eut contacté le président Rabbani. Ce dernier a notamment prôné la mise en place d'un *« conseil de direction »* intérimaire d'une vingtaine de noms, pour une durée de quatre mois, en demandant au responsable onusien d'en faire état aux délégations présentes à Bonn. *« M. Rabbani joue un rôle important dans le succès de la conférence de Bonn »*, a commenté dimanche M. Fawzi, sans vouloir préciser la place qui reviendrait au vieux chef dans le gouvernement intérimaire. *« Nous avons besoin de lui pour conclure l'accord. »* Au plan politique, il est aussi suggéré que l'ancien roi Zaher Chah, âgé de quatre-vingt-sept ans, jouerait *« un rôle symbolique »*. Mais sa partition paraît minorée : le souverain déchu pourrait *« présider l'ouverture de la* Loya Jirga *d'urgence »,* a simplement évoqué M. Fawzi. Complétant le dispositif, cette *Loya Jirga* devrait être réunie après les six mois de pouvoir intérimaire pour préparer une constitution.

Un dernier compromis semble concerner la sécurité en Afghanistan. Le projet d'accord se réfère au *« besoin de déployer une force multinationale le plus vite possible ».* Au début de la conférence, M. Brahimi avait dit sa préférence pour une force multinationale sous mandat du Conseil de sécurité. *« Il n'y aura pas de déploiement de force multinationale, quelle que soit sa composition et quel que soit son mandat, avant que l'administration intérimaire soit en activité »,* a nuancé dimanche M. Fawzi. *« En attendant que les Afghans soient en mesure de mettre en place leur propre armée et leur propre police, la communauté internationale pourra les assister à la demande de l'autorité intérimaire, à Kaboul et dans ses environs immédiats, ainsi que dans d'autres endroits si nécessaire. »*

Toujours optimiste, M. Fawzi a indiqué ne pas savoir quand un accord serait atteint, mais avoué un espoir pour lundi. Il avait auparavant fixé la date de samedi minuit pour la fin des travaux. *« La question qui se pose est de plus en plus de savoir quand on va aboutir, et non plus si l'on va aboutir »*, a commenté dimanche M. Dobbins, pour la Maison Blanche, sur une note également optimiste.

Erich Inciyan

Avec l'appui du Front uni

Le Front uni (nom officiel de l'Alliance du Nord), au pouvoir à Kaboul, a accepté que le chef du gouvernement intérimaire afghan, en cours de négociation à Bonn, soit issu de l'entourage de l'ex-roi d'Afghanistan, a annoncé, lundi 3 décembre, son « ministre des affaires étrangères », Dr Abdullah.

« La tête de l'administration intérimaire est à eux et nous garderons le ministère de la défense »,* a déclaré Dr Abdullah, interrogé par téléphone à Kaboul depuis Bonn, où se tiennent depuis mardi 27 novembre des pourparlers pour une transition politique en Afghanistan. *« Nous garderons le ministère de la défense, parce que nous voulons éviter tout désordre »,* a indiqué M. Abdullah, ajoutant qu'il s'agissait de toute façon d'une période de transition. L'entourage de l'ex-roi Zaher Chah a proposé de son côté, dimanche, que le chef de sa délégation à la conférence de Bonn, Abdul Sattar Sirat, devienne chef de ce gouvernement provisoire, a-t-on appris de sources concordantes. – *(AFP.)

EADS est coté à la bourse de Paris, de Francfort et de Madrid.

Airbus A319

ISS (Station spatiale internationale)

Pas étonnant si tous les enfants nous connaissent déjà.

Les réalisations d'EADS font partie de notre quotidien... On les trouve même dans les chambres d'enfant ! Et ce n'est pas surprenant quand on voit à quel point ces produits, conçus à partir des technologies les plus avancées, fascinent même les plus jeunes. Que ce soit les Airbus pour leur excellente rentabilité, les hélicoptères d'Eurocopter conçus pour toutes sortes de missions, la fusée Ariane à la fiabilité inégalée, ou encore les satellites qui nous rendent chaque jour la vie plus sûre et plus facile. C'est aussi ce qui les rend si attractifs aux yeux de nos clients.

www.eads.net

The step beyond*

ATR 72

Socata TB 20 GT

*La longueur d'avance

EADS
European Aeronautic Defence and Space Company

European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V. · Dreimestraat 24 · 1083 HK Amsterdam · PAYS-BAS
EADS Deutschland GmbH · 81663 München · ALLEMAGNE • EADS France S.A.S. · 37, boulevard de Montmorency · 75781 Paris Cedex 16 · FRANCE • EADS CASA · Avda. de Aragón, 404 · 28022 Madrid · ESPAGNE

Airbus Eurocopter Ariane Eurofighter Astrium

Les forces d'opposition aux talibans rencontrent une forte résistance dans la région de Kandahar

Selon les Américains, les marines pourraient prendre part à la chute du dernier bastion taliban

KABOUL
de notre envoyée spéciale

Les forces antitalibanes ont subi un revers, dimanche 2 décembre, avec l'attentat perpétré par six combattants arabes contre l'ancien gouverneur de Kandahar, Gul Agha, à Takhta Pul, à 50 km au sud-est de Kandahar, sur la route de Chaman et la frontière pakistanaise. Gul Agha qui a été blessé, sérieusement selon certaines sources plus légèrement selon d'autres, mène l'offensive contre les talibans, toujours maîtres de Kandahar, à partir du Sud. *« Six Arabes sont venus dans un bus civil et ont pénétré dans la mosquée où se trouvait Gul Agha, sur la route principale, et ont tiré sur lui, le blessant »*, nous a affirmé à Kaboul, l'ancien vice-ministre de l'intérieur taliban, mollah Mohammad Khaksar, qui, kandahari lui-même, a aujourd'hui des contacts à la fois avec les chefs pachtounes qui luttent contre les talibans et certains de ses anciens compagnons d'armes. Les six combattants arabes auraient ensuite été tués.

Gul Agha dispose d'environ 2 000 combattants aidés et conseillés par au minimum trois officiers des forces spéciales américaines. Ses hommes se sont emparés il y a dix jours de la ville de Takhta Pul, coupant la route directe entre le Pakistan et la ville de Kandahar. Depuis elles ont avancé vers l'aéroport de Kandahar, à environ 25 km de la ville et, selon un voyageur arrivé lundi matin à Kaboul en provenance du fief taliban, les combats se déroulaient dimanche à 1 km du terminal de l'aéroport déjà en piteux état. L'aviation américaine a continué à pilonner l'aéroport de Kandahar et ses abords pour aider les forces de Gul Agha qui rencontrent une très forte résistance, notamment de la part des volontaires arabes repliés en grand nombre sur Kandahar.

Outre Gul Agha, un autre chef pachtoune, dont le nom est avancé à Bonn pour diriger le conseil exécutif provisoire, Hamid Karzaï, fait pression sur Kandahar à partir du Nord et ses forces qui sont descendues de Tirin-Kot, la capitale de la province d'Uruzgan, se trouvent à 30 km de Kandahar. Selon M. Karzaï, interrogé lundi par téléphone satellitaire, cette avance s'est faite sans combats et après négociations, district par district, avec les autorités locales qui se sont rendues sans combattre.

Les forces américaines qui ont reçu le renfort d'officiers de liaisons britanniques, australiens et allemands, sont déployées pour leur part sur un terrain d'aviation à 110 km au sud-ouest de Kandahar, dans la province d'Helmand. Cette piste avait été aménagée il y a plusieurs années et avant l'arrivée des talibans en 1994, par les riches saoudiens et émiratis qui venaient à la chasse aux faucons dans cette région désertique. Les soldats américains ont commencé à patrouiller dans le désert près de Kandahar et pour la première fois un responsable américain a laissé entendre que les Marines pourraient prendre part à la chute de Kandahar, le dernier bastion des talibans. Cité par l'agence américaine, Associated Press, dont un correspondant est avec les forces américaines en Afghanistan, le Major James « Beau » Higgins a affirmé que les forces anti-talibanes venant du nord et du sud-est se rapprochaient de Kandahar *« et potentiellement nous pouvons venir d'où nous sommes. »*

Pour l'instant toutefois, les talibans contrôlent toujours Kandahar et, obéissant aux ordres de leur chef suprême, Mollah Mohammad Omar, semblent vouloir défendre la ville jusqu'au bout. Les talibans essaieraient d'acheminer des renforts à partir de Laskar-Ghar, la capitale de la province d'Helmand à 136 km à l'ouest. Selon Ahmad Gul, un chauffeur arrivé lundi matin à Kaboul venant d'Herat et Kandahar, les talibans contrôlent la route d'Herat jusqu'à Gereshk, 120 km à l'ouest de Kandahar. Compte tenu de l'intensité des bombardements américains qui ont lieu nuit et jour, selon des habitants arrivés de Kandahar, la résistance opposée à la fois par le dernier noyau dur des combattants talibans et leurs alliés étrangers, principalement arabes et pakistanais, a surpris beaucoup d'observateurs.

REFUGE DES ÉTRANGERS

Outre les ordres du mollah Omar, cette résistance pourrait s'expliquer par le fait que Kandahar est le dernier refuge des volontaires étrangers et après le massacre des prisonniers pour la plupart étrangers du fort Qala-e-Jhangi, près de Mazar-e-Charif, ceux-ci savent qu'ils n'ont que le choix de se battre. *« Si la reddition de Kunduz s'était bien passée, cela aurait aidé celle de Kandahar »*, affirme un expert, *« mais avec ce carnage, les volontaires arabes se savent condamnés. »*

Les talibans et leurs alliés toujours présents dans la ville de Kandahar sont, à en croire le témoignage d'habitants juste arrivés à Kaboul, *« en perpétuel mouvement. Quand ils entendent les avions, ils sautent dans leurs voitures et se mêlent à la population civile »*, raconte Gul Mohammad, un commerçant. *« Tous les bureaux des responsables talibans sont fermés et les gens ont peur de passer devant à cause des bombes »*, affirme-t-il. Selon lui, aucun responsable taliban n'est visible dans la ville depuis plusieurs jours. Pour l'instant toutefois nul ne se hasarde à avancer une date pour la chute de Kandahar et interrogé samedi sur ce point, le « ministre des affaires étrangères » de Kaboul, le Dr Abdullah s'est contenté de dire *« bientôt »*.

Françoise Chipaux

Un Américain pro-talibans est tombé à Qala-e-Jhangi

Après le siège sanglant de la prison-forteresse de Qala-e-Jhangi, dans la province de Mazar-e-Charif, les forces du Front uni (nom officiel de l'Alliance du Nord) et les commandos spéciaux américains, qui les appuyaient, ont découvert la présence, parmi les combattants talibans, d'un jeune Américain, âgé de vingt ans qui faisait partie des blessés recueillis.

Selon le *Journal du Dimanche* qui révèle l'existence de ce prisonnier, le jeune homme, qui a refusé de donner son identité, serait originaire de Washington. A l'âge de seize ans, il se serait converti à l'islam et aurait suivi une formation dans une école coranique au Pakistan. Il a été transporté à Cheberghan, à 150 kilomètres à l'ouest de Mazar-e-Charif où ont été acheminés cinq soldats américains blessés durant les bombardements de l'aviation américaine. Une dizaine d'autres de commandos spéciaux ont été soignés sur place. – *(AFP.)*

Convergence de vues entre la France et le Maghreb contre le terrorisme

M. Chirac a achevé sa tournée éclair dans la région

RABAT
de notre envoyée spéciale

En quittant Rabat dimanche 2 décembre après-midi sous un chaud soleil, le président Jacques Chirac avait de quoi être rassuré. Au cours de cette tournée éclair axée sur la crise afghane et ses répercussions sur la scène mondiale, le chef de l'Etat a pu constater une *« parfaite convergence de vues »* avec ses interlocuteurs marocains, algériens et tunisiens sur la nécessité *« d'éradiquer le terrorisme international ainsi qu'Al-Qaida et son chef Oussama Ben Laden »*, sans tomber dans le piège du *« choc des civilisations »*. Une thèse que le président français réfute et qualifie *« d'absurde, dangereuse et infondée »*, comme l'est à ses yeux tout amalgame entre islam et terrorisme. A l'issue de ses entretiens avec le roi du Maroc Mohammed VI, auquel le lie une affection qualifiée de quasi familiale, M. Chirac s'est dit frappé d'avoir trouvé à Rabat, ainsi qu'à Alger et Tunis la veille, une réelle volonté de favoriser le dialogue des cultures, ce qui est, a-t-il dit, *« plus nécessaire que jamais »*.

Reconnaissant, pour le déplorer, qu'il y avait eu en Europe *« de grandes faiblesses »* à l'égard des terroristes, le chef de l'Etat français a souhaité que les sanctuaires utilisés par ces *« criminels, qui sont souvent des malades mentaux »*, deviennent de plus en plus rares et de plus en plus précaires.

Mais Jacques Chirac n'aura-t-il pas éclipsé sans le vouloir cette étape de Rabat, tout comme celle de Tunis, par le succès de sa visite à Bab el-Oued, au point de faire presque oublier son message initial ? Dans l'entourage du chef de l'Etat, on s'en défend. Au contraire, fait-on valoir, ce moment fort aura été l'illustration du dialogue des cultures, en faveur duquel le président Chirac ne cesse précisément de plaider.

Quoi qu'il en soit, Bab el-Oued, considéré comme un fief islamiste, aura réservé samedi 1er décembre après-midi un accueil inespéré au président français, dont c'était la première visite en Algérie depuis son entrée à l'Elysée en 1995. Dans ce quartier d'Alger ravagé le 10 novembre par des pluies diluviennes et des flots boueux qui ont fait, en l'espace de quelques heures, plus de 700 morts et une centaine de disparus (sur les quelque 1 000 victimes recensées à travers le pays), des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants s'étaient rassemblés, mus par la curiosité, la sympathie ou la joie. Mise en scène ? C'est peu probable, même si quelques centaines de personnes avaient été réquisitionnées, semble-t-il, et acheminées tout spécialement en bus. L'enthousiasme des quelque 3 000 autres ne pouvait être feint.

Le soleil et la sécheresse s'étant réinstallés sur Alger, d'impressionnants vents de poussière terreuse, de couleur ocre, balayaient les rues de Bab el-Oued au point d'obscurcir la vue quand les présidents Jacques Chirac et Abdelaziz Bouteflika sont arrivés sur les lieux de la tragédie.

Pendant un peu plus d'une demi-heure, les deux chefs d'Etat ont parcouru les quartiers anéantis du marché Triolet et des Trois-Horloges, en compagnie de nombreux officiels algériens, notamment le directeur du cabinet présidentiel, le général Larbi Belkheir, et le premier ministre Ali Benflis. Non loin des visiteurs, une nuée de camions-grues continuaient de creuser la boue séchée et d'évacuer les décombres de la catastrophe.

Bab el-Oued, considéré comme un fief islamiste, a réservé samedi après-midi un accueil inespéré au président français, dont c'était la première visite en Algérie depuis son entrée à l'Elysée

Contenue par des barrières métalliques et des cordons de sécurité qui avaient le plus grand mal à ne pas se laisser déborder, la foule ovationnait le président français et brandissait des banderoles clamant *« Jacques Chirac, bienvenu chez toi »* ou encore *« Chirac oui, Aussaresses, non. »*

Et quand le chef de l'Etat a franchi le périmètre de sécurité pour prendre un bain de foule, serrant des mains, embrassant des enfants, l'enthousiasme a tourné au délire, mais aux cris de *« Bab el-Oued martyr »* se sont ajoutés de nombreux *« Donnez-nous des visas ! »*, lancés sur un ton un peu goguenard, comme si leurs auteurs eux-mêmes n'y croyaient pas.

Penchés à leur balcon entre le linge et les antennes paraboliques, d'innombrables femmes et enfants participaient à la fête générale en poussant des youyous. *« Je ressens une très grande émotion »*, a ensuite confié M. Chirac avant de rendre hommage à *« ce peuple formidable »*, rappelant que si Bab el-Oued est un quartier cher aux Algérois, il l'est aussi *« au cœur de beaucoup de Français »*.

Florence Beaugé

Les marsouins français sont arrivés à Mazar-e-Charif

UN DÉTACHEMENT de quarante soldats français de l'infanterie de marine est, depuis la soirée du samedi 1er décembre, en poste sur l'aéroport de Mazar-e-Charif, aux côtés de quelques sapeurs du génie des Etats-Unis. Il y a été acheminé depuis l'Ouzbékistan, où il était bloqué à Karchi-Khanabad depuis le 19 novembre suite à des difficultés avec l'administration locale, par des hélicoptères américains.

Une vingtaine d'autres « marsouins » français sont restés en Ouzbékistan pour y créer un état-major qui accueillera prochainement un renfort de cent soixante autres soldats en transit à Miramas (Bouches-du-Rhône), avant de partir.

Selon un accord tripartite, la mission de ces « marsouins » est de sécuriser la piste et les équipements aéronautiques de Mazar-e-Charif, qui seront remis en état par les sapeurs américains, aidés d'Afghan, et où des soldats jordaniens devraient installer un hôpital de campagne.

RENFORT DE TROUPES AMÉRICAINES

Le même jour, depuis Toulon (Var), le porte-avions nucléaire français *Charles-de-Gaulle* a appareillé pour l'océan Indien où il est attendu à la mi-décembre, avec son escorte formée de trois frégates et d'un sous-marin nucléaire d'attaque.

C'est la première mission opérationnelle du bateau : il s'agit de participer, aux côtés de bâtiments américains, britanniques et italiens dans un premier temps, à la surveillance générale de la zone et à d'éventuelles opérations d'appui-feu de troupes engagées au sol.

Des officiers de liaison britanniques, allemands et australiens – d'autres les rejoindront, mais leur nationalité n'a pas été divulguée – ont rejoint la Task Force 58 américaine qui regroupe les unités des 15e et 26e corps de Marines près de Kandahar. La présence de ces officiers de liaison laisse supposer que des troupes de ces trois pays y seront bientôt déployées. Du reste, le gouvernement de Canberra a annoncé qu'une unité d'élite australienne est attendue au début de la semaine.

Sur cette base, à 110 kilomètres du fief taliban, qui continue de résister, les Etats-Unis ont renforcé leurs troupes depuis le premier débarquement des Marines, le lundi 26 novembre. Ils ont notamment envoyé des hélicoptères et des véhicules blindés supplémentaires. – *(AFP, AP.)*

Un réseau milanais lié à l'organisation Al-Qaida a été démantelé

ROME
de notre correspondante

Sami Kishk, un Egyptien âgé de quarante-six ans domicilié à Paris, a été arrêté, vendredi 30 novembre, à l'aéroport de Rome en provenance du Caire. Connu sous le pseudonyme de Hammada, il était sous le coup d'un mandat d'arrêt italien depuis le 5 octobre, dans le cadre de l'enquête menée par le parquet de Milan sur la cellule lombarde du réseau d'Oussama Ben Laden appartenant au *« Groupe salafite pour la prédication et le combat »* (*le Monde* du 12 octobre).

Considéré comme le « faussaire » de cette cellule, il était l'un des hommes les plus recherchés par le substitut milanais, Stefano Dambruoso en charge de l'enquête sur la piste italienne d'Al-Qaida. Sami Kishk est accusé d'association de malfaiteurs, de trafic d'armes, de falsification de documents d'identité et d'incitation à l'immigration clandestine. Pour les autorités italiennes, son interpellation porte *« un coup dur à la structure terroriste complexe qui, depuis des bases situées dans le nord de l'Italie, a des ramifications dans de nombreux pays européens et a des rapports directs avec l'organisation d'Oussama Ben Laden »*.

DIX-SEPT MANDATS D'ARRÊT

Le chef de la police antiterroriste, Carlo De Stefano, avait dévoilé le 29 novembre, dans un entretien au quotidien *La Stampa,* que trois autres personnes soupçonnées d'appartenir à la même cellule venaient d'être arrêtées les jours précédents. Il s'agit d'Abdel Halim Hafed Remadna, Algérien, secrétaire de l'Institut d'études islamiques à Milan, de Yassine Chekkouri, marocain et bibliothécaire du même Institut et de Nabil Benattia, tunisien, expert en faux papiers. Un autre suspect, Abdelkader Es Sayed alias Abu Saleh, de nationalité égyptienne, bénéficiant du statut de réfugié politique en Italie, est en fuite. Il serait actuellement en Afghanistan. Il est considéré comme l'un des hommes-clé de l'organisation dans la péninsule.

Au total, dix-sept mandats d'arrêt ont été lancés par le parquet de Milan. Quinze militants ont été mis sous les verrous lors de trois opérations de police. La première a eu lieu dans la banlieue milanaise à Gallarate le 4 avril et les deux autres, le 5 octobre et le 29 novembre dans la capitale lombarde. Elles ont notamment permis d'arrêter Essid Sami Ben Khemais, tunisien considéré comme le chef de la cellule.

Selon le chef national de la police antiterroriste, *« Ben Khemais était le responsable du réseau en Italie. Remadna* (responsable du recrutement) *prenait ses ordres auprès de lui, mais avait également des rapports avec Abou Jaffa »*, alias Omar Chaabani, Algérien et responsable des camps d'entraînement d'Al-Qaida en Afghanistan. En l'état actuel de l'enquête, une éventuelle participation du réseau italien dans la préparation des attentats du 11 septembre a été exclue. *« Nous sommes parvenus à comprendre la structure de l'organisation. Celle-ci ne se contentait pas seulement de fournir un soutien logistique, (donner des faux papiers ou un hébergement temporaire aux militants), mais avait aussi un rôle important dans le réseau d'Al-Qaida lui-même »*, estime ce policier.

A la mosquée de Milan, située viale Jenner, l'imam rejette toute complicité. Es Sayed, ancien imam de la seconde mosquée de Milan, établie via Quaranta, est en fuite depuis le 11 septembre. Les enquêteurs milanais auraient trouvé une lettre selon laquelle des instructions pour se rendre en Afghanistan via l'Iran lui étaient données. Ce groupe milanais aurait eu des relations avec d'autres terroristes présumés de la mouvance Ben Laden, à Naples, en France et en Espagne. Les enquêteurs poursuivent leurs investigations concernant deux sociétés : Al-Taqwa, dirigée par Youssef Nada que les experts américains considèrent comme l'un des principaux financiers européens d'Al-Qaida et Al-Barakaat, un réseau de centres téléphoniques à bas prix pour immigrés (dont l'un à Florence est suivi par le parquet) permettant de pratiquer la méthode traditionnelle de transfert manuel de fonds dite « hawala ». Une vingtaine de *« comptes bancaires suspects »* ont été gelés a annoncé récemment Giulio Tremonti, ministre de l'économie et des finances.

Danielle Rouard

DE LA SIMPLE RETOUCHE AU BEAU VETEMENT
LEGRAND
Tailleur
Hommes et Femmes
Depuis 1894
Chemises sur mesures
TRÈS GRAND CHOIX DE TISSUS ET DE PRIX
27, rue du 4-Septembre, Paris 2e
Tél : 01.47.42.70.61

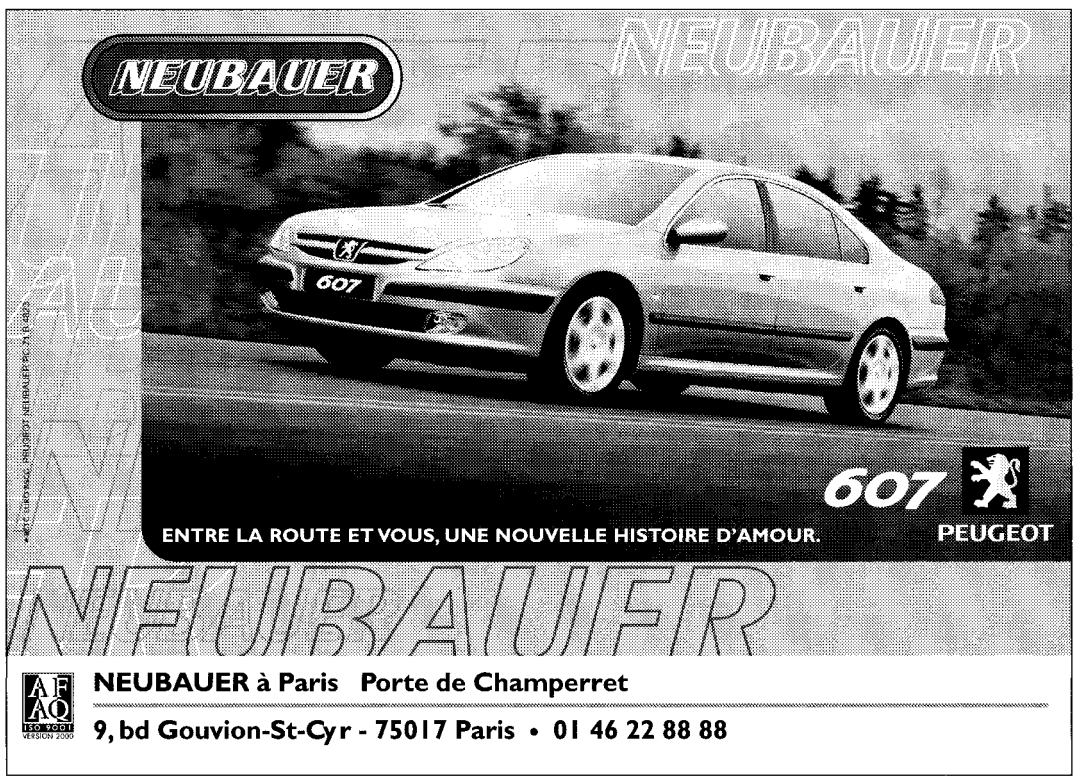

Victoire historique du DPP, indépendantiste, à Taïwan

Le succès remporté par le Parti démocrate progressiste, qui devient la première force au Parlement, montre l'attachement de plus en plus fort de l'électorat à l'identité politique de l'île et plonge Pékin dans l'embarras. Le déclin du Kouomintang se poursuit

Le Parti démocrate progressiste (DPP), de sensibilité indépendantiste, a remporté les élections législatives qui ont eu lieu samedi 1er décembre, à Taïwan. Avec 87 sièges (+ 22), il devient la première force politique du Yuan législatif, le Parlement taïwanais. Cette victoire intervient dans un contexte qui semblait pourtant favorable aux partisans de la réunification avec la Chine populaire. Le président Chen Shui-bian, issu du DPP, qui ne disposait pas d'une majorité à l'Assemblée, semblait en difficulté et la montée du chômage tranchait avec la santé éclatante de l'économie de l'autre côté du détroit de Formose. Les électeurs en ont décidé autrement, affirmant leur désir de défendre une identité taïwanaise. Pékin, qui s'était gardé d'intervenir dans la campagne électorale, ne cache pas son embarras. Le Kouomintang, historiquement tourné vers le continent, perd 42 députés.

PÉKIN
de notre correspondant

Une fois encore, le régime chinois est dérouté par les ressorts intimes de la démocratie taïwanaise. Signe de cette difficulté, Pékin n'avait toujours pas publié de commentaire officiel, lundi 3 décembre, près de trente-six heures après l'annonce de la victoire du Parti démocrate progressiste (DPP, sensibilité indépendantiste) aux élections législatives tenues dans l'île samedi 1er décembre. Seul le *China Daily,* quotidien anglophone destiné au public étranger, évoquait le résultat en donnant la parole à un « expert » en affaires taïwanaises. A en croire ce dernier, les relations entre les deux rives du détroit de Formose pourraient s'en trouver *« assombries provisoirement »* mais sans aller jusqu'à altérer le présent statu quo.

A la veille du scrutin, Pékin avait aussi affiché une discrétion maximale, ses interventions préélectorales – en général des menaces – ayant toujours eu coutume de jeter les électeurs insulaires dans les bras des indépendantistes. Mais à son grand dépit, ce silence de circonstance n'a nullement empêché le DPP, le parti du président Chen Shui-bian, d'enlever 87 des 225 sièges (un gain de 22 sièges) que compte le Yuan législatif (Parlement), ce qui le place dans la posture historique de première force politique à Taïwan. Tout aussi pénible pour Pékin est la poursuite de la débâcle du Kouomintang (KMT) qui, après avoir perdu le pouvoir exécutif au printemps 2000, perd désormais son statut de première force à l'Assemblée : il n'y disposera que de 68 élus, soit 42 de moins que sous la précédente législature.

Aux yeux d'un électorat qui reste sourcilleux sur la question de l'identité politique de l'île, le KMT paie de toute évidence ses accointances de plus en plus marquées à l'égard de Pékin. Depuis le départ de l'ancien président Lee Teng-hui, apôtre de la « taïwanisation » de l'administration de l'île, le KMT est retombé sous la coupe de dirigeants sensibles aux sirènes continentales, principalement pour des raisons affectives puisque nombre d'entre eux sont le produit du déracinement des familles nationalistes ayant suivi Tchang Kai-shek dans son exil à Taïwan en 1949.

85 % D'INSULAIRES DE SOUCHE

La nostalgie continentale qui les habite inspire une profonde suspicion à un électorat taïwanais composé à près de 85 % d'insulaires de souche.

Cette victoire des indépendantistes du DPP prend d'autant plus Pékin à contre-pied que rarement la conjoncture n'avait semblé aussi favorable à un retour en force du camp des partisans de la réunification. Une économie en récession, un chômage en hausse, une Bourse chagrine, une situation politique bloquée : les motifs de mécontentements ne manquaient pas contre le président Chen et son parti, le DPP. Les avocats de la réunification avaient beau jeu d'opposer à cette morosité ambiante l'éclatante santé de l'économie chinoise et, surtout, l'irrésistible attraction qu'elle exerçait sur des milieux d'affaires insulaires succombant à la « fièvre de Shanghaï ». Dans ce contexte, M. Chen n'avait aucun avenir aux yeux de Pékin, et il suffisait dès lors de le laisser sans mot dire glisser vers l'impopularité. Or ce calcul s'est révélé faux. L'électorat taïwanais a clairement fait la différence entre la « fièvre de Shanghaï » et son affirmation d'une identité à respecter.

La partie n'est pas pour autant complètement gagnée pour le président Chen. Mais au moins est-il en meilleure position pour sortir de l'impasse – l'absence d'une majorité parlementaire – dans laquelle il se trouve depuis son élection. Techniquement, le KMT peut toujours s'allier avec le People First Party (PFP) de James Soong – issu d'une dissidence du parti nationaliste –, qui a remporté un joli succès en enlevant 46 sièges. Mais, dans l'autre camp, l'alliance entre le DPP et le Taïwan Solidarity Union (TSU), animé par le populaire Lee Teng-hui, peut aussi créer une dynamique ayant pour effet de multiplier les défections dans les rangs du KMT.

Les grandes manœuvres pour donner une majorité au président ont commencé. Et Pékin n'en finit pas d'observer ce théâtre insulaire avec grand embarras.

Frédéric Bobin

► www.lemonde.fr/chine

La « fièvre de Shanghaï » fait tourner la tête à 300 000 Taïwanais

SHANGHAÏ
de notre envoyé spécial

« J'ai décidé de faire ma vie ici. J'y mourrai, c'est sûr. » Il est sérieux Michael Chang. La voiture zigzague le long des voies surélevées qui surplombent la ville en bordure du fleuve Huangpu. A la vue de ces gerbes de gratte-ciel, ces centres commerciaux et ces usines que l'on aperçoit au loin, Michael laisse tomber, catégorique : *« Taïwan a perdu toute compétitivité. L'avenir est ici en Chine. Le XXIe siècle sera chinois. »*

REPORTAGE

« L'avenir est ici, en Chine. Le XXIe siècle sera chinois »

Fils d'un soldat de Tchang Kaïchek exilé à Taïwan après 1949, Michael Chang est revenu aux sources il y a une bonne dizaine d'années. Les racines de la famille sont dans le Shandong, plus au nord, mais c'est Shanghaï qu'il a choisi. *« Qu'est-ce que j'ai rêvé de Shanghaï quand j'étais gamin ! Il y avait ce mythe véhiculé par le cinéma. »* L'avenir est donc ici et Michael s'y taille une petite niche en s'adonnant à des activités d'import-export. Il collecte à travers le pays des caisses d'ustensiles de cuisine et autre mobilier domestique, fabriqués à des coûts défiant toute concurrence, qu'il vend ensuite à des grosses centrales d'achat occidentales. Les affaires tournent bien.

Michael Chang est l'un des trois cent mille Taïwanais résidant à Shanghaï. Au total, environ un million d'insulaires (soit près de 5 % de la population de Taïwan) se sont installés sur le continent autour de pôles comme Xiamen, la province du Guangdong, plus récemment Shanghaï et dans le delta du Yangtseu. Cette population est drainée par l'impressionnante vague d'investissements taïwanais en Chine continentale. Les sources varient sur le montant de ces capitaux car leur origine est souvent maquillée. La vérité se situe probablement entre 60 et 100 milliards de dollars. Le plus impressionnant est sans nul doute l'accélération des délocalisations du secteur high-tech aujourd'hui en crise de l'autre côté du détroit de Formose.

Dans ce contexte, Shanghaï fait tourner la tête à bien des Taïwanais. Au point que l'on dit l'île saisie par la *« fièvre de Shanghaï »*. *« Il y a ici un incomparable parfum d'histoire et d'héritage »*, s'extasie Mme Xie, qui dirige l'un des trois salons de beauté taïwanais que compte la cité. *« Shanghaï est aujourd'hui dotée d'infrastructures modernes souvent supérieures à Taïpeh »*, commente Cai Shi-ming, patron d'un cabinet de conseil en investissements dont la clientèle taïwanaise s'accroît au rythme de 30 % par an. Il y a, surtout, des coûts de main-d'œuvre encore très avantageux : huit à dix fois moins chers qu'à Taïwan. *« Si vous avez là-bas une petite entreprise familiale,* résume Michael Chang, *pour le même capital, vous vous retrouvez ici à la tête d'une très grosse entreprise. »*

« FILLES DE MAUVAIS GOÛT »

Les Taïwanais raffolent de Shanghaï mais qu'en pensent les Shanghaïens eux-mêmes ? Pas forcément du bon. *« Ils ne traitent pas très bien leurs employés,* grommelle une autochtone. *Et, en plus, ils s'affichent avec des filles de mauvais goût. »* Si les autorités au plus haut niveau encouragent ces investissements pour des raisons stratégiques, le « peuple » de Shanghaï, lui, ne prise guère ces nouveaux venus fuyant la crise économique qui sévit en leur île. *« C'est vrai, je n'ai quasiment pas d'ami shanghaïens »*, confesse Lin Wen-tzu, un fabriquant de câble électrique qui est pourtant marié avec une Chinoise du continent.

Du coup, les Taïwanais vivent plutôt en circuit fermé dans les quartiers de Gubei ou Hongqiao, où ils ont fondé un mini « Taipeh City » autour de leurs villages résidentiels, restaurants et bars karaoké. Dans le parc industriel de Kunshan, où est concentré un millier d'entreprises d'origine insulaire – à une heure de voiture de Shanghaï –, une école taïwanaise vient même d'ouvrir : il s'agit de la deuxième en Chine.

Si Pékin attise sciemment chez les Taïwanais cette « fièvre de Shanghaï », ce n'est bien sûr pas par grandeur d'âme. Le calcul est de développer une force d'attraction – économique, psychologique et politique – susceptible de neutraliser les velléités séparatistes de l'île. Pour Pékin, Shanghaï est devenue comme la porte d'accès à Taïpeh. On y recrute les partisans de la cause de la réunification, qui iront ensuite prêcher la bonne parole de l'autre côté. On y glane aussi de précieuses informations sur la vie politique insulaire.

Tyson Bair est un bon exemple de ce petit jeu. Fils d'un hiérarque du Kouomintang, lui-même appointé très jeune au comité central du parti, il fait la navette depuis une dizaine d'années entre les deux cités. Il dirige aujourd'hui, à Shanghaï, une petite entreprise d'électromécanique. Affichant haut et fort sa haine des indépendantistes taïwanais et de son propre président Chen Shui-bian, il se prévaut de *guanxi* (relations personnelles) très haut placées dans l'appareil du Parti communiste chinois à Shanghaï.

« La première fois que je suis arrivé ici, dit-il, *le Parti communiste chinois ne comprenait rien à Taïwan, ou très peu. Ils ont essayé de comprendre. Je leur ai expliqué comment ça marchait, en particulier que leur menace militaire était contre-productive. Ils en ont interrogé d'autres. Maintenant, je peux vous dire qu'ils connaissent beaucoup mieux. »* Tyson Bair est catégorique : *« Leur meilleure arme, c'est l'économie, c'est la crise à Taïwan et la "fièvre de Shanghaï". Il leur suffit simplement de laisser filer dans ce sens. Et sans rien dire... »*

F. B.

Chef de file de l'opposition, Alassane Ouattara est rentré en Côte d'Ivoire

ABIDJAN
de notre correspondant

Rentré en Côte d'Ivoire après plus d'une année d'exil en France, le chef de file de l'opposition, Alassane Ouattara, a préconisé, samedi 1er décembre, de nouvelles élections. L'an dernier, sa mise à l'écart du scrutin présidentiel avait conduit à de sanglants accrochages politico-ethniques.

Ancien premier ministre et président du Rassemblement des républicains (RDR), le principal parti d'opposition en Côte d'Ivoire, M. Ouattara est rentré à Abidjan pour témoigner à la tribune du Forum pour la réconciliation nationale, grand-messe du *« dialogue à l'ivoirienne »* qui doit tourner la page de plus de deux ans de tensions politiques, dans un pays traditionnellement paisible.

Ultime intervenant, M. Ouattara a parlé à la suite des trois autres grands leaders de la scène politique : le président actuel, Laurent Gbagbo, l'ancien chef d'Etat Henri Konan Bédié, et le chef de la junte militaire qui l'avait renversé, le général Robert Gueï. Commencées il y a près de deux mois, les auditions ont également permis aux partis politiques, aux organisations non gouvernementales ainsi qu'aux victimes de la violence de s'exprimer en toute liberté.

Les polémiques autour de la nationalité de M. Ouattara, devenu le symbole identitaire des ressortissants du nord du pays, musulman, sont la cause principale de la crise politique ivoirienne. Ses adversaires soutiennent que M. Ouattara est ressortissant du Burkina Faso voisin, où il est allé vivre enfant avec son père ; d'autres admettent qu'il est ivoirien, mais inéligible car il s'est prévalu de la nationalité burkinabée pour aller travailler au Fonds monétaire international (FMI), où il a occupé le poste de directeur général adjoint.

« Je suis ivoirien de père et de mère et à titre exclusif », a martelé Alassane Ouattara à la tribune, brandissant ses documents d'identité et ceux de ses ascendants. Mais, en Côte d'Ivoire, le sujet prend une allure de guerre de religions : les convaincus sont confortés dans leurs convictions, les autres campent sur leurs positions. D'autant plus que, après avoir clamé son éligibilité, M. Ouattara a exigé la révision de la Loi fondamentale, dont le président Gbagbo a avoué, lors de son passage au Forum, qu'elle avait été rédigée pour écarter son adversaire. *« Je ne la soumettrai pas à révision »*, a-t-il prévenu. Les partisans du chef de l'Etat proposent plutôt qu'une commission d'enquête internationale statue sur le *« cas Ouattara »*.

POUVOIR CONSOLIDÉ

Quel sera l'avenir politique d'Alassane Ouattara ? *« Le plus dur commence »*, titrait *Le Front,* un quotidien favorable à l'ancien premier ministre au lendemain de son retour en Côte d'Ivoire. Le RDR a démontré sa force lors des élections municipales de mars 2000, en remportant le tiers des communes et un peu plus du quart des suffrages. Il a également mobilisé le 30 novembre plusieurs dizaines de milliers de partisans pour le retour de son leader. Mais le parti « alassaniste » a boycotté les élections législatives de décembre 2000 et ne peut, pour le moment, imposer une réforme constitutionnelle supprimant les clauses qui lui sont défavorables.

Par ailleurs, le pouvoir du président Laurent Gbagbo, fragile lors de ses premiers mois, s'est consolidé. Bien que laborieux, le dialogue politique en cours a permis le retour de la coopération de l'Union européenne (UE), suspendue pour cause de *« déficit démocratique »*. La Banque mondiale et le FMI, qui avaient interrompu leurs financements en 1998 en raison de la *« mauvaise gouvernance »*, sont de retour.

La stabilisation – à des niveaux très bas, il est vrai – des cours du cacao, dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial, a permis d'apaiser quelque peu les campagnes. Dans ce contexte, nombre d'observateurs se demandent si Alassane Ouattara, que ses adversaires disent plus à l'aise dans les milieux de la finance qu'au cœur des intrigues politiques, saura se battre sur le terrain pour une *« réhabilitation »* qui s'annonce difficile. *« Le pouvoir politique n'est pas un cadeau. On va le chercher sous la pluie, sous le soleil, dans la brousse, dans la forêt, dans la savane, avec sa sueur et avec son sang »*, ironisait, lors de son passage devant le Forum, le président Laurent Gbagbo, ancien syndicaliste et opposant historique lorsque la Côte d'Ivoire vivait sous un régime de parti unique. Alassane Ouattara est prévenu des difficultés qui l'attendent...

Théophile Kouamouo

Naufrage du « Koursk » : Vladimir Poutine sanctionne des amiraux

MOSCOU. Vladimir Poutine a estimé, samedi 1er décembre, qu'il n'y avait pas de preuves formelles d'une collision du sous-marin nucléaire *Koursk,* le 12 août 2000, en mer de Barents, avec un autre sous-marin. L'état-major de la marine russe avait mis en cause, aussitôt après le naufrage qui fit 118 morts, la présence d'un sous-marin étranger dans le secteur. Dénonçant un *« laxisme »* dans la préparation de l'exercice auquel participait le *Koursk,* le président de la Russie a limogé trois amiraux et sanctionné sept autres. Parmi les officiers généraux écartés de leurs fonctions, le commandant en chef de la flotte du Nord, l'amiral Popov, et son chef d'état-major, l'amiral Motsak. – *(AP.)*

DÉPÊCHES

■ **OUZBÉKISTAN : le dissident ouzbek en exil Mohammed Salikh,** arrêté le 28 novembre par la police tchèque à Prague, où il venait d'arriver, attend une décision sur son extradition vers l'Ouzbékistan. Fondateur du parti Erk (Liberté, opposition modérée, interdit en 1993), M. Salikh, cinquante-deux ans, jouit en Norvège du statut de réfugié politique. Les organisations Human Rights Watch et Amnesty International demandent à la République tchèque de ne pas procéder à son extradition. – *(AP., AFP.)*

■ **ARGENTINE : le gouvernement argentin a pris ce week-end des mesures** de limitation des transactions financières pour éviter une fuite massive des capitaux. La douane contrôlera notamment que chaque personne ne puisse quitter le pays avec plus de 1 000 dollars. Cette mesure intervient alors que le gouvernement tente de convertir sa dette publique de 132 milliards de dollars. Quelque 400 millions de dollars avaient été retirés des dépôts dans la seule journée de vendredi 1er décembre. – *(AFP.)*

■ **SUISSE : les Suisses ont refusé dimanche 2 décembre, par 78 % de « non »,** une initiative populaire des milieux pacifistes réclamant la suppression de l'armée. Une autre proposition demandant la mise en place d'un service civil pour la paix n'a guère eu plus de succès. Autre signe des temps, 66 % des électeurs ont refusé un projet syndical de prélèvement d'un impôt de 20 % sur les gains en capital, tandis que 77 % se sont opposés à l'introduction d'une taxe sur l'énergie, proposée par les écologistes. – *(Corresp.)*

■ **SLOVAQUIE : le Mouvement pour une Slovaquie démocratique (HZDS),** de l'ex-premier ministre national-populiste Vladimir Meciar, et le parti Smer, du néo-populiste Robert Fico (nationalistes postcommuniste), sont, avec quelque 40 % des sièges à pourvoir, les vainqueurs des élections régionales qui se sont déroulées samedi 1er décembre. Ce résultat constitue un avertissement pour la coalition de centre droit au pouvoir. C'est aussi une mauvaise nouvelle pour l'OTAN et l'Union européenne. Lorsque M. Meciar gouvernait le pays (1994-1998), Bruxelles considérait que la Slovaquie ne remplissait pas les critères démocratiques pour entrer dans l'UE. – *(Corresp.)*

JUDAÏSME **Participant, samedi 1er décembre, au dîner annuel du Conseil représentatif des institutions juives de France, (CRIF), le premier ministre a affirmé « *la détermination des pouvoirs publics à lutter contre toute forme d'antisémitisme* ». ● LES CRAINTES de la communauté juive s'étaient exprimées face au grand nombre d'*« actes d'hostilité »* à l'égard des juifs. ● LE PRÉSIDENT du CRIF, Roger Cukierman, a affirmé, dans son discours, que *« la haines des juifs est réapparue »*, et *que « les dangers de rupture de la vie civile sont immenses »*. ● DES PERSONNALITÉS politiques de tous bords, invitées par le CRIF, ont dénoncé l'antisémitisme. ● THÉO KLEIN, ancien président du CRIF, déclare au *Monde*, qu'on ne peut *« reprocher aux jeunes Arabes d'éprouver envers les Palestiniens la même solidarité que les jeunes juifs éprouvent envers Israël »*.**

M. Jospin se dit « déterminé à lutter contre l'antisémitisme »

Répondant aux inquiétudes exprimées par la communauté juive, le premier ministre a affirmé, samedi 1er décembre devant le CRIF, que « face aux risques », le gouvernement ne « relâcherait en rien son effort ». Le président du CRIF a lancé : « Nous craignons pour la sécurité des juifs en France »

LE PREMIER ministre, Lionel Jospin, a affirmé, samedi 1er décembre, à Paris, devant le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), *« la détermination des pouvoirs publics à lutter contre toute forme d'antisémitisme »*. *« Face aux risques, nous ne relâcherons en rien notre effort »*, a-t-il poursuivi, précisant : *« Pas plus que nous ne tolérerons des actes de racisme, nous ne tolérerons des actes d'antisémitisme. »* Invité du dîner annuel du CRIF, le premier ministre, accompagné de onze membres de son gouvernement, s'exprimait dans un contexte d'inquiétude de la communauté juive, illustré par la diffusion, le même jour, d'un document émanant de son service de protection : une liste recensant 330 *« actes d'hostilité »* commis contre des juifs entre le 9 septembre 2000 et le 20 novembre 2001 (*Le Monde* daté 2-3 décembre).

Face au chef du gouvernement et aux nombreux politiques présents, le nouveau président du CRIF, Roger Cukierman, élu au mois de mai, a exprimé cette crainte dans un discours au ton moins policé que ceux de ses prédécesseurs. *« Nous sommes confrontés à la haine antijuive »*, a-t-il notamment déclaré, lançant cet avertissement : *« Nous craignons pour la sécurité des juifs en France. »*

« Sur cette terre où nos sangs donnés à la patrie se sont mélangés avec ceux de nos compatriotes, a poursuivi, solennel, le président du CRIF, *où tant des nôtres ont contribué à la grandeur de la France dans les domaines des sciences, des arts et de la culture, nous nous sentons menacés. La haine des juifs est réapparue. Et, pour la première fois depuis plus d'un demi-siècle, des cris de* "Mort aux juifs" *résonnent sur le pavé parisien, des synagogues sont brûlées, des écoles sont brûlées. »*

M. Cukierman assurait ainsi que la communauté juive a été *« traumatisée par les attaques de l'automne 2000 contre* [les] *synagogues »*. Et de préciser : *« Depuis un an, la tension s'aggrave. Chaque jour apporte son lot d'insultes et d'agressions. Il est périlleux pour un religieux juif de se promener seul dans certains quartiers. »* Aussi a-t-il demandé une *« rigueur »* de la police et de la justice *« beaucoup plus grande que par le passé »*, à la fois *« dans la recherche des responsables* [et] *dans les sanctions qui doivent les frapper »*. Cette demande s'est assortie, dans son discours, d'une demi-menace : *« Les dangers de rupture de la paix civile sont immenses. Nous n'avons jamais souhaité développer des milices parallèles pour défendre nos droits. Nous ne voulons surtout pas que nos jeunes, qui découvrent ces phénomènes de haine des juifs, soient tentés de répondre aux agressions. »*

Le président du CRIF a toutefois souhaité clairement que s'établisse *« un dialogue confiant avec les musulmans de France »* et s'est réjoui de la consultation sur l'islam de France lancée par le ministère de l'intérieur pour organiser le culte musulman. Il a néanmoins prévenu que si le futur conseil français du culte musulman *« ne donnait pas une place suffisante aux musulmans modérés et aux laïques »* et que s'il *« ne se sentait pas soumis aux principes républicains »*, le *« risque de dérive vers le fanatisme serait grave »*. *« Ce risque existe »*, a-t-il assuré.

Comme ses prédécesseurs, M. Cukierman a plaidé pour un *« équilibre »* de la politique de la France dans le conflit israélo-palestinien. La nouvelle des attentats de Jérusalem n'était pas connue alors qu'il s'exprimait, mais il s'en est pris au terrorisme : *« Nous ne parvenons pas à faire la distinction entre le bon terrorisme et le mauvais, celui qui serait justifié et celui qui ne le serait pas,* a-t-il dit. *Les terroristes sont des assassins, quelle que soit leur nationalité. Et la couleur du sang des victimes n'est pas différente selon qu'il s'agit d'Américains, d'Israéliens ou de passagers du métro parisien. »* Il a souligné, à cet égard, que M. Jospin avait été *« parmi les premiers à appeler les mouvements terroristes par leur nom »* – allusion aux propos tenus par le premier ministre le 24 février 2000 sur le Hezbollah au cours d'un voyage au Proche-Orient.

Dans sa réponse, M. Jospin s'est surtout concentré sur le bilan de son action depuis cinq ans, s'étendant notamment sur les progrès accomplis dans l'indemnisation des victimes de spoliations sous l'Occupation, depuis les travaux de la commission Mattéoli. Il a, certes, fermement condamné le terrorisme, *« qui dénature l'islam en prétendant s'en réclamer »*, recueillant de nombreux applaudissements. Il s'est en outre présenté en *« ami d'Israël »*, mais s'est limité à répéter la position traditionnelle du Quai d'Orsay sur le conflit israélo-palestinien.

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE S'INVITE

Le premier ministre a ensuite abordé la lutte contre *« l'insécurité au quotidien »*, qu'il a qualifiée de *« priorité »*. *« En nous gardant de toute exploitation du thème de l'insécurité, nous agissons,* a-t-il affirmé. *Nous veillerons à rappeler à chacun qu'il n'existe pas de société sans règle, que tout droit implique un devoir, et que les droits et les devoirs doivent être rappelés par la pédagogie auprès des jeunes et par la fermeté de la loi. »* Concluant son discours, M. Jospin a enfin évoqué les élections à venir : *« Quelle que soit l'issue des choix que feront les Français,* a-t-il dit, *il est assez probable que vous accueillerez l'an prochain un autre premier ministre. Je vous dis au revoir, du moins dans cette fonction. »* Avant que les murmures de la salle le conduisent à préciser : *« On peut avoir plus d'une fonction... »*

De fait, la campagne électorale n'avait pas eu besoin du premier ministre pour s'inviter à la réception du CRIF. Plus nombreux que jamais, ministres et politiques côtoyaient les religieux de toutes confessions, les ambassadeurs, les personnalités du show-business et des médias. Le Père Stanislas Lalanne, secrétaire général de l'épiscopat, était assis entre le communiste Robert Hue et l'académicien Bertrand Poirot-Delpech, sous la surveillance attentive de Philippe Douste-Blazy (UDF). Seul musulman présent, le recteur de la Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, était l'objet de toutes les sollicitudes. A la table d'honneur, le maire (PS) de Paris, Bertrand Delanoë, devisait avec Sylviane Agacinski-Jospin. Enrico Macias serrait avec effusion les mains des évêques et des rabbins, un cigare aux lèvres. Rarement la communauté juive avait été si bien entourée.

X. T.

Un colloque international sur la Shoah

Lionel Jospin a annoncé que la France organiserait, en octobre 2002, un grand colloque international sur la Shoah, avec le Conseil de l'Europe et la Fondation pour la mémoire de la Shoah. A cette occasion devrait être concrétisée une décision du ministre de l'éducation, Jack Lang, de consacrer dans les écoles une journée à la mémoire de la Shoah et à la prévention des crimes contre l'humanité. Le premier ministre a aussi affirmé que l'indemnisation des orphelins de déportés juifs, prévue par le décret du 13 juillet 2000, ne serait pas étendue aux orphelins des autres catégories de déportés. *« Je reste convaincu,* a-t-il dit, *que la situation exceptionnelle créée par la politique d'extermination de la communauté juive résidant en France appelle, soixante ans plus tard, une réponse exceptionnelle de l'Etat. »* Le bénéfice de cette *« mesure de réparation »*, a-t-il ajouté, doit être réservé à toute personne qui, du fait d'actes commis dans le cadre de la politique d'extermination *« menée en France durant l'Occupation à l'égard des juifs, a été définitivement privée d'un de ses parents ou des deux »*.

Les politiques condamnent et suggèrent des remèdes

RENDEZ-VOUS où se croisent les personnalités politiques de tous horizons – extrême droite exceptée –, le dîner annuel du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), qui a eu lieu samedi 1er décembre, à Paris, est une sorte de baromètre des relations entre les politiques et les diplomates en poste à Paris et la version institutionnalisée du judaïsme en France. Après les accords d'Oslo, en 1993, on y voyait des ambassadeurs des pays arabes ainsi que la déléguée générale de la Palestine en France, Leïla Chahid ; désormais, ces hôtes-là ont déserté les tables.

Onze membres du gouvernement avaient répondu à l'invitation du CRIF. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur, Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères, Roger-Gérard Schwartzenberg, ministre de la recherche, et Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports, entouraient, avec d'autres, Lionel Jospin et sa femme, Sylviane Agacinski. Le maire (PS) de Paris, Bertrand Delanoë, était présent, comme Christian Poncelet, président (RPR) du Sénat.

L'inquiétude des représentants des organisations juives portait sur l'aggravation des actes antisémites depuis le déclenchement de la « deuxième Intifada » en octobre 2000, principalement dans les banlieues. Une vague de violence dont certaines voix juives estiment qu'elle a été minimisée par le monde politique et par les médias.

« Cela montre bien que l'antisionisme est un avatar de l'antisémitisme », commentait Patrick Devedjian, député (RPR) des Hauts-de-Seine, membre du groupe d'amitiés France-Israël. *« Chez les musulmans, les extrémistes prennent l'ascendant,* ajoutait-il. *Les pouvoirs publics ne savent pas comment gérer ce phénomène. Ce n'est pas facile : ni la droite ni la gauche ne savent quoi faire. »*

« RÉPONDRE PAR L'ÉDUCATION »

Presse écrite et télévisions porteraient-elles, par les mots et les images qu'elles véhiculent sur le conflit du Proche-Orient, la responsabilité d'une telle dégradation ? Michèle Alliot-Marie, présidente du RPR, estime que la responsabilité des médias est lourde : *« Les discours des politiques ne sont pas entendus »*, a-t-elle regretté, ajoutant qu'*« à court terme il faut condamner vivement et, à long terme, face à ce phénomène d'intégration mal réussie, il faut répondre par l'éducation, des jeunes comme des adultes. »* Philippe Douste-Blazy maire (UDF) de Toulouse, ville jumelée avec Tel-Aviv, estimait, lui, que ces *« atteintes à la dignité humaine »* montrent qu'*« il manque un souffle d'autorité sur la République »*.

« Nous avons un rôle à jouer pour qu'il y ait plus de sérénité dans nos villes, déclarait de son côté Robert Hue, président du PCF – et candidat à l'élection présidentielle —, qui propose *« des conférences sur les religions dans les banlieues »*. Le candidat des Verts, Noël Mamère, se rendait, lui, pour la première fois au CRIF. Un peu surpris par l'hostilité suscitée par les écologistes, réputés pour leurs positions très favorables aux Palestiniens (*Le Monde* du 5 octobre), M. Mamère a jugé la recrudescence d'actes violents comme *« des relents extrêmement focalisés, des scories d'une situation fort compliquée* [au Proche-Orient], *de "dégâts collatéraux" sur la communauté juive. » « Après tout,* a-t-il dit, *on ne s'en tire pas mal après le 11 septembre. »*

Dénonçant le *« populisme »* qui, selon lui, mène à l'*« antisémitisme »* et s'affirmant à la fois *« pro-palestinien et pro-israélien »*, M. Mamère a dit vouloir bientôt se rendre dans cette région troublée du monde *« où tout va se passer »*. Un voyage conçu sur le modèle de ceux du ministre Verts allemand, Joschka Fischer, plutôt que sur le tumultueux voyage de José Bové, porte-parole de la Confédération paysanne. Jean-Pierre Chevènement, autre candidat déclaré à la présidentielle, comptait, selon un responsable du CRIF, parmi les *« absents excusés »*.

Nicolas Weill

Dans un lycée : « On a bien le droit d'être antisémite ! »

ELLE SE DÉCRIT comme *« assez typée »* et imaginait bien qu'un jour on lui ferait remarquer qu'elle est juive. Jamais, cependant, Mme V., jeune professeur de lettres-histoire dans un lycée professionnel de Seine-et-Marne, n'aurait imaginé cela. *« Ce jeudi 29 novembre, j'ai découvert, en prenant ma classe de BEP comptabilité, que le cahier d'appel était couvert d'énormes tags : des croix gammées, des messages en grosses lettres capitales qui disaient :* "Ta mère sale juive", "Vive Hitler", "A mort Mme V.", "Casse-toi", "Nazis en force". »

Malgré le choc, l'enseignante fait cours. *« C'était très dur ; ils étaient un peu impressionnés de me voir réagir ainsi. Puis j'ai entendu une voix masculine qui disait* "sale juive". *Des élèves m'ont dit qu'ils se faisaient traiter de* "sale noir" *tout le temps, et qu'ils ne voyaient pas pourquoi je m'énervais ; un autre m'a dit* : "On est en démocratie, on a bien le droit d'être antisémite." » Le lendemain, quelques élèves sont venus trouver Mme V. : *« Ils m'ont dit qu'ils n'étaient pas racistes, que c'était une blague. »*

L'an passé, débutant comme enseignante titulaire, cette jeune femme venue du sud de la France avait déjà vécu un épisode douloureux avec une autre classe. *« A la rentrée, les élèves se posaient des questions sur moi. Je me suis dit qu'il fallait les laisser parler. J'ai alors entendu dans la classe :* "C'est une feuj, c'est une feujette", *jusqu'au moment où quelqu'un a crié* "Heil Hitler !". » Mme V. rédige un rapport. Il restera sans suite.

« Cette année, ils ont commencé en me demandant si j'étais juive. » Au lendemain des attentats du 11 septembre, dit-elle, *« Ben Laden était devenu le héros. Il y a eu beaucoup de provocations, pour voir comment j'allais réagir »*. Puis, en octobre, *« un jour où je m'étais énervée contre un élève, un garçon m'a dit une première fois* "sale juive !". *J'ai quitté la classe en pleurant. »* La proviseur-adjoint viendra dans la classe rappeler que la loi punit les injures racistes. Mais aucune sanction ne sera prise. Après le nouveau pas franchi le 29 novembre, les enseignants du lycée se sont mis en grève.

Dans ses classes « melting pot » de lycée professionnel, le fond du problème ne relève pas de l'antisémitisme, analyse Mme V., qui range parmi les *« provocations »* les soutiens affichés à Ben Laden, ou les immanquables réactions suscitées par le programme d'histoire quand il aborde la Shoah, qualifiée de *« plus grand barbecue du siècle »* par certains. Non, le problème, explique-t-elle, *« c'est la guerre des élèves contre les profs. Tout est prétexte pour mettre la zizanie. S'ils apprennent quelque chose sur un prof, ils s'en servent. Cela aurait été pareil si j'avais été homosexuelle. »* La collègue d'anglais s'est fait traiter de *« sale pute » ;* celle du secrétariat a reçu des œufs dans la figure, relate Mme V. Orientation et relégation scolaires, *« laxisme dans la pédagogie et la discipline »*, discrimination sociale, expliquent, selon elle, les réactions *« de plus en plus agressives »* des élèves. *« Ils ont la haine,* dit-elle ; *la haine des Français. »*

Nathalie Guibert

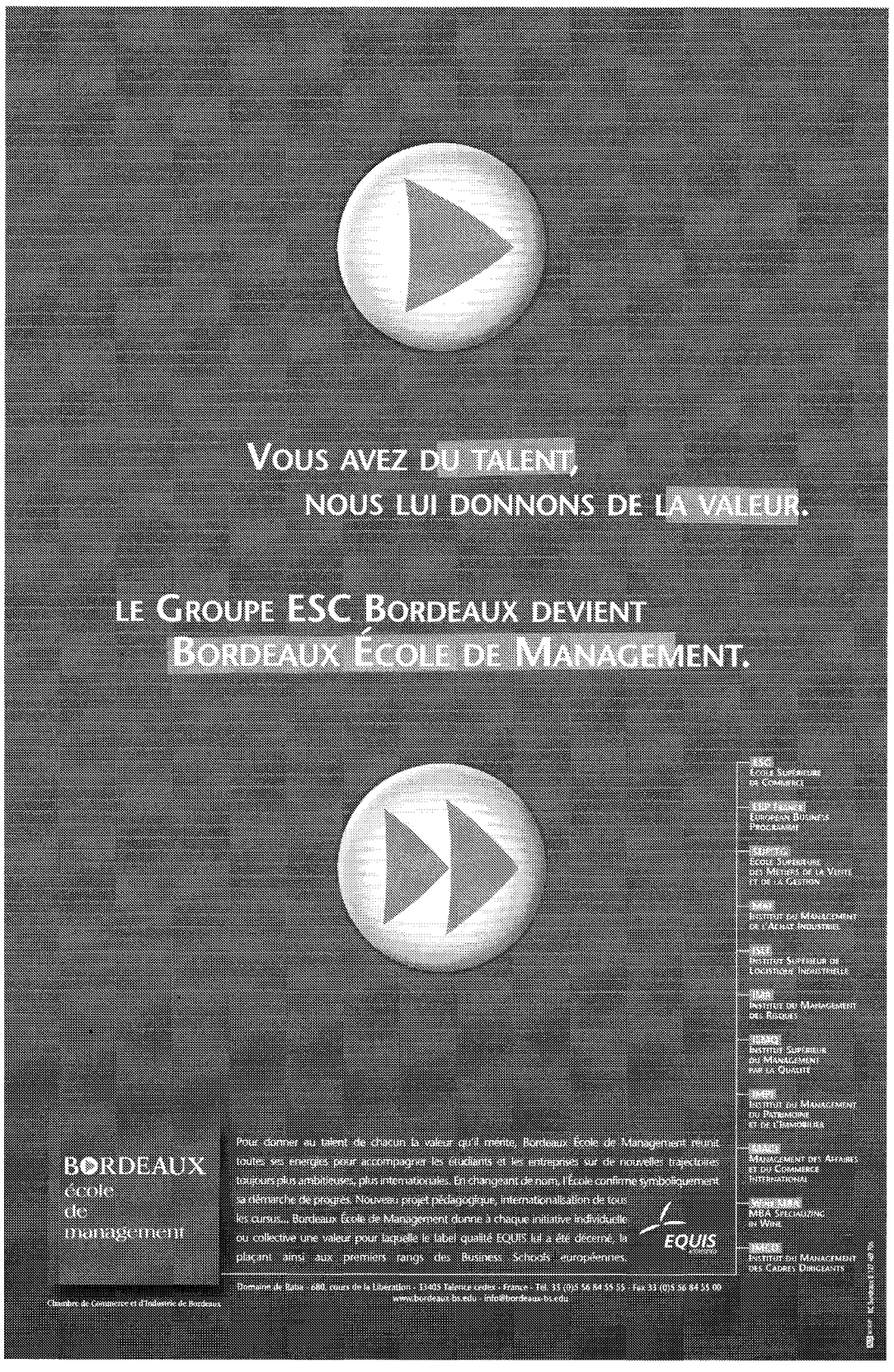

Théo Klein, avocat, ancien président du CRIF

« La violence dans les banlieues ne concerne pas seulement les juifs »

« Comment interprétez-vous les violences commises en France contre des membres de la communauté juive ?

– Tout d'abord, je constate qu'il y a eu moins d'événements violents en 2001 qu'en 2000, au début de la « nouvelle Intifada ». Cette diminution n'a peut-être pas été assez soulignée. De tels actes restent cependant inadmissibles. Le premier ministre a raison de dire que le conflit israélo-palestinien ne doit pas se répercuter en France. Car ces violences sont motivées par un sentiment de solidarité avec les Palestiniens – que je peux comprendre. Je ne vais tout de même pas reprocher aux jeunes Arabes d'éprouver envers les Palestiniens la même solidarité que les jeunes juifs éprouvent envers Israël !

» Roger Cukierman *[le président du CRIF]* a raison d'insister sur la nécessité d'un rapprochement avec les responsables musulmans. Encore faudrait-il que les dirigeants de la communauté juive acceptent que leur solidarité avec Israël ait pour corollaire la solidarité des musulmans avec les Palestiniens. A cette condition, le dialogue pourra peut-être commencer. Si nous parvenons, ici en France, à substituer la parole à la violence et à créer une ouverture, nous n'aurons pas réglé le conflit du Proche-Orient ; mais nous aurons montré qu'un dialogue, une cohabitation est possible.

– Certains vous reprocheront d'en parler à votre aise parce que vous ne vivez pas au jour le jour la cohabitation entre juifs et musulmans...

– J'habite Saint-Cloud, et j'admets que ce n'est pas le lieu où la population maghrébine est la plus nombreuse ! Mais tout de même, il me semble que le phénomène de la violence dans les banlieues n'est pas nouveau, et qu'il ne concerne pas seulement les juifs. Toutes les frustrations se traduisent par des violences, comme si elles ne pouvaient pas avoir accès à d'autres moyens d'expression. Nous vivons une période où les problèmes de sécurité agitent l'ensemble de la population et de la classe politique. L'insécurité n'est pas un problème spécifique aux juifs.

– Peut-on parler d'antisémitisme pour désigner les violences commises contre les juifs ?

– J'appartiens à une génération qui a connu l'antisémitisme. Et je crains que les jeunes générations ne confondent un peu trop facilement les événements récents avec le véritable antisémitisme. A l'époque de ma jeunesse, c'est-à-dire avant la guerre de 1939-1945, on ne pouvait imaginer une présence juive dans la société française aussi visible qu'elle l'est aujourd'hui. Jamais on n'aurait imaginé les loubavitch allumant des bougies pour hannouka sur les places publiques, des restaurants cachers en si grand nombre et les jeunes juifs se promenant avec la kippa comme un signe ostensible ! Tous ces signes prouvent que la communauté juive est intégrée à la communauté nationale d'une manière extraordinaire.

» L'antisémitisme, c'est le refus de considérer le juif comme un être normal et égal. C'est une forme aggravée de la xénophobie. C'est aussi une forme d'action politique organisée, dont le but est de mettre les juifs à l'écart, si possible de les éloigner. Ce n'est pas ce qui se passe aujourd'hui dans les banlieues. Si, demain, la paix était signée en Israël, je suis sûr que les mêmes qui se battent aujourd'hui s'embrasseraient et se serreraient la main.

– Beaucoup de responsables juifs rapprochent l'hostilité à Israël et l'antisémitisme. Quelle est la frontière qui les sépare ?

– Il faut distinguer deux éléments. D'une part le conflit politique entre Israéliens et Palestiniens. D'autre part, le refus de certains Palestiniens d'admettre une partie fondamentale de l'histoire juive, à savoir l'existence du Temple à Jérusalem. Sur ce point, qui n'est plus une question politique, on peut dire qu'il existe un parallèle entre antisionisme et antisémitisme. En ce qui concerne le conflit politique, ce n'est pas parce que quelqu'un critique les positions du gouvernement israélien que son attitude doit être assimilée à de l'antisémitisme. Je crois qu'avant d'employer le mot antisémitisme, il faut y réfléchir à deux fois.

– Le discours de Roger Cukierman, samedi, était-il trop vigoureux ?

– Tout dépend comment l'on conçoit le rôle de président du CRIF. Roger Cukierman a fait le choix d'exprimer directement les sentiments qui agitent les militants communautaires. On peut

THÉO KLEIN

juger aussi que le président du CRIF, tout en relayant l'état d'esprit de la communauté, doit y ajouter quelques nuances qui permettent de le resituer dans la réalité. Il n'est pas seulement un porte-parole, il doit inscrire utilement la communauté juive dans la vie publique de ce pays.

– Votre tribune dans *Le Monde* du 6 septembre, dans laquelle vous appeliez Ariel Sharon à faire la paix, a-t-elle suscité des réactions violentes ?

– J'ai reçu plus d'une centaine de lettres, certaines très hostiles et même injurieuses. Mais j'ai reçu énormément de courriers très positifs. Quelqu'un m'a écrit : *"Vous m'avez rendu ma fierté d'être juif "*. Il y a toute une partie des juifs de France qui ne réagit pas comme les militants de base de la communauté. La plupart des gens ont interprété ma lettre ouverte à Ariel Sharon comme une attaque contre lui. Pourtant, je m'adressais à lui précisément parce que je pensais qu'il était le seul à pouvoir changer le cours des événements.

– Comment a évolué la communauté depuis que vous avez quitté la présidence du CRIF ?

– La communauté s'est renforcée. Parce qu'elle est plus forte, elle doit être plus ouverte. Les événements du Proche-Orient ont provoqué un sentiment d'angoisse et le désir de manifester une solidarité sans faille avec Israël. Je crains un "complexe du ghetto", comme je l'explique dans mon dernier livre (*Libérez la Torah*, Calmann-Lévy) : cette idée que le monde extérieur nous est hostile. Dès l'instant où l'on voit de l'hostilité partout, on crée cette hostilité. »

Propos recueillis par Xavier Ternisien

L'UDF a accordé à François Bayrou son investiture pour l'élection présidentielle

Le député européen a invité les membres de son parti, en congrès à Amiens, à « bannir la désertion »

Les militants centristes qui étaient réunis en congrès à Amiens, samedi 1er et dimanche 2 décembre, ont décidé à l'unanimité d'apporter leur soutien à la candidature présidentielle de François Bayrou. Répliquant aux critiques formulées à l'encontre de sa stratégie, notamment par son rival chiraquien, Philippe Douste-Blazy, le président de l'UDF a invité les congressistes à *« bannir la désertion »*.

AMIENS
de notre envoyé spécial

Cornes de brume, canotiers tricolores et pluie de confettis. Entouré de sa femme, Babeth, et du plus jeune de ses six enfants, André (treize ans), au milieu d'une nuée de photographes, François Bayrou s'est offert, dimanche 2 décembre à Amiens, une fin de congrès à l'américaine. Ovationné par les quelque 2 000 participants, le président de l'UDF a longuement savouré cette communion avec une salle acquise à sa cause. M. Bayrou savait le prix de ces minutes arrachées aux mauvais sondages et aux *« petits assauts »* qui composent son ordinaire. *« Dans tout ce sale temps que nous venons de traverser, si vous saviez comme je vous attendais »*, avait-il reconnu sans ambages à la tribune, la veille, avant d'ajouter, comme pour s'en persuader lui-même : *« L'UDF, dont on disait qu'elle avait des réserves et des réticences, c'est vousfl! »* Cette UDF-là a accordé à l'unanimité, samedi, son investiture au candidat déjà déclaré à l'élection présidentielle.

Le chiraquien Philippe Douste-Blazy, lui, était alors déjà reparti vers Paris, soulagé d'en avoir terminé avec une mission quelque peu périlleuse. Venu à Amiens pour faire part de ses fortes réserves vis-à-vis de la stratégie de M. Bayrou (*Le Monde* daté 2-3 décembre), le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale n'aura flanché que sur un point, en renonçant à mentionner, dans son intervention, l'Union en mouvement, association chiraquienne dont il est un membre actif. Pas peu fier d'avoir osé ainsi affronter quelques sifflets, le maire de Toulouse minimisait auprès des journalistes la portée de cet accueil : *« Plus une salle est étroite, plus on peut dire* "Nous sommes bien ensemblefl!". *Mais il s'agit alors d'une chapelle. » « Il faut à tout prix éviter la tentation du repli sur nous »*, a renchéri à la tribune l'ancien ministre Jacques Barrot, également proche du chef de l'Etat, en ajoutant : *« Il faut savoir combattre pour se faire connaître. Mais il faut aussi savoir dialoguer pour pouvoir rayonner. »* Tout en réclamant en vain le dépôt d'une motion – qui n'aurait eu aucune chance d'être adoptée –, M. Bayrou a répliqué en invitant les congressistes à *« bannir la désertion. » « Pour l'UDF et pour la France, il n'y aurait qu'un risque, c'est que nous renoncions »*, a-t-il insisté. Le député européen, qui a justifié sa candidature par le refus de *« l'Etat RPR »* comme de *« l'Etat PS »*, ne veut pas davantage *« regarder passer les deux trains : celui de Jospin, qui va dans le mur, et celui de Jacques Chirac, dans lequel on nous réserverait des strapontins. »* Plusieurs intervenants, parmi lesquels le président du groupe centriste du Sénat, Jean Arthuis, lui ont apporté leur soutien.

UNE ÉQUIPE À DÉSIGNER

Le porte-parole de l'UDF, Jean-Louis Borloo, a également critiqué la stratégie de M. Douste-Blazy qui, selon lui, signerait *« l'acte de décès »* de sa formation politique. Ayant réclamé une clarification interne – *« le groupe parlementaire doit être en harmonie avec ce qui sera voté »* au congrès —, le maire de Valenciennes a semblé s'adresser surtout à M. Bayrou : *« Si toutes les ambiguïtés sont levées, tu pourras compter sur nous »*, lui a lancé M. Borloo. Ce dernier risque fort d'être déçu. *« Je ne vais pas me mettre à exclure des parlementairesfl! »*, s'est exclamé M. Bayrou devant la presse, en précisant que si des députés décidaient de soutenir Jacques Chirac dès le premier tour, la direction de l'UDF se bornerait à *« hausser les épaules »*.

Dans l'immédiat, le président de l'UDF a d'autres chats à fouetter. Dans le souci d'apaiser autant que possible le congrès d'Amiens, M. Bayrou avait en effet reporté plusieurs décisions susceptibles de faire des mécontents. D'ici à Noël, le président de l'UDF doit désormais désigner son équipe de campagne ; répartir les responsabilités au sein de la vaste commission d'investiture qu'il a mise en place pour préparer les législativesfl; et, enfin, régler le sort de Christine Boutin, députée des Yvelines et, elle aussi, candidate à l'élection présidentielle de 2002.

Jean-Baptiste de Montvalon

► www.lemonde.fr/presidentielle2002

Le PRG désigne Christiane Taubira pour le représenter à l'élection présidentielle

Le choix de la députée de Guyane ne fait pas l'unanimité chez les radicaux de gauche

Les 620 délégués du Parti radical de gauche ont désigné, samedi 1er décembre, Christiane Taubira comme candidate à l'élection présidentielle. Roger-Gérard Schwartzenberg, ministre de la recherche, craint que cette candidature n'entraîne un éparpillement des voix de gauche. Il a plaidé, en vain, pour une campagne commune avec le PS. Mme Taubira défendra les thèmes de la laïcité, de l'universalisme et de l'humanisme.

VIVATS, applaudissements, ovation debout, sur fond de musique techno : les 620 délégués du Parti radical de gauche (PRG) n'ont pas ménagé leur enthousiasme, samedi 1er décembre, pour accueillir leur candidate à l'élection présidentielle, Christiane Taubira. Ils ont désigné la députée de Guyane, récemment passée du groupe PS au groupe RCV (Radical, citoyen, vert) de l'Assemblée, avec 76 % de oui, 18 % de non et 6 % de bulletins blancs et nuls (*Le Monde* daté 2-3 décembre). De quoi se remettre du cœur au ventre, racontaient les délégués, après une législature de Gauche plurielle où le PRG est apparu plus souvent qu'à son tour comme le supplétif docile du PS. Et une belle opération pour le président du PRG, Jean-Michel Baylet, qui a soutenu cette candidature contre l'avis des cadres et des parlementaires du parti.

Le matin, tout en marquant d'ostensibles signes d'amitié à M. Baylet, Roger-Gérard Schwartzenberg, ministre de la recherche, a demandé s'il fallait soutenir le parti Walwari, dont Mme Taubira est la présidente fondatrice en Guyane, ou le PS. Ce n'est pas parce que celle-ci est une femme de couleur qu'elle recueillera davantage les voix des banlieues, ni celles des DOM-TOM, a aussi fait valoir le ministre.

M. Schwartzenberg a craint également que l'éparpillement des voix de gauche au premier tour ne fasse perdre son camp. Comme Bernard Charles, président du groupe RCV, et François Fortassin, sénateur des Hautes-Pyrénées, il a plaidé, sans succès, pour une campagne commune avec le PS. Sa proposition, consistant à faire voter les 10 000 militants sur un appel d'offres plus ouvert, n'a pas été retenue.

M. Zuccarelli, favorable, lui, à la candidature *« authentiquement radicale »* de M. Baylet, dont il savait pertinemment qu'il ne souhaitait pas se présenter, n'a recueilli que 6 % des voix en appelant à voter blanc. Les jeux étaient faits, dès lors que les délégués devaient répondre à une question fermée incluant à la fois le principe d'une candidature et la désignation de Mme Taubira. *« C'est une méthode peu convenable, tous les autres partis de la majorité ont fait désigner leur candidat par la base »*, a protesté l'ancien ministre de la fonction publique, dont l'attaché de presse a dû batailler ferme pour qu'il puisse s'exprimer devant les médias. *« Jean-Pierre Chevènement porte incontestablement les combats que nous aurions dû mener ces derniers mois »*, a ajouté M. Zuccarelli, qui se dit *« très ami »* avec le candidat, prêtant ainsi foi aux rumeurs de ralliement, qu'il dément.

M. Baylet s'est dit *« fier de présider un parti qui parvient toujours à étonner »*. Pour la première fois, a-t-il souligné, *« une femme de couleur, venant de l'outre-mer, qui n'est pas issue d'un appareil, va s'engager dans la course à la présidentielle »*. Elle sera *« la voix des sans-voix »*, a lancé M. Baylet, pour qui *« il ne saurait être question de bridder un tel tempérament »*.

Mme Taubira ne l'a pas démenti. *« D'habitude, les mots sont mes amis »*, a commencé, avec une émotion non feinte mais maîtrisée, la députée de Guyane. *« Je ne trouve pas ceux qui transmettraient avec l'intensité que je ressens cette magnifique offrande »*, a-t-elle poursuivi, avant de se lancer, sans notes, dans un vibrant plaidoyer pour *« faire gagner la gauche »*. Celle qui vient *« de l'outre-mer éblouissant d'Edouard Glissant »*, citant aussi Félix Eboué, Aimé Césaire, Gaston Monnerville, Jean-Marie Tjibaou ou Léon Damas, s'est dite prête à relever le défi, avec *« témérité, hardiesse, et même orgueil »*. *« On dit que je suis jolie »*, a ironisé la candidate. *« Certains trouveront que j'ai le nez trop épaté* (...), *mais c'est ensemble que nous en rirons »*, a-t-elle ajouté.

Humanisme, universalisme, République laïque, Mme Taubira n'a ensuite négligé aucun des thèmes chers aux radicaux. Reste à savoir si sa candidature recueillera les 500 parrainages nécessaires pour la compétition présidentielle. En 1995, les opposants à la candidature de Jean-François Hory avaient si bien organisé l'assèchement des signatures que celui–ci avait dû renoncer.

B. G.

M. Scarbonchi se rallie à M. Chevènement

Le fax est parti de la mairie de Bastia, dimanche 2 décembre, mentionnant pour origine *« cabinet du maire »*, c'est-à-dire Emile Zuccarelli. Le communiqué est cependant bien signé par Michel Scarbonchi, député européen. Au lendemain de l'investiture de Christiane Taubira, le conseiller régional d'Ile-de-France *« ne se retrouve pas dans cette hypothétique candidature »*. *« Je ne crois pas au communautarisme et au régionalisme que Mme Taubira a faits siens »*, poursuit-il.

Constatant que *« Jean-Pierre Chevènement est le seul à identifier le combat pour la République »*, M. Scarbonchi a *« décidé, comme plusieurs parlementaires et plusieurs dizaines de maires et de conseillers généraux PRG, de le soutenir et de lui apporter* [sa] *signature »*. Au Parti radical de gauche, le député européen Michel Dary, les députés Jean Rigal et Roger Franzoni sont, pour l'instant, les seuls soutiens connus au maire de Belfort.

PROFIL

UNE BRILLANTE ORATRICE

Elle a tout lu, cette dévoreuse de livres, qui n'hésite pas à en jeter quelques-uns dans le panier de son vélo, avant d'aller à la plage, derrière sa permanence électorale, à Cayenne. Proudhon, Trotski, Marx, Lénine, Mao, Christiane Taubira a tout avalé, même si elle ne se reconnaît *« dans aucun "isme" : trotskisme, léninisme, maoïsme »*. La députée de Guyane, qui aura cinquante ans l'année de la présidentielle, avoue même avoir participé à des ateliers anarchistes, sans s'être jamais retrouvée dans leurs principes.

Passionnée, séduisante, souvent violente dans ses expressions, comme certains journalistes ont eu l'occasion de le vérifier quand ils la critiquaient, la nouvelle candidate du PRG à la présidentielle s'est formée en métropole dans les années 1970. Pour la fac : *« une caserne »*, Assas, où sévissent le GUD (extrême droite) et ses slogans racistes. Pour le logis : la même enseigne que… Lionel Jospin, la résidence universitaire d'Antony, bien qu'ils ne s'y soient pas croisés en raison de leur différence d'âge. Pour la militance *: « un petit local sordide, rue Rambuteau »*, celui de l'Union des étudiants guyanais (gauche). Au bout du compte, un doctorat de sciences économiques et en agroalimentaire, une licence de sociologie et un certificat d'études supérieures d'ethnologie.

Sa véritable entrée en politique, après un *« butinage »*, passant notamment par le Mouvement guyanais de décolonisation (Moguyde), elle la fera en 1993. Christiane Taubira fonde avec son mari, Roland Delannon, le parti Walwari (« éventail », en amérindien) et remporte auprès des femmes et des jeunes des quartiers populaires un incontestable succès. *« Je vous aime »,* lance-t-elle avec lyrisme à ses électeurs. Devenue députée, Mme Taubira vote la confiance à Edouard Balladur en mars 1993. L'année suivante, après avoir repoussé l'invitation de Jean-Pierre Chevènement à le rejoindre, elle est élue députée européenne sur la liste Energie radicale de Bernard Tapie. *« Il a ses tripes sur la langue, il ne fait pas semblant »*, dit-elle de lui, presque en compliment, malgré de multiples accrochages.

Très impliquée dans la défense de la Guyane, cette brillante oratrice, réélue députée en 1997, a aussi fait les belles heures du Parlement, s'attirant les compliments de Pierre Mazeaud. C'est à son initiative qu'a été votée, en 1999, la loi reconnaissant l'esclavage comme un crime contre l'humanité. En Guyane, cependant, son parti ne pèse guère sans elle. Restée sur un échec aux élections municipales de mars 2001, elle est désormais perçue comme une personnalité ayant un avenir national en métropole.

Béatrice Gurrey
(avec Laurent Marot à Cayenne)

La CFDT met en garde contre tout retour en arrière sur les 35 heures

***« LA REPRÉSENTATION** des salariés dans les PME et la protection de leurs droits constituent un des chantiers de la prochaine législature »*, assurait Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, dans un entretien au *Figaro*, le 29 novembre. *« Ce n'est pas parce qu'un salarié travaille dans une petite entreprise qu'il doit avoir de petits droits sociaux »*, lui ont répondu en écho, samedi 1er décembre, quelque 2 000 salariés de petites et moyennes (PME) et très petites (TPE) entreprises de cent professions différentes, réunis à l'initiative de la CFDT à la Grande Arche de la Défense (Hauts-de-Seine).

La secrétaire générale de la CFDT, Nicole Notat, s'est félicitée de ce *« pari gagné »* par son syndicat d'avoir rassemblé ces hommes et ces femmes, délégués du personnel, délégués syndicaux, salariés mandatés, venus d'*« un monde où l'implantation syndicale n'est pas évidente »*. *« La CFDT veut faire la démonstration, dans les PME comme ailleurs, que le dialogue social peut être positif pour les salariés comme pour l'employeur*, a-t-elle affirmé. *La balle est vraiment dans le camp des syndicats et des patrons. »*

Une conviction relayée par une partie du « petit patronat » : *« Il faut que* [nos] *salariés aient les mêmes conditions de travail et les mêmes droits que ceux des grandes entreprises, sinon, ils nous quitteront ou ne viendront pas chez nous »*, a affirmé Robert Buguet, président de l'Union professionnelle artisanale (UPA), au cours d'un débat sur *« de nouveaux droits à conquérir »*. Il réagissait à un sondage IFOP rendu public par la CFDT montrant que la PME reste un lieu privilégié pour les relations de travail, mais qu'elle l'est beaucoup moins au regard de la sécurité de l'emploi et de la protection sociale. En effet, si les salariés de PME plébiscitent l'ambiance (87 %) et les conditions de travail (78 %) dans leur entreprise, ils se plaignent de leurs salaires (51 %) et du non-respect de leurs droits (43 %), et font de la défense de l'emploi (78 %), de l'accès à la formation professionnelle (74 %) et de l'amélioration de leurs salaires (68 %) des objectifs prioritaires pour l'avenir.

Ce constat n'a pas, en revanche, retenu l'attention du président de la commission sociale de la CGPME, Jean-François Veysset. Dénonçant l'*« asphyxie des entreprises par l'Etat »*, qui, selon lui, bride le dialogue social, celui-ci suscita de vives huées dans la salle. *« Négocier, négocier, oui »*, mais faut-il encore *« que l'Etat cesse de nous étrangler »*, insista-t-il, restant sourd aux appels de Rémi Juan, secrétaire national de la CFDT chargé des PME, qui l'invitait à suivre l'exemple de l'UPA. Cette dernière, qui a ouvert une négociation sur le développement du dialogue social, est en train de conclure avec les cinq confédérations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC) un accord visant à créer un fonds mutualisé en prélevant 0,15 % de la masse salariale des entreprises artisanales afin de prendre en charge la formation et le remplacement de salariés appelés à participer à des négociations locales ou nationales.

« Développer des garanties et des droits pour nos salariés relève du bon sens, si nous voulons que nos entreprises se développent », a renchéri M. Buguet, appelant lui-même son homologue de la CGPME à *« passer du camp de la réprobation au camp de l'approbation, ce qui serait un bon renfort »*.

Ce rassemblement a permis à la CFDT de réaffirmer sa volonté de renforcer sa présence dans les PME, un univers qui reste encore *« un désert syndical »*, selon les propres termes de Mme Notat. Se félicitant que les 35 heures *« aient accéléré la rencontre des deux mondes »*, ceux du syndicalisme et des PME, la secrétaire générale de la CFDT a estimé que la réduction du temps de travail était *« une des plus belles victoires du syndicalisme »*, et surtout de la CFDT, *« qui a porté seule pendant longtemps cette revendication »*. Le lendemain, dans *Le Journal du dimanche*, elle a prédit *« des lendemains qui déchantent à tout candidat qui voudrait revenir en arrière »*.

Laetitia Van Eeckhout

Prada Tel +39 02 546701
PRADA

Une élection sénatoriale partielle

CORSE-DU-SUD (premier tour).
I., 354 ; V., 350 ; A., 1,13 % ; E., 342.
Nicolas Alfonsi, PRG, c. t., 190 (55,56 %)... *ÉLU*
Philippe Ceccaldi, div. d., c. t., 135 (39,47 %) ; Paul Borelli, PCF, 17 (4,97 %).

[Nicolas Alfonsi (PRG) succède à Louis-Ferdinand de Rocca Serra (DL), déchu de ses mandats politiques par le Conseil constitutionnel. Le nouveau sénateur, opposant déclaré au processus de Matignon, en recueillant, au-delà de la gauche non communiste, plusieurs dizaines de voix de délégués de droite et divers, a été élu dès le premier tour.

27 septembre 1998 : I, 364 ; V., 358 ; A., 1,65 % ; E., 348 ; Louis-Ferdinand de Rocca Serra, DL, c. g., m., 167 (47,99 %) ; Philippe Ceccaldi, div. d., 119 (34,20 %) ; François Piéri, PRG, c. m., 62 (17,82 %) ; François Casanova, FN, 0.]

Une élection municipale partielle

SAINT-EGRÈVE
(ISÈRE, premier tour).
I., 10 662 ; V., 5 493 ; A., 48,48 % ; E., 5 355.
Ball. : liste Un. d. de Robert Fiat, s., (div. d.), 1 816 (33,91 %) ; l iste MDC + de Frédéric Vergez (MDC), 1 470 (27,45 %) ; liste PS + de Pierre Ribeaud (PS), 1 086 (20,28 %) ; liste div. d. d'Eric Grall, 983 (18,36 %).

[Cette élection faisait suite à l'annulation des résultats de mars par le tribunal administratif de Grenoble. Le maire sortant, Robert Fiat (div. d.), arrive en tête de ce premier tour, marqué par la division aussi bien à droite, où l'ancien premier adjoint présentait sa propre liste, qu'à gauche. Frédéric Vergez (MDC), soutenu par le PCF et le PRG, devance le conseiller général Pierre Ribeaud (PS), pourtant soutenu par les Verts.

11 mars 2001 : I, 10 147 ; V., 6 352 ; A., 37,40 % ; E., 6 106 ; MDC + (Vergez), 2 207 (36,14 %) ; Un. d. (Fiat, div. d.), 2 032 (33,28 %) ; Verts (Legal-Robinet), 1 199 (19,64 %) ; div. d. (Ramella-Pairin), 668 (10,94 %).]

Cinq élections cantonales partielles

EURE-ET-LOIR
Bonneval (second tour).
I., 7 912 ; V., 2 152 ; A., 72,80 % ; E., 1 615.
Michel Boisard, div. d., adj. m. de Bonneval, 1 615 (100 %)... *ÉLU*

[Michel Boisard (div. d.), seul candidat en présence au second tour après que Denis Sapience (div. d.) se fut retiré, était certain d'être élu.

25 novembre 2001 : I, 7 912 ; V., 3 986 ; A., 49,62 % ; E., 3 900 ; Michel Boisard, div. d., adj. m. de Bonneval, 1 516 (38,87 %) ; Denis Sapience, div. d., m. de Sancheville, 905 (23,21 %) ; André Lebat, PRG, c. r., 650 (16,67 %) ; Gilles Rousselet, div., m. de Montharville, 444 (11,38 %) ; Agnès Biondi, FN, 186 (4,77 %) ; Gérard Brulé, PCF, 160 (4,10 %) ; Daniel Colmard, MNR, 39 (1 %).]

Châteauneuf-en-Thymerais (second tour).
I., 6 425 ; V., 3 426 ; A., 46,68 % ; E., 3 335.
Jean-Pierre Gaboriau, div. g., m. de Châteauneuf-en-Thymerais, 1 826 (54,75 %)... *ÉLU*
Louis Pottier, div. d., m. de Tremblay-les-Villages, 1 509 (45,25 %).

[Jean-Pierre Gaboriau (div. g.) redonne à la gauche un siège qu'elle avait perdu en 1979. Ce succès, toutefois, ne remet pas en question la majorité départementale de droite (17 sièges sur 29). L'élection du président est prévue le 7 décembre.

25 novembre 2001 : I, 6 425 ; V., 3 171 ; A., 50,65 % ; E., 3 101 ; Jean-Pierre Gaboriau, div. g., m. de Châteauneuf-en-Thymerais, 1 449 (46,73 %) ; Louis Pottier, div. d., m. de Tremblay-les-Villages, 954 (30,76 %) ; Alain Favril, div. d., m. de Maillebois, 392 (12,64 %) ; Jacques Dautrême, FN, 165 (5,32 %) ; Maurice Raiffé, PCF, 84 (2,71 %) ; Luc Poitevin, MN R, 57 (1,84 %).

22 mars 1998 : I, 6 401 ; V., 4 193 ; A., 34,49 % ; E., 4 118 ; Martial Taugourdeau, RPR, sén., pr. c. g., m., 1 793 (43,54 %) ; Jean-Pierre Gaboriau, div. g., m., 1 781 (43,25 %) ; Jacques Dautrême, FN, 544 (13,21 %).]

INDRE-ET-LOIRE
Saint-Pierre-des-Corps (second tour).
I., 10 201 ; V., 3 658 ; A., 64,14 % ; E., 3 491.
Martine Belnoue, PCF, adj. m. de Saint-Pierre-des-Corps, 2 109 (60,41 %)...*ÉLUE*
Guillaume Deroubaix, DL, c. m. de Saint-Pierre-des-Corps, 1 382 (39,59 %).

[Martine Belnoue (PCF), première adjointe de Saint-Pierre-des-Corps, fief communiste, succède au maire de cette ville, Marie-France Beaufils, qui avait laissé son poste de conseiller général après avoir été élue sénatrice.

25 novembre 2001 : I, 10 201 ; V., 3 623 ; A., 64,48 % ; E., 3 542 ; Martine Belnoue, PCF, adj. m. de Saint-Pierre-des-Corps, 1 399 (39,50 %) ; Guillaume Deroubaix, DL, c. m. de Saint-Pierre-des-Corps, 991 (27,98 %) ; Meriem Baba-Roncière, PS, 609 (17,19 %) ; Patrick Marion, FN, 260 (7,34 %) ; Yvon Bridonneau, Verts, 151 (4,26 %) ; Michel Deguet, LO, 132 (3,73 %).]

PAS-DE-CALAIS
Desvres (second tour).
I., 10 716 ; V., 6 606 ; A., 38,35 % ; E., 6 190.
Brigitte de Prémont, RPR, 3 238 (52,31 %)...*ÉLUE*
Claude Prudhomme, div. g., m. de Crémarest, 2 952 (47,69 %).

[La gauche, majoritaire au conseil général, perd le canton de Desvres au profit du RPR. Brigitte de Prémont retrouve ainsi le siège qu'elle avait dû céder à Michel Sergent (PS) au second tour du scrutin de 1998. Elle s'était alors inclinée de 92 voix seulement. M. Sergent, maire de Desvres, avait démissionné du conseil général à la suite de son élection au sénat.

25 novembre 2001 : I, 10 716 ; V., 5 954 ; A., 44,44 % ; E., 5 704 ; Brigitte de Prémont, RPR, 2 122 (37,20 %) ; Claude Prudhomme, div. g., m. de Crémarest, 1 904 (33,38 %) ; Alain Libert, PCF, 979 (17,16 %) ; Catherine Salagnac, FN, 259 (4,54 %) ; Jean-François Marquis, Verts, 239 (4,19 %) ; René Lachère, RPF, 201 (3,52 %).

22 mars 1998 : I, 10 303 ; V., 7 886 ; A., 23,46 % ; E., 7 404 ; Michel Sergent, PS, sén., m., 3 748 (50,62 %) ; Brigitte de Prémont, RPR, m., 3 656 (49,38 %).]

Rouvroy (second tour).
I., 14 353 ; V., 4 875 ; A., 66,03 % ; E., 4 638.
Dominique Watrin, PCF, adj. m. de Rouvroy, 3 427 (73,89 %)...*ÉLU*
Eric Iorio, FN, 1 211 (26,11 %).

[Dominique Watrin conserve logiquement au PCF ce canton. Bien qu'ayant obtenu 63 % des suffrages au premier tour, il avait dû recourir à un second tour faute d'une participation suffisante..

25 novembre 2001 : I, 14 353 ; V., 4 942 ; A., 65,57 % ; E., 4 734 ; Dominique Watrin, PCF, adj. m. de Rouvroy, 2 985 (63,05 %) ; Eric Iorio, FN, 681 (14,39 %) ; Daniel Sau ty, UDF, 300 (6,34 %) ; François Lendzion, Verts, 272 (5,75 %) ; Jean-Claude Lefebvre, PS, 270 (5,70 %) ; Roland Malfait, MNR, 226 (4,77 %).]

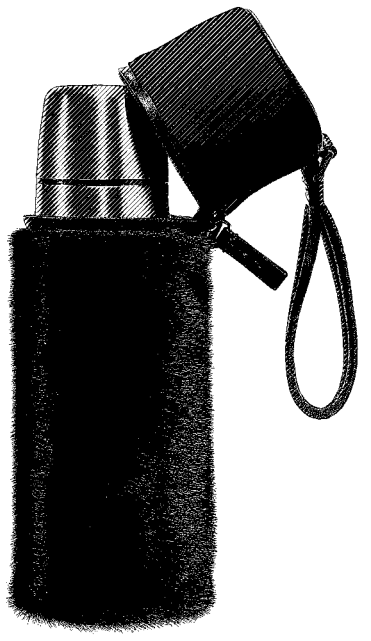
Prada Tel +39 02 546701
PRADA

SOCIÉTÉ

POLICE A l'approche des élections présidentielle et législatives, le débat sur la sécurité prend de l'ampleur. Les partis politiques rivalisent de propositions pour tenter d'apporter des réponses à la délinquance et au sentiment d'insécurité. ● LA *« TOLÉRANCE ZÉRO »*, qui consiste à réprimer le moindre délit, popularisée par le maire de New York, Rudolph Giuliani, inspire de plus en plus de discours, même si le Parti socialiste préfère prôner le *« Mieux prévenir, mieux punir »*. ● LES SUCCÈS de la politique de M. Giuliani lui ont assuré une énorme popularité, mais ils sont entachés par de multiples bavures. ● L'INFLUENCE AMÉRICAINE en France est aujourd'hui perceptible dans certaines politiques pénales, qui privilégient le *« traitement en temps réel »* des actes de délinquance. ● PLUSIEURS VOIX, à droite mais aussi à gauche, s'élèvent en faveur de la réforme de l'ordonnance de 1945 sur la délinquance des mineurs.

La « tolérance zéro », nouvelle référence des discours sur la sécurité

Expérimentée à New York sous les mandats de Rudolph Giuliani, cette politique de répression systématique de la petite délinquance est désormais citée en exemple par de nombreux élus. Elle influence la réflexion sur le traitement de la violence des mineurs

À CHACUN sa formule. Pour le Parti socialiste, ce sera *« Mieux prévenir, mieux punir »*. Pour la droite, ce sera *« Tolérance zéro »*. A l'orée de l'élection présidentielle, la sécurité est devenue une priorité. Mais que se cache-t-il derrière la formule de la *« tolérance zéro »* popularisée par le maire républicain de New York, Rudolph Giuliani ? *« Il s'agit d'une théorie partant du principe qu'il faut répondre à chaque acte, même les plus bénins, sous peine de voir un engrenage fatal s'enclencher*, répond le sociologue Laurent Mucchielli, dans son ouvrage *Violences et insécurité* (La Découverte). *Ce n'est au fond rien d'autre qu'une mise en forme moderne du très vieil adage : qui vole un œuf vole un bœuf. »*

En France, c'est l'extrême droite qui, la première, a brandi le slogan de la *« tolérance zéro »*, à la fin des années 1990. Bruno Gollnisch, secrétaire général du Front national, puis Bruno Mégret, après son divorce d'avec Jean-Marie Le Pen, militaient pour une *« autre politique, celle de la répression »*, avec sanction immédiate. Dix ans plus tard, le slogan a dépassé le périmètre de l'extrême droite : lors de son intervention télévisée du 14 juillet, Jacques Chirac s'est emparé du concept. *« Toute agression, tout délit doit être sanctionné. C'est ce que l'on appelle la tolérance zéro »*, a déclaré le président de la République, tout en se démarquant de l'exemple new-yorkais.

Depuis quelques années, plusieurs responsables politiques se sont rendus à New York pour évaluer les effets de cette politique. Mandatés par l'Association des maires de France, les députés Gilles de Robien (UDF, Somme) et Jean-Marie Bockel (PS, Haut-Rhin) ont assisté, pendant l'été 1998, à une réunion de l'état-major qui passe quotidiennement en revue les actions de deux commissariats tirés au sort la veille. *« Les résultats font l'objet d'une analyse détaillée et s'ils ne sont pas jugés satisfaisants, les responsables se font sévèrement réprimander »*, raconte M. de Robien. Christian Estrosi (RPR) a, lui aussi, accompli, en septembre 1999, un voyage initiatique afin de s'imprégner du *« modèle new-yorkais »*.

LE TRIPTYQUE DE LA RÉUSSITE

Sur le terrain, M. Estrosi avait observé le redéploiement des forces de police : *« New York compte 25 000 policiers. Avant l'application de "tolérance zéro", 14 000 d'entre eux étaient affectés à des tâches administratives. Aujourd'hui, ils sont 16 000 à être sur le terrain. S'y ajoutent des retraités chargés de la surveillance des lieux publics, la sortie des écoles par exemple. »* Spécialisation, disponibilité, efficacité : voilà le triptyque de la *« réussite méthodologique »*, selon le secrétaire national à l'animation du RPR. Exemples à l'appui, M. Estrosi cite *« les brigades spéciales, qui repèrent les enfants désœuvrés ; les tribunaux de proximité, qui ordonnent des comparutions immédiates dans les quartiers, et la police scientifique, composée de chercheurs de haut niveau »*.

Ce schéma est-il transposable en France ? *« Non »*, répondent les députés, qui mettent en avant la spécificité française, notamment en termes de commandement centralisé de la police et de la gendarmerie. Que reste-t-il alors de la formule new-yorkaise ? Un patchwork de mesures avec comme dénominateur commun la réforme de l'ordonnance du 2 février 1945 sur la délinquance des mineurs. Le RPR préconise ainsi d'abaisser de seize à treize ans l'âge à partir duquel un mineur peut être placé en détention provisoire en matière correctionnelle. Le mouvement gaulliste milite également pour une sanction pénale, à l'exclusion de la détention, pour les jeunes délinquants dès l'âge de dix ans. *« La première infraction doit être sanctionnée avec sévérité afin de décourager le prédélinquant de s'engager sur un chemin qui ne peut le conduire que vers des infractions de plus en plus graves »*, écrit Nicolas Sarkozy dans son livre *Libre* (Robert Laffont).

Sans citer la *« tolérance zéro »*, l'UDF propose la mise en place d'une police territoriale, comme il en existe dans de nombreux Etats américains. Le maire se verrait *« confier la responsabilité de la police de proximité »*, précise François Bayrou, candidat UDF à l'élection présidentielle. Le parti centriste milite également pour la création d'un *« grand ministère de la sécurité publique, qui regroupera tous les services ayant une responsabilité en matière d'ordre public »*. Alain Madelin, également candidat à la présidentielle et partisan de longue date d'une ligne de fermeté, réclame la *« tolérance double zéro pour la délinquance en cocarde »*, en évoquant un certain nombre d'affaires (Urba, Elf, Destrade, Méry) impliquant ou ayant impliqué des hommes politiques. Le président de Démocratie libérale se prononce par ailleurs en faveur d'un programme de construction de centres pénitentiaires pour les mineurs récidivistes.

Toujours au nom de la *« tolérance zéro »*, l'opposition entend placer sous condition le versement des allocations familiales *« afin de responsabiliser les parents »*. Mais, là encore, à chacun sa formule. Entre *« la carte à points »*, *« les sanctions financières infligées aux parents »*, *« l'affectation des ressources à un tuteur »* proposées au gré des débats parlementaires, il est difficile de s'y retrouver. Certaines de ces propositions sont reprises par le Mouvement des citoyens : son président, Georges Sarre, appuie la demande de révision de l'ordonnance de 1945 et la création d'une centaine de centres de retenue fermés, *« où les mineurs seraient pris en charge dans un cadre contraignant »*. Le député de Paris exige aussi *« le doublement du nombre de policiers affectés à certaines zones sensibles »*, sans chiffrer le coût de ces mesures. *« C'est affaire de volonté politique »*, estime-t-il, en reprenant l'antienne des élus de l'opposition.

« JUSTE SANCTION »

Au Parti socialiste, tout est dans l'art et la manière de présenter les choses. Le 28 août, sur TF1, Lionel Jospin avait estimé que *« chaque acte non respectueux de la règle* [devait trouver] *sa sanction et sa juste sanction »*. Dans *Le Monde* du 6 septembre, la ministre de la justice, Marylise Lebranchu, indiquait que le gouvernement ne voulait *« pas reproduire le modèle américain de la "tolérance zéro" »*, tout en plaidant pour *« une réponse pénale à toute infraction à la loi. Ce qui veut dire qu'aucun délit ne doit rester impuni »*. Sous le chapitre *« Mieux punir »* de son projet sur la sécurité, Julien Dray, député de l'Essonne, propose, lui, un *« traitement systématique du premier délit par une mesure éducative ou de rappel à la loi »* et *« un recrutement substantiel d'officiers de police judiciaire »*. *« Un programme estrosien !*, s'exclame M. Estrosi. *Cela prouve que la gauche fait peu de cas de ses convictions. Mais je prépare d'autres pistes qui nous permettront de garder une longueur d'avance... »*

Elie Barth

La doctrine de la « vitre brisée »

La *« tolérance zéro »* n'est pas un concept scientifique mais la mise en pratique, sur le terrain, de la doctrine dite de la *« vitre brisée »*. Développée en 1982 par deux universitaires américains conservateurs, George Kelling et James Wilson, cette doctrine pose comme principe qu'il faut réprimer avec sévérité le moindre délit, car les délinquants risquent de progresser dans la violence et le niveau de criminalité.

La mansuétude pour les *« comportements antisociaux »* n'est donc plus de mise : dès qu'une vitre est brisée, il convient non seulement de la remplacer mais de sanctionner le contrevenant. C'est sur cette base qu'a été réorganisée, en 1994, la police de New York, dont les effectifs ont été renforcés. Sous le mot d'ordre de *« zero tolerance »*, ils ont été invités à poursuivre avec la même vigueur infractions mineures et crimes de sang.

La gauche ne privilégie plus les explications sociales de la délinquance

ÉLABORÉE et appliquée à New York au cours des deux mandats de son ancien maire, Rudolph Guliani, la *« tolérance zéro »* s'est rapidement exportée outre-Atlantique. En 1998, elle a été reprise en Grande-Bretagne par le premier ministre, Tony Blair, qui estimait qu'il fallait rompre avec la *« culture de l'excuse »* et *« humilier les délinquants »*. Puis le slogan *« tolérance zéro »* a traversé la Manche et s'est diffusé en France. Le 9 septembre 1998, Régis Debray et huit autres intellectuels expliquaient ainsi, dans une tribune au *Monde* intitulée « Républicains, n'ayons plus peur », que c'est en appliquant *« la tolérance zéro face à la petite incivilité qu'on pourra demain remédier à l'incivisme en grand »*. La même année, l'expérience américaine était valorisée dans plusieurs publications, comme le rapport de la mission sur les violences urbaines, conduite par Sophie Body-Gendrot et Nicole Le Guennec, pour le compte de l'ancien ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, ou le livre *Violences et insécurité urbaine*, d'Alain Bauer et Xavier Raufer, dans la collection « Que-sais-je ? ».

Peu à peu, ce concept a inspiré les politiques publiques françaises. En octobre 1997, l'exemple de New York était présent dans l'esprit des théoriciens du tournant de la gauche sur la sécurité, effectué sous la houlette de Jean-Pierre Chevènement, lors du colloque de Villepinte. *« La sécurité est un concept de gauche puisque la sûreté est mise par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen au même niveau que la liberté »*, affirmait alors le ministre de l'intérieur. Après l'emploi, la sécurité est donc érigée par Lionel Jospin au rang de seconde priorité du gouvernement. Afin de bien marquer le changement et la rupture symbolique avec la traditionnelle vision de la gauche sur la délinquance, le gouvernement se dotait d'un nouvel instrument interministériel, le Conseil de sécurité intérieure (CSI).

Cette influence américaine est aujourd'hui perceptible dans certaines politiques pénales, notamment à l'égard des mineurs. S'inspirant officieusement de la théorie de la « vitre brisée », le gouvernement socialiste s'est employé à combattre l'idée commune de laxisme de la justice, en appliquant le leitmotiv : *« A chaque infraction, une réponse pénale. »* Le 8 juin 1998, le gouvernement a ainsi présenté une palette de mesures destinées à apporter une réponse *« systématique, rapide et lisible à chaque acte de délinquance »*. Cette politique a notamment conduit à la généralisation du *« traitement en temps réel »* des procédures dans tous les tribunaux, notamment pour les mineurs : saisi par la police, le parquet fournit désormais une réponse immédiate à chaque acte de délinquance.

RESPONSABILISER LES MINEURS

Si la *« tolérance zéro »* n'est pas appliquée stricto sensu en France, la politique du gouvernement en matière de sécurité a été influencée, ces dernières années, par la tonalité plus répressive que préventive des discours politiques. L'autre grand axe de la politique du gouvernement en matière de délinquance des mineurs a consisté à éloigner les jeunes perturbateurs de leurs quartiers. A la demande de M. Chevènement, qui qualifiait les mineurs récidivistes de *« sauvageons »* et militait pour la réouverture des maisons de correction, le ministère de la justice a multiplié les Centres éducatifs renforcés (CER), puis a créé les Centres de placement immédiat (CPI). Ces nouvelles structures, lancées avec un habillage répressif, se sont pourtant révélées purement éducatives. En dépit du durcissement de la gauche sur la sécurité, les acteurs sociaux, qu'ils soient juges des enfants ou éducateurs, tentent en effet de rester fidèles à l'esprit de l'ordonnance de 1945 sur la délinquance des mineurs, en continuant à privilégier l'éducatif sur le répressif.

S'il n'a pas choisi de réformer l'ordonnance de 1945 dans un sens plus répressif, le gouvernement a privilégié un discours de *« responsabilisation »* des mineurs pour se détourner des explications sociales de la délinquance. *« On peut dire que c'est le chômage, le cadre urbain ou un défaut d'intégration, mais cela ne supprime pas la responsabilité individuelle de ses actes pour chacun, ni le refus de l'impunité »*, affirmait ainsi Lionel Jospin le 28 août. Et de marteler : *« La volonté du gouvernement est que chaque acte non respectueux de la règle trouve sa sanction et sa juste sanction. »* On n'est guère loin de l'affirmation d'une *« tolérance zéro »* à la française.

Cécile Prieur

Les succès et les bavures du modèle new-yorkais

NEW YORK
de notre correspondant

Rudolph Giuliani, maire de New York depuis 1993, cédera son poste, en janvier, à son collègue républicain, Michael Bloomberg, élu le 6 novembre. Ce nouveau succès républicain, dans cette ville réputée démocrate, M. Giuliani le doit certes aux attentats du 11 septembre, qui lui ont donné une stature de héros. Mais les New-Yorkais lui sont aussi reconnaissants d'avoir réussi là ou tous les autres ont échoué : faire de New York une ville sûre – la moins dangereuse des métropoles américaines, selon le FBI. Son secret : *« zero tolerance »*. Cette technique policière a été utilisée pour la première fois dans les rues de New York il y a huit ans, sous l'impulsion de M. Giuliani et de son chef de la police, William Bratton.

« Zero tolerance » est une mise en pratique de la théorie dite de la *« vitre brisée »* (*« broken window »*), développée en 1982 par les universitaires George Kelling et James Wilson. Faisant sien le slogan de campagne de Rudolph Giuliani *« Reclaiming the streets »* (« reprendre les rues »), le NYPD (New York police department, la police new-yorkaise) s'est donné les moyens d'analyser, en temps réel, à l'aide d'un système informatique, l'évolution de la criminalité quartier par quartier, rue par rue. Aujourd'hui, il adapte et répartit en permanence ses moyens en fonction du niveau de délinquance. *« Zero tolerance »* consiste à saturer de forces de l'ordre les zones à risques.

Les effectifs du NYPD sont passés de 30 000 policiers en 1990 à 41 000 aujourd'hui. Chaque année, 80 millions de dollars sont dépensés pour payer des heures supplémentaires et faire travailler six jours sur sept les meilleurs *« cops »*. Les commissaires sont soumis à une pression permanente de leur hiérarchie pour afficher de meilleures statistiques. Des patrouilles agressives sillonnent les quartiers à risques et interpellent systématiquement les passants « suspects » pour dénicher armes ou drogue. La présence policière est encore renforcée aux abords des écoles. Pendant les premières années de la mise en place de *« zero tolerance »*, les arrestations ont augmenté de près de 25 %.

« Faire disparaître les signes les plus visibles de désordre dans les rues a été un moyen extraordinaire pour Giuliani de se donner une image de maire efficace et compétent », reconnaissait Mark Green, candidat démocrate malheureux à sa succession. La méthode a fonctionné au-delà même des espérances initiales. Depuis 1993, la criminalité a baissé de 39 % à New York, les meurtres de 60 %, les vols de 48 %, les cambriolages de 46 % et les viols de 12 %.

DÉLIT DE FACIÈS

Pourtant, un certain nombre de criminologues restent sceptiques. La forte baisse de la délinquance s'explique aussi, selon eux, par d'autres éléments. A commencer par le retour de la prospérité économique depuis le milieu des années 1990 et une situation de quasi-plein-emploi. Le déclin du crack, à l'origine de nombreux meurtres et agressions, a rendu les rues plus sûres. Pour preuve, la criminalité a baissé dans les quartiers où *« zero tolerance »* n'était pas appliqué. En outre, le système fonctionne dans les zones de grande densité de population où la petite délinquance est forte et à condition de mobiliser d'importants moyens. Quand la population est dispersée et la petite délinquance faible, le dispositif n'a pas d'impact sur le niveau de criminalité.

Mais le plus grave est la multiplication des bavures et les accusations de discrimination raciale portées contre la police. Les communautés noires et les « latinos » se plaignent de harcèlement permanent. Le délit de faciès est une réalité dans les rues du Bronx, du Queens et de certains quartiers de Brooklyn. Les bavures se succèdent dans la rue et les commissariats. Les journaux new-yorkais publient chaque semaine des témoignages de citoyens humiliés ou brutalisés sans raison par la police. Il y a quatre mois, à Manhattan, un policier en civil de la brigade des stupéfiants, se sentant menacé, a tué un garde non armé. Le 4 février 2000, un jeune Guinéen sans passé criminel a été interpellé dans le Bronx par quatre policiers qui recherchaient le suspect d'un viol. Pensant, à tort, qu'il était armé, ils l'ont criblé de... 41 balles.

Après la mort, par arrêt cardiaque, d'un homme de vingt-neuf ans, interpellé parce qu'il jouait au football américain dans la rue, le policier responsable a expliqué au tribunal : *« Je ne faisais que suivre les ordres et m'attaquer en priorité à la délinquance quotidienne et à ceux qui traînent dans la rue. »*

Eric Leser

La remise en liberté d'un trafiquant de drogue provoque un tollé

Mme Lebranchu a ordonné l'ouverture d'une enquête

LA MINISTRE de la justice, Marylise Lebranchu, a diligenté, samedi 1er décembre, une enquête administrative sur les conditions dans lesquelles un magistrat du tribunal de Versailles (Yvelines) a remis en liberté une personne impliquée dans un trafic de stupéfiants. Philippe David, juge des libertés et de la détention, a en effet refusé, jeudi 29 novembre, de placer en détention provisoire un Congolais qui venait d'être mis en examen par une juge d'instruction. *« Cette décision aurait été prise dans des conditions qui révéleraient un grave dysfonctionnement »,* a indiqué la chancellerie, qui a saisi l'Inspection générale des services judiciaires avant de décider d'éventuelles poursuites disciplinaires.

Mercredi 28 novembre, la police judiciaire interpellait à Bondy (Seine-Saint-Denis) un couple originaire de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) et en provenance de la Hollande. L'homme, qui était en possession de 1 kg d'héroïne et de plusieurs sachets de cocaïne, aurait reconnu son implication dans un réseau de trafic de stupéfiants. Jeudi 29 novembre, il était présenté à la juge d'instruction Nathalie Poux, qui l'a mis en examen. En début d'après-midi, la magistrate a prévenu Philippe David, le juge des libertés de permanence que le ressortissant congolais lui sera présenté en début de soirée, aux fins de statuer sur son éventuel placement en détention provisoire. Entre-temps, son avocat parisien a été prévenu et une enquête sociale a été ouverte.

L'homme a été présenté à M. David à 19 heures, qui a immédiatement décidé de le remettre en liberté. Concernant une personne impliquée dans un important trafic de stupéfiants, cette décision a provoqué un tollé au tribunal de Versailles. Dans son ordonnance, le magistrat fait explicitement référence à l'heure de présentation du mis en examen, qu'il a jugée trop tardive. Il a également signé un procès-verbal indiquant que le débat contradictoire opposant le parquet et la défense a eu lieu, ce que conteste le parquet. Il a, enfin, placé le mis en examen sous contrôle judiciaire mais à l'unique – et inhabituelle – condition qu'il se présente le lendemain devant le juge d'instruction, ce que l'intéressé n'a pas fait, disparaissant dans la nature.

Qualifiant l'affaire de *« grave dysfonctionnement »*, la chancellerie devrait décider, après l'enquête de l'inspection, si elle saisit le Conseil supérieur de la magistrature d'éventuelles poursuites disciplinaires. Vice-président du tribunal de Versailles, M. David, qui est un ancien conseiller référendaire de la Cour de cassation, est en conflit récurrent avec sa juridiction et n'apprécierait guère ses nouvelles fonctions de juge des libertés.

Cécile Prieur

Douze personnes ont été mises en examen dans l'enquête sur la catastrophe du pic de Bure

Une série de négligences serait à l'origine de l'accident dans lequel vingt personnes sont mortes, en juillet 1999

La juge d'instruction de Gap chargée de l'enquête sur la catastrophe du téléphérique du pic de Bure (Hautes-Alpes), qui avait fait vingt morts le 1er juillet 1999, a procédé, ces trois dernières semaines, à douze mises en examen pour homicides involontaires, à l'encontre de personnes ou d'organismes chargés de la gestion, de la maintenance ou du contrôle du téléphérique. Le constructeur a été mis hors de cause.

PRESQUE deux ans et demi après la catastrophe du téléphérique du pic de Bure (Hautes-Alpes), la justice commence seulement à faire la part des responsabilités dans la série de dysfonctionnements et de négligences à l'origine de l'accident dans lequel vingt personnes avaient trouvé la mort, le 1er juillet 1999. La juge d'instruction de Gap, Christine Piccinin, a procédé, ces trois dernières semaines, à douze mises en examen pour homicides involontaires à l'encontre de personnes ou d'organismes chargés de la gestion, de la maintenance ou du contrôle du téléphérique. Mme Piccinin a conclu cette série de mises en examen, vendredi 30 novembre, par celle de Marinus de Jonge, ancien directeur hollandais de l'Institut de radioastronomie millimétrique (IRAM), qui exploitait l'engin de remontée mécanique menant à l'observatoire astronomique européen.

Quelques jours auparavant, la juge d'instruction avait engagé des poursuites similaires à l'encontre du directeur départemental du travail des Hautes-Alpes, André Bartolo, et de ses deux prédécesseurs, soupçonnés d'avoir failli dans leur mission de contrôle des normes de sécurité. Egalement mis en cause, en tant que personne morale, la Caisse régionale d'assurance-maladie (CRAM) du Sud-Est ainsi que l'Apave, organisme de contrôle intervenant sur le téléphérique. Parmi les premiers mis en examen figuraient l'ancien responsable de la maintenance, Aldo Oberti, ainsi que l'IRAM et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), propriétaire du site.

Ces mises en examen s'appuient sur les conclusions du rapport d'expertise remis à la juge d'instruction le 6 juillet 2000 *(Le Monde* du 21 juillet 2000) et complété par l'enquête de la gendarmerie de Grenoble. Le document soulignait que l'installation, réservée au transport du personnel et du matériel, avait été *« utilisée en surcharge de manière répétée »* et avait fonctionné *« en marge des dispositions réglementaires sur de nombreux points »*. Selon les experts, la maintenance avait été confiée à *« des personnels démunis du niveau de compétence requis »*, qui *« ont entretenu le téléphérique un peu comme ils auraient entretenu une chenillette ou un camion »*.

ABSENCE DE FREIN DE SÉCURITÉ

Le rapport indiquait que l'accident était survenu *« au cours d'une période d'intense activité du téléphérique »*, à cause d'importants travaux sur le site. Il a eu lieu le lendemain d'une opération d'entretien réalisée avec un *« produit dénaturé »*. Le document identifiait comme cause directe la rupture de l'attache reliant le téléphérique au câble tracteur. Il incriminait aussi la suppression, des années auparavant, d'un frein de sécurité, dont la présence aurait peut-être évité à la cabine de glisser le long du câble avant de s'écraser au sol, causant la mort de tous ses occupants. D'après les experts, l'absence de ce frein avait *« conduit à la chute inéluctable du véhicule »*.

Les avocats de certaines parties mises en examen sur la base de leur rôle respectif dans cette série d'anomalies et de défaillances contestent la chaîne des responsabilités établie par la juge d'instruction. *« Il y a une telle émotion dans cette affaire qu'il faut absolument trouver des responsables. Mais on ne peut reprocher aucune négligence au CNRS »*, soutient Me Paul-Albert Iweins, conseil de l'organisme scientifique. L'avocat conteste les conclusions du rapport d'expertise, jugeant leurs auteurs proches du constructeur du téléphérique, la société Pomagalski. *« Je souhaite une contre-expertise plus objective »*, souligne Me Iweins.

Comme d'autres avocats des parties mises en examen, le défenseur du CNRS s'interroge sur la responsabilité du constructeur et de la direction départementale de l'équipement (DDE), maître d'œuvre lors de la fabrication du téléphérique. Ces deux protagonistes sont épargnés par les mises en examen, le rapport d'expertise ayant mis hors de cause la conception ou la fabrication de l'installation dans l'accident. *« Pour moi, il y a deux points d'interrogation dans ce dossier : la responsabilité du constructeur et le rôle réel de l'absence du frein dans l'accident »*, estime Christian Lambard, avocat de M. de Jonge.

Dans un communiqué, l'association des familles des victimes rappelle que *« vingt personnes ont trouvé la mort parce que d'autres ont accumulé les négligences ou les imprudences, la plupart ayant causé directement l'accident par des actes ou des abstentions inexcusables s'agissant de professionnels ou de spécialistes »*. Michel Prayer, dont le frère est décédé dans l'accident, dénonce la *« partie de ping-pong qui s'annonce »* et la stratégie de défense des parties mises en examen, qui consiste à se rejeter les responsabilités les unes sur les autres. *« La mise en examen d'organismes ou de représentants de l'Etat montre que les lampistes ne seront pas les seuls à rendre des comptes »*, estime néanmoins Me Christian Salord, l'avocat de trois familles de victimes. Les demandes probables de contre-expertise et des questions juridiques comme la responsabilité pénale des personnes morales depuis la loi de 1994 devraient prolonger l'instruction de plusieurs mois avant un éventuel procès.

Frédéric Chambon

Le Syndicat de la magistrature refuse d'appliquer certaines dispositions antiterroristes

MONTPELLIER
de notre correspondant

Réuni en congrès les 1er et 2 décembre à Montpellier, le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) a adopté une motion visant à contrarier la mise en œuvre de la « loi sur la sécurité quotidienne ». Concrètement, il appelle l'ensemble des magistrats français à *« soulever d'office, lors de décisions particulières, les moyens tirés de l'inconstitutionnalité de ces dispositions législatives ou de leur non-conformité aux conventions internationales et à en écarter, au besoin, l'application »*.

Le dispositif antiterroriste de cette loi autorise notamment, jusqu'en décembre 2003 et sous certaines conditions, la fouille des véhicules et des domiciles, les palpations de personnes par les agents de sécurité privés, ou encore l'accès aux communications téléphoniques et aux courriers électroniques. Derrière ces mesures, votées au lendemain des attentats du 11 septembre par les députés du PS, du MDC et de la droite, le SM voit une *« suspension des libertés publiques »*, *« l'installation d'un état d'exception qui n'a rien à voir avec la lutte antiterroriste et qui servira surtout à des poursuites contre la petite délinquance en contribuant à renforcer les tensions et les affrontements »*. Selon la présidente du Syndicat de la magistrature, Evelyne Sire-Marin, certains éléments de cette loi, comme l'octroi d'un droit de fouille aux vigiles, *« sont sans doute contraires à la Constitution »*. *« Le problème, c'est qu'à partir du moment où les parlementaires de gauche et de droite s'entendent, il n'y a aucune possibilité de saisir le Conseil constitutionnel »*, observe-t-elle.

« NOUS SOMMES TOMBÉS SI BAS »

« En annulant des procédures liées à l'application de cette loi, l'idée est de forcer la création d'une jurisprudence », précise le secrétaire général, Ulrich Schalchli, pour qui *« les juges doivent se responsabiliser et assumer leur mission de garant des libertés individuelles »*. Ce rôle, les membres du SM entendent également l'affirmer avec force face aux syndicats de policiers qui remettent en cause la loi sur la présomption d'innocence et *« ont une attitude factieuse en contestant l'existence même de l'autorité judiciaire »*.

« Nous représentons 30 % de la magistrature, s'irrite un adhérent. *Devons-nous garder le silence face à ces organisations qui se placent hors la loi en voulant sans cesse dicter l'action que doivent tenir les parquets ? »* Un autre stigmatise la propension des syndicats de policiers à se soulever contre les décisions de justice qui ne leur plaisent pas et contre les magistrats qu'ils jugent laxistes et responsables de l'insécurité. *« Les policiers ont peu à peu perdu le fond du travail judiciaire*, poursuit Ulrich Schalchli. *Ils travaillent sur la proximité, sur les petits délits. »*

A propos de la garde des sceaux, le secrétaire générale du SM affirme qu'il ne lui accorde *« plus aucune confiance »*. Marylise Lebranchu *« a consacré cette année les bienfaits du traitement en temps réel qui, en réalité, correspond à la tyrannie d'une urgence policière,* estime M. Schalchli. *En attendant, les dossiers d'instruction restent dans les placards. Cette chaîne pénale, derrière laquelle on sent poindre l'idéologie de la tolérance zéro, certains syndicats de policiers la voudraient sans rupture en faisant fi de l'opportunité des poursuites par exemple. »*

« Seule la sécurité compte aujourd'hui, ajoute Gilles Sainati, secrétaire général adjoint du SM. *Mais de toute manière, que ce soit la police ou la justice, nous sommes tombés si bas aujourd'hui que nous ne pouvons que nous relever tôt ou tard. »*

Richard Benguigui

DÉPÊCHES

■ **ENVIRONNEMENT : plus de 3 500 personnes, selon la police, ont défilé, samedi 1er décembre, dans les rues de Toulouse** (Haute-Garonne), à l'appel du collectif Plus jamais ça, ni ici, ni ailleurs, pour réclamer la fermeture du pôle chimique où l'usine AZF avait explosé, le 21 septembre, causant la mort de trente personnes. Cette manifestation a eu lieu au lendemain du débat public sur les risques industriels qui s'est tenu à Toulouse (*Le Monde* du 30 novembre).

■ **FAITS DIVERS : un adolescent de quinze ans a été placé en garde à vue**, dimanche 2 décembre, à la brigade de gendarmerie de Mantes-la-Jolie (Yvelines) après le saccage, dans la nuit de samedi à dimanche, de l'école communale de Dammartin-en-Serve. L'adolescent est soupçonné d'être entré par effraction dans l'établissement scolaire avant d'y commettre d'importants dégâts, vidant les extincteurs, brisant les carreaux et arrachant les papiers peints.

■ **La caserne de gendarmerie de Péri, à l'est d'Ajaccio (Corse-du-Sud), a été mitraillée,** dans la nuit du dimanche 2 au lundi 3 décembre. Une douzaine d'impacts de balles ont été relevés sur la façade du bâtiment et sur un véhicule de service, ainsi que deux sur le mur d'un appartement. Il n'y a pas eu de blessés. L'attentat n'avait pas été revendiqué lundi matin.

■ **SÉCURITÉ : des policiers, des pompiers et des femmes de gendarmes ont manifesté,** samedi 1er décembre, à Chartres (Eure-et-Loir), pour souligner la convergence des problèmes auxquels ces trois professions sont confrontées et pour réclamer plus de moyens. Plusieurs centaines de personnes, selon les organisateurs, ont répondu à l'appel du syndicat de police Alliance, auquel s'étaient joints le Syndicat des sapeurs-pompiers et le mouvement des « femmes de gendarmes en colère ».

LE GRAND DÉBAT
RTL Le Monde

B. DELANOË / A. JUPPÉ

LA SÉCURITÉ DANS LES VILLES : QUELLES SOLUTIONS ?

LUNDI 3 DÉCEMBRE / 18:30
Alain Duhamel - RTL / Anne-Line Roccati - Le Monde

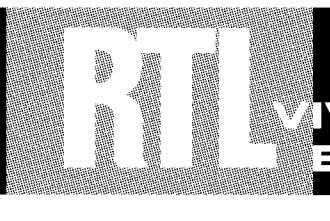

VIVRE ENSEMBLE

Les producteurs de maïs devront se passer de l'atrazine

Ce puissant désherbant, qui pollue les eaux, sera interdit en 2003. Les agriculteurs, qui l'utilisaient comme un rituel, ont, avec cette décision du gouvernement, l'opportunité de se réconcilier avec la population. Mais certaines molécules de substitution pourraient aussi présenter des risques pour la santé

JEAN GLAVANY ne manque pas une occasion de le rappeler : il veut faire le bonheur des agriculteurs, *« même contre leur gré »*. En décidant, fin septembre, de supprimer les triazines, une famille de désherbants utilisés dans les champs de maïs, le ministre de l'agriculture leur donne une chance de faire remonter leur cote de popularité. Le maïs a mauvaise réputation. Il a accompagné le développement de l'élevage intensif en permettant l'engraissement rapide des animaux ; sa culture réclame une grande quantité d'eau en plein été ; son patrimoine génétique en fait un terrain d'expérimentation privilégié pour les OGM... Mais la bête noire de l'opinion, c'est l'atrazine, la molécule la plus utilisée de la famille des triazines.

Son nom est bien connu des habitants de la Bretagne, de l'Ile-de-France, de la Champagne, du centre et du sud-ouest de la France. Chaque année, des villages sont privés d'eau potable à cause d'elle. Les rivières et les nappes phréatiques de ces régions sont contaminées par la molécule et ses dérivés, comme le relèvent les publications de l'Institut français de l'environnement (IFEN). L'étude publiée cette année montre la présence d'atrazine dans 58 % des prélèvements réalisés dans les eaux de surface et 52 % des eaux souterraines.

Jusqu'au bout, les maïsiculteurs ont essayé d'échapper au couperet de l'interdiction, qui ne sera effective que le 30 juin 2003, après l'écoulement des stocks. L'atrazine, c'est facile, pas cher, et très efficace, disent-ils. Un *« désherbant quasi total, presque miracle »*, affirme-t-on à l'Association générale des producteurs de maïs (AGPM), malgré l'apparition de résistances à l'herbicide. *« Autrefois, quand on s'installait, on achetait son bidon d'atrazine en même temps que ses premiers plants de maïs »*, raconte Patrice Blanchet, directeur régional de la protection des végétaux en Bretagne. Le produit a été utilisé *« à la lance »*, reconnaît un exploitant. La molécule est aujourd'hui employée dans des quantités plus raisonnables (750 grammes à l'hectare en moyenne), en association avec d'autres substances, mais son application relève toujours du *« rituel »*, selon M. Blanchet. Une ou deux pulvérisations au printemps, et les champs de maïs seront bien gardés.

L'atrazine est-elle dangereuse pour la santé ? Selon la commission d'étude de la toxicité des produits antiparasitaires, saisie par le ministère de l'agriculture, *« les concentrations de triazines dans les eaux, même celles les plus élevées, transitoires et localisées, constatées sur le terrain ne présentent pas de risque pour la santé humaine »*. La commission parle d'*« un risque acceptable »* pour l'environnement *« avec des mesures de gestion appropriées »*.

Pourtant, un avis de l'Agence française de sécurité des aliments (Afssa) du 30 novembre 2000 relatif à la présence de la molécule dans les eaux de captage de Seine-et-Marne recommande de ne pas consommer d'eau contenant 2 microgrammes par litre de matière active pour les adultes, 0,66 pour les enfants et 0,44 pour les nourrissons. Ces débats sont désormais tranchés. *« Ce sont des produits chimiques, ce n'est pas anodin,* affirme Catherine Geslain-Lanéelle, directrice générale de l'alimentation. *Il n'est pas normal de trouver des taux aussi élevés dans des nappes souterraines qu'on ne sait pas dépolluer. »*

Les agriculteurs ont bien tenté de transiger en proposant une limitation des quantités. Mais l'exemple des départements où les triazines sont déjà interdites, au moins partiellement (les quatre départements bretons, le Gers, la Mayenne, la Seine-et-Marne) n'y encourage pas. En Bretagne, des tests ont montré que 34 % des agriculteurs concernés ont fraudé en 2000. Et le taux d'atrazine dans l'eau ne baisse que très lentement. Même après la suppression totale, la pollution ne disparaîtra pas. Tout dépendra de la nature des sols et de leur capacité à fixer la molécule.

> « Autrefois, on achetait son bidon d'atrazine en même temps que ses premiers plants de maïs »

Les remplaçantes des triazines affluieront-elles alors, à leur tour, dans les eaux ? Ce risque est pris très au sérieux. *« On ne connaît pas le comportement des molécules qui vont être utilisées en remplacement. On ne s'y est pas particulièrement intéressé et les performances analytiques sur ces molécules ne sont pas pharamineuses »*, note Michel Schiavon, professeur à l'école d'agronomie de Nancy et chercheur à l'INRA. *« Les laboratoires vont mettre quelque temps à être opérationnels »*, confirme Sylvie Detoc à l'IFEN. *« On a l'habitude de résonner molécule par molécule, mais les effets synergiques sont très mal évalués »*, met-elle en garde. Les molécules alachlore, métolachlore, et bentazone inquiètent. Leurs effets sur la santé sont inconnus.

Les maïsiculteurs avancent un argument économique : le coût du désherbage augmenterait de 100 à 250 francs à l'hectare. *« Le marché des nouveautés est plus cher »*, confirme Jacques My, de l'Union des industries de la protection des plantes (UIPP). *« Nous espérons qu'il y aura suffisamment de compétition pour faire baisser les coûts et ne pas risquer un monopole »*, explique Serge David, directeur général de l'AGPM-technique. L'administration compte sur ce surcoût : plus les produits seront chers, plus ils seront utilisés avec parcimonie. *« Les nouvelles molécules sont plus performantes, les doses à l'hectare cinq à dix fois moins élevées*, affirme M. Blanchet. *Le désherbage devra être plus précis. Il faut accompagner les agriculteurs. Certains penseront qu'en augmentant les doses on obtiendra de meilleurs résultats. »* Des exploitants ont en effet déjà fait leur calcul. Christophe Terrain, président de l'AGPM, s'en inquiète : *« Le premier conseil, c'est de ne pas se jeter sur une seule molécule pour ne pas retomber dans les mêmes écueils. »* Les producteurs travaillent déjà sur la substitution. *« On va essayer d'en profiter pour rétablir la vérité sur le maïs »*, affirme M. Terrain. Nombreux sont ceux qui en ont *« marre d'être montrés du doigt »*.

G. D.

Dans les zones de culture intensive

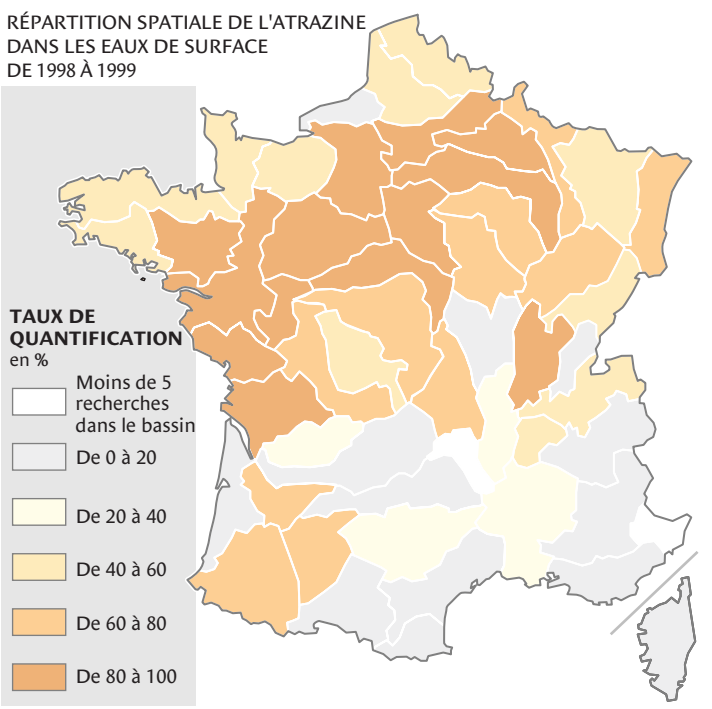

Source : "Les Pesticides dans les eaux", Etudes et travaux n° 34, IFEN

TROIS QUESTIONS À...

JEAN GLAVANY

1 Les maïsiculteurs, principaux utilisateurs des triazines, considèrent la suppression de ces molécules comme une décision *« politique »*. Que leur répond le ministre de l'agriculture ?

Je connais bien les maïsiculteurs. Je vis au milieu de champs de maïs, dans l'un des bassins de production les plus importants de France, la vallée de l'Adour. Dans les communes où la consommation d'eau du robinet a été déconseillée à cause de la présence d'atrazine en proportion trop importante, la population était en attente de vraies solutions. Dans certaines zones, les problèmes de qualité de l'eau ont pris une telle ampleur que si nous ne prenions pas cette question à bras le corps, les citoyens pourraient finir par prendre en grippe les agriculteurs. En prenant cette décision, je crois donc aussi leur avoir rendu service. La plupart d'entre eux ont d'ailleurs compris notre décision.

2 Ne pouvait-on envisager une limitation des doses utilisées ?

Les fabricants de ces produits et les agriculteurs m'ont fait des propositions dans ce sens. Mais outre le fait que l'efficacité de telles mesures n'est pas avérée, il aurait fallu embaucher plusieurs centaines de fonctionnaires pour contrôler l'usage des molécules concernées. C'était inutile. Si une molécule est dangereuse, on doit l'interdire. Les produits qui sont sur le marché ont des analyses toxicologiques beaucoup plus acceptables et ne présentent pas les mêmes risques.

3 La suppression d'un désherbant efficace et peu coûteux ne risque-t-elle pas de pénaliser financièrement de nombreux exploitants ?

On nous fait des simulations à l'emporte-pièce. Les chiffres avancés sont très exagérés. De plus, les agriculteurs vont être obligés de réfléchir à l'usage raisonné de ces produits, ce qui les amènera à faire des économies. Le coût à l'hectare ne sera pas aussi élevé que certains le font craindre. Enfin, j'aimerais qu'on ait une analyse du coût de la pollution pour la société. L'agriculture doit tenir compte des attentes de la société dans laquelle elle vit.

Propos recueillis par Gaëlle Dupont

2 700 tonnes utilisées chaque année

● **Les pesticides**. *« Tueurs de fléaux »* étymologiquement, les pesticides ont de multiples usages : herbicides (contre les mauvaises herbes), insecticides (contre les insectes), fongicides (contre les champignons parasites)... Selon l'Union des industries de la protection des plantes (UIPP), 320 substances actives (pour 5 000 spécialités commerciales) sont utilisées en France. 95 000 tonnes de substances actives entrant dans la composition des produits phytosanitaires ont été commercialisées en France en 2000 (contre 120 000 tonnes en 1999). La révision du catalogue des produits autorisés par l'Union européenne doit s'achever en 2003. La France est le premier pays de l'Union à interdire toutes les triazines. Des molécules de substitution existent, sauf pour une plante allergène, l'ambroisie, présente dans la région Rhône-Alpes.

● **Les triazines**. L'atrazine, la simazine, la terbuthylazine ou la cyanazine sont des triazines. Autorisées en 1962, elles sont principalement utilisées pour désherber les champs de maïs (3,3 millions d'hectares en France), mais aussi la vigne, les arbres fruitiers, les cultures légumières. 2 700 tonnes d'atrazine sont utilisées chaque année. La quantité de matière active autorisée est limitée à 1 kilo par hectare. Le kilo de matière active coûte 50 francs. Les usages non agricoles de l'atrazine et de la simazine sont interdits depuis 1997.

● **Les normes**. Pour tous les pesticides, la norme européenne maximale est de 0,1 microgramme de matière active par litre d'eau. Elle correspond au seuil de détection de la molécule. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) fixe une norme maximale beaucoup plus élevée : 2 microgrammes par litre pour chaque molécule. Un avis du Conseil supérieur d'hygiène publique du 7 juillet 1998 autorise la distribution d'eau avec une teneur pouvant aller jusqu'à 20 % de la valeur de l'OMS, c'est-à-dire 0,4 microgramme de matière active par litre, pendant une durée n'excédant pas trente jours.

Forte mobilisation dans la Somme contre le troisième aéroport parisien

CHAULNES
de notre correspondant régional

Ils furent 6 000 à 8 000, samedi 1er décembre, à manifester à Chaulnes (Somme, 1 900 habitants) leur refus de l'implantation du troisième aéroport parisien, *« ni ici ni ailleurs »*. Dans cette foule se côtoient anarchistes – drapeau rouge et noir, poing levé –, anciens combattants, élus ceints de leur écharpe tricolore – de droite (très majoritaires) et de gauche –, chasseurs, agriculteurs, personnel des conserveries Bonduelle – PDG et syndicalistes...

Pancartes et calicots illustrent cette diversité. Au *« non au diktat de la gauche plurielle »* des chasseurs répond le *« nos petits pois ne polluent pas »* des agriculteurs. En référence aux nécropoles de 1914-1918 menacées de déplacement (*Le Monde* du 1er décembre), certains accusent : *« Gayssot veut déterrer les morts et enterrer les vivants »*, quand d'autres en appellent aux alliés d'hier : *« Help, Tommy, the third war has begun. »* Entouré des militants Verts, Noël Mamère n'est pas gêné de défiler avec des chasseurs et des élus de l'opposition : *« Les Verts se sont toujours battus contre un troisième aéroport parisien, où qu'il soit. Ici, les habitants se sentent piégés, le débat a été totalement détourné »*, plaide le candidat à l'élection présidentielle. La foule saluera par des huées sa prise de parole.

Gilles de Robien, maire (UDF) d'Amiens, rappelle que c'est sur proposition des élus Verts que son conseil municipal a voté un vœu contre cet aéroport parisien. Il reconnaît volontiers avoir été, en 1996, favorable à une telle implantation *« au sud de la Somme ou au nord de l'Oise »*. Mais, précise-t-il, *« je me suis rangé à l'opinion des élus des zones concernés qui étaient contre »*. Jacques Quillet, président de la communauté de communes de Haute-Picardie, fustige Lionel Jospin qui a récemment *« affirmé qu'aucune infrastructure nationale ne se ferait sans consultation des élus concernés. Nous sommes allés à Matignon, personne ne nous a reçus »*. *« Une formidable claque à la décentralisation »*, juge Alain Gest, président (UDF) du conseil général.

RÉFÉRENDUM

Les maires des communes concernées ont choisi comme avocate Corinne Lepage, ministre de l'environnement d'Alain Juppé, et candidate à l'élection présidentielle. Ils veulent organiser un référendum d'initiative populaire, dimanche 9 décembre. Dimanche 2, les maires de 24 communes de l'Essonne, ont organisé le leur : 98,75 % des votants (38,7 % de participation) se sont opposés à l'ouverture de nouveaux couloirs aériens programmés pour desservir l'aéroport d'Orly. Le même jour, les habitants des sept communes concernées par l'extension de l'aéroport Marseille-Provence ont dit non à 91 % à ce projet (24,20 % de participation).

Jean-Paul Dufour

Grande est votre liberté, petit est son prix.

intel inside celeron™ PROCESSOR

Pour 1 € de plus, HP vous offre la mallette de transport de votre portable (1)

hp omnibook xe3 (F3877W)

- Équipé du processeur Intel® Celeron™ 850 MHz
- Mémoire 128 Mo, disque dur 10 Go
- **Lecteur CD-ROM intégré**
- Modem 56k
- Écran 14,1" TFT
- Microsoft® Windows® 98

1299 €ht* 8520,88 Fht*

Les PC HP utilisent une version originale de Microsoft® Windows®.www.microsoft.com/piracy/howtotell

hp invent

0826 800 400 (0,98 Ftc la min) en précisant le code "**décembre**" - **www.hp.com/fr**

©Hewlett-Packard 2001. Tous droits réservés. HP Invent est une marque déposée de Hewlett-Packard. Intel®, le logo Intel® Inside et Pentium® sont des marques ou des marques déposées et Celeron™ est une marque ou une marque déposée de Intel® Corporation ou de ses filiales aux Etats-Unis ou dans les autres pays. Microsoft® et Windows® sont des marques de Microsoft® Corporation 2000. Toutes les autres marques sont fournies à titre de simple information et appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Offre exclusivement réservée aux professionnels du 1er décembre au 31 décembre 2001 dans la limite des stocks disponibles, chez les revendeurs participant à l'opération. *Prix conseillés. Les prix varient fréquemment et sont sujets à réajustement sans préavis. Photo non contractuelle.
(1) références de la mallette de transport F1778A ou F1778B d'une valeur de 38 €ht ou 250 fht.

ENQUÊTE

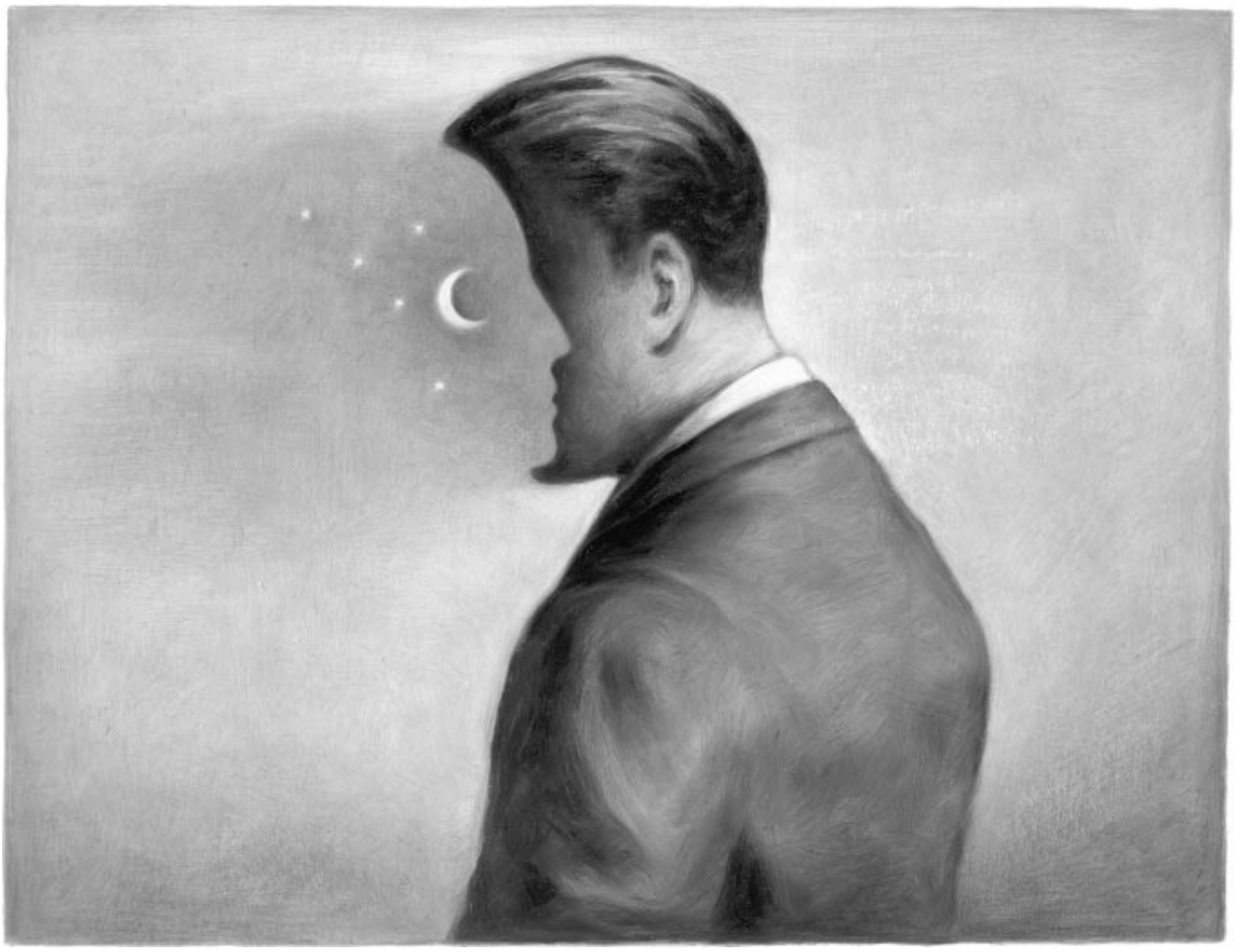

Ils ont choisi l'islam

En embrassant l'islam, le converti entre dans une nouvelle famille : la communauté musulmane. Ils sont environ 500 000 en France à avoir sauté le pas, préfigurant ce que pourrait être l'islam français de demain, à cheval sur deux cultures. Enquête sur une démarche de moins en moins élitiste

APRÈS son mariage, Omero a loué une maison à côté de celle de ses parents. Il est retourné vivre à Raismes, près de Valenciennes (Nord), dans le coron de son enfance. La mine de charbon a fermé ses portes à la fin des années 1980. Les mineurs et leur famille sont restés. Des Polonais, des Espagnols, des Italiens, des Berbères du Sud marocain. Un creuset de peuples et de cultures, qui s'est formé de part et d'autre de la rue droite, dans les maisons en briques rouges, sous le ciel gris du Nord.

L'habitation d'Omero est semblable à toutes les autres. L'intérieur est meublé sobrement en pin. *« Je n'ai pas voulu d'un cadre de vie trop exotique »*, justifie le maître des lieux. Il y a bien ces encyclopédies en arabe, qui envahissent les rayonnages de la bibliothèque. Ces traités de droit islamique, dont les reliures s'ornent de calligraphies dorées. Ici, on parle couramment l'arabe littéraire et le dialecte marocain. *« J'ai fait un gros effort du point de vue culturel... »* Une phrase qui résume sobrement des années d'apprentissage de ces deux langues. Fils d'immigrés italiens, Omero s'est converti à l'islam à dix-neuf ans, juste après son bac. Il en a trente-deux aujourd'hui, une femme d'origine marocaine et quatre enfants.

Avec sa barbe noire comme le jais, il pourrait passer aisément pour arabe. Sa famille est originaire de Sardaigne. Dernier d'une famille de sept, il se souvient encore des messes de son enfance. Il y faisait même les lectures. *« J'avais de bons rapports avec le curé. A l'adolescence, je me suis détaché de la religion. Les spiritualités orientales m'intéressaient. J'étais assez proche du bouddhisme. »*

A Raismes, Omero fréquentait des jeunes d'origine maghrébine. Une salle de prière avait été aménagée dans un ancien atelier de mineurs. *« Je trouvais que les musulmans étaient plus assidus à la prière que les catholiques. Petit à petit, je me suis rapproché de la mosquée. J'allais boire le thé, je discutais beaucoup avec les copains... »* Fin 1987, le jeune homme franchit le pas et se convertit. Ils sont quatre, dans la petite cité minière, à avoir fait ce choix. *« Longtemps, je me suis posé la question "Qui suis-je ?" A ma majorité, j'ai très mal supporté de devoir choisir la nationalité française. Heureusement, j'ai pu conserver mon passeport italien. Après ma conversion, j'éprouvais le besoin d'en rajouter. Je portais le keffieh, je parlais arabe tout le temps... »*

Aujourd'hui, Omero assume sans complexe son identité de franco-italien de religion musulmane. S'il parle l'arabe à la maison, avec sa femme et ses enfants, il écoute de la musique sarde. *« Il n'y a pas de culture islamique. Il faut distinguer l'appartenance confessionnelle et les racines culturelles »*, insiste-t-il.

Omero a conservé son prénom italien. Frédéric, lui, devrait bientôt devenir Hamid pour l'état civil. Il a déjà versé 5 000 francs à un avocat pour engager des démarches auprès de l'administration. *« Hamid, cela veut dire "Louange à Dieu", c'est un prénom qui me convient bien »*, explique-t-il avec l'accent ch'timi. Cet informaticien de vingt-six ans travaille dans un cybercafé du centre-ville de Roubaix. *« Ici, la nourriture est halal, la majorité de notre clientèle est musulmane. Roubaix est une ville hors norme, pluriculturelle. »*

Frédéric a rencontré l'islam dans son voisinage : un copain maghrébin, la famille de celui-ci qui l'accueille, une ambiance dans laquelle il se sent bien, une culture qui l'attire. A vingt ans, il achète et dévore des tas de livres sur la religion musulmane. *« J'étais un mécréant. Je ne croyais pas en Dieu. Je venais d'une famille croyante, mais pas pratiquante. J'ai découvert Dieu dans l'islam. »* Le jeune homme commence par ne plus manger de porc. Il apprend tout seul à faire la prière, la *salat*, en regardant les illustrations dans les livres. Puis un jour, il se jette à l'eau. Il se rend à la mosquée pour la prière du vendredi. *« Je m'en souviens très bien. J'étais arrivé en retard. Tout le monde était déjà en rangs, sur les tapis. J'ai eu l'impression que tous les regards se braquaient sur moi. »*

Frédéric est retourné à la mosquée. Il a suivi l'itinéraire complet du converti. Il a récité devant deux témoins la profession de foi musulmane, la *chahada*, signe de sa conversion. Il garde un souvenir douloureux de sa circoncision (*« Un mois et demi de cicatrisation... »*). Il a créé un site Internet pour faire partager son savoir sur l'islam. Il a rencontré une jeune femme musulmane sur un salon d'informatique et l'a épousée. Frédéric-Hamid est heureux. *« Je suis zen, je suis dans le* din, *comme on dit en arabe, dans la religion... »*

Gaétan aussi a trouvé sa voie dans l'islam. *« Avant, j'étais une peste »*, avoue ce jeune homme brun, aux yeux verts et au regard buté. *« Je me suis nettement amélioré. J'ai trouvé la paix de l'esprit. »* Pour lui, les discussions avec un copain de fac, Djamel, ont été décisives. *« L'islam, je connaissais déjà. Je baigne dedans depuis l'enfance. Dans mon école, à Tourcoing, la moitié des élèves étaient musulmans. Mais j'ai eu la chance de rencontrer quelqu'un qui a su m'expliquer la religion. J'ai trouvé ce que je cherchais : des valeurs qui soient vraiment définies et qui tiennent. Par rapport à la boisson et à l'adultère, surtout. Ce que je ne trouvais pas chez les catholiques. »*

POUR Gaétan comme pour Frédéric, la conversion n'a pas été qu'un chemin jonché de roses. *« Je me suis converti en 1995,* raconte le premier. *Au moment des attentats et de l'affaire du gang de Roubaix. On me disait : "Tu veux être musulman, c'est la honte ! Tu vas devenir terroriste..." Plus tard, j'ai su que la DST avait mené une enquête sur mon compte. A cette époque, je commençais à travailler comme animateur socioculturel à Tourcoing. Mon patron a tout fait pour me faire revenir de l'autre côté. Jusqu'à ce qu'il voie que l'islam était bon pour moi. »* Il y a aussi les explications avec la famille, les incompréhensions, les non-dits. *« Je n'en ai jamais parlé avec mes parents, mais je pense qu'ils ont deviné »*, murmure Frédéric. *« Quand je vais déjeuner chez eux, ma mère achète un poulet chez le boucher halal du coin. »*

En embrassant l'islam, le converti entre dans une nouvelle famille, celle de la communauté musulmane. Gaétan affirme qu'il a été bien accueilli : *« Les convertis sont toujours bien vus. »* Frédéric est plus nuancé : *« 95 % de mes amis sont maghrébins. Je joue dans une équipe de foot où je suis le seul Français d'origine. J'ai un pied dans les deux cultures. Je peux dire qu'il y a du racisme des deux côtés. Pour beaucoup d'Arabes, les convertis restent des "gouals", comme ils disent, des Français dont il faut se méfier. »*

Le mariage constitue la grande épreuve pour le converti, la barrière devant laquelle il rencontre les plus grandes difficultés. Pour assumer ses choix, il souhaite invariablement se marier avec une musulmane. Sur ce point, Gaétan est catégorique : *« Pour moi, épouser une non-musulmane ce serait faire machine arrière. »* Mais la plupart des familles maghrébines respectent encore une stricte endogamie. *« Les choses évoluent lentement,* constate Omero. *Avant, on se mariait entre Berbères ou entre familles d'une même région. Désormais, les parents acceptent que leur fille épouse un Arabe, d'où qu'il vienne. Un converti, c'est beaucoup plus difficile. Ce sera l'étape suivante. »*

Fatiha Ajbli a consacré un mémoire de DEA en sociologie au phénomène de la conversion dans le Nord. Pour elle, le nombre de convertis est *« étonnant »*. Et cela en dépit d'une image de l'islam encore très négative dans la société française. *« Il suffit que vous alliez dans une mosquée à Lille ou à Roubaix. Vous verrez qu'il n'y a plus un faciès caractéristique du musulman. Vous distinguerez une proportion importante de convertis. »* Frédéric confirme : *« Je connais un vigile d'une grande surface de vêtements, dans le centre-ville. Un gars blond, bien baraqué. Eh bien, il va à la mosquée tous les vendredis ! »*

Dans une ville comme Roubaix, la population des convertis compose un échantillon assez représentatif de la diversité musulmane. On y trouve aussi bien des jeunes en survêtement et chaussures de sport, que des salafistes, avec une barbe longue et une djellaba, ou des mystiques soufis qui ne mettent jamais les pieds à la mosquée. La grande nouveauté est que les premiers sont de plus en plus nombreux : la conversion a quitté la sphère raffinée des orientalistes pour toucher un milieu jeune et populaire. *« C'est l'effet de ce que j'appelle une socialisation mixte,* insiste Mme Ajbli. *Dans un département comme le Nord, l'islam fait partie du quotidien des jeunes. Musulmans et non-musulmans usent leurs fonds de culotte sur les mêmes bancs d'école. »*

Combien sont-ils à avoir fait le choix de l'islam ? Un total de 50 000 en France, selon certaines estimations. *« Il est difficile de donner un chiffre*, souligne prudemment Fatiha Ajbli. *Les registres de conversion des mosquées et des ambassades de pays musulmans ne sont pas exhaustifs. Je pense, en particulier, que les jeunes filles sont moins nombreuses que les garçons à se déclarer. Parce que le certificat de conversion n'est pas obligatoire pour l'épouse, dans les mariages mixtes. Les femmes sont aussi moins nombreuses à faire le pèlerinage à La Mecque. Pour toutes ces raisons, il me semble que la proportion de jeunes filles converties est sous-estimée. »*

Fatiha Ajbli a interrogé une trentaine de convertis dans le Nord. A partir de ces entretiens, elle a essayé de dégager des parcours typiques. Pour elle, le choix de la conversion s'opère le plus souvent entre dix-huit et vingt-quatre ans. *« C'est une époque de rébellion par rapport à ce qu'on a pu apprendre au cours de l'enfance. C'est aussi pendant cette période que les mécanismes identitaires se mettent en place. Les conversions après quarante ans sont beaucoup plus atypiques. »*

Les changements de religion dans l'autre sens – de l'islam vers le christianisme – existent aussi, mais ils seraient moins nombreux, selon la jeune chercheuse. *« On constate que l'islam est quelque chose qui "retient bien". Ce n'est pas seulement une religion, c'est un environnement qui détermine tout un quotidien, qui insère dans un milieu familial et dans une communauté plus large. »* Pour Mme Ajbli, l'autre raison qui explique le faible nombre de conversions vers le catholicisme doit être cherchée dans la lenteur de la démarche. *« A Lille, l'évêché demande au minimum une formation de deux ans avant le baptême. Il est beaucoup plus simple d'entrer dans l'islam. C'est quelque chose qui se joue entre soi et Dieu. Il n'y a, pour ainsi dire, pas d'intermédiaire... Dans la région, ceux qui recrutent le plus en milieu musulman sont les protestants évangéliques et les Témoins de Jéhovah. Leurs méthodes de prosélytisme sont bien rodées, et il est très simple de se convertir chez eux. »*

> « A Lille, l'évêché demande au minimum une formation de deux ans avant le baptême. Il est beaucoup plus simple d'entrer dans l'islam. C'est quelque chose qui se joue entre soi et Dieu »
>
> **Fatiha Ajbli,** sociologue

LA conclusion de Fatiha Ajbli est que les convertis préfigurent ce que sera un islam français, dans quelques dizaines d'années. Déjà, beaucoup de points communs les rapprochent des jeunes musulmans de la troisième génération issue de l'immigration. Comme eux, ils ne maîtrisent pas la langue arabe. Comme eux, ils n'ont aucun lien avec les pays musulmans. Ils expérimentent avec plus ou moins de bonheur un équilibre entre leur citoyenneté française et leur appartenance confessionnelle.

A cheval entre deux cultures, les convertis jouent aussi un rôle de trait d'union. Dans le contexte des attentats du 11 septembre, ils font œuvre de pédagogie. Comme Manuel, commerçant de Tourcoing qui est devenu Miloud. Il y a vingt ans, il a lu le Coran et il a senti *« une lumière qui a jailli »*. Malgré *« des pressions énormes »* de son entourage, il a tenu bon. Aujourd'hui encore, cet homme large de carrure et volubile s'émerveille du *« silence »* qui règne dans les mosquées. Il affirme tranquillement qu'il faut *« faire le tri entre ce qui appartient à la tradition arabe et l'islam »*. Dans sa papeterie du centre de Tourcoing, ou bien au café du coin, il se démène, il explique, il rassure. *« Les gens s'inquiètent, ils posent des questions. Il faut leur répondre. Je crois que la religion musulmane entre petit à petit dans les mœurs. »* Ce que Miloud résume en une phrase : *« L'islam se démocratise... »*

Xavier Ternisien

Dessin Stanislas Bouvier

Christian Delorme, prêtre chargé des relations avec les musulmans au diocèse de Lyon

« Il faut reconnaître la surdélinquance des jeunes issus de l'immigration »

L'ethnicisation des rapports sociaux est inquiétante. Les prisons ethniques deviennent, comme aux Etats-Unis, les lieux de l'élaboration d'une culture de la résistance au modèle social dominant. La société française ne voit pas qu'elle reste marquée par ses complexes coloniaux

« Au début des années 1980, vous avez aidé avec enthousiasme le "mouvement beur" qui militait pour l'égalité des droits des jeunes issus de l'immigration et pour leur intégration. Les évolutions de la société française et le contexte international ont-ils modifié votre état d'esprit en ce début des années 2000 ?

– La question des discriminations a largement motivé mes engagements depuis l'émergence des jeunes issus de l'immigration maghrébine, dans les années 1970. Le drame, c'est qu'aujourd'hui ce problème de fond reste entier, qu'il touche même de plus en plus de gens. La lutte contre les inégalités a été menée beaucoup trop faiblement. Pourquoi ? Sans doute la modification du peuplement qu'a connue notre pays avec l'installation de populations du Maghreb et d'Afrique noire était-elle inimaginable dans les années 1970. Mais on a surtout oublié qu'il s'agissait de populations post-coloniales. En fait, l'immigration des populations du Maghreb en France a été un retour de boomerang à notre propre installation là-bas. Plus j'observe la réalité, plus je suis convaincu que nous n'avançons pas, parce que notre rapport avec ces populations reste de nature coloniale.

– De quelle façon reliez-vous l'histoire coloniale et les discriminations actuelles ?

– La société française ne voit pas qu'elle reste marquée par ses complexes coloniaux. Elle a bonne conscience et ne se vit pas comme ségrégationniste. Les Français ont vécu leur rejet de l'Algérie comme une injustice et non comme un juste retour de l'histoire. Ils ont perçu la présence des immigrés presque comme un acte de charité, oubliant qu'ils en avaient besoin. Ils raisonnent de même avec les jeunes issus de l'immigration, comme si nous étions bons de les avoir acceptés, comme si ces jeunes devaient nous en être reconnaissants et que nous pouvions en permanence exiger qu'ils produisent leur passeport pour l'intégration. Ainsi, les familles maghrébines ont toujours vécu dans un statut d'infériorité : elles sont passées du statut colonial d'indigènes à celui d'immigrés. Les pères n'avaient des droits qu'en tant que travailleurs ; leurs enfants ont hérité de ce sentiment d'infériorité. Leur vraie chance d'intégration passait par le travail, or ils ont été les premiers à faire les frais de vingt ans de déstructuration du marché de l'emploi. Si bien qu'ils ont développé une culture autonome et se sentent membres d'une autre nation, celle des cités.

– Dans ces conditions, le modèle français d'intégration, égalitaire et individuel, a-t-il encore un sens ? Faut-il le défendre comme un idéal de référence ?

– Je continue à penser que le mot d'intégration n'est pas mauvais, si on le perçoit comme désignant tout ce qui permet à des gens de faire leur place dans la société, en précisant que cela suppose à la fois une attitude d'accueil de la société et une volonté de la part des intéressés. Ce qui me gêne, c'est la suspicion permanente sur la volonté de s'intégrer. Même les célébrités du sport, de la littérature ou de la musique d'origine maghrébine disent qu'ils sont sans cesse sommés de témoigner de leur allégeance aux valeurs de la République. Le mouvement beur des années 1980 croyait que la société française allait finir par s'ouvrir. Aujourd'hui, la suspicion est telle que le concept d'intégration lui-même est remis en cause.

– Quelle place reste-t-il pour des parcours d'intégration individuels, dans la société en cours d'ethnicisation que vous décrivez ?

– Le "modèle français" d'intégration, ignorant des origines, tel qu'on nous le présente en permanence, a-t-il jamais fonctionné ? Après tout, les Italiens, les Polonais, qui ont réussi leur intégration, se sont appuyés, dans l'entre-deux-guerres, sur un solide réseau communautaire, sur des syndicats à part, des Eglises ethniques. Pour autant, il faut défendre le principe français selon lequel personne ne doit être prisonnier de ses origines. Quand on est pakistanais en Grande-Bretagne, ou italien aux Etats-unis, on est constamment renvoyé à sa communauté. En France, c'est plus facile d'en sortir. Mais l'ethnicisation des rapports sociaux est inquiétante. De plus en plus, les gens raisonnent à partir de leur appartenance ethnique. C'est assez logique : lorsqu'on ne parvient pas à trouver sa place, on cherche des lieux de repli, où l'on sera reconnu au lieu d'être stigmatisé.

– L'actuel débat sur l'insécurité ne revient-il pas, d'une manière détournée, à stigmatiser les mêmes populations ?

– En France, nous ne parvenons pas à dire certaines choses, parfois pour des raisons louables. Il en est ainsi de la surdélinquance des jeunes issus de l'immigration, qui a longtemps été niée, sous prétexte de ne pas stigmatiser. On a attendu que la réalité des quartiers, des commissariats, des tribunaux, des prisons impose l'évidence de cette surreprésentation pour la reconnaître publiquement. Et encore, les politiques ne savent pas comment en parler.

DANIEL MAJA

– Précisément, comment en parler ?

– Il faut dénoncer le drame des prisons ethniques, qui deviennent, comme aux Etats-unis, les lieux de l'élaboration d'une culture de la résistance au modèle social dominant. Mais le problème français vient de loin : on hérite aujourd'hui des prisons réservées aux Nord-Africains qui ont fonctionné pendant la guerre d'Algérie, et même après. On a continué à faire de même au moment où les prisons se sont remplies de jeunes oisifs de banlieues souvent maghrébins : on les a mis ensemble pour des raisons de commodité d'abord liées aux interdits alimentaires, puis on a constaté qu'ils étaient *"mieux entre eux"*, puis on les a réunis par crainte de tensions. Aujourd'hui, on en est au point où il est difficile de mettre un Européen au milieu de Maghrébins, et nos prisons ont des politiques ségrégationnistes, certaines abritant jusqu'à 80 % de détenus maghrébins.

– Souhaiteriez-vous que les politiques s'emparent de ces réalités ?

– A condition qu'ils expliquent pourquoi nous en sommes là, en rappelant notamment notre héritage colonial. Je ne leur demande pas de refaire l'histoire, mais d'en tenir compte pour l'avenir, par exemple en nommant des hauts fonctionnaires maghrébins ou antillais. Je me dis qu'il faudrait que le prochain ministre de l'intérieur soit un Maghrébin.

– C'est un rêve ou une revendication concrète ?

– Il faudrait un geste très fort pour casser le clivage entre la nation des cités et le reste de la population, un peu comme la nomination de Colin Powell à la tête de la diplomatie américaine. Dans les années 1980, on a cru atténuer les malaises en recrutant des animateurs beurs, des vigiles africains, des conducteurs de bus ou des policiers maghrébins. Or ils ont été perçus au choix comme des amuseurs, des *"gratteurs"*, voire des supplétifs. Heureusement qu'il y a aujourd'hui des Zidane, des Bouras, des Benazzi pour montrer que, malgré la discrimination, il y a moyen de trouver une place honorable. Ces vedettes peuvent avoir un rôle d'entraînement, ce sont des porteurs d'espérance. En outre, comme ils portent haut les couleurs de la France, tous les Français en sont fiers et leur réussite casse des réflexes racistes.

– Cette promotion d'une élite ultra-intégrée ne sert-elle pas d'alibi au silence des politiques ?

– La situation est extrêmement difficile à gérer, mais la partie n'est pas perdue. Les banlieues ne sont pas des territoires indépendants et la majorité des habitants des cités vivent encore à l'intérieur de la société. Mais il existe des poches où la population tend à s'auto-organiser, des lieux où les jeunes ne reconnaissent plus les institutions de l'Etat, perçu comme injuste, où ceux qui osent perturber l'économie parallèle sont sanctionnés. Pour casser ces phénomènes, on a longtemps tout misé sur la réhabilitation du bâti au lieu de valoriser les gens, en particulier les parents.

– Vous avez été de ceux pour qui l'introduction du religieux dans les banlieues allait permettre de favoriser le processus d'intégration, en permettant aux jeunes de retrouver leurs racines. Avez-vous évolué sur ce point ?

– C'est vrai qu'à la fin des années 1980 j'ai encouragé l'émergence des associations de jeunes musulmans, avec l'espoir qu'elles apporteraient à ces jeunes des repères moraux. En ce sens, j'ai été un "compagnon de route". Aujourd'hui, je suis déçu. J'avoue ne pas avoir été suffisamment clairvoyant. Il y a des groupes qui aident les personnes à grandir en développant leur sens critique, et d'autres qui détruisent tout sens critique.

– Pouvez-vous être plus précis sur cet islam qui vous a déçu ?

Il existe un islam des familles, dont je sais qu'il est majoritairement un islam de l'hospitalité et de la piété. A cet égard, nous vivons un mois de ramadan extrêmement paisible, malgré le contexte international. J'y vois une preuve que l'islam de France est majoritairement ouvert, ni replié sur lui-même ni dominateur. Ce que je critique, c'est le travail de durcissement des identités religieuses opéré par certaines organisations qui ont tout intérêt à discréditer cet islam populaire. Je pense en particulier au courant des Frères musulmans. Il est très difficile à saisir parce qu'il est pluriel. En France, il est représenté notamment par l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), par Larbi Kechat, recteur de la mosquée de la rue de Tanger à Paris, et par le réseau de Tariq Ramadan, qui est lui-même le petit-fils de Hassan al-Banna, le fondateur du mouvement.

» Tous ces gens s'enracinent dans une même conception d'un islam qui englobe tout, la vie spirituelle, la vie sociale et la vie politique. Ils prêchent un islam transnational, qui veut débarrasser les musulmans de leurs attaches culturelles. C'est ce que je reproche le plus à Tariq Ramadan, puisqu'il est le prédicateur le plus influent auprès des jeunes musulmans français : il contribue à déraciner les jeunes de la culture populaire de leur famille. Historiquement, le courant des Frères musulmans a des dimensions tiers-mondistes et révolutionnaires : Hassan al-Banna a été anticolonialiste. Mais il n'a pas été que cela. Il a aussi été porteur d'une idéologie totalitaire, qui est rarement rappelée par ceux qui se réclament de son héritage, à commencer par ses petits-fils.

– Comment expliquez-vous l'audience de Tariq Ramadan dans certains milieux laïques et certains milieux chrétiens ?

– J'en parle d'autant plus volontiers que j'ai été l'un de ceux qui l'ont porté sur les fonts baptismaux, si j'ose dire ! L'islam en France souffre d'une absence de personnalités religieuses ou intellectuelles qui acceptent d'avoir une parole publique. C'est pourquoi la tendance est de se saisir de toute personne qui émerge. Il y a eu des engouements successifs dans les milieux non musulmans, sans beaucoup de discernement. »

Propos recueillis par Philippe Bernard et Xavier Ternisien

Un militant de l'intégration

« ZÈBRE HILARE » quand il était scout, *« curé des Minguettes »* lorsqu'il jeûnait avec les jeunes des cités pour protester contre les expulsions en avril 1981, porte-parole des beurs au moment de la *« marche pour l'égalité »* de 1983, le Père Christian Delorme agit depuis plus de vingt ans en non-violent sur la scène agitée des banlieues en difficulté et de l'intégration. Membre du Haut-Conseil à l'intégration depuis 1995, auteur de plusieurs analyses éclairées *(Quartiers sensibles,* avec Azouz Begag, Point Seuil, 1994 ; *Les Banlieues de Dieu,* Bayard, 1998), sa haute silhouette et son regard rieur, son engagement constant auprès des populations d'origine maghrébine, demeurent une référence aussi bien pour les politiques que pour les sociologues ou les journalistes.

NECO/SIPA

CHRISTIAN DELORME

Pourtant, les évolutions sociales, en particulier celle des rapports entre l'islam et la société française, ont aiguisé son regard, modifié son approche des relations avec les musulmans, domaine dont il est officiellement chargé au diocèse de Lyon.

Après avoir favorisé activement l'émergence des associations de jeunes musulmans, après avoir protesté en 1995 contre l'interdiction de résider sur le territoire qui frappait Tariq Ramadan, militant musulman suisse particulièrement populaire auprès des jeunes de France, Christian Delorme exprime désormais ses doutes à propos d'un islam qui tend à isoler les jeunes de leur famille et de la société.

Ph. B.

Carlos Ghosn, directeur général de Nissan au « Grand Jury RTL-"Le Monde"-LCI »

« Je ne vois aucune raison d'un décrochage prononcé du marché automobile européen et américain »

« Un peu plus de deux ans à peine après l'alliance entre Renault et Nissan et votre arrivée à la tête du deuxième constructeur automobile japonais, vous êtes devenu une énorme vedette au Japon. Près d'une dizaine de livres ont été consacrés à votre expérience et vous venez de publier une autobiographie. Le vedettariat est-il un outil de management ?

– La communication est un outil fondamental de management, en interne comme en externe. Compte tenu de la situation très dégradée de Nissan, il me paraissait très important, dès le départ, de prendre un engagement de transparence, de dire exactement ce qu'on allait faire et de faire exactement ce qu'on avait dit. Nissan manquait de crédibilité et la crédibilité est basée sur deux choses : la performance et la transparence. A défaut de performance, nous n'avions que le choix de la transparence et nous l'avons appliqué de façon massive. On parle vedettariat parce que ça a réussi...

– Avez-vous le sentiment que votre expérience peut servir de modèle ?

– Ce n'est pas un modèle. Je ne suis pas un donneur de leçons. Mais c'est une expérience intéressante à partager avec la société japonaise à un moment où le Japon se pose des questions sur son avenir.

– Vos performances ont été saluées par tous les observateurs. Après avoir réduit drastiquement les coûts de Nissan, il reste à conquérir le marché ?

– Vous avez tout à fait raison. Grosso modo, la restructuration de l'entreprise est en train de se terminer, en avance sur ce qu'on avait prévu au départ. La fermeture de cinq usines, la réduction annoncée de 21 000 emplois – de manière très souple —, les ventes d'actifs à hauteur de 500 milliards de yens, tout cela est pratiquement terminé. La deuxième étape, c'est la croissance qui va s'appuyer, en 2002, sur un renouvellement très important de notre gamme de produits.

– La rapidité du redressement de Nissan va permettre au constructeur japonais de participer au capital de Renault, à hauteur de 15 %. Ce nouveau rapport des forces ne risque-t-il pas de susciter des inquiétudes chez Renault ?

– L'esprit dans lequel s'opère cette alliance fait de nous un cas très particulier. Si vous l'analysez en termes de rapports de forces, vous ne comprendrez pas. Cette alliance est basée sur le renforcement de la performance de chacune des deux entreprises.

– A terme, le renforcement des synergies entre Renault et Nissan conduit-il à une fusion pure et simple ?

– Oui, on veut davantage de synergies, de cohérence stratégique des deux entreprises. Par exemple, Renault et Nissan sont présents dans le Mercosur, au Brésil et en Argentine ; aucune des deux entreprises ne peut réfléchir sur la gamme de produits à venir indépendamment de l'autre, donc nous allons réfléchir ensemble.

» Autre exemple, la Chine où l'un et l'autre sont présents de façon très marginale. Eh bien, construire un projet chinois ne peut pas se faire par Nissan tout seul ou par Renault tout seul. Il faut qu'on construise un projet chinois ensemble, avec un certain nombre d'échanges.

– Vous n'avez pas répondu sur la fusion...

– Dans un mariage, vous gardez votre identité. Heureusement d'ailleurs. Tant qu'on sera dans cet état d'esprit de développer des synergies et en même temps de respecter nos identités, nous serons sur le droit chemin.

– Le patron de Renault, Louis Schweitzer, achève son mandat en 2005. Il vous a présenté comme son successeur naturel. Vous acceptez cette perspective ?

– Louis Schweitzer ne m'a pas désigné comme son successeur. Il a dit que j'étais un candidat naturel à sa succession, ce qui est légèrement différent... Il est évident que c'est une perspective qui me réjouit. La réussite de l'alliance Renault-Nissan m'engage complètement et si je devais servir cette alliance dans le cadre de la succession dont vous parlez, j'en serais ravi.

– La réussite des deux groupes dépend évidemment de la conjoncture mondiale. Quel est aujourd'hui votre diagnostic sur ce point ?

– Cela dépend des grandes régions. Le Japon va connaître un décrochage du marché. Depuis les malheureux événements du 11 septembre, il a baissé de l'ordre de 8 %. Cela devrait se prolonger en 2002. Nous allons subir le décrochage comme les autres, sauf que cela arrive à un moment où nous sommes beaucoup mieux armés qu'il y a deux ans pour faire face.

– Et les marchés européens et américain ?

– Le marché européen est stable. Il est politiquement correct, aujourd'hui, d'être un peu pessimiste. Moi, je ne vois aucune raison d'un décrochage prononcé du marché européen. C'est mon sentiment.

» Quant au marché américain, il est plutôt en très forte croissance depuis septembre. C'est vrai que c'est stimulé par les rabais consentis par les constructeurs américains. Il n'empêche que les showrooms sont pleins aujourd'hui. Notre hypothèse centrale, pour le marché américain, est celle d'une légère décroissance en 2002 et d'une reprise, au plus tard, en 2003.

– Le Japon va-t-il, et comment, sortir de la crise économique qu'il connaît depuis des années ?

– Quand vous avez un dysfonctionnement et que vous administrez un traitement, si le dysfonctionnement continue, il faut changer de traitement. Actuellement, il est évident qu'il faut, au Japon, un traitement différent. Le premier ministre actuel a clairement dit sa volonté. Nous espérons tous qu'il passera à l'action. »

Propos recueillis par Patrick Cohen, Gérard Courtois et Jean-Marc Sylvestre

Palestiniens-Israéliens : distance et horreur

par Vincent Romani

UN soulèvement palestinien placé sous le signe de la stricte répétition ? Non. L'actuel est, dans sa configuration, largement différent du précédent (1987-1993). La première Intifada était structurée par la présence israélienne totale, datant de l'invasion de 1967 et des débuts de la colonisation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Une situation de coexistence dramatique opposait colons et militaires israéliens aux civils palestiniens, dans les campagnes et les villes. Une administration coloniale se frottait chaque jour au quotidien palestinien, dans une relation de domination impliquant une certaine connaissance de l'autre. La violence de l'occupation, la dépossession matérielle et symbolique des Palestiniens, mettaient le dominé et le dominant dans une relation de face-à-face physique.

Pour s'imposer, l'administration coloniale exploita ses propres arabisants et orientalistes, afin de canaliser et d'instrumentaliser à son profit les structures claniques et clientélaires palestiniennes ainsi revivifiées. Inversement, des milliers de Palestiniens des territoires occupés s'imprégnèrent de culture israélienne, à travers les médias israéliens imposés, la mobilité professionnelle, l'immobilisation carcérale ou la liberté de circulation de part et d'autre de la Ligne verte séparant Israël des territoires occupés.

Dans cette occupation aux frontières poreuses, les situations de face-à-face conflictuel donnaient néanmoins corps à l'ennemi. Au processus de négation ordinaire de l'autre (palestinien), que les travaux du professeur Daniel Bartal (université de Tel-Aviv) et d'Eli Podeh (université hébraïque de Jérusalem) montrent encore massivement à l'œuvre dans le système scolaire israélien, répondait l'expérience de nombreux appelés au contact des Palestiniens dans les territoires.

Les plus infimes parties du quotidien des Palestiniens dépendait des Israéliens ; les rythmes sociaux, la gestion de l'espace et des flux humains et économiques, l'eau du robinet comme des cultures, les mariages et les enterrements, étaient déterminés par l'occupant.

En Israël, on vivait à l'heure israélienne, sans se soucier des Palestiniens ; dans les territoires occupés, on vivait toujours à l'heure de l'administration coloniale israélienne.

Ce déséquilibre est resté prégnant pendant la « période d'Oslo » (1993 à 2000) et permet de mieux en comprendre la suite tragique. Certes, un afflux massif de fonds internationaux est venu améliorer la situation économique dans les territoires, une normalisation des relations entre élites s'est amorcée, des institutions proto-étatiques ont vu le jour. Mais l'hiatus entre des espérances sociales et l'expérience progressive des limites d'Oslo a progressivement exaspéré les frustrations des Palestiniens.

Car Oslo laissait totalement intact le projet de domination coloniale israélienne et ses représentations. L'aliénation économique demeura tout en changeant de dimension ; la politique de démembrement des territoires palestiniens, y compris sous le gouvernement travailliste d'Ehud Barak (qui détient le record historique du nombre de logements coloniaux construits), fut soutenue. Ni la politique générale de colonisation ni la stratégie de grignotage ethnospatiale israéliennes n'ont changé depuis.

Au-delà des promesses diplomatiques non tenues, la réelle évolution s'observe dans les territoires à propos de la technologie israélienne de domination sur l'espace et les hommes : là est le réel « progrès » d'Oslo : le désengagement physique des soldats israéliens du cœur des villes palestiniennes accompagna leur désengagement d'un corps-à-corps traumatisant. Les casernes reculèrent de quelques centaines de mètres, à la lisière de chaque concentration urbaine.

> Dans une déclaration passée inaperçue, le président de l'Etat d'Israël, Moshe Katsav, le 11 mai dernier, affirmait des Palestiniens « qu'ils appartiennent à un autre monde, (...) une autre galaxie »

L'informatique, l'électronique, l'optronique, les drones, les hélicoptères sont, depuis, sans cesse mobilisés et améliorés à fins de télécontrôle. Les interactions de face-à-face sont quasiment remplacées par une technologie de contrainte à distance, dépersonnalisée. Des centaines de check-points et barrages fixes ou volants, tranchées ou buttes de terre, incarnent l'occupation désormais ; ils saturent le réseau routier.

La dimension aseptisée et dépersonnalisée de l'occupation s'observe aujourd'hui dans le remplacement des fantassins par des chars d'assaut pour tenir les bouclages et occuper des quartiers. De nombreuses déclarations des plus hauts responsables israéliens tendent à cette déshumanisation des Palestiniens ; dans une déclaration passée inaperçue des médias européens, le président de l'Etat d'Israël, Moshe Katsav, le 11 mai dernier, affirmait des Palestiniens *« qu'ils appartiennent à un autre monde, (...) une autre galaxie »*.

La distance symbolique mise en place contre les Palestiniens renvoie à la distanciation technique de leur répression. L'ennemi n'a ni visage, ni famille, ni âge à ces distances pour un soldat. Une caméra peut filmer et retransmettre un passage à tabac, mais ne peut prévoir ni suivre un missile, une balle, un obus ou un objet piégé ; les images sont donc rares et lointaines, les victimes palestiniennes, lorsqu'elles sont évoquées, ne sont jamais personnifiées dans les médias israéliens.

Les dizaines de barrages qui bloquent les flux vitaux de biens matériels et d'êtres humains – le plus souvent dans le consentement calme de chauffeurs qui font demi-tour – ne sont ni médiatiques, ni médiatisés, ni immédiatement violents. Ils font partie d'un dispositif de répartition adouci de la violence de l'occupation qui n'en produit pas moins une régression multidimensionnelle de la société palestinienne des territoires.

Alors que la majorité des appelés de Tsahal vivent la réalité cisjordanienne ou gazaouite derrières leurs épiscopes, du haut de leurs postes d'observation et de tir, réellement incapables de relier leur présence à de l'oppression. La négation organisée, technologique, de l'autre (palestinien) atteint aujourd'hui une intensité et une échelle rarement égalées dans les territoires occupés.

Contrairement à la première Intifada, cette déréalisation de l'humain n'est plus contredite par un face-à-face physique qu'en des lieux et moments résiduels qui légitiment désormais la déshumanisation de l'autre bien plus qu'ils ne la contredisent. L'ignorance organisée de ce que peut être un Palestinien des territoires forme maintenant un système bien huilé, où école (avec la volonté de la ministre Limor Livnat de se distancier des travaux des « nouveaux » historiens), armée, médias, responsables politiques ne cessent de produire à la fois matériellement et symboliquement une méconnaissance phobique de l'autre imaginé.

Moins que jamais, la technologie sécuritaire israélienne ne permettra de remises en cause internes. Cette tendance lourde, structurelle, à la fermeture du système de connaissance israélien se double d'une amorce analogue du côté palestinien. Eux non plus ne voient plus physiquement leurs oppresseurs, alors que l'autonomie médiatique caractérise maintenant l'espace politique palestinien. La tendance qui se dessine est donc celle d'une radicalisation quand la démographie galopante verra les aînés expérimentés du premier soulèvement débordés par leurs cadets laissés dans l'ignorance de ce que peut être un Israélien en tant que personne humaine.

Dirigeants israéliens et palestiniens n'ont aucun intérêt à reconnaître l'entière réalité de la colonisation : les premiers pour échapper à l'image de l'oppresseur, les seconds pour fuir l'accusation d'avoir pu brader les intérêts de leur peuple et ne pas saper leur légitimité.

Vincent Romani *est chercheur à l'Institut d'études politiques et à l'Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (Iremam, CNRS, Aix-en-Provence).*

AU COURRIER DU « MONDE »

TÉMOIGNAGE COURAGEUX

Les faits répréhensibles auxquels le général Aussaresses a participé sont aujourd'hui amnistiés, pour lui comme pour les autres qui se taisent ou qui démentent. Il serait paradoxal qu'il fût le seul sanctionné, et ce pour avoir eu le courage de les reconnaître et d'en témoigner. *(...)*

Comment cette « gangrène » a-t-elle pu gagner un gouvernement de gauche élu sur la promesse électorale d'arrêter la guerre ?

Comment un garçon de bonne famille destiné à la carrière universitaire a-t-il pu contracter de mauvaises manières au sein d'une Résistance jugée respectable, admirer celles du général de Bollardière, puis adopter celles du général Massu pour le malheur de beaucoup de monde, y compris le sien ?

Ce sont les questions importantes qu'on doit se poser, pour l'avenir plus que pour le passé.

Paul Vincent
Paris

L'ÉPILEPSIE VUE PAR L'OMS

Je lis dans *Le Monde* du 15 novembre tout l'intérêt que notre ministre de tutelle semble porter au récent rapport de l'Organisation mondiale de la santé sur la santé mentale.

Ce rapport, qui veut amener *« une nouvelle conception, de nouveaux espoirs »* pour les malades, a cependant choqué – à juste titre – les malades dont je m'occupe : les patients avec épilepsie. N'est-il pas, en effet, scandaleux de lire dans ce rapport que l'épilepsie est inscrite à l'OMS dans la liste des maladies mentales (p. 34 et 70). Et ce à une époque ou les neurologues, les épileptologues et les associations de malades se battent depuis des années pour faire mieux connaître cette maladie, la sortir de l'obscurantisme et la libérer des tabous qui l'entouraient depuis des siècles. *(...)*

N'est-il pas, par ailleurs, pour le moins paradoxal de prendre connaissance de ce rapport, alors qu'en 1997 a été lancée en grande pompe, par les instances de la Ligue internationale contre l'épilepsie et par l'OMS, une *« campagne globale de lutte contre l'épilepsie »* intitulée *« Out of the shadows »* ?

Pierre Jallon
Genève (Suisse)

Que vivent les stars !

par Daniel Toscan du Plantier

LES résultats remarquables du cinéma français tant en France que dans le monde permettent à ses différents acteurs de se réjouir de son succès. Les réalisateurs y voient légitimement la récompense de leur lutte pour imposer leurs droits et la reconnaissance culturelle qui s'y attache ; les producteurs constatent que beaucoup des succès majeurs sont nés de leur imagination et de leur audace. Quant aux pouvoirs publics, ils y trouvent la preuve du bien-fondé d'une démarche politique, commencée il y a plus de cinquante ans, qui a su anticiper les crises, encadrer les sursauts, organiser un équilibre exceptionnel et toujours fragile entre les forces montantes de l'audiovisuel et du multimédia et la fragilité de l'artisanat créateur qui, seul, invente et féconde le septième art.

Dans toute conversation qui tente d'expliquer les envolées de 2001, voilà donc les raisons qui sont mises en avant. Mais n'oublie-t-on pas quelque chose ? Ou quelqu'un ? Met-on suffisamment en lumière l'apport prodigieux des comédiens ?

Il fut pourtant une époque où les films appartenaient à leurs vedettes. Fernandel, Bourvil, Louis de Funès rimaient avec le succès, tant la confiance du public leur semblait acquise automatiquement. La nouvelle vague a fait basculer une partie de leur pouvoir vers les auteurs-réalisateurs, dont beaucoup venaient du journalisme et assuraient énergiquement leur promotion mutuelle. Ils ont pourtant assis la production et le succès de leurs films sur d'immenses interprètes dont la révélation fut peut-être génitrice de la leur : Jean-Paul Belmondo, Jeanne Moreau, Jean-Pierre Léaud, Anouk Aimée, Alain Delon, Brigitte Bardot, Catherine Deneuve, Michel Piccoli sont nés avec eux ou ont vite rejoint cette famille des auteurs issue de Jean Renoir, Marcel Pagnol, Sacha Guitry et Roberto Rossellini, qui avaient eux-mêmes enfanté et partagé leurs œuvres avec certains des plus grands acteurs du monde, Michel Simon, Raimu, Anna Magnani, Ingrid Bergman...

Même si dans les années 1970 on a vu réapparaître un star-system commercial – né du cinéma d'auteur –, la décennie qui suit proclame le divorce entre cinéma d'auteur et cinéma commercial. La résistance du cinéma s'exprime alors par l'éclatante domination de Gérard Depardieu. Par son génie unique, il va ouvrir au très grand public des talents aussi divers qu'opposés : Maurice Pialat, François Truffaut, Francis Veber, qui vont permettre à la France de surmonter cette époque fatale à la plupart des cinématographies européennes. De lui, avec lui, est née une nouvelle génération de comédiens, d'Isabelle Adjani à Daniel Auteuil, de Jean Reno à Vincent Cassel et de tous ceux qui participent en première ligne à l'élan nouveau et à sa reconnaissance internationale.

> Le succès des nouvelles stars du cinéma français n'augure pas pour autant un retour à un vieux cinéma obsédé par ses seuls castings

Beaucoup s'engagent personnellement sur le terrain de la promotion mondiale et, à l'égal de leurs collègues américains, sont présents partout pour défendre leurs œuvres et à travers elles le cinéma national et européen dont ils sont le porte-drapeau aux yeux des médias étrangers.

Si le triomphe d'*Amélie Poulain* est évidemment celui de Jean-Pierre Jeunet, le choix d'Audrey Tautou et son aura personnelle contribuent à porter le film de pays en pays avec l'écho inconscient dans son nom d'une autre Audrey. Si les applaudissements de la critique pour le film *Sous le sable* sont bien évidemment destinés à François Ozon, ils vont aussi ouvertement à Charlotte Rampling, disant le plaisir des retrouvailles du public avec cette immense actrice. Si le succès inattendu d'*Une hirondelle a fait le printemps* peut s'expliquer par cette empathie pour une histoire forte et sans artifice, c'est le couple Michel Serrault-Mathilde Seigner, précisément lui, précisément elle, pour lequel le spectateur a de la sympathie.

Dans les succès très estimables des auteurs « classiques », on note la grâce de Jeanne Balibar chez Jacques Rivette, le triomphe pluriannuel d'Isabelle Huppert, qui porte l'œuvre de Claude Chabrol depuis vingt ans et fait accepter à un large public l'âpreté de *La Pianiste*. Tout nous rappelle, jusqu'au triomphe des réalisatrices Tonie Marshall, Nicole Garcia, Agnès Jaoui, Anne Fontaine, qui furent d'abord des comédiennes, que la présence, la grâce, l'émotion font d'elles et d'eux plus que des « interprètes » – quel mot réducteur ! – dont la glorification est laissée aux rubriques people des magazines. Les unes et les autres pourraient tout autant que les réalisateurs affirmer leur droit à la création partagée, à la reconnaissance pleine et entière de leur souveraineté d'artistes, passeurs essentiels du désir de quelques-uns vers la multitude des spectateurs.

Le succès des nouvelles stars du cinéma français n'augure pas pour autant un retour à un vieux cinéma obsédé par ses seuls castings en résistance à un autre trop confiant dans ses seuls auteurs : mais il semble raisonnable de constater que la rencontre des uns et des autres fonde les conditions du succès, comme l'ont d'ailleurs compris depuis longtemps les plus grands d'entre eux.

Daniel Toscan du Plantier *est producteur de cinéma et président d'Unifrance Film International.*

Financer le développement

par Charles Josselin

ENCORE un effort, Messieurs les Français ! » Telle est l'interpellation de celles et de ceux qui savent que la violence du monde se nourrit de ses inégalités croissantes. C'est aussi ma conviction. Je salue donc l'engagement de ceux qui veulent « mettre la pression ». Pour autant, je ne puis laisser accroire, comme l'a suggéré *Le Monde* le 21 novembre, que l'effort français d'aide au développement a baissé d'un tiers sous le gouvernement Jospin.

C'est entre 1994 et 1998 que l'aide française au développement a connu une chute brutale, passant de 0,56 % du PIB (hors TOM) à 0,34 %. Le gouvernement Jospin a enrayé cette tendance, commune à la plupart des pays développés. Avec 0,32 % en 2000 et 0,33 % prévus pour 2001, la France est le premier contributeur en pourcentage du PIB parmi les sept grands pays industrialisés (G7). Elle se situe ainsi nettement au-dessus de la moyenne de l'OCDE (0,22 %), tandis que les Etats-Unis sont à 0,10 %.

Faut-il pour autant en rester là ? Je ne le crois pas. Le conseil européen des ministres du développement a donné mandat à la Commission d'examiner avec chaque Etat membre un calendrier pour atteindre l'objectif de 0,7 % du PIB. J'ai également souligné la nécessité d'accompagner cet objectif par des avancées tant sur l'efficacité de l'aide que dans la recherche de mécanismes nouveaux liés aux enjeux des biens publics mondiaux. Ma conviction est double : de nouvelles voies doivent être activement recherchées en même temps qu'un effort financier supplémentaire est nécessaire.

Comme l'ont noté la Banque mondiale ou les enceintes préparant la conférence de Monterrey sur le financement du développement (mars 2002), un doublement de l'aide mondiale serait nécessaire pour que l'humanité atteigne en 2015 les objectifs de réduction de la pauvreté adoptés à l'ONU lors de l'Assemblée du Millénaire.

Une approche purement quantitative se heurte cependant à la capacité d'absorption et de mise en œuvre de l'aide par les pays bénéficiaires. Elle ne peut suffire parce que l'efficacité de l'aide est une condition de sa légitimité.

Il nous faut répondre dans le même temps aux défis actuels posés par la globalisation et l'émergence d'enjeux qui concernent le Sud comme le Nord, liés aux biens publics mondiaux : la santé, le savoir, l'environnement, la stabilité financière, la sécurité.

> Le temps est venu de poser le principe d'une taxe internationale destinée à limiter les abus de la mondialisation et à financer les biens publics mondiaux

Le gouvernement a contribué à la création de mécanismes financiers de type nouveau pour y répondre : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, pour lequel le premier ministre a annoncé 150 millions d'euros sur trois ans ; accroissement substantiel, d'ici à 2005, de notre contribution au Fonds mondial pour l'environnement ; effort sans précédent d'annulation de la dette des pays les plus pauvres (initiative PPTE), dont la charge s'ajoutera à l'aide déjà versée, comme l'a décidé le gouvernement en 2000. La France va ainsi apporter la plus forte contribution (10 milliards d'euros de créances annulables) au profit de la lutte contre la pauvreté, bien au-delà de l'effort requis au plan multilatéral.

Mais il nous faut encore aller au-delà. La prise de conscience des enjeux liés à ces biens publics mondiaux appelle une réponse volontariste et novatrice. Les attentats du 11 septembre n'ont pas rendu les critiques de la mondialisation moins légitimes. Ils ont au contraire renforcé notre devoir d'y répondre.

C'est pourquoi le temps est venu de poser le principe d'une taxe internationale, liée à la capacité contributive des Etats – et permettant donc un vrai partage des contributions –, destinée à limiter les abus de la mondialisation et à financer les biens publics mondiaux. Les réflexions sur l'assiette sont ouvertes : mouvements financiers spéculatifs, émissions de carbone (comme le proposent M. Zedillo et M. Delors) ou encore exportations d'armes. Nous devons progresser dans cette voie, avec un double but : assurer une plus grande stabilité et équité du monde.

Un effort supplémentaire d'aide publique est néanmoins nécessaire. Dans un premier temps, en se fondant sur les analyses convergentes de la Banque mondiale ou du rapport Zedillo, les pays de l'OCDE devraient au minimum doubler leur effort global d'aide publique, et passer de 0,22 % en moyenne à 0,4 4 % du PIB, première étape vers l'objectif de 0,7 % qui nous engage tous.

En vue de la conférence de Monterrey, je pense que les pays de l'OCDE devraient donc se fixer un double objectif : développer des formes nouvelles de financement adaptées aux enjeux de la globalisation, et doubler leur effort d'aide publique, ce qui implique, pour certains, un effort considérable, et pour la France un effort supplémentaire de l'ordre d'un dixième de point de PIB. Un effort que la France doit pouvoir consentir pour être fidèle à ses valeurs et à sa vision d'un monde plus solidaire, plus stable et plus équitable, bref, plus vivable pour tous.

Charles Josselin *est ministre délégué à la coopération et à la francophonie.*

Le Monde
21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : http: // www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

M. Arafat et le Hamas

Il faut dire les choses simplement. Le bain de sang perpétré samedi 1er et dimanche 2 décembre par des terroristes du mouvement palestinien Hamas en Israël relève de la barbarie. Mélange de folie meurtrière et de sauvagerie absolue. Ses auteurs l'ont revendiqué. Ils n'ont évoqué ni « contexte » ni « circonstances ». Ils disent avoir voulu *« venger »* l'un des leurs. Leurs cibles n'étaient ni politiques ni militaires. Pour reprendre le discours que développe leur propagande, jour après jour, ils ont voulu tuer *« le plus de juifs possible »* – ils ne disent jamais « Israéliens ». Ils ont frappé samedi soir la rue la plus fréquentée de Jérusalem, projetant une volée de clous et de boulons aux terrasses de cafés bondés. Ils ont, le lendemain, pulvérisé un bus plein de paisibles voyageurs dans la ville de Haïfa. Trente personnes ont été tuées ; plus de deux cents autres blessées, souvent grièvement. Nombre d'entre elles resteront mutilées à vie. Elles ont eu le tort d'aller prendre un café à la fin du shabbat ou de monter dans un bus pour aller au travail... Les responsables de pareilles monstruosités sont ceux qui portent la bombe à clous et leurs commanditaires. Pas les « circonstances » ou la « situation ».

Les méthodes du Hamas disent sa nature, totalitaire, et sa charte ne cache pas son dessein : non pas libérer les territoires occupés mais rayer Israël de la carte. Ses dirigeants se sont opposés au processus d'Oslo. Ils refusent la solution du partage territorial, la création d'un Etat palestinien au côté d'Israël.

Les autorités israéliennes ont rejeté la responsabilité des attentats sur l'Autorité palestinienne de Yasser Arafat ; elles l'accusent de vouloir saboter la nouvelle médiation que tentent les Etats-Unis au Proche-Orient. C'est une accusation contestable. Le bain de sang du week-end affaiblit encore le chef du Fatah. Les attentats achèvent d'ébranler son autorité qui chancelle depuis dix-huit mois : depuis qu'il a refusé de donner suite aux propositions de paix du travailliste Ehoud Barak ; depuis qu'il a déclenché une intifada qu'il est incapable d'arrêter ; depuis que le territoire sous sa tutelle est morcelé par Israël ; depuis que son administration, minée par la corruption et les divisions, essuie les coups de boutoir répétés de l'armée israélienne.

Le Hamas prospère sur la situation qui est faite aux Palestiniens des territoires. Et sans doute n'est-il pas totalement légitime d'exiger de Yasser Arafat de tenir en échec un radicalisme qu'entretient le cycle infernal des attentats et des représailles. Mais M. Arafat a cultivé l'ambiguïté, de stratégie et de dessein, cependant qu'Ariel Sharon s'efforçait de l'éliminer politiquement. Pour M. Arafat, le moment de la vérité est venu. Il ne peut prétendre longtemps encore diriger le mouvement national palestinien s'il n'agit pas contre le Hamas. Mais il n'aura de chance de succès que s'il est capable d'apporter quelque chose aux Palestiniens. Ce qui dépend aussi d'Israël.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.
Directeurs généraux adjoints : Edwy Plenel, René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette ; *adjoint* : François Lolichon
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer
Rédaction en chef centrale :
Alain Frachon, Eric Fottorino, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre
Rédaction en chef :
Alain Debove *(International)* ; Anne-Line Roccati *(France)* ; Anne Chemin *(Société)* ; Jean-Louis Andréani *(Régions)* ; Laurent Mauduit *(Entreprises)* ; Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Serge Marti *(Le Monde Economie)*

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*, Fonds commun de placement des personnels du *Monde*, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Qu'est-ce que la guerre ?

« C'EST PAR LA GUERRE que périssent les civilisations. » Cette petite phrase annonce le monumental ouvrage (*Les Guerres. Eléments de polémologie*) que Gaston Bouthoul, sociologue éminent, consacre à ce phénomène chronique, on pourrait dire éternel, dans l'histoire de l'humanité.

A mesure qu'il poursuivait ses travaux de sociologie générale, l'auteur était, nous dit-il lui-même, frappé par l'importance du « phénomène guerre » dans la vie des peuples. Un paradoxe intellectuel le frappait en même temps : tandis que la guerre prend une place toujours plus grande dans l'existence des nations modernes, il semble que la recherche scientifique s'en éloigne sans cesse davantage.

C'est aux environs de 1900, période qui peut à nos yeux passer pour idyllique, qu'ont paru en France les derniers ouvrages de quelque importance traitant de la guerre. Depuis, un grand silence s'est fait. Les sciences sociales, qui se sont montrées si actives durant le demi-siècle écoulé, ont laissé quasi désert ce vaste et effrayant domaine.

N'est-il pas vraiment paradoxal, remarque Gaston Bouthoul, que toutes les nations modernes possèdent des instituts voués à l'étude de la fièvre jaune, du cancer, de la tuberculose, etc., mais qu'aucun n'ait été fondé pour étudier cette étrange épidémie psychologique, la guerre, qui à elle seule fait bien plus de victimes que toutes ces maladies réunies ? Peut-être – ainsi raisonne notre sociologue – cette carence révèle-t-elle une répugnance inconsciente chez l'homme à consentir à la disparition de la guerre.

Edmond Delage
(4 décembre 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : http: // www.lemonde.fr

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44–88-46-60
Index du *Monde* : 01-42-17-29-89. *Le Monde* sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

La Caisse des dépôts regarde son passé vichyste

« UN FAIT INÉDIT » : c'est en ces termes que Pierre Saragoussi, conseiller du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), et directeur de la Fondation pour la mémoire de la Shoah, qualifie le colloque qui s'est tenu du mercredi 28 au vendredi 30 novembre, intitulé « La Caisse des dépôts et consignations, la seconde guerre mondiale et le XXe siècle ». La CDC a rendu public un rapport final sur *« la spoliation antisémite sous l'Occupation : consignations et restitutions »*. Ce rapport, après deux autres documents d'étape, et ce colloque avaient pour objet de permettre à la CDC, bras financier de l'Etat, *de « faire la lumière sur cette période sombre de son histoire, sur ses zones d'ombre »*, comme l'a exprimé Daniel Lebègue, directeur général de la CDC.

Il s'agit de regarder pourquoi et comment, à l'été 1940, *« la Caisse des dépôts, institution essentielle et originale au sein de l'appareil financier public français, se met tout logiquement au service de l'Etat français »*, écrit le Comité historique. Présidé par René Rémond, et composé de Jean-Pierre Azéma, Marc Olivier Baruch, Pierre Cortesse, Roger Errera et Michel Margairaz, il pilote les recherches que la CDC mène depuis 1997. Ces travaux sont réalisés en liaison avec la mission d'étude sur la spoliation des juifs de France, que dirige Jean Mattéoli, mise en place en mars 1997 par Alain Juppé, alors premier ministre, et qui a rendu son rapport final en avril 2000 à Lionel Jospin.

« VOLONTÉ POLITIQUE »

La caisse a été la première à s'intéresser à son passé. Cette *« relative précocité »* est soulignée par René Rémond, car *« il est trop vrai que l'opinion publique et les pouvoirs publics ont tardé à prêter attention à ce passé : ils ne se sont avisés de sa gravité et n'ont vraiment pris conscience de son caractère odieux qu'après un demi-siècle »*. Il n'empêche : la CDC a été l'une des premières à admettre ses responsabilités. *« Aucune banque, administration, compagnie d'assurances, impliquée dans les spoliations, n'a pris une telle initiative »*, regrette M. Saragoussi. A quelques exceptions près, comme la SNCF et la Banque de France. *« La politique économique pendant la période de la guerre est souvent occultée »*, a observé Jean-Pierre Azéma. *« Assumer ce passé, aussi gris soit-il, est essentiel »* pour Philippe Verheyde, historien. *« On aimerait en dire autant d'autres institutions publiques et privées »*, renchérit Roger Errera.

Pourquoi la caisse a-t-elle choisi aujourd'hui de ne pas taire son passé, en dépit de nombreuses réticences ? La pression, des demandes de Serge Klarsfeld et de Jean Kahn, la suspicion sur l'institution, puis *« la volonté politique »* des directeurs généraux de la caisse y ont contribué. Reste à savoir si la caisse aurait fait ce travail sans la déclaration de Jacques Chirac le 16 juillet 1995, reconnaissant la responsabilité de l'Etat français dans ce crime d'Etat que fut la spoliation des juifs de France, sans la mise en cause des banques suisses par le Congrès juif mondial et sans les pressions aux Etats-Unis, qui ont sans doute levé les réticences des banques françaises, frileuses sur le sujet ?

En tout cas, lumière fut faite sur cette question, celle d'une *« collaboration ordinaire »*, qui refléterait celle de la société française de l'époque. La Caisse des dépôts a été au cœur du dispositif des spoliations, elle a été le réceptacle des sommes confisquées aux juifs de France pendant la seconde guerre mondiale. Elle a été, comme les autres institutions françaises, impliquée dans la loi du 22 juillet 1941. Cette loi qui a consisté à *« éliminer l'influence juive de l'économie nationale »*, en pratiquant ce qu'on appelle *« les consignations juives »*. Au nom de cette législation, 300 000 juifs de France furent dépouillés de leurs biens. La CDC a centralisé les fonds destinés au paiement de *« l'amende du milliard »* imposée par le commandement allemand aux juifs en décembre 1941. En tout, pas moins de 28 000 « consignations juives » ont été déclarées. Ces sommes ont ensuite été restituées, mais pas en totalité.

La question est de savoir si la caisse fut *« un rouage neutre de la spoliation »*, s'est interrogée Alya Aglan. Créée par la loi du 28 avril 1816, la caisse a derrière elle, *« lorsque s'installe le régime de Vichy, une longue tradition d'adaptabilité »*, explique Marc Olivier Baruch. *« La CDC a bel et bien intégré dans son fonctionnement interne et fait siens les présupposés de la législation antisémite française, dérogeant par là à sa vocation de protéger les deniers privés »*, répond Mme Aglan. *« Trois fautes majeures – mais convient-il de parler de faute ou de manquement, de fourvoiement ou d'irrégularité ? – éclaboussent un légalisme requis comme fonction protectrice »*, a relevé M. Verheyde. Pire, une note interne, rédigée par le Bureau central, qui fait office de cabinet, pour la direction générale de la caisse, au printemps 1945 (!), est foncièrement antisémite. Dans ce document de dix-huit pages, on peut lire vingt-six fois l'expression *« le juif »*, et quinze fois sur les deux seules premières pages.

« Au-delà de l'aspect financier, c'est la prise en compte de la faute commise qui est essentielle », fait valoir M. Verheyde. Tout en saluant ces travaux, qui vont se poursuivre, René Rémond note qu'il subsiste des interrogations : *« Si les faits sont généralement bien établis et ne souffrent pas discussion, il n'en va pas de même de l'identification des acteurs, et surtout de leurs intentions : qui, par exemple, a pris l'initiative, dans les années 1970, de cette incroyable réduction des sommes conservées au centième de leur valeur initiale et pour quels motifs s'il y en eut ? (...) quel était l'état d'esprit du personnel de la caisse en ces années tragiques en appliquant les dispositions qui tendaient à dépouiller les juifs ? Autant de questions qui ont chance (...) de rester sans réponse. »*

Pascale Santi

Magie noire *par Sergueï*

Sondages électoraux : la loi ou la jungle ?

Suite de la première page

Enfin le CSA met en garde les médias audiovisuels auxquels il s'adresse : *« Une telle diffusion pourrait toutefois être considérée par le Conseil constitutionnel comme de nature à altérer la sincérité du scrutin, avec les conséquences électorales que cela pourrait comporter. »* Autrement dit, le CSA, qui a consulté sur ce point le juge constitutionnel, évoque de façon à peine voilée l'hypothèse que l'élection puisse être contestée, voire annulée, si des sondages intempestifs venaient perturber les derniers jours de campagne.

On ne saurait mieux décrire l'imbroglio actuel. Cela fait des années que les sondeurs et bon nombre de médias ou de responsables politiques déplorent la législation de 1977. Selon eux, ses effets pervers ne sont plus à démontrer : si la publication est interdite – dans l'intention initiale de donner aux électeurs le temps de la réflexion avant de voter –, la production de sondages, en revanche, ne l'est pas, et de nombreuses enquêtes circulent entre initiés dans la dernière semaine, au risque d'alimenter des rumeurs invérifiables par le commun des citoyens.

Les détracteurs de la loi soulignent également à quel point les nouvelles technologies la rendent inapplicable. De fait, comment empêcher les médias de publier des résultats de sondages accessibles sur Internet pour tous ceux qui en ont la possibilité (soit, aujourd'hui, 15 % des foyers français) sans porter atteinte à l'égalité des droits démocratiques ? Dès les législatives de mai-juin 1997, plusieurs journaux ont ainsi enfreint la loi. Enfin, sondeurs et médias invoquent l'article 10 de la convention européenne des droits de l'homme, selon lequel *« toute personne a droit à la liberté d'expression »*, et, notamment, à la liberté de recevoir ou de communiquer des informations. C'est d'ailleurs ce motif qui fonde l'arrêt récent de la Cour de cassation.

Pour autant, la loi de 1977 reste en vigueur puisque le législateur ne l'a pas abrogée. Si l'arrêt de la Cour de cassation l'a contestée sur le fond et rendue inopérante au plan pénal, elle continue néanmoins à s'appliquer au regard du droit administratif, électoral et civil. Sur la base de l'article 1382 du code civil, par exemple, un candidat pourrait parfaitement plaider que la publication de sondages dans la dernière semaine est un délit et exiger réparation, au civil, du dommage subi.

« TRAVAILLER À DÉCOUVERT »

Quant au droit électoral, il vise à garantir la sincérité du scrutin, en particulier quand l'écart des voix entre deux candidats est faible ; le Conseil d'Etat a ainsi annulé, le 23 janvier 1984, l'élection municipale d'Etampes parce qu'un candidat avait exploité les résultats d'un sondage dans un tract diffusé tardivement. Dans le cas d'une élection présidentielle, le Conseil constitutionnel pourrait être saisi soit par l'un des candidats (dans un délai de vingt-quatre heures), soit par n'importe quel électeur qui déposerait un recours sur procès verbal lors de son vote. La situation menace d'être d'autant plus incontrôlable que, dans l'esprit des sondeurs et des médias, l'arrêt de la Cour de cassation lève l'interdit sur la publication de sondages durant la dernière semaine.

La seule question qui demeure, à leurs yeux, est de savoir si la production et la publication d'enquêtes devraient s'arrêter en même temps que la campagne, c'est-à-dire le vendredi à minuit précédant le scrutin, ou se prolonger jusqu'au jour même du vote, le dimanche. Dans son livre récent, *Sondages privés* (Stock), Jean-Marc Lech, le patron d'Ipsos, revendique sans hésitation cette liberté de *« travailler à découvert, y compris jusqu'au dimanche »*, comme c'est le cas aux Etats-Unis, en Allemagne ou en Grande-Bretagne.

Lors d'une rencontre récente entre sondeurs, journalistes et chercheurs, organisée par Dominique Reynié, professeur à Sciences-Po, les responsables des instituts de sondages ont témoigné un réel embarras. Ils n'écartent pas l'idée de se mettre d'accord sur un code de bonne conduite et, pour la plupart, jugent très périlleux les sondages le jour du vote. Mais ils admettent qu'ils pourraient difficilement résister à l'éventuelle pression de médias commanditaires. *« Dès lors que l'interdit est levé, ce sera la jungle, surtout avec Internet »*, estime l'un d'entre eux.

Reste l'hypothèse que le Parlement fixe de nouvelles règles du jeu. Evoquée épisodiquement par Gérard Le Gall, conseiller auprès du premier ministre, cette adaptation de la législation n'a pas été jugée prioritaire par Lionel Jospin et est restée dans les cartons. Evidemment, l'encombrement du calendrier parlementaire jusqu'à la fin de la législature ne facilite pas les choses. Mais l'obstacle ne paraît pas insurmontable : les propositions de loi ne manquent pas pour autoriser la publication des sondages jusqu'au vendredi minuit avant le scrutin, dont une de Laurent Fabius, alors président de l'Assemblée nationale, déposée le 23 juin 1999 ; en outre, le Sénat a adopté, le 17 mai, une proposition d'initiative sénatoriale qui va dans le même sens. Un consensus assez large est donc envisageable pour limiter la « loi de la jungle ». Sans désarmer, cependant, les avocats de la liberté totale.

Gérard Courtois

PRÉCISION

UNAPEI

L'Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (Unapei) estime que la jurisprudence Perruche (*Le Monde* du 30 novembre) *« développe un processus lourd de conséquence car privilégiant la notion de réparation à celle de solidarité »*, tient-elle à préciser. *« Cet arrêt risque d'aboutir à l'émergence de l'idée d'un droit à naître ou à ne pas naître »*, ajoute-t-elle.

RECTIFICATIF

LÉGISLATIVES

La première réunion tripartite RPR-UDF-DL consacrée aux investitures pour les élections législatives doit avoir lieu mercredi 5 décembre, et non mercredi 12 décembre, comme nous l'avons indiqué par erreur (*Le Monde* du 1er décembre).

ÉNERGIE **Septième plus grand groupe des Etats-Unis, Enron s'est placé, dimanche 2 décembre, sous la protection du *chapter eleven*, équivalent de la procédure française du redressement judiciaire, devant un tribunal de New York. ● CETTE FAILLITE est la plus importante de l'histoire américaine, puisque les risques des établissements financiers américains et britanniques approcheraient les 20 milliards de dollars (22,5 milliards d'euros). ● LA DÉBÂCLE des caisses d'épargne, en 1990, portait sur des sommes supérieures mais concernait 500 établissements. ● KENNETH LAY, patron du conglomérat, longtemps baptisé le « messie de l'énergie », est, depuis plus de vingt ans, un proche de la famille Bush. La Maison Blanche est prise dans les turbulences. ● LA DÉRÉGLEMENTATION du marché de l'électricité aux Etats-Unis a été à l'origine de la fortune puis des déboires d'Enron.**

Enron provoque la plus grande faillite de l'histoire américaine

Le géant de l'énergie s'est placé, dimanche, sous la protection du « chapter eleven », ce qui équivaut à la procédure française du redressement judiciaire. Les établissements bancaires et financiers américains et britanniques sont exposés à hauteur de la somme record de 22,5 milliards d'euros

NEW YORK
de notre correspondant

En février 1990, la faillite retentissante de la banque Drexel Burnham Lambert avait marqué la fin d'une époque, celle des *junk bonds* (littéralement obligations pourries) et des empilages de dettes des génies de la finance de Wall Street. Dimanche 2 décembre, la faillite d'Enron, le septième plus grand groupe des Etats-Unis, pourrait bien symboliser la fin des rêves de toute-puissance des entreprises américaines nées au cours des dernières années du XXe siècle. Enron s'est construit sur le mélange révolutionnaire du gaz, de l'électricité, des marchés financiers et d'Internet. Le groupe texan a créé son propre métier : le courtage, comme à la Bourse, de l'énergie. Mais le succès a été trop rapide. A vouloir jouer tous les rôles, celui du producteur et du vendeur, partout dans le monde, Enron a pris de plus en plus de risques et a voulu les dissimuler jusqu'à sa chute.

Enron n'a eu d'autre choix, dimanche, que se mettre sous la protection de la loi sur les faillites devant un tribunal de New York. Cette démarche, le recours au *chapter eleven* (chapitre onze), correspond en France à un redressement judiciaire. L'entreprise peut continuer ses activités mais doit trouver un accord avec ses créanciers. Le groupe a déclaré être engagé dans des « *discussions actives* » avec des institutions financières afin de renflouer et sauver son activité de négoce d'énergie. La partie s'annonce difficile. Ces dettes totales dépasseraient 31 milliards de dollars (35 milliards d'euros) et la liste des créanciers déposée devant le juge s'étale sur 54 pages. « *Avec 62,8 milliards de dollars d'actifs au 30 septembre, il s'agit de la plus importante faillite de l'histoire américaine* », affirme l'agence de notation Fitch. En 1989, le plan de sauvetage des caisses d'épargne américaines avait mobilisé des sommes autrement plus importantes (159 milliards de dollars), mais la faillite concernait près de 500 *saving and loans* et non pas une seule entreprise.

LICENCIEMENTS MASSIFS

Des licenciements massifs auront lieu dans les prochains jours, notamment au siège d'Enron à Houston, qui emploie 7 500 personnes sur un total de 21 000. Depuis jeudi 29 novembre, les activités en Europe (5 000 salariés) sont placées sous administration judiciaire. Enron a aussi annoncé dimanche une action en justice contre son concurrent Dynegy, lui réclamant « *pas moins de 10 milliards de dollars* » pour rupture de contrat. La société, filiale du pétrolier Chevron-Texaco, avait décidé le 9 novembre de reprendre Enron pour 8,4 milliards de dollars, mais a renoncé la semaine dernière à ce projet.

L'action d'Enron a fini, vendredi à Wall Street, à 26 cents ; elle s'échangeait à 85 dollars il y a un an. Enron s'est effondré en l'espace de six semaines. Il a suffi de l'annonce le 16 octobre d'un déficit de 638 millions de dollars et d'une réduction d'un peu plus de 1 milliard de son capital à la suite d'opérations financières douteuses pour que le système s'écroule. Cette faillite aura des répercussions considérables sur de nombreuses entreprises.

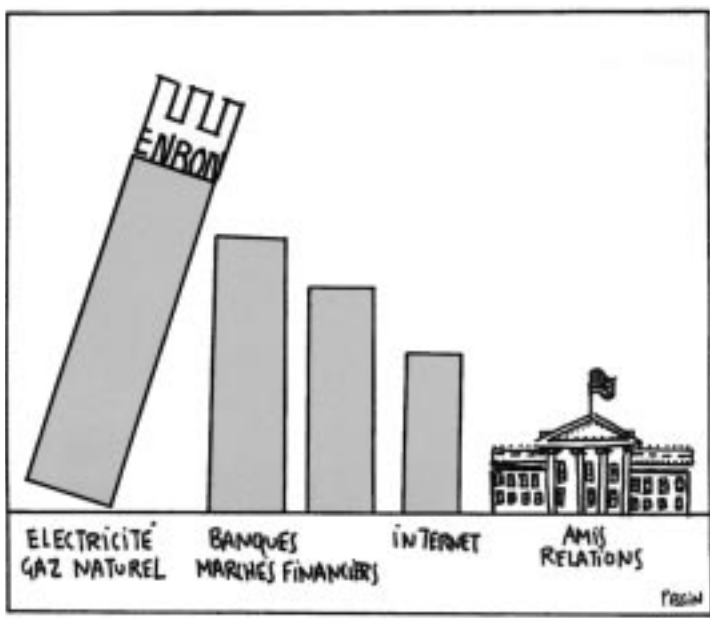

Lors des dernières années, Enron n'était pas seulement devenu le numéro un mondial du négoce de l'énergie, mais aussi un groupe de télécommunications, un investisseur, un producteur de papier et de bois et un assureur. En 2000, son chiffre d'affaires dépassait les 100 milliards de dollars. Enron avait signé des contrats avec plus de 28 500 clients. Il leur assurait l'approvisionnement en énergie, en bois, en papier, en eau, et prenait à sa charge le risque de variation des prix. Les clients d'Enron craignent aujourd'hui de devoir en catastrophe se débrouiller seuls. Cela concerne aussi bien des usines sidérurgiques, des producteurs de verre, des centres commerciaux que des collectivités locales ou des journaux comme le *New York Times*, à qui Enron garantissait une stabilité des coûts du papier.

Les compagnies d'assurance apparaissent aussi comme des victimes désignées de l'effondrement du groupe texan. Non seulement leurs réserves vont être affectées par les lourdes pertes sur les obligations émises par Enron, mais elles vont devoir faire face à des remboursements considérables sur les polices garantissant les contrats signés par Enron. « *Les assureurs devraient au moins perdre 2 milliards de dollars* », estime Fitch. Les banquiers sans doute beaucoup plus. Citigroup et JP Morgan Chase ont encore prêté 1 milliard de dollars à Enron début novembre. Au total, les établissements financiers américains et britanniques auraient un risque supérieur à 20 milliards de dollars et récupéreront entre 20 % et 40 % de leurs créances non sécurisées. Moins exposées, les banques françaises seront, elles aussi, touchées (*Le Monde* du 1er décembre).

PRATIQUES ILLÉGALES

Mais c'est la crédibilité de la place financière américaine qui est en cause. Les comptes d'une des vedettes de Wall Street étaient mal contrôlés et dissimulaient des pratiques illégales. Arthur Andersen, qui a approuvé les bilans d'Enron depuis des années, fait l'objet d'une enquête de la Securities Exchange Commission (SEC), le gendarme des marchés américains, qui pourrait devenir criminelle. « *Nous vérifions si les principes comptables ont été respectés dans cette affaire* », a déclaré Harvey Pitt, le président de la SEC. Celle-ci a ouvert plusieurs enquêtes sur les opérations menées par plusieurs dirigeants afin de dissimuler des pertes et des dettes hors du périmètre de la société. Il apparaît aussi que des cadres et leurs proches obtenaient des rémunérations de consultants pour des firmes liées au groupe et se voyaient offrir des biens et des services par ces mêmes sociétés.

Les analystes ont été incapables de s'interroger sur le manque de transparence d'une société ou sur les risques de sa stratégie. Richard Gross, analyste de Lehman Brothers, recommandait « *à l'achat* » l'action Enron jusqu'au début de novembre. « *Il faut changer de culture, et vite, à Wall Street* », affirme Lynn Turner, ancien chef comptable de la SEC, dans le *New York Times*,

Enfin, il pourrait y avoir des dégâts collatéraux à la Maison Blanche. Kenneth Lay, président d'Enron, est un proche de la famille Bush et un financier généreux des campagnes du président George Bush. Washington a tenu à faire savoir que le vice-président Dick Cheney, le secrétaire aux armées Thomas White, ancien dirigeant d'Enron, et le stratège politique Karl Rove ont vendu leurs actions Enron en début d'année pour éviter les conflits d'intérêt.

Eric Leser

PROFIL

LE « MESSIE DE L'ÉNERGIE »

En 2000, l'hebdomadaire *The Economist* avait surnommé Kenneth (Ken) Lay, PDG et fondateur d'Enron, « *le messie de l'énergie* ». Pour avoir le premier compris et anticipé la dérégulation, il a transformé un petit groupe gazier texan en numéro un mondial du négoce de l'énergie. Le chiffre d'affaires de cette société, née de la fusion en 1985 de Houston Natural Gas et InterNorth, est passé de moins de 5 milliards à plus de 100 milliards de dollars (112 milliards d'euros).

Enron est devenu le modèle à suivre. De 1996 à 2001, la firme de Houston a reçu le prix de la société américaine la plus innovante attribué par le magazine *Fortune*. En 2000, le *Financial Times* la nomme « *groupe énergétique de l'année* ». Après avoir multiplié par dix la valeur d'Enron en Bourse dans les années 1990, Ken Lay promet d'en faire autant lors de la décennie suivante. Il croule sous les honneurs et se laisse griser.

Ce docteur en économie, fils de fermiers du Missouri, a commencé sa carrière dans l'administration à Washington où il s'occupait d'énergie. Il s'y est fait un carnet d'adresses avant de devenir un partisan acharné de la déréglementation et de convaincre les pouvoirs publics de ses bienfaits. Enron a saisi cette opportunité pour devenir un courtier en contrats d'énergie. Devenu le numéro un américain du négoce de gaz, le groupe a élargi son modèle à l'électricité, le bois, le papier et les télécommunications.

Ken Lay, partisan du désengagement de l'Etat dans l'économie, a toujours su se faire des alliés politiques précieux. Il est depuis près de vingt ans un proche de la famille Bush. Il aurait apporté à titre personnel 1 million de dollars à George W. Bush pour financer sa carrière politique. M. Lay était un de ses experts économiques lorsque celui-ci était gouverneur du Texas et a été l'un de ses conseillers les plus écoutés de la campagne présidentielle. Aujourd'hui, à la Maison Blanche, on feint presque de ne pas connaître son existence.

E. L. (à New York)

Le luxueux siège européen licencie 1 100 personnes et ébranle la City

LONDRES
de notre correspondant à la City

Les déboires du distributeur et courtier en énergie américain Enron sont durement ressentis en Europe, particulièrement par les institutions financières britanniques. Les experts dénoncent aujourd'hui la course au gigantisme du pôle européen basé à Londres, aujourd'hui placé sous administration judiciaire.

« *John Sheriff, le patron des activités européennes, avait bâti à Londres une baronnie qui décidait de tout. Houston était mis constamment devant le fait accompli. Complètement mégalomanes, les Texans de Londres étaient d'une incroyable arrogance et dépensaient comme des fous. Sheriff prenait de gros risques mais aussi de grosses ardoises* », explique un fournisseur. Blotti à deux pas de Buckingham Palace, le luxueux siège européen était éclairé jour et nuit. Cette véritable folie architecturale, inaugurée il y a deux ans, abritait la plus grosse salle de trading énergétique au monde, qui fonctionnait sept jours sur sept. Vendredi 30 novembre, les 1 100 employés londoniens du négociant en énergie ont été licenciés. En Europe, 4 000 autres salariés attendent que leur sort soit fixé.

Selon la presse, l'exposition des établissements financiers britanniques pourrait dépasser les 8 milliards de livres (12,72 milliards d'euros). Les plus concernés seraient la Barclays Bank, la Royal Bank of Scotland, HSBC et Abbey National. Des filiales étrangères d'institutions européennes sont aussi très exposées, à l'instar des néerlandais ING et ABN Amro. La bataille pour le rachat des dépouilles, en Grande-Bretagne, du conglomérat de Houston a commencé. La centrale à gaz du Teeside intéresse des groupes comme Centrica et Innogy. La banque allemande WestLB et plusieurs compagnies de capital-risque lorgnent sur la participation de 50 % dans le capital de la compagnie de distribution d'eau Wessex Water. EDF et Powergen sont cités comme candidats possibles au rachat d'Enron Direct, qui vend de l'électricité à plus de 150 000 PME britanniques.

UNE BELLE FOIRE D'EMPOIGNE

L'aventure européenne d'Enron avait commencé en 1990 avec la construction d'une centrale électrique en Grande-Bretagne dans le cadre de la privatisation du secteur de l'électricité lancée par Mme Thatcher. L'étape suivante avait été la Scandinavie, qui avait déjà un marché de l'électricité totalement libéralisé, avec l'installation d'une tête de pont en Norvège, gros producteur d'énergie. Enron avait attaqué l'Europe continentale par l'Allemagne, le marché le plus avancé dans le processus de dérégulation. Après une belle foire d'empoigne avec les producteurs locaux, Enron avait obtenu l'autorisation d'opérer sur l'ensemble du territoire germanique, premier contrat de ce type accordé à un groupe étranger. Ensuite l'Italie, où un accord de coopération avait été conclu, et l'Espagne où le courtier avait reçu l'autorisation de s'affronter aux distributeurs nationaux. Sorte de banque d'affaires énergétique, Enron Europe offrait toute la gamme de services : achat en gros pour le compte des producteurs, vente au détail à de gros consommateurs désireux d'obtenir le meilleur prix, courtage de produits financiers à terme, protection contre les risques liés aux contrats énergétiques. Mais ces derniers mois, l'image de la compagnie sur le Vieux Continent avait beaucoup souffert de ses liens avec l'administration Bush et du rejet par Washington du protocole de Kyoto, de l'hostilité de plusieurs organismes de régulation et de ses déboires écologiques en Inde.

Des experts de la City tempèrent toutefois cette description d'un pôle européen, sorte de jungle torride traversée par les traders-prédateurs d'un conglomérat en quête d'économie d'échelle, de marché global, de synergies : « *Les dirigeants d'Enron ont perdu le contrôle de leur organisation. Mais ce qui s'est passé à Londres était moins gogo que ce qui a été fait à Houston et a précipité la chute du groupe.* »

Marc Roche

La dérégulation du marché de l'électricité a accéléré l'ascension puis la chute du conglomérat

LA FAILLITE spectaculaire d'Enron risque de marquer longtemps le marché de l'énergie. Le courtier américain était le groupe de référence, celui qui incarnait le futur, en ayant réussi à marier la finance, Internet et l'énergie dans une même organisation. Plus que tout autre, il a été celui qui défendu l'idée que l'électricité était une « *commodité* », une simple matière première qui pouvait se vendre, s'acheter, s'échanger, au même titre que le charbon, le pétrole et le papier. Profitant de ses appuis dans le monde politique et financier, il s'est fait l'ardent défenseur d'une dérégulation totale des marchés de l'énergie. Ce rôle lui a permis d'afficher sa prééminence sur ces nouveaux marchés. Selon les estimations, Enron réalise à lui seul 20 % des courtage d'énergie aux Etats-Unis et en Europe.

Tout a commencé dans les années 1980, lorsque Kenneth Lay a pris la tête d'un petit groupe gazier texan, Enron. La société, alors, n'est qu'une *utility,* une société dont l'activité, totalement régulée, est d'exploiter un réseau de pipelines gaziers dans le sud des Etats-Unis. Ces sociétés de services collectifs, très assoupies, sont à l'époque critiquées pour leur mauvaise gestion et leurs prix élevés. Beaucoup poussent à une dérégulation des marchés de l'énergie pour permettre l'arrivée de nouveaux intervenants et l'émergence d'une concurrence.

Prenant conscience de ce changement, l'entreprenant Kenneth Lay, aidé par les milieux pétroliers texans, décide d'investir dans ces nouveaux métiers, d'abord en négociant des contrats gaziers, puis d'électricité. Pour Enron, il s'agit d'acheter de l'électricité en gros à des producteurs pour la revendre à des clients importants en profitant des variations de prix des contrats à terme. Le métier est dangereux, plus dangereux encore que celui de courtier en matières premières. Les intervenants comme Enron n'ont aucune base de production pour garantir la bonne fin de leurs contrats. Ils ne peuvent avoir aucun stock puisque l'électricité est non stockable. Ils se retrouvent donc dépendants des producteurs pour la fourniture de l'énergie, dans un marché considéré comme l'un des plus volatils du monde.

CRISE CALIFORNIENNE

Soutenu par le monde financier, qui goûte beaucoup cet univers dérégulé, aux marges très confortables, Enron fait merveille. En quelques années, le groupe se hisse au septième rang des entreprises américaines, avec plus de 100 milliards de dollars de chiffre d'affaires (112 milliards d'euros). La chance commence à tourner, au printemps. Enron se trouve confronté à la fois au ralentissement sur le marché américain et à une crise de l'énergie en Californie. Le groupe n'a pas vu venir l'asphyxie du marché californien de l'électricité. Alors que le prix du kilowatt explose, il doit honorer ses contrats. Il est obligé d'acheter à prix d'or sur le marché les kilowatts qui lui manquent. Selon les indiscrétions du secteur, la crise californienne lui a coûté 560 millions de dollars. L'ardoise vient s'ajouter à celles nées d'expansions démesurées dans la gestion de l'eau en Europe, de la financiarisation de nouveaux métiers comme la négociation de bande passante, ou de positions risquées sur certains marchés de matières premières.

Enron se retrouve aujourd'hui dans la même situation que la banque Barring's, lorsqu'elle découvrit l'ampleur des engagements pris par un des ses courtiers sur le marché monétaire de Singapour. Ayant perdu la confiance, elle n'a plus aucun crédit, ce qui risque encore d'accroître ses pertes, plus personne ne voulant lui prêter de l'argent pour dénouer au moins certaines positions prises sur les marchés. Les engagements sont si nombreux, la comptabilité si opaque que personne n'est en mesure, pour l'instant, de chiffrer avec précision l'ampleur du désastre. Seule certitude : la faillite d'Enron va coûter très cher au monde financier. Elle ne manquera pas de reposer la question des marchés dérégulés, nourris par les seules spéculations des produits dérivés et sans autorités pour contrôler leur fonctionnement.

Martine Orange

La Grande-Bretagne se dote du régulateur financier le plus puissant de la planète

Le Financial Services Authority (FSA), en chantier depuis quatre ans, est devenu opérationnel le 1er décembre. Il couvre tous les champs d'activité des différents métiers de l'argent

LONDRES
de notre correspondant à la City

Carole Sergeant est une vedette. Grâce à cette femme discrète, on regarde le Financial Services Authority (FSA), l'organisme de réglementation financière le plus puissant au monde, devenu opérationnel le 1er décembre, avec d'autres yeux. La directrice du *« Regulatory Processes and Risk »*, le département chargé de l'application des lois, dispose de pouvoirs considérables. Sa mission consiste à contrôler les marchés financiers, à protéger l'épargnant, mais aussi à combattre le blanchiment d'argent sale et traquer les tentatives de manipulation des marchés financiers et le délit d'initiés.

La nouvelle patronne des incorruptibles de la City disposera d'un arsenal de sanctions : elle pourra nommer les contrevenants, imposer de lourdes amendes à titre personnel aux dirigeants, retirer l'autorisation de la pratique du métier de courtier, etc. L'un des changements les plus spectaculaires concerne les professionnels de la communication financière – analystes, cabinets de relations publiques et journalistes —, désormais placés sous la coupe de cette nouvelle organisation chargée de la supervision de quelque 10 000 établissements et 180 000 professionnels. *« C'est vrai que nous sommes exigeants envers nos institutions financières,* affirme Carole Sergeant. *Elles doivent faire preuve de jugement et comprendre l'étendue de leurs responsabilités. La prévention vaut mieux que les poursuites. »* Et d'ajouter : *« Notre action se fera en fonction du risque que représente un établissement et de la probabilité d'un problème. Les règles administratives tatillonnes suivies jusqu'à présent ont montré leurs limites. »*

La mise en place du FSA est une révolution. Révolution juridique, d'abord, avec l'accent mis sur les poursuites civiles plutôt que pénales. *« Si les autorités ne sont pas parvenues à accrocher des auteurs de délits d'initiés à leur tableau de chasse, c'est essentiellement en raison du poids des preuves en matière pénale. Le civil est basé sur la démonstration de la probabilité de la culpabilité, pas sur la certitude »*, indique au *Monde* Barry Rider, professeur de droit à l'université de Londres.

UN MOMENT-CLÉ

Révolution structurelle ensuite. Cette autorité reprend les prérogatives des neuf organismes de contrôle chargés jusque-là de surveiller les différents métiers du secteur financier. De la banque à l'assurance-vie, des Bourses de valeurs à la gestion de fonds, des prêts hypothécaires aux sociétés cotées n'appartenant pas à la finance : tous les champs d'activité des métiers de l'argent sont désormais couverts par le FSA.

Ce bouleversement aura pris plus de quatre ans. La naissance de cet organisme de 2 000 employés concrétise la refonte du système de supervision du secteur financier annoncée en juin 1997 par le chancelier de l'Echiquier, Gordon Brown.

Le FSA prend toute son ampleur à un moment-clé. L'efficacité de la surveillance de la City avait été mise en doute, après les scandales retentissants d'Equitable Life et Independent Insurance, l'escroquerie des fonds Abacha ou l'effondrement de Marconi et de Railtrack. La traque des avoirs des réseaux terroristes après le 11 septembre a aussi mis en exergue les dysfonctionnements de la tutelle et le laxisme des procédures internes de contrôle des établissements du *« square mile »*. Preuve de l'énorme intérêt suscité à l'étranger par la création de ce régulateur unique, les Etats-Unis étudient le modèle britannique, eux qui disposent d'au moins cinq agences chargées de la traque financière.

Face à cette puissance du FSA, bon nombre de professionnels prennent des précautions : certains dirigeants ont déjà contracté une assurance couvrant les frais de justice en cas d'ennui ! En privé, les critiques soulignent pourtant l'insuffisance du budget annuel (165 millions de livres, soit 264,5 millions d'euros) et des effectifs (175 « gendarmes ») pour traiter des milliers de dossiers. La définition légale de la notion d'abus de marchés est jugée trop vague. Les commissaires aux comptes et les cabinets juridiques, de surcroît, échappent pour instant à la tutelle de Mme Sergeant, qui, comme la majorité de ses collaborateurs, est issue de la section supervision bancaire de la Banque d'Angleterre. Si le ministre des finances a pris soin de conférer à la nouvelle structure un maximum d'indépendance, le PDG, sir Howard Davies, est révocable à tout moment par l'Etat. Pour apaiser les inquiétudes, le FSA a été contraint d'ériger des garde-fous, notamment un tribunal d'appel, dirigé par un juge totalement autonome.

Marc Roche

Pierre Bonelli, ancien PDG de Sema, accepte la présidence de Bull

Soulagé par cette nomination, l'Etat redonne un sursis au groupe

L'ancien président de Sema a accepté d'assurer la succession de Guy de Panafieu à la tête d'un groupe en proie à des difficultés chroniques. Agé de 62 ans, il qualifie sa mission de *« républicaine »* et gèle tout projet de cession d'actifs. Le nouveau PDG se donne jusqu'au printemps avant de statuer sur l'avenir de Bull.

BULL a un nouveau président. Deux semaines après l'annonce du départ de Guy de Panafieu, Pierre Bonelli reprend les rênes du groupe d'informatique français. La nomination de l'ex-PDG de Sema, société de services informatiques, a été officialisée, dimanche 2 décembre, à 18 heures, à l'issue d'un conseil d'administration de l'entreprise.

L'acceptation de Pierre Bonelli est un véritable soulagement pour le gouvernement. Le 19 novembre, au ministère de l'économie et des finances, on avait souligné que le successeur de Guy de Panafieu serait connu sous une dizaine de jours, et le portrait-robot tracé à grands traits évoquait une personnalité externe, véritable professionnel du secteur. Un profil qui s'ajuste parfaitement à celui de Pierre Bonelli. *« Je n'ai pas fait acte de candidature »*, souligne, amusé, l'ex-PDG de Sema. Contacté, il a pris le temps de la réflexion avant d'accepter ce qu'il qualifie d'*« action républicaine »*. *« A ce stade de ma vie professionnelle, je n'ai plus grand-chose à gagner ou à perdre »*, ajoute-t-il.

Agé de 62 ans, ce polytechnicien d'origine marseillaise a mené l'essentiel de sa carrière au sein de la société Sema. Nommé président en 1985, il a conduit l'entreprise jusqu'à sa fusion avec le groupe pétrolier américain Schlumberger. En effet, plombée par l'acquisition, au plus haut de la bulle spéculative, de l'éditeur de logiciels de télécommunications LHS, la société Sema avait vu sa valorisation boursière fondre de moitié en novembre 2000. Elle devenait une proie tentante. Après deux avertissements sur ses résultats, les actionnaires de Sema avaient demandé le départ de Pierre Bonelli, puis accepté les conditions de l'OPA lancée par Schlumberger en février 2001. Depuis l'annonce de cette fusion, qui ne se passe pas sans douleur pour les salariés de Sema, Pierre Bonelli avait pris ses distances avec l'entreprise.

Figure emblématique de l'informatique française, le nouveau patron de Bull ne débarque donc pas en *terra incognita*. A deux reprises au moins, il s'est déjà penché sur le dossier. A la demande de Roger Fauroux, alors patron de Saint-Gobain, entreprise qui fut un temps actionnaire de Bull, il a étudié un éventuel rapprochement avec l'italien Olivetti avant de devoir renoncer à ce projet en 1981. Puis, en tant que patron de Sema, il a initié une fusion avec Bull, projet également avorté. Quelle sera cette fois sa marge de manœuvre ?

> Le nouveau patron est une figure emblématique de l'informatique française

Pierre Bonelli débarque à la tête d'une entreprise donnée cliniquement morte à plusieurs reprises. Le groupe, porte-drapeau de toutes les ambitions informatiques nationales des trente dernières années, n'est plus que l'ombre de lui-même. Confronté à l'héritage historique de l'entreprise et à la décision des actionnaires, c'est-à-dire l'Etat aux côtés de France Télécom, de l'américain Motorola et du japonais NEC, de ne plus investir, Guy de Panafieu a accéléré son démantèlement ces quatre dernières années. Dernière cession en date : celle de l'activité européenne de services vendue à Steria. Menacé chroniquement d'asphyxie financière, Bull a mis à l'encan l'essentiel de ses bijoux de famille. L'Etat, qui détient encore 16,3 % du capital, a finalement accordé une aide providentielle de 100 millions d'euros le 19 novembre. Grâce à cette perfusion financière, le gouvernement éloigne le spectre d'un dépôt de bilan, qui tomberait fort mal en cette période préélectorale.

Pierre Bonelli veut d'abord prendre le temps d'analyser la situation de l'entreprise. *« Je me suis donné jusqu'au printemps pour évaluer la situation de Bull et faire des recommandations sur son avenir »*, précise-t-il. Dans l'immédiat *« j'ai pris des mesures conservatoires à court terme, en particulier toutes les opérations de vente sont gelées. Cette décision a été approuvée par le conseil d'administration »*. Cela concerne, au premier chef, l'activité de services Integris France, en cours de filialisation. Mais il faut également, selon le nouveau PDG, *« redonner le moral et la fierté aux salariés de Bull »*. Une tâche difficile alors que les dix mille salariés de Bull ne sont sûrs que d'une chose : ils bénéficient d'un sursis jusqu'à l'élection présidentielle.

Laurence Girard

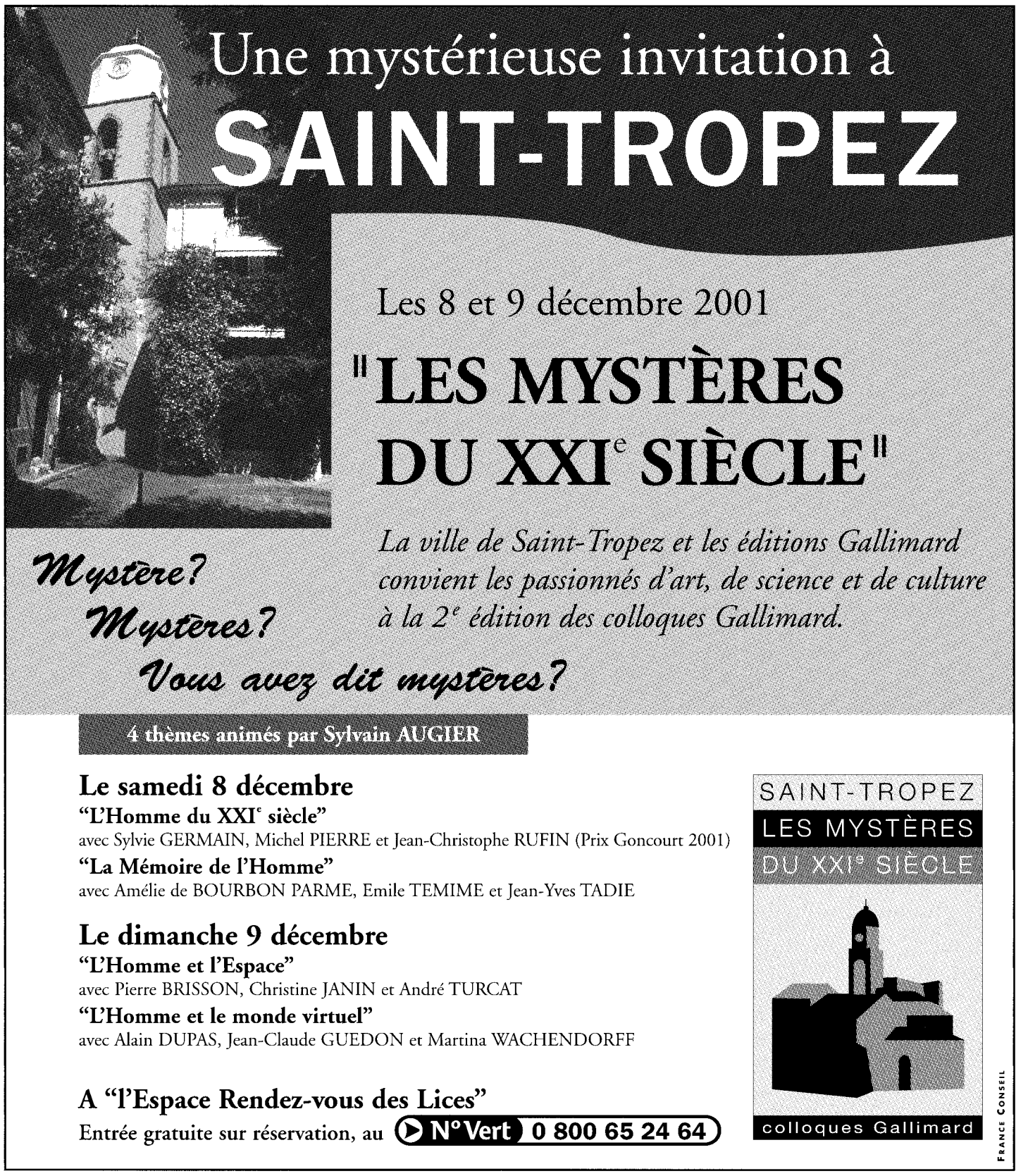

Mouvement de grève à la SNCF en Aquitaine et dans l'Est

LE TRAFIC DES TRAINS grandes lignes et des trains express régionaux (TER) était perturbé, lundi, en Aquitaine, en raison d'un arrêt de travail des agents de conduite de Tarbes et de Toulouse. Ce mouvement de grève n'affecte pas la circulation des TGV. Des trains grandes lignes seront supprimés au départ de Pau, Bayonne, Hendaye, et Dax. Pour les TER, la SNCF prévoyait des suppressions de trains au départ de Pau, Bayonne, Bordeaux et Agen. Cet arrêt de travail, reconductible, est motivé notamment par la modification de l'organisation du travail liée au passage aux horaires d'hiver, qui permet, deux fois l'an, de modifier de façon coordonnée les horaires des trains de voyageurs et des trains de fret.

Par ailleurs, la circulation ferroviaire était bloquée, lundi matin, par un mouvement social en gare de Culmont-Chalindrey (Haute-Marne), entraînant des retards de deux à trois heures sur les liaisons Metz-Nancy-Dijon-Lyon, Reims-Dijon et Paris-Bâle.

Bruxelles exhorte les pays membres à réformer leurs services financiers

LES PAYS MEMBRES de l'Union européenne ne pourront pas mener à bien les réformes financières dont ils sont convenus d'ici 2005, s'ils n'adoptent, avant fin 2002, dix mesures essentielles, souligne un rapport de la Commission européenne cité par l'agence Reuters, à paraître lundi 3 décembre. Parmi ces priorités, figurent de nouvelles règles pour la vente à distance des services financiers, les prospectus d'introduction en Bourse, les délits d'initiés, les fonds de pension, les conglomérats financiers et la fiscalité de l'épargne. A titre d'exemple, faute d'accord sur les prospectus et les délits d'initiés, la réforme du contrôle des marchés financiers ne pourrait être effective d'ici 2003.

Le groupe Bayer se restructure en quatre divisions

LE GROUPE ALLEMAND Bayer va se restructurer en quatre divisions juridiquement autonomes, coiffées par une holding chargée de superviser la stratégie globale de l'entreprise, rapporte lundi 3 décembre le *Frankfurter Allgemeine Zeitung*. Cette réorganisation devrait être approuvée jeudi lors d'une réunion du conseil de surveillance du groupe. Le groupe avait déjà fait état de son intention de créer une entité autonome pour ses activités santé. Dorénavant, Bayer veut procéder de même pour ses trois autres piliers, la chimie, les polymères (composants plastiques) et l'agrochimie – récemment renforcée par l'achat de CropScience au groupe franco-allemand Aventis. Par ailleurs, le *Financial Times* indique, lundi, que la Commission européenne va lancer une enquête sur cette dernière opération, pour savoir si Bayer occupe une position dominante dans le secteur agrochimique.

Le Syndicat du livre et le groupe Amaury continuent de s'opposer

La distribution du « Parisien » dans la capitale et en Ile-de-France en dehors des NMPP ainsi que la construction de cinq nouvelles imprimeries permettant au groupe de quitter un système coopératif tendent les relations, déjà difficiles, de l'éditeur avec la CGT

***« LA PLUS GRANDE** difficulté, quand on discute avec le Syndicat du livre, c'est la multiplicité des interlocuteurs. Les engagements des uns ne sont pas forcément tenus par les autres. Le Livre n'est pas un partenaire social qui comprenne notre stratégie, au contraire, il agit comme un frein. »* Jacques Guérin, directeur général de la société éditrice du quotidien *Le Parisien*, dresse ce constat amer, dans un entretien au *Monde*, après plusieurs mois de conflits qui l'ont opposé, cet été, au syndicat et aux Nouvelles messageries de la presse parisienne (NMPP). Depuis janvier, dix-sept jours de conflits avec les ouvriers du Livre ont empêché la parution d'un ou plusieurs titres du groupe Amaury (*Le Parisien, Aujourd'hui* ou *L'Equipe).* Ce qui s'est traduit, selon M. Guérin, par un manque à gagner estimé à *« une dizaine de millions de francs »* et risque de faire plonger *Le Parisien* dans le rouge en 2001, comme l'indiquait récemment au quotidien *Les Echos* Jean-Pierre Courcol, président du directoire du groupe Amaury.

Le différend entre le groupe Amaury, le Syndicat du livre et les NMPP est né de la volonté de l'éditeur de quitter partiellement le système des NMPP pour mettre en place sa propre structure de distribution du *Parisien* à Paris et en banlieue. Le groupe entend augmenter la diffusion du *Parisien*, en multipliant les points de vente (quitte à vendre, comme les journaux régionaux, le titre dans des boulangeries, des stations-service, des bureaux de tabac...), et bénéficier d'un système souple qui facilite localement les réassortiments. Finalement opérationnelle en octobre, la nouvelle messagerie, la Société de distribution et de ventes du Parisien (SDVP), a permis d'augmenter les ventes du *Parisien* sur Paris et sa région de 4,8 % par rapport à octobre 2000, selon M. Guérin. Cette hausse est due, selon lui, à l'effet cumulé du supplément *TV Hebdo* le vendredi, de l'actualité en Afghanistan et pour *« 1 % à 1,5 % à la SDVP »*.

En banlieue, la quasi-totalité des diffuseurs ont signé un accord avec le groupe Amaury, et le nouveau système semble peu ou prou fonctionner. Mais il n'en est pas de même à Paris. Seuls 420 diffuseurs de presse, sur les 1 200 que compte la capitale, auraient accepté les conditions de l'éditeur du *Parisien*. Beaucoup de problèmes concrets ne sont pas résolus. De nombreux kiosquiers n'ont pas envie de donner les clés de leur magasin – ils les confient déjà aux NMPP et aux Messageries lyonnaises de presse –, sauf si la SDVP les assure contre le vol. D'autres refusent de s'occuper des invendus, jugeant le supplément de rémunération trop modeste, et certains redoutent le foisonnement de vendeurs à la criée devant leur magasin... *Le Parisien* doit aussi tenir compte d'un particularisme évident : le titre n'est bien vendu que dans certains arrondissements.

> « Nous n'avons pas vocation à devenir imprimeur. Mais nous ne pouvons plus attendre »

Dans l'accord entre le Livre et le groupe Amaury signé le 27 septembre, il était expressément prévu que Paris diffusion presse (PDP), la filiale des NMPP chargée de la diffusion sur Paris, reprendrait, le 1er décembre, l'aspect logistique de la distribution du *Parisien* dans la capitale. La date est passée, mais aucun accord n'a pu être signé. *« Les NMPP ont traîné des pieds »*, affirme M. Guérin, qui concède que cette période *« intermédiaire »* n'est pas facile à Paris. *« C'est un simple retour à la case départ »*, estime Patrick Phan, responsable parisien de l'Union nationale des diffuseurs de presse. Comme lui, beaucoup pensent que le groupe Amaury a perdu beaucoup de temps et d'argent dans cette bataille parisienne, même si M. Guérin affirme que l'interlocuteur des diffuseurs sera toujours la SDVP et non plus les NMPP. Le statut juridique de la SDVP n'est pas totalement arrêté.

Cette épineuse question d'un accord avec PDP – une structure très déficitaire – n'est pas le seul point de friction avec le Livre. Le « prépresse », autrement dit tout le processus d'élaboration des quotidiens, reste un sujet de mésentente. La récente décision du groupe Amaury de quitter Faximpress, un système d'impression en province adopté par plusieurs éditeurs, pour construire ses cinq imprimeries – à Mitry-Mory (près de Roissy), Lyon, Toulouse, Nantes et Marseille –, risque également de générer de nouveaux conflits sociaux. Cet investissement de 700 millions de francs devrait permettre dès 2003 d'*« augmenter les capacités d'impression en couleur pour* L'Equipe *et* Aujourd'hui *»* et donc permettre de nouvelles recettes publicitaires – *Le Parisien* restant imprimé à Saint-Ouen. Mais aussi de *« faire face aux conséquences de la réduction du nombre de dépôts, qui passeront de 350 à 200 avec la réforme des NMPP,* souligne M. Guérin. *Avec ce nouveau système, et sans avancer les horaires de bouclage de nos quotidiens, nous aurions mathématiquement perdu 15 000 exemplaires de* L'Equipe, *en raison de l'insuffisante capacité des rotatives de province. »*

Il a proposé à d'autres éditeurs de s'associer dans ce projet. En vain. *« Nous n'avons pas vocation à devenir imprimeur. Mais nous ne pouvons plus attendre. Notre souci n'est pas de déséquilibrer l'actuel système Faximpress auquel adhèrent nos confrères »*, affirme M. Guérin. Les terrains des nouveaux sites sont achetés, les permis de construire déposés. S'il laisse une porte ouverte aux autres éditeurs, il tend aussi la main au Livre, en laissant entendre que le groupe *« négociera sans doute des reprises de personnel »*.

Si le groupe Amaury investit dans les sites d'impression et s'étoffe aussi dans la presse de province – il a pris en novembre 35 % de *La République du Centre* –, il baisse a contrario la voilure dans certains domaines. Le site leparisien.com vient de licencier la quasi-totalité de son équipe. Malgré le fort déficit du parc du Futuroscope, racheté par le groupe en mars 2000 et qui lui a coûté une centaine de millions de francs en deux ans, Jean-Pierre Courcol n'envisage pas de s'en désengager.

« Le parc pourrait être à l'équilibre l'an prochain » si les négociations engagées avec le conseil général de la Vienne aboutissent, a-t-il précisé. Si les titres du groupe n'ont aucunement vocation, selon lui, à renflouer ce parc, *L'Equipe* et *Le Parisien* ne percevront rien, selon M. Courcol, des 80 millions de francs d'aides financières accordées par l'Etat à la presse puisque seuls les quotidiens nationaux d'information générale et politique y auront droit. *« L'aide aux NMPP s'est transformée en une aide directe aux éditeurs. Nous sommes les plus importants clients des NMPP et nous n'aurions droit à rien. Nous avons souligné cette distorsion de concurrence auprès de Catherine Tasca et du Conseil supérieur des messageries. Si nous n'avons aucune nouvelle, nous saisirons le Conseil de la concurrence et la Commission de Bruxelles »*, menace M. Guérin.

Nicole Vulser

La presse et le sport

● **Capital :** le groupe Amaury est détenu à 75 % par Philippe Amaury et 25 % par Hachette.
● **Chiffre d'affaires 2000 :** 4,1 milliards de francs (625,04 millions d'euros), dont 3 milliards dans la presse quotidienne. Le reste des ventes est réalisé grâce à l'organisation d'événements sportifs comme le Tour de France (600 millions de francs) et, depuis 2000, grâce au parc du Futuroscope (512 millions de francs), l'actif le plus déficitaire, qui a coûté une centaine de millions de francs en deux ans.
● **Principaux titres :** trois quotidiens détenus à 100 % – *L'Equipe, Le Parisien, Aujourd'hui*, deux en participation : *L'Echo républicain* à Chartres (34 %), *La République du Centre* (Loiret et Eure-et-Loir) (35 %). Un bi-hebdomadaire *France Football*, et un mensuel, *Vélo Magazine.*
● **Multimédia :** les sites leparisien.com, lequipe.fr
● **Imprimerie :** Saint-Ouen
● **Audiovisuel :** L'Equipe TV, chaîne d'information sportive détenue à 100 % par *L'Equipe*

Un syndicat écartelé entre ses deux tendances

LE DÉPART du *Parisien* des NMPP a mis une nouvelle fois les ouvriers du Syndicat du Livre-CGT sur le devant de la scène. Une centaine de manutentionnaires des NMPP ont empêché à plusieurs reprises la sortie du quotidien à Saint-Ouen. Des scènes de violence ont incité le groupe Amaury à porter plainte devant les tribunaux et à demander à la préfecture une sécurité renforcée du site. Le Livre est aujourd'hui divisé entre deux tendances – elles-mêmes subdivisées – qui rivalisent dans des luttes de pouvoir, notamment au sein des NMPP, et ont divisé le Comité intersyndical du livre parisien (CILP), la structure qui les réunit. On trouve d'un côté Laurent Jourdas, délégué central CGT des NMPP, suivi par Michel Muller, qui dirige la « Fédération de Montreuil », par Marc Norguez, secrétaire général du CILP, et par les typographes, les cadres, et le prépresse ; de l'autre, Roland Bingler qui fédère les rotativistes, les correcteurs et les ouvriers de Paris Diffusion Presse (PDP).

Laurent Jourdas est souvent considéré comme le plus intransigeant et le plus arc-bouté sur la sauvegarde des emplois, au moment où la réforme des NMPP prévoit la suppression de 793 emplois sur près de 2 500. Roland Bingler privilégie davantage la négociation. Tous deux souhaitent conserver le statut coopératif des NMPP, mais Yves Sabouret, directeur général des NMPP, a dû à de multiples reprises discuter séparément avec les deux tendances pour parvenir à un statu quo. Comme s'ils étaient devant les tribunaux, direction et syndicats signent des « minutes de discussion ».

Annonce stratégique ou rupture consommée ? Roland Bingler a dévoilé, le 16 novembre, la constitution d'une Association nationale des travailleurs des métiers de la presse, qui regroupera *« 2 600 personnes, des militants CGT des quotidiens comme* Sud-Ouest, Le Midi libre, L'Indépendant *dans les sociétés d'agence et de diffusion de Bordeaux et de Nice ainsi que le Syndicat des correcteurs, les rotativistes et PDP »*. Il a précisé au *Monde* que *« cette association, qui devrait voir le jour le 12 décembre, se donne pour but de mener une réflexion sur l'évolution de tous les métiers de la presse dans les dix années à venir et devrait permettre un meilleur dialogue entre les quotidiens nationaux et régionaux. L'idée étant d'ouvrir cette structure à tous les quotidiens régionaux »*. M. Bingler précise : *« Notre sensibilité reste et demeure la CGT. »*

Pour Thierry Noleval, délégué syndical central FO des NMPP, une telle initiative a été engagée pour *« permettre à la tendance Bingler d'avoir la haute main sur les nouvelles imprimeries et contrer la tendance Muller existant en province »*. *« C'est une manœuvre pour reprendre un certain pouvoir face à son adversaire »*, renchérit Gérard Lancry, président de la Fédération de la communication et de la culture CFE-CGC.

Au sein des NMPP, la CGT, longtemps toute-puissante, est effectivement grignotée par certains syndicats minoritaires. A plusieurs reprises, sur une de leurs plaintes, la direction a d'ailleurs été condamnée pour discrimination syndicale. Sont ainsi présentes la CFE-CGC (majoritaire dans l'encadrement), la CFDT, ou encore FO, qui compte quatre élus dans l'imprimerie de Saint-Ouen (contre deux à la CGT). Ce n'est pas simple.

« HORRIBLEMENT BIEN PAYÉS »

« Sur le site de Combs-la-Ville, un de nos délégués FO, qui est paralysé d'un bras, a été violemment molesté par un ouvrier du Livre. La direction a engagé une procédure de licenciement contre ce dernier, mais, depuis le 5 octobre, les trois autres délégués FO ne peuvent pas retourner travailler, leur sécurité n'étant pas garantie », affirme Thierry Noleval. *« Dans toutes les grandes réformes de la presse, les NMPP ont été sollicitées pour récupérer du personnel dont plus personne ne voulait ; ce n'était pas toujours le haut du panier. Ensuite, pour endiguer le sureffectif, des plans sociaux se succèdent aux NMPP : on passera au total de 5 200 à moins de la moitié »*, souligne Serge Lesieur, de la CFE-CGC.

L'absence de compétitivité des NMPP est fréquemment soulignée. Même leur direction a constaté dans un communiqué du 10 octobre que la productivité des salariés de PDP est *« inférieure de 40 % par rapport à la concurrence »*. L'application simple de la loi amènerait, toujours selon la direction des NMPP, à accorder *« 3 500 heures de délégation syndicale »*, la réalité étant de 25 000. Pour M. Lancry, *« les manutentionnaires des NMPP sont horriblement bien payés pour le travail qu'ils font »*. Le salaire moyen est de 15 000 à 16 000 francs par mois pour 30 heures par semaine, hors primes et avantages.

Historiquement, ce haut niveau de rémunération s'explique par la pénibilité de la manutention des stocks de papier (aujourd'hui mécanisée) et, surtout, par *« le fait que les éditeurs et les NMPP, de par leur caractère hybride* (elles sont codétenues par le groupe Hachette et des éditeurs de presse), *ont toujours préféré payer, même cher, pour éviter une grève »*, selon le syndicaliste. La CGT peut en tout cas s'enorgueillir d'avoir signé avec Yves Sabouret un accord qui permet aux salariés de partir en préretraite à 55 ans et, grâce à un plancher de 180 000 francs, de toucher 90 % de leur salaire net.

N. V.

« La Voix du Nord » devra revoir son plan de restructuration

LILLE
de notre correspondant régional

Le tribunal de grande instance de Lille a interdit à *La Voix du Nord*, vendredi 30 novembre, de poursuivre la restructuration de ses services commerciaux, sous astreinte de 200 000 francs (30 490 euros) par infraction constatée. Il ordonne l'affichage de la décision aux portes de l'entreprise et accorde au plaignant, le Syndicat national des cadres et techniciens du livre (SNCTL-CGT), une indemnité de 5 000 francs.

Le litige porte sur des négociations amorcées par le quotidien nordiste en mars et qui visent, dans le cadre de son rapprochement avec *Nord-Eclair*, à regrouper les services commerciaux des deux titres tout en proposant aux salariés concernés une modification de leurs conditions de travail et de leur mode de rémunération. Un projet de plan social – obligatoire en cas de *« modification substantielle du contrat de travail »* – avait été accepté par le comité d'entreprise, par quatre voix (celles du syndicat autonome Métropole et de la CGC) contre trois (SNJ, CFDT, CGT). Le SNCTL-CGT avait assigné une première fois le quotidien en référé pour *« insuffisance de plan social »*, son avocat, Me Mario Califano, estimant qu'il ne s'agissait que *« d'une coquille vide »*. Le tribunal de grande instance lui avait donné raison et, le 25 octobre, *La Voix du Nord* s'était vu interdire, sous astreinte de 100 000 francs par infraction constatée, la poursuite de la restructuration *« tant qu'elle n'aura pas présenté au comité d'entreprise un projet de plan social conforme aux exigences légales »*.

GRÈVE D'AVERTISSEMENT

Six jours plus tard, la direction du journal diffusait néanmoins un communiqué dans lequel elle estimait que le plan social contesté *« ne concerne que ceux refusant l'application »* de la restructuration et que le jugement *« n'empêche pas les commerciaux qui le souhaitent »* de signer l'avenant qu'on leur propose. Saisi à nouveau par le même syndicat, le tribunal a rejeté cette interprétation et doublé le montant de l'astreinte. Me Patrick Doussot, l'avocat de *La Voix du Nord*, annonce qu'il fera appel de cette ordonnance qu'il qualifie de *« curieuse »*. Il déplore que *« l'on n'écoute que ceux qui contestent l'offre »* de la direction, alors que, selon lui, *« 80 % des salariés »* y sont favorables. La CGT a lancé un mot d'ordre de grève d'avertissement de deux heures vendredi 30 novembre pour les employés et cadres et samedi 1er décembre pour les ouvriers.

Jean-Paul Dufour

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : le journaliste canadien Ken Hechtman a été libéré samedi 1er décembre par les talibans**. M. Hechtman, 32 ans, collaborateur du *Mirror,* avait été arrêté à Spin Boldak, dans le sud-est de l'Afghanistan, pour être entré dans ce pays sans visa et alors que le poste-frontière était fermé (*Le Monde* du 29 novembre). Il aurait été pris pour un espion chargé d'identifier des cibles pour les bombardements.
■ **AGENCES : la ministre de la culture et de la communication, Catherine Tasca,** a indiqué, samedi, lors de l'examen du budget 2002 de la communication au Sénat, que le gouvernement soutenait *« le développement à l'international »* de l'AFP. L'Agence France Presse, dont le budget (253 millions d'euros) est en augmentation de 2,5 % par rapport à 2001, voit pour la première fois, la part des clients étrangers dans le chiffre d'affaires devenir prépondérante (37,1 %).
■ **PUBLICITÉ : le groupe britannique Cordiant Communications,** qui vient de rapprocher ses activités d'achat d'espace publicitaire de celles du français Publicis au travers d'une société commune, a annoncé, lundi 3 décembre, plus de 1 100 suppressions d'emplois. Le groupe, qui prévoit des recettes en baisse de 9 % sur 2001, souhaite ainsi répondre *« à la détérioration du marché »* publicitaire.

L histoire au jour le jour

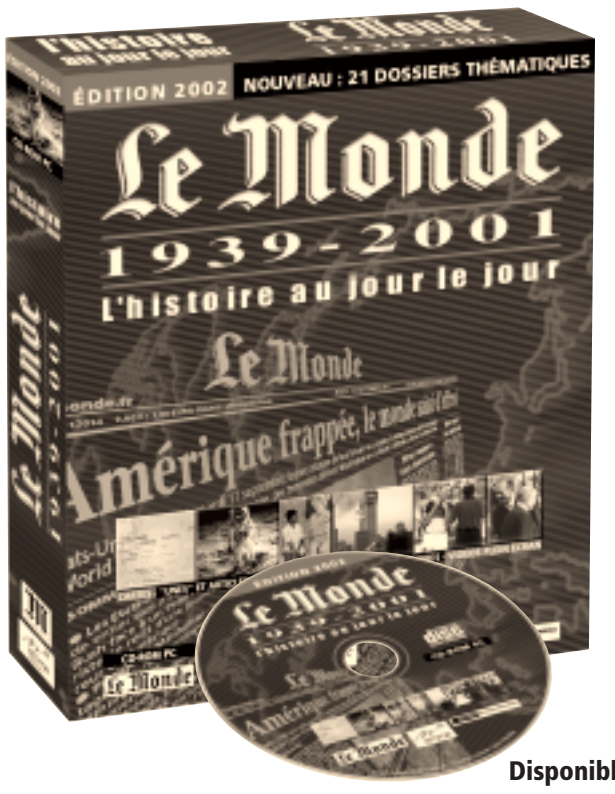

Tous les faits marquants de 1939 au 11 septembre 2001

UN CD-ROM D'UNE RICHESSE EXCEPTIONNELLE !

- Plus de 1 400 articles du *Monde*
- Plus de 400 « Unes » du *Monde*
- 49 vidéos plein écran
- Plus de 280 photos
- Près de 80 cartes et 70 discours
- Plus de 20 000 dates et événements
- Impression et copier/coller des textes et des photographies
- Fonction de recherche élaborée (par thème, par année, par type de média, par zone géographique)

Disponible dans tous les magasins habituels.
Pour plus d'informations, appelez au 01 53 04 60 00 ou allez sur le site : www.emme.com

INGENIERIE DIFFUSION MULTIMEDIA emme CD-ROM PC Le Monde

TABLEAU DE BORD

AGENDA

MARDI 4 DÉCEMBRE

■ UNION EUROPÉENNE : publication des chiffres du chômage en octobre.
■ Réunions à Bruxelles des ministres de l'économie et des finances, d'une part ; de l'industrie et de l'énergie, d'autre part.

MERCREDI 5 DÉCEMBRE

■ FRANCE : enquête de l'Insee sur la création d'entreprises.
■ ALLEMAGNE : publication des chiffres du chômage en novembre.

JEUDI 6 DÉCEMBRE

■ UNION EUROPÉENNE : réunion du conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne avec décision sur les taux.
■ FRANCE : publication de la situation du budget de l'Etat à fin octobre.
■ GRANDE-BRETAGNE : publication des chiffres de la production industrielle en octobre.
■ JAPON : publication de l'indicateur avancé de la conjoncture.

VENDREDI 7 DÉCEMBRE

■ ALLEMAGNE : publication des chiffres de la production industrielle en octobre et des chiffres définitifs de l'inflation en novembre.
■ ÉTATS-UNIS : publication des taux de chômage et créations d'emplois (novembre) et chiffres préliminaires de l'indice de confiance sur la consommation (décembre).

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **FORD : le deuxième groupe automobile américain s'apprête à avertir les investisseurs** que ses pertes seront supérieures aux attentes au quatrième trimestre 2001, a affirmé, dimanche 2 décembre, le quotidien *Detroit News* dans son édition électronique. Après avoir espéré redresser la barre, Ford anticipe désormais une perte de 630 millions de dollars (716 millions d'euros) au quatrième trimestre.

● **KIMBERLY-CLARK : le groupe américain, fabricant de produits papier** à usage sanitaire et domestique, a annoncé, vendredi, la fermeture prochaine de cinq usines en Amérique du Nord et en Amérique latine. Ces fermetures conduiront à la suppression de mille quatre cents emplois, soit 2 % des effectifs totaux du groupe.

● **BAYER : la Commission européenne devrait ouvrir, lundi, une enquête complète** sur l'acquisition d'Aventis CropScience par Bayer (pour un montant de 7,2 milliards d'euros), rapporte le *Financial Times* de lundi. Bruxelles craint que le groupe pharmaceutique et chimique Bayer soit placé dans une position dominante dans la fabrication de produits de protection des produits agricoles.

SERVICES

● **MCDONALD'S : trois établissements de la chaîne ont été bloqués**, samedi 1er décembre, à Paris, à la suite d'une manifestation organisée à l'initiative du collectif CGT de la restauration rapide, en soutien à la grève suivie depuis le 23 octobre par les salariés du McDonald's du faubourg Saint-Denis.

● **BFM : L'assemblée générale de la Serf, société éditrice de la radio BFM,** a voté sa recapitalisation, vendredi, à l'unanimité, à hauteur de 6 millions d'euros, affirme la *Correspondance de la Presse* de lundi. Cette injection d'argent frais permet de *« combler un déficit de 30 millions de francs »*.

FINANCES

● **BANQUES : le secrétaire général de Force ouvrière (FO)** Marc Blondel a estimé *« justifié »*, dimanche, l'appel à la grève à compter du 2 janvier lancé par les fédérations CFDT, FO, CGT, CFE-CGC et CFTC des banques commerciales du réseau Association française des banques.

● **BANKGESELLSCHAFT BERLIN : le conseil de surveillance de la banque allemande semi-publique** en difficultés a adopté, vendredi, un plan prévoyant la suppression de quatre mille emplois sur un total de seize mille et a accepté simultanément la démission de son patron Wolfgang Rupf.

● **MUTUELLES : l'assemblée générale de la Fédération des mutuelles de France (FMF)** a confirmé, samedi, la fusion avec la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF). Parallèlement, la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et la Fédération nationale interprofessionnelle des mutuelles (Fnim) ont signé un protocole en vue d'un rapprochement.

EUROPE

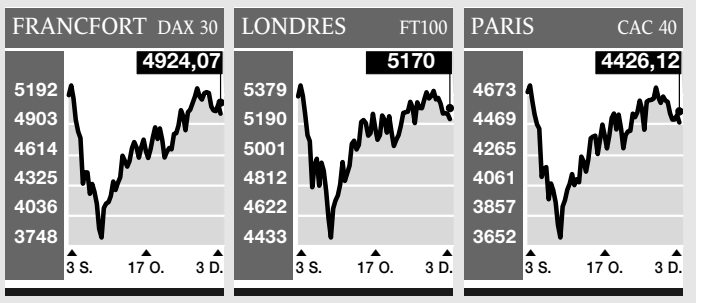

Europe 9 h 57	Indices sélection	cours 03/12	Var. % 30/11	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3610,40	– 1,31	– 24,35
EUROPE	STOXX 50	3531,17	– 1,12	– 22,51
EUROPE	EURO STOXX 324	301,05	– 1,07	– 23,16
EUROPE	STOXX 653	286,17	– 0,96	– 20,46
PARIS	CAC 40	4426,12	– 1,12	– 25,32
PARIS	MIDCAC	....	....	....
PARIS	SBF 120	3047,24	– 0,98	– 24,25
PARIS	SBF 250	....	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	....	....	....
AMSTERDAM	AEX	487,28	– 1,09	– 23,58
BRUXELLES	BEL 20	2614,73	– 0,72	....
FRANCFORT	DAX 30	4924,07	– 1,32	....
LONDRES	FTSE 100	5170	– 0,65	– 16,91
MADRID	STOCK EXCHANGE	8211,60	– 1,83	– 9,86
MILAN	MIBTEL 30	31423	– 0,99	– 28,13
ZURICH	SPI	6208,80	– 0,45	....

AMÉRIQUES

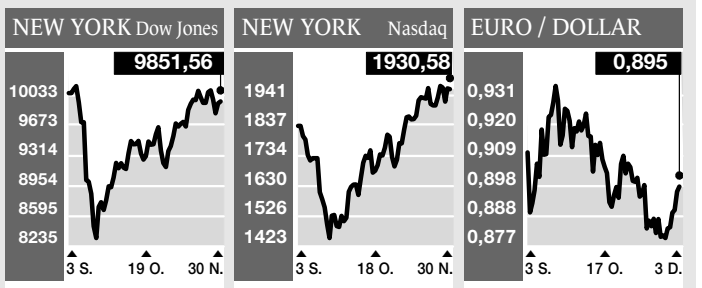

Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 30/11	Var. % 29/11	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	9851,56	0,23	....
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1139,45	– 0,20	– 13,70
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	1930,58	– 0,14	– 21,86
TORONTO	TSE INDEX	7425,65	0,34	– 16,88
SAO PAULO	BOVESPA	12931,71	....	– 15,25
MEXICO	BOLSA	329,06	– 0,07	4,13
BUENOS AIRES	MERVAL	202,45	0,79	– 51,42
SANTIAGO	IPSA GENERAL	109,93	0,35	14,51
CARACAS	CAPITAL GENERAL	6379,01	0,88	– 6,54

ASIE - PACIFIQUE

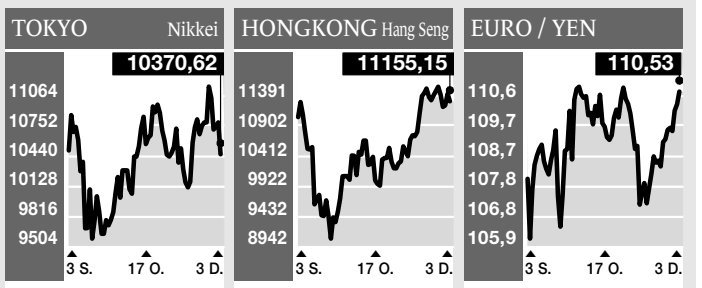

Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 03/12	Var. % 30/11	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	10370,62	– 3,06	– 24,77
HONGKONG	HANG SENG	11155,15	– 1,10	– 26,10
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1494,28	1,06	– 22,45
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	80,83	1	27,59
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3268,60	– 0,25	3,61
BANGKOK	SET	19,94	0,15	7,03
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3295,02	0,23	– 17,05
WELLINGTON	NZSE-40	2041,16	– 1,51	7,34

ÉCONOMIE

La reprise mondiale est pour 2002, selon l'institut allemand Ifo

L'INSTITUT allemand de conjoncture Ifo estime que la situation économique mondiale commencera à s'améliorer dans le courant de l'année 2002, selon son dernier sondage trimestriel sur la conjoncture internationale publié dimanche 2 décembre. La baisse du prix du pétrole et celle des taux d'intérêt à court terme laissent espérer ce début de reprise en 2002, et d'abord aux Etats-Unis, selon Ifo.
Mené sur la base d'informations recueillies auprès d'experts économiques et instituts du monde entier, ce sondage trimestriel fait état de premiers signaux positifs aux Etats-Unis, en Norvège, en Allemagne, et en Russie ainsi que dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale.
L'institut souligne que la faiblesse de la demande constitue actuellement le principal problème de l'économie mondiale. L'Ifo ajoute que les conjoncturistes s'attendent dans les prochains mois à une nouvelle diminution de l'inflation et à d'autres baisses des taux d'intérêt à court terme.

■ **ÉTATS-UNIS : l'économie américaine devrait commencer à enregistrer** une reprise vers la mi-2002, a affirmé, vendredi, le président de la Réserve fédérale de Philadelphie, Anthony Santomero. L'économie américaine *« résiste raisonnablement bien, étant données les circonstances »* créées par les attentats du 11 septembre, a-t-il ajouté.

■ **FRANCE : la croissance économique** s'élèverait à 0,1 % au quatrième trimestre 2001, puis à 0,2 % au premier trimestre 2002, selon l'indicateur avancé de novembre diffusé, lundi, par la Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui confirme ses projections du début novembre. Cette projection *« confirme le ralentissement net de la croissance »*, dont l'évolution devrait cependant rester positive, selon la CDC.

■ **ALLEMAGNE : le gouvernement allemand va de nouveau revoir** à la baisse ses prévisions de croissance pour 2002, à 1 % au lieu de 1,25 % actuellement, affirme, lundi, le quotidien *Financial Times Deutschland*. Cette correction sera formellement effectuée à la fin de janvier, ajoute le journal, en citant des sources gouvernementales. Berlin s'alignerait ainsi sur les dernières prévisions de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), qui table sur 1 %.

■ **SUISSE : les électeurs suisses ont rejeté dimanche à 65,87 % une proposition** de taxation de 20 % des gains en capital, soumise à votation (référendum) par l'Union syndicale suisse, qui y voyait un rééquilibrage fiscal.

■ **ARGENTINE : le gouvernement argentin** a multiplié les mesures d'urgence après un mouvement brutal de fuite des capitaux, estimé entre 400 et 700 millions de dollars, vendredi 1er décembre. Il a restreint à 250 pesos (autant de dollars) par semaine les retraits en liquide des comptes bancaires et mis des limites étroites à l'exportation de capitaux en dehors des opérations commerciales et financières normales. Des mesures qui provoquent *de facto* la dollarisation des dépôts dans les banques.

■ **CHINE : la croissance de l'économie chinoise** devrait s'établir à 7,4 % cette année, selon M. Zeng Peiyan, le directeur de la commission nationale de la planification du développement, cité par l'agence officielle Chine nouvelle. M. Zeng a également prédit que l'inflation s'établirait à environ 1 % cette année, contre 0,4 % en 2000.

■ **KIRGHIZISTAN : le Fonds monétaire international** a donné son accord de principe à un programme de 93 millions de dollars au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), appuyant le programme économique gouvernemental pour la période 2001-2004.

■ **INDE : le ministre des privatisations, Arun Shourie,** a déclaré dimanche que son pays comptait poursuivre son plan de privatisations de treize grandes sociétés publiques, *« notamment dans les secteurs du pétrole, des télécommunications et du ciment »*, en dépit des aléas nés de l'incertitude économique mondiale. Le premier constructeur automobile du pays, Maruti Udyog, la compagnie de téléphone Videsh Sanchar Nigam (VSNL), la société de distribution pétrolière IBP et Cement Corporation of India figurent sur la liste.

■ **GAFI : le Groupement d'action financière sur le blanchiment de capitaux** (GAFI) devrait, pour la première fois depuis sa création en 1989, sanctionner un Etat, l'île de Nauru (Pacifique), accusée de blanchir l'argent sale de la mafia russe, a annoncé vendredi 30 novembre l'organisme international.

VALEUR DU JOUR

Rhodia n'intéresserait plus DSM

LE CHIMISTE français Rhodia, issu de l'ancien groupe Rhône-Poulenc, tarde à trouver un prétendant au mariage. Après le chimiste suisse Clariant, le néerlandais DSM aurait renoncé la semaine dernière, à son tour, à entrer dans le capital de Rhodia. Ses discussions avec le groupe pharmaceutique Aventis, actionnaire à 25 % du groupe chimique, auraient achoppé, selon *Le Figaro* du 1er décembre, tant sur le prix que sur les craintes d'un manque de synergies réelles entre les deux chimistes.
Rhodia, leader européen de la chimie de spécialités, a connu une année très difficile. Tout le secteur est d'ailleurs en crise avec une croissance de la chimie européenne de seulement 1,1 % en 2001, soit 3,5 points de moins qu'en 2000, selon le Conseil européen des industries chimiques (Cefic). Mais Rhodia a atteint un endettement de 2,8 milliards d'euros, depuis ses récentes acquisitions aux Etats-Unis (ChiRex) et au Royaume-Uni (Albright & Wilson). Et l'entreprise a perdu beaucoup de sa valeur en un an : le titre a atteint son plus bas niveau, à 5,01 euros, le 4 octobre, quand Rhodia a reconnu qu'il accuserait, en 2001, une perte de plus de 12,5 millions d'euros du fait d'une accélération de la baisse de la demande, après les attentats antiaméricains du 11 septembre. La faiblesse du cours a, depuis, nourri de nombreuses rumeurs de rachat : l'allemand BASF a, un temps, été présenté comme candidat possible à une alliance.
Le 24 novembre, Jean-Pierre Tirouflet, le président de Rhodia, se disait *« tout à fait prêt à envisager une opération amicale »*, pour des raisons financières, mais sous réserve qu'il existe *« un projet industriel qui tienne la route »*. Son actionnaire franco-allemand Aventis a pour sa part indiqué qu'il ne céderait sa participation qu'en cas d'offre amicale, *« en accord avec Rhodia »*. Le titre Rhodia, qui flambait à la Bourse de Paris depuis trois semaines en raison de rumeurs de vente imminente (il a atteint 10,68 euros vendredi 30 novembre), a chuté de plus de 7 %, lundi 3 décembre, à 9,90 euros, dans les premiers échanges.

Véronique Lorelle

Action Rhodia
en **euros** à Paris

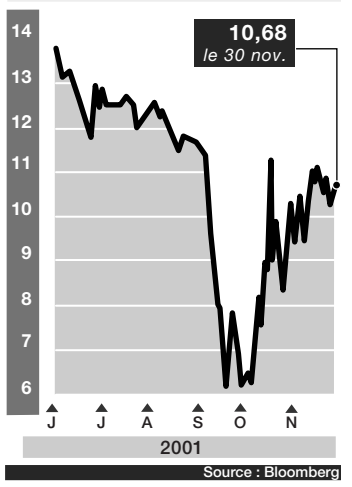

Source : Bloomberg

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LE CAC 40 affichait une baisse de 0,82 %, lundi matin 3 décembre, à 4 439,55 points. L'indice de référence de la Bourse de Paris avait fini en hausse de 0,68 %, vendredi, à 4 476,06 points.

FRANCFORT

L'INDICE DAX des trente premières capitalisations boursières a ouvert en légère baisse de 0,07 %, lundi, à 4 986,58 points. Vendredi, il avait terminé sur une hausse de 1,09 %, à 4 989,91 points.

LONDRES

L'INDICE FOOTSIE des cent premières valeurs britanniques s'inscrivait, lundi matin, en hausse de 0,4 %, à 5 182,6 points. L'indice avait enregistré une très légère baisse de 0,09 %, vendredi, à 5 203,60 points.

TOKYO

LES VALEURS japonaises ont clôturé en nette baisse de 3,11 %, lundi, l'indice Nikkei s'affichant à 10 370,62 points. Les investisseurs se sont montrés inquiets des répercussions possibles de la faillite du géant américain Enron sur le secteur financier japonais. Le titre UFJ Holdings, dont la filiale de gestion d'actifs détient des obligations émises par Enron, a fortement chuté de 9,83 %, à 367 000 yens (3 317 euros), tandis que l'action Mizuho Holdings, le premier groupe bancaire mondial en termes d'actifs, abandonnait 6,13 %, à 291 000 yens.

NEW YORK

LES MARCHÉS américains ont terminé la séance du vendredi 30 novembre sur une note hésitante. Principal indicateur de Wall Street, l'indice Dow Jones s'est apprécié de 0,23 %, à 9 851,56 points. Servant de référence à de nombreux professionnels de la gestion, l'indice Standard & Poor's 500 a cédé 0,07 %, à 1 139,45 points. Riche en valeurs de technologie, l'indice du marché Nasdaq a perdu 0,14 %, à 1 930,58 points. Les investisseurs continuent d'anticiper une reprise de l'économie américaine au milieu de l'année 2002, ce qui explique le niveau actuellement élevé des indices boursiers. *« La tendance générale est à la hausse »*, a ainsi observé Arthur Hogan, vendeur chez le courtier Jefferies. *« Les liquidités continuent à arriver sur le marché »*, a-t-il ajouté.

TAUX

LE RENDEMENT des emprunts d'Etat se détendait de quelques fractions, lundi 3 décembre dans les premiers échanges, sur les marchés obligataires européens. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) français à dix ans s'établissait à 4,66 %. Celui du Bund, son homologue allemand, s'inscrivait à 4,54 %.

MONNAIES

L'EURO restait stable face au billet vert, lundi matin, cotant 0,8949 dollar. Le yen évoluait dans des marges étroites face à la devise américaine, à 123,67 yens pour un dollar.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324
DRACHME GREC. (100)	3,40750	DRACHME CREC. (100)	1,92503

Hors zone Euro

Euro contre	30/11
COURONNE DANOISE	7,4425
COUR. NORVÉGIENNE	7,9510
COUR. SUÉDOISE	9,4910
COURONNE TCHÈQUE	33,0970
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7073
DOLLAR CANADIEN	1,4057
DOLLAR HONGKONG	6,9395
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,1338
FORINT HONGROIS	251,7800
LEU ROUMAIN	28050
ZLOTY POLONAIS	3,6255

Cours de change croisés

03/12 9 h 57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,80995	0,89570	0,13656	1,42415	0,60750
YEN	123,46500	.....	110,53000	16,85500	175,78000	74,99500
EURO	1,11645	0,90473	.....	0,15245	1,59015	0,67850
FRANC	7,32295	5,93445	6,55957	.....	10,43145	4,45025
LIVRE	0,70217	0,56890	0,62890	0,09590	.....	0,42660
FRANC SUISSE	1,64610	1,33335	1,47380	0,22470	2,34410	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 30/11	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,30	3,21	4,68	5,21
ALLEMAGNE	3,36	3,34	4,55	5,12
GDE-BRETAG.	3,69	3,89	4,66	4,42
ITALIE	3,36	3,32	4,89	5,44
JAPON	0,01	0,03	1,36	2,41
ÉTATS-UNIS	2,16	1,79	4,77	....
SUISSE	1,88	1,91	3,14	3,82
PAYS-BAS	3,32	3,32	4,71	5,20

Matif

Cours 9 h 57	Volume 03/12	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 2001	NC	NC	NC
Euribor 3 mois			
JANVIER 2001	NC	NC	NC

Matières premières

En dollars	Cours 30/11	Var. % 29/11
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1566	– 0,38
ALUMINIUM 3 MOIS	1457,50	– 0,99
PLOMB 3 MOIS	486,50	– 0,92
ETAIN 3 MOIS	4200	– 0,47
ZINC 3 MOIS	802,50	– 0,68
NICKEL 3 MOIS	5245	– 0,29
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	4,17	+ 1,46
PLATINE A TERME	57350,50	....
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	283	+ 0,53
MAIS (CHICAGO)	212,50	....
SOJA TOURTEAU (CHG.)	158	+ 0,57
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	1355	+ 0,37
CAFÉ (LONDRES)	....	....
SUCRE BL. (LONDRES)	....	....

Pétrole

En dollars	Cours 30/11	Var. % 29/11
BRENT (LONDRES)	18,80	– 1,78
WTI (NEW YORK)	19,34	– 0,51
LIGHT SWEET CRUDE	19,46	+ 4,91

Or

En euros	Cours 30/11	Var % 29/11
OR FIN KILO BARRE	9900	– 0,50
OR FIN LINGOT	10010	+ 0,30
ONCE D'OR (LO) $	275,50	– 10,26
PIÈCE FRANCE 20 F	57,10	+ 0,18
PIÈCE SUISSE 20 F	57	....
PIÈCE UNION LAT. 20	57,50	....
PIÈCE 10 DOLLARS US	229	– 2,14
PIÈCE 20 DOLLARS US	400	....
PIÈCE 50 PESOS MEX.	370,50	....

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● A Zurich, l'action **UBS** a reculé de 2,21 %, vendredi 30 novembre, à 81,75 francs suisses. Un courtier de la banque aurait réalisé une bévue : *« En raison d'une erreur de passation d'un ordre au Japon* [concernant l'introduction en Bourse de Dentsu], *UBS pourrait perdre plusieurs millions »* de francs suisses, a précisé Gilbert Rod, vendeur de la Banque cantonale vaudoise.

● A Amsterdam, les valeurs financières ont bien résisté, vendredi, à la chute de l'américain Enron, le premier courtier mondial en énergie. L'action **ABN Amro** a gagné 2,60 %, à 18,15 euros. Le groupe bancaire a indiqué qu'il passerait une provision de 110 millions d'euros en cas de faillite d'Enron.

● A Londres, l'action **Abbey National** a reculé de 5,50 %, à 978 pence. La banque a inscrit dans ses comptes une charge exceptionnelle de 95 millions de livres, au titre de son exposition à Enron, qui s'élèverait à 115 millions de livres.

● A Milan, le titre de la société holding **HDP** a gagné 2,34 %, vendredi, à 3,32 euros. Selon l'Agence France Presse, *« les grands actionnaires de HDP réfléchissent à une scission qui séparerait les activités de médias* [Rizzoli-Corriere della sera] *et les participations dans la mode ».*

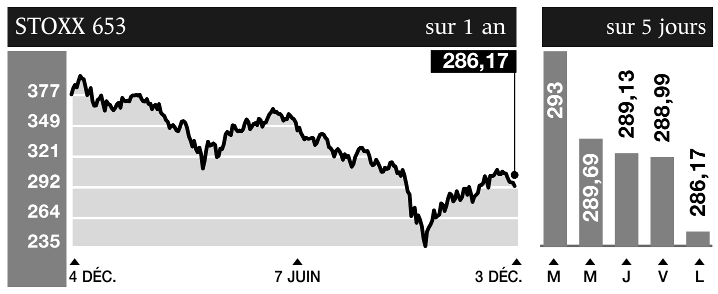

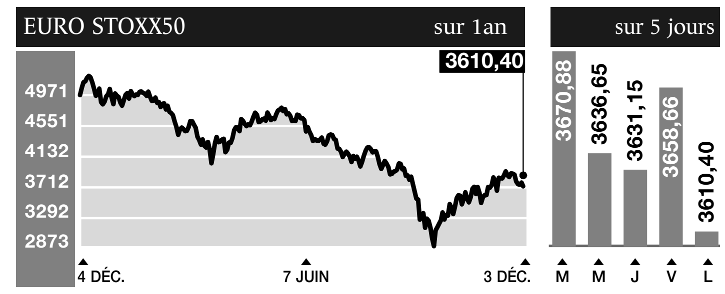

03/12 9 h 56 ▶

AUTOMOBILE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 30/11
AUTOLIV SDR	SE	20,86	....
BASF AG	BE ★	42,95	....
BMW	DE ★	36,20	− 2,16
CONTINENTAL AG	DE ★	13,80	....
DAIMLERCHRYSLER	DE ★	46,40	− 1,07
FIAT	IT ★	18,55	....
FIAT PRIV.	IT ★	13,40	....
MICHELIN	FR ★	36,53	....
PEUGEOT	FR ★	46,53	− 1,59
PIRELLI SPA	IT ★	1,88	....
DR ING PORSCHE	DE ★	400	....
RENAULT	FR ★	38,41	....
VALEO	FR ★	42,25	....
VOLKSWAGEN VZ	DE ★	33,10	....
▶ DJ E STOXX AUTO P		204,52	....

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	15,68	....
ABN AMRO HOLDIN	NL ★	18,15	....
ALL & LEICS	GB	12,23	....
ALLIED IRISH BA	GB	18,61	− 0,68
ALMANIJ	BE ★	35,70	+ 4,54
ALPHA BANK	GR	20,80	....
B.P.C.INDUSTRIA	IT ★	9,93	....
B.P.EMILIA ROMA	IT ★	30,60	....
B.P.LODI	IT ★	8,91	....
B.P.NOVARA	IT ★	6,14	....
B.P.SONDRIO	IT ★	10,40	....
B.P.VERONA E S.	IT ★	10,30	....
BANCA ROMA	IT ★	2,49	....
BANCO SABADELL	ES ★	15,25	....
BANK OF IRELAND	GB	16,06	+ 0,20
BANK OF PIRAEUS	GR	10,10	....
BANKINTER R	ES ★	32,85	....
BARCLAYS PLC	GB	33,99	− 1,40
BAYR.HYPO-U.VER	DE ★	36,10	....
BBVA R	ES ★	13,43	− 2,26
BCA AG.MANTOVAN	IT ★	9,35	....
BCA FIDEURAM	IT ★	8,25	....
BCA LOMBARDA	IT ★	9,38	....
BCA P.BERG.-C.V	IT ★	18,11	....
BCA P.MILANO	IT ★	3,92	....
BCO POPULAR ESP	ES ★	36,65	....
BCP R	PT ★	4,59	....
BIPOP CARIRE	IT ★	1,91	....
BK OF SCOTLAND	GB	13,26	....
BNL	IT ★	2,51	....
BNP PARIBAS	FR ★	97,50	− 0,51
BSCH R	ES ★	9,52	....
COMM.BANK OF GR	GR	38,10	....
COMMERZBANK	DE ★	19,40	....
CREDIT LYONNAIS	FR ★	37,51	....
CS GROUP N	CH	43,13	....
DANSKE BANK	DK	17,67	....
DEUTSCHE BANK N	DE ★	71,50	− 1,11
DEXIA	BE ★	15,85	+ 2,26
DNB HOLDING	NO	4,69	....
DRESDNER BANK N	DE ★	40,20	....
EFG EUROBK ERGA	GR	16,20	....
ERSTE BANK	AT ★	58,50	....
ESPIRITO SANTO	PT ★	13,90	....
FOERENINGSSB A	SE	12,70	....
HALIFAX GROUP	GB	13,34	....
HSBC HLDG	GB	13,40	− 1,07
IKB	DE ★	13,65	....
INTESABCI	IT ★	2,72	....
JULIUS BAER HLD	CH	369,46	....
KBC BANCASSURAN	BE ★	34,40	+ 0,17
LLOYDS TSB	GB	11,57	....
MONTE PASCHI SI	IT ★	2,93	....
NAT BANK GREECE	GR	27,40	....
NATEXIS BQ POP.	FR ★	96,95	....
NORDEA	SE	5,58	....
ROLO BANCA 1473	IT ★	16,52	....
ROYAL BK SCOTL	GB	25,97	− 0,31
S-E-BANKEN -A-	SE	9,90	....
SAN PAOLO IMI	IT ★	12,31	....
STANDARD CHARTE	GB	12,90	....
STE GENERAL-A-	FR ★	60,70	− 0,16
SVENSKA HANDELS	SE	15,07	....
SWEDISH MATCH	SE	5,64	....
UBS N	CH	55,52	....
UNICREDITO ITAL	IT ★	4,21	....
▶ DJ E STOXX BANK P		265,83	− 0,08

PRODUITS DE BASE

ACERALIA	ES ★	17,12	....
ACERINOX R	ES ★	35	....
ALUMINIUM GREEC	GR	36,44	....
ANGLO AMERICAN	GB	16,77	....
ASSIDOMAEN AB	SE	27,08	....
BEKAERT	BE ★	35,51	− 3,71
BHP BILLITON	GB	5,39	− 0,30
BOEHLER-UDDEHOL	AT ★	44,50	....
BUNZL PLC	GB	6,80	....
CORUS GROUP	GB	1,09	+ 1,49
ELVAL	GR	3,82	....
HOLMEN -B-	SE	25,13	....
ISPAT INTERNATI	NL ★	1,50	....
JOHNSON MATTHEY	GB	15,57	+ 0,21
M-REAL -B-	FI ★	7	....
MAYR-MELNHOF KA	AT ★	53	....
OUTOKUMPU	FI ★	11,05	− 0,90
PECHINEY-A-	FR ★	54,50	....
RAUTARUUKKI K	FI ★	4,22	....
RIO TINTO	GB	21,08	....
SIDENOR	GR	4,12	....
SILVER & BARYTE	GR	8,58	....
SMURFIT JEFFERS	GB	2,45	....
STORA ENSO -A-	FI ★	14,20	....
STORA ENSO -R-	FI ★	14,11	− 0,98
SVENSKA CELLULO	SE	28,24	....
THYSSENKRUPP	DE ★	15,90	....
UMICORE	BE ★	43,30	− 0,05
UPM-KYMMENE COR	FI ★	37,50	− 0,66
USINOR	FR ★	14,02	....
VIOHALCO	GR	10,20	....
VOEST-ALPINE AG	AT ★	31,10	....
WORMS N	FR ★	18,98	....
▶ DJ E STOXX BASI P		192,40	....

CHIMIE

AIR LIQUIDE	FR ★	158,50	....
AKZO NOBEL NV	NL ★	50,35	....
BASF AG	DE ★	42,95	....
BAYER AG	DE ★	36,20	+ 0,28
BOC GROUP PLC	GB	17,02	....
CELANESE N	DE ★	19,95	....
CIBA SPEC CHIMI	CH	69,27	....
CLARIANT N	CH	20,85	....
COLOPLAST -B-	DK	73,90	....
DEGUSSA (NEU)	DE ★	27,50	− 1,43
DSM	NL ★	39,99	+ 0,48
EMS-CHEM HOLD A	CH	4268,54	....
ICI	GB	6,46	+ 0,25
KEMIRA	FI ★	7,70	− 7,78
KON. VOPAK NV	NL ★	17,58	....
LONZA GRP N	CH	699,54	....
NORSK HYDRO	NO	43,52	....
RHODIA	FR ★	10,01	− 6,27
SOLVAY	BE ★	63	− 1,41
SYNGENTA N	CH	56,71	....
TESSENDERLO CHE	BE ★	26,40	+ 1,93
▶ DJ E STOXX CHEM P		339,63	....

CONGLOMÉRATS

D'IETEREN SA	BE ★	156	− 1,14
GBL	BE ★	300,10	....
GEVAERT	BE ★	25,41	....
INCHCAPE	GB	8,87	....
KVAERNER -A-	NO	1,61	....
MYTILINEOS	GR	5,80	....
UNAXIS HLDG N	CH	113,08	....
ORKLA	NO	18,49	....
SONAE SGPS	PT ★	0,77	....
▶ DJ E STOXX RETL P		296,97	....

TÉLÉCOMMUNICATIONS

EQUANT NV	NL ★	13,73	+ 0,07
ATLANTIC TELECO	GB	0,08	....
BRITISH TELECOM	GB	5,71	....
CABLE & WIRELES	GB	5,26	− 0,61
COLT TELECOM NE	GB	2,23	....
DEUTSCHE TELEKO	DE ★	18,77	....
E.BISCOM	IT ★	55,75	....
EIRCOM	IR ★	1,30	....
ELISA COMMUNICA	FI ★	13,50	− 0,37
ENERGIS	GB	1,15	....
EUROPOLITAN HLD	SE	7,16	....
FRANCE TELECOM	FR ★	44,10	....
HELLENIC TELE (	GR	18,90	....
KINGSTON COM	GB	1,89	....
KONINKLIJKE KPN	NL ★	5,03	− 1,37
KPNQWEST NV -C-	NL ★	9,19	− 0,86
LIBERTEL NV	NL ★	9,85	....
VODAFONE N	DE ★	211	+ 0,22
MOBILCOM	DE ★	25,03	− 0,56
OLD MUTUAL	GB	1,70	....
OLIVETTI	IT ★	1,34	....
PANAFON HELLENI	GR	5,72	....
PT TELECOM SGPS	PT ★	8,51	....
SONERA	FI ★	5,88	+ 1,55
SONG NETWORKS	SE	1,16	....
SWISSCOM N	CH	304,27	....
T.I.M.	IT ★	6,31	....
TDC	DK	38,97	....
TELE2 -B-	SE	36,19	....
VODAFONE	PT ★	8,71	....
TELECOM ITALIA	IT ★	9,51	....
TELECOM ITALIA	IT ★	5,65	....
TELEFONICA	ES ★	15,09	....
TELEF.MOVILES	ES ★	8,28	....
TELENOR	NO	4,65	....
TELIA	SE	4,90	....
TISCALI	IT ★	10,99	....
VERSATEL TELECO	NL ★	1,33	....
VODAFONE GROUP	GB	2,85	− 1,11
▶ DJ E STOXX TCOM P		473,74	+ 0,02

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES ★	39,65	....
ACESA R	ES ★	10,96	....
ACS	ES ★	26,45	....
AGGREGATE IND	GB	1,31	....
AKTOR SA	GR	8,78	....
AMEY	GB	6,16	....
AUREA R	ES ★	23	....
BOUYGUES	FR ★	38,50	....
BPB	GB	4,60	− 0,35
BRISA AUTO-ESTR	PT ★	9,50	....
BUZZI UNICEM	IT ★	7,73	....
CIMPOR R	PT ★	18,77	....
COLAS	FR ★	63	− 1,10
CRH PLC	GB	29,66	....
FCC	ES ★	23,92	....
GRUPO DRAGADOS	ES ★	13,85	....
GRUPO FERROVIAL	ES ★	20,36	....
HANSON PLC	GB	7,55	− 0,21
HEIDELBERGER ZE	DE ★	52,61	....
HELL.TECHNODO.R	GR	6,70	....
HERACLES GENL R	GR	14,66	....
HOCHTIEF ESSEN	DE ★	15,80	....
HOLCIM	CH	230,24	....
IMERYS	FR ★	106,20	− 2,12
ITALCEMENTI	IT ★	8,57	....
LAFARGE	FR ★	102,50	....
MICHANIKI REG.	GR	2,55	....
NOVAR	GB	1,96	....
PILKINGTON PLC	GB	1,75	....
RMC GROUP PLC	GB	10,02	....
SAINT GOBAIN	FR ★	161,70	− 0,74
SKANSKA -B-	SE	7,27	....
TAYLOR WOODROW	GB	2,53	− 0,63
TECHNIP-COFLEXI	FR ★	131,50	....
TITAN CEMENT RE	GR	39,06	....
UPONOR -A-	FI ★	18,30	....
CIMENTS VICAT /	FR ★	60,50	....
VINCI	FR ★	62,70	....
WIENERBERGER AG	AT ★	15,79	....
▶ DJ E STOXX CNST P		224,11	....

CONSOMMATION CYCLIQUE

ACCOR	FR ★	37	....
ADIDAS-SALOMON	DE ★	71,50	....
AGFA-GEVAERT	BE ★	12,25	− 0,41
AIR FRANCE	FR ★	14,48	....
AIRTOURS PLC	GB	3,96	+ 2,92
ALITALIA	IT ★	1,06	....
AUSTRIAN AIRLIN	AT ★	6,70	....
AUTOGRILL	IT ★	10,12	....
BANG & OLUFSEN	DK	23,51	....
BENETTON	IT ★	12	....
BERKELEY GROUP	GB	10,12	− 0,47
BRITISH AIRWAYS	GB	3,27	....
BULGARI	IT ★	9,47	....
CHRISTIAN DIOR	FR ★	34,27	....
CLUB MED.	FR ★	45,02	....
COMPASS GROUP	GB	8,18	+ 1,39
DT.LUFTHANSA N	DE ★	14,65	....
ELECTROLUX -B-	SE	16,28	....
EM.TV & MERCHAN	DE ★	1,98	− 2,94
EMI GROUP	GB	5,07	+ 0,32
EURO DISNEY	FR ★	0,96	....
HDP	IT ★	3,32	....
HERMES INTL	FR ★	168	....
HILTON GROUP	GB	3,38	+ 0,48
HUGO BOSS AG VZ	DE ★	23,40	....
HUNTER DOUGLAS	NL ★	26,40	....
INDITEX R	ES ★	21,54	....
J D WETHERSPOON	GB	6,04	....
KLM	NL ★	13	− 3,92
LVMH	FR ★	45	− 0,73
MEDION	DE ★	45,47	+ 1,61
MOULINEX	FR ★	0,01	....
NH HOTELES	ES ★	10,91	....
NXT	GB	2,73	....
P & O PRINCESS	GB	5,87	+ 0,27
PERSIMMON PLC	GB	4,91	− 0,33
PREUSSAG AG	DE ★	28,75	....
RANK GROUP	GB	3,69	+ 0,44
RICHEMONT UNITS	CH	21,19	....
RYANAIR HLDGS	IR ★	12,70	− 0,39
SAIRGROUP N	CH	2,95	....
SAS DANMARK A/S	DK	9,81	....
SEB	FR ★	60,75	....
SIX CONTINENTS	GB	11,41	+ 0,28
SODEXHO ALLIANC	FR ★	45,03	− 1,49
THE SWATCH GRP	CH	101,03	....
THE SWATCH GRP	CH	21,39	....
TELE PIZZA	ES ★	1,82	....
THOMSON MULTIME	PA	30,95	+ 0,32
WILSON BOWDEN	GB	12,09	....
WM-DATA -B-	SE	2,81	....
WOLFORD AG	AT ★	10,62	....
WW/WW UK UNITS	IR ★	0,81	− 3,57
▶ DJ E STOXX CYC GO P		118,43	....

PHARMACIE

ACTELION N	CH	42,38	....
ALTANA AG	DE ★	56	....
AMERSHAM	GB	10,58	....
ASTRAZENECA	GB	49,58	− 1,34
AVENTIS	FR ★	78	....
BB BIOTECH	CH	80,14	....
CELLTECH GROUP	GB	14,38	− 0,11
DISETRONIC HLDG	CH	791,23	....
ELAN CORP	IR ★	50	....
ESSILOR INTL	FR ★	32,70	....
FRESENIUS MED C	DE ★	73	....
H. LUNDBECK	DK	30,10	+ 0,45
GALEN HOLDINGS	GB	11,94	− 0,40
GAMBRO -A-	SE	7,22	....
GLAXOSMITHKLINE	GB	28,25	+ 0,11
H. LUNDBECK	DK	30,10	+ 0,45
NOVARTIS N	CH	39,26	....
NOVO-NORDISK -B	DK	43,40	....
NOVOZYMES -B-	DK	21,90	....
ORION B	FI ★	19,40	....
OXFORD GLYCOSCI	GB	8,98	....
PHONAK HLDG N	CH	25,91	....
QIAGEN NV	NL ★	22	− 0,90
ROCHE HLDG G	CH	79,97	....
SANOFI SYNTHELA	FR ★	77,40	....
SCHERING AG	DE ★	60,65	....
SERONO -B-	CH	923,66	....
SHIRE PHARMA GR	GB	13,39	....
SMITH & NEPHEW	GB	6,03	+ 0,27
SSL INTL	GB	9,07	....
SULZER AG 100N	CH	165,04	....
SYNTHES-STRATEC	CH	764,06	....
UCB	BE ★	42,50	− 2,30
WILLIAM DEMANT	DK	30,50	....
WS ATKINS	GB	9,46	....
ZELTIA	ES ★	9,10	....
▶ DJ E STOXX HEAL		526,24	− 0,01

(Publicité)

Le Monde ARGENT

Tous les week-ends faites un bon placement

Le Monde Argent, un supplément du Monde en vente chaque samedi avec l'édition datée dimanche-lundi

ÉNERGIE

BG GROUP	GB	4,30	+ 1,52
BP	GB	8,30	− 0,19
CEPSA	ES ★	12,59	....
COFLEXIP	FR ★	149	....
DORDTSCHE PETRO	NL ★	2,69	+ 6,32
GBL	BE ★	57,50	− 0,69
ENI	IT ★	13,13	....
ENTERPRISE OIL	GB	6,83	....
HELLENIC PETROL	GR	7,90	....
LATTICE GROUP	GB	2,45	+ 0,66
OMV AG	AT ★	92,99	....
PETROLEUM GEO-S	NO	7,17	....
REPSOL YPF	ES ★	15,86	+ 1,02
ROYAL DUTCH CO	NL ★	53,90	− 0,19
SAIPEM	IT ★	5,02	....
SHELL TRANSP	GB	7,71	− 0,62
STATOIL	NO	7,29	....
TOTAL FINA ELF	FR ★	142,20	− 0,21
IHC CALAND	NL ★	50,10	....
▶ DJ E STOXX ENGY P		303,44	− 0,02

SERVICES FINANCIERS

3I GROUP	GB	14,03	+ 0,23
ALPHA FINANCE	GR	44,90	....
AMVESCAP	GB	15,71	− 2
BHW HOLDING AG	DE ★	33	....
BPI R	PT ★	2,42	....
BRITISH LAND CO	GB	7,53	+ 0,21
CALEDONIA INV.S	GB	12,94	....
CANARY WHARF GR	GB	7,29	+ 0,22
CATTLES ORD.	GB	4,62	....
CLOSE BROS GRP	GB	13,58	+ 10
COBEPA	BE ★	60,30	....
CONSORS DISC-BR	DE ★	10,19	+ 0,59
CORIO NV	NL ★	25,30	+ 0,20
CORP FIN ALBA	ES ★	23,79	....
DAB BANK AG	DE ★	14,11	− 0,98
DEPFA-BANK	DE ★	63,80	....
DROTT -B-	SE	11,27	....
EURAZEO	FR ★	63,50	....
EURONEXT	NL ★	22	....
FINAXA	FR ★	93,90	....
FORTIS (B)	BE ★	26,05	− 0,80
FORTIS (NL)	NL ★	26,06	....
GECINA	FR ★	90	− 0,06
GIMV	BE ★	29	....
GREAT PORTLAND	GB	3,85	....
HAMMERSON	GB	7,28	....
ING GROEP	NL ★	28,85	− 1,20
LAND SECURITIES	GB	13,02	+ 1,50
LIBERTY INTL	GB	7,86	....
LONDON STOCK EX	GB	5,90	....
MARSCHOLLEK LAU	DE ★	58,60	....
MEDIOBANCA	IT ★	12,02	....
METROVACESA	ES ★	14,95	....
MONTEDISON	IT ★	2,74	....
PROVIDENT FIN	GB	10,50	....
RODAMCO EUROPE	NL ★	39,20	− 0,33
RODAMCO NORTH A	NL ★	46	+ 0,04
ROLINCO NV	NL ★	25	....
SCHRODERS	GB	14,08	+ 0,23
SIMCO N	FR ★	76	....
SLOUGH ESTATES	GB	5,21	....
TECAN GRP N	CH	67,24	....
UNIBAIL	FR ★	55,25	− 3,41
VALLEHERMOSO	ES ★	7,33	....
WCM BETEILIGUNG	DE ★	12,85	....
▶ DJ E STOXX FINS P		236,71	....

ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMECQ	GB	6,09	....
ASSOCIAT BRIT F	GB	8,22	....
BBAG OE BRAU-BE	AT ★	37,55	....
BRAU UNION	AT ★	39	....
CADBURY SCHWEPP	GB	7,25	+ 1,57
CARLSBERG -B-	DK	45,68	....
CARLSBERG AS -A	DK	40,31	....
COCA COLA HBC	GR	16,36	....
DANISCO	DK	39,91	....
DANONE	FR ★	128,10	− 0,77
DELTA HOLDINGS	GR	8,62	....
DIAGEO	GB	11,91	− 0,93
ELAIS OLEAGINOU	GR	18,90	....
HEINEKEN HOLDIN	NL ★	30,70	− 0,97
HELLENIC SUGAR	GR	9,84	....
KAMPS	DE ★	8,90	....
KERRY GRP-A-	GB	22,76	....
KINGFISHER	GB	6,43	+ 0,25
KONINKLIJKE NUM	NL ★	26,60	+ 0,68
MONTEDISON	IT ★	2,74	....
NESTLE N	CH	230,58	....
NORTHERN FOODS	GB	2,58	....
PARMALAT	IT ★	3,02	....
PERNOD RICARD	FR ★	82,50	....
RAISIO GRP -V-	FI ★	0,97	+ 2,11
SCOTT & NEWCAST	GB	8,18	+ 0,99
SOUTH AFRICAN B	GB	7,69	....
TATE & LYLE	GB	5,43	+ 0,30
TOMKINS	GB	3,13	....
UNILEVER	NL ★	65,90	....
WHITBREAD PLC	GB	8,59	− 0,37
▶ DJ E STOXX F & BV P		223,76	− 0,10

BIENS D'ÉQUIPEMENT

ABB N	CH	11,68	....
ADECCO N	CH	57,73	....
AGGREKO	GB	5,71	....
ALSTOM	FR ★	13,10	....
ALTRAN TECHNO	FR ★	49,90	+ 0,02
ALUSUISSE GRP N	CH	855,75	....
ARRIVA	GB	4,97	....
ASSA ABLOY-B-	SE	15,70	....
ASSOC BR PORTS	GB	6,33	− 0,25
ATLAS COPCO -A-	SE	23,60	....
ATLAS COPCO -B-	SE	22,13	....
ATTICA ENTR SA	GR	5,28	....
BAA	GB	9,46	− 0,17
BBA GROUP PLC	GB	4,23	....
BODYCOTE INTL	GB	3,51	....
BRAMBLES INDUST	GB	5,47	+ 0,29
BUDERUS AG	DE ★	27,60	....
CAPITA GRP	GB	7,53	+ 0,21
CDB WEB TECH IN	IT ★	3,81	....
CGIP	FR ★	35,49	....
CHUBB	GB	2,44	....
CIR	IT ★	1	....
COBHAM	GB	17,68	....
COOKSON GROUP P	GB	1,27	....
COPENHAGEN AIRP	DK	62,21	....
DAMPSKIBS -A-	DK	6718,17	....
DAMPSKIBS -B-	DK	7551,23	....
DAMSKIBS SVEND	DK	10077,26	....
DE LA RUE	GB	7,73	− 1,03
E.ON AG	DE ★	56	− 0,36
ELECTROCOMPONEN	GB	8,21	+ 1,59
ENIRO	SE	8,32	....
EPCOS	DE ★	52	....
EUR AERO DEFENC	FR ★	13,34	....
EUROTUNNEL	FR ★	0,98	....
EXEL	GB	12,86	+ 0,25
FINMECCANICA	IT ★	0,98	....
FINNLINES	FI ★	21,50	....
FKI	GB	3,08	....
FLS IND.B	DK	8,06	....
FLUGHAFEN WIEN	AT ★	30	....
GAMESA	ES ★	17,80	....
GKN	GB	4,49	....
GROUP 4 FALCK	DK	135,71	....
GROUP 4 FALCK	DK	135,71	....
GUARDIAN IT	GB	7,18	....
HAGEMEYER NV	NL ★	18,92	− 0,84
HALKOR	GR	4,48	....
HAYS	GB	3,27	+ 0,49
HEIDELBERGER DR	DE ★	44,40	....
HUHTAMAKI	FI ★	33,50	+ 1,85
IFIL	IT ★	5,66	....
IMI PLC	GB	3,93	....
IND.VAERDEN -A-	SE	17,07	....
INDRA SISTEMAS	ES ★	9,60	....
INVENSYS	GB	1,60	+ 1,01
INVESTOR -A-	SE	11,80	....
INVESTOR -B-	SE	11,64	....
ISS	DK	61,81	....
JOT AUTOMATION	FI ★	0,60	− 1,64
KINNEVIK -B-	SE	16,65	....
KONE B	FI ★	75,64	....
LEGRAND	FR ★	152	....
LINDE AG	DE ★	47,85	− 0,31
MAN AG	DE ★	22	....
MEGGITT	GB	2,85	....
METSO	FI ★	10,70	− 0,47
MG TECHNOLOGIES	DE ★	9,35	....
MORGAN CRUCIBLE	GB	3,06	....
EXEL	GB	12,86	+ 0,25
PACE MICRO TECH	GB	6,56	+ 0,25
PARTEK	FI ★	8,95	+ 1,70
PENINS.ORIENT.S	GB	4,04	+ 1,20
PERLOS	FI ★	11,90	....
PREMIER FARNELL	GB	4,38	....
RAILTRACK	GB	4,49	....
RANDSTAD HOLDIN	NL ★	13,35	....
RENTOKIL INITIA	GB	4,15	+ 1,57
REXAM	GB	5,98	....
REXEL	FR ★	60,25	+ 0,33
RHI AG	AT ★	7,40	....
RIETER HLDG N	CH	244,50	....
ROLLS ROYCE	GB	2,60	− 0,61
SANDVIK	SE	23,81	....
SAURER N	CH	19,87	....
SCHNEIDER ELECT	FR ★	50,05	− 2,05
SEAT PAGINE GIA	IT ★	0,94	....
SEAT PAGINE GIA	IT ★	0,94	....
SECURICOR	GB	1,67	....
SECURITAS -B-	SE	20,07	....
SERCO GROUP	GB	6,12	....
SGL CARBON	DE ★	27,70	....
SHANKS GROUP	GB	2,71	....
SIDEL	FR ★	50,10	....
SINGULUS TECHNO	DE ★	29,30	+ 3,10
SKF -B-	SE	20,07	....
SMITHS GROUP	GB	10,58	....
SOPHUS BEREND -	DK	22,44	....
SPIRENT	GB	2,65	....
STOLT NIELSEN	LU ★	122	....
TELE2 -B-	SE	36,19	....
THALES	FR ★	40,25	+ 0,63
TOMRA SYSTEMS	NO	11,95	....
TPI	ES ★	4,48	....
TRAFFICMASTER	GB	0,91	....
UNAXIS HLDG N	CH	113,08	....
VA TECHNOLOGIE	AT ★	22,50	....
VEDIOR NV	NL ★	12,27	....
VESTAS WIND SYS	DK	35,47	− 4,69
VINCI	FR ★	62,70	....
VIVENDI ENVIRON	FR ★	41,20	+ 0,49
VOLVO -A-	SE	16,86	....
VOLVO -B-	SE	17,75	....
WARTSILA CORP A	FI ★	20	....
XANSA	GB	5,26	....
ZARDOYA OTIS	ES ★	10,50	....
▶ DJ E STOXX IND GO P		336,68	− 0,11

ASSURANCES

AEGIS GROUP	GB	1,43	....
AEGON NV	NL ★	29,35	− 1,34
AGF	FR ★	55	....
ALLEANZA ASS	IT ★	11,73	....
ALLIANZ N	DE ★	264	+ 0,38
ASR VERZEKERING	NL ★	81,10	....
AXA	FR ★	24,40	....
BALOISE HLDG N	CH	99,84	....
BRITANNIC	GB	12,89	....
CATTOLICA ASS	IT ★	23,80	....
CGNU	GB	13,59	+ 1,44
CNP ASSURANCES	FR ★	36	....
CODAN	DK	16,53	....
CORP MAPFRE R	ES ★	18,50	....
ERGO VERSICHERU	DE ★	164,50	....
ETHNIKI GEN INS	GR	11,08	....
EULER	FR ★	44,50	....
FONDIARIA ASS	IT ★	5,89	....
FORTIS (B)	BE ★	26,05	− 0,80
FRIENDS PROVIDE	GB	3,13	....
GENERALI ASS	IT ★	30,65	....
GENERALI HLD VI	AT ★	146	....
INDEPENDENT INS	GB	0,10	....
INTERAM HELLEN	GR	4,98	....
IRISH LIFE & PE	GB	12,20	....
LEGAL & GENERAL	GB	2,52	+ 1,29
MEDIOLANUM	IT ★	10,03	....
MUENCH RUECKVER	DE ★	301,50	....
POHJOLA GRP.B	FI ★	19,80	....
PRUDENTIAL	GB	12,26	....
RAS	IT ★	13,59	....
ROYAL SUN ALLIA	GB	6,40	− 0,50
SAI	IT ★	15,30	....
SAMPO-LEONIA -A	FI ★	8,70	− 1,02
SCHW NATL VERS	CH	570,50	....
SCOR	FR ★	39,97	....
SKANDIA INSURAN	SE	8,38	....
ST JAMES'S PLAC	GB	5,50	....
STOREBRAND	NO	6,21	....
SWISS LIFE REG	CH	520,24	....
SWISS RE N	CH	112,74	....
TOPDANMARK	DK	26,20	....
ZURICH FINL SVC	CH	284,91	....
▶ DJ E STOXX INSU P		333,89	....

MEDIAS

B SKY B GROUP	GB	13,51	− 1,40
CANAL PLUS	FR ★	3,57	....
CAPITAL RADIO	GB	12,74	+ 1,92
CARLTON COMMUNI	GB	3,48	+ 0,46
DLY MAIL & GEN	GB	10,26	....
ELSEVIER	NL ★	12,91	− 0,08
EMAP PLC	GB	11,96	....
FOX KIDS EUROPE	NL ★	12,05	....
FUTURE NETWORK	GB	0,77	....
GRANADA	GB	2,28	+ 1,43
GRUPPO L'ESPRES	IT ★	3,48	....
GWR GROUP	GB	4,14	....
HAVAS ADVERTISI	FR ★	8,45	....
INDP NEWS AND M	IR ★	1,84	....
INFORMA GROUP	GB	3,48	....
LAGARDERE SCA N	FR ★	45,69	− 1,21
LAMBRAKIS PRESS	GR	5,24	....
M6 METROPOLE TV	FR ★	27,40	....
MEDIASET	IT ★	8,36	....
MODERN TIMES GR	SE	24,23	....
MONDADORI	IT ★	7,17	....
NRJ GROUP	FR ★	20,10	....
PEARSON	GB	13,45	+ 1,45
PRISA	ES ★	10,91	....
PROSIEBEN SAT.1	DE ★	7,30	....
PT MULTIMEDIA R	PT ★	7,55	....
PUBLICIS GROUPE	FR ★	27,91	....
PUBLIGROUPE N	CH	243,14	....
REED INTERNATIO	GB	9,47	+ 0,17
REUTERS GROUP	GB	10,79	− 1,17
RTL GROUP	LU ★	43	+ 8,86
SMG	GB	2,45	− 0,65
SOGECABLE R	ES ★	27,60	....
TAYLOR NELSON S	GB	3,24	....
TELEWEST COMM.	GB	1,04	....
TF1	FR ★	26,62	− 1,84
TRINITY MIRROR	GB	6,85	− 0,47
UNITED PAN-EURO	NL ★	0,50	....
UTD BUSINESS ME	GB	11,43	....
VIVENDI UNIVERS	FR ★	57,15	....
VNU	NL ★	36	....
WOLTERS KLUWER	NL ★	24,20	....
WPP GROUP	GB	11,01	+ 0,29
▶ DJ E STOXX MEDIA P		304,36	+ 0,12

BIENS DE CONSOMMATION

AHOLD	NL ★	32,90	− 0,30
ALTADIS	ES ★	17,80	....
AMADEUS GLOBAL	ES ★	6	....
ATHENS MEDICAL	GR	4,24	....
AUSTRIA TABAK A	AT ★	82,40	....
AVIS EUROPE	GB	2,34	....
BEIERSDORF AG	DE ★	123,50	....
BIC	FR ★	36,04	− 2,59
BRIT AMER TOBAC	GB	9,12	+ 0,71
CASINO GP	FR ★	87,15	− 0,68
CLARINS	FR ★	63,25	....
COLRUYT	BE ★	48	− 1,23
DELHAIZE	BE ★	60	+ 0,84
FIRSTGROUP	GB	4,23	− 0,38
GALLAHER GRP	GB	7,15	....
GIB	BE ★	50	+ 0,81
GIVAUDAN N	CH	342,98	....
HENKEL KGAA VZ	DE ★	64,30	....
ICELAND GROUP	GB	2,82	....
IMPERIAL TOBACC	GB	13,27	− 0,24
JERONIMO MARTIN	PT ★	8,13	....
KESKO -B-	FI ★	9,20	+ 0,22
L'OREAL	FR ★	75,85	− 1,30
LAURUS NV	NL ★	5,09	....
MORRISON SUPERM	GB	3,19	....
RECKITT BENCKIS	GB	14,76	− 0,22
SAFEWAY	GB	4,91	− 0,33
SAINSBURY J. PL	GB	5,72	− 0,83
STAGECOACH GROU	GB	1,01	....
TERRA NETWORKS	ES ★	9,33	....
TESCO PLC	GB	3,86	....
TPG	NL ★	22,60	− 0,88
WANADOO	FR ★	5,65	....
WELLA AG VZ	DE ★	52,80	....
▶ DJ E STOXX N CY G P		386,54	− 0,11

COMMERCE DISTRIBUTION

ALLIANCE UNICHE	GB	8,67	....
AVA ALLG HAND.G	DE ★	42,25	....
BOOTS CO PLC	GB	9,62	+ 1,69
BUHRMANN NV	NL ★	11,38	....
CARREFOUR	FR ★	57,20	− 1,12
CASTO.DUBOIS	FR ★	53,55	....
CC CARREFOUR	ES ★	14,05	....
CHARLES VOEGELE	CH	46,93	....
D'IETEREN SA	BE ★	156	− 1,14
DEBENHAMS	GB	6,09	....
DIXONS GROUP	GB	3,98	+ 1,64
GAL LAFAYETTE	FR ★	147	....
GEHE AG	DE ★	42,60	....
GUCCI GROUP	NL ★	99,50	+ 0,51
GUS	GB	10,12	+ 0,96
HENNES & MAURIT	SE	22,44	....
KARSTADT QUELLE	DE ★	40,50	....
KINGFISHER	GB	5,88	....
MARKS & SPENCER	GB	5,61	+ 0,29
MATALAN	GB	5,61	....
METRO	DE ★	38,20	+ 0,53
MFI FURNITURE G	GB	2,28	....
NEXT PLC	GB	14,36	− 0,22
PINAULT PRINT.	FR ★	145,30	− 1,09
SIGNET GROUP	GB	1,43	....
VALORA HLDG N	CH	179,30	....
VENDEX KBB NV	NL ★	10,66	....
W.H SMITH	GB	7,82	....
WOLSELEY PLC	GB	8,10	+ 0,20
▶ DJ E STOXX RETL P		296,97	....

HAUTE TECHNOLOGIE

AIXTRON	DE ★	26,70	− 0,37
ALCATEL-A-	FR ★	20,38	....
ALTEC	GR	3,02	....
ARC INTERNATION	GB	0,95	....
ARM HOLDINGS	GB	6,04	− 2,33
ASML HOLDING	NL ★	19,25	− 2,28
BAAN COMPANY	NL ★	2,61	....
BAE SYSTEMS	GB	5,05	− 1,25
BALTIMORE TECH	GB	0,32	....
BROKAT TECHNOLO	DE ★	0,35	− 2,78
BULL	FR ★	1,16	....
BUSINESS OBJECT	FR ★	38	....
CAP GEMINI	FR ★	70,60	− 1,40
COMPTEL	FI ★	3,75	....
DASSAULT SYST.	FR ★	53	....
ERICSSON -B-	SE	6,22	....
F-SECURE	FI ★	1,32	....
FILTRONIC	GB	6,57	+ 14,85
FINMATICA	IT ★	20,04	....
GETRONICS	NL ★	4,10	− 0,73
GN GREAT NORDIC	DK	6,65	+ 1,02
INFINEON TECHNO	DE ★	22,25	+ 2,53
INFOGRAMES ENTE	FR ★	15,75	....
INTRACOM R	GR	15,66	....
KEWILL SYSTEMS	GB	0,99	....
LEICA GEOSYSTEM	CH	126,32	....
LOGICA	GB	12,34	− 0,52
LOGITECH INTL N	CH	39,05	....
MARCONI	GB	0,56	....
MB SOFTWARE	DE ★	0,20	....
NOKIA	FI ★	25,69	− 1,57
OCE	NL ★	10,20	....
ROY.PHILIPS ELE	NL ★	30,10	− 1,31
PSION	GB	1,51	....
SAGE GRP	GB	3,83	....
SAGEM	FR ★	61,45	....
SAP AG	DE ★	138,45	....
SAP VZ	DE ★	153,99	....
SEZ HLDG N	CH	47,41	....
SIEMENS AG N	DE ★	65,30	− 0,91
SPIRENT	GB	2,65	....
STMICROELECTRON	FR ★	37,70	− 0,53
THINK TOOLS	CH	19,73	....
THUS	GB	0,88	....
TIETOENATOR	FI ★	28,73	− 0,07
▶ DJ E STOXX TECH P		470,09	− 0,83

SERVICES COLLECTIFS

ACEA	IT ★	7,92	....
AEM	IT ★	2,24	....
BRITISH ENERGY	GB	3,90	....
CENTRICA	GB	3,43	+ 0,47
EDISON	IT ★	8,63	....
ELECTRABEL	BE ★	231	− 1,70
ELECTRIC PORTUG	PT ★	2,56	....
ENDESA	ES ★	17,81	− 0,34
ENEL	IT ★	6,39	....
EVN	AT ★	44,05	....
FORTUM	FI ★	5,18	+ 1,57
GAS NATURAL SDG	ES ★	19,58	....
HIDRO CANTABRIC	ES ★	26,30	....
IBERDROLA	ES ★	14,34	....
INNOGY HOLDINGS	GB	3,19	....
ITALGAS	IT ★	10	....
KELDA	GB	5,48	− 0,29
NATIONAL GRID G	GB	7,05	− 0,68
INTERNATIONAL P	GB	3,33	+ 0,48
OESTERR ELEKTR	AT ★	79,01	....
PENNON GROUP	GB	9,62	....
POWERGEN	GB	11,88	− 0,13
SCOTTISH POWER	GB	6,33	+ 0,51
SEVERN TRENT	GB	10,98	− 0,29
SUEZ	FR ★	33,75	....
UNION FENOSA	ES ★	17,47	....
UNITED UTILITIE	GB	10,12	− 0,32
VIRIDIAN GROUP	GB	8,48	....
▶ DJ E STOXX PO SUP P		293,10	− 0,09

EURO NOUVEAU MARCHÉ

03/12 9 h 56 ▶

AMSTERDAM

	Cours en euros	% Var. 30/11
AIRSPRAY NV	17,70	....
ANTONOV	0,60	....
C/TAC	2,56	+ 0,39
CARDIO CONTROL	3,30	....
CSS	23,90	....
HITT NV	6,55	....
AMERICA SUL PREF-B	....	....
NEDGRAPHICS HOLD	4	....
SOPHEON	0,51	....
PROLION HOLDING	94	....
RING ROSA	0,03	....
UCC GROEP NV	7	....

BRUXELLES

ARTHUR	2,50	....

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne **IT** : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande **LU** : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche **FI** : Finlande - **BE** : Belgique - **GR** : Grèce.

CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - **NO** : Norvège - **SE** : Suède **GB** : Grande-Bretagne - **DK** : Danemark.

VALEURS FRANCE

● Le cours de Bourse de **Legris Industries** s'inscrivait en repli de 0,74 %, à 20 euros, lundi matin 3 décembre. Le financier franco-américain Guy Wyser-Pratte a franchi en hausse le seuil de 20 % du capital de la société de fluides industriels et de logistique, et détient 20,01 % du capital et 14,68 % des droits de vote. La société Wyser-Pratte a indiqué qu'elle agissait seule, mais qu'elle n'avait pas l'intention d'acquérir le contrôle de Legris, a précisé le Conseil des marchés financiers dans un communiqué.

● L'action **BNP Paribas** perdait 0,1 %, à 97,9 euros, lundi matin. Paribas Affaires industrielles (PAI), filiale de la banque, a formulé une offre sur le distributeur britannique Body Shop International, selon des informations publiées dans le *Sunday Telegraph*. D'après le quotidien dominical londonien, l'offre pourrait valoriser la société à 250 millions de livres environ, soit 398 millions d'euros. Body Shop avait annoncé en octobre sa propre mise en vente après avoir fait état d'une forte baisse de son bénéfice.

● Le titre **Rhodia** chutait de 8,24 %, à 9,8 euros, lundi matin. Selon *Le Figaro*, le groupe chimique néerlandais DSM a mis fin aux discussions avec Aventis sur l'éventualité d'un rachat des 25,2 % que détient ce dernier dans le groupe de chimie de spécialités Rhodia.

PREMIER MARCHÉ

LUNDI 3 DÉCEMBRE **Cours à 9 h 57**

Dernier jour de négociation des OSRD : 20 décembre

France ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
ACCOR ❯	36,75	241,06	−0,68	−18,33
AFFINE	36,90	242,05	...	+2,50
AGF ❯	54,25	355,86	−1,36	−26,68
AIR FRANCE G ❯	14,83	97,28	+2,42	−40,68
AIR LIQUIDE ❯	155,80	1021,98	−1,70	−1,95
ALCATEL A ❯	19,77	129,68	−2,99	−67,32
ALCATEL O	9,22	60,48	...	−80,38
ALSTOM ❯	13	85,27	−0,76	−52,72
ALTRAN TECHN ❯	50,05	328,31	+0,32	−37,69
ARBEL	2,80	18,37	+3,70	−72
AREVA CIP	150	983,94	−0,20	−18,47
ATOS ORIGIN ❯	75,40	494,59	+0,13	+0,53
AVENTIS ❯	77,10	505,74	−1,15	−17,54
AXA ❯	24,14	158,35	−1,07	−37,29
BACOU DALLOZ	82	537,88	+0,99	+6,08
BAIL INVESTI	121	793,71	−0,08	+2,62
BAZAR HOT. V	...	...	...	−1,02
BEGHIN SAY ❯	40,05	262,71	−0,12	...
BIC ❯	36,89	241,98	−0,30	−11,93
BNP PARIBAS ❯	97,90	642,18	−0,10	+4,70
BOLLORE ❯	239	1567,74	+0,21	+13,91
BOLLORE INV	...	...	...	+24,13
BONGRAIN	42,12	276,29	−4,27	+20,34
BOUYGUES ❯	37,80	247,95	−1,82	−21,65
BOUYGUES OFF ❯	36,50	239,42	+1,36	−24,74
B T P (LA CI	...	...	...	...
BULL# ❯	1,17	7,67	+0,86	−76,02
BURELLE (LY)	50,50	331,26	+0,90	−35,25
BUSINESS OBJ ❯	37,26	244,41	−1,95	−10,98
CANAL + ❯	3,55	23,29	−0,56	−7,06
CAP GEMINI ❯	70	459,17	−2,23	−59,25
CARBONE-LORR ❯	33,53	219,94	−1,35	−36,73
CARREFOUR ❯	57,25	375,54	−1,04	−14,42
CASINO GUICH	62,40	409,32	+0,65	−7,77
CASINO GUICH ❯	87,30	572,65	−0,51	−17,24
CASTORAMA DU ❯	54,30	356,18	+1,40	−21,30
CEGID (LY)	86	564,12	−0,81	+21,72
CEREOL ❯	30	196,79	+0,67	...
CERESTAR ❯	31,05	203,67	−0,42	...
CFF.RECYCLIN	37,10	243,36	−7,02	−6,31
CGIP ❯	34,90	228,93	−1,66	−30,89
CHARGEURS	63,10	413,91	−2,62	...
CHRISTIAN DI ❯	34,02	223,16	−0,73	−33,35
CIC -ACTIONS	119,90	786,49	−0,17	+2,04
CIMENTS FRAN ❯	46,75	306,66	−1,06	−15
CLARINS ❯	63,60	417,19	+0,55	−17,75
CLUB MEDITER ❯	45,50	298,46	+1,07	−49,94
CNP ASSURANC ❯	36,18	237,33	+0,50	−15,24
COFACE ❯	55,70	365,37	−0,18	−48,89
COFLEXIP	148	970,82	−0,67	...
COLAS	63	413,25	−1,10	+15,49
CONTIN.ENTRE	47,48	311,45	−0,02	+13,04
CRED.FON.FRA	15,01	98,46	−0,53	+18,75
CREDIT LYONN ❯	37,15	243,69	−0,96	−0,13
CS COM.ET SY	8,50	55,76	−0,47	...
DAMART	82	537,88	+1,99	+1,23
DANONE ❯	128,50	842,90	−0,46	−19,98
DASSAULT-AVI	313	2053,15	−2,07	+42,27
DASSAULT SYS ❯	52,30	343,07	−1,32	−28,35
DEV.R.N-P.CA	14,26	93,54	...	+1,85
DEVEAUX(LY)#	67,40	442,12	−1,46	−19,76
DMC (DOLLFUS	7,65	50,18	+1,32	−28,10
DYNACTION	24,55	161,04	+0,16	−17,61
EIFFAGE ❯	68,30	448,02	−0,80	+7,18
ELECT.MADAGA	22,50	147,59	−3,02	+3,35
ELIOR ❯	8,35	54,77	+0,12	−38,42
ENTENIAL(EX	25,37	166,42	−2,05	−14,83
ERAMET	33,01	216,53	−6,35	−24,20
ESSILOR INTL ❯	33,50	219,75	+2,45	−3,59
ESSO	79,25	519,85	−0,31	+22,86
EULER ❯	43,60	286	−2,02	−20,07
EURAZEO ❯	63,10	413,91	−0,63	−18,47
EURO DISNEY ❯	0,94	6,17	−2,08	+74,07
EUROTUNNEL ❯	0,97	6,36	−1,02	−8,49
FAURECIA ❯	55,95	367,01	−3,87	+33,21
F.F.P. (NY) ❯	96,50	633	+0,63	+28,83
FIMALAC ❯	38,80	254,51	+0,67	+8,13
FINAXA	...	...	...	−27,76
FONC.LYON.#	26,60	174,48	−0,37	−7,70
FRANCE TELEC ❯	43,54	285,60	−1,27	−52,64
FROMAGERIES	...	...	...	+25,58
GALERIES LAF ❯	146,90	963,60	−0,07	−27,99
GAUMONT # ❯	38	249,26	+1,01	−9,09
GECINA ❯	91,80	602,17	+1,94	−10
GENERALE DE	16	104,95	+1,27	...
GEOPHYSIQUE ❯	35,21	230,96	−0,54	−50,82
GFI INFORMAT ❯	12,10	79,37	+0,25	−51,92
GRANDVISION ❯	17,01	111,58	+0,06	−11,54
GROUPE GASCO	68	446,05	−1,59	−19,23
GROUPE PARTO	56,10	367,99	+0,18	−2,43
GR.ZANNIER (	80,35	527,06	−1,11	+30,65
GUYENNE GASC ❯	87,40	573,31	+1,27	+5,30
HAVAS ADVERT ❯	8,21	53,85	−2,84	−46,68
IMERYS ❯	107,80	707,12	−0,65	−10,90
IMMEUBLES DE	21,70	142,34	−3,56	+13,02
IMMOBANQUE	...	...	...	−1,12
IM.MARSEILLA	3097	20314,99	+3,23	−1,68
INFOGRAMES E ❯	15,61	102,39	−0,89	−18,69
INGENICO ❯	25,80	169,24	−1,53	−8,44
ISIS	135,60	889,48	−4,51	...
JC DECAUX ❯	10,75	70,52	+0,66	...
KAUFMAN ET B	15,75	103,31	+0,96	−17,10
KLEPIERRE ❯	107	701,87	...	+6,89
L'OREAL ❯	75,40	494,59	−1,89	−17,41
LAFARGE ❯	101,10	663,17	−1,37	+15,67
LAGARDERE ❯	45,40	297,80	−1,84	−26,53
LAPEYRE ❯	46,50	305,02	−1,32	−28,46
LEBON (CIE)	...	...	...	−7,77
LEGRAND ORD.	145,50	954,42	−4,28	...
LEGRAND ADP	126,80	831,75	−0,08	...
LEGRIS INDUS ❯	20,30	133,16	+0,74	−57,70
LIBERTY SURF	3,62	23,75	−10,84	...
LOCINDUS	125	819,95	−0,79	+10,42
LOUVRE #	62,15	407,68	+0,24	−3,26
LVMH MOET HE ❯	44,45	291,57	−1,94	−36,95
MARINE WENDE ❯	64,85	425,39	+0,39	−27,94
MARIONNAUD P ❯	49,34	323,65	+1,13	−26,51
MATUSSIERE F	7,74	50,77	...	+19,07
MAUREL ET PR	15,24	99,97	+0,40	+52,55
METALEUROP	3,21	21,06	+0,31	−36,93
MICHELIN ❯	36,30	238,11	−0,63	−5,83
MONTUPET SA	10,70	70,19	+1,81	−45,18
NATEXIS BQ P ❯	96,45	632,67	−0,52	+2,11
NEOPOST ❯	34,31	225,06	+0,76	+37,24
NEXANS ❯	16,50	108,23	−4,62	...
NORBERT DENT	21,70	142,34	−0,46	+20,55
NORD-EST	26,50	173,83	−0,93	+1,33
NRJ GROUP ❯	20,30	133,16	+1	−33,31
OBERTHUR CAR ❯	8,59	56,35	−2,61	−49,76
OLIPAR	6,90	45,26	+1,32	+0,29
ORANGE ❯	9,66	63,37	−0,31	...
OXYG.EXT-ORI	367	2407,36	+4,83	+0,82
PECHINEY ACT ❯	54	354,22	−0,92	+10,90
PECHINEY B P	50	327,98	−3,75	+4,16
PENAUILLE PO ❯	35,70	234,18	+1,85	−46,79
PERNOD-RICAR ❯	82,40	540,51	−0,12	+12,10
PEUGEOT ❯	47,20	309,61	−0,17	+16,88
PINAULT-PRIN ❯	146,50	960,98	−0,27	−35,99
PLASTIC OMN	64,05	420,14	+0,08	−40,96
PROVIMI ❯	17,53	114,99	−2,18	...
PSB INDUSTRI	78,30	513,61	...	+9,05
PUBLICIS GR. ❯	27,60	181,04	−1,11	−23,31
REMY COINTRE ❯	26	170,55	−0,04	−42,22
RENAULT ❯	38,16	250,31	−0,65	−31,24
REXEL ❯	60,25	395,21	+0,33	−33,05
RHODIA ❯	9,73	63,82	−8,90	−41,03
ROCHETTE (LA	6,13	40,21	−3,46	−0,32
ROUGIER #	58	380,46	...	−4,91
ROYAL CANIN ❯	133,50	875,70	−0,30	+17,10
RUE IMPERIAL	...	...	...	−13,26
SADE (NY)	...	...	...	+4,48
SAGEM ADP	47,55	311,91	...	−44,70
SAGEM S.A. ❯	60,95	399,81	−0,81	−57,19
SAINT-GOBAIN ❯	162,80	1067,90	−0,06	−2,68
SALVEPAR (NY	49,50	324,70	−2,75	−20,54
SANOFI SYNTH ❯	76,50	501,81	−1,16	+7,74
SCHNEIDER EL ❯	50,30	329,95	−1,57	−35,26
SCOR SVN ❯	40,20	263,69	+0,58	−27,30
S.E.B. ❯	60,90	399,48	+0,25	+5,09
SEITA	45,27	296,95	+0,13	+4,50
SELECTIBAIL(	16,20	106,27	+0,31	+9,45
SIDEL	50,05	328,31	−0,10	...
SILIC	155	1016,73	...	−5,14
SIMCO ❯	76	498,53	...	+3,26
SKIS ROSSIGN	14,55	95,44	−1,02	−14,41
SOCIETE GENE ❯	60,70	398,17	−0,16	−8,30
SODEXHO ALLI ❯	45,17	296,30	−1,18	−6,48
SOGEPARC (FI	...	...	...	+10,84
SOPHIA ❯	30,45	199,74	+0,16	+1,50
SOPRA GROUP ❯	38,11	249,99	−1,14	−39,02
SPIR COMMUNI ❯	71,30	467,70	+1,49	−0,90
SR TELEPERFO ❯	22,23	145,82	+1,05	−46,88
STERIA GROUP	33	216,47	+3,06	−5,98
SUCR.PITHIVI	368,40	2416,55	−0,70	+26,38
SUEZ ❯	33,40	219,09	−1,04	−14,13
TAITTINGER	130,10	853,40	−0,69	−19,69
TECHNIP-COFL ❯	133,40	875,05	+1,44	−13,71
TF1 ❯	26,71	175,21	−1,51	−53,54
THALES ❯	39,80	261,07	−0,50	−22,03
THOMSON MULT. ❯	30,49	200	−1,17	−38,82
TOTAL FINA E ❯	142,40	934,08	−0,07	−10,10
TRANSICIEL # ❯	36,43	238,97	+2,33	−4,38
UBI SOFT ENT ❯	38,75	254,18	−0,39	−6,62
UNIBAIL (POR ❯	57	373,90	−0,35	+0,77
UNILOG ❯	68,80	451,30	−0,29	−19,05
USINOR ❯	13,81	90,59	−1,50	−1,77
VALEO ❯	42,37	277,93	+0,28	−10,91
VALLOUREC ❯	51	334,54	+0,29	−10,36
VICAT	...	...	...	+7,65
VINCI ❯	63	413,25	+0,48	−3,81
VIVARTE	122,10	800,92	−5,71	−12,47
VIVENDI ENVI ❯	40,83	267,83	−0,41	−12,19
VIVENDI UNIV ❯	56,30	369,30	−1,49	−19,68
WANADOO ❯	5,75	37,72	+1,77	−33,90
WORMS (EX.SO	19	124,63	+0,11	+8,26
ZODIAC ❯	203,70	1336,18	+1,85	−30,71

International ▶ Une sélection	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
ADECCO	57,75	378,82	−0,86	−13,28
AMERICAN EXP	36,30	238,11	−1,89	−36,81
AMVESCAP EXP	...	...	...	−18,75
ANGLOGOLD LT	38	249,26	+3,83	+19,87
A.T.T. #	19,33	126,80	−0,51	+9,45
BARRICK GOLD	16,99	111,45	+0,89	−1,27
COLGATE PAL.	65,90	432,28	+2,01	−5,85
CROWN CORK O	1,26	8,27	−3,08	−83,84
DIAGO PLC	11,60	76,09	+1,75	−0,93
DOW CHEMICAL	...	...	...	+1,48
DU PONT NEMO	49,30	323,39	+0,59	−7,33
ECHO BAY MIN	0,64	4,20	−3,03	+68,42
ELECTROLUX	...	...	...	+27
ELF GABON	150	983,94	+1,97	+24,17
ERICSSON # ❯	5,93	38,90	−4,51	−50,62
FORD MOTOR #	20,80	136,44	+1,46	−18,75
GENERAL ELEC ❯	43,01	282,13	−1,69	−17,28
GENERAL MOTO	55,50	364,06	+1,28	+3,73
GOLD FIELDS	5,25	34,44	+2,94	+45,83
HARMONY GOLD	6,01	39,42	−1,96	+30,08
HITACHI #	8,17	53,59	−0,85	−12,24
HSBC HOLDING ❯	13,38	87,77	+0,30	−13,17
I.B.M. ❯	128,30	841,59	...	+39,91
I.C.I.	...	...	...	−26,52
ITO YOKADO #	48,10	315,52	−2,81	−6,78
I.T.T. INDUS ■	54,40	356,84	+0,55	+34,92
MATSUSHITA	14,11	92,56	−6,93	−44,66
MC DONALD'S	29,97	196,59	−1,25	−11,90
MERK AND CO ❯	75,50	495,25	+0,53	−23,03
MITSUBISHI C	7,65	50,18	−1,92	−5,08
NESTLE SA # ❯	230	1508,70	−0,90	−5,19
NORSK HYDRO	...	...	...	−0,72
PFIZER INC	48	314,86	−1,23	−2,08
PHILIP MORRI ❯	52,55	344,71	+0,10	+11,71
PROCTER GAMB	86,05	564,45	...	+8,85
RIO TINTO PL	20,70	135,78	+1,52	+15,44
SCHLUMBERGER ❯	53,90	353,56	+1,70	−36,55
SEGA ENTERPR	21,51	141,10	−4,87	+121,52
SHELL TRANSP	7,63	50,05	+3,39	−12,09
SONY CORP. # ❯	51,30	336,51	−2,29	−30,01
T.D.K. #	55	360,78	−0,63	−46,07
TOSHIBA #	4,58	30,04	−1,72	−34,28
UNITED TECHO	67,70	444,08	−0,37	−20,77
ZAMBIA COPPE	0,32	2,10	−5,88	−28,88

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent ; ❯ Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

VENDREDI 30 NOVEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 18 h 26**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
A NOVO # ❯	18,68	122,53	+2,47
AB SOFT ◆	6	39,36	...
ABEL GUILLEM	6,59	43,23	+2,97
ACCESS COMME	4,58	30,04	+1,78
ACTEOS	1,71	11,22	+3,64
ADL PARTNER	7,86	51,56	−1,75
ALDETA	1,96	12,86	+4,26
ALGORIEL #	4,85	31,81	−2,81
ALPHA MOS #	4,15	27,22	+9,50
ALPHA MOS BO	0,21	1,38	−8,70
ALTAMIR & CI	69,20	453,92	−1
ALTI #	11,59	76,03	+9,44
ARTPRICE COM	5,43	35,62	+0,93
ASTRA	0,54	3,54	...
AUFEMININ.CO	1,25	8,20	+3,31
AUTOMA TECH	2,55	16,73	−4,85
AVENIR TELEC	0,17	1,12	...
AVENIR TELEC ❯	2,15	14,10	+0,94
BAC MAJESTIC	2,31	15,15	−3,75
BARBARA BUI	12,28	80,55	−0,97
BCI NAVIGATI	5	32,80	−7,06
BELVEDERE	20,80	136,44	...
BOURSE DIREC	2,45	16,07	+1,66
BRIME TECHN. ◆	0,29	1,90	...
BRIME TECHNO	31,90	209,25	+2,90
BUSINESS ET	7,85	51,49	−0,63
BUSINESS INT	1,85	12,14	+2,78
BVRP ACT.DIV	8,23	53,99	+5,38
CAC SYSTEMES	5	32,80	−1,96
CALL CENTER	9,13	59,89	+0,33
CARRERE GROU	17,25	113,15	−1,60
CAST	3,38	22,17	−5,85
CEREP	16,62	109,02	+0,12
CHEMUNEX	0,30	1,97	−6,25
CMT MEDICAL	12,25	80,35	−1,92
COALA #	19	124,63	...
COHERIS ATIX	11	72,16	+2,80
COIL	13,26	86,98	+1,22
CION ET SYS	1,48	9,71	...
CONSODATA	15,06	98,79	−10,52
CONSODATA NV ◆	19,50	127,91	...
CONSORS FRAN	2,24	14,69	−5,88
CROSS SYSTEM	1,08	7,08	+6,93
CRYO #	4,64	30,44	+5,69
CRYONETWORKS.	2,92	19,15	−3,95
CYBERDECK #	0,63	4,13	−1,56
CYBER PRES.P	10,95	71,83	...
CYBERSEARCH	1,80	11,81	−3,23
CYRANO # ◆	...	...	...
D INTERACTIV	1,23	8,07	+0,82
DIREKT ANLAG	13,57	89,01	+1,42
DIREKT ANLAG	11,20	73,47	−2,18
DALET #	1,20	7,87	+3,45
DATASQUARE #	0,82	5,38	+5,13
DESK # ◆	0,89	5,84	...
DEVOTEAM #	18,40	120,70	−0,27
DMS #	11,85	77,73	+0,34
DURAN DUBOI	11,25	73,80	−1,23
DURAND ALLIZ	0,26	1,71	...
DURAN BS 00 ◆	0,10	0,66	...
EFFIK #	22,90	150,21	−0,43
EGIDE #	74	485,41	−3,01
EMME NV	13,95	91,51	+1,45
ESI GROUP	12	78,71	−0,83
ESKER	5,14	33,72	−0,19
EUROFINS SCI	19,70	129,22	+8,84
EURO.CARGO S	13,10	85,93	−1,50
FI SYSTEM #	2,14	14,04	−2,28
FIMATEX #	3,37	22,11	+3,37
FLOREANE MED	7,30	47,88	+4,29
FI SYSTEM BS	0,08	0,52	−11,11
GAMELOFT COM	0,88	5,77	+6,02
GAUDRIOT #	33,90	222,37	+0,92
GENERIX #	15,10	99,05	−0,07
GENESYS # ❯	13,37	87,70	−3,12
GENSET ❯	8,43	55,30	−0,94
GENUITY INC	1,63	10,69	+5,16
GL TRADE #	39,30	257,79	+2,08
GPE ENVERG.C	0,85	5,58	−2,30
SILICOMP #	23,80	156,12	+1,93
GUILLEMOT BS	8,65	56,74	+5,62
GUILLEMOT #	19,56	128,31	+0,31
GUYANOR ACTI ◆	0,16	1,05	...
GENESYS BS00	0,79	5,18	−11,24
HF COMPANY	25,55	167,60	−1,01
HIGH BON DE	3,31	21,71	−6,76
HIGH CO.#	98,90	648,74	−1,10
HIGHWAVE OPT ❯	3,82	25,06	−9,69
HIMALAYA	1,99	13,05	+2,05
HI MEDIA	0,68	4,46	−4,23
HOLOGRAM IND	3,91	25,65	−2,25
HUBWOO.COM	1,98	12,99	+6,45
IB GROUP.COM	2,60	17,05	+6,12
IDP	0,90	5,90	...
IDP BON 98 (◆	1,07	7,02	...
IGE +XAO	8,75	57,40	+2,94
ILOG #	10,99	72,09	...
IMECOM GROUP	1,59	10,43	−0,63
INFOSOURCES	0,70	4,59	...
INFOTEL #	27,40	179,73	+1,07
INFO VISTA	3,95	25,91	+1,28
INTEGRA	1,45	9,51	−0,68
INTEGRA ACT.	...	...	...
INTERACTIF B ◆	0,15	0,98	...
INTERACTIF B ◆	0,30	1,97	...
INTERCALL RE	12,25	80,35	...
IPSOS # ❯	60,70	398,17	+2,27
IPSOS BS00	1,07	7,02	−10,83
IT LINK	2,95	19,35	+1,72
ITESOFT	1,60	10,50	+1,91
IXO	0,58	3,80	−1,69
INFOSOURCE B ◆	0,01	0,07	...
KALISTO ENTE	1,86	12,20	+9,41
ORCHESTRA KA	0,75	4,92	−7,41
KEYRUS PROGI	1,06	6,95	−3,64
LA COMPAGNIE	7,30	47,88	−3,95
TETE DS LES ◆	1,16	7,61	...
LEXIBOOK # S	16,50	108,23	−1,79
LINEDATA SER	18,95	124,30	+4,70
LYCOS EUROPE	0,95	6,23	+10,47
LYCOS FRANCE	1,81	11,87	+0,56
MEDCOST #	1,58	10,36	+1,94
MEDIDEP #	17,80	116,76	...
MEMSCAP	2,80	18,37	+8,53
METROLOGIC G	56,70	371,93	−1,05
MICROPOLE UN	4,38	28,73	+2,10
MILLIMAGES	7,45	48,87	−2,49
MONDIAL PECH ◆	5,01	32,86	...
NATUREX	14,31	93,87	−8,62
NATUREX DS 0	0,55	3,61	−64,29
NET2S #	5,37	35,22	+1,32
NETGEM	2,86	18,76	−2,39
NETVALUE #	1,33	8,72	−1,48
NEURONES #	3,80	24,93	+0,80
NICOX #	50,45	330,93	−0,98
OLITEC	11	72,16	−4,35
OPTIMS #	1,59	10,43	−0,63
OXIS INTL RG ◆	0,28	1,84	...
PERF.TECHNO. ●	0,01	0,07	...
PERFECT TECH ●	2	13,12	...
PHARMAGEST I	13,40	87,90	−0,74
PHONE SYS.NE	2,50	16,40	−0,40
PICOGIGA	4,43	29,06	+1,14
PROLOGUE SOF	5,90	38,70	+3,51
PROSODIE #	32,92	215,94	+4,21
PROSODIE BS ◆	8,46	55,49	...
JEAN CLAUDE	1,39	9,12	−0,71
QUALIFLOW	5,43	35,62	−4,74
QUANTEL	4,15	27,22	−2,35
R2I SANTE	3,80	24,93	−7,32
R2I SANTE BO ◆	0,02	0,13	...
RECIF #	14,70	96,43	−4,55
REGINA RUBEN	0,31	2,03	...
REPONSE #	12,50	81,99	−2,34
RIBER #	4,60	30,17	+2,68
RIGIFLEX INT	31	203,35	+3,30
RISC TECHNOL	8,30	54,44	+0,12
SAVEURS DE F	12,40	81,34	−0,80
SELF TRADE	2,72	17,84	−2,86
SITICOM GROU	5,52	36,21	+4,15
SODITECH ING	3,90	25,58	+4
SOFT COMPUTI	3,85	25,25	+2,67
SOI TEC SILI ❯	24,10	158,09	+2,77
SOLUCOM	31,75	208,27	+2,45
SQLI	1,48	9,71	+2,07
STACI #	1,39	9,12	−5,44
STELAX	0,62	4,07	−7,46
SYNELEC #	10,45	68,55	−3,24
SYSTAR #	3,80	24,93	−3,55
SYSTRAN	1,85	12,14	+3,35
SOI TEC BS 0	12,20	80,03	+8,93
TELECOM CITY	2,48	16,27	−0,40
TEL.RES.SERV	1,95	12,79	...
THERMATECH I	9,91	65,01	+0,10
TISCALI SPA	10,81	70,91	−0,83
TITUS INTERA	5,26	34,50	...
TITUS INTER	1,54	10,10	−3,75
TRACING SERV	18,80	123,32	+0,53

SECOND MARCHÉ

LUNDI 3 DÉCEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 9 h 57**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
AB GROUPE	28	183,67	+0,04
ACTIELEC TEC	4,69	30,76	...
ALGECO #	86,20	565,43	+0,23
ALTEDIA	29,55	193,84	+1,90
ALTEN (SVN) ❯	16	104,95	−4,93
APRIL S.A.#(	17,50	114,79	+0,29
ARKOPHARMA #	43,93	288,16	−0,05
ASSYSTEM #	34	223,03	−2,41
AUBAY	4,01	26,30	...
BENETEAU #	85	557,56	+1,37
BOIRON (LY)#	69,80	457,86	−0,99
BONDUELLE	45,73	299,97	−0,59
BQUE TARNEAU ◆	79,10	518,86	...
BRICORAMA #	56,40	369,96	+1,62
BRIOCHE PASQ	69	452,61	−0,29
BUFFALO GRIL	8,62	56,54	−0,23
C.A. OISE CC ◆	88	577,24	...
C.A. PARIS I	63,05	413,58	+0,08
C.A.PAS CAL	131,40	861,93	+0,31
CDA-CIE DES	55,50	364,06	+0,63
CEGEDIM #	47,77	313,35	−0,83
CIE FIN.ST-H ◆	135	885,54	...
CNIM #	48,20	316,17	−1,43
COFITEM-COFI ◆	62,05	407,02	...
DANE-ELEC ME	2,70	17,71	−5,26
ETAM DEVELOP	8,84	57,99	−0,11
EUROPEENNE C	41,40	271,57	+1,97
EXPAND S.A.	55	360,78	...
FINATIS(EX.L ◆	124,90	819,29	...
FININFO	34	223,03	+6,58
FLEURY MICHO	22,95	150,54	+1,77
FOCAL GROUPE	47	308,30	...
GECI INTL	7,05	46,24	...
GENERALE LOC	10,80	70,84	+8
GEODIS	24,50	160,71	...
GFI INDUSTRI	19,35	126,93	+0,26
GRAND MARNIE ◆	7500	49196,78	...
GROUPE BOURB ◆	56	367,34	...
GROUPE CRIT	20	131,19	+7,24
GROUPE J.C.D	153,10	1004,27	−0,13
HERMES INTL ❯	166,70	1093,48	−0,77
HYPARLO #(LY	32	209,91	...
IMS(INT.META	7,45	48,87	+0,68
INTER PARFUM	57,55	377,50	−1,62
JET MULTIMED	16,20	106,27	−4,71
LAURENT-PERR	23,50	154,15	−0,84
LDC	116,70	765,50	−0,26
LECTRA (B) #	4,44	29,12	+4,47
LOUIS DREYFU	14,60	95,77	+0,69
LVL MEDICAL	24,71	162,09	+0,86
M6-METR.TV A ❯	27,60	181,04	+0,73
MANITOU #	65	426,37	...
MANUTAN INTE	41,84	274,45	...
PARC DES EXP ◆	117,10	768,13	...
PCAS #	20,20	132,50	+0,50
PETIT FOREST	46	301,74	+2,22
PIERRE VACAN	65	426,37	...
PINGUELY HAU ❯	10,70	70,19	−1,20
POCHET ◆	110	721,55	...
RADIALL #	68	446,05	+0,67
RALLYE (LY) ❯	50,50	331,26	...
RODRIGUEZ GR ❯	55,50	364,06	+0,27
SABATE-DIOSO	17,50	114,79	−2,78
SECHE ENVIRO	76,90	504,43	+3,22
SINOP.ASSET ◆	27,50	180,39	...
SIPAREX CROI	26,50	173,83	−1,85
SOLERI ◆	143	938,02	...
SOLVING #	48,10	315,52	−1,84
STEF-TFE #	58	380,46	−1,69
SYLEA ◆	40	262,38	...
SYLIS #	20,99	137,69	...
SYNERGIE (EX	28,10	184,32	+3,69
TEAM PARTNER	3,95	25,91	−1,25
TRIGANO ❯	28,06	184,06	−0,50
UNION FIN.FR	34,50	226,31	...
VILMOR.CLAUS	71,45	468,68	...
VIRBAC	90,45	593,31	−0,06

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 30 novembre**

Émetteurs ▶	Valeurs unitaires ★ Euros	francs ★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	25,35	166,29	30/11
AGIPI ACTIONS (AXA)	25,92	170,02	30/11
BNP PARIBAS — 3615 BNP — 08 36 68 17 17 (2,21 F/mn)			
ANTIN OBLI. MT C	155,47	1019,82	02/12
ANTIN OBLI. MT D	142,69	935,99	02/12
ANTIN OBLI. SPREADS C	188,95	1239,43	02/12
BNP MONÉ COURT TERME	2502,37	16414,47	02/12
BNP MONÉ PLACEMENT C	13720,46	90000,32	02/12
BNP MONÉ PLACEMENT D	11979,28	78578,93	02/12
BNP MONÉ TRÉSORERIE	78204,04	512984,87	02/12
BNP OBLI. CT	167,34	1097,68	02/12
BNP OBLI. LT	34,80	228,27	02/12
KLEBER EURO SOUVERAIN C	1979,53	12984,87	02/12
Fonds communs de placements			
BNP MONÉ ASSOCIATIONS	1832,92	12023,17	29/11
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT — www.bpam.fr — 01 58 19 40 00			
BP OBLI HAUT REND.	108,18	709,61	28/11
BP MEDITERRANÉE DÉV.	56,26	369,04	28/11
BP NOUVELLE ÉCONOMIE	94,94	622,77	29/11
BP OBLIG. EUROPE	52,67	345,49	30/11
BP SÉCURITÉ	103380,19	678129,59	30/11
CYCLEO EUROPE CYCLIQUE.	105,75	693,67	28/11
CYCLEO EUROPE CROISSAN	114,46	750,81	29/11
CYCLEO EUROPE DÉFENSIV.	99,01	649,46	28/11
EUROACTION MIDCAP	125,33	822,11	30/11
FRUCTI EURO 50	96,10	630,37	30/11
FRUCTIFRANCE C	80,30	526,73	02/12
FRUCTIFONDS FRANCE NM	183,96	1206,70	02/12
CDC IXIS Asset Management — www.cdcixis-am.fr			
MULTI-PROMOTEURS			
LIVRET BOURSE INVEST.	178,09	1168,19	29/11
NORD SUD DÉVELOP. C	525,05	3444,10	29/11
NORD SUD DÉVELOP. D	405,20	2657,94	29/11
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 92 68 09 00 (2,21 F/mn)			
ÉCUR. 1,2,3... FUTUR D	50,16	329,03	02/12
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	17,33	113,68	02/12
ÉCUR. ACTIONS FUTUR D	63,20	414,56	02/12
ÉCUR. CAPITALISATION C	44,62	292,69	02/12
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA.	42,26	277,21	02/12
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	43,45	285,01	02/12
ÉCUR. EXPANSION C	14798,58	97072,32	02/12
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	42,28	277,34	28/11
ÉCUR. INVESTISSEMENTS D	51,72	339,26	02/12
ÉCUR. MONÉTAIRE C	224,20	1470,66	02/12
ÉCUR. MONÉTAIRE D	186,75	1225	02/12
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT. D.	180,04	1180,98	02/12
ÉCUR. TECHNOLOGIES C	39,11	256,54	02/12
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	276,04	1810,70	02/12
ÉPARCOURT-SICAV D	28,57	187,41	02/12
GÉOPTIM C	2343,56	15372,75	02/12
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	37,79	247,89	02/12
ÉCUREUIL PRUDENCE C	34,65	227,29	02/12
ÉCUREUIL VITALITÉ C	40,64	266,58	02/12
CRÉDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT — 08 36 68 56 55 (2,21 F/mn)			
ATOUT CROISSANCE D	337,50	2213,85	30/11
ATOUT EUROPE C	502,38	3295,40	30/11
ATOUT FRANCE C	191,62	1256,94	30/11
ATOUT FRANCE D	173,64	1139	30/11
ATOUT FRANCE ASIE D	75,81	497,28	30/11
ATOUT FRANCE EUROPE D	173,33	1136,97	30/11
ATOUT FRANCE MONDE D	43,83	287,51	30/11
ATOUT MONDE C	52,48	344,25	30/11
ATOUT SÉLECTION D	104,32	684,29	30/11
CAPITOP EUROBLIG C	102,06	669,47	30/11
CAPITOP EUROBLIG D	84,20	552,32	30/11
CAPITOP MONDOBLIG C	45,44	298,07	30/11
CAPITOP REVENUS D	174,42	1144,12	30/11
DIÈZE C	438,61	2877,09	30/11
INDICIA EUROLAND D	109,77	720,04	29/11
INDICIA FRANCE D	362,33	2376,73	29/11
INDOCAM AMÉRIQUE C	40,29	264,29	30/11
INDOCAM ASIE C	17,85	117,09	30/11
INDOCAM FRANCE C	329,89	2163,94	30/11
INDOCAM FRANCE D	271,16	1778,69	30/11
INDOCAM MULTI OBLIG. C	187,84	1232,15	30/11
Fonds communs de placements			
ATOUT VALEUR D	77,60	509,02	29/11
CAPITOP MONÉTAIRE C	192,48	1262,59	04/12
CAPITOP MONÉTAIRE D	189,67	1244,15	04/12
INDOCAM FONCIER	92,29	605,38	30/11
INDOCAM VAL. RESTR. C	264,01	1731,79	29/11
MASTER ACTIONS C	40,29	264,29	28/11
MASTER DUO C	14,04	92,10	28/11
MASTER OBLIGATIONS C	30,98	203,22	28/11
MASTER PEA D	11,98	78,58	28/11
OPTALIS DYNAMIQ. C	18,18	119,25	29/11
OPTALIS DYNAMIQ. D	17,05	111,84	29/11
OPTALIS ÉQUILIB. C	18,56	121,75	29/11
OPTALIS ÉQUILIB. D	16,89	110,79	29/11
OPTALIS EXPANSION C	14,35	94,13	29/11
OPTALIS EXPANSION D	14	91,83	29/11
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,90	117,42	29/11
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	15,72	103,12	29/11
PACTE SOL. LOGEM.	76,80	503,77	27/11
PACTE SOL.TIERS MONDE	81,79	536,51	27/11
CIC BANQUES — www.cic-am.com			
CIC CAPIRENTE MT C	36,04	236,41	30/11
CIC CAPIRENTE MT D	26,77	175,60	30/11
CIC AMÉRIQUE LATINE	105,70	693,35	30/11
CIC CONVERTIBLES	5,46	35,82	30/11
CIC COURT TERME C	34,23	224,53	30/11
CIC COURT TERME D	27,07	177,57	30/11
CIC DOLLAR CASH	1423,05	....	29/11
CIC ECOCIC	370,12	2427,83	30/11
CIC ELITE EUROPE	129,63	850,32	30/11
CIC ÉPARGNE DYNAM. C	2072,70	13596,02	30/11
CIC ÉPARGNE DYNAM. D	1634,84	10723,85	30/11
CIC EUROLEADERS	383,54	2515,86	30/11
CIC FRANCE C	34,73	227,81	30/11
CIC FRANCE D	34,73	227,81	30/11
CIC HORIZON C	68,51	449,40	30/11
CIC HORIZON D	66,07	433,39	30/11
CIC MENSUEL	1435,42	9415,74	30/11
CIC MONDE PEA	28,05	184	30/11
CIC OBLI COURT TERME C	24,72	162,15	30/11
CIC OBLI COURT TEME D	19,63	128,76	30/11
CIC OBLI LONG TERME C	15,63	102,53	30/11
CIC OBLI LONG TERME D	15,44	101,28	30/11
CIC OBLI MONDE	404,62	2654,13	30/11
CIC OR ET MAT	98,43	645,66	30/11
CIC ORIENT	152,75	1001,97	30/11
CIC PIERRE	33,74	221,32	30/11
Fonds communs de placements			
CIC PEA SÉRÉNITÉ	170,24	1116,70	23/11
CIC EUROPEA C	10,35	67,89	30/11
CIC EUROPEA D	10,08	66,12	30/11
CIC EURO OPPORTUNITÉ	30,56	200,46	30/11
CIC GLOBAL C	244,71	1605,19	30/11
CIC GLOBAL D	244,71	1605,19	30/11
CIC HIGH YIELD	102,76	674,06	10/07
CIC JAPON	8,33	54,64	30/11
CIC MARCHÉS ÉMERGENTS	104,62	686,26	30/11
CIC NOUVEAU MARCHÉ	5,58	36,60	30/11
CIC PROFIL DYNAMIQUE	23,06	151,26	29/11
CIC PROFIL ÉQUILIBRE	18,55	121,68	28/11
CIC PROFIL TEMPÉRÉ	135	885,54	29/11
CIC TAUX VARIABLES	197,25	1293,88	30/11
CIC TECHNO. COM	81,72	536,05	30/11
CIC USA	18,47	121,16	30/11
CIC VAL. NOUVELLES	279,43	1832,94	30/11
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT — www.clamdirect.com			
EURCO SOLIDARITÉ	232,10	1522,48	30/11
LION 20000 C/3 11/06/99	491,64	3224,95	30/11
LION 20000 D/3 11/06/99	414,04	2715,92	30/11
SICAV 5000	154,28	1012,01	29/11
SLIVAFRANCE	265,57	1742,03	29/11
SLIVARENTE	39,96	262,12	30/11
SLIVINTER	150,62	988	29/11
TRILION	747,75	4904,92	29/11
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C	181,02	1187,41	29/11
ACTILION DYNAMIQUE D	170,51	1118,47	29/11
ACTILION PEA DYNAMIQUE	66,03	433,13	29/11
ACTILION ÉQUILIBRE C	176,96	1160,78	29/11
ACTILION ÉQUILIBRE D	165,46	1085,35	29/11
ACTILION PEA ÉQUILIBRE	165,31	1084,36	29/11
ACTILION PRUDENCE C	173,74	1139,66	30/11
ACTILION PRUDENCE D	161,90	1061,99	30/11
INTERLION	234,30	1536,91	28/11
LION ACTION EURO	87,11	571,40	29/11
LION PEA EURO	88,09	577,83	29/11
Crédit Mutuel FINANCE			
CM EURO PEA	21,28	139,59	30/11
CM EUROPE TECHNOL	4,44	29,12	30/11
CM FRANCE ACTIONS	33,91	222,44	30/11
CM MID. ACT. FRANCE	30,44	199,67	30/11
CM MONDE ACTIONS	314,10	2060,36	30/11
CM OBLIG. LONG TERME	109,80	720,24	30/11
CM OPTION DYNAM.	30,60	200,72	30/11
CM OPTION ÉQUIL.	54,03	354,41	30/11
CM OBLIG. COURT TERME	165,71	1086,99	30/11
CM OBLIG. MOYEN TERME	344,38	2258,98	30/11
CM OBLIG. QUATRE	166,75	1093,81	30/11
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	19,44	127,52	30/11
LCF ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT			
AMÉRIQUE 2000	128,07	840,08	30/11
ASIE 2000	74,76	490,39	30/11
NOUVELLE EUROPE	213,85	1402,76	30/11
SAINT-HONORÉ CAPITAL C	3673,26	24095,01	30/11
SAINT-HONORÉ CAPITAL D	3328,43	21833,07	30/11
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	336,70	2208,61	30/11
ST-HONORÉ FRANCE	56,15	368,32	30/11
ST-HONORÉ PACIFIQUE	83,69	548,97	30/11
ST-HONORÉ TECH. MEDIA	112,90	740,58	30/11
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	373,21	2448,10	30/11
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	94,97	622,96	30/11
WEB INTERNATIONAL	26,29	172,45	30/11
LEGAL & GENERAL BANK			
STRATÉGIE IND. EUROPE	194,96	1278,85	29/11
Fonds communs de placements			
STRATÉGIE CAC	5733	37606,01	29/11
STRATÉGIE INDICE USA	9357,93	61384,00	29/11
LA POSTE — www.lapostefinance.fr — Sicav Info Poste : 08 92 68 50 10 (2,21 F/mn)			
ADDILYS C	107,30	703,84	02/12
ADDILYS D	106,45	698,27	02/12
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	25,45	166,94	02/12
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	24,64	161,63	02/12
AMPLITUDE EUROPE C	32,12	210,69	02/12
AMPLITUDE EUROPE D	30,76	201,77	02/12
AMPLITUDE FRANCE	82,70	542,48	02/12
AMPLITUDE MONDE C	225,55	1479,51	02/12
AMPLITUDE MONDE D	202,31	1327,07	02/12
AMPLITUDE PACIFIQUE C	15,78	103,51	02/12
AMPLITUDE PACIFIQUE D	15,08	98,92	02/12
ÉLANCIEL EURO D PEA	97,27	638,05	02/12
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	39,74	260,68	02/12
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	30,27	198,56	02/12
ETHICIEL C	101,43	665,34	02/12
GÉOBILYS C	123,08	807,35	02/12
GÉOBILYS D	112,22	736,11	02/12
INTENSYS C	20,76	136,18	02/12
INTENSYS D	17,64	115,71	02/12
KALEIS DYNAMISME C	219,42	1439,30	02/12
KALEIS DYNAMISME D	213,40	1399,81	02/12
KALEIS DYN. FRANCE C PEA	79,45	521,16	02/12
KALEIS ÉQUILIBRE C	203,39	1334,15	02/12
KALEIS ÉQUILIBRE D	197,04	1292,50	02/12
KALEIS SÉRÉNITÉ C	192,27	1261,21	02/12
KALEIS SÉRÉNITÉ D	185,86	1219,16	02/12
KALEIS TONUS C PEA	69,18	453,79	02/12
LIBERTÉS ET SOLIDARITÉ	102,85	674,65	02/12
OBLITYS C	114,96	754,09	02/12
OBLITYS D	113,16	742,28	02/12
PLÉNITUDE D PEA	42,23	277,01	02/12
POSTE GESTION C	2623,13	17206,60	02/12
POSTE GESTION D	2325,36	15253,36	02/12
POSTE PREMIÈRE	7124,84	46735,89	02/12
POSTE PREMIÈRE 1 AN	42609,28	279498,55	02/12
POSTE PREMIÈRE 2-3	9263,32	60763,40	02/12
PRIMIEL EURO C	53,74	352,51	02/12
REVENUS TRIMESTRIELS	791,14	5189,54	02/12
SOLSTICE D	365,81	2399,56	02/12
THÉSORA C	190,47	1249,40	02/12
THÉSORA D	159	1042,97	02/12
TRÉSORYS C	47573,60	312062,36	02/12
Fonds communs de placements			
DÉDIALYS FINANCE	81,91	537,29	02/12
DÉDIALYS MULTI-SECTEURS	63,12	414,04	02/12
DÉDIALYS SANTÉ	92,74	608,33	02/12
DÉDIALYS TECHNOLOGIES	37,36	245,07	02/12
DÉDIALYS TELECOM	47,25	309,94	02/12
OBLITYS INSTITUTION. C	....	....	
POSTE EUROPE C	93,79	615,22	02/12
POSTE EUROPE D	89,46	586,82	02/12
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	202,82	1330,41	02/12
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	186,18	1221,26	02/12
REMUNYS PLUS	103,22	677,08	02/12
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,21 F/mn)			
CADENCE 1 D	157,43	1032,67	30/11
CADENCE 2 D	155,29	1018,64	30/11
CADENCE 3 D	155,37	1019,16	30/11
CONVERTIS C	228,45	1498,53	30/11
INTEROBLIG C	59,94	393,18	29/11
INTERSÉLECTION FR. D	73,30	480,82	30/11
SÉLECT DÉFENSIF C	192,92	1265,47	30/11
SÉLECT DYNAMIQUE C	236,40	1550,68	30/11
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	167,39	1098,01	30/11
SÉLECT PEA DYNAMIQUE	140,46	921,36	30/11
SÉLECT PEA 1	203,70	1336,18	30/11
SG FRANCE OPPORT. C	417,92	2741,38	30/11
SG FRANCE OPPORT. D	391,31	2566,83	30/11
SOGENFRANCE C	454,91	2984,01	30/11
SOGENFRANCE D	409,94	2689,03	30/11
SOGEOBLIG C	114,48	750,94	30/11
SOGÉPARGNE D	44,59	292,49	30/11
SOGEPEA EUROPE	217,42	1426,18	30/11
SOGINTER C	52,41	343,79	30/11
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	14,90	97,74	29/11
DÉCLIC ACTIONS FRANC	50,70	332,57	29/11
DÉCLIC ACTIONS INTER	33,29	218,37	30/11
DÉCLIC BOURSE PEA	49,83	326,86	29/11
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	16,45	107,90	29/11
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	17,55	115,12	29/11
DÉCLIC PEA EUROPE	23,18	152,05	29/11
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	57,21	375,27	29/11
FAVOR	302,21	1982,37	30/11
SOGESTION C	47,57	312,04	29/11
SOCINDEX FRANCE C	499,78	3278,34	29/11

LÉGENDE : ★ Hors frais. ★★ A titre indicatif.

SPORTS **L'équipe de France de tennis a enlevé la Coupe Davis 2001, dimanche 2 décembre à Melbourne, en battant l'Australie par trois points à deux. Tout s'est joué lors du cinquième match, qui a vu la victoire du Français Nicolas Escudé sur Wayne Arthurs (7-6, 6-7, 6-3, 6-3), appelé en dernière minute pour pallier le forfait de Patrick Rafter, blessé. ● LA FRANCE gagne la Coupe Davis pour la neuvième fois. Son capitaine, Guy Forget, avait contribué en tant que joueur aux deux dernières victoires, en 1991 et 1996. ● POUR LA PREMIÈRE FOIS, l'épreuve revient à une équipe qui a disputé toutes ses rencontres sur terrain adverse. La France avait battu la Belgique, la Suisse et les Pays-Bas pour accéder à la finale. ● NICOLAS ESCUDÉ a connu une carrière en dents de scie, mais s'est toujours transcendé en Coupe Davis, puisqu'il est invaincu en huit rencontres de simple.**

Emmenée par Nicolas Escudé, la France enlève sa neuvième Coupe Davis

Le héros de la finale de la Coupe Davis remportée dimanche par la France face à l'Australie (3-2) a gagné ses deux simples, notamment le match décisif contre Wayne Arthurs. Nicolas Escudé a ainsi offert à son équipe, qui a disputé toutes ses rencontres sur terrain adverse, un succès inattendu

MELBOURNE
de notre envoyé spécial

Ils l'ont fait. L'équipe de France de tennis a remporté, dimanche 2 décembre, la finale de la Coupe Davis contre l'Australie, à Melbourne. Pour rentrer à Paris avec leur neuvième « saladier d'argent », les Bleus ont dû attendre le cinquième match et voir un Nicolas Escudé survolté gagner sa rencontre (7-6 [6-3], 6-7 [5-7], 6-3, 6-3) contre l'inattendu Wayne Arthurs, qui avait remplacé Patrick Rafter, blessé au bras. Un peu plus tôt, sur le carré vert abrité d'une pluie persistante par le toit rétractable de la Rod Laver Arena, Sébastien Grosjean avait concédé sa troisième défaite consécutive (en deux semaines) face à Lleyton Hewitt après une bataille menée depuis le fond du court (6-3, 6-2, 6-3).

« Il faut donner aux Français tout le crédit qu'ils méritent, a reconnu John Fitzgerald, le capitaine de l'équipe d'Australie. *Ils ont joué d'une manière incroyable pendant trois jours. »* Cette victoire constitue pour les Bleus une douce revanche sur leur échec en finale contre ces mêmes « Aussies », à Nice en 1999. Elle est également *« historique »*, car *« nous avons gagné tous nos matches à l'extérieur »*, a souligné Cédric Pioline qui, tout comme Fabrice Santoro, son partenaire de double à Melbourne, a remporté aux antipodes sa deuxième Coupe Davis, après le succès obtenu contre les Suédois à Malmö en 1996. Pour s'imposer, l'équipe entraînée par Guy Forget a dû battre successivement sur leurs terres la Belgique, la Suisse, les Pays-Bas et l'Australie. Une performance de taille quand on sait que les Australiens n'avaient pas perdu de finale dans leur pays depuis 1968.

DUEL DE SERVEURS

Les Français doivent une fière chandelle à Nicolas Escudé, qui a remporté deux matches difficiles contre des joueurs aux styles opposés. Lleyton Hewitt quitte en effet rarement sa ligne de fond du court, alors que Wayne Arthurs est un adepte du service-volée. *« La France a besoin de joueurs comme Nicolas »*, assure Guy Forget, qui avait retenu celui-ci pour cette finale aux dépens d'Arnaud Clément, aligné lors des trois tours précédents mais dont le potentiel sur gazon n'est pas aussi élevé que celui du quart de finaliste du dernier Wimbledon.

Le match entre Nicolas Escudé et Wayne Arthurs, dimanche, a tourné au duel de serveurs. Les deux joueurs ont entré dans le court plus de 80 % de leurs premières balles de service et réalisé 35 aces. *« Nicolas a servi comme un génie*, avoue, admiratif, John Fitzgerald. *Il a été tout simplement extraordinaire. »* Le public a dû cependant attendre deux heures et trente-huit minutes pour voir le Français réaliser le premier break de la rencontre. Les deux premières manches, conclues par un jeu décisif, n'avaient tenu qu'à un fil. *« J'étais tendu lors du premier set, car il était hors de question de le perdre et de mettre en confiance Arthurs »*, explique Nicolas Escudé.

Le Français ne s'était pas préparé à rencontrer un gaucher. *« J'ai appris que je n'allais pas affronter Patrick Rafter moins de vingt-cinq minutes avant d'entrer sur le terrain »*, explique-t-il. Le forfait sur blessure du double vainqueur de l'US Open dessinait un scénario-catastrophe que les Australiens n'avaient pas osé imaginer : Pat Rafter serait parti avec un avantage psychologique non négligeable sur Nicolas Escudé, qu'il avait battu lors des quatre précédentes confrontations entre les deux hommes. *« Sur le papier, nous savions qu'il était préférable que Nicolas rencontre Wayne Arthurs »*, avoue Cédric Pioline.

« VAS-Y, METS LE FEU... »

Malgré une modeste 77e place au classement mondial, Wayne Arthurs a déjà réalisé quelques belles performances. Pour ses débuts tardifs en Coupe Davis, en 1999 (il avait alors vingt-huit ans), ce natif d'Adelaïde, comme Lleyton Hewitt, avait battu les Russes Evgueni Kafelnikov et Marat Safin. Sorti des qualifications du tournoi de Wimbledon, la même année, il n'avait buté qu'en huitième de finale, sur l'Américain André Agassi. Pour battre ce formidable serveur, Nicolas Escudé a eu recours aux mêmes armes que lui. Au fil de la rencontre, qui a duré plus de trois heures et demie, le Français a pris de l'assurance. A 5-3 dans le quatrième set, *« j'étais complètement décontracté*, dit-il. *Je savais que je servais ensuite pour le match, alors je me suis dit : "Vas-y, mets le feu..." et je l'ai fait. »*

FORGET AU BORD DES LARMES

Cette victoire a été saluée par une *standing ovation* des 15 000 spectateurs australiens, qui se sont montrés d'une sportivité remarquable durant la finale, même s'ils ont soutenu comme il se devait leur équipe, qui participait à sa quarante-sixième finale en quatre-vingt-dix ans. Les quelques Français qui avaient fait le déplacement n'ont pas été en reste. Les quatre-vingts supporteurs, dont le voyage avait été en partie financé par la Fédération française, ont su donner du baume au cœur des Bleus dans les moments difficiles.

« Je n'oublierai jamais le moment où ils ont entamé La Marseillaise *»* qui a fait se lever l'ensemble du public avant le match de double finalement remporté par Cédric Pioline et Fabrice Santoro aux dépens de Lleyton Hewitt et Pat Rafter, samedi, a confié Nicolas Escudé. *« J'avais les larmes aux yeux. J'ai dû me retenir pour ne pas montrer mes émotions*, avoue Guy Forget. *Cette communion avec ces gens qui portent vos couleurs... C'est incroyable. »*

F. T.

TROIS QUESTIONS À...

FABRICE SANTORO

1 Fabrice Santoro, vous venez de gagner, en Australie, votre deuxième Coupe Davis, après votre succès contre les Etats-Unis à Lyon, en 1991…

C'est la plus belle victoire de ma carrière. Le sentiment est aussi fort qu'il y a dix ans, mais nous venons de battre la meilleure équipe de tennis au monde. Nous n'étions pas favoris, mais nous y croyions très fort. C'est grand de s'imposer dans ces conditions-là. C'est la troisième finale de Coupe Davis que j'ai la chance de disputer et j'en suis à ma deuxième victoire. Plus on va loin dans sa carrière, plus on donne d'importance aux événements majeurs de chaque saison que sont les tournois du Grand Chelem et la Coupe Davis.

2 Les dissensions qui avaient déchiré l'équipe de France après la finale perdue de Nice, en 1999, semblent bien oubliées…

Nice a été une défaite plutôt dure à encaisser, car nous étions chez nous et nous jouions sur notre surface, la terre battue. Je suis venu en Australie avec une bande de copains et nous revenons à Paris avec le saladier d'argent. C'est comme une autre histoire.

3 Votre victoire en double avec Cédric Pioline a eu une importance primordiale dans le succès final. Quel souvenir vous a laissé ce match ?

C'était sans aucun doute un des matches les plus importants qu'il m'a été donné de jouer en Coupe Davis. Comme à Rotterdam *[lors de la demi-finale contre les Pays-Bas]*, avec Cédric, nous vivions cette rencontre bien avant qu'elle ne commence. La pression et le défi que nous nous étions donnés nous ont permis de nous sublimer. Même lorsque nous nous sommes retrouvés la tête sous l'eau, nous sommes restés très positifs et solidaires. Nous avons pris les risques qu'il fallait. Quand, à l'arrivée, on parvient à jouer à un tel niveau, cela fait vraiment plaisir. En gagnant ce double, Cédric et moi étions très heureux de mettre l'équipe de France sur le bon chemin.

Propos recueillis par Frédéric Therin

Un double décisif depuis 1978

● **Héros de la finale** de la Coupe Davis à Melbourne, Nicolas Escudé avait battu, vendredi 30 novembre, Lleyton Hewitt, le numéro un mondial (4-6, 6-3, 3-6, 6-3, 6-4), avant de dominer dimanche Wayne Arthurs (7-6 [7-3], 6-7 [5-7], 6-3, 6-3). Pourtant sixième joueur mondial et récent finaliste du Masters, Sébastien Grosjean a perdu ses deux simples, face à Patrick Rafter (6-3, 7-6 [8-6], 7-5) puis à Lleyton Hewitt (6-3, 6-2, 6-3).

● **Dans le double,** Fabrice Santoro et Cédric Pioline, présents lors de la précédente victoire française en Coupe Davis, en 1996 face à la Suède, ont battu, samedi, Patrick Rafter et Lleyton Hewitt (2-6, 6-3, 7-6 [7-5], 6-1), préférés au dernier moment par John Fitzgerald, le capitaine australien, à Todd Woodbridge et Wayne Arthurs. Depuis 1978, l'équipe victorieuse du double a toujours remporté la finale de la Coupe Davis.

Les coups de génie et les trous noirs du héros de Melbourne

Invaincu en simple en Coupe Davis, Nicolas Escudé effectue une carrière en dents de scie

MELBOURNE
de notre envoyé spécial

Nicolas Escudé a un ennemi très intime. Son nom ? Nicolas Escudé... Le joueur originaire de Chartres (Eure-et-Loir), qui vit à Genève, comme ses camarades de l'équipe de France Arnaud Clément et Cédric Pioline, a connu une carrière en dents de scie où le meilleur a laissé souvent la place au pire. Le meilleur, ce droitier filiforme de 70 kg pour 1,85 m l'a souvent côtoyé en Coupe Davis, où son palmarès est exemplaire : huit victoires en simple en... huit rencontres.

PORTRAIT
« Scud » connaît encore trop souvent des problèmes de concentration

Lors de la finale de la Coupe Davis, il a donc battu le numéro un mondial, Lleyton Hewitt, et le spécialiste de la volée Wayne Arthurs. Aces en cascade, services gagnants à la pelle, volées décisives par paquets : dans ces moments-là, ce frappeur, surnommé « Scud » depuis ses premières rencontres chez les cadets, paraît imbattable. En demi-finales, contre les Pays-Bas, sa ténacité lui avait permis de battre Sjeng Schalken sur le score de 8-6 au cinquième set, un dénouement semblable à celui de son duel en quarts de finale contre le Suisse George Bastl. Cette victoire aurait logiquement dû être le prélude à une période faste pour le Français. Il n'en a rien été : Nicolas Escudé a quitté dès le premier tour les quatre tournois qu'il a disputés avant la finale de Melbourne.

La faute à d'éternels problèmes de concentration. L'intéressé ne nie pas ce défaut dans sa cuirasse : lors de son premier match de la finale de la Coupe Davis, contre Lleyton Hewitt, il a perdu son service sur trois *« erreurs de concentration ». « Mais, contre Wayne Arthurs, je n'ai pas paniqué*, dit-il. *Ma défaite à Cincinnati contre Goran Ivanisevic m'a aidé car, là-bas, je m'étais énervé et j'avais perdu tout seul mon service. En Coupe Davis, tout est plus facile, car Guy Forget peut me recadrer tous les deux jeux. Il l'a fait en finale, à chaque fois que je divaguais. La présence de quelqu'un sur la chaise, entendre le public chanter, voir les gars de l'équipe me soutenir... ça aide énormément. »*

La carrière de Nicolas Escudé a également été freinée par plusieurs blessures souvent imputables à sa propre imprudence. Pour fêter sa demi-finale de l'Open d'Australie, en 1998, qui lui avait permis de passer de la 81e à la 36e place mondiale, ce fan de surf avait décidé de passer quelques jours à glisser sur les vagues de Bali. Il rentra finalement à Paris avec une blessure au pied et, pour éviter de souffrir, commença à prendre de mauvaises positions sur le court... ce qui provoqua une blessure au genou qui le contraindra à de nombreux forfaits.

UNE SAISON FASTE

La saison suivante, juste avant de repartir aux antipodes pour disputer le tournoi du Grand Chelem qui lui avait si bien réussi l'année précédente, il apprend le décès de son père. Et, en juin 1999, une nouvelle blessure à la jambe lui gâche toute la fin de saison. Retombé à la 136e place mondiale, Nicolas Escudé renaît en 2000 : sorti des qualifications, il parvient à se hisser en quarts de finale de l'US Open en battant plusieurs « grosses pointures » comme le Chilien Marcelo Rios et l'Espagnol Albert Costa. Quelques semaines plus tard, il remporte son premier tournoi du circuit international, à Toulouse. La saison 2001 a été encore plus faste, avec une victoire à Rotterdam, une demi-finale à Doha et des quarts de finale à Wimbledon, Indian Wells et Halle. Nicolas Escudé doit maintenant apprendre à devenir régulier. A-t-il déjà songé à prendre Guy Forget comme entraîneur ? *« Si je le faisais, il ne serait plus en Coupe Davis et je commencerais à perdre »*, glisse-t-il.

F. T.

POURRIEZ-VOUS AUJOURD'HUI LIRE LES YEUX FERMÉS ?

C'est possible. Jour après jour, des inventions de génie repoussent les limites de l'impossible pour nos concitoyens handicapés. Elles sont également utiles pour le reste d'entre nous. Vous en apprendrez davantage aujourd'hui en cette journée européenne des personnes handicapées. Vous n'en croirez pas vos yeux.
www.eddp.org

European Day of Disabled People

REPRODUCTION INTERDITE

EMPLOI

DEMANDES

PRESSE - EDITION

Secrétaire de rédaction, 45 ans, 20 ans d'expérience dans presse quotidienne et magazine, connaissant parfaitement rédaction, PAO et gestion équipe rédactionnelle,

recherche poste à responsabilités.
Tél. : 01.42.74.46.88

Secrétaire-Assistante de rédaction confirmée, specialisée presse
(Expériences Professionnelles : Le Monde, Le Figaro, Le Parisien, Le Nouvel Économiste) recherche CDD ou CDI.

Connaissance des outils informatiques Word, Excel, Outlook, Internet Explorer. Opérationnelle, polyvalente et immédiatement disponible. Etudie toutes propositions.

tel. : 06.82.81.85.02 ou messagerie
E-mail : annie.grandin@wanadoo.fr

OFFRES

Ch. prof. FLE. anglais courant. Exp. indispensable. Poste permanent. 9 h-17 h. Ecrire, CV + photo :
INSTITUT DE FRANÇAIS
06230 Villefranche-sur-Mer.

L'Université de Neuchâtel (Suisse) met au concours un poste de professeur ordinaire en sociologie (sept heures d'enseignement en 1er et 2e cycles, orientation sociologie économique).
Entrée en fonction : 1er octobre 2002. Date de remise des dossiers de candidature : 15 janvier 2002.
Renseignements : prof. Ernest Weibel, av. du 1er-mars-26, CH-2000 Neuchâtel.
Tél. : 0041/32/718.12.00.

Dans le cas d'une annonce domiciliée au « Monde Publicité », il est impératif de faire figurer la référence sur votre enveloppe afin que l'on puisse transmettre votre dossier dans les meilleurs délais.

GREG WOOD/AFP

Guy Forget face à Sébastien Grosjean, un des membres de cette relève du tennis français à qui il a su faire confiance après les échecs de 1999 et 2000.

Vice-championnes du monde en 1999, les Françaises veulent recréer la surprise

Elles débutent le Mondial 2002 privées de quelques-unes de leurs joueuses vedettes

Deux ans après l'épopée scandinave conclue par une finale épique et une médaille d'argent face à la Norvège, l'équipe de France féminine de handball veut poursuivre son rêve à l'occasion du championnat du monde 2001, qui devait débuter mardi 4 décembre, en Italie. Mais les Bleues devront composer avec l'absence de précieux éléments : leur pivot Véronique Pecqueux-Rolland, et leur arrière Sandrine Mariot-Delerce.

SURTOUT, ne leur parlez pas d'équipe de transition ! Les handballeuses de l'équipe de France abordent certes, mardi 4 décembre, le championnat du monde – jusqu'au 16 décembre en Italie – privées de certaines de leurs figures emblématiques (Sandrine Mariot-Delerce, Véronique Pecqueux-Rolland) et de quelques autres cadres (Mélinda Szabo, Mézuéla Servier-Prandi). Pour autant, en dépit de ces absences motivées par des maternités et qui ne devraient être que temporaires – seule Mélinda Szabo a annoncé aussi sa retraite internationale – c'est une formation *« pleine de moyens »*, ainsi que l'assure son entraîneur, Olivier Krumbholz, qui va affronter la Macédoine pour son premier match de poule.

HANDBALL

« C'est une nouvelle équipe », résume le pivot Isabelle Wendling, l'une des « grandes anciennes » (30 ans, 174 sélections). *« C'est une équipe prête au combat »*, renchérit Stéphanie Cano, l'ailière droite qui a succédé à Sandrine Mariot-Delerce comme capitaine d'une formation qui avait été projetée sous les feux de l'actualité voilà deux ans, lorsqu'elle était allée glaner un titre de vice-championne du monde en Norvège.

Malgré tout, à la suite de ces absences intervenues au lendemain d'un championnat d'Europe conclu, en décembre 2000, par une cinquième place, il a *« fallu refaçonner »* le groupe, reconnaît Stéphanie Cano. *« On a compensé à travers la progression de certaines joueuses, l'arrivée d'autres »*, affirme Olivier Krumbholz, qui se félicite d'*« avoir trouvé des relais »*.

« UN DÉFI DIFFICILE »

Rien n'était moins évident. Surtout que les congés de maternité des piliers de l'équipe sont venus ponctuer une année de désillusions : aux Jeux olympiques, à Sydney, les Bleues – classées 6es – ont bafouillé leur handball, dérivant dans des querelles internes. *« Certaines se voyaient déjà championnes olympiques*, rappelle Olivier Krumbholz, *quand on dépasse ses limites à un moment donné, comme au Mondial 1999, et qu'on vous demande de les redépasser, c'est un défi difficile. »*

Le poids du titre de vice-championnes du monde – l'obligation de résultat qui y était associée – aurait été *« évacué »*, selon Sophie Herbrecht, qui, bleue parmi les Bleues (19 ans, six sélections), découvre le groupe. *« On a mis longtemps à analyser le pourquoi de notre deuxième place au Mondial. Il a fallu qu'on se trompe. Mais c'est soldé »*, confirme Stéphanie Cano. Dans le jeu, les absences de certains des piliers ont conduit à initier de nouvelles stratégies.

Le *« grand changement »*, selon Isabelle Wendling, a concerné la défense, où Véronique Pecqueux-Rolland avait pour habitude de jouer seule devant ses coéquipières. *« Nous avons adopté une défense à plat, à 6 »*, détaille Isabelle Wendling. Olivier Krumbholz a aussi fait travailler les Bleues sur des schémas d'*« attaque placée »*, mode qui n'était jusqu'alors pas leur fort, leur défense les poussant à privilégier la contre-attaque.

« Nous voulons offrir un jeu différent », avance l'entraîneur, qui juge que sa formation *« s'est adaptée »* à sa nouvelle donne et que, si Isabelle Wendling, Leïla Lejeune-Duchemann et Valérie Nicolas (la gardienne) *« répondent présentes »*, elle ne saurait rater le Mondial. C'est-à-dire atteindre au moins les quarts de finale, l'objectif officiel.

« Etre dans les huit premiers prouvera que l'on est capable de se maintenir dans le gotha. Nous n'avons pas le niveau pour revendiquer une place de favorite, notre valeur est entre une 4e et une 6e place », déclare Olivier Krumbholz. Les Françaises ont un objectif plus ambitieux. *« Même si la poule est difficile* [outre la Macédoine, elle réunit Pays-Bas, Danemark, champion olympique, Chine et Ukraine, Ndlr], *nous visons le podium »*, indique Isabelle Wendling.

« Une 3e place serait une bonne chose », précise Stéphanie Cano. *« Cette équipe, si elle ne se surpasse pas, est moyenne. Mais je la crois faite pour surprendre »*, concède Olivier Krumbholz, qui déclare même croire qu'*« elle peut figurer dans le dernier carré »*.

Philippe Le Cœur

Joueur timide, Guy Forget se révèle capitaine téméraire

MELBOURNE
de notre envoyé spécial

« Arnaud, ne reste pas sur le tabouret. Viens ici, on va se serrer. » Fabrice Santoro ne veut pas commencer la conférence de presse sans son « copain » Arnaud Clément. Le finaliste de l'Open d'Australie 2001 n'a pas participé à la finale qui a permis aux Français de gagner la Coupe Davis pour la neuvième fois, mais ses quatre victoires en simple lors des tours précédents lui ont donné le droit de s'asseoir à côté de ses coéquipiers.

PORTRAIT

En misant sur les jeunes, il a permis à l'équipe de retrouver une bonne ambiance

Cette image symbolise le travail accompli par Guy Forget. Le capitaine de l'équipe de France est parvenu à créer un groupe homogène composé d'« anciens » et de « jeunots » qui s'apprécient mutuellement et se respectent. Que de chemin parcouru depuis la finale perdue en 1999, à Nice, devant ces mêmes Australiens !

Quelques mois après avoir pris la succession de son mentor, Yannick Noah, Guy Forget assiste à la déroute de ses joueurs contre les champions des antipodes. Cette défaite fait éclater au grand jour les rancunes qui existaient entre les Français. *« Je n'ai toujours pas digéré cette finale*, expliquait récemment Guy Forget au quotidien *L'Equipe. Toute cette boue qui m'est tombée dessus... Il y avait un malaise entre les mecs qui complotaient dans mon dos. C'était un groupe de gens qui faisaient semblant. On faisait tous semblant. Il a fallu que les Australiens nous battent pour que je m'aperçoive que, sous les apparences, il y avait comme une boule de pus qui grossissait. »*

Pour devenir un bon capitaine, ce fils et petit-fils de joueurs de haut niveau, qui soufflera ses trente-sept bougies le 4 janvier 2002, a dû se faire violence et asseoir son autorité en mettant de côté sa timidité et sa légendaire gentillesse. Son manque de confiance en lui l'a longtemps pénalisé. Joueur précoce, il avait été invité par la Fédération française à participer à son premier Roland-Garros en 1982. A tout juste dix-sept ans, ce grand échalas élimine Ilie Nastase et parvient à prendre un set à Jimmy Connors, sur le central. Mais le public devra attendre neuf longues années pour voir ce grand nerveux aux ongles rongés briller à nouveau.

En 1991, Guy Forget parvient à remporter contre Pete Sampras le point décisif de la finale de la Coupe Davis, à Lyon. Cette même année, il gagne six titres dont le Tournoi de Bercy, à Paris, et rejoint la quatrième place du classement mondial. En 1996, en Suède, il gagne à nouveau le saladier d'argent. Son palmarès en équipe de France se clôt cette année-là par un bilan de 38 victoires sur 49 rencontres. Il joue son dernier match peu de temps après, en mars 1997.

Durant toute sa carrière, ce joueur est resté de son plein gré dans l'ombre protectrice de Yannick Noah. Au départ du « grand frère », Guy Forget est nommé à la tête de l'équipe de France. De là à en devenir le patron... En novembre 2000, il décide de taper du poing et d'écarter de sa sélection Cédric Pioline, dont le comportement de « diva » l'exaspère.

PARI GAGNANT

Pour battre l'Autriche en match de barrage, le sélectionneur fait confiance à la « nouvelle vague » composée de Sébastien Grosjean, Arnaud Clément et Nicolas Escudé. Les « gamins » s'entendent à merveille. *« Ils se comportent comme des frères*, avoue Thierry Tulasne, l'ami de Guy Forget, qui occupe aujourd'hui le poste d'entraîneur. *Ils partent même en vacances ensemble. »*

Le pari se révéla gagnant. Cet afflux de sang neuf aura des répercussions positives sur les « anciens ». *« Nous sommes devenus une vraie bande de copains »*, confie Fabrice Santoro. Cédric Pioline a même accepté au début de la saison de revenir sur sa décision de ne plus jouer avec les Bleus. L'aventure pouvait commencer.

« Guy a beaucoup appris en trois ans de capitanat, avoue son ancien « frère ennemi » de trente-deux ans. *Son rôle est de savoir anticiper et interpréter ce qui arrive au joueur sur le terrain. Parfois, il doit le calmer. Parfois, il doit l'exciter. C'est cette chimie qui est intéressante. Guy aujourd'hui sait quoi faire. Il est arrivé à sa maturité. »*

Au fil des rencontres, un esprit d'équipe est né. La victoire historique contre les Australiens à Melbourne devra souder encore un peu plus ce groupe. Les jeunes ont encore de bien belles années devant eux et les « anciens » ne veulent toujours pas entendre parler de retraite. *« J'ai encore envie de faire des choses,* lance Cédric Pioline. *Nous allons nous revoir en 2002. »* Guy Forget ne voulait pas entendre autre chose.

F. T.

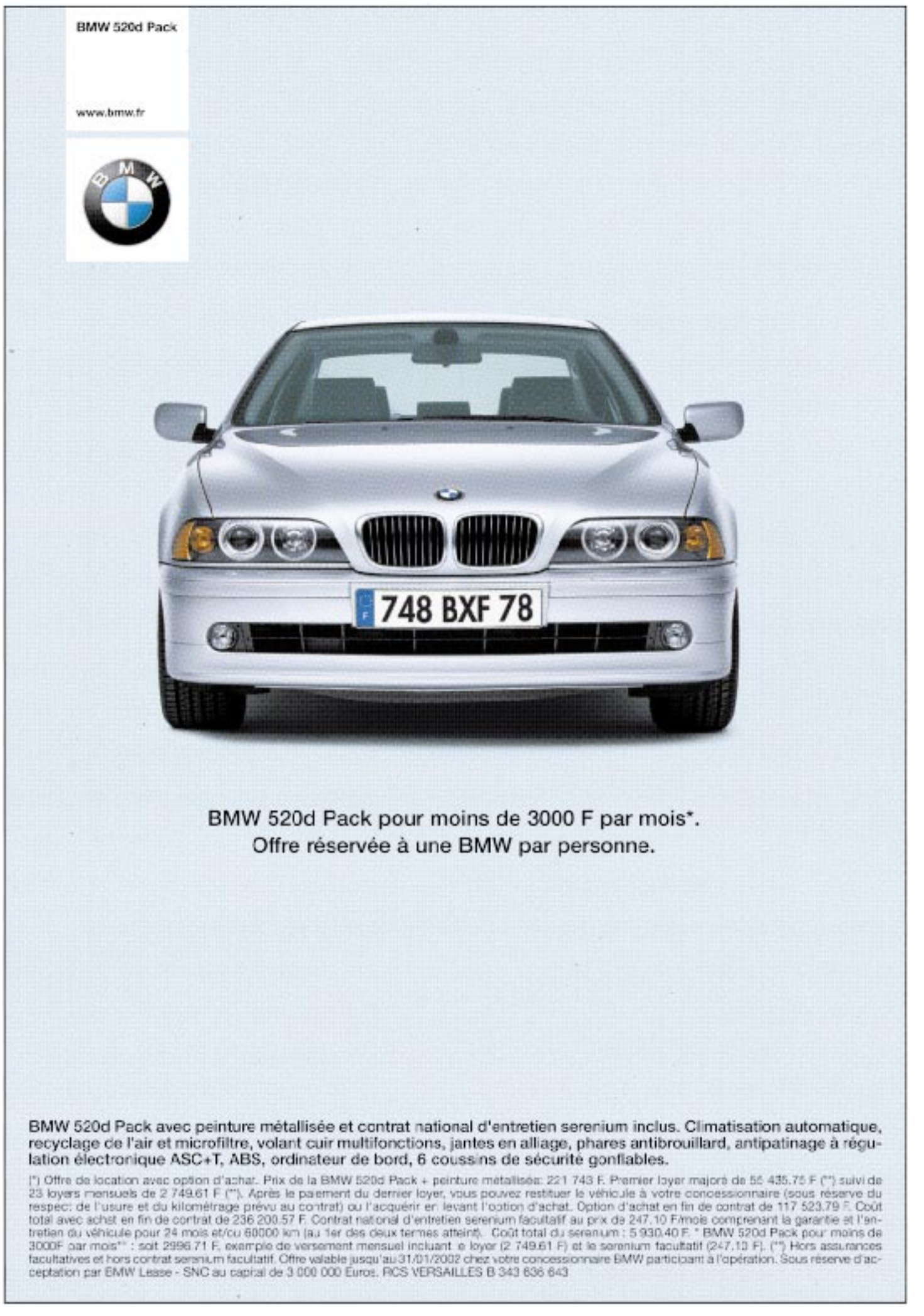

Au Mondial, passé le premier tour, la France pourrait connaître des frayeurs

Le tirage au sort de la Coupe du monde a désigné les huit groupes préliminaires. Les Bleus devront affronter le Sénégal, l'Uruguay et le Danemark et retrouveront, en cas de qualification, une des équipes du « groupe de l'enfer », composé de l'Argentine, de l'Angleterre, du Nigeria et de la Suède

La France, qui ouvrira la 17e édition de la Coupe du monde de football contre le Sénégal, le 31 mai 2002, à Séoul (Corée du Sud), a hérité d'un groupe légèrement plus difficile que celui du Mondial 1998, lors du tirage au sort effectué, samedi 1er décembre, à Busan. Outre, le Sénégal, dont la majorité des joueurs évoluent dans le championnat de France de première division, les champions du monde retrouveront, dans le groupe A, le Danemark et l'Uruguay, dernier qualifié. *« C'est un groupe très ouvert, avec des footballs très différents,* a estimé le sélectionneur national, Roger Lemerre, *mais tout le monde a du talent à ce niveau-là. Il importe seulement de se classer parmi les deux premiers. »* Les Bleus devront entrer rapidement dans le tournoi pour terminer à la première place afin d'éviter de retrouver l'Argentine en 8e de finale, les hommes de Marcelo Bielsa devant auparavant confirmer leur titre de favori dans le groupe F, le plus difficile de tous. Les Argentins se mesureront à l'Angleterre, au Nigéria et à la Suède.

CENT QUATRE-VINGTS jours séparent le samedi 1er décembre 2001, jour du tirage au sort de la 17e Coupe du monde de football, du vendredi 31 mai 2002, jour du match d'ouverture, qui opposera, à Séoul, l'équipe de France au Sénégal. Cent quatre-vingts jours, soit six mois, durant lesquels tout ce que le football compte d'experts va s'en donner à cœur joie pour disséquer les chances des uns et présager des malheurs des autres. Six mois où l'exégèse atteindra des sommets, et pas seulement aux comptoirs des cafés, tout simplement parce que les organisateurs de la Coupe du monde, soucieux de bien vendre leurs billets et de veiller aux déplacements des supporteurs, n'ont pas d'autre choix que d'établir si tôt le programme des rencontres à venir.

Il n'en demeure pas moins que le tirage au sort, qui a eu lieu, samedi, à Busan (Corée du Sud), sera déterminant dans la course à l'attribution du plus convoité des trophées sportifs de la planète. On annonçait une procédure « orientée » afin que soient constitués des groupes qui seraient équilibrés tant sur le plan sportif que d'un point de vue géographique (*Le Monde* du 1er décembre). Le tirage au sort n'a pas démenti cette hypothèse, sauf pour deux des huit groupes : le groupe F est d'ores et déjà présenté comme le « groupe de l'enfer » en raison de l'homogénéité des équipes (Argentine, Angleterre, Nigeria, Suède) ; le groupe C, en revanche est jugé comme un peu trop « facile » pour sa tête de série, le Brésil, qui se retrouve en compagnie de trois sélections de faible calibre (Turquie, Chine, Costa Rica).

Les autres « favoris » ont été placés dans des poules desquelles ils devraient s'extirper sans trop de difficultés. La France, tenante du titre, n'est pas à plaindre. Le Sénégal, qui participera à sa première Coupe du monde, n'est pas a priori un adversaire susceptible de faire douter les champions du monde et champions d'Europe.

Dirigée par le Français Bruno Metsu, l'équipe sénégalaise est composée de joueurs dont la plupart évoluent dans le championnat de France, comme les Lensois El-Hadji Diouf, Ferdinand Coly et Pape Sarr, ou les Sedanais Henry Camara, Salif Diao et Moussa N'Diaye. *« On peut dire que ce sera un match entre des Français qui jouent à l'étranger et des Sénégalais qui jouent en France »*, s'est amusé le sélectionneur des Bleus, Roger Lemerre. *« Nous allons voir si les élèves peuvent donner la leçon au maître »*, s'est permis Bruno Metsu.

« COMPLEXE FRANÇAIS »

L'Uruguay, que la France rencontrera le 6 juin, à Busan, est un adversaire plus difficile à cerner. Si son joueur vedette, l'attaquant du Milan AC Avaro Recoba, est actuellement le footballeur le mieux payé au monde (7,2 millions de dollars par an), la « Celeste » repose principalement sur la pugnacité de sa défense, grande tradition uruguayenne. La langue de Marcel Desailly a fourché sur les ondes de France-Info lorsque le capitaine des Bleus a évoqué l'Uruguay : *« On les connaît. C'est des tricheurs. »*

Roger Lemerre, lui, s'est fendu d'une demi-moue : *« Les Bleus ont toujours eu des difficultés face aux équipes d'Amérique du Sud. Si on avait pu en éviter une, cela aurait été mieux. »* Le technicien ne doit pas regretter, aujourd'hui, d'avoir emmené ses troupes au Chili (défaite 2-1) début septembre pour un match amical dont beaucoup d'observateurs ne voyaient pas l'intérêt.

Le Danemark, que les Bleus affronteront le 11 juin, à Inchon, peut être considéré comme l'adversaire le plus régulier de l'équipe de France. Depuis l'Euro 84, les deux équipes n'ont eu de cesse de se croiser. Les Bleus restent sur trois victoires (2-1 à la Coupe du monde 1998, 3-0 à l'Euro 2000, 1-0 en amical le 15 août 2001).

De quoi parler de *« complexe français »*, pour le quotidien danois *Berlings ke Tidende*, qui, dans son édition du dimanche 2 décembre, affirmait : *« La simple énumération des noms des joueurs de l'équipe de France empêcherait de dormir l'entraîneur le plus sûr de soi. La France a de quoi aligner deux ou trois équipes effrayantes. » « Il ne faut pas rêver. La France reste la meilleure équipe du monde »*, a commenté le sélectionneur danois, Morten Olsen, en déclarant viser la deuxième place.

Si la France se qualifie pour le deuxième tour, les choses vraiment sérieuses commenceront dans la foulée. Elle rencontrera alors l'un des deux qualifiés du terrifiant groupe F, avant de croiser éventuellement le Brésil en quarts de finale. Seule certitude dans ce faisceau d'hypothèses : si les deux grands favoris que sont la France et l'Argentine doivent se rencontrer au cours du tournoi, leur affrontement aura lieu avant la finale. Pour les mêmes raisons, une finale Allemagne-Italie ou Angleterre-Brésil est à exclure. D'une manière générale, à l'exception du groupe F, la compétition ne devrait prendre son envol qu'à partir des huitièmes de finale. L'Italie rencontrera également des adversaires à sa portée (groupe G : Equateur, Croatie, Mexique). L'Espagne, présentée comme l'outsider numéro un, peut s'estimer satisfaite (groupe B : Slovénie, Paraguay, Afrique du Sud). L'Allemagne *« aurait pu plus mal tomber »*, dixit son entraîneur, Rudi Völler, (groupe E : Arabie saoudite, Eire, Cameroun).

Les groupes les plus « ouverts » sont, de toute évidence, ceux des deux pays organisateurs : la Corée du Sud aura maille à partir dans le groupe D, où figureront deux bonnes équipes européennes (la Pologne et le Portugal) et les Etats-Unis, dont c'est la quatrième participation de suite à une phase finale ; dans le groupe H, le Japon n'aura pas la tâche facile, non plus, face à la Russie, la Belgique et la Tunisie. Le match entre le Japon et la Tunisie, le 14 juin à Osaka, verra se rencontrer deux entraîneurs français travaillant à l'étranger, Philippe Troussier (Japon) et Henri Michel (Tunisie). Un autre signe que le football français se porte plutôt bien en ce moment.

F. P. (avec A. J.)

Angleterre-Argentine, premier sommet

***« S'il y a un groupe à sortir, c'est celui de l'Argentine et de l'Angleterre »*, a assuré le capitaine de l'équipe de France Zinedine Zidane. Incluant le Nigeria et la Suède, *« ce groupe est le plus difficile de tous »*, a résumé le défenseur suédois Teddy Lucic. *« Je suis content ! »*, a déclaré, dans un éclat de rire, le joueur anglais Steve McManaman, *jouer la Suède sera spécial pour Sven Goran Eriksson* [sélectionneur suédois de l'Angleterre] *et, contre l'Argentine, je ne peux pas dire que ce soit une revanche, même si bien sûr nous voulons les battre après nos dernières expériences. »* Au Mondial 1998, les Argentins s'étaient qualifiés aux dépens des Anglais pour les quarts de finale. Mais le « contentieux » entre les deux pays remonte à 1986 et à la victoire (2-1) de l'Argentine grâce à un but de la main de Diego Maradona. *« Jouer l'Angleterre est un classique important en raison des problèmes du passé »*, a reconnu l'Argentin Roberto Fabian Ayala.**

Aimé Jacquet, directeur technique national du football français

« L'équipe de France aurait pu avoir un tirage au sort plus mauvais »

« Que pensez-vous du tirage au sort de la Coupe du monde qui a désigné le Sénégal, l'Uruguay et le Danemark comme adversaires des Bleus ?

– Franchement, cela aurait pu être un plus mauvais tirage. Jouer le premier match contre le Sénégal est un joli clin d'œil : en 1998, nous avions déjà affronté une équipe africaine, l'Afrique du Sud, elle aussi entraînée par un Français, Philippe Troussier. L'histoire se répète. Rencontrer une équipe composée de joueurs qui évoluent pratiquement tous en France sera un avantage non négligeable pour les Bleus. Il est toujours plus facile de débuter une compétition face à des joueurs que l'on connaît bien. L'Uruguay, en revanche, ce sera plus délicat. On connaît les Uruguayens ; ce sont des joueurs très doués techniquement qui savent « manœuvrer » un adversaire.

– On présente généralement l'Uruguay comme un adversaire violent. Est-ce votre avis ?

– Non. Les Uruguayens ne sont pas plus violents que les footballeurs européens. En revanche, ils font un peu d'antijeu, ils sont assez sournois, ce qui peut énerver l'adversaire. Face à eux, il faudra surtout veiller à garder son sang-froid. Mais ce match sera très lié au précédent. Si les Bleus battent le Sénégal, Roger Lemerre voudra peut-être préserver certains joueurs, comme je l'avais fait en 1998 en mettant Youri Djorkaeff et Emmanuel Petit au repos pour notre deuxième match, contre l'Arabie saoudite. Le Danemark, enfin, est un adversaire que l'on connaît bien puisqu'il s'agira de notre quatrième rencontre en compétition officielle depuis l'Euro 1992. Il ne faut pas sous-estimer ces Danois. Comme en 1998, nous les jouerons en dernier, ce qui est un autre parallèle assez troublant. Je dois reconnaître que l'ordre des matches est relativement favorable à l'équipe de France.

– Hormis le groupe de la France, que retenez-vous du tirage au sort ?

– Je trouve qu'il y a un bon équilibre entre les groupes. Ce tirage au sort, dont on craignait qu'il soit un peu trop « dirigé », a finalement été bien pensé. Faire un tirage au sort intégral, qui aurait pu amener à constituer un groupe avec deux ou trois équipes asiatiques par exemple, n'aurait eu aucun sens. Là, on est sûr d'avoir une bonne Coupe du monde.

– Que vous inspire le groupe F, composé de l'Argentine, de l'Angleterre, du Nigeria et de la Suède ?

– C'est un groupe effrayant. L'Argentine a intérêt à être présente dès le départ car elle aura un premier match extrêmement physique contre le Nigeria, qui, sur une rencontre, grâce à ses qualités athlétiques, est une équipe qui peut battre n'importe qui. Franchement, je suis incapable de dire qui sortira aux deux premières places de ce groupe. Ce que je sais, c'est que les équipes vont y laisser des hommes et du physique ; sans doute aussi y aura-t-il des blessures et des cartons rouges. La France, qui rencontrera l'un de ces deux qualifiés, devrait en tirer profit.

– Que pensez-vous de la décision de la FIFA de ne plus qualifier d'office le vainqueur de la Coupe du monde pour l'édition suivante ?

– Je suis déçu. Je pense que cette décision est la conséquence de la polémique née du déplacement des Bleus en Australie pour y disputer un match amical. Je trouve cela dommage. C'est un manque de respect pour le champion du monde. Cela manque de classe. »

Propos recueillis par Frédéric Potet

Les adversaires du premier tour

SÉNÉGAL

● **Nombre d'habitants :** 9,5 millions
● **Nombre de licenciés de football** : 120 000
● **Couleurs** : maillot vert, short jaune, bas rouges
● **Joueur vedette :** El Hadji Ousseinoh Diouf (RC Lens)
● **Palmarès en Coupe du monde** : première participation.

Le Sénégal sera, le 31 mai 2002, la deuxième équipe africaine à « ouvrir » une Coupe du monde de football, douze ans après le succès du Cameroun face à l'Argentine (1-0) en match d'ouverture du Mondiale italien. Composée en très grande partie de joueurs évoluant au sein du championnat de France (notamment à Lens et à Sedan), la sélection dirigée par le Français Bruno Metsu est le seul pays africain à n'avoir jamais participé à une phase finale de Coupe du monde. *« Nous sommes la meilleure équipe d'Afrique »*, affirme son attaquant vedette El Hadji Diouf (RC Lens), auteur de neuf des quatorze buts inscrits par les « Lions » au cours des qualifications. *« Du pôle Nord aux confins de l'Amazonie, du désert de Kalahari à... Kandahar, on entendra parler de notre pays qu'on essaiera de situer sur le globe terrestre »*, s'émerveillait le quotidien de Dakar *Le Soleil* dans son édition du lundi 3 décembre.

URUGUAY

● **Nombre d'habitants :** 3,4 millions
● **Nombre de licenciés de football :** 188 000
● **Couleurs :** maillot bleu ciel, short noir, bas noirs
● **Joueur vedette** : Alvaro Recoba (Inter Milan)
● **Palmarès en Coupe du monde :** dixième participation ; deux victoires (1930, 1950), deux demi-finales (1954, 1970).

Longtemps, l'Uruguay a fait figure de place forte du football international. Cet ancien double vainqueur de la Coupe du monde (1930, 1950) est descendu de son piédestal au tournant des années 1970, son jeu sombrant alors dans une caricature de football violent et indiscipliné. Cinquième du groupe AmSud, la jeune équipe composée par le sélectionneur national Victor Pua a dû passer par un tour de barrage contre l'Australie afin de se qualifier in extremis pour la Coupe du monde. La « Céleste » – référence à la couleur de ses maillots – possède dans ses rangs un joueur de classe mondiale, l'attaquant Alvaro Recoba (Inter Milan). L'Uruguay fait figure de challenger et doit réussir son premier match face au Danemark, le 1er juin, à Ulsan. Un match revanche pour l'Uruguay, humilié (6-11), en 1986, en match de poule par ces mêmes Danois.

DANEMARK

● **Nombre d'habitants :** 5,2 millions
● **Nombre de licenciés de football** : 280 000
● **Couleurs** : maillot rouge, short blanc, bas rouges
● **Joueur vedette** : Ebbe Sand (Shalke 04/All)
● **Palmarès en Coupe du monde :** troisième participation.

Le Danemark croise donc une nouvelle fois le chemin des Tricolores. C'est la cinquième fois que la France retrouve la formation scandinave dans une phase finale (les championnats d'Europe 1984 en France, 1992 en Suède, 2000 en Belgique et aux Pays-Bas, et lors de la dernière Coupe du monde en France en 1998.) La victoire lors de l'Euro 1992 en Suède reste le seul titre du Danemark. Quarts de finaliste du Mondial français, les Danois avaient notamment dominé en huitième de finale le Nigeria (4 buts à 1) avant de s'incliner face au Brésil (3-2). En 1986 au Mexique, ils avaient également franchi le cap du premier tour, éliminés en huitièmes de finale par l'Espagne (5-1). Composé de joueurs évoluant en majorité en Europe, le Danemark a réalisé un sans-fautes lors des qualifications terminant leader du groupe 3 devant notamment la République tchèque et la Bulgarie, et reste sur dix matches officiels sans défaite (6 victoires, 4 nuls). Seul ombre au tableau, une défaite au mois d'août à Nantes en match amical contre la France (1-0).

	GROUPE A : - FRANCE - SÉNÉGAL - URUGUAY - DANEMARK	GROUPE B : - ESPAGNE - SLOVÉNIE - PARAGUAY - AFRIQUE DU SUD		GROUPE C : - BRÉSIL - TURQUIE - CHINE - COSTA RICA		GROUPE D : - CORÉE DU SUD - POLOGNE - ÉTATS-UNIS - PORTUGAL	GROUPE E : - ALLEMAGNE - ARABIE SAOUDITE - IRLANDE - CAMEROUN			GROUPE F : - ARGENTINE - NIGERIA - ANGLETERRE - SUÈDE	GROUPE G : - ITALIE - ÉQUATEUR - CROATIE - MEXIQUE		GROUPE H : - JAPON - BELGIQUE - RUSSIE - TUNISIE	
	Vendredi 31 mai	*Samedi 1er juin*	*Dimanche 2 juin*	*Lundi 3 juin*	*Mardi 4 juin*	*Mercredi 5 juin*	*Jeudi 6 juin*	*Vendredi 7 juin*	*Samedi 8 juin*	*Dimanche 9 juin*	*Lundi 10 juin*	*Mardi 11 juin*	*Mercredi 12 juin*	*Jeudi 13 juin*	*Vendredi 14 juin*
CORÉE DU SUD	FRANCE - SÉNÉGAL *Séoul* à 13 h 30 (heure française. Les horaires sont susceptibles de modification)	URUGUAY - DANEMARK *Ulsan* à 11 h 00	PARAGUAY - AFRIQUE DU SUD *Pusan* à 9 h 30 ESPAGNE - SLOVÉNIE *Gwangju* à 13 h 30	BRÉSIL - TURQUIE *Ulsan* à 11 h 00	CHINE - COSTA RICA *Gwangju* à 8 h 30 CORÉE - POLOGNE *Pusan* à 13 h 30	ÉTATS-UNIS - PORTUGAL *Suwon* à 11 h 00	FRANCE - URUGUAY *Pusan* à 8 h 30 DANEMARK - SÉNÉGAL *Daegu* à 13 h 30	ESPAGNE - PARAGUAY *Jeonju* à 11 h 00	AFRIQUE DU SUD - SLOVÉNIE *Daegu* à 8 h 30 BRÉSIL - CHINE *Seogwipo* à 13 h 30	COSTA RICA - TURQUIE *Incheon* à 11 h 00	CORÉE - ÉTATS-UNIS *Daegu* à 8 h 30 PORTUGAL - POLOGNE *Jeonju* à 13 h 30	SÉNÉGAL - URUGUAY *Suwon* à 8 h 30 DANEMARK - FRANCE *Incheon* à 8 h 30	SLOVÉNIE - PARAGUAY *Seogwipo* à 13 h 30 AFRIQUE DU SUD - ESPAGNE *Daejon* à 13 h 30	TURQUIE - CHINE *Séoul* à 8 h 30 COSTA RICA - BRÉSIL *Suwon* à 8 h 30	POLOGNE - ÉTATS-UNIS *Daejon* à 13 h 30 PORTUGAL - CORÉE *Incheon* à 13 h 30
JAPON		IRLANDE - CAMEROUN *Niigata* à 8 h 30 ALLEMAGNE - ARABIE-SAOUDITE *Sapporo* à 13 h 30	ANGLETERRE - SUÈDE *Saitama* à 7 h 30 ARGENTINE - NIGERIA *Ibakari* à 11 h 30	CROATIE - MEXIQUE *Niigata* à 8 h 30 ITALIE - ÉQUATEUR *Sapporo* à 13 h 30	JAPON - BELGIQUE *Saitama* à 11 h 00	RUSSIE - TUNISIE *Kobé* à 8 h 30 ALLEMAGNE - IRLANDE *Ibaraki* à 13 h 30	CAMEROUN - ARABIE-SAOUDITE *Saitama* à 11 h 00	SUÈDE - NIGÉRIA *Kobé* à 8 h 30 ARGENTINE - ANGLETERRE *Sapporo* à 13 h 30	ITALIE - CROATIE *Ibaraki* à 11 h 00	MEXIQUE - ÉQUATEUR *Miyagi* à 8 h 30 JAPON - RUSSIE *Yokohama* à 13 h 30	TUNISIE - BELGIQUE *Oita* à 11 h 00	ARABIE-SAOUDITE - IRLANDE *Yokohama* à 13 h 30 CAMEROUN - ALLEMAGNE *Shizuoka* à 13 h 30	SUÈDE - ARGENTINE *Miyagi* à 8 h 30 NIGÉRIA - ANGLETERRE *Osaka* à 8 h 30	ÉQUATEUR - CROATIE *Yokohama* à 13 h 30 MEXIQUE - ITALIE *Oita* à 13 h 30	BELGIQUE - RUSSIE *Shizuoka* à 8 h 30 TUNISIE - JAPON *Osaka* à 8 h 30

	HUITIÈMES DE FINALE				QUARTS DE FINALE		DEMI-FINALES	Match pour la 3e place
	Samedi 15 juin	*Dimanche 16 juin*	*Lundi 17 juin*	*Mardi 18 juin*	*Vendredi 21 juin*	*Samedi 22 juin*	*Mardi 25 juin*	*Samedi 29 juin*
CORÉE	MATCH 1 1er Groupe E-2e Groupe B *Seogwipo* à 8 h 30	MATCH 4 1er Groupe B-2e Groupe E *Suwon* à 13 h 30	MATCH 5 1er Groupe G-2e Groupe D *Jeonju* à 8 h 30	MATCH 7 1er Groupe D-2e Groupe G *Daejon* à 20 h 30	MATCH 10 Vainqueurs Match 2-Match 6 *Shizuoka* à 8 h 30	MATCH 11 Vainqueurs Match 4-Match 8 *Gwangju* à 8 h 30	MATCH 13 Vainqueurs Match 10-Match 11 *Séoul* à 13 h 30	Perdants Match 13-Match 14 *Daegu* à 13 h 00
JAPON	MATCH 2 1er Groupe A-2e Groupe F *Niigata* à 13 h 30	MATCH 3 1er Groupe F-2e Groupe A *Oita* à 8 h 30	MATCH 6 1er Groupe C-2e Groupe H *Kobe* à 13 h 30	MATCH 8 1er Groupe H-2e Groupe C *Miyagi* à 8 h 30	MATCH 9 Vainqueurs Match 1-Match 5 *Ulsan* à 13 h 30	MATCH 12 Vainqueurs Match 3-Match 7 *Osaka* à 13 h 30	*Mercredi 26 juin* MATCH 14 Vainqueurs Match 9-Match 12 *Saitama*, à 13 h 30	**FINALE** *Dimanche 30 juin* Vainqueurs Match 13-Match 14 *Yokohama* à 13 h 00

Passage pluvieux

MARDI. Poussée par un rapide courant d'ouest, une nouvelle perturbation pluvieuse traverse la France et n'épargne que le pourtour méditerranéen.

Les températures sont douces pour la saison, supérieures d'environ 3 degrés aux moyennes d'un mois de décembre.

Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie. Alors que des pluies se produisent sur le Pays de la Loire en début de matinée, la Bretagne et la Normandie connaissent déjà de belles éclaircies.

L'après-midi, soleil et nuages se partagent équitablement le ciel.

Il fait de 11 à 13 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Ciel gris et pluies sont au programme de la matinée.

L'après-midi, le ciel retrouve quelques éclaircies. Les températures s'échelonnent entre 11 à 13 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Encore une journée de grisaille avec un passage pluvieux dans l'après-midi.

Quelques trouées de ciel bleu sont tout de même possibles le matin sur la Bourgogne et l'après-midi en Champagne.

Il fait de 9 à 11 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Le ciel du matin alterne entre des éclaircies, quelques brumes locales et le passage de voiles nuageux.

Dans l'après-midi, le ciel se couvre et des petites pluies éparses se produisent. Les températures varient entre 12 et 15 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Le matin, le soleil arrose les Alpes alors qu'ailleurs le ciel se voile par l'ouest. Des pluies faibles se produisent dans l'après-midi. Les températures s'échelonnent entre 8 et 11 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. La matinée est ensoleillée puis des voiles nuageux se font plus fréquents l'après-midi. Les températures affichent de 12 à 16 degrés.

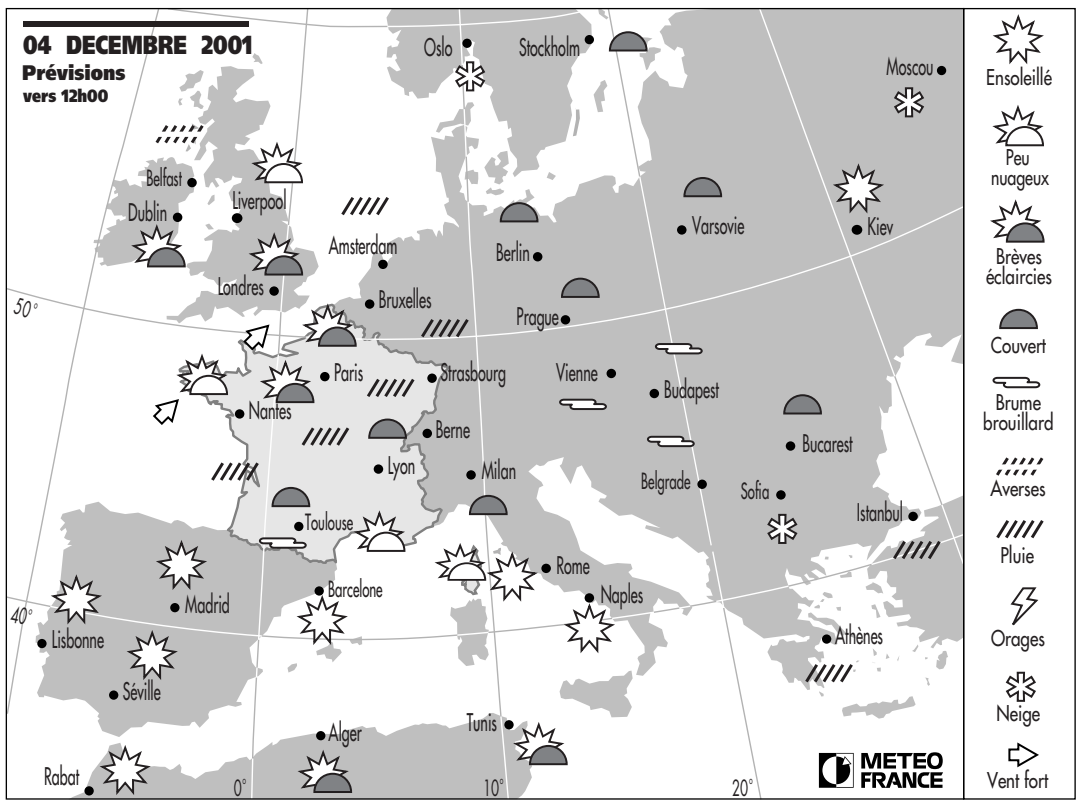

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **INDE.** Ouverture en décembre, au Rajasthan, de deux hôtels du groupe Oberoi : l'Udaivilas, à Udaïpur, et le Vanyavilas, au cœur de la réserve de tigres de Ranthambor. Le premier offre 91 chambres et des suites. Le second est un « camp de luxe » avec 25 tentes de 790 mètres carrés chacune et une piscine. Renseignements au 00-800-12-34-01-01.

■ **AÉRIEN.** Air France annonce une baisse de 20 % en classe économique, sur certaines destinations en métropole. Ainsi, le vol Paris-Avignon A/R coûte 695,31 F (106 €), le Paris-Marseille 649,40 F (99 €), et le Paris-Montpellier 754,35 F (115 €). La réservation peut être effectuée jusqu'à 14 jours avant le départ. Ces promotions sont valables pour des billets achetés avant le 16 mars, les voyages devant être effectués entre le 7 décembre et le 31 mars 2002. Réservations au 0-820-820-820.

PRÉVISIONS POUR LE 04 DECEMBRE 2001
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	7/15	N
BIARRITZ	6/15	C
BORDEAUX	9/14	P
BOURGES	8/12	P
BREST	9/12	N
CAEN	8/11	N
CHERBOURG	8/11	N
CLERMONT-F.	6/11	C
DIJON	5/10	P
GRENOBLE	3/9	N
LILLE	6/10	N
LIMOGES	8/11	P
LYON	4/10	C
MARSEILLE	6/14	N
NANCY	7/9	P
NANTES	7/13	N
NICE	8/15	S
PARIS	7/11	N
PAU	4/11	C
PERPIGNAN	6/14	N
RENNES	8/11	N
ST-ETIENNE	7/11	C
STRASBOURG	8/10	P
TOULOUSE	7/12	C
TOURS	7/12	C
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	22/30	P
FORT-DE-FR.	23/30	C
PAPEETE	25/31	C
POINTE-A-PIT.	22/31	C
ST-DENIS-RÉ.	23/28	S
EUROPE		
AMSTERDAM	8/10	P
ATHENES	7/12	P
BARCELONE	8/13	S
BELFAST	3/9	P
BELGRADE	-2/2	C
BERLIN	-3/6	C
BERNE	6/8	C
BRUXELLES	7/10	P
BUCAREST	-8/-1	C
BUDAPEST	-4/1	C
COPENHAGUE	1/5	C
DUBLIN	5/8	N
FRANCFORT	6/9	P
GENEVE	2/7	C
HELSINKI	-4/-2	C
ISTANBUL	5/7	P
KIEV	-9/-4	S
LISBONNE	11/16	S
LIVERPOOL	6/11	S
LONDRES	6/11	N
LUXEMBOURG	5/7	P
MADRID	1/11	S
MILAN	3/5	C
MOSCOU	-10/-7	*
MUNICH	0/5	C
NAPLES	5/15	S
OSLO	-2/1	*
PALMA DE M.	8/18	S
PRAGUE	-5/5	C
ROME	7/15	S
SEVILLE	9/18	S
SOFIA	-6/1	*
ST-PETERSB.	-7/-6	C
STOCKHOLM	1/3	C
TENERIFE	17/23	S
VARSOVIE	-7/-3	C
VENISE	2/9	S
VIENNE	-2/0	C
AMÉRIQUES		
BRASILIA	20/28	S
BUENOS AIR.	14/22	C
CARACAS	25/30	C
CHICAGO	12/15	C
LIMA	16/21	S
LOS ANGELES	8/12	S
MEXICO	7/21	S
MONTREAL	0/7	S
NEW YORK	6/14	S
SAN FRANCIS.	9/13	S
SANTIAGO/CHI	10/27	S
TORONTO	4/9	C
WASHINGTON	4/17	S
AFRIQUE		
ALGER	6/18	N
DAKAR	25/30	S
KINSHASA	23/28	P
LE CAIRE	12/20	N
NAIROBI	16/27	S
PRETORIA	15/26	S
RABAT	9/21	S
TUNIS	12/18	N
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	23/34	S
BEYROUTH	15/18	P
BOMBAY	20/33	S
DJAKARTA	27/30	C
DUBAI	20/29	S
HANOI	20/28	S
HONGKONG	19/27	S
JERUSALEM	11/16	P
NEW DEHLI	12/27	S
PEKIN	-4/1	C
SEOUL	1/6	S
SINGAPOUR	26/30	P
SYDNEY	18/25	S
TOKYO	9/12	C

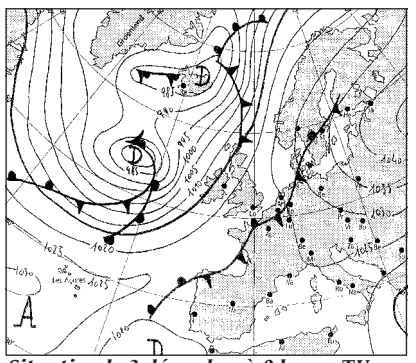

Situation le 3 décembre à 0 heure TU

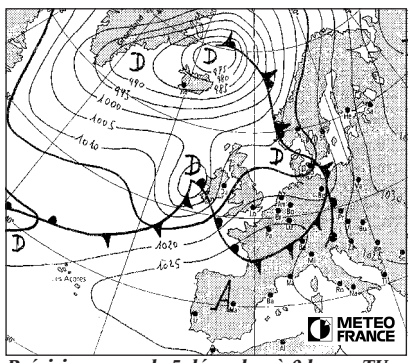

Prévisions pour le 5 décembre à 0 heure TU

ASTRONOMIE

L'incroyable découverte, en 1835, des habitants de la Lune

BIEN AVANT qu'un certain Neil Armstrong ne pose, un jour de juillet 1969, son pied botté sur la Lune, l'homme avait, à distance, exploré notre satellite dans ses moindres recoins, décrit sa géologie, sa faune et sa flore. L'affaire décrocha la « une » des journaux en 1835, soulignant, déjà, l'intérêt de la presse pour la chose astronomique. A l'origine de cette effervescence, la publication par le tout jeune *New York Sun*, lancé deux ans plus tôt par Benjamin Day, d'incroyables observations effectuées par le très sérieux astronome anglais John Herschel, fils du découvreur d'Uranus, William Herschel.

Selon le journal, qui croyait tenir ses informations de bonne source, John Herschel avait, en 1834, installé au Cap (Afrique du Sud) un télescope géant révolutionnaire. L'instrument lui avait permis de scruter la surface de la Lune comme si celle-ci se trouvait dans l'immeuble d'en face. A compter du 25 août 1834 et pendant une semaine, le journal de Benjamin Day publia chaque jour, tel un roman-feuilleton, la description fabuleuse de notre satellite.

Cratères, volcans, vallées... En augmentant le grossissement de leur télescope, Herschel et ses acolytes entraient dans les détails. Les voilà maintenant décrivant *« pas moins d'une douzaine de forêts luxuriantes séparées par des plaines, qui ondulaient dans un océan de verdure et étaient probablement des prairies comme celles de l'Amérique du Nord. Dans trois d'entre elles, nous découvrîmes de nombreux troupeaux de quadrupèdes semblables à nos amis les bisons (...). Le docteur Herschel classifia neuf espèces de mammifères et cinq d'ovipares. Parmi les premiers on trouve une sorte de petit renne, des wapitis, des souris, l'ours à cornes et le castor bipède. Celui-ci ressemble en tout point au castor terrien, à l'exception de son absence de queue et de son invariable habitude de marcher sur ses pieds. Il porte ses petits dans ses bras comme un être humain (...). Ses huttes sont mieux construites et plus hautes que celles de bien des tribus de sauvages humains et, d'après la fumée présente dans presque toutes, il n'y a pas de doute que le castor bipède connaisse l'usage du feu ».*

DES HOMMES CHAUVES-SOURIS

Ce drôle d'animal ne constituait que la première sorte d'habitants de la Lune. D'autres, non moins étonnants, allaient entrer en scène au cours des épisodes suivants. Dans les années 1850, un journaliste se remémora l'accueil par le collège de Yale de ces informations mirobolantes : *« Les lettrés – étudiants et professeurs, docteurs en théologie et en droit – ainsi que tous ceux qui savaient lire, attendaient chaque jour l'arrivée du courrier de New York avec une avidité jamais vue et une foi implicite. Avez-vous lu les récits des découvertes merveilleuses de Sir John Herschel ? Avez-vous lu le* Sun *? Avez-vous entendu parler de l'homme sur la Lune ? C'étaient les questions que l'on vous posait partout (...). Personne n'exprima ni n'entretint de doute sur la véracité de l'histoire. »*

D. R.

Les habitants de la Lune dépeints, dans un opuscule anglais de 1836, conformément à la description parue dans le « New York Sun » un an plus tôt.

Et, le 28 août 1835, apparurent les véritables Sélénites : *« Nous fûmes frappés de stupeur en apercevant quatre volées successives de grandes créatures ailées, complètement différentes de toute sorte d'oiseaux (...). Ils mesuraient quatre pieds de haut, étaient recouverts, excepté sur le visage, d'un pelage court, lustré, de couleur cuivre, et avaient des ailes composées d'une fine membrane sans poils. »* Grâce à ces histoires fantastiques, qu'Edgar Poe n'eût pas reniées, le *New York Sun* atteignit le tirage, énorme pour l'époque, de près de 20 000 exemplaires, démontrant déjà la fascination du public pour ce qui allait s'appeler, plus tard, l'exobiologie. La suite du récit relatait la découverte d'autres hommes chauves-souris et contenait la description d'un sublime temple de saphir dont les énormes piliers soutenaient un toit composé d'une matière ressemblant à l'or.

Bien évidemment, le *Sun* avait été victime d'un monstrueux canular construit sur le principe du « plus c'est gros, plus ça passe ». John Herschel, qui s'était bien rendu en Afrique du Sud pour y fonder un observatoire, n'apprit que très tard sa participation involontaire à cette mystification. Probablement l'œuvre du journaliste Richard Adams Locke, le canular ne fut reconnu à demi-mot par le *Sun* que plus de deux semaines après la fin du feuilleton. Le ridicule ne tuant pas non plus en matière de presse, le journal de Benjamin Day s'en remit fort bien, conservant même une bonne partie de son tout nouveau lectorat...

Pierre Barthélémy

SOLEIL ET LUNE DE LA SEMAINE

• vendredi 7 décembre 2001 (à Paris) •

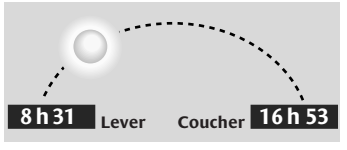

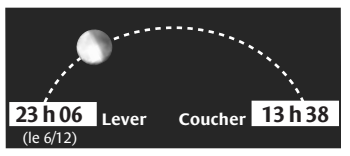

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 285

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

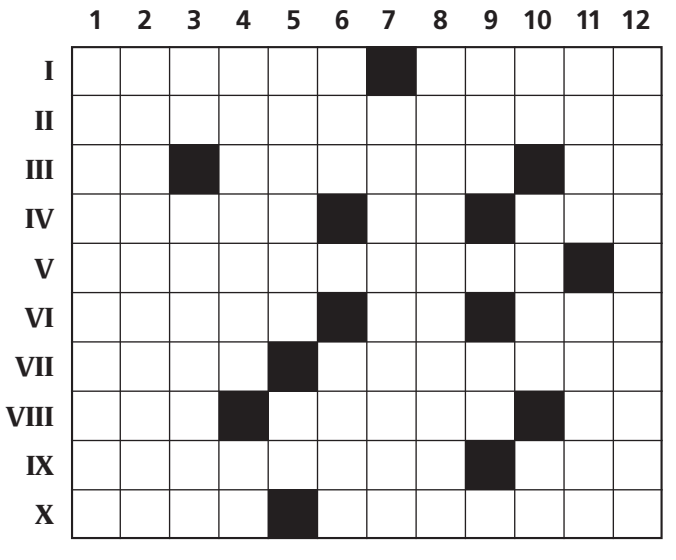

HORIZONTALEMENT

I. Très bonne disposition. Qui ne manquent pas du précédent. - II. Tout petit et indispensable pour vivre. - III. Bas de gamme. Sortis de la Botte. A l'intérieur d'une noix. - IV. Retrouves des forces. En liasse. Léger dans les airs. - V. Découpage. - VI. Travailles à l'œil. Ramasse sur la table. Finit dans le Rhin. - VII. En petit nombre. Fit beaucoup d'efforts. - VIII. Les portes s'ouvrent à sa sortie. Leurs nuits sont plus secrètes que le jour. Préposition. - IX. Aigrelette mais agréable. Vient d'avoir. - X. Rejoint l'Oubangui. Mise à sec.

VERTICALEMENT

1. Amoureux prêt à s'envoler. - 2. Changement que les Français semblent apprécier. - 3. Mesure prise au pied de la Muraille. Donne des couleurs à la lumière. - 4. Finit par rendre poli, même les plus durs. De un à six. - 5. Evitons de les chercher, et tout se passera bien. Peut faire un joli tableau. - 6. Réfractaire aux essais. Enlevée d'un trait. - 7. Assurent la reproduction dans les cours et les fonds. - 8. Bien seules. - 9. Médecins du monde. A l'entrée d'Issoire. - 10. Au bout de la queue. Très proches. Tout devient facile quand on roule dessus. - 11. Composé chimique. Lente mais désordonnée. - 12. Qui devrait vous rendre meilleur.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 284

Horizontalement

I. Notice. Plans. - II. Elucubre. Réa. - III. Cérébrale. Ou. - IV. RAF. Ionisant. - V. Oc. PS. Ictus. - VI. Pelote. Art. - VII. Hé. Sec. Naïve. - VIII. Pesos. DS. - IX. Lear. Lorette. - X. Eclaboussées.

Verticalement

1. Nécrophile. - 2. Oléacée. Ec (ce). - 3. Turf. Pal. - 4. Ice. Posera. - 5. Cubistes. - 6. Ebro. Ecolo. - 7. Rani. Sou. - 8. Pélican. Rs. - 9. Estrapade. - 10. Ar. Autiste. - 11. Néons. Té. - 12. Saut. Cérès.

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 251

Jackpot

DANS les casinos du groupe Pique-Tout, les machines à sous sont programmées pour déverser leur jackpot une fois par jour, après une mise d'au moins une pièce, à une heure aléatoire. En revanche, le nombre de pièces crachées est une fonction très précisément calculée du nombre N de pièces engrangées depuis le dernier jackpot.

– Si N = A, la machine ne donne rien ;

– Si N est impair, la machine crache une pièce de moins que pour N – 1 ;

– Si N est pair, la machine crache une pièce de plus que le double de ce qu'elle cracherait pour la moitié de N.

Est-il possible que la machine crache plus de pièces qu'elle en a engrangées ?

Donnez une valeur de N pour laquelle le jackpot se monte à 2 001 pièces ?

Elisabeth Busser et Gilles Cohen
© POLE 2001

Solution du problème dans *Le Monde* du 11 décembre.

Solution du problème n° 250 paru dans *Le Monde* du 27 novembre.

La probabilité que les trois morceaux puissent former un triangle est 1/4.

On représente chaque configuration *possible* de la rupture de la baguette de longueur L par le couple (a, b) formé des longueurs des deux premiers morceaux. Naturellement, a et b peuvent prendre toute valeur comprise entre O et L, mais leur somme doit être inférieure à L, ce qui permet de représenter l'ensemble des situations possibles par les points d'un triangle.

Reste à représenter les configurations *favorables*.

Les longueurs a, b et c des trois morceaux (a + b + c = L) seront les côtés d'un triangle si elles vérifient les « inégalités triangulaires » :

● $a \leq b + C$, soit $a \leq L - a$, c'est-à-dire $a \leq L/2$.

● $b \leq a + c$, soit $b \leq L - b$, c'est-à-dire $b \leq L/2$.

● $c \leq b + a$, soit $L - a - b \leq a + b$, c'est-à-dire $a + b \geq L/2$.

Les couples (a, b) représentant les configurations favorables sont aussi les points d'un triangle (en blanc).

La probabilité cherchée

$$\frac{\text{cas favorables}}{\text{cas possibles}}$$

est le rapport des deux aires.

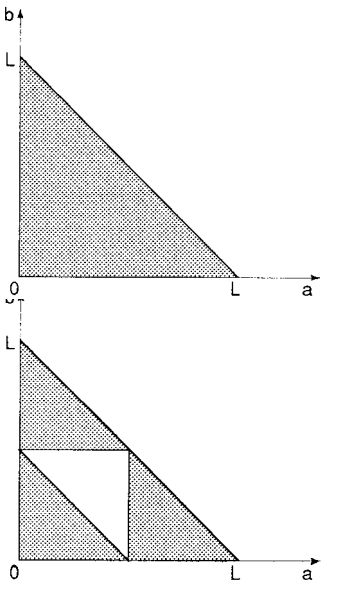

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
Le Monde Publicité
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05

DISPARITIONS

Jean-Pierre Chabrol

Un grand conteur

JEAN-PIERRE CHABROL était un grand conteur. La littérature, pour lui, servait à raconter des histoires, à travers de grandes fresques romanesques, celles des *Rebelles* ou des *Gens de la Cévenne,* comme à travers des récits tirés des veillées cévenoles de son enfance et de toujours. Ce fils d'instituteur avait un pied-à-terre à Paris, mais sa vie était dans ces terres résistantes et protestantes des Cévennes, au village de Chamborigaud (Gard). A un journaliste du *Parisien* venu le rencontrer, il indiquait en 1997 : *« Je dors dans le lit où mon père est né et où il est mort. »* C'est dans sa maison familiale, au pied du mont Lozère, qu'il s'est éteint, à l'âge de soixante-seize ans, dans la nuit du vendredi 30 novembre au samedi 1er décembre, victime d'une insuffisance respiratoire et cardiaque. Jean-Pierre Chabrol souffrait d'une maladie du système nerveux.

Dans son cas, ce n'est pas un cliché de dire qu'une voix s'éteint. Une voix rocailleuse et chantante, pleine de chaleur et de générosité que les téléspectateurs de l'ORTF des années 1960 avaient découverte lors de mémorables émissions où le conteur apparaissait, pipe au bec, devant sa cheminée. Pendant les années 1980, il était même monté sur les planches, pour partir à la rencontre de son public. Il commençait avec succès une carrière de comédien, à soixante ans. Il accomplissait un rêve évoqué dans *Les Nouvelles littéraires* en 1964 : *« Je suis d'une vieille race de conteurs. J'ai participé, enfant, aux dernières veillées de la montagne cévenole. Si l'on pouvait encore gagner sa vie normalement comme l'oncle Roure, en allant de mas en mas raconter ses histoires, sans doute ne serais-je jamais devenu écrivain. »*

Fils d'instituteur et petit-fils de bergers, Jean-Pierre Chabrol, né le 11 juin 1925, s'est engagé très jeune dans la Résistance. Le maquis le conduit au communisme. Au lendemain de la guerre, il entre à *L'Humanité* comme caricaturiste, avant de devenir journaliste. Il rompt avec le PCF en 1956, après l'entrée des chars russes à Budapest. Entre- temps, il est devenu l'ami de Georges Brassens, qui le pousse à se méfier des idéologies. Le communiste et l'anarchiste s'affrontaient régulièrement et amicalement. Lorsqu'on fêta les soixante-dix ans de Staline, Brassens conseilla : *« Tu devrais apprendre à tricoter pour lui faire des chaussettes... »* Jean-Pierre Chabrol évoquera cette période dans *La Folie des miens*, qui permet de rappeler qu'on ne peut le classer sous la seule étiquette condescendante d'écrivain du terroir.

HOMME DE COMBATS

Jean-Pierre Chabrol va rester un homme de combats et un polémiste virulent : contre la fermeture des mines de charbon de sa région, (« La dynamite dans le pot de terre », en « une » du *Monde*, en 1979), en faveur de l'occitan, mais sachant se moquer des travers de certains militants des années 1970, contre le système scolaire (*« A six ans, glop ! l'école l'avale, le digère et beurk ! le rend dix à vingt ans plus tard. Méconnaissable »*). Ce *« bon géant bourru, barbu, au poil blanchi, au cuir noirci par le grand air »* (Claude Sarraute) bougonnait, s'emportait et ne se contentait pas du mauvais cours que prenaient les choses. En bon conteur, il n'avait pas la langue dans sa poche.

Il commence sa carrière littéraire en 1955, avec *La Dernière Cartouche,* aux Editeurs français réunis, et connaît le succès dès 1961, avec le début de sa fresque de la révolte cévenole, *Les Fous de Dieu* (Gallimard), qui passe assez près du prix Goncourt. Après avoir moins écrit pendant les années 1980, après *Le lion est mort ce soir* (Grasset, 1982), pour devenir conteur-comédien, il est revenu au roman en 1994, chez Robert Laffont, avec *Le Bonheur du Manchot*, *Les Aveux du silence*, puis *La Banquise* (Presses de la Cité). Il a beaucoup aimé la chanson et a été proche non seulement de Georges Brassens, mais aussi de Jacques Brel, de Léo Ferré et de Félix Leclerc.

La lecture de Colette lui fit un jour changer le goût du raisin : *« Jamais raisin ne furent aussi parfaitement, aussi profondément raisins, que ces muscats dans ma bouche, après la page de Colette. »* Cela exprimait pour lui le pouvoir de la littérature. Il se reconnaissait dans ces vers du poète persan Omar Khayyam : *« Sur la terre bariolée, chemine quelqu'un/qui n'est ni musulman, ni riche, ni pauvre./Il ne révère ni Allah, ni les lois./Il ne croit pas à la vérité./Il n'affirme jamais rien./ Sur la terre bariolée, quel est cet homme brave et triste ? »*

La plupart des livres de Chabrol sont disponibles en poche, chez Pocket ou Folio. Ses deux grandes fresques, *Gens de la Cévenne* et *Les Rebelles,* ont été repris dans la collection Omnibus, tout comme son imposant roman sur la Commune, *Le Canon fraternité.*

Alain Salles

Budd Boetticher

Cinéaste surdoué et cow-boy romantique

CONNU POUR AVOIR signé quelques-uns des plus beaux titres du western, l'ancien torero Budd Boetticher est mort, jeudi 29 novembre, à son domicile de Ramona (Californie). Il était âgé de quatre-vingt-cinq ans.

André Bazin disait de *Sept hommes à abattre* que c'était le plus beau western d'après-guerre, soulignant la place de Boetticher dans le cinéma américain des années 1950. Cette place n'est pas seulement importante, elle est aussi paradoxale, comme en atteste ce qu'il appellera ensuite son *« premier film »*, bien qu'il ait réalisé auparavant dix longs métrages qu'il a signés de son véritable nom, Oscar Boetticher J.-R. En 1951, dans le droit fil de la passion qu'il voue aux courses de toros, et qui l'a amené à apprendre l'art du matador avant celui du réalisateur, il filme Robert Stack dans l'arène, sous le regard de Katy Jurado. Que ce soit John Wayne qui produise *The Bullfighter and the Lady* (titre détesté par son auteur, et encore plus ridicule en version française : *La Dame et le toréador*), que ce soit John Ford qui en assume le montage semble établir l'adoubement de Boetticher en héritier de la haute école du western. Mais si le cinéaste accepte cette version qui assure sa carrière, le moment venu (bien tard : en 1987 !), il rétablira le film comme il l'avait voulu : beaucoup moins « hollywoodien », faisant une part nettement plus importante au documentaire.

Né à Chicago le 29 juillet 1916, Budd Boetticher délaisse, en 1940, ses premières activités de footballeur professionnel et de torero pour devenir conseiller de Rouben Mamoulian qui filme *Arènes sanglantes*. Il devient ensuite assistant, puis débute comme réalisateur d'oubliables séries B, jusqu'à *The Bullfighter*, en 1951, qui lui vaut d'être pris sous contrat par Universal... toujours pour tourner des séries B. Parmi celles-ci, fabriquées sur un rythme soutenu, deux films importants achèvent de souligner la singularité de ce cinéaste : *L'Expédition de Fort King* (1953), consacré à l'une des rares défaites de l'armée américaine contre les Indiens et, la même année, *Le Déserteur d'Alamo*, qui combine évocation historique d'un épisode fameux, plaidoyer contre l'antisémitisme et comédie. Après une tentative peu convaincante d'illustrer à nouveau la tauromachie (*Le Brave et la Belle*, 1955), puis un thriller inspiré (*Le tueur s'est évadé*, 1956), Budd Boetticher donne toute sa mesure avec, donc, *Sept hommes à abattre*.

C'est le premier – le plus célèbre et le moins connu : suite à des problèmes juridiques, il resta invisible durant près de quarante ans – des quatre grands westerns écrits par Burt Kennedy et interprétés par Randolph Scott – avant *L'Homme de l'Arizona* (1957), *La Chevauchée de la vengeance* (1959) et *Comanche Station* (1960). Le cinéaste met en place une dramaturgie qui semble servir les lois du genre avec la plus grande efficacité, alors qu'au fond il les bouleverse. Il ne s'agit plus ici d'épopée historique (la conquête de l'Ouest) sous les couleurs de la tragédie antique, mais d'histoires d'individus soumis aux seuls impératifs de leur volonté et de leurs désirs.

DÉCALAGE CRÉPUSCULAIRE

La mort est en général au bout de ces aventures désespérées, où les « méchants », aux silhouettes précisément dessinées, sont joués par des découvertes du réalisateur qui se nomment Lee Marvin, Lee Van Cleef ou James Coburn. Budd Boetticher incarne, dans le cinéma américain, une des très rares figures d'une phase romantique – entre classicisme et modernité. Le décalage crépusculaire avec le genre roi du cinéma américain d'alors tient sans doute à ce que Budd Boetticher lui-même est plus proche de ce monde de l'Ouest, de son rapport à la nature – et aux animaux, chevaux et taureaux – comme de ses rapports humains, que ceux qui, depuis les studios de Los Angeles, ont entrepris d'en écrire la légende dorée avant d'en dénoncer les excès et les mensonges.

Après avoir travaillé pour la télévision, notamment sur la série *Maverick*, Budd Boetticher écrit et réalise *La Chute d'un caïd* (1960), étonnante évocation du gangster Legs Diamond, sur un ton comique qui vire au drame. Tourné en conflit ouvert avec les studios, le film marque le départ de Boetticher, qui s'installe dans un ranch au Mexique, où il s'occupe de chevaux, de toros, et de réaliser un documentaire consacré au grand matador mexicain Carlos Arruza. Pour mener à bien ce projet, interrompu notamment par un séjour en hôpital psychiatrique et un autre en prison, puis par la mort d'Arruza en mai 1966, il écrit le scénario de *Sierra torride* (que réalisera Don Siegel en 1969), et tourne, en 1971, *Qui tire le premier ?*, western désabusé qui ne trouvera guère de distributeur qu'en France. Mais, en 1972, il peut enfin terminer son *Arruza*. Depuis, Budd Boetticher n'avait cessé d'annoncer un autre projet, qu'il n'a jamais pu mener à bien, intitulé *A Horse for Mr Barnum*. Il signait en revanche, en 1987, un formidable autoportrait en vieux cow-boy heureux dans son ranch de Pomona, *My Kingdom for...*

Jean-Michel Frodon

LES RÉGIONS EN RÉVOLTE CONTRE LES ÉTATS ?
Corse, Kabylie, Pays basque, Kurdistan, etc.
Palais des congrès et de la culture
Le Mans, 7, 8 et 9 décembre 2001

Vendredi 7 décembre
(ouverture 20 h 30)
Ouverture par Robert Jarry, maire honoraire du Mans.
Présentation par Jean-Pierre Gélard.
Pays rêvé, pays réel : l'invention des identités.
Table ronde animée par **Alain Gresh.** Avec **Dominique Wolton, Edouard Glissant** et **Bernard Guetta.**

Samedi 8 décembre
Matin : **Aux origines de l'Etat,** débat animé par **Gilles Cottereau,** avec **Jean-Marie Constant, Catherine Samary, Andrei Gratchev** et **Yves Landry**.
Après-midi : **Du Kurdistan au Pays basque**, débat animé par **Hervé Guillemot,** avec **Juan Manuel Eguiagary Ucelay, Vérène Nicolas** et **Alastair McIntosh, Kendal Nezan** et **Jean-Pol Nassaux**.
Soirée : **Comprendre la Corse**, débat animé par **Jacques Chevalier,** avec **Paule Graziani, Gabriel Cullioli, Alain Paccou** et **Maurice Giudicelli.**

Dimanche 9 décembre
Matin : **Langues, identités, cultures,** débat animé par **Henry Lelièvre,** avec **Anne-Marie Houdebine, Bernard Cassen, Annamaria Rivera** et **Tassadit Yacine.**
Après-midi : **Dimensions politiques,** débat animé par **Sylvie Braibant,** avec **Jean-Pierre Chevènement, Michel Barnier, Hervé de Charette, Jean-Claude Boulard** et **Luc Van den Brande.**
Soirée cinéma : **" Karnaval "**, un film de **Thomas Vincent.**.

Organisé par Les Carrefours de la pensée, *Le Monde diplomatique*, l'université du Maine, Radio-France internationale, la Fédération des œuvres laïques (Sarthe) et TV-5 Europe.

Inscriptions : Les Carrefours de la pensée - 78, rue Chanzy - 72000 Le Mans.
Tél. : 02-43-47-46-46 - Télécopie : 02-43-47-49-04

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Bruno et **Michelle (†) DESBARATS**
font part avec joie de la naissance de

Sacha,

le 30 novembre 2001,

chez
Marion et **Henri JOUAN-DESBARATS.**

7, rue de la Fontaine,
78870 Bailly.

Décès

– Chambéry. Paris.

Mme Gisèle Basin,
son épouse,
Dominique et Robert Réach,
Catherine Basin et René Mauchien,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Son arrière-petite-fille,
Les familles Enser et Regensberg,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Lucien BASIN,
chirurgien dentiste,

survenu le 30 novembre 2001, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

– La famille,
Et les amis de

Marie-Marthe BOURY,
née **DUPONT,**
résistante et déportée à Ravensbrück,
croix de guerre,
officier de la Légion d'honneur,

décédée le 21 octobre 2001 et inhumée le 25 octobre, dans l'intimité familiale,
se retrouveront pour se souvenir d'elle le samedi 8 décembre, à 11 heures, dans l'église Saint-Germain, à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne).

37, quai de l'Ourcq,
93500 Pantin.

– Grésy-sur-Aix. Lyon. Feldkirch. Nice.

M. et Mme Jacques Chevalier,
leurs enfants et petites-filles,
Mlle Nicole Chevalier,
M. et Mme Denis Hirsinger
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre CHEVALIER,
médaille d'or de la jeunesse
et des sports,
ingénieur chimiste,
alpiniste spéléologue,

survenu à Lyon, le 1er décembre 2001, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Il a rejoint son épouse,

née **Elisabeth LARTIGUE,**

endormie dans la paix du Seigneur le 23 août 1997.

Un temps de recueillement et de prières sera observé le jeudi 6 décembre, à 14 h 30, en l'église de Grésy-sur-Aix (Savoie), suivi de l'inhumation.

Fontanil,
73100 Grésy-sur-Aix.
36, rue Waldeck-Rousseau,
69006 Lyon.
9, cité Alex,
68540 Feldkirch.

– Marseille.

Mme Paul Laval
et ses enfants,
Mme Georges Bodiou, née Geneviève Laval,
Les familles Devin, Bodiou et Yernaux,
leurs enfants et petits-enfants,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul LAVAL,
professeur honoraire de la faculté
de médecine de Marseille,

survenu le 28 novembre 2001, à Hyères (Var).

Selon les volontés du défunt, les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

10, allée des Mimosas,
La Polynésie,
Giens,
83400 Hyères.
67, rue Emile-Duployé,
13007 Marseille.

Alexandre OBJOIS

a choisi de quitter la vie à vingt ans,

le 23 novembre 2001.

Alex, nous t'aimons.
Axel, nous aimons la musique et les mots que tu nous a laissés.

Moutie.

– Naïma,
sa fille,
Jacques Leenhardt,
président,
Et les membres de l'association ESCAL,
ont la tristesse de faire part du décès de

Reginaldo PERRONI DI PIERO,
homme de lettres,
philosophe,
révolutionnaire dans son cœur,
membre fondateur de l'ESCAL,

survenu à Rio de Janeiro (Brésil), le 27 novembre 2001.

« Compagni, compagni. »

EHESS,
10, rue Monsieur-le-Prince,
75006 Paris.

– La famille et les amis du

docteur PHAM Quang Thieu

ont l'immense tristesse de faire part de son décès, survenu à Nancy, le 27 novembre 2001, à l'âge de soixante-neuf ans.

Mme Denise Pham,
7, route de Mirecourt,
54000 Nancy.

– Avec une grande tristesse,
Ses amis et collègues de l'Association des professeurs de sciences économiques et sociales
témoigent leur sympathie à
Marie Salaün,
responsable de l'APSES-Paris,
Et à Louise et Léontine,
ses filles,
après la disparition prématurée de

Yann SALAÜN,

décédé le 26 novembre 2001,

et s'associent à leur peine ainsi qu'à celle de leur famille.

– Elisabeth Saux,
son épouse,
Anne-Marie Bernard,
Ariane et Jean-Louis Saux,
ses enfants,
Marie-Hélène et Frank Picard,
Emmanuelle, Juliette, Arthur, Merlin,
ses petits et arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Roger SAUX,

dans sa quatre-vingt-unième année.

33460 Arsac.

– Bernard Spinelli,
son mari,
Noelle Spinelli-Sautier
et Corinne Spinelli,
ses filles,
Guillaume, Claire, Benoît et Marion,
ses petits-enfants,
Claude et Danièle Blondel,
ses beau-frère et belle-sœur,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Nicole SPINELLI,
née **MICHEL,**

survenu le 26 novembre 2001.

Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité familiale.

Marta WINTREBERT,

décédée le 15 novembre 2001.

Elle aurait eu cinquante-quatre ans ce 4 décembre.

Souvenirs : fous rires, broncas, colères, confidences, chansons, fiestas, chusmeos, idées, douleurs, ternura partagés.

Des amis, des copains francargentins.
Edith Hantz, Marc Brachet, Norma Basso, Diana y Jorge Boczkowski, Marta y Eduardo Gersberg, Susana Elkin, Elke et Jean Pierre Bourcier, Caroline Gillier, Marie-Jeanne Husset, Christian Gaillard, Mimi Alazraki, Nora Zaga, Pitty y Carlos Lloret, Rosette Switschartschik-Bornstein, Guillermo Wieland.

Anniversaires de décès

– Pour le quinzième anniversaire du décès de

Jules GOETGHELUCK,
hautbois soliste à l'Orchestre national,

sa famille demande d'avoir une pensée pour lui.

Hommage

– L'Institut Alain Poher,
Ses anciens collaborateurs,
Et ses amis,

vous invitent à l'hommage qui sera rendu à l'occasion du cinquième anniversaire de la disparition du

président
Alain POHER,

en participant à la cérémonie religieuse qui aura lieu le mardi 11 décembre 2001, à 19 h 15, en la chapelle des Carmes, à l'Institut catholique de Paris, 70, rue de Vaugirard (parking Saint-Sulpice).

Institut Alain Poher,
16, rue du Maréchal-Foch,
94480 Ablon-sur-Seine.

Colloques

– L'Association des amis de la revue ***Passages*** – **ADAPes,** la revue ***Passages*** et **Alstom**, avec le concours du ministère des affaires étrangères, de l'Ademe, d'Aéroports de Paris, du CNAM, de l'ANAH et de la Mairie de Paris, organisent un colloque sur le thème : **« Technologie, transports et modes de vie »,** qui se tiendra le **jeudi 6 décembre 2001** (de 9 h 30 à 17 h 30) au Sénat, Palais du Luxembourg.

Intervenants : Jean-Pascal Assailly, Pierre Beuzit, Pierre Bilger, Wandell Cox, Michel Derdevet, Serge Federbusch, Gérard Feldzer, William Fisher, Xavier Godard, Jean-Pierre Hauet, Michel Huther, Didier Hamon, Jacques Labeyrie, Alain Lecomte, Robert Mahler, Emile Malet, Pierre Papon, Vincent Piron, Pierre Pommellet, Luc Roger, André Santini, Jean-Louis Zentelin, Jean-Claude Ziv.

Inscriptions obligatoires :
Tél. : 01-45-86-30-02.
Fax : 01-44-23-98-24.
E-mail : passages@club-internet.fr

Conférences-Débats

INSTITUT D'ÉTUDES DE L'ISLAM ET DES SOCIÉTÉS DU MONDE MUSULMAN (EHESS)
M. Mohammed Arkoun
(professeur émérite, université Paris-III)
Islam, Europe, Occident :
repenser l'espace méditerranéen,
mercredi 5 décembre 2001, 18 heures,
dans les locaux de l'institut,
96, boulevard Raspail, Paris-6e,
salle de cours.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

Séminaires
Pascal Nouvel : **« Soigner les passions ».**
7, 14 et 21 décembre, 11, 18 et 25 janvier, 18 h 30-20 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5e.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles). Consultation du site : www.ci-philo.asso.fr
Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

Signatures

– Signature de *Cinéma cinéaste*, de Marcel Hanoun (éditions Yellow Now), le samedi 8 décembre 2001, à partir de 18 heures, Ciné Reflet, 14, rue Serpente, Paris-6e.

DEBARRAS
integral, tous locaux, récupérations.
BIGUES BENNES
01 49 95 95 42
Service rapide
tous les jours

ANNIVERSAIRE **Les célébrations du bicentenaire de la naissance de Victor Hugo (1802-1885) ont été lancées lundi 26 novembre par Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, lors de la générale de « Ruy Blas », à la Comédie-Française. ● *« LES COMBATS POLITIQUES et sociaux menés par Hugo au XIXe siècle, de même que les défis esthétiques qu'il a lancés, rencontrent aussi certaines des aventures et des interrogations de notre temps »*, a expliqué la ministre. ● NÉ À BESANÇON et mort à Paris, l'homme politique et écrivain français sans doute le plus connu dans le monde sera fêté durant toute l'année 2002 en France et à l'étranger. ● CETTE ANNÉE HUGO commencera dans les écoles le 7 janvier et se poursuivra avec de nombreux spectacles et expositions. ● UNE CENTAINE d'ouvrages sont prévus à la publication, dont les *Œuvres complètes* chez « Bouquins » (Robert Laffont).**

« Ruy Blas » frappe les trois coups de l'année Victor Hugo

Le bicentenaire de la naissance du plus célèbre des écrivains français (1802-1885) voit poindre de multiples initiatives en France et dans le monde. « Nous reconnaissons chez cet homme les valeurs qui fondent notre République », a déclaré Catherine Tasca, ouvrant, lundi 26 novembre, les festivités

LE MILLÉNAIRE n'a pas encore deux ans que le bicentenaire de la naissance de Victor Hugo s'annonce déjà. Catherine Tasca a lancé les commémorations, lundi 26 novembre, lors de la générale de *Ruy Blas* à la Comédie-Française. L'année Hugo sera partout, dans les librairies, les théâtres, les écoles, sur les affiches et sur Internet, à Paris, en province, à l'étranger. Victor Hugo est sans doute l'écrivain français le plus connu dans le monde. Poète, romancier, dramaturge, dessinateur, homme politique, polémiste, visionnaire, spirite, amant, père, grand-père, etc. Quel Hugo va-t-on célébrer ? Comment affronter cet « Homme-océan », pour reprendre le titre de l'exposition qui lui sera consacrée à la Bibliothèque nationale ?

L'homme politique est en première ligne : *« Les combats politiques et sociaux menés par Hugo au XIXe siècle, de même que les défis esthétiques qu'il a lancés, rencontrent aussi certaines des aventures et des interrogations de notre temps »*, a expliqué la ministre de la culture et de la communication, Catherine Tasca, en citant l'esclavage, la peine de mort, le combat contre le pouvoir absolu, la défense des femmes, avant d'ajouter : *« Nous reconnaissons chez Victor Hugo les valeurs qui fondent notre République. »*

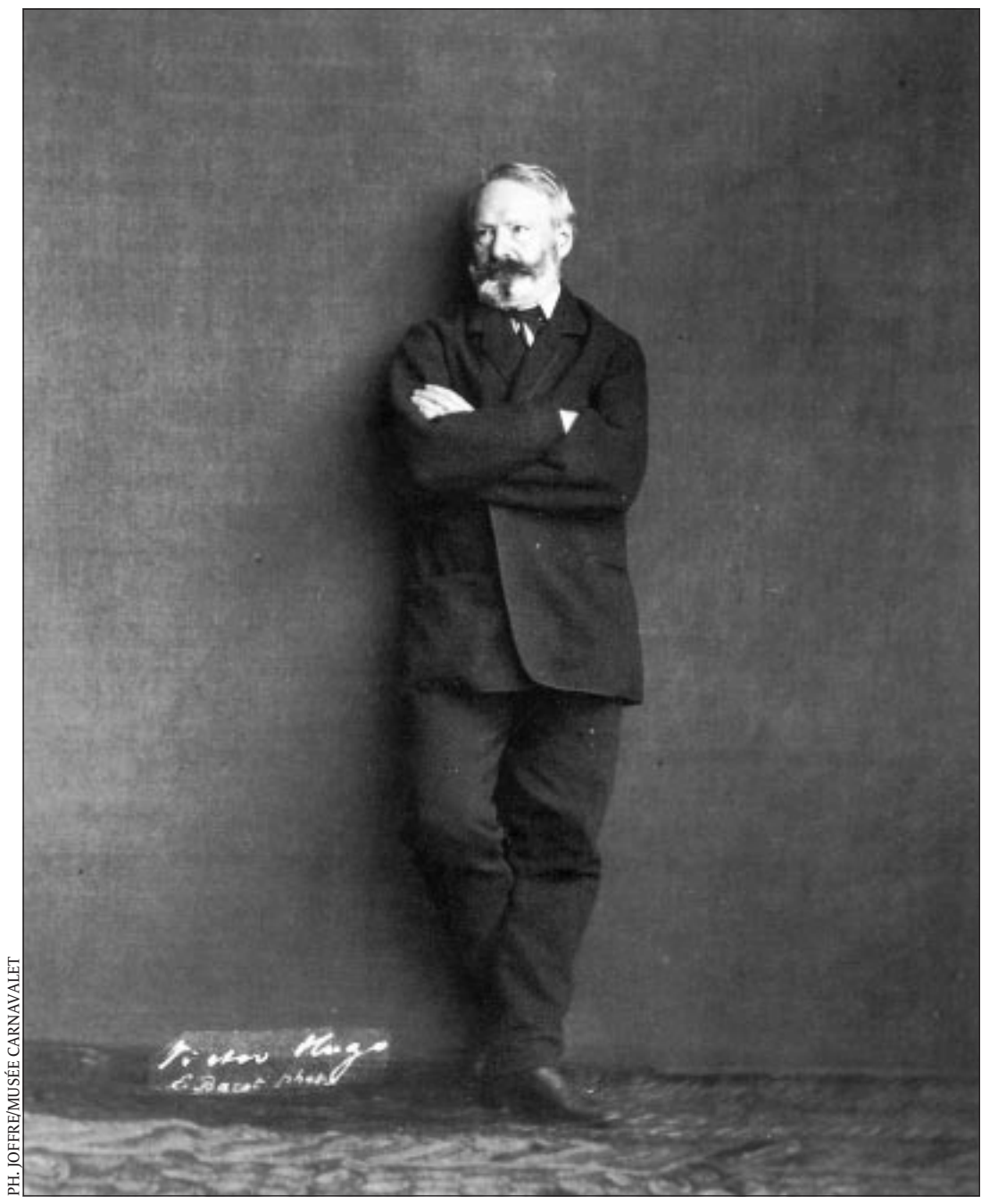

PH. JOFFRE/MUSÉE CARNAVALET

Victor Hugo par Edmond Bacot, 1862.

« IL EST UNIVERSEL »

La commémoration semble prendre un tour moins institutionnel qu'en 1985, lors du centenaire de la mort de l'écrivain. La commission nationale du bicentenaire, présidée par Bertrand Poirot-Delpech, n'a été mise en place par le ministère de la culture et de la communication qu'en juillet. Des initiatives ont été aussi lancées par les ministres de l'éducation nationale et des affaires étrangères. *« J'ai une certaine méfiance à l'égard des commémorations,* explique Bertrand Poirot-Delpech, *mais je suis heureusement impressionné par le nombre d'initiatives autour de Victor Hugo. Il y a une profusion de spectacles, de livres, d'expositions, de colloques, et de nombreuses demandes. Hugo a touché à tout. Il est universel. »*

Président du groupe Hugo de l'université Paris-VII - Jussieu, Guy Rosa estime qu'il y a *« une petite révolution dans la lecture de Hugo. On est sorti de cette opacité qui a été créée par les conflits idéologiques modernes. Il y a eu encore des traces de guerre idéologique en 1985. Aujourd'hui on s'achemine vers une certaine unanimité, qui peut aussi aboutir à des dégradations. Mais le plus important, c'est que des livres comme* L'Homme qui rit *ou même* La Légende des siècles *fassent leurs réapparitions dans les programmes et les manifestations ».* Bertrand Poirot-Delpech remarque que *« son côté vibrato séduit aujourd'hui par rapport à une esthétique de la sécheresse qui a longtemps été en vogue ».*

Jean-François Kahn, qui préside la commission mise en place par le ministère des affaires étrangères, est du même avis : *« Le public jeune est davantage séduit par* Les Châtiments *ou* La Légende des siècles *que par les poèmes traditionnels, comme* La Tristesse d'Olympio *ou* A Villequier. *» Alors qu'il a été haï par la droite maurrassienne et par la gauche révolutionnaire, il y a un danger qu'il devienne l'écrivain de la bien-pensance d'aujourd'hui. Il y a un aspect toujours très subversif chez lui, notamment dans sa haine des Eglises et des religions. »* Les brèves dernières volontés de Victor Hugo en témoignent : *« Je donne 50 000 francs aux pauvres. Je désire être porté au cimetière dans leur corbillard. Je refuse l'oraison de toutes les Eglises ; je demande une prière à toutes les âmes. Je crois en Dieu. »*

L'arrivée massive de livres de ou sur Hugo en librairie a déjà commencé. Fayard propose simultanément trois ouvrages, et notamment le premier tome, *Avant l'exil/1802-1851,* d'une monumentale biographie par Jean-Marc Hovasse. L'éditeur publie également la correspondance entre l'écrivain et Juliette Drouet, et *Victor Hugo, un révolutionnaire,* de Jean-François Kahn. Ils s'ajoutent aux biographies de Max Gallo (éd. XO) ou d'Alain Decaux (Perrin), à des anthologies sur la peine de mort (Textuel) ou la politique (Livre de poche), aux *Plus beaux manuscrits de Hugo* (Perrin) ou à *Victor Hugo et l'Orient* (Maisonneuve et Larose).

Le nombre de parutions concernant Hugo devrait se situer autour d'une centaine sur deux ans, mais le clou de cette frénésie éditoriale va être la reparution des *Œuvres complètes* publiées en 1985 dans la collection « Bouquins » de Robert Laffont. Sur les quinze titres de cette somme – soixante millions de signes ! –, une bonne moitié était difficilement trouvable. Une nouvelle version corrigée sera disponible en mars, avec l'appui du Centre national des lettres et du Quai d'Orsay qui va offrir une collection complète aux bibliothèques des établissements français à l'étranger. Une version reliée sera également commercialisée.

Le ministère de la culture va mettre en place un portail sur le bicentenaire, www.victorhugo.culture.fr, qui sera disponible début 2002. Il recensera l'ensemble des manifestations qui se dérouleront dans le monde entier. L'année Hugo commencera dans les écoles, lors de la rentrée scolaire le 7 janvier. *« Dans toutes les écoles et les établissements, la première heure de cours sera consacrée à des lectures de Hugo »*, explique Hélène Waysbord, en charge de la commémoration pour le ministère de l'éducation nationale : *« Il y a une mobilisation générale dans toutes les académies pour cette année Hugo. »*

L'inauguration officielle du bicentenaire aura lieu le 25 février, veille de la naissance du poète, à Besançon, sa ville natale, avec une soirée placée sous le signe de l'enfance. De nombreuses institutions participent à l'hommage. Le Sénat, dont Hugo était membre, s'associe au Théâtre de l'Odéon pour un hommage solennel le 26 février. L'Académie française, où il a été élu, à sa cinquième candidature, consacrera une séance à l'écrivain le 28 février. La Comédie-Française organise, le 3 avril, une nouvelle bataille d'Hernani avec 180 élèves de lycées. Les comédiens du Français feront en octobre une lecture intégrale de *La Légende des siècles* qui sera retransmise sur France-Culture. La BNF, outre son exposition, proposera tout au long de l'année une série de conférences par Michel Winock, Robert Badinter ou Mona Ozouf et organisera, le 3 mai, une nuit Victor Hugo. La Ville de Paris consacre beaucoup d'efforts au bicentenaire, avec de très nombreuses manifestations.

Ce n'est là qu'une infime partie des célébrations qui auront lieu en France et dans le monde entier. Souhaitons que cette écrasante année Hugo laisse un peu de place à deux autres figures majeures du XIXe siècle : Alexandre Dumas, né en 1802, et Zola, mort en 1902.

A. S.

★ « Le Monde des livres » évoquera les principaux livres parus sur Victor Hugo dans son édition du 14 décembre.

TROIS QUESTIONS À...

JACQUES SEEBACHER

1 Vous avez dirigé les Œuvres complètes de Victor Hugo qui vont reparaître chez « Bouquins » (Robert Laffont), vous participez à plusieurs commissions du bicentenaire, y a-t-il encore quelque chose à découvrir chez Hugo ?

Quand j'ai commencé à m'intéresser à Hugo, on me disait qu'il n'y avait rien à découvrir sur lui, alors que personne ou presque n'était allé voir les manuscrits ! On accorde beaucoup d'importance au rôle politique de Victor Hugo. C'est bien sûr un politique, mais les questions politiques sont toujours chez lui des questions qui engagent la totalité de la présence au monde.

Il y a une chose qui est rarement mise en évidence, c'est sa préoccupation pour l'économie politique, dès les années 1830. Emile de Girardin, dont il est proche, qui est un conservateur progressiste, propose de doubler le salaire des ouvriers et de prélever un pourcentage pour assurer les maladies ou les retraites. Après la révolution de 1848, ils ont soutenu Louis-Napoléon Bonaparte pour mettre en place une modernisation radicale de l'Etat. Victor Hugo a vite déchanté, ensuite, avant même le coup d'Etat de 1851.

2 La figure politique de Hugo ne risque-t-elle pas d'occulter l'écrivain ?

Il y a en lui une soif de se mettre au cœur des questions politiques, mais cela s'intègre à sa complexité littéraire. Sa conduite politique est fortement poétique et sa conduite poétique est politique. Hugo, pour beaucoup, c'est l'exagération. On n'a pas forcément les bonnes mesures aujourd'hui pour l'apprécier. Il n'était pas le seul à son époque à avoir le verbe haut. Il avait le génie de poser des problèmes complexes sur plusieurs niveaux. Tout est inextricablement mêlé : la langue, le rythme, le mythe, l'intériorité, etc. Il avait aussi un incroyable génie pour mettre en évidence toutes les questions plus intimes qui sont au cœur de la sensibilité de chacun.

3 Les commémorations ne risquent-elles pas de donner une image trop officielle de l'écrivain ?

Ce qui est frappant, c'est que l'on voit apparaître de très nombreuses initiatives. Il y a une envie de Hugo. A propos de Hugo, je dis toujours : Ne croyez rien, allez-y voir !

Propos recueillis par Alain Salles

Quelques manifestations

PROVINCE
● **A Villequier,** Musée Hugo, du 29 avril au 11 août : « Lorsque l'enfant paraît... »
● **A Besançon,** Musée des beaux-arts et d'archéologie, du 1er septembre au 31 décembre : « Victor Hugo vu par Rodin ».
PARIS
● **A Notre-Dame**, du 1er mars au 31 mai : « Victor Hugo à Notre-Dame ».
● **A la BNF** site Tolbiac, du 19 mars au 21 juin : « Victor Hugo, l'homme Océan ».
● **Maison de Victor Hugo**, du 19 avril au 28 juillet : « Voir des étoiles. Les grandes heures du théâtre de Victor Hugo ».
● **Maison de Balzac**, du 1er mai au 31 août : « Hugo et la caricature ».
ÉTRANGER
● **Belgique** : à Waterloo, du 10 octobre au 15 décembre : « Victor Hugo, mille jours en Belgique ».
● **Guernesey** : à Hauteville-House, du 2 avril au 30 septembre.

Les bonnes surprises d'une pièce de théâtre qui n'a plus de secret

RUY BLAS, de Victor Hugo. Mise en scène : Brigitte Jaques-Wajeman. Avec Rachida Brakni, Denis Podalydès, Eric Ruf, Jean-Baptiste Malartre, Michel Robin, Dominique Constanza... COMÉDIE-FRANÇAISE, Salle Richelieu. 2 , rue de Richelieu, Paris-1er. Tél. : 01-44-58-15-15 . Mº Palais-Royal. En alternance. 10,67 € (70 F) à 30,49 € (200 F). Durée : 3 heures. Jusqu'en mai 2002.

Toujours, partout, quel que soit le tragique des événements publics, quelles que soient les peines de nos vies privées, trois chefs-d'œuvre de théâtre électriseront les salles : *Le Cid, Ruy Blas, Cyrano.* Trois pièces éclatantes, enflammées, vives, fortes, nettes et romantiques. Trois trésors. Dans la pénombre des fauteuils, nombre de spectateurs accompagnent, de leurs lèvres et de leur émoi, les grandes vagues de vers inspirés, qu'ils savent par cœur. A chaque reprise de *Ruy Blas*, comme des deux autres phénix, guère de découverte à faire, tous les secrets nous sont connus. L'attente va aux nouveaux acteurs, à la nouvelle présentation. Quelles seront les surprises, ce soir ?

Ce soir, elles seront, par exemple, les costumes. Superbes. Blancs et noirs surtout, qui se composent dans l'espace comme dans les toiles de Velasquez, et qui irradient, comme chez Velasquez, la « conscience du temps ». Ces images se découpent sur des fonds gris à la Goya. Murs et plafonds sombres, nus, qui enserrent l'action, l'inquiètent, la mettent à l'ombre. Portes et fenêtres sont de sèches trouées noires, comme ne donnant que sur le vide, ou sur des pièges... L'éclairage est crépusculaire. C'est là une vision sévère de la pièce, plus étouffée et profonde que ne l'a voulue sans doute Hugo, mais les comédiens tiennent le haut du pavé, non, des planches, et la pièce peut vivre sa vie.

Denis Podalydès joue César de Bazan. En hébergeant cet acteur, la Comédie-Française a donné son âme au diable. Un diable éclairé, délié, inventif, funambulesque, faramineux. Un diable endiablé. Sous le faux nez de Podalydès, ce déguenillé de César devient le feu follet de la soirée. Presque des bonheurs en aparté. Mais sans faire culbuter le tout. Rachilda Brakni joue la Reine. Une dona Maria qui touche mystérieusement, doucement, par l'attrait d'une présence résolument moderne, d'une grâce simple. Une voix de cristal, nette et vraie, sans phrasé artificiel, qui nous fait entendre la musique, la poésie, de Hugo. C'est grâce à la jeunesse de Rachilda Brakni, en résonance avec Ruy Blas, dans leur grande scène de l'acte III *« Ton âme en me parlant me bouleverse toute/J'ai besoin de tes yeux, j'ai besoin de ta voix »*, que cette nouvelle présentation atteint ce qui est tout de même son attribut de naissance : le Romantisme.

Eric Ruf, Ruy Blas, *« joue directement avec le cœur »*, comme le demandait Jean Vilar, qui précisait (il s'agissait bien de Ruy Blas) : *« un cœur rouge »*. Il est donc bien romantique, lui aussi, il a la flamme. Michel Robin donne une singularité frappante, un caractère affirmé à don Guritan. Dominique Constanza casse superbement la baraque avec pourtant le peu de mots de la duchesse d'Albuquerque. Et Jean-Baptiste Malartre, le seul « cœur noir » de la pièce, ne nous fait rien perdre des matoiseries et des arrière-pensées de Salluste de Bazan.

Mise en scène par Brigitte Jaques-Wajeman, cette reprise de *Ruy Blas*, un petit peu trop ténébreuse ou lacanienne peut-être, s'impose et nous emporte pourtant, par « l'épée suspendue » du décor, la beauté des costumes, la flamme inspirée des acteurs.

Michel Cournot

Anatomie Shakespeare Anatomie Shakespeare

Anatomie Titus Fall of Rome
Heiner Müller
16 novembre - 1er décembre

Waiting for Richard
d'après **William Shakespeare**
6 - 16 décembre

mises en scène Philippe Vincent / Cie Scènes

Théâtre de Gennevilliers
Centre Dramatique National
tél. 01 41 32 26 26

Théâtre de la Ville PARIS
DIRECTION GERARD VIOLETTE

AUX ABBESSES **SAM. 8 DÉC. 20H30**
Esat Ruka
et son ensemble
ballades et chants populaires d'**Albanie**
31 RUE DES ABBESSES PARIS 18
01 42 74 22 77
www.theatredelaville-paris.com

Les 38es Rugissants, festival au long cours pour public curieux

Depuis treize ans, la manifestation grenobloise aime métisser les musiques

GRENOBLE
de notre envoyée spéciale

Il ne faudrait pas croire qu'ainsi entourée Grenoble soit prisonnière des montagnes. A Grenoble aussi, on a son versant maritime, son côté mer. D'abord le Cargo, paquebot emblématique de 1968, maison de la culture entre cale sèche et vents contraires – mais qui tient le cap. Et puis, à la proue de la musique baroque, Marc Minkowski et ses Musiciens du Louvre-Grenoble fidèles au port d'attache depuis septembre 1996.

Enfin, il y a ceux des 38es Rugissants – l'enfant du pays, Berlioz, bouillant capitaine du romantisme français, n'aurait pas désavoué ces pirates au long cours qui appareillent dès que se lèvent les rafales venues d'ailleurs. C'est alors, comme chaque année depuis treize ans, que Benoît Thiebergien, musicien fondateur et directeur artistique du festival, monte à l'abordage. « *Dès le début, on a été repéré comme un festival de musique contemporaine, mais dès le début j'ai voulu rompre avec le malentendu (à tous les sens du terme) qui s'était installé entre un public méfiant et une musique devenue affaire de spécialistes. La grande époque de la musique contemporaine a eu besoin de constituer et de développer des genres et des systèmes (sérialisme, musique spectrale, électro-acoustique), ce dont nous avons bien sûr témoigné. Mais aujourd'hui, on est dans un processus accéléré d'affranchissement et d'hybridation qui permet à chacun de réinventer sa propre culture au contact de l'autre.* »

De là ce souci des horizons qui décoiffent, cette désinvolture affichée envers coteries et chapelles. De là, ces destinations artistiques inattendues (musiques d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie) prises d'assaut par les expérimentations avant-gardistes. De là, ces rencontres entre héritiers d'un patrimoine traditionnel extra-européen et détenteurs de la modernité esthétique et technologique (arts plastiques et cinéma, théâtre, danse). Le brassage culturel est-il désormais en passe de devenir la norme ?

SANS HIÉRARCHISATION

C'est pour mieux sortir des sentiers battus. Car il ne s'agit pas de juxtaposer les univers ni de les confondre mais d'en favoriser l'occurrence, tout en les rendant accessibles au public. Un credo suivi par les institutions, que le maître des lieux définit en ces termes : « *Ce qui m'intéresse avant tout, c'est de promouvoir des projets représentatifs des musiques qui s'inventent aujourd'hui, aux confins de la musique dite classique, écrite (dont la musique contemporaine est un sous-ensemble) et des musiques dites actuelles – en évitant toute hiérarchisation.* »

Ainsi en sera-t-il pour les chanteurs zoulous du groupe Colenso Abafana d'Afrique du Sud et l'ensemble vocal contemporain Soli Tutti de Saint-Denis : « *Le projet d'une rencontre a germé dès 1997. Nous sommes partis en Afrique pendant dix jours. Ensuite, le compositeur Gualtiero Dazzi a travaillé à partir d'un enregistrement de "songs" zoulous de Victor Mkhizé, puis il a envoyé lui-même ses propres bandes avant une nouvelle rencontre à Paris, et aujourd'hui à Grenoble pour la création d'Amakwaya.* » Ce que deviendra « Amakwaya », Benoît Thiebergien ne peut le dire. Il sait seulement qu'en treize ans de métissages improbables sont nées plus de cent créations sur les scènes les plus diverses et parfois les plus déroutantes du département et d'ailleurs.

Comment oublier les heures glorieuses des happenings in situ, quand en 1996 la grotte de Choranche, site fameux du Vercors, résonna à plus de sept cents mètres sous terre d'une « Cantate des ombres » pour électronique et stalactites ? Ou cet opéra sous-marin avec public immergé, et ce concerto atmosphérique pour carillon et clochers qui s'empara comme une fièvre de quatre des églises de la ville en novembre 1998 !

Au-delà de l'événementiel, les 38e Rugissants aiment aussi depuis quatre ans à convier leur public à ce carrefour mensuel qu'est la programmation du cycle des « Musiques nomades ». De la pédagogie avant toute chose : la recherche d'un nouveau public est devenue une priorité absolue. Stages, colloques et rencontres, conférences, répétitions publiques et concerts lecture accompagnent les manifestations. De même ces résidences de compositeurs et d'interprètes en collaboration avec les conservatoires et l'éducation nationale : cette année, du 4 au 8 décembre, c'est Philippe Monvaillier qui s'y colle avec *I have a Drum*, installation/spectacle multimédia réalisée avec les enfants de la Villeneuve. Aux 38es Rugissants, on peut aussi l'espace d'une nuit abolir les distances, relier, le temps d'un de ces « Miroirs numériques », les enfants de Grenoble et de Johannesbourg (le 6 décembre). « *Les nouvelles technologies permettent des manipulations inédites et changent aussi les modes de représentation et de pensée. Quant au public, à partir du moment où on lui en donne l'envie, il est tout à fait capable de suivre le mouvement. A Grenoble, on a réussi à rendre le public curieux et c'est là l'une de nos plus grandes joies.* »

Marie-Aude Roux

BENOÎT THIEBERGIEN

Les chanteurs zoulous du groupe Colenso Abafana d'Afrique du Sud, prévus le 8 décembre au Festival des 38es Rugissants.

Au programme

● **Festival des 38es Rugissants** : jusqu'au 8 décembre. Rens. et réservations au 04-76-51-12-92 (www.38rugissants.com). Pass général : 600 F (91,47 €) et 450 F (68,60 €). Parcours pour 3 concerts : 240 F (39,59 €) et 180 F (27,44 €).
● **Le 4 à 20 heures** au Grand Angle de Voiron : Ensemble orchestral contemporain dans Berio, Harvey, Xu Yi et Régis Campo (création de « Loop and Bell »).
● **Le 5 à 20 heures** à l'Ancien Musée de Grenoble : « Gaku-no-michi » de Jean-Claude Eloy, film sans images pour sons électroniques et concrets (durée approximative : quatre heures).
● **Le 6 de 18 h 30 à 23 heures** à l'Ancien Musée de Grenoble : « Miroirs numériques », liaison son et image haut débit entre Grenoble et Johannesburg.
● **Le 7 à 20 heures** à La Rampe d'Echirolles : « Grand Pulse#1 », rencontre du Micromegas Brass Band de François Raulin et d'un ensemble de percussionnistes burkinabé. « Falak », rencontre entre les Iraniens du Trio Chemirani et le trio de balafons du Malien Neba Solo.
● **Le 8, soirée de clôture**, à l'Hexagone de Meylan. 20 heures, « Grand Pulse#1 » (reprise du 7) ; « Amakwaya », rencontre vocale entre l'ensemble contemporain Soli Tutti de Saint-Denis et du groupe Colenso Abafane d'Afrique du Sud ; à 22 heures, duo de zarbs Djamchid Chemirani et Jean-Pierre Drouet ; Percussions de Strasbourg et invités. Une fête aura ensuite lieu au Cabaret Matiss' en compagnie des artistes.

Les Transmusicales, à Rennes, affichent leur convivialité

Succès du melting-pot, du funk au retour du rock, avec 20 000 billets en quatre jours, pour la 23e édition du festival

RENNES
de notre envoyé spécial

Quel festival en France peut rassembler autant en proposant aussi peu – de têtes d'affiche, d'espoirs médiatisés, de figures en phase avec l'actualité du disque ? La vingt-troisième édition des Transmusicales, organisée à Rennes du 28 novembre au 1er décembre, a certes enregistré une petite baisse de fréquentation comparée à l'exceptionnel succès de l'an 2000 (22 000 billets vendus en 2001 au lieu de 25 000 l'année dernière), l'événement n'a pas moins confirmé la force de ses partis pris et la pertinence d'une attitude.

Passer, si l'on choisit le menu complet, de la petite salle périphérique de l'Antipode, en fin d'après-midi, à celle, historique, de la Cité, en s'égarant en chemin dans la programmation « off » des « bars en Trans », avant de sillonner de haut en bas l'ancienne arène omnisports du Liberté et son Village récréatif, c'est partager l'esprit de fête et d'éclectisme d'une communauté de curieux. Les propositions sont variées, multiples (plus d'une vingtaine de concerts officiels par jour), souvent surprenantes, mais pas infaillibles.

Codirecteur et programmateur des Transmusicales, Jean-Louis Brossard revendiquait cette année des envies de sudations funk et de groove calorifère. Certains – US3, Mo Solid Gold, Cleveland Watkiss – ont emprunté dans ce but les chemins croisés du jazz, de la soul et du hip-hop, sans aller au-delà pourtant d'une convivialité trop conventionnelle. Aux Trans, on aime les artistes qui font irruption en oubliant les règles de bienséance. La qualité de la production discographique importe peu, du moment que l'originalité scénique accroche la lumière.

On se souviendra, par exemple, de Jimmy Luxury & the Tommy Rome Orchestra. Avec leurs fringues « fifties » et leur humour spectaculaire, ces Américains téléportent le hip-hop sur une scène de Las Vegas où règnent les fantômes de Dean Martin et Frank Sinatra. Il n'est pas sûr que l'album *Jamzero* des Autrichiens de Bauchklang s'écoute en boucle. Le public du Liberté s'est pourtant fait prendre par la performance de ce sextette a capella adaptant la technique de la « *human beatbox* » (la boîte à rythmes humaine) chère aux rappeurs, à son goût de la house et du dub. A la manière d'un sampler de chair et de sang, chacun des chanteurs échantillonne de leur voix rythmes techno, breakbeat, scratche, lignes d'infra-basse, bruitage organique pour composer la bande-son sur laquelle un rasta blanc pose des mélodies jamaïcaines. Un numéro de cirque à forte valeur musicale ajoutée.

Samedi, la salle de la Cité cédait aux prophéties annonçant le retour du rock. Originaires des garages de Detroit (Michigan), terreau propice ces temps-ci au militantisme punk (via The White Stripes, sensation du moment et amis intimes des invités du jour), Bantam Rooster et les Dirtbombs proposaient de remonter le temps avec beaucoup d'énergie mais peu d'imagination. Plus singulier, Bob Log II I bricole sa propre machine rétro-futuriste. Caché derrière un casque sur la visière duquel est incrusté, en guise de micro, un vieil écouteur de téléphone, cet artisan cosmonaute, homme orchestre venu de Tucson (Arizona), martyrise à la guitare sèche et au bottleneck un blues primitif en déclenchant sur sa boîte à rythmes des tempos de death-metal.

LES LIMITES DU SECOND DEGRÉ

Les couleurs du festival n'ayant rien d'exclusif, la séance rock de la Cité se transformait au Liberté en une célébration des danses numériques. DJ ambianceurs et festifs jouaient avec maestria des breaks et des relances rythmiques. Auteur d'un show kitsch digne de Moulin Rouge, Fisherspooner et ses danseuses de french cancan affichaient les limites du second degré et du revival electro-pop des années 1980.

Cinq ans après avoir choisi de ne plus organiser de rave, les Transmusicales goûtaient à nouveau au dancefloor. La salle de six mille places avait fait le plein : difficile de circuler entre le rez-de-chaussée et le gymnase du premier étage aménagé en lieu d'expériences hip-hop (avec La Caution, Aesop Rock ou les passionnants, et oppressants, Cannibal Ox).

Si l'ancienne salle omnisports a beaucoup progressé au niveau acoustique, nombre des infrastructures ne sont pas adaptées aux exigences d'un lieu de spectacles. La municipalité de Rennes a promis qu'une nouvelle configuration des locaux serait bientôt à l'ordre du jour. Les Transmusicales en rêvent mais savent qu'à l'échelle de l'administration, cette urgence pourrait demander deux ou trois ans.

Stéphane Davet

Les êtres de Maurice Maeterlinck en apesanteur

Au Théâtre de la Colline, Yves Beaunesne signe une mise en scène aérienne de « La Princesse Maleine »

LA PRINCESSE MALEINE, de Maurice Maeterlinck. Mise en scène : Yves Beaunesne. Avec Astrid Bas, Roland Bertin, Audrey Bonnet, Laure Bonnet, Anne-Catherine Chagrot, Nicole Colchat, Thierry de Carbonnières, Rébecca Finet, Florian Goetz, John Kokou, Freddy Sicx, Dominique Valadié, Cédric Viera, Claire Wauthion. THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE, 15, rue Malte-Brun, Paris-20e. Mo Gambetta. Tél. : 01-44-62-52-52. Mardi, à 19 h 30 ; de mercredi au samedi, à 20 h 30 ; dimanche à 15 h 30. 12,20 € (80 F) à 24,39 € (160 F). Durée : 2 h 10. Jusqu'au 21 décembre.

Le prince Hjalmar, fils du roi de Hollande, va prochainement épouser la princesse Maleine, dont la famille a disparu sous les « frappes » (déjà !) d'une guerre. Mais Anne, la maîtresse du roi, tient à ce que sa fille, Uglyane, soit la vraie promise. En présence du roi, presque avec son aide, elle tue Maleine, par étranglement. Le prince se venge : il poignarde Anne. Le roi perd la raison.

Chez Maeterlinck, le fil de l'histoire est une obligation. Mais, toujours, la pièce est ailleurs. Il a dit que *« la seule qualité de* La Princesse Maleine *est une certaine harmonie épouvantée et sombre »*. Et son intention, dans ce château royal, est de *« tirer parti de l'ombre »*. Or, pour Maeterlinck, *« les châteaux rêvés sont les seuls habitables »*. Dans celui-ci, les vrais meneurs de jeu sont l'amour et la mort, qui *« exercent une injustice sournoise »*.

Le rappel du couple assassin de *Macbeth* saute aux yeux. *« Il faudrait toute l'eau du déluge pour me baptiser à présent »*, dit le roi, après le meurtre. Maeterlinck précise avoir lu la plus belle étude sur *Macbeth*, celle de Thomas de Quincey : *Des coups frappés à la porte*. Et l'on cogne beaucoup aux portes, dans *La Princesse Maleine*. Mais ici la note flamande de la *« présence hypocritement active de la mort »* est donnée par des béguines, religieuses qui, de tradition, n'arrivent qu'à l'heure de l'agonie. *« Elles viennent tisser pour vos noces »*, annonce froidement Anne à Maleine, avant de la tuer.

Le plus beau mérite de la mise en scène d'Yves Beaunesne est peut-être d'exprimer l'art et la pensée de Maeterlinck par la légèreté aérienne, presque la lévitation, des actrices et des acteurs. *« Tout vers, pour être bon, devrait pouvoir être dansé »*, dit Maeterlinck. Sur la scène d'Yves Beaunesne, les êtres volent en apesanteur, jusqu'à celui de Maleine après qu'elle a perdu la vie. Très beau aussi le décor de Thibault Vancraenenbroek. Ce n'est qu'un versant de sable, la pente d'une dune, à la vue de quoi tout peut se rêver, forêt, cimetière, plage, jardin, puisque le vide est infini (*« l'infini, ce vieil espace »*, dit Maeterlinck). Mais, au centre de ce tout et rien, s'ouvre, face à nous, une noire et géante bouche d'ombre. Le « corridor » du drame. Le vertige d'un puits.

MARIONNETTES IMMATÉRIELLES

Maeterlinck avait appelé sa pièce *« un drame asphyxiant, au fond d'une conscience anormalement obscure, parce qu'on est descendu au-dessous des zones ordinairement explorables »*. Aux premières secondes, Yves Beaunesne nous fait voir, dans la pénombre, les acteurs qui, *« tels des flammes, lèchent les parois »* de ce gouffre, comme y avait songé l'auteur, et c'est très beau.

Belle invention de mise en scène aussi que d'avoir fait évoluer, par moments, des marionnettes, au surplus merveilleusement réalisées, blanches, immatérielles, un peu comme des pliages de papier. Ce sont des femmes, un fou aussi, et le chien de Maleine, Pluto, qui refuse de s'éloigner de la porte de la chambre, après le meurtre de sa maîtresse. Maeterlinck avait indiqué : *« Quand j'ai écrit* La Princesse Maleine, *je m'étais dit : je vais tâcher de faire une pièce à la façon de Shakespeare pour un théâtre de marionnettes. »*

Seul moment de la soirée qui n'est pas fidèle à l'auteur – ce n'est qu'un détail, mais s'agissant de très belles choses il n'y a pas de détail : le roi, quand il est devenu fou, dit, entre autres accès de délire, ou d'oubli : *« Y aurait-il de la salade ? Je voudrais un peu de salade ! »* Et, à cet instant, le grand acteur qu'est Roland Bertin provoque un rire de la salle. Il serait mieux de jouer cela afin d'éviter le rire – Roland Bertin en est capable – parce que la salade n'est pas une chose comique, chez Maeterlinck, au contraire. Par exemple lorsqu'il nous raconte : *« La sœur qui lave de la salade à côté d'un lit d'incurable. »* N'oublions pas de dire que tous les actrices et acteurs sont on ne peut mieux. Il faudrait les citer tous. Faisons comme si. Reconnaissance à Yves Beaunesne : il a su accomplir ce qu'espérait Maeterlinck : *« Eveiller les Belles au bois dormant de l'âme. »*

Michel Cournot

La renaissance de L'Orchestre de Poitou-Charentes

POITIERS
de notre envoyé spécial

Pendant des années, l'Orchestre de Poitou-Charentes a bien et beaucoup travaillé sous la direction de Charles Frey. Le violoniste a remis sur pied une formation dont personne ne se souciait pour en faire un orchestre à la qualité aujourd'hui reconnue. L'orchestre régional, dont les moyens ne lui permettent de donner que cinq séries de concerts par an, vit désormais une nouvelle aventure sous la direction artistique du pianiste Jean-François Heisser, qui veille à ses programmes, joue en soliste et ne répugne pas à prendre la baguette à de rares occasions. *« J'ai trop travaillé sous la direction de chefs débutants pour leur imposer cela et me servir d'eux pour me "faire le bras" ! Il y a aujourd'hui beaucoup de jeunes chefs français très capables, mais les meilleurs sont retenus dans les années qui viennent, même s'ils ne jouent pas fréquemment en France... »*, dit le pianiste français, rencontré dans le train pour Poitiers.

On l'a trouvé lisant quelques partitions de Bohuslav Martinu qu'il souhaiterait programmer la saison prochaine : *« Je m'apprête à créer la nouvelle pièce pour piano de Philippe Manoury, ce n'est donc pas moi qui vais vous dire du mal de la création. Mais je pense que l'orchestre en a trop fait, au détriment de musiques fondamentales du répertoire du XXe siècle. »* L'Orchestre de Poitou-Charentes a invité Philippe Bender à diriger un programme de musique française, du 27 novembre au 2 décembre, à Poitiers et dans la région. Malgré la sécheresse acoustique du théâtre municipal de Poitiers, les cordes parviennent d'emblée à installer un climat poétique dans le début de la suite de ballet du *Festin de l'araignée*, et les vents s'intègrent parfaitement, avec de belles couleurs ainsi qu'une vraie justesse. On admire les qualités de certains solistes, comme le hautbois de Philippe Grauvogel, auquel est dévolue une mélopée serpentine dans le mouvement lent de la *Symphonie en ut* de Bizet.

POÉSIE PARTAGÉE

Les cordes se tirent bien du final de cette symphonie, même si dans ce passage redoutable la technique d'ensemble est perfectible. La structure non permanente de l'orchestre oblige à l'invitation d'instrumentistes parisiens (un tiers environ de la phalange) et au remplacement de certains membres lorsqu'ils ne peuvent se dégager d'autres obligations professionnelles (la plupart sont professeurs).

Mais cette situation n'empêche nullement un soin et une poésie partagés par tous, notamment dans la section centrale en pizzicatos du *Concerto pour violoncelle* de Saint-Saëns, jouée avec un bel engagement par le jeune Gautier Capuçon (21 ans), formidable violoncelliste au son dense, et à Philippe Bender, qui accompagne fort bien le jeune Français.

L'Orchestre de Poitou-Charentes montre aussi clairement son habileté dans la musique contemporaine. Données en création mondiale, les *Quatre pièces pour orchestre* de Maurice Delaistier (né en 1951) fondent leur substance sur quelques éléments (une tierce mineure, les *do* dièse répétés du début, un souvenir viennois, une amorce de gamme par tons) et révèlent une subtilité harmonique alliée à une instrumentation raffinée ainsi qu'à une belle dramaturgie où le piano, la harpe et la percussion ont un rôle prépondérant.

Individuellement comme collectivement, il saute aux yeux que les membres de l'Orchestre Poitou-Charentes « en veulent » : *« Beaucoup d'entre nous viennent ici parce que le climat est différent et que tous ont envie de progresser. Ce n'est pas un "cacheton" mais une aventure réelle »*, nous avouera, d'ailleurs, un membre invité de l'orchestre, à l'issue du premier des concerts de cette série.

Renaud Machart

SORTIR

PARIS

Films gays et lesbiens
Le Festival de films gays et lesbiens de Paris a de quoi se réjouir. Placé aujourd'hui au troisième rang du peloton des événements cinématographiques présentés au Forum des images, il reçoit pour la première fois – après six éditions – le soutien financier de la Mairie de Paris. Au programme, une carte blanche à Lionel Soukaz, réalisateur-pionnier du cinéma gay en France (*Maman Que Man*, 1982 ; *La Marche gaie*, 1979 ; *La Vérité nue*, 2001 ; *La Vérité danse*, 2001...) ; des débats-rencontres avec les réalisateurs après la projection de leurs films (*Trembling before God*, de Sandy Dubowski (Etats-Unis, 2000) ; une nuit du court organisée avec Cgay, association des gays et lesbiennes de Canal+ entrecoupée de pauses-glaces-bonbons-boissons (le 8, de 23 h 30 à 5 heures) et deux volets intitulés Lesbiennes/sexe et Sida/gays. Enfin, une soirée au Pulp attend les fêtards à l'issue de la dernière séance (le 9, à 21 heures) avec en avant-première *Hey, Happy,* de Noam Gonick (Canada, 2001).
Forum des images, nouveau Forum des Halles, porte Saint-Eustache, Paris-1er. Mo Les Halles. Du 4 au 9 décembre. Tél. : 01-44-76-62-00. 50 F. Il existe d'autres tarifs.

Le rôle de l'Etat dans les musées
Au moment où le Parlement vote une loi sur les musées, en insistant sur la décentralisation, la direction des Musées de France organise un colloque pour débattre du rôle de l'Etat dans la constitution des collections des musées de France et d'Europe. On sait qu'il y a deux siècles, en 1801, devant l'impossibilité de conserver à Paris *« les trésors conquis sur les ennemis de la République »*, Bonaparte, premier consul, accepta les conclusions d'un rapport confié à un scientifique, Jean-Antoine Chaptal, par ailleurs ministre de l'intérieur. Ce dernier recommandait la constitution de quinze collections en province où serait déposé le fruit de ces pillages républicains, puis impériaux. En 1815, ces *« trésors »* furent (presque tous) rendus à leurs légitimes propriétaires. Mais les nouveaux établissements restèrent en place. Ils furent alimentés par les achats de l'Etat ou des collectivités locales, mais aussi – très largement – par les dons et les legs des collectionneurs privés. Longtemps tarie, la politique de dépôt semble reprendre. Le colloque qui réunit dix-sept spécialistes français et étrangers permettra de faire le point sur la situation française, mais aussi européenne.
Auditorium des Galeries nationales du Grand Palais, Paris-8e. Mo Champs-Elysées-Clemenceau. Le 4 décembre de 9 h 15 à 13 heures et de 14 h 30 à 18 h 30, et le 5 décembre de 9 h 30 à 13 heures. Réservation obligatoire au 01-40-15-36-07 (260 places environ). Entrée libre.

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Le Nouveau Testament
de Sacha Guitry, mise en scène de Bernard Murat.
Théâtre, 20, rue de la Liberté, Saint-Maur (Val-de-Marne). 20 h 45, le 4. Tél. : 01-48-89-99-10. 160,71 F et 190,23 F.

Somnambulisme
avec Denis Lavant.
Théâtre du Rond-Point, 2 bis, *avenue Franklin-Roosevelt, Paris-8e. Mo Franklin-D.-Roosevelt.19 heures, le 4. Tél. : 01-44-95-98-10. Entrée libre sur réservation.*

La Bayadère
Rudolf Noureev : *La Bayadère.*
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris-11e. Mo Bastille. 19 h 30, les 4, 5 ; 15 heures, le 9. Tél. : 08-92-69-78-68. De 33 F à 420 F.

Lio chante Prévert
Théâtre de Ménilmontant, 15, rue du Retrait, Paris-20e. Mo Gambetta. 20 h 30, les 4, 5, 6, 7, 8. Tél. : 01-42-61-89-89. 100 F, 120 F.

Cirque Bouglione
Cirque d'hiver Bouglione, 110, rue Amelot, Paris-11e. Mo Filles-du-Calvaire. 20 h 30, le 4 ; 14 heures et 17 heures, le 5 ; 20 h 30, le 7 ; 14 heures et 20 heures, le 8 ; 14 heures et 17 heures, le 9 décembre. Tél. : 08-92-68-08-92. De 100 F à 230 F.

Les Dix Commandements
Palais des sports, 1, place de la Porte-de-Versailles, Paris-15e. Mo Porte-de-Versailles. 20 h 30, les 4, 5, 6, 7 ; 15 heures et 20 h 30, le 8 ; 15 h 30, le 9. Tél. : 08-25-03-80-39. De 130 F à 330 F.

NOUVEAUX FILMS

CHANGE-MOI MA VIE
■ Troisième long métrage de Liria Bégéja, *Change-moi ma vie* met en scène la rencontre de deux solitaires malmenés par la vie. Nina (Fanny Ardant) est une actrice entre deux âges qui ne trouve plus de rôles au théâtre. Sami (Roschdy Zem) entretient l'illusion d'une carrière de coureur en s'enfonçant dans la drogue et la prostitution comme travesti sur les trottoirs parisiens. Lorsqu'elle tombe sans connaissance au bout d'une nuit de dérive, il est le seul à lui venir en aide. Ces deux exclus vont apprendre à s'aimer par-delà ce qui les sépare. Par son sujet et son casting, la réalisatrice a choisi une voie d'autant plus étroite qu'audacieuse. La mise en scène, entre dossier de société et pathos sentimental, ne contribue pas à lui frayer le chemin. ***Jacques Mandelbaum***
Film français de Liria Bégéja. Avec Fanny Ardant, Roschdy Zem, Fanny Cottençon, Sami Bouajila. (1 h 41.)

QUARTIER LACAN
■ Donné dans une salle parisienne cinq ans après sa réalisation, ce documentaire d'Emile Weiss coproduit par le Centre Pompidou s'attache à rendre compte des bouleversements introduits dans le monde de la psychanalyse par la personnalité et la théorie de Jacques Lacan. Construit en deux parties – *« Jacques Lacan à l'œuvre »* et *« L'œuvre de Jacques Lacan »* –, le film consiste en une série d'entretiens avec ses principaux disciples. L'épopée lacanienne y est ainsi restituée par la parole de ceux qui ont contribué à propager son aura, à travers une œuvre qui mêle souvenirs personnels sur l'homme, éclairages sur les raisons de la rupture avec les instances traditionnelles, et tentative de clarification des principaux points de sa pensée. Le film, qui intéressera certainement les spécialistes, donne l'impression de mal étreindre pour avoir trop voulu embrasser. ***J. M.***
Film français d'Emile Weiss. (1h 58.)

THE ONE
■ Jet Li est un acteur-combattant d'une grâce infinie. Encore faut-il lui offrir quelques occasions de déployer ses talents. *The One,* avec son scénario de mauvais comic-book, l'amène à lutter contre lui-même. Cette séquence restera sûrement comme l'une des plus affligeantes de la carrière de l'acteur chinois : avec ses mouvements répétitifs et ses bruitages grossiers, elle évoque un antique jeu vidéo. James Wong, le réalisateur, a fait ses classes chez Chris Carter, le producteur de la série *X-Files*. Comme la vérité, le cinéma est ailleurs. ***Thomas Sotinel***
Film américain de James Wong. Avec Jet Li, Delroy Lindo, Carla Gugino. (1 h 27.)

EVERYBODY FAMOUS
■ En flamand *Iedereen beroemd*. Mais le titre anglais n'est pas tout à fait inapproprié : cette comédie belge moque le show-business avec tant d'émotion mal contenue qu'elle retrouve les accents de guimauve des productions hollywoodiennes. Le film de Dominique Deruddere a d'ailleurs remporté un vif succès outre-Atlantique. Heureusement, la touche d'exotisme n'a pas disparu : le personnage central, Jean Vereecken (Josse De Pauw), travaille dans une de ces usines campées entre canal et autoroute, au bord de la fermeture. Il n'a qu'une obsession : faire de sa fille Marva (Eva van der Gucht) une vedette de la chanson, sans tenir compte de l'embonpoint et de la mine renfrognée de la demoiselle. Pour parvenir à ses fins, l'ouvrier enlève une vedette de la chanson flamande dans l'espoir de décrocher un contrat pour sa fille contre la libération de la chanteuse. Mis à part une certaine crudité de ton, et un coup d'œil vertigineux sur l'abyssale nullité de la variété néerlandophone, le film s'installe vite dans le confort des bons sentiments jusqu'à un dénouement si prévisible qu'on en est même un peu surpris. ***T. S.***
Film belge de Dominique Deruddere. Avec Josse De Pauw, Eva van der Gucht, Thekla Reuten. (1 h 40.)

GOYA
■ Le peintre espagnol a passé les dernières années de sa vie à Bordeaux. Le titre original du film de Carlos Saura est d'ailleurs *Goya en Burdeos.* Francisco Rabal, récemment disparu, prête son visage-paysage au peintre sourd et grabataire, et Saura tente une méditation sur les derniers jours d'un artiste. Après une ouverture d'une grande beauté (une variation sur *Le Bœuf écorché),* le film s'installe dans une espèce de routine faite d'allers et retours entre la déchéance physique du présent et le passé qui finit toujours par ressembler à un tableau de Goya. Maribel Verdu prête non sans vraisemblance son charmant minois à la duchesse d'Albe, et les soldats français regroupés en une masse sombre exécutent les patriotes espagnols d'une blancheur éclatante. Il ne reste pas grand-chose, une fois passé le plaisir d'avoir reconnu le tableau. ***T. S.***
Film espagnol de Carlos Saura. Avec Francisco Rabal, Maribel Verdu. (1 h 45.)

CONCERTS

CONCOURS INTERNATIONAL
LONG-THIBAUD
VILLE DE PARIS
PIANO
CNR PARIS – SALLE GAVEAU
Eliminatoire et demi-finale
du vendredi 30 novembre
au mardi 4 décembre
9 heures à 14 heures
SALLE GAVEAU
Finale récital
mercredi 5 décembre
14 h, 17 h et 20 h
SALLE OLIVIER MESSIAEN
Radio France
Finale concerto
samedi 8 décembre
14 heures et 18 heures
SALLE PLEYEL
Concert de Gala
lundi 10 décembre à 20 heures
Orchestre philharmonique de Radio France
Direction :
Lawrence Foster
Valmalete

ensemble intercontemporain
Vendredi 14 décembre - 20 h
Déserts
Mary Finsterer
création mondiale
film vidéo de Dean Golja
José Manuel Lopez Lopez
création française
Jean-Marc Singier
création mondiale
Edgard Varèse
Déserts
film vidéo de Bill Viola
Ensemble Intercontemporain
direction Rolf Gupta
ircam Centre Pompidou
réservations
01 44 78 48 16

OPÉRA NATIONAL DE PARIS
Orchestre de l'Opéra
chef permanent : James Conlon
James Conlon
direction
Chostakovitch
Tchaikovski
14 décembre - 20h
Palais Garnier
Informations-Réservations
0 892 69 78 68*
www.opera-de-paris.fr
*2,21 TF/0,34 € TTC/mn

cité de la musique
musée, concerts, centre d'information
un automne baroque
François Couperin
Office des Ténèbres du Mercredi Saint
Gérard Lesne, haute-contre
Il Seminario Musicale
15 décembre > 16h30
16 décembre > 15h
www.cite-musique.fr
01 44 84 44 84

WILLIAM SHELLER
SOLO
A L'OLYMPIA
BRUNO COQUATRIX
SAMEDI 8 DÉCEMBRE À 20H30
RÉSERVATIONS : 01 47 42 25 49
www.olympiahall.com et points de vente habituels

Festiv ACTUEL
LE PARIS DES CRÉATIONS MUSICALES
7 Déc. à 20h
J.LÉANDRE, contrebasse
(SPECTACLE MUSICAL)
J.GUÉNEBAUT, piano
Ensemble ARCEMA
11 Déc. à 20h
"LA NUIT DES TROIS SOLISTES"
J. GEOFFROY, percussion
R. AUSSEL, guitare
C. HUVÉ, piano
14 Déc. à 20h
J.P. DROUET, percussion
(SPECTACLE MUSICAL)
Ensemble ACCROCHE NOTE
Les Soirées des Musiciens
Œuvres de :
APERGHIS, BERG, CAGE, CAMPANA, CAVANNA, DYENS, GISMONTI, FEDELE, KAGEL, MANTOVANI, MURAIL, PIAZZOLLA, WYSTRAÉTE, XENAKIS entre autres...
Prix des Places :
Plein tarif 50F
Tarif réduit 25F
Passeport 3 soirées 120F
Vente sur place à partir de 14h00, dans la limite des places disponibles
Goethe Institut
17, avenue d'Iéna
Paris 16ème - Ⓜ Iéna
SPEDIDAM
GOETHE INSTITUT
INA GRM
CRÉDIT MUTUEL
VERNES ARTESIA
LA SOIRÉE DES MUSICIENS

EN VUE

■ Vendredi 30 novembre, la fanfare du régiment des Coldstream Guards a joué les tubes des Beatles en relevant la garde dans la cour du palais de Buckingham.

■ La première guitare de **George Harrison** n'avait pas trouvé preneur lors d'une vente aux enchères à Londres, mercredi 28 novembre, à la veille de sa mort.

■ Pendant que le pape adressait, à l'occasion de la Journée mondiale contre le sida, un message de soutien et d'affection à ses *« frères et sœurs »* contaminés par le virus, l'*Osservatore romano*, quotidien officiel du Vatican, s'insurgeait contre une distribution de préservatifs dans un théâtre de Rome.

■ *« Aujourd'hui les marabouts prêchent dans le désert, les gens ne tiennent plus compte de leurs avis et utilisent des préservatifs »*, constate **Idi Omar**, médecin stagiaire à l'hôpital de Niamey au Niger, pays pauvre, religieux, en retard dans la prévention du sida.

■ Un infirmier psychiatrique a finalement relâché **Nissim Dahan**, ministre israélien de la santé, en tournée d'inspection, semé par son escorte, perdu dans un couloir, à bout d'aguments : *« Je suis le ministre de la santé... » « Et moi, je suis **Napoléon.** »*

■ L'ancien chef de guerre tchétchène **Salman Radouïev**, jugé à Moscou pour prise d'otages, meurtres et banditisme, souffrirait d'un *« syndrome maniaco-paranoïdal »* dû à *« un traumatisme crânien »*, révèle **Ali Gadji Dougritchilov**, son psychiatre.

■ Après la mort, faute de secours, des bébés jumeaux d'une ouvrière qui venait d'accoucher dans une usine du Kwazulu-Natal, le syndicat sud-africain des travailleurs du textile porte plainte pour *« homicide par négligence »* contre le directeur qui, pour empêcher les vols, cadenassait ses équipes de nuit.

■ Devenue mère, **Masako**, princesse impériale sportive et spontanée, diplômée de Harvard et d'Oxford, polyglotte, brillante diplomate, qui, depuis son mariage, marche trois pas derrière son époux, osera-t-elle rompre avec la tradition des nourrices, comme fit sa belle-mère, **Michiko** ?

■ Six fonctionnaires chinois membres du Parti communiste ont été punis pour s'être baignés nus dans le Jialing, un affluent du Yangtsé, au lieu dit « Le rocher de la belle », en compagnie de neuf jeunes filles dont l'une s'est noyée : *« Mademoiselle **Long** est ensuite retournée dans la rivière avec Monsieur **Dong** où elle a suffoqué en jouant dans l'eau »*, précise le quotidien *Beijing Wanbao* (Pékin-Soir).

Christian Colombani

Les émissions de gaz carbonique ont diminué en Chine

Les Chinois font beaucoup mieux que les Américains dans la lutte contre le changement climatique, constate une étude parue dans l'hebdomadaire « Science ». Principale cause : la fermeture de nombreuses petites mines de charbon

LA CHINE a réduit depuis cinq ans ses émissions de gaz à effet de serre. Cette évolution majeure se produit alors que son économie continue à croître et que l'absence d'engagement de la Chine dans le protocole de Kyoto est un des arguments auxquels a recouru le président Bush pour se retirer dudit protocole. Mais la baisse des émissions de la Chine est tellement surprenante qu'elle nourrit, depuis qu'elle a émergé voici deux ans (*Le Monde* du 5 mars 1999), une vive polémique : les sceptiques affirment que les statistiques énergétiques chinoises ne sont pas assez fiables pour permettre de confirmer la tendance.

Une équipe de chercheurs américains et chinois vient, dans l'édition du 30 novembre de l'hebdomadaire scientifique *Science*, renforcer au contraire l'analyse majoritaire de ceux qui estiment cette baisse validée. Selon les résultats de l'étude dont ils livrent les conclusions, les émissions de gaz carbonique (COMD + >2) chinoises ont diminué de 7,3 % entre 1996 et 2000, les émissions de méthane de 2,2 % entre 1997 et 2000. Les explications de cette évolution sont assez bien connues : durant les années 1990, la Chine a entrepris une ambitieuse réforme de son industrie énergétique, passant notamment par la fermeture de nombreuses petites mines de charbon – le combustible fossile qui émet le plus de CO^2. La production de charbon est ainsi passée de 1 370 millions de tonnes en 1996 à 1 030 en 2000. De surcroît, expliquent les chercheurs, de nombreuses petites industries obsolètes ont fermé, l'efficacité énergétique du pays s'est accrue, les ménages ont souvent substitué le gaz au charbon pour se chauffer, et les marchés du charbon et de l'électricité ont commencé à s'ouvrir. Enfin, la crise économique asiatique de 1997 et 1998 a affecté la Chine, pesant sur sa consommation énergétique.

IMPORTANCE POLITIQUE MAJEURE

Les chercheurs ne cachent pas que ces résultats sont discutés, notamment par une étude publiée par l'ambassade des Etats-Unis à Pékin en juillet dernier (et résumée dans le *Washington Post* du 15 août). Mais ils estiment que les corrections qu'ils ont fait subir aux statistiques officielles comblent les doutes que l'on pourrait avoir à leur égard. Ils ne détaillent cependant pas la méthode d'élaboration de leurs estimations. *« Des révisions prochaines aux données énergétiques récentes sont possibles*, écrivent-ils *; cependant, nous ne nous attendons pas à ce que la tendance observée soit modifiée. »*

Cette diminution des émissions de gaz à effet de serre du plus grand pays du Sud va-t-elle se poursuivre ? Une faible augmentation est possible, selon les scientifiques, du fait que les réformes énergétiques les plus drastiques ont déjà été opérées et que la marge de progression semble du coup moins grande. Mais les auteurs attendent de la poursuite de la substitution du gaz au charbon et des progrès technologiques d'une économie encore peu moderne le contrôle des émissions : une faible croissance de celles-ci est probable, mais à un niveau modeste.

Ce débat statistique peut sembler austère : il a cependant une importance politique majeure. D'abord, parce que le comportement énergétique de la Chine peut en faire un exemple auprès des autres pays en développement. Ensuite, parce qu'il contraste avec l'évolution très négative des Etats-Unis, qui sont déjà le pays le plus gaspilleur de la planète : selon le rapport publié le 9 novembre par le service d'information sur l'énergie du ministère américain de l'énergie, les émissions de COMD + >2 des Etats-Unis ont crû de 3,1 % en 2000. De 1990 à 2000, ces émissions ont augmenté au rythme annuel de 1,6 %. En revanche, les émissions de méthane ont décliné chaque année de 1,6 %. Il n'empêche : en matière climatique, la comparaison tourne nettement à l'avantage de Pékin.

Hervé Kempf

DANS LA PRESSE

LE FIGARO
Pierre Rousselin

■ Jamais la situation n'a été aussi grave entre Israël et les Palestiniens. La succession d'attentats, de plus en plus rapprochés et meurtriers, contre des civils israéliens, est injustifiable. *(...)* Sans une aide extérieure, sans une ingérence résolue des Américains pour que le dialogue puisse reprendre, les deux camps sont sur le point de basculer dans une guerre ouverte. *(...)* Tant que les Américains ne lui donneront pas l'espoir d'une reprise du dialogue, Yasser Arafat devra choisir entre deux maux : ou bien il risque une guerre civile en s'en prenant frontalement aux extrémistes dans son propre camp ; ou bien, par son inaction, il provoque des représailles israéliennes et alimente la logique de guerre avec Israël.

LIBÉRATION
Gérard Dupuy

■ D'une certaine manière, Sharon est en passe de réussir son pari : qu'il n'y ait plus rien entre lui et les extrémistes palestiniens. Chez les Israéliens, jamais les voix discordantes n'ont été aussi faibles et le Parti travailliste aussi marginalisé. Chez les Palestiniens, le « centrisme » d'Arafat est usé jusqu'à la corde alors que ses concurrents islamistes se renforcent et que son contrôle sur son propre parti s'effrite. Le heurt des extrêmes peut provoquer un conflit militaire ouvert – et on en connaît d'avance le vainqueur. Mais on sait aussi que l'*après*-guerre ressemblera beaucoup à l'*avant.*

RTL
Alain Duhamel

■ Les attentats sanglants perpétrés contre Israël par des extrémistes palestiniens sont à la fois inexcusables, stupides et de mauvais augure *(...).* L'horreur et l'indignation vont faire basculer l'opinion occidentale. Pis, le mythe pervers du choc des civilisations, de l'affrontement des deux cultures, va s'alimenter à ce spectacle de désolation. (...) La logique de confrontation progresse et la sécurité d'Israël régresse.

THE NEW YORK TIMES

■ Les attentats suicides qui ont secoué Israël conduisent une fois de plus le conflit du Proche-Orient au bord de la conflagration. *(...)* L'émotion en Israël est, on le comprend, à son maximum. M. Sharon, qui a interrompu une visite aux Etats-Unis, va être soumis à d'énormes pressions pour entrer dans l'escalade de la violence. Pourtant, Israël ne doit pas perdre de vue le besoin, à long terme, d'une solution négociée au conflit. M. Sharon doit veiller à ce que toute nouvelle action militaire vise à accroître la sécurité tout en laissant ouverte la possibilité d'une reprise des pourparlers. Pour qu'une telle option soit réaliste, M. Arafat devra démontrer que les événements du week-end l'ont finalement convaincu d'agir fermement et durablement contre le terrorisme.

www.michael-blanc.com

Alliance du Net et de la télévision pour sauver Michaël Blanc, en prison à Bali pour trafic de drogue

LE 25 DÉCEMBRE 1999, Michaël Blanc, jeune Savoyard séjournant en Indonésie, est arrêté dans un aéroport de Bali avec 3,8 kg de haschich cachés dans ses bouteilles de plongée. Depuis, il ne cesse de clamer son innocence. Condamné à la prison à perpétuité, il a tenté un ultime recours devant la Cour suprême d'Indonésie et a déposé une demande de grâce présidentielle.

En attendant, une association de soutien s'est constituée et a créé un site de coordination. Les internautes peuvent y faire un don, signer une pétition, télécharger des tracts et des bannières ou simplement laisser un message. La mère de Michaël Blanc, installée à Bali, lui remet des copies des e-mails qui lui sont adressés.

Or ce site, qui aurait pu rester confidentiel, est très fréquenté, car tous les samedis soirs, sur France 2, au cours de l'émission « Tout le monde en parle », le producteur et présentateur de télévision Thierry Ardisson donne des nouvelles de Michaël Blanc et rappelle son adresse Internet : *« Quand j'avais 25-30 ans,* explique M. Ardisson, *j'ai fait plein de conneries façon Michaël Blanc. Il y a évidemment d'autres causes à défendre, mais je me suis projeté dans cette histoire, pour des raisons personnelles. Cela correspond aussi au combat que je mène depuis longtemps pour la dépénalisation du cannabis. »*

Afin de manifester concrètement son soutien, M. Ardisson a mis aux enchères sur Internet deux des trophées amassés au cours de sa carrière mouvementée : son 7 d'Or, remporté pour une émission sur Serge Gainsbourg, et son Hot d'Or, décerné à titre honorifique... Le 7 d'Or a été adjugé pour 100 000 F à M. Marc Boré, PDG de la société Rent-a-Car. Le Hot d'Or est toujours en vente : la meilleure offre à ce jour est de 60 000 F. Les gains seront utilisés pour améliorer les conditions de détention de M. Blanc, aider sa mère à vivre là-bas et faire face aux frais de justice.

L'engagement de M. Ardisson fait des émules. Thallia, l'une des animatrices de « Tout le monde en parle », a mis aux enchères sur Internet un de ses soutiens-gorge et le musicien Didier Barbelivien a fait don d'une guitare. M. Ardisson a décidé que sa campagne durerait jusqu'à ce que les pouvoirs publics français se mobilisent : *« Quand je reçois un homme politique, je lui demande s'il fume du haschisch. L'un d'eux m'a répondu que lui non, mais que son fils, si. En fait, mon vrai combat est contre l'hypocrisie. »*

Sébastien Lubrano

SUR LA TOILE

CHAT

■ Le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, participera à une discussion en direct avec les internautes sur le site de Radio France Internationale, le mardi 4 décembre, de 18 à 19 heures.
www.rfi.fr

MUSIQUE

■ Le tribunal fédéral de Trenton (New Jersey) a rejeté la plainte d'un groupe de chercheurs et de professeurs d'université, qui attaquaient en justice la nouvelle loi sur la protection du copyright (DMCA, Digital millenium copyright act). Les laboratoires informatiques des universités de Princeton et de Rice et de la société Xerox avaient découvert que le système de cryptage mis au point par l'industrie musicale pour protéger les CD comportait une faille de sécurité, et avaient publié leurs travaux. Cette publication avait été critiquée par les maisons de disques, qui s'appuyaient sur le DMCA. Les universitaires estiment de ce fait que la loi limite leur liberté de publication et de discussion, ce qui la rend inconstitutionnelle. Ils vont faire appel de la décision du juge.
www.eff.org www.riaa.org

Abonnez-vous au Monde pour 26,35 € (172,84 F) par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour **26,35 €** (172,84 F) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPAE

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....

Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99 FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis,* rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129 19 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Malraux et Pivot *par Dominique Dhombres*

BERNARD PIVOT, qui a officiellement pris sa retraite de la télévision, était de retour, dimanche soir sur France 2, pour une émission spéciale consacrée à André Malraux. Dans la foulée, on pouvait voir, jusqu'à une heure avancée de la nuit, la rediffusion de son dernier « Bouillon de culture ». La juxtaposition des deux permet une constatation : Pivot est bien meilleur dans le questionnement d'auteurs vivants que dans l'hommage aux écrivains disparus. Son « Malraux » était un peu convenu.

Jacques Rigaud a rappelé au passage un fait totalement oublié. Lorsque le général de Gaulle crée le ministère des affaires culturelles, en 1959, cette initiative ne fait nullement l'unanimité. Certains rappellent les régimes qui ont déjà eu la même idée : l'Italie de Mussolini, l'URSS. Patrick Modiano a raconté comment Malraux avait été témoin à son mariage. Comme toujours chez Modiano, on ne savait plus très bien d'où provenait le malaise. De ce mariage « hâtif » ? D'une discussion un peu vive, lors de ce mariage, entre Malraux et Raymond Queneau à propos du peintre Dubuffet ? De l'angoisse manifeste de Modiano lui-même chaque fois qu'il passe à la télévision ?

Pivot était moins boutonné pour la cérémonie des adieux qu'il s'est organisé pour lui-même. On y revoyait les meilleurs moments des 406 « Bouillons de culture » précédents. Un des grands moments était le bide absolu de Pivot face à Jean-Luc Godard. La question était un peu alambiquée, portant sur la différence entre Zeus, dieu paillard, et le Dieu austère de l'Ancien Testament. Pour toute réponse, Godard a fait des volutes de fumée avec sa cigarette. Pivot a eu plus de succès avec le cinéma. Malraux avait déjà affirmé que la singularité du cinéma était d'être à la fois une industrie et un art. Godard le dit plus crûment : *« Dans le cinéma, on a un pied dans l'argent et un pied dans l'art. »* Un autre grand moment est la remarque de Mastroianni : *« Nous autres, les comédiens, nous sommes des bestioles étranges. »*

La preuve en a été administrée de main de maître par le comédien Fabrice Luchini. Celui-ci a concocté un numéro étonnant à l'adresse de Pivot. D'abord faussement indifférent aux questions et presque endormi, puis se passionnant et haussant le ton, jouant son propre rôle de comédien chargé de rendre hommage à un homme de télévision et se moquant un peu et de l'homme et de la télévision. C'est toujours très fort lorsqu'un comédien parvient à faire sentir les mécanismes qu'il utilise au moment même où il s'en sert le plus efficacement. Au fond, dimanche soir, Pivot a été nettement mieux servi que Malraux.

LUNDI 3 DÉCEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

16.10 Le Monde des idées.
Thème : Actualité de Victor Hugo.
Invités : Max Gallo ; Jean-François Kahn ; Bertrand Poirot-Delpech. **LCI**

22.35 Débats en région.
Se soigner près de chez soi. **France 3**

22.55 Mots croisés.
Délinquance des jeunes : faut-il durcir les lois ? ; Comment se protéger des sectes ? **France 2**

23.45 Spécial Afghanistan.
Les Forces spéciales. **Odyssée**

MAGAZINES

19.00 Nature. Pour l'amour d'une renarde.
Drôles de bestioles : les minirobots.
Les mystères de la couleuvre. **Arte**

19.00 Explorer. Parmi les babouins.
Lorsque l'éclair frappe. L'empire perdu de Tiwanaku. **National Geographic**

22.50 La Route. Invités : Arlette Laguiller et Bernard Lavilliers. **Canal Jimmy**

1.00 Musiques au cœur de la danse.
Musiques au cœur des Ballets russes. **France 2**

DOCUMENTAIRES

19.00 Pilot Guides. Amsterdam. **Voyage**

19.50 Soviet Echoes.
Histoires d'archives. **Muzzik**

20.00 Journal de voyage
avec André Malraux. [1/13].
Les apprentissages d'un regard. **Histoire**

20.25 Civilisations perdues. Maya, le sang des rois. **La Chaîne Histoire**

20.45 Une histoire du football européen (1956 - 1996).
[1/8]. Espagne et Portugal. **Planète**

20.55 Whoopi Goldberg et les petits orphelins du zoo. **Odyssée**

21.00 Chasseurs de trésor. Les cités perdues des Incas. **Nat. Geographic**

21.00 Le Piège corse. **Histoire**

21.45 Des animaux et des stars.
Les éléphants
avec Goldie Hawn. **Disney Channel**

22.00 Taxi pour l'Amérique.
Le Chili. **Voyage**

22.00 Le Mystérieux tombeau d'Abousir. **National Geographic**

22.05 Biographie.
Léonard De Vinci. **La Chaîne Histoire**

22.30 Grand format.
L'Oder, fleuve-frontière. **Arte**

22.30 Les Momies d'or. **Nat. Geographic**

23.00 Frères Masaï. **National Geographic**

23.15 Face-à-face
avec David Attenborough. **Planète**

23.55 La Main de Staline.
[3/3]. Le Goulag de la Kolyma. **Planète**

0.00 Rats en guerre. **National Geographic**

0.00 La Case de l'oncle Doc.
Le Rêve de l'enfant acrobate. **France 3**

SPORTS EN DIRECT

20.00 Rugby à XIII.
Championnat de France.
Villeneuve - Pia. **Pathé Sport**

20.55 Football.
Championnat d'Angleterre.
Tottenham - Bolton. **Canal + vert**

MUSIQUE

20.00 Ravel. *Concerto pour piano et orchestre* en sol majeur.
Avec Martha Argerich (piano).
Par l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit. **Mezzo**

21.00 Guerre et paix. Opéra de Prokofiev.
Par l'Orchestre et les Chœurs du Théâtre Maryinski,
dir. Valery Gergiev. **Muzzik**

22.50 Rostropovitch interprète Bach.
Enregistré en 1994. **Mezzo**

23.45 Récital François-Frédéric Guy et Nicholas Angelich.
Musée d'Orsay 2000. **Mezzo**

THÉÂTRE

22.45 Ne coupez pas mes arbres.
Pièce de W.D. Home. **TMC**

TÉLÉFILMS

19.05 La Nouvelle Arche.
Ken Kwapis. **Disney Channel**

22.40 D'Artagnan amoureux.
Yannick Andréi. [1/2]. **Festival**

23.10 L'Ile de tous les dangers.
Tommy Lee Wallace ♻. **TF 6**

0.45 La Dame de Berlin.
Pierre Boutron [2/2] ○. **TMC**

SÉRIES

20.55 Les Boeuf-Carottes. Soupçons. **TF 1**

20.55 Fabien Cosma : Antidote. **France 3**

21.50 Hercule Poirot.
Vol de bijoux à l'hôtel Métropole. **TMC**

0.10 Ally McBeal. Sexe, mensonges et politique (v.o.) ◇. **Téva**

FILMS

17.40 La Flèche et le Flambeau ■■
Jacques Tourneur (Etats-Unis, 1950, 90 min). **TCM**

18.15 The Swinger ■
George Sidney (Etats-Unis, 1966, 80 min) ◇. **Cinétoile**

18.20 Doux oiseau de jeunesse ■■
Richard Brooks (Etats-Unis, 1962, v.o., 115 min) ◇. **CineClassics**

19.15 Poussière d'ange ■■
Edouard Niermans (France, 1987, 90 min) ◇. **Cinéfaz**

20.40 Manèges ■■■
Yves Allégret (France, 1949, 95 min). **Festival**

20.40 Un tour de manège ■
Pierre Pradinas (France, 1989, 100 min) ○. **Canal Jimmy**

20.45 Belle époque ■
Fernando Trueba (France - Espagne, 1992, 105 min). **Arte**

20.45 Van Gogh ■■■
Maurice Pialat (France, 1991, 155 min) ◇. **TPS Star**

21.00 La Piscine ■
Jacques Deray (France, 1968, 120 min) ◇. **Cinétoile**

22.15 Nénette et Boni ■■
Claire Denis (France, 1996, 125 min) ○. **TV 5**

22.20 Le Mépris ■■■
Jean-Luc Godard.
Avec Brigitte Bardot, Michel Piccoli
(France, 1963, 95 min) ◇. **CineClassics**

22.45 Les Liaisons dangereuses ■■
Stephen Frears (EU - GB, 1988, v.o., 115 min) ○. **Paris Première**

23.00 L'Appel de l'or ■
Edward Ludwig (Etats-Unis, 1954, v.o., 90 min) ◇. **Cinétoile**

0.15 2001, l'Odyssée de l'espace ■■■
Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1968, 135 min) ○. **TCM**

0.35 La Chartreuse de Parme ■■
Christian-Jaque (France, 1947, 165 min) ◇. **Cinétoile**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.20 Star Academy.
18.55 Le Bigdil.
19.50 Météo, Journal, Météo.
20.55 Les Bœuf-Carottes. Soupçons.
22.45 Y a pas photo !
0.20 Star Academy.
0.50 Football.

FRANCE 2

18.00 et 0.55 **CD'aujourd'hui.**
18.05 70's Show ◇.
18.30 Friends ◇.
18.55 On a tout essayé.
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Ça s'en va & ça revient.
22.55 Mots croisés.
0.35 Journal, Météo.

FRANCE 3

18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.45 La Santé d'abord.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.15 Loto foot.
20.25 Foot 3.
20.55 Fabien Cosma. Antidote.
22.35 Débats en région.
Se soigner près de chez soi.
23.30 Météo, Soir 3.
0.00 La Case de l'oncle Doc.
Le Rêve de l'enfant acrobate.
0.55 Toute la musique qu'ils aiment.
Un chapeau de paille d'Italie.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.44
18.35 Agrippine ◇.
19.00 Coffe passe à l'euro.
19.10 Le Journal.
19.25 + de cinéma.
19.40 + de sport.
19.50 Le Zapping.
19.55 Les Guignols de l'info.
20.05 Burger Quiz.
20.40 En quête de l'anneau.
20.45 Sleepy Hollow, la légende du cavalier sans tête ■
Film. Tim Burton ♻.
22.25 Simon Sez, sauvetage explosif
Film. Kevin Elders (v.o.) ○.
23.50 Lundi golf. Rétro saison 2001.

ARTE

19.00 Nature.
19.45 Arte info, Météo.
20.15 Histoires de familles.
Maca mon amour [1/6].
20.45 Belle époque ■
Film. Fernando Trueba.
22.30 Grand format.
L'Oder, fleuve-frontière.
0.05 Court-circuit (le magazine).
Un reportage. Sujet.
0.50 La Mort d'un maître de thé ■■
Film. Kei Kumaï (v.o.).

M 6

17.55 Le Flic de Shanghaï ◇.
18.55 Charmed ◇.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Madame est servie ◇.
20.39 Un jour à part.
20.40 Décrochages info, Caméra café.
20.50 Pourquoi pas moi ?
Film. Stéphane Giusti ◇.
22.40 Dracula ■
Film. Francis Ford Coppola ♻.
0.50 Jazz 6. Eddy Louiss et Richard Galliano : la rencontre.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Décibels. Abdullah Ibrahim.
22.00 Journal.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit.
Jean-Pierre Duprey, Derrière son double.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Jazz Festival « Planètes ».
Enregistré le 10 novembre, au théâtre municipal de Tourcoing, par le Quintette Minneapolis de Michel Portal, clarinettes et saxophones, avec Tony Hymas, claviers.
22.00 En attendant la nuit.
23.00 Jazz, suivez le thème.

RADIO CLASSIQUE

20.40 13e Festival international de Colmar. En l'Eglise Saint Matthieu de Colmar, par l'Orchestre national philharmonique de Hongrie, dir. Zoltan Kocsis, Barnabas Kelemen, violon : Œuvres de Beethoven, Bartok et Kocsis, Debussy, Rachmaninov.
22.20 Les Rendez-vous du soir (suite).
Œuvres de De Arriaga, Mozart, Beethoven, Schubert.

Le Monde TELEVISION

Planète

20.45 Une histoire du football européen (1956-1996)

A six mois de la prochaine Coupe du monde de football qui aura lieu en mai-juin 2002 en Corée du Sud et au Japon, il n'est pas inutile de réviser ses classiques. C'est ce que propose cette « Histoire du football européen », une série britannique inédite en huit épisodes retraçant quarante ans de légende écrite par les plus grands clubs européens de football, de 1956 à 1996.

France 3

20.55 Fabien Cosma

Pour remplacer la série « Docteur Sylvestre », arrêtée à la demande de l'acteur principal, Jérôme Anger, qui souhaitait changer de répertoire, France 3 propose un nouveau héros récurrent, toujours médecin itinérant : Fabien Cosma, interprété par Louis-Karim Nébati, jeune acteur français noir venu du théâtre, qui fait sa première apparition à la télévision. Jeune, sympathique, Fabien Cosma fait son apprentissage en province au gré des remplacements. Dans le même esprit que « L'Instit » de France 2, Fabien Cosma incarne un personnage citoyen, porteur des valeurs républicaines et très impliqué dans le mouvement caritatif. Ce nouveau héros de série, né d'un mariage mixte, est aussi très attaché aux valeurs familiales et à son père (Pierre Vaneck). Diffusé ce soir, le premier épisode, réalisé par Franck Aprédéris, est plutôt décevant : du pur mélo. Louis-Karim Nébati s'en tire toutefois fort bien.

MARDI 4 DÉCEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

20.50 Vie privée, vie publique.
Papa, maman, mon psy et moi.
Invités : Guy Bedos ; Jean-Louis Fournier ; Agnès Soral ; Philip Giangreco ; Pascale Leroy ; Jean-Jacques Beineix ; Julie Saget ; Nelly Arcan ; Maryse Vaillant ; sœur Marie-Ange ; Sylvain Mimoun. **France 3**

22.15 Malraux,
un aventurier de la culture.
Invités : Jean Lacouture ; Jean-Louis Prat ; Alix de Saint-André ; Catherine Tasca. **TV 5**

MAGAZINES

16.00 Saga-cités.
Merci pour tout. **France 3**

17.00 Les Lumières du music-hall. Dalida.
Jean-Jacques Goldman. **Paris Première**

18.05 C dans l'air. **La Cinquième**

19.00 Archimède. Un anticorps contre le cancer ? Champs de bataille virtuels. Trains à suspension magnétique pour le désert. Des retraités par millions : une menace pour l'économie. Des remèdes miracles contre le vieillissement. **Arte**

19.00 Explorer. Les Meerkats Américains.
Pharaons, voyage vers l'éternité. **National Geographic**

20.50 Ça me révolte ! **M 6**

21.00 Chacun son monde : le sens du voyage, le voyage des sens.
Invité : Jacques Perrin. **Voyage**

22.35 Rock Press Club.
Spécial Mick Jagger. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

17.00 Unique au monde.
Le caribou, nomade du grand nord. **Monte-Carlo TMC**

17.00 Frères Masaï. **National Geographic**

17.05 Le Maître des génies. [2/13].
Le poisson des dieux. **La Cinquième**

17.30 Les Voyages incroyables. L'odyssée d'une hirondelle. **Monte-Carlo TMC**

17.30 Voyage pratique. La Bulgarie, villes et campagnes. **Voyage**

18.00 Civilisations anciennes. Rome et l'Antiquité. **La Chaîne Histoire**

18.00 Hollywood Stories. Gloria Estefan et Joe Eszterhas. **Paris Première**

18.25 Norman Mailer,
histoires d'Amérique. [3/3].
Le désenchanté : 1977-1998. **Planète**

18.30 Retour à la vie sauvage.
Ours polaires : attention, déviation. **National Geographic**

18.35 Les Secrets de la Méditerranée.
[2/9]. Les îles Medes. **Odyssée**

18.50 La Passion selon Callas. **Muzzik**

19.00 Pilot Guides. L'Allemagne. **Voyage**

19.00 Biographie.
F. Scott Fitzgerald. **Chaîne Histoire**

19.10 L'Edition sous l'Occupation. **Histoire**

19.20 Les Défis de la vie.
[1/12]. La venue au monde. **Planète**

19.45 Les Mystères de l'Histoire.
Le mythe de l'Inquisition espagnole. **La Chaîne Histoire**

20.00 Il était une fois le royaume d'Angleterre. New Forest. **Odyssée**

20.00 Journal de voyage
avec André Malraux. [2/13].
Promenades imaginaires dans Florence. **Histoire**

20.00 Patagonie,
le bout du monde. **Voyage**

20.10 Le Namib
à dos de chameau. [2/6]. **Planète**

20.25 Les Grands Parcs canadiens.
Le Parc national Forillon. **Odyssée**

20.45 Thema. Mohammed VI.
Le pari d'un jeune roi. **Arte**

20.50 Le Dernier Jour.
Natalie Wood. **Odyssée**

20.55 La Maison des rêves. **Muzzik**

21.00 Eyadéma, président, tirailleur, général. **Histoire**

21.00 Edgar Degas. **Mezzo**

21.00 L'Okavango. **National Geographic**

21.05 Le Grand Livre de l'Histoire de France. [2e volet]. **Chaîne Histoire**

21.45 Ache Lhamo,
l'opéra tibétain en exil. **Odyssée**

21.55 Henry de Montherlant.
[1/3]. **Histoire**

21.55 Thema. El Batalett, femmes de la Médina. **Arte**

22.00 Retour
sur l'Everest. **National Geographic**

22.05 Biographie. Khomeiny, l'ayatollah de la terreur. **La Chaîne Histoire**

22.20 Mikdad, itinéraire d'un terroriste. **Festival**

23.00 Music Planet. Britney Spears. **Arte**

23.05 Les Défis de la vie.
[1/12]. La venue au monde. **Planète**

23.35 14-18, les derniers témoins.
[n°4]. **La Chaîne Histoire**

23.40 Les Vagabonds du rail. **Odyssée**

SPORTS EN DIRECT

17.55 Football. Coupe de l'UEFA.
JC Roda - Bordeaux. **Canal +**

18.30 Handball.
Championnat du monde féminin.
France - Macédoine. **Pathé Sport**

20.00 Volley-ball.
Ligue des champions masculine.
Paris Volley - Maaseik. **Pathé Sport**

20.15 Football. Ligue des champions. Real Madrid - Panathinaïkos. **Canal + vert**

20.45 Football. Ligue des champions.
Arsenal - Juventus Turin. **Canal +**

DANSE

19.45 Still Here.
Chorégraphie de Bill T. Jones.
Avec Odetta, le Lark String Quartet et Bill Finizio. **Muzzik**

MUSIQUE

17.30 Bach. *Concerto italien* BWV 971.
Enregistré en 1988.
Avec Jacques Loussier (piano), Vincent Charbonnier (contrebasse), André Arpino (percussions). **Mezzo**

18.30 Carl Orff. *Carmina Burana.*
Enregistré à Berlin, le 1er janvier 1989.
Avec Kathleen Battle (soprano), Frank Lopardo (ténor), Thomas Allen (baryton).
Par l'Orchestre philharmonique de Berlin et le Chœur Shin-yu Kai, dir. Seiji Ozawa. **Mezzo**

19.35 Œdipe Roi. Opéra de Stravinsky.
Enregistré en 1992.
Par l'Orchestre du Saito Kinen, dir. Seiji Ozawa. **Mezzo**

21.55 Claudio Abbado dirige Hindemith et Stravinsky.
Par le Mahler Chamber Orchestra, dir. Claudio Abbado. **Muzzik**

22.05 Pergolèse. *Stabat Mater.*
Avec Katia Ricciarelli (soprano).
Par l'Orchestre de la Scala de Milan, dir. Claudio Abbado. **Mezzo**

23.15 Street Scene. Opéra de Kurt Weill.
Par l'Orchestre de la Staatsphilharmonie Rheinland-Pfalz, dir. James Holmes. **Mezzo**

23.30 Gil Scott-Heron
au New Morning 2001. **Muzzik**

THÉÂTRE

23.20 Fausse adresse.
Pièce de Luigi Lunari. **Festival**

TÉLÉFILMS

17.50 La Femme du boulanger.
Nicolas Ribowski. **Festival**

21.00 La Deuxième Chance.
Charles Dutton. **Paris Première**

22.40 Lien fatal. Mark L. Lester ♻. **TF 6**

22.50 Harcèlement sur le Web.
Jorge Montesi ○. **M 6**

SÉRIES

20.40 Friends. Celui qui aimait les cheesecakes (v.m.) ◇. **Canal Jimmy**

20.50 Buffy contre les vampires.
[2/2]. Kendra. **Série Club**

21.05 That 70's Show. Le petit copain d'Eric (v.m.). ◇. **Canal Jimmy**

21.50 Sex and the City.
L'attaque de la femme d'un mètre quatre-vingts (v.o.). ○. **Téva**

23.10 Les Chemins de l'étrange.
Handshake. **13ème RUE**

0.55 L'Homme invisible.
Kidnapping. **Série Club**

FILMS

13.30 La Ligne rouge ■■
Terrence Malick (Etats-Unis, 1999, 165 min) ○. **CineCinemas 2**

13.55 Dancer in the Dark ■■
Lars von Trier (Danemark, 2000, 135 min) ○. **Canal +**

14.15 Nénette et Boni ■■
Claire Denis (France, 1996, 105 min) ○. **TV 5**

15.50 Il était une fois en Chine ■■
Tsui Hark (Hongkong, 1991, 135 min) ○. **CineCinemas 1**

16.20 Children of the Damned ■■
Anton Leader (Grande-Bretagne, 1964, 85 min) ♻. **CineClassics**

16.40 Si je t'aime, prends garde à toi ■■
Jeanne Labrune (France, 1998, 105 min) ♻. **Cinéstar 2**

17.45 L'Ami de mon amie ■■
Eric Rohmer (France, 1987, 100 min) ◇. **Cinétoile**

18.25 Van Gogh ■■■
Maurice Pialat (France, 1991, 155 min) ◇. **Cinéstar 2**

19.05 Fantasia ■■
Ford Beebe, James Algar, Norman Ferguson, Wilfred Jackson et Hamilton Luske, Paul Satterfield, Samuel Armstrong, Bill Roberts (1940, 105 min). **Disney Channel**

20.30 Tintin et le mystère de la Toison d'Or ■
Jean-Jacques Vierne (France, 1961, 90 min) ◇. **Canal J**

20.50 Loch Ness ■
John Henderson.
Avec Joely Richardson, Kristy Graham (Etats-Unis, 1995, 105 min) ◇. **France 2**

20.55 L'Histoire d'Adèle H ■■■
François Truffaut (France, 1975, 95 min) ○. **TMC**

21.00 Il était une fois en Amérique ■■
Sergio Leone (Etats-Unis, 1984, 220 min) ◇. **Cinétoile**

22.25 Au-delà de la gloire ■■■
Samuel Fuller (Etats-Unis, 1979, 115 min) ○. **CineCinemas 3**

23.40 Elle court, elle court, la banlieue ■■
Gérard Pirès (France, 1972, 95 min) ◇. **Canal Jimmy**

0.05 The Bad Sister ■
Hobart Henley. Avec Conrad Nagel, Sidney Fox, Bette Davis (Etats-Unis, 1931, v.o., 110 min) ◇. **CineClassics**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

14.40 L'Héritage de l'amour.
Téléfilm. Richard A. Colla [2/2].
16.25 Alerte à Malibu.
17.25 Melrose Place.
18.20 Star Academy.
18.52 L'euro ça compte.
18.55 Le Bigdil.
19.50 Météo, Journal, Météo.
20.55 Un amour de sorcière
Film. René Manzor.
22.50 Le Temps d'un tournage.
22.55 Vis ma vie.
0.30 Les Coulisses de l'économie.

FRANCE 2

13.50 Derrick ◇.
16.05 Mort suspecte ◇.
16.50 Un livre.
16.55 Des chiffres et des lettres.
17.25 Qui est qui ?
18.00 70's Show ◇.
18.30 Friends ◇.
19.00 On a tout essayé.
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Loch Ness ■
Film. John Henderson ◇.
22.35 Fallait y penser.
0.40 Journal, Météo.
1.05 Ciné-club.
Cycle Stars exotiques et chantantes.
Victoire de jeunesse ■■
Film. Ahmed Badrakhan (v.o.) ◇.

FRANCE 3

14.50 Le Magazine du Sénat.
15.00 Questions au gouvernement.
16.00 Saga-cités. Merci pour tout.
16.35 MNK.
17.35 A toi l'actu@.
17.50 C'est pas sorcier.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.45 La Santé d'abord.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 La Vie à deux.
20.50 Vie privée, vie publique.
Papa, maman, mon psy et moi.
22.45 Météo, Soir 3.
23.15 Boogie Nights ■■
Film. Paul Thomas Anderson ○.
1.45 Libre court. Hommage au Festival de Clermont-Ferrand.

CANAL +

16.10 Les Cent Regards de Lars von Trier ◇.
17.10 Agrippine ◇.
17.30 Spin City ◇.
17.55 Football.
► En clair jusqu'à 20.15
19.55 Le Journal.
20.00 + de sport.
20.05 La Grande Course.
20.15 Football. Ligue des Champions.
20.45 Arsenal - Juventus Turin.
22.45 Les autres rencontres de la soirée.
23.30 Hurricane Carter
Film. Norman Jewison (v.o.) ○.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.05 Le chômage a une histoire. [1/2].
15.05 Les Iles du Diable.
16.00 Les Ecritures de la mer Morte.
17.05 Le Maître des génies.
17.35 100 % question.
18.05 C dans l'air.
19.00 Archimède.
19.45 Arte info, Météo.
20.15 Histoires de familles [2/6].
20.45 Thema.
Maroc : le roi, l'islam et le progrès.
20.45 Mohammed VI.
Le pari d'un jeune roi.
21.40 Le Dessous des cartes.
Le Sahara occidental.
21.55 El Batalett, femmes de la Médina.
23.00 Music Planet. Britney Spears.
23.55 Bob et Margaret.
Bouquins et potins.
0.20 Ayez donc des gosses !
0.50 The Grotesque ■
Film. John-Paul Davidson.

M 6

13.35 Qui garde les amis ?
Téléfilm. Lila Garrett ◇.
15.15 Médecins d'urgences ◇.
16.05 Agence Acapulco ◇.
16.55 M comme musique.
17.30 Le Pire du Morning.
17.55 Le Flic de Shanghaï ◇.
18.55 Charmed ◇.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Madame est servie ◇.
20.39 Un jour à part.
20.40 Décrochages info, Caméra café.
20.50 Ça me révolte !
22.50 Harcèlement sur le Web.
Téléfilm. Jorge Montesi ○.
0.35 Turbo sport. Rallye du Var.
1.00 Poltergeist, les aventuriers du surnaturel. Eaux troubles ○.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 In vivo. Invité : Dominique Lestel.
20.30 Perspectives contemporaines.
Le funiculaire, d'Odön von Horvath.
22.00 Journal.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Pierre Tal-Coat.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

19.05 Le Tour d'écoute.
20.00 Un mardi idéal.
22.00 En attendant la nuit.
23.00 Jazz, suivez le thème.
The More I See You.

RADIO CLASSIQUE

18.30 Classique affaires soir.
20.00 Les Rendez-Vous du soir.
Œuvre de Haydn, Clementi.
20.40 Concert. Enregistré le 18 octobre, salle Pleyel, à Paris, par l'Orchestre de Paris, dir. Christoph Eschenbach, Julia Fischer, violon : Œuvres de R. Schumann, Mozart.
22.25 Les Rendez-Vous du soir (suite).
Œuvres de Chausson, Debussy, Ravel, Ibert.

Le Monde TELEVISION

France 3

20.50 Vie privée, vie publique

A quoi servent les psychanalystes ? Faut-il passer sur le divan d'un psy pour avancer dans la vie de manière équilibrée ? Telles sont les questions abordées par Mireille Dumas ce soir. Entre un micro-trottoir et un reportage sur la thérapie par le rire, les invités (Guy Bedos, Agnès Soral, Jean-Jacques Beinex, Pascale Leroy...) livrent leur témoignage, racontent leurs tourments.

Arte

20.45 Thema : Maroc

Une excellente soirée thématique, ouverte par un utile état des lieux sur le Maroc, dressé par Séverine Labat et Jean-Michel Vennemani, auteurs du documentaire « Les défis de Mohammed VI ». En complément, *El Batalett, femmes de la Médina,* un film intimiste de la réalisatrice d'origine marocaine Dalila Ennadre, portrait chaud de quelques mères marocaines dans le quartier de Casablanca.

CineClassics

0.05 The Bad Sister ■

C'est la fête à Bette Davis sur CineClassics en décembre. Avec un cycle de six films, dont le premier, resté inédit en France, est une curiosité. Après des débuts au théâtre, elle venait de signer un contrat avec Universal et tenait son premier rôle au cinéma dans l'adaptation d'un drame familial de Booth Tarkington. La débutante manifeste un tempérament dramatique qui ne demande qu'à s'affirmer.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
◇ Tous publics
○ Accord parental souhaitable
♻ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
○ Public adulte
Interdit aux moins de 16 ans
◇ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et malentendants

Le Monde

MARDI 4 DÉCEMBRE 2001

Le cauchemar

par Pierre Georges

LE SENTIMENT parfois de ne plus avoir rien d'autre à annoncer et à commenter que l'entêtement du malheur, de la haine et de la terreur. Comme une malédiction du temps. Comme aussi parfois une envie de jeter l'éponge décidément par trop tachée de sang en cette comptabilité macabre, en cette surenchère constante.

N'être plus que le messager des chiffres de la tragédie et les voir, jour après jour, désespoir après désespoir, tombe après tombe, enfler, gonfler, comme dans une crue terrifiante dont on ne verrait ni la fin, ni le remède, vous prive de mots.

Avant le week-end, vendredi, Le Monde faisait sa manchette, son titre de Une d'un bilan lapidaire et sans concession : « Proche-Orient, un an sans paix, 1000 morts ». Mille victimes en effet depuis le début de la deuxième intifada, 800 Palestiniens, 200 Israéliens. Et pas un jour sans de nouvelles tragédies, sans que la fureur aveugle des hommes, dans un cycle de violences ininterrompues ne vienne gonfler ce noir bilan.

Mille morts vendredi. Mille trente, cinquante , lundi après un week-end abominable en Israël. Et avec la certitude déjà que cette pauvre abstraction que sont les chiffres ne dira même pas la vérité de cette comptabilité toujours révisée à la hausse. Car le sang sèche atrocement moins vite que l'encre dans cet engrenage sans fin.

Les images de télévision nous ont montré ce dimanche ce que nous ne connaissons que trop dans cette routine de l'horreur. Ce à quoi, malgré l'accoutumance, nous ne nous habituerons jamais, vraiment jamais. Ces pauvres gens victimes de la terreur, ces corps ensanglantés, ces souffrances, ce désespoir et ces deuils. Ces images du grand cauchemar permanent, cueillant ses proies, alternativement, un jour ici, un jour-là, dans une surenchère constante entre attentats-suicides et représailles militaires, entre intifada et répression.

Des hommes, comme il arrive de plus en plus, se sont faits bombes humaines pour tuer d'autres hommes, au nom d'un combat dont on ne voit plus trop l'issue si l'on en distingue parfaitement la fureur. Ils se sont faufilés, au travers du filet sans doute le mieux serré au monde, preuve qu'il n'existe aucun bouclier quand un homme a décidé, le corps bardé d'explosifs et l'esprit déjà explosé, d'être une bombe pour l'homme.

Contre cela, contre cette volonté d'offrir son corps à la haine, ou à une cause ayant adopté tous les moyens ultimes de la haine terroriste, qui ne se sent désarmé, atterré ? Qui ne sent que tout ce qu'il peut dire, souhaiter, est de peu d'importance, et de moins d'efficacité encore, face à cet engrenage, à ce cycle de la violence se nourrissant de lui-même, comme un compte toujours en dette et en réglement ? Qui prononce les mots paix, négociations, appel à la raison, ne sent qu'il se soulage plus qu'il ne sera entendu.

L'actualité du Proche-Orient, ce jour comme les autres, ce jour plus que les autres, est totalement désespérante, plus encore que tragique. Victimes israéliennes, victimes palestiniennes, victimes contre victimes, sang pour sang, mort pour mort, nous ne sommes plus que les témoins glacés et impuissants d'un drame boulimique.

Pierre-Joseph Falcone a été remis en liberté après un an de détention

Il a été interrogé sur ses liens éventuels avec Philippe Douste-Blazy

L'HOMME d'affaires Pierre Joseph Falcone, au cœur de l'enquête sur les ventes d'armes vers l'Angola, a été remis en liberté samedi 1er décembre. M. Falcone, qui était incarcéré depuis le 1er décembre 2000, ne pouvait être maintenu plus d'un an en détention provisoire en vertu de la loi sur la présomption d'innocence. Devant la prison de Fleury-Mérogis (Essonne), son avocat, Me Christian Charrière-Bournazel, a indiqué que son client avait *« été victime d'une machination, un terrorisme judiciaire »*.

Pierre-Joseph Falcone a été astreint à une caution record de 16 millions d'euros (environ 105 millions de francs) et à un contrôle judiciaire strict qui lui interdit notamment de quitter Paris – il devra pointer trois fois par semaine au palais de justice –, de gérer une société, d'entrer en contact avec les autres mis en examen ainsi qu'avec une quarantaine de témoins.

Mis en examen pour *« trafic d'influence, commerce illicite d'armes, fraude fiscale, abus de biens sociaux et abus de confiance »*, Pierre-Joseph Falcone, 47 ans, était la dernière personne en détention provisoire dans cette affaire dans laquelle sont poursuivies plusieurs personnalités comme Jean-Christophe Mitterrand, Charles Pasqua ou Paul-Loup Sulitzer. A titres divers, elles auraient bénéficié de la prodigalité intéressée de M. Falcone. Dirigeant de la société Brenco, il est soupçonné d'avoir vendu en 1993 et 1994, sans autorisation, pour 633 millions de dollars d'armes au gouvernement angolais.

Lors de son dernier interrogatoire par le juge Philippe Courroye, le 10 octobre, M. Falcone a été interrogé sur un « mémo » de juin 1999, découvert récemment chez sa secrétaire, Isabelle Delubac, indiquant que Philippe Douste-Blazy, actuel président du groupe UDF à l'Assemblée nationale et maire de Toulouse, avait souhaité le convier à dîner, en compagnie d'un couple d'amis communs, les Pascal. *« Il se peut qu'il m'ait appelé pour m'inviter à dîner »*, a déclaré M. Falcone. *« A quel titre ? »*, lui ont demandé les magistrats. *« Je ne sais pas. Peut-être a-t-il voulu me connaître »*, a répondu l'homme d'affaires, qui a assuré que *« cette rencontre n'*[avait] *pas eu lieu »*. Questionné sur un autre « mémo », de juin 1998, indiquant : *« M. Pascal : M. Douste-Blazy a é té élu à l'Assemblée nationale groupe alliance UDF »*, M. Falcone a déclaré : *« je pense que M. Douste-Blazy doit être un ami de Pascal et que celui-ci a voulu me téléphoner pour me dire que son ami avait été élu »*. Interrogée le 1er octobre, Mme Delubac avait affirmé : *« C'est un message qui a dû être adressé à M. Falcone lorsqu'il était à l'étranger. Peut-être pour qu'il félicite Philippe Douste-Blazy de son élection. Je ne sais pas* [s'ils] *se voyaient. »* Lundi matin 3 décembre, M. Douste-Blazy a indiqué au *Monde* n'avoir *« rencontré M. Falcone qu'une fois, à la demande du père d'un de* [ses] *collaborateurs – Camille Pascal – qui était le décorateur d'intérieur de M. Falcone. Cette rencontre n'a eu aucune suite »*, a-t-il assuré.

Fabrice Lhomme

► www.lemonde.fr/angolagate

George Harrison terminait secrètement un album

SELON le *Sunday Times* du 2 décembre, l'ancien Beatle George Harrison, mort le 29 novembre à Los Angeles, était en train de terminer, dans le plus grand secret, un album qui pourrait être bientôt publié. Le journal dominical britannique ajoute que le musicien a fait écouter plusieurs chansons à sa famille et à ses amis dans sa chambre d'hôpital, le week-end précédant sa disparition. L'album porterait le titre provisoire de *Portrait of a Leg End,* un jeu de mots avec « légende » et *« leg end »* (le bout de la jambe). Harrison peaufinait vingt-cinq chansons inédites dans le studio de son manoir de Henley-on-Thames (ouest de Londres), selon le *Sunday Times.* Pour le batteur Jim Keltner, qui a participé à l'enregistrement, *« le CD est pratiquement fini. La musique de George a une certaine mélancolie qui n'a pas besoin de grand-chose d'autre, une fois qu'il y a mis sa voix »*. Le *Sunday Times* estime que cet album pourrait connaître le même succès que *Double Fantasy,* publié après l'assassinat de John Lennon, le 8 décembre 1980 à New York, qui s'était vendu à plusieurs millions d'exemplaires.

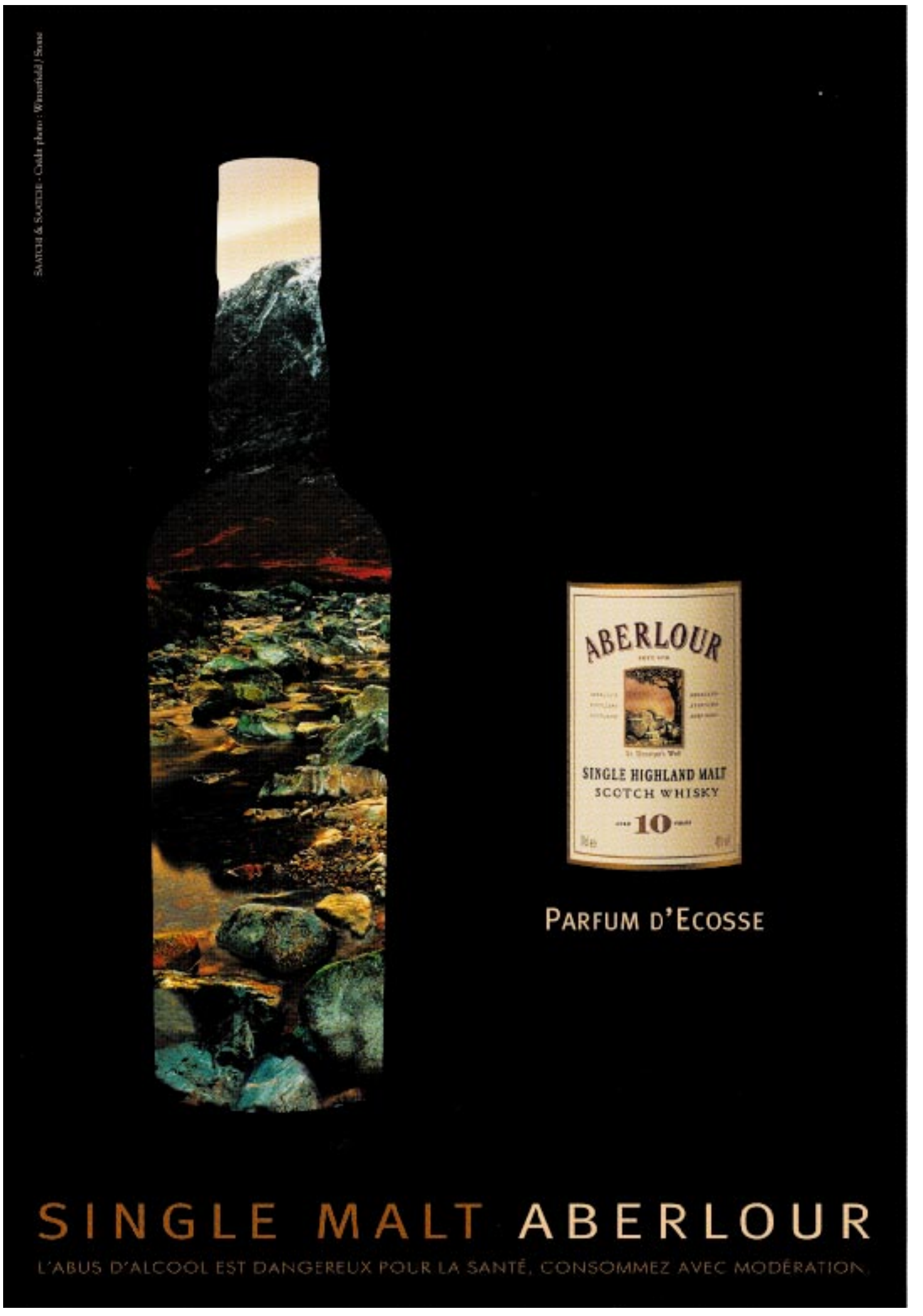

Le mouvement antiguerre français s'interroge sur sa faiblesse

QUELQUE trois cents personnes ont assisté, dimanche 2 décembre, au forum organisé à Paris par la Coalition internationale contre la guerre (CICG) en Afghanistan. Une guerre, ont expliqué divers intervenants, français et étrangers, qui sert les intérêts pétroliers américains, qui instrumentalise le sort des femmes afghanes, qui, a fustigé Me Conte, permet aux Européens, à l'instar des Américains, d'adopter de multiples mesures restreignant les libertés individuelles sous couvert de « lutte antiterroriste ». Une guerre, enfin, fort opportune pour une économie américaine entrée en récession six mois avant.

Une guerre, cependant, qui suscite en France bien peu de mobilisation, comparativement à des pays comme la Grande-Bretagne, l'Italie ou la Grèce. *« Le mouvement antiguerre n'existe pas en France. C'est ça la réalité. Il faut qu'on soit visible. Qu'on organise par exemple un rassemblement hebdomadaire devant l'ambassade américaine à Paris »*, s'indignait une militante. Ils n'étaient cependant plus qu'une cinquantaine, en fin de journée, pour s'entendre sur la rédaction d'un appel – *« Contre la guerre, contre l'Empire »* – destiné à provoquer enfin la mobilisation de l'opinion française contre l'opération militaire américaine en Afghanistan, laquelle *« bafoue le droit international, bafoue les droits du peuple afghan, bafoue le droit des peuples »*.

Désigné en quelque sorte « médiateur », le philosophe Daniel Bensaïd (LCR) reconnaissait en souriant que la rédaction d'une résolution, soumise à de multiples amendements, s'avérait *« aussi difficile qu'un compromis à Bonn »*. Prochain objectif, dit-il, élargir le cercle à *« la nouvelle génération antimondialisation »*, qui est encore très loin de se mobiliser comme elle l'a fait *« pour Seattle ou Gênes »*.

Sylvain Cypel

DÉPÊCHES

■ **PRÉSIDENTIELLE : l'ancien président d'Air France,** Christian Blanc, a déclaré, lundi 3 décembre sur Europe 1, qu'il prendrait *« une décision dans le courant du mois de mars »* sur une éventuelle candidature à la présidentielle. M. Blanc a exprimé sa volonté de *« secouer les conservatismes. J'ai la conviction que nous allons dans le mur alors que nous disposons d'un potentiel humain et technologique exceptionnel »*.

■ **FOOTBALL : les 16es de finale de la Coupe de la Ligue** ont donné les résultats suivants : Lille-Nancy 0-2 ; Troyes-Paris SG 0-4 ; Marseille-Montpellier (0-0, 4 tirs au but à 2) ; Lyon-Sochaux (1-1, 4 tirs au but à 3) ; Nantes-Sedan 3-2 ; le Mans (D2)-Bastia 2-3 ; Rennes-Créteil (D2) 3-1 ; Guingamp-Saint-Etienne (D2) 4-0 ; Laval (D2)-Auxerre 0-3 ; Cannes (National)-Bordeaux 1-2 ; Amiens (D2)-Nîmes (D2) 2-0 ; Louhans-Cuiseaux (National)-Le Havre (D2) 0-1 ; Strasbourg (D2)-Caen (D2) 2-0 ; Châteauroux D2)-Martigues (D2) 2-1 ; Monaco-Lens 4-1.

■ **LOTO : tirages n° 96 du samedi 1er décembre. Premier tirage** : 26, 36, 38, 39, 41, 45 ; complémentaire : 20. Rapports pour 5 numéros et le complémentaire : 943 885 F (143 894 €) ; 5 numéros : 6 555 F (999 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 336 F (51,22 €) ; 4 numéros : 168 F (25,61 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 36 F (5,48 €) ; 3 numéros : 18 F (2,74 €). **Second tirage :** 1, 19, 20, 22, 25, 39 ; numéro : 48. Rapports pour 5 numéros et le complémentaire : 138 875 F (21 171 €) ; 5 numéros : 6 510 F (992 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 288 F (43,90 €) ; 4 numéros : 144 F (21,95 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 30 F (4,57 €) ; 3 numéros : 15 F (2,28 €).

Tirage du *Monde* daté dimanche 3 - lundi 4 décembre 2001 : 643 433 exemplaires. 1-3 Nos abonnés trouveront associé au numéro d'aujourd'hui notre supplément « Le Monde de l'économie ».

Le Monde
ECONOMIE
LES ENJEUX ▲ LES REPÈRES
MARDI 4 DÉCEMBRE 2001

EUROPE

425 millions d'euros
c'est le montant du prêt accordé début novembre par le Fonds monétaire international (FMI)à la Roumanie. Cette aide devrait inciter les investisseurs étrangers à reprendre le chemin de Bucarest. C'est aussi une bouffée d'oxygène pour une économie qui risque de ressentir l'impact de la crise mondiale (page IV)

FOCUS

Selon Juan Somavia, directeur général du Bureau international du travail (BIT), le cycle de négociations ouvert à Doha (Qatar) par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) doit prendre en considération les intérêts des pays en développement. Reste à savoir si les bonnes intentions affichées dans la Déclaration adoptée le 14 novembre seront suivies d'effets (page VI)

EMPLOI

● SPÉCIAL INGÉNIEURS

Le bug de l'emploi contamine les sociétés d'informatique (page VII)
● Les salariés de plus de 50 ans à nouveau dans le collimateur des entreprises (page IX)
● Les universités se préparent à la validation des acquis de l'expérience en attendant l'adoption de la loi de modernisation sociale (page X)

OFFRES D'EMPLOI

● Dirigeants p. XI
● Ingénieurs p. XII et XIII
● Marketing p. XIV
● Banque,gestion,finance p. XV
● Gestion, administration p. XVI et XVII
● Conseil p. XVIII
● Collectivités territoriales p. XX à XXII
● Carrières internationales p. XXIII

En dépit de la conjoncture, les investisseurs ont des capitaux à placer dans des aventures aux risques désormais mieux mesurés

La création d'entreprise résiste à la crise

Des projets à échaffauder

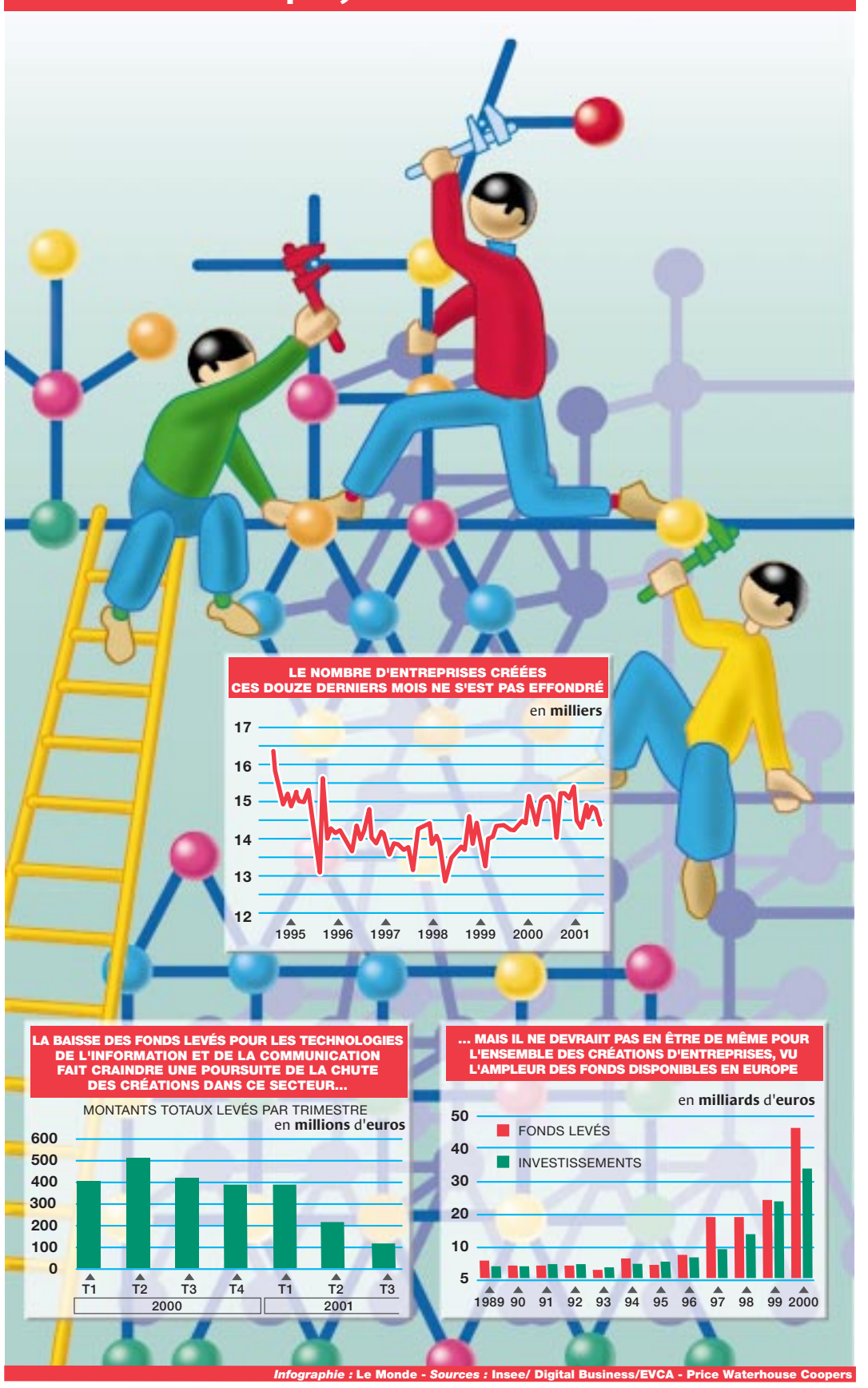

Infographie : Le Monde - *Sources :* Insee/ Digital Business/EVCA - Price Waterhouse Coopers

L'Histoire aurait voulu que la conjoncture morose enclenche inexorablement une baisse des créations d'entreprises. Crise et esprit d'entreprise ne font en général pas bon ménage. Pourquoi prendre en effet le risque d'innover alors que l'environnement est déjà lui-même des plus incertains, que les marchés ont tendance à évoluer à la baisse ?

Les derniers chiffres publiés par l'Insee le 12 novembre semblent pour l'instant contredire ce phénomène. Le nombre de créations d'entreprises, qui s'était redressé en 1999 après une baisse de quatre années, est resté stable sur les douze derniers mois : le nombre de créations pures n'a diminué que de 0,1 % en données corrigées des variations saisonnières. Inertie des comportements ? Il est vrai que la reprise des créations avait été longue à enclencher et n'était intervenue que plusieurs années après la reprise économique. Le phénomène inverse serait donc peut-être en train de se produire. On ne perdrait donc rien à attendre ?

Une lecture plus fine des chiffres pourrait le faire craindre. Si l'on ne se réfère plus aux douze mois écoulés, mais aux trois derniers, le nombre des créations a alors fléchi de 2,9 %. Début d'un déclin inexorable ? Pas forcément.

Si l'on tourne son regard vers les Etats-Unis, où la baisse de l'activité économique s'est produite plus tôt qu'en Europe, le nombre de créations d'entreprises a continué de progresser en 2000, de 4,3 % selon l'US Census Bureau.

En France, plusieurs signes peuvent en outre laisser augurer que le fléchissement observé ces trois derniers mois ne se poursuivra pas nécessairement.

Primo : dans le domaine des créations d'entreprises innovantes (celles qui aident au redémarrage de l'économie en période de crise), le secteur des biotechnologies est en pleine expansion. Les mesures précisées le 22 novembre par Laurent Fabius, ministre de l'économie et des finances, au génopole d'Evry, vont accentuer ce mouvement. L'Etat va constituer un fonds de soutien aux entreprises de biotechnologies de 40 millions d'euros, ce qui permettra de garantir jusqu'à 380 millions d'euros de prêts. Un fonds de co-investissement est créé, doté de 60 millions d'euros. Autant de mesures qui pourraient doper le secteur comme l'avaient fait, en leur temps, et continuent de le faire les fonds communs de placement à risques et les fonds communs de placement-innovation mis en place en 1998 par Dominique Strauss-Kahn, alors à Bercy.

Certes, ces mesures ne sont ni d'une nature ni d'une ampleur comparables. Les biotechnologies ne constituent qu'un petit secteur. Mais, et c'est là le deuxième signal positif, les nouvelles technologies de l'information, dont les investisseurs se sont méfiés ces derniers mois, suite à l'éclatement de la bulle dite de la nouvelle économie, retrouveraient leurs faveurs. Pas dans les mêmes conditions, certes. A moindre coût, et avec plus de garanties. Car, et c'est le troisième signal favorable, les investisseurs ont de l'argent à placer. *« Les fonds levés en 2000, en Europe, ont atteint le niveau record de 48 milliards d'euros »*, peut-on lire dans *European Private Equity Survey 2001*, l'étude annuelle publiée par l'European Private Equity & Venture Capital Association (EVCA), l'association européenne du capital-risque. Les gestionnaires de fonds ne peuvent continuer à différer leurs placements dans des aventures certes risquées mais assorties de rentabilités attendues plus élevées et dotées d'avantages fiscaux.

Enfin, quatrième signal, à l'approche des élections, les politiques affichent tous des gages de bonnes intentions. Un projet de loi est en cours de rédaction chez François Patriat, secrétaire d'Etat aux PME, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Il devrait reprendre certaines conclusions du rapport sur les petites entreprises et les entreprises artisanales demandé par Lionel Jospin à deux députés, Didier Chouat (Côtes-d'Armor) et Jean-Claude Daniel (Haute-Marne). Ce rapport préconise diverses mesures devant faciliter la création et la transmission d'entreprises, avec, entre autres, l'extension du prêt à la création en cas de transmission. Le projet de loi pourrait être présenté au conseil des ministres courant janvier, et en première lecture au Parlement en février.

Annie Kahn

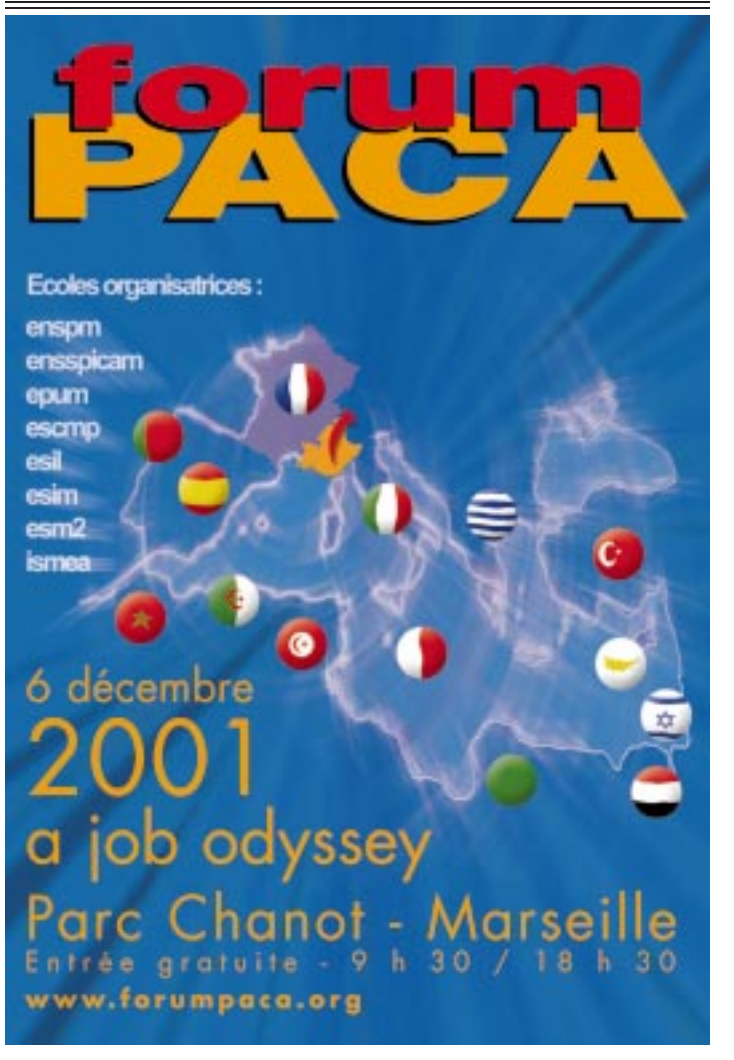

DOSSIER

CRÉATION

Questions-réponses

1 Quelles aides l'Etat accorde-t-il aux créateurs d'entreprises ?

L'une des principales est le prêt à la création d'entreprise (PCE). Promis par Lionel Jospin lors des états généraux de la création d'entreprise d'avril 2000 avant d'être officiellement lancé le 10 octobre par Marylise Lebranchu, alors secrétaire d'Etat aux PME, ce dispositif n'a véritablement démarré qu'au début 2001. Géré par la Banque de développement des PME (BDPME) et garanti à 100 % par la Caisse des dépôts et consignations, le PCE, d'un montant compris entre 3 000 et 8 000 euros, doit être accompagné d'un prêt bancaire. Il s'adresse aux porteurs de projets dont le besoin total de financement ne dépasse pas 45 000 euros. Sa durée est de cinq ans, avec un différé de remboursement d'un an. Son taux était en novembre de 5,57 %.

Une autre aide, baptisée Encouragement au développement des entreprises nouvelles (EDEN), initiée voici trois ans, vient d'être relancée. Issu de la loi sur les emplois-jeunes et de celle contre les exclusions, ce dispositif, dont l'essor s'était heurté à une série d'aléas juridico-administratifs, vise les publics en difficulté. Initialement, il s'agissait d'un prêt sans intérêt financé par l'Etat, qui a été transformé en septembre dernier en prime, d'un montant maximum de 6 098 euros (40 000 francs), délivrée par les principaux réseaux d'aide aux créateurs. Cette nouvelle formule sera expérimentée jusqu'à fin 2002. Elle est, comme le PCE, conditionnée par l'obtention d'un financement complémentaire.

2 Comment est financée la création des très petites entreprises ?

Selon une étude de la Caisse des dépôts et consignations, de l'Agence pour la création d'entreprise et de la BDPME, publiée voici un an et réalisée auprès d'un millier de créateurs dont le projet a mobilisé au maximum 250 000 francs en fonds propres, plus de 70 % de ceux-ci n'avaient pas fait d'étude financière préalable, ou alors de façon très approximative. Et parmi ceux qui l'ont faite, seuls 32 % l'ont réalisée dans la perspective d'obtenir un prêt bancaire ou d'ouvrir un compte. Pour financer leur projet, 26 % des créateurs ont mobilisé un prêt personnel (34 % pour les entreprises individuelles, contre 23,8 % pour les sociétés), 15 % un don de la famille, 9,3 % un prêt amical ou familial, 4,4 % une prime de licenciement et 1,3 % un prêt d'honneur. Le fonds de roulement au démarrage est extrêmement faible : 1 750 euros (11 500 francs) pour les entreprises individuelles, 2 700 euros (17 700 francs) dans le cas des sociétés.

3 Quelles sont les aides accordées par les collectivités locales ?

Au niveau des collectivités locales, il existe deux grands types d'actions. Les premières proviennent des Régions. Il peut s'agir soit de prise de participation au capital de l'entreprise : pour les projets issus des incubateurs créés dans le cadre de la loi sur l'innovation et la recherche du 12 juillet 1999, par exemple, ou pour participer au deuxième tour de table de sociétés déjà au stade du développement. Il peut aussi s'agir de prêts : aides remboursables accordées aux incubateurs de projets issus de la recherche, avances remboursables lors de la création, mais aussi du développement de l'entreprise, prêt au créateur pour financer sa participation au capital. Des aides sont accordées pour la formation des créateurs avant et après le démarrage de la société.

Les secondes émanent des Communes. Il s'agit d'aides pour l'accompagnement et la formation des créateurs avant ou pendant la création, de prêts d'honneur, assortis de parrainage.

Ces actions (régionales et communales) représentent, à l'échelon national, 45 % des aides, selon la direction de la comptabilité publique. Les Départements sont aujourd'hui peu actifs.

4 Quelle est la durée de vie d'une entreprise récemment créée ?

Selon Marie-Françoise Parent, de la direction régionale de Lorraine de l'Insee, auteur d'une étude portant sur les entreprises créées en 1998 et qui sera rendue publique jeudi 5 décembre, *« les créations nouvelles sont fragiles. Une sur deux n'atteint pas son cinquième anniversaire. Les créations pures sont plus fragiles que les reprises ; les firmes commerciales plus que les industrielles. Et, comme cela avait déjà été noté lors d'une précédente étude portant sur les entreprises créées en 1994, les montants engagés au départ sont déterminants ».*

5 Quelles doivent être les qualités d'un créateur d'entreprise ?

Tous les investisseurs le savent, mais l'Insee le prouve ! le profil du créateur joue un rôle déterminant dans la survie d'une entreprise. En particulier son expérience. 67,5 % des entreprises créées par des artisans, commerçants, professions libérales survivent au-delà de trois ans, contre 58,8 % pour l'ensemble de la population des créateurs. L'âge est aussi un facteur bénéfique. Si le créateur a 50 ans ou plus, son entreprise a deux chances sur trois de passer le cap des trois ans, contre une chance sur deux pour les moins de 25 ans (*Insee Première*, mars 2000).

Les investisseurs reprennent la main sur les créateurs en multipliant les garde-fous

Repérer les entreprises en difficulté, en aider d'autres à survivre, soutenir le moral des troupes... maintenant qu'ils ont accompli leur travail de nettoyage, les capital-risqueurs sont prêts pour tenter d'autres aventures

« Halte au massacre ! L'an passé, les entrepreneurs choisissaient leurs investisseurs. Aujourd'hui, ces derniers leur scient les jarrets avec les pactes d'actionnaires. » Emmanuel Libaudière, directeur associé de FF & T Events, craint un redoutable retour de balancier. Organisateur, entre autres, de Capital-IT, lieu de rencontre entre dirigeants d'entreprises innovantes et investisseurs, il est à un poste privilégié pour observer l'évolution des relations entre ces deux populations. Or, depuis un an, les gestionnaires de fonds de capital-risque, échaudés par l'échec de certains de leurs placements dans des entreprises dites de la nouvelle économie, s'entourent de garanties. Dont certaines deviennent dissuasives pour l'entrepreneur. Le risque est grand que ce dernier ne renonce à son projet ou limite ses besoins de financement, quitte à freiner la croissance de sa firme, et donc sa compétitivité.

Parmi les mécanismes juridiques de plus en plus souvent utilisés, celui dit de « ratchet » permet à un investisseur de se voir attribuer automatiquement des parts supplémentaires de capital si les objectifs de l'entreprise (en termes de chiffre d'affaires ou autres) ne sont pas atteints. L'entrepreneur voit alors sa propre participation diluée.

Dans cette partie de bras de fer, il arrive actuellement qu'aucun ne veuille céder, les exigences des uns et des autres s'ajoutant aux hésitations liées à la détérioration du climat économique. En conséquence, ces accords n'arrivent pas à se négocier. Les investisseurs gardent leurs fonds à l'abri. L'indicateur Chausson Finance, qui recense les investissements réalisés chaque semestre par les sociétés de capital-risque françaises dans des entreprises françaises et européennes liées aux nouvelles technologies, révèle une baisse de 24 % des montants investis durant le premier semestre 2001.

Cet attentisme touche particulièrement le domaine des nouvelles technologies de l'information et des télécommunications (NTIC). L'indicateur Chausson Finance note une baisse des 63 % des investissements dans le secteur des télécommunications. Conséquence : les créations d'entreprises des NTIC ont diminué de 28 % sur les douze derniers mois. Un taux impressionnant comparé à l'ensemble des créations d'entreprise, dont le nombre, selon l'Insee, est resté stable depuis un an.

Tous les secteurs ne sont en effet pas touchés aussi gravement. Certains même évoluent à la hausse, comme ceux regroupés par l'Insee sous la rubrique « éducation, santé et action sociale ». Un domaine où le nombre d'entreprises créées a augmenté de + 3,5 % sur les trois derniers mois.

Les biotechnologies pourraient ainsi contrebalancer le déclin observé dans les NTIC. Plusieurs autres résultats confirment cette tendance. L'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (Anvar) enregistre une très forte progression des projets aidés dans ce domaine : 190 projets ont été sélectionnés en 2000, contre 105 en 1997. Les résultats du concours 2001 d'aide à la création d'entreprise, lancé en 1999 par le ministère de la recherche, vont dans le même sens : les biotechnologies sont arrivées en deuxième position, avec 24 % des lauréats, devant l'électronique et les télécommunications (12 %), mais derrière les services informatiques (28 %). L'indicateur Chausson Finance relève aussi les performances exceptionnelles du secteur des biotechnologies. Les investissements y sont en progression de 45 %, devant les télécommunications.

ÉNIÈME CHUTE

Certes, comme le fait remarquer Oscar Mendoza Vega, consultant spécialiste du secteur chez Cap Gemini Ernst & Young, *« les biotechnologies restent un tout petit secteur, surtout en Europe ».* Et s'il avoue avoir noté *« une ambiance très particulière dans ce domaine, épargné par la crise »*, il entend rester très prudent. Au stade actuel, difficile donc de dire si ce secteur suffira, à lui seul, à éviter une énième chute de la création en France.

Sans doute vaut-il mieux aussi compter sur une nouvelle attitude des investisseurs pour les mois à venir. Outre les difficultés évoquées quant à la négociation des contrats, le ralentissement observé dans le domaine du capital-risque était aussi largement dû au manque de disponibilité des investisseurs eux-mêmes, trop occupés à « nettoyer » leurs portefeuilles. Comme l'indique avec humour Valérie Gombart, directeur de participations chez SPDF Venture, du groupe Banque populaire, dans un article que l'on peut lire sur le site de Capital-IT, les investisseurs ont joué simultanément : les « sélectionneurs », pour repérer les entreprises à liquider ; les « restructureurs », pour aider certaines autres à vivre à moindre coût ; les « VRP », pour trouver d'autres investisseurs ou des repreneurs ; et enfin les « coachs », pour soutenir le moral des troupes... Aujourd'hui, ce travail de nettoyage serait maintenant accompli, et les spécialistes du capital-risque prêts à analyser de nouveaux dossiers de création. *« C'est le moment d'y aller »,* s'exclame Dominique Agrech, directeur associé chez ABN-Amro. Souhaitons qu'il ne fasse pas cavalier seul.

Annie Kahn

▼ Les biotech à l'honneur

Montant des aides Anvar pour les biotechnologies

en **millions** d'euros

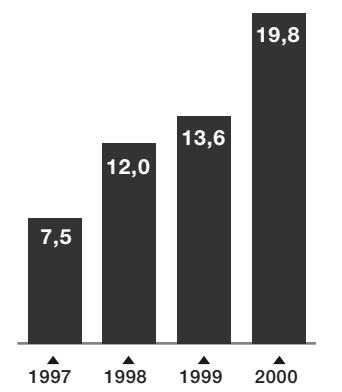

Source : Anvar

Quand les salariés continuent à reprendre leur entreprise

Le 8 octobre, moins d'un mois après les attentats de New-York, et alors que la conjoncture économique donnait des signes d'aggravation, Candover, l'un des principaux acteurs européens du LBO (*Leverage Buy out),* dont le siège est basé à Londres, ouvrait un bureau à Paris. L'événement pouvait surprendre. Les LBO, ou « acquisitions avec effet de levier », sont une forme spécifique de création ou de reprise d'entreprise. Elles consistent à permettre aux salariés d'une entreprise d'acheter celle-ci (ou la division, voire le service dans lequel ils travaillent) en empruntant pour payer leurs actions. Le plus souvent, ils n'acquièrent qu'une fraction du capital ; des institutions financières (banques, sociétés d'assurances, fonds de pension...) investissent à leurs côtés, en empruntant également. Des cabinets se sont spécialisés dans le montage de ce type d'opérations, qui nécessite de concilier les intérêts du vendeur, de l'acheteur salarié, de l'acheteur institutionnel et des banques prêteuses. Candover est l'un d'entre eux. Et s'il a décidé de s'implanter en France, c'est bien parce qu'il estime que la conjoncture ne devrait guère freiner longtemps le rythme de ces créations d'entreprise d'un genre particulier. Bien au contraire. Certes, les opérations de LBO se sont ralenties ces derniers mois. *« Tout le monde est plus attentiste. Mais l'impact des événements va être temporaire, sauf si la conjoncture devait continuer à se dégrader sérieusement »*, estime Christopher Spencer, associé de Candover et codirecteur du bureau parisien.

Les capitaux sont en effet là en abondance, prêts à être investis. Selon l'European Private Equity & Venture Capital Association (EVCA), les fonds levés en 2000 pour des opérations de reprise d'entreprises par leurs dirigeants *(Management Buy Out, MBO)* ont atteint 24,3 milliards d'euros, soit 106 % de plus qu'en 1999, une croissance supérieure à celle des fonds levés pour financer des créations d'entreprises nouvelles. Alors que parallèlement les fonds investis dans des opérations de MBO n'ont que faiblement crû (+ 9 %), soit beaucoup moins que les investissements dans les start-up qui ont, eux, plus que doublé durant la période.

« Il y a de l'argent à investir », confirme Michel Frieh, avocat chez Willkie Farr, et spécialiste des opérations de LBO. *« 2002 ne devrait pas être une mauvaise année,* poursuit-il. *Investisseurs, banquiers ont des anticipations identiques sur les résultats à attendre de la société en constitution, et les vendeurs commencent aussi à rajuster leur demande. Les investisseurs qui ont du sang froid se disent qu'ils seraient débiles de ne pas être sur le marché ! »*

Les conditions sont donc favorables pour réunir l'offre et la demande. Or l'offre s'annonce abondante. Les LBO sont le plus souvent mises en œuvre dans deux types de situation. Soit lorsque le propriétaire, arrivant à l'âge de la retraite, ou pour toute autre raison, a envie de céder son entreprise ; soit lorsqu'un groupe poursuivant une stratégie de recentrage sur ses métiers de base souhaite se séparer de certaines activités. Ce fut le cas dans l'ingénierie, où en l'espace de quelques mois plusieurs groupes de construction, qui avaient jusqu'à présent des bureaux d'ingénierie intégrés, ont préféré les céder à leurs salariés ou dirigeants. D'autres secteurs devraient suivre ; la conjoncture morose étant favorable à ce type d'opportunités qui visent à rendre les grands groupes plus facilement manœuvrables.

A. K.

Les collectivités locales peinent à évaluer l'impact de leurs aides

La région Nord-Pas-de-Calais est l'une des premières à mettre en place un dispositif d'observation

Un guichet de banque automatique plutôt qu'un conseiller financier. Alors que les collectivités locales consacrent plus de 2,3 milliards d'euros par an (15 milliards de francs) à la création d'entreprises, elles se cantonnent souvent au rôle de bailleur de fonds. Tel est le principal constat de l'étude réalisée en octobre dernier par l'Agence de la création d'entreprise (APCE) sur « les politiques locales de soutien à la création d'entreprise ». L'APCE a ainsi distingué deux types d'actions : celles qui visent le financement de l'entreprise, prêt d'honneur ou augmentation de capital pour les projets issus d'incubateurs par exemple, et celles qui ont pour vocation l'accompagnement des créateurs.

Destinée à faire un premier état des lieux des dispositifs d'aide existants dans les différentes régions françaises et de leur mode de fonctionnement, l'enquête met en lumière aussi leurs lacunes. Le rapport qui se base sur les politiques de 10 collectivités souligne en effequ'elles peinent à mesurer l'impact social, économique, fiscal et territorial de leurs investissements. *« Ne pas être capable de mesurer ses effets ne signifie pas qu'elles jettent l'argent par les fenêtres,* prévient François Hurel, délégué général de l'APCE. *Mais cela met le doigt sur une réalité : le déficit général d'outil de suivi et d'évaluation des actions de soutien à la création d'entreprise. »* Un manque d'autant plus gênant que, et l'étude le constate, l'impact territorial, économique mais surtout social demeure très inégal selon les actions. Ainsi, si l'on classe les différentes aides par impact global décroissant, on constate que c'est l'accompagnement de projets innovants qui arrive en tête, devant l'avance développement et le prêt d'honneur. En revanche, l'avance création et le prêt au créateur font figure de mauvais élèves, avec des incidences économiques importantes mais quasi pas d'effets sur le plan social ou territorial, faute de suivi et d'accompagnement.

Par ailleurs, les projets généralistes et de faible envergure, à même de bénéficier de l'avance création (de 10 000 à 250 000 francs – de 1 524,5 à 38 112,25 euros) ou d'un accompagnement, sont soumis à une très faible sélectivité, alors que les moyens engagés sont importants en volume global. Selon les régions, on dénombre en effet de 300 à 1 000 projets par an. *« Il ressort donc une absence de corrélation systématique entre le degré de sélectivité et les moyens engagés »,* constatent les auteurs de l'étude.

L'autre faiblesse du dispositif concerne la pléthore d'actions de financement réservées à la première année d'existence de l'entreprise et l'insuffisance d'accompagnement, sauf pour les projets innovants. *« On s'intéresse très peu à ce qui se passe en amont et en aval de l'acte de création »,* remarque François Hurel. Qu'il s'agisse d'information, de formation ou de financement, les collectivités locales ont des progrès à faire dans ce domaine. *« Tout le monde travaille dans son coin,* déplore Bernard Georges, délégué général de l'association Egée Alsace. *Des associations comme les nôtres ont la capacité, les compétences, la disponibilité pour aider les créateurs, mais nos moyens sont faibles pour nous faire connaître auprès d'eux. »* Une coordination étroite entre les différents acteurs locaux avant, pendant et après le lancement doit être privilégiée. *« Il est peut-être temps de créer l'accroissement du stock de créateurs par un renforcement des dispositifs de sensibilisation et de formation »,* préconise l'étude de l'APCE.

Jusque-là peu soucieuses des résultats, certaines collectivités locales commencent maintenant à mettre en place des dispositifs pour regarder d'un peu plus près le devenir de leurs financements. Ainsi le conseil régional Nord - Pas-de-Calais, les conseils généraux de la région et la Caisse des dépôts et consignations ont décidé de coordonner leurs actions en faveur de la création et de la transmission d'entreprises, au sein du Programme régional de création-transmission d'entreprises (PRCTE). Signé en octobre dernier, ce programme offre au futur créateur un dispositif d'accueil, d'accompagnement, de formation et de suivi, mais aussi a pour vocation, notamment à travers un observatoire, d'évaluer et de suivre les différentes actions locales en faveur de la création d'entreprises. *« L'activité de chaque opérateur fera l'objet d'une évaluation annuelle,* explique Franck Seels, délégué régional de l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) Nord - Pas-de-Calais - Picardie et futur responsable de l'observatoire. *« Des indicateurs de résultats seront définis pour chaque action soutenue au titre du PRCTE, et régulièrement on évaluera le succès de leurs interventions. »* Une évaluation du programme dans son ensemble sera, quant à elle, menée en 2003. La région Nord - Pas-de-Calais espère ainsi passer de 10 000 à 15 000 créations et reprises d'entreprises par an et générer 20 000 à 30 000 emplois supplémentaires. Une démarche encore rare selon l'APCE, qui dépasse le *« combien ça coûte à la collectivité »* et s'intéresse aussi à *« ce qui marche »* et *« ce qui ne marche pas ».*

Catherine Rollot

▼ La France du Sud plus dynamique

Les cinq régions les plus créatrices d'entreprises — en **nombre**

	Créations ex-nihilo	Réactivations	Reprises	TOTAL	Créations pour 10 000 hbts en 1999
CORSE	1 172	683	368	2 223	86
LANGUEDOC-ROUSS.	8 764	4 872	2 233	15 869	69
PACA	19 409	7 466	4 031	30 906	69
ILE-DE-FRANCE	50 434	8 056	6 127	64 617	58
AQUITAINE	8 407	3 893	2 252	14 552	49
MIDI-PYRÉNÉES	7 588	2 797	1 952	12 337	48
RHÔNE-ALPES	16 526	5 260	4 509	26 295	46
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE	**167 068**	**51 248**	**40 880**	**259 196**	**44**

Source : APCE

DOSSIER

Michel Lescure, professeur d'histoire à l'université Paris-X - Nanterre

« En période de crise, les innovateurs profitent des opportunités pour faire naître des secteurs porteurs »

« Les créations d'entreprises ont commencé de chuter en France ces trois derniers mois. Quel a été l'impact des crises, des guerres sur la création d'entreprises, dans l'histoire ?

– Le nombre de créations décroît quand l'activité économique ralentit et réciproquement. Cette corrélation a été plus forte au XIXe siècle qu'au XXe siècle. Les crises jouent en fait à la fois sur la quantité et la qualité des créations. En période de crise, on l'a vu en Angleterre et en France dans les années 1930, les créations d'entreprises sont essentiellement le fait de chômeurs. Elles se situent souvent dans des secteurs traditionnels où les perspectives de développement sont faibles. Mais c'est aussi en période de crise que l'on voit quelques créations d'entreprises très innovantes aider au redémarrage de l'économie. C'est ainsi qu'en France, dans les années 1880 et 1890, en pleines difficultés économiques, se sont créées un grand nombre d'entreprises qui sont à l'origine des industries nouvelles (automobiles et électriques).

» On s'est toujours demandé pourquoi l'électricité était née dans la grande dépression de la fin du XIXe siècle. Et certains avancent l'idée que c'est en période de difficultés économiques que les innovateurs, les entrepreneurs au sens de Schumpeter, profitent des opportunités pour faire émerger de nouvelles technologies et ainsi lancer de nouveaux secteurs économiques porteurs.

– L'étincelle jaillit-elle naturellement ou un contexte étatique favorable est-il nécessaire ?

– Jusqu'en 1945, on ne voit aucun pays pratiquer une politique volontariste de stimulation à la création d'entreprises. Depuis cette date, l'Etat s'est donné beaucoup plus de moyens pour aider les créateurs. Mais toutes les mesures ne visaient pas la création d'entreprises innovantes. En fait, les objectifs diffèrent d'un pays à un autre et d'un moment à un autre. Aux Etats-Unis, on aide la création d'entreprises pour favoriser la concurrence. En France, on aide la création d'entreprises dans les années 1950-1960 pour encourager l'aménagement du territoire. Ce n'est que depuis 1980-1990, que l'on observe une relative homogénéité entre les pays. Que ce soit au Japon, en France, aux Etats-Unis, on aide à créer des entreprises pour favoriser l'innovation et donc le progrès économique.

– La création d'entreprises a-t-elle permis aux pays qui en ont le plus profité de meilleures sorties de crises ?

– Il faut distinguer entreprises innovantes et les autres. Historiquement, du début du XIXe siècle jusqu'au milieu des années 1960, il n'y a pas eu de phase de croissance économique en France sans relance des créations d'entreprises. Cela conduit à préciser les modalités par lesquelles les créations contribuent à la croissance. La première est l'innovation ; si toutes les créations ne sont pas innovantes, une proportion élevée d'innovations vient des créations d'entreprises. Ceci reste vrai encore aujourd'hui.

» Pour les entreprises non innovantes, celles qui se contentent d'exploiter l'élargissement des marchés en période de croissance, le mouvement de création joue aussi un rôle très important. En effet, contrairement aux grandes entreprises qui ont une vie propre, les petites et moyennes entreprises, qui dominent en France, ont un cycle de vie qui épouse en gros celui de leur créateur. Les performances des PME déclinant avec l'âge, leur efficacité est conditionnée par leur renouvellement permanent. Le non-renouvellement du tissu industriel durant l'entre-deux-guerres en France explique, selon moi, les très grandes difficultés de cette période ; on a abordé la crise des années 1930 avec un tissu industriel vieilli, des équipements obsolètes, des produits qui n'étaient pas renouvelés.

» Dans les années 1945-1970, la croissance n'est pas seulement le fait de l'Etat ; elle est aussi due au flot des entrepreneurs qui arrivent sur le marché ; ils vont être à la base de la croissance économique.

– On a aussi beaucoup dit qu'en France, la politique des années 1950-1960, favorable aux grands groupes, avait nui à la création d'entreprises ?

– Effectivement, à la différence de tous les autres pays, en France, jusqu'au milieu des années 1970, on a tout misé sur les grandes entreprises. Mais cela n'a pas empêché une floraison de créations d'entreprises.

– Ce phénomène explique-t-il que l'on puisse dire que la France a une culture peu propice à la création d'entreprises ?

– Depuis 1945, nous avons tous été formés avec cette idée qu'en France il n'y a pas d'entrepreneurs. Pour ceux qui ont soutenu le régime de Vichy pendant l'Occupation, par exemple, la guerre n'a pas été perdue à cause des militaires mais par la faute des industriels. Un discours très culpabilisant vis-à-vis des entrepreneurs, s'est construit de la fin des années 1930 aux années 1950-1960, leur faisant porter la charge de tous les maux. Il explique largement les nationalisations de 1945. Cela a conforté le système de valeurs françaises qui ne met pas les affaires et l'esprit d'entreprise au sommet des valeurs collectives. Le fait est bien connu : en France, l'élite va au service de l'Etat. Ce n'est que dans les années 1980 que l'on a un peu changé le discours. Les entrepreneurs innovants sont ceux qui arrivent à s'imposer contre ce système de valeurs, de préjugés.

– Ce système nous rend-il plus vulnérable en période de crise, comme c'est le cas actuellement ?

– Probablement. Marquée par le culte des grandes organisations et la méfiance du marché, la France a tardé à développer des sytèmes d'aide à la création d'entreprises. Le premier rapport public qui signale que peut-être on ne crée plus assez d'entreprises en France, depuis 1965, est le rapport Mialaret de 1973. Ce que l'on observe en France dans les années 1990, n'est que la suite d'un mouvement amorcé à la fin des « trente glorieuses » qui ont marqué l'après-guerre.

– Avant Vichy, existait-il déjà une culture hostile à l'industriel et au chef d'entreprise en France ?

– Le prestige des affaires n'a jamais été aussi élevé en France que dans les pays anglo-saxons. L'absence de sortie de crise dans les années 1930 et la défaite de 1940 ont aggravé le préjugé défavorable aux entrepreneurs. Mais, pour comprendre l'insuffisance des créations d'entreprises avant 1945, le système des valeurs me semble moins important que les barrières à l'entrée qui ont pu exister, comme les troubles financiers des années 1920.

» La politique même de l'Etat peut être mise en cause. Avant 1945, l'Etat s'intéresse aux entreprises, mais dans l'optique « synthèse républicaine » qui est celle de la IIIe République : il faut favoriser l'équilibre économique et social. Donc, on aide la grande entreprise à condition que ça n'entraîne pas la disparition de la petite. On n'aide pas les entreprises à se créer ; on les empêche de mourir. C'est très passif, très statique. Il s'agit de faire vivre toutes les catégories sociales favorables à la République. Cela débouche sur ce que les historiens américains appellent la *Stalemate Society*, la société bloquée. Mais les pratiques qui en résultent comme la cartellisation ou la suppression des faillites créent des barrières à l'entrée qui bloquent les créations d'entreprises et la reprise économique. »

Propos recueillis par Annie Kahn

Michel Lescure

● Professeur d'histoire contemporaine à l'université Paris-X - Nanterre, Michel Lescure, 54 ans est également codirecteur de l'unité mixte de recherches CNRS « Institutions et dynamiques historiques de l'économie ».

● Il vient de publier *Villes et districts industriels en Europe (XVIIe-XXe siècle)*, éd. Presses de l'université François-Rabelais, Tours.

CHRONIQUE

par Serge Marti

La « sortie » d'Anne Krueger

Ce qui est bon pour Enron serait-il également bon pour l'Argentine ou la Turquie ? Le raccourci est sans doute rapide mais le parallèle est tentant. La quasi-certitude de voir le groupe américain Enron, leader mondial du négoce de matières premières, contraint de se placer sous la protection de la loi américaine sur les faillites – le fameux chapitre 11 –, ce qui constituerait alors l'une des faillites les plus retentissantes de l'histoire des Etats-Unis, a fait la « une » de la presse économique. En revanche, les propos tenus par Anne Krueger, le numéro deux du Fonds monétaire international (FMI), sur la possibilité d'appliquer dorénavant aux Etats souverains mal en point une procédure de règlement judiciaire inspirée, tout au moins dans son esprit, de ce chapitre 11, ont été relégués en pages intérieures. Certainement à tort. Si ce projet était mené à terme (quatre pays du G7, dont les Etats-Unis et la France, y sont déjà *« très favorables »*, a précisé le [premier] directeur général adjoint du FMI en lâchant cette petite bombe, à l'occasion d'un dîner à Washington), ce serait alors un tournant majeur dans la mission et les modes d'action que poursuit l'institution financière de Bretton Woods pour venir en aide aux pays en crise.

Le numéro deux du FMI propose une procédure de faillite pour les Etats insolvables

De quoi s'agit-il ? Un pays confronté à d'inextricables difficultés pourrait s'adresser au FMI pour demander à bénéficier d'un système de protection voisin de celui auquel ont droit les entreprises menacées de faillite dans de nombreux pays, voire les municipalités. Du coup, le rôle de prêteur en dernier ressort qu'est contraint de jouer le FMI lorsqu'il se transforme en pompier volant se verrait atténué, ce qui est une revendication de longue date d'une bonne partie du Congrès américain. Ainsi, si l'Argentine avait pu bénéficier de ce type de moratoire dès le mois de mars, lorsque les milieux financiers ont prononcé la condamnation du pays sur le marché de la dette, Buenos Aires aurait évité la montée en flèche de ses taux d'intérêt et le FMI aurait, de son côté, fait l'économie d'un deuxième versement de 9 milliards d'euros, a assuré Anne Krueger. Ce faisant, cette dernière s'est faite le porte-parole d'une administration républicaine apparemment très soucieuse de sauvegarder les deniers de la communauté internationale. En réalité, on sait très bien que les Etats-Unis ont toujours pratiqué une politique d'aide conforme à la défense de leurs intérêts. C'est le cas en ce moment, Washington ayant donné son accord, sans le moindre froncement de sourcils, à une nouvelle tranche de 3,3 milliards d'euros que le FMI vient de débloquer en faveur de la Turquie, un partenaire géostratégique majeur de l'Amérique. Demain, chapitre 11 ou pas, il en ira sans doute de même puisque c'est au FMI, dont les Etats-Unis sont le premier actionnaire, que reviendra le droit de prendre ce type de décision éminemment politique.

En revanche, il n'est pas sûr que le numéro deux du FMI ait envisagé tous les effets induits de sa proposition. La mise en règlement judiciaire d'un Etat souverain place débiteurs et créanciers en égalité de traitement et gèle le remboursement des dettes. Une aubaine pour certaines ONG, tel le Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde qui voit là un moyen idéal d'exiger que soit supprimé ce fardeau pour les nations les plus pauvres. Pour certaines de ces organisations, la « sortie » d'Anne Krueger aboutit à reconnaître le besoin d'une procédure d'insolvabilité, premier pas vers la résolution du lancinant problème de la dette des pays en développement. Mais il n'est pas dit que le FMI l'entende ainsi...

Le PCE, un prêt pour les petits projets qui doit encore faire ses preuves

« Une somme de 8 000 euros tout de suite pour monter votre boîte. » Empruntant le ton racoleur qu'adoptent souvent les organismes de crédit, cette publicité pour le prêt à la création d'entreprise (PCE), émanant du ministère de l'économie et de la Banque du développement des PME (BDPME), qui sera diffusée jusqu'à fin décembre sur les ondes radio et dans la presse, ne devrait pas échapper au créateur potentiel. Ce dernier risque cependant d'être déçu. Le montant de ce prêt varie de 3 000 à 8 000 euros. et n'est accordé qu'à l'issue d'une procédure sélective. Cette campagne, d'un coût de 18 millions de francs (2,74 millions d'euros), s'accompagne de la mise en place d'un numéro Indigo (08-25-30-12-30).

Accordé sans garantie ni caution personnelle, comme le dit la pub, le PCE, lancé en octobre 2000, est cependant conditionné par l'obtention d'un prêt bancaire (ou d'un crédit-bail). Pour entrer dans ce circuit, le créateur doit donc s'adresser soit à une banque conventionnée par la BDPME, soit à un organisme d'aide et d'accompagnement des créateurs agréé qui validera son dossier avant de le transmettre à la banque, via un réseau informatique extranet. L'accord pour un prêt bancaire, garanti à 70 % par la Sofaris, déclenche ensuite automatiquement le PCE.

L'accès à ce dispositif d'Etat n'est pas aussi automatique que sa publicité le dit

La sélectivité se situe donc au niveau des banques, que l'on sait peu ouvertes aux petits projets. En effet, avant le PCE, seuls 22 % des créateurs bénéficiaient d'un prêt, alors que c'est un élément de pérennité de l'entreprise. La philosophie du PCE vise à dépasser les réticences des banquiers : en complétant l'apport financier du créateur, le PCE devrait renforcer son dossier auprès de la banque. Les structures d'accompagnement par lesquelles passent 25 % à 30 % des dossiers PCE ont plutôt une bonne image de ce dispositif, mettant en avant sa simplicité. *« Il enclenche une dynamique de bancarisation des petites entreprises,* se réjouit Marc Méry, secrétaire général du réseau des Boutiques de gestion, *et facilite le dialogue direct avec banques. » « Le PCE nous confronte un peu plus avec elles. Elles sont au pied du mur »,* ajoute Jean-François Gaudot, délégué général de France Initiative Réseau, qui réunit 240 plates-formes d'initiative locale (PFIL) et accorde aux créateurs 5 000 prêts d'honneur par an.

Les résultats sont cependant peu probants. Au 26 novembre, seuls 6 350 PCE avaient été accordés, selon le secrétariat d'Etat aux PME, qui pense arriver à *« 7 500 ou 8 000 pour les douze premiers mois »,* alors que l'objectif fixé était de 20 000, et de 30 000 en régime de croisière. Du coup, l'objectif pour 2002 a été ajusté à 15 000 PCE. Ce faible score a plusieurs causes. La mise en place du réseau extranet reliant les banques, la BDPME et les structures d'accompagnement des créateurs ont pris du temps. Il a aussi fallu que les différents acteurs s'approprient cette procédure novatrice. En outre, les chambres consulaires ont peu joué le jeu, alors qu'elles font partie des réseaux d'accompagnement des créateurs agréés. Un manque d'intérêt sans doute lié au fait que, contrairement aux structures associatives, qui sont rémunérées 2 000 francs par dossier, elles ne perçoivent rien, car elles disposent déjà de dotations d'Etat au titre de leur mission de service public.

Mais l'élément central de ce lent démarrage n'est pas nouveau : *« Les banques ont du mal à se lancer sur cette cible de créateurs »* de petites entreprises, reconnaît-on au secrétariat d'Etat. Un grand nombre d'établissements ont certes signé une convention avec la BDPME, mais *« le message n'est pas toujours descendu jusque dans les agences,* déplore Tahar Rahmani, directeur général du réseau 3CI. *Nous sommes souvent obligés de les informer et de les convaincre de l'intérêt de travailler sur ce sujet. La révolution culturelle des banquiers n'a pas eu lieu ». « Le problème des banques n'est pas le risque financier mais le coût du traitement de dossiers peu rentables pour elles »,* estime Jean-François Gaudot. Des solutions existent pour dépasser ces freins. *« Il faudrait,* avance-t-il, *dès lors que le dossier a été validé par le réseau d'accompagnement, que les banques allègent leurs procédures en se basant sur notre analyse, en nous faisant confiance, ce qui est rarement le cas. Elles y gagneraient beaucoup en productivité. »* Le secrétariat d'Etat partage cette vision, soulignant que *« les structures d'accompagnement des créateurs se sont beaucoup professionnalisées. »* Quatorze réseaux nationaux ont signé au printemps dernier une charte qualité avec l'Etat. *« La rencontre entre la banque et le créateur est grandement facilitée quand son dossier a déjà été analysé par un organisme d'accompagnement,* se félicite-t-on à la BNP-Paribas. *Nous ne le réétudions pas systématiquement. Cependant chaque projet est spécifique. »* Autre proposition : *« Pourquoi ne pas assimiler les prêts d'honneur des PFIL à des prêts bancaires permettant de déclencher le PCE ? »,* demande Tahar Rahmani.

Mais *« les choses vont changer »,* espère-t-on au secrétariat d'Etat, qui souligne les premiers signes d'une évolution. La BNP-Paribas a ainsi inscrit le PCE dans son propre catalogue de produits. Quant au groupe Banques populaires, il propose, en partenariat avec l'assureur Maaf, les chambres de métiers et la société de caution mutuelle Socama, un *« Pack Maaf créateur repreneur d'entreprise »* comprenant notamment une offre d'assurance et un guide financier incluant le PCE.

Francine Aizicovici

Bibliographie

● **www.capital-it.com,** articles sur le financement des entreprises innovantes, les clauses juridiques des pactes d'actionnaires, etc.

● **Créateurs et créations d'entreprises. De la révolution industrielle à nos jours,** sous la direction de Jacques Marseille (Association pour le développement de l'histoire économique, ADHE, 2000, 751 p., 29 €, 190 F).

● **Très petite entreprise. Mode d'emploi pour se lancer,** de Tahar Rahmani (Les Echos Editions, 172 p., 2001, 17,53 €, 115 F).

● **La micro-entreprise de A à Z,** de Laurence Piganeau (APCE, Ed. d'Organisation, 230 p., 2000, 18,29 €, 120 F).

● **Créer ou reprendre une entreprise,** de l'Agence pour la création d'entreprise (APCE, Ed. d'Organisation, 670 p. et un CD-ROM, 2001, 49,85€, 327 F).

● **Histoire d'entreprendre. Les réalités de l'entrepreneuriat,** dirigé par Thierry Verstraete (éd. EMS, 297 p., 2000, 22,71 €, 149 F).

Ingénieurs,
chercheurs en informatique,

Boostez
votre trajectoire !

INRIA
INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE
EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE
www.inria.fr

DROIT ET ÉCONOMIE

par Stéphane Corone

Bruxelles au secours des femmes enceintes

Le principe de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes est clairement consacré par une directive européenne de 1976 (76/207/CEE) : *« L'application du principe d'égalité de traitement implique l'absence de toute discrimination fondée sur le sexe dans les conditions d'accès, y compris les critères de sélection, aux emplois ou postes de travail, quel qu'en soit le secteur ou la branche d'activité, et à tous les niveaux de la hiérarchie professionnelle. »* Quant à l'interdiction de licencier les femmes parce qu'elles sont enceintes, elle relève de l'article 10 de la directive 92/85/CEE : *« Les Etats membres prennent les mesures nécessaires pour interdire le licenciement des travailleuses* [...] *pendant la période allant du début de leur grossesse jusqu'au terme du congé de maternité* [...], *sauf dans les cas d'exception non liés à leur état, admis par les législations et/ou les pratiques nationales et, le cas échéant, pour autant que l'autorité compétente ait donné son accord. »* La position juridique paraît donc claire et nette : le licenciement d'une femme parce qu'elle est enceinte est interdit tant par la législation européenne que par les législations nationales. La Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) vient de rappeler par deux arrêts que ce principe est vrai en toutes circonstances, y compris lorsque l'interdiction de licencier s'oppose au principe de loyauté, qui doit pourtant présider aux relations entre salariés et employeurs.

Le droit européen ne prévoit qu'une seule dérogation à l'interdiction de licencier une femme enceinte : le licenciement doit avoir un motif autre que la maternité. La Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) confirme que la salariée n'a pas à révéler sa grossesse lors de l'embauche puisque l'employeur ne doit pas prendre en compte cet élément comme critère de recrutement

La première affaire concerne Mme Brandt-Nielsen, une salariée danoise embauchée par Tele Danmark le 1er juillet 1995 pour un contrat de six mois. Cette salariée devait suivre une formation durant les deux premiers mois de son contrat pour travailler ensuite dans le service après vente de téléphonie mobile. Mais le 23 août 1995, apprenant que sa salariée était enceinte, Tele Danmark la licenciait au motif qu'elle ne l'avait pas informé de sa grossesse lors de l'entretien d'embauche. Mme Brandt-Nielsen, estimant que son licenciement était abusif, a assigné Tele Danmark afin d'obtenir une indemnité. Elle invoquait la loi danoise qui interdit le licenciement des femmes au motif qu'elles sont enceintes. Ce texte précise que si un licenciement a lieu durant la grossesse, l'employeur doit prouver qu'il n'est pas dû à cet état. Mais le tribunal rejeta son recours estimant au contraire que Mme Brandt-Nielsen aurait dû prévenir l'employeur de sa grossesse puisque l'accouchement était prévu début novembre, c'est-à-dire durant son contrat. Mme Brandt-Nielsen fit appel, et obtint gain de cause devant le Vestre Landsret – la cour d'appel danoise.

Tele Danmark s'est alors pourvu devant le Hojesteret (l'équivalent de notre Cour de cassation). Cette juridiction décida d'interroger la Cour de justice européenne pour savoir, en substance, si la législation européenne s'oppose à ce qu'une salariée soit licenciée pour cause de grossesse, alors qu'elle est embauchée par contrat à durée déterminée et alors qu'elle sait par avance qu'elle ne pourra pas aller au terme de son contrat de travail.

L'employeur souleva principalement trois arguments devant la cour. Il soutint d'abord que la législation européenne ne s'applique pas aux contrats à durée déterminée. Il plaida ensuite que la cause du licenciement n'était pas la grossesse, mais le fait que l'intéressée ne pouvait pas accomplir son contrat jusqu'à son terme et n'était donc pas en mesure de remplir la mission confiée. Enfin, il estima qu'en cachant sa grossesse lors de l'embauche, Mme Brandt-Nielsen avait manqué au devoir de loyauté qui s'impose dans les relations entre salariés et employeurs. La Commission européenne, comme l'avocat général, estimait au contraire que la législation communautaire s'impose quel que soit le type de contrat, puisqu'elle n'exclut pas de son champ les salariées embauchées sous contrat à durée déterminée.

Cette analyse a été reprise par la CJCE dans son arrêt du 4 octobre 2001 (affaire C-109/00). Les magistrats rappellent que le droit européen ne prévoit qu'une seule dérogation à l'interdiction de licencier une femme enceinte : le licenciement doit avoir un motif autre que la maternité. Elle confirme également que la salariée n'a pas à révéler sa grossesse lors de l'embauche puisque l'employeur ne doit pas prendre en compte cet élément comme critère de recrutement. La cour n'a donc retenu aucun des arguments de l'employeur.

Notons que cette décision rejoint la jurisprudence française. En effet la Cour de cassation avait estimé, en 1994, qu'un employeur ne pouvait justifier la rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée par le fait que la salariée enceinte était dans l'impossibilité d'assurer ses fonctions jusqu'au terme du contrat et que, par ailleurs, elle n'était pas tenue d'informer l'employeur de sa grossesse lors de l'embauche (Cassation, chambre sociale, 2 février 1994).

Cet arrêt est à rapprocher d'une autre décision rendue le même jour par la Cour européenne (affaire C-438/00). En l'espèce, c'est une salariée espagnole, Mme Jiménez Melgar, qui a été engagée par une commune en qualité d'aide à domicile par une succession de contrats à durée déterminée. Bien que les faits soient assez confus, il semble que l'employeur, apprenant que Mme Jiménez Melgar était enceinte, n'ait pas renouvelé son quatrième contrat. La juridiction espagnole a alors demandé à la CJCE si la directive européenne 92/85 interdit le non-renouvellement par l'employeur du contrat de travail à durée déterminée d'une salariée enceinte. La cour a répondu que le défaut de renouvellement d'un contrat à durée déterminée, lorsqu'il est arrivé à son terme normal, n'est pas considéré comme un licenciement illégal. Mais, précise-t-elle, s'il apparaît que le non-renouvellement du contrat est motivé par l'état de grossesse, il s'agit d'une discrimination directement fondée sur le sexe, contraire au droit européen. Le non-renouvellement du contrat doit en effet être rapproché du refus d'embauche. Les juges européens, comme les magistrats français, ont donc privilégié la protection de la maternité à la nécessaire loyauté, autre grand principe du droit social.

Agence Juris Presse

Roumanie : une fragile embellie

BUCAREST
de notre correspondant

La seule vue de cet homme posé et souriant vous met de bonne humeur. Guy Tyrel de Poix semble appartenir à ce type de plus en plus rare d'hommes heureux. Sa joie de vivre, lui, il l'a forgée à l'aide du vin. Cet ancien dentiste a quitté sa profession en 1986 pour se consacrer au domaine viticole acheté par son père en Corse. *« Je voulais créer, grâce à l'appellation Comte Peraldi qu'on a produite, une image de marque en Corse,* se rappelle-t-il. *Maintenant, je compte faire la même chose à l'échelle d'un pays. »* Installé en Roumanie depuis 1993, Guy Tyrel de Poix s'est voué au vin roumain avec la volonté d'en faire un produit haut de gamme.

Avec un chiffre d'affaires de 1 million d'euros (6,55 millions de francs) et une société employant 35 personnes, il a rentabilisé en quelques années un investissement de plus de 2 millions d'euros (13,12 millions de francs). Environ 60 % du million de bouteilles qu'il produit annuellement sont destinés à l'exportation dans une quinzaine de pays, dont la Grande-Bretagne, le Canada et le Japon. *« C'est la plus belle histoire professionnelle que je pouvais imaginer,* confesse-t-il. *J'ai plus l'impression de prendre du bon temps que de travailler. C'est dommage qu'il n'y ait pas plus de Français pour investir en Roumanie. »*

« SUCCESS STORY »

Ce regret est partagé par la majorité des acteurs français dans ce pays, où la France occupe une position privilégiée avec plus de 1 milliard d'euros (6,55 milliards de francs) d'investissements. Renault est revenu à ses premières amours en rachetant l'usine d'automobiles Dacia que le constructeur français avait mise en place en 1968. Alcatel connaît une véritable « success story » à Timisoara, à l'ouest du pays. Lafarge contrôle une bonne partie des cimenteries roumaines. Carrefour vient d'ouvrir le

Les bons résultats économiques de 2001 risquent de ne pas résister à la contagion du ralentissement mondial

premier hypermarché aux environs de Bucarest. Michelin et Eurocopter ont également pris leurs parts sur le marché roumain. Ainsi, la France assure un sixième des investissements étrangers opérés en Roumanie depuis la chute du régime communiste il y a douze ans. Les spécialistes s'accordent à dire que seul l'apport financier étranger peut remettre l'économie roumaine sur les rails. Mais avec une moyenne de 350 euros (2 295 francs) par habitant, la Roumanie est encore loin des pays d'Europe centrale, qui affichent une moyenne quatre fois supérieure.

Le gouvernement de Bucarest s'efforce de convaincre les partenaires occidentaux de sa volonté de privatisation. Le rachat du combinat sidérurgique Sidex – un géant industriel hérité de l'époque communiste – par le groupe anglo-indien LNM ISPAT en est un signe. La reprise de la Banque agricole par les Autrichiens de Reiffeisen Bank en est un autre. Bucarest souhaite également privatiser la Banque commerciale roumaine, qui contrôle actuellement un tiers des actifs du pays.

Le rapport annuel d'évaluation des pays candidats, récemment publié par la Commission européenne, signale les progrès accomplis tout en rappelant que la mauvaise santé de l'économie du pays reste le principal obstacle à son intégration dans l'Union européenne. La Roumanie renoue pourtant avec la croissance après quatre années de récession. Après une envolée surprenante de 4,5 % en 2001, le gouvernement compte atteindre 5 % en 2002, prévision considérée par les analystes comme très optimiste. Le pays a dynamisé ses exportations et connaît une progression considérable de son activité industrielle. En 2001, les investissements ont augmenté de 5,5 % et les exportations de 24 % par rapport à l'année précédente. Le grand handicap de la Roumanie reste une forte inflation, même si elle est passée au cours de l'année 2001 de 45 % à 30 % et vise un taux de 22 % en 2002. Le déficit budgétaire, de 3,5 % en 2001, devrait être ramené à 3 %.

CINQ PROGRAMMES

« Ce n'est pas parce que ça va mieux que ça va bien, met en garde Jonathan Scheele, le chef de la délégation de la Commission européenne à Bucarest. *La réussite de la Roumanie sera un travail de longue haleine. L'économie du pays peut décoller, à condition qu'il y ait suffisamment d'investissements étrangers. »* La signature d'un accord avec le Fonds monétaire international (FMI), début novembre, portant sur un prêt de 425 millions d'euros (2,78 milliards de francs) tombe à pic pour rétablir la crédibilité de la Roumanie sur les marchés financiers. Les cinq programmes lancés avec le FMI depuis la chute du régime communiste ont tous échoué. *« Nous avons avancé, malgré ce frein à notre développement,* affirme Adrian Vasilescu, conseiller de la Banque nationale de Roumanie. *Mais maintenant, nous pouvons envisager de rentrer dans la normalité économique. »*

Mais le rapport de la Commission européenne critique sévèrement la corruption généralisée et la justice défectueuse, qui risquent de refroidir les investisseurs étrangers potentiels. *« Nous ne sommes pas là pour régler tous les problèmes,* affirme Stéphane Cosse, le représentant du FMI à Bucarest. *L'accord signé avec la Roumanie permettra néanmoins un accès plus facile aux marchés internationaux. »* C'est une véritable bouffée d'oxygène pour l'économie roumaine qui risque de ressentir l'impact de la récession mondiale : l'Europe occidentale représente 64 % de ses exportations. *« Bien sûr, la Roumanie ne respecte pas les critères économiques imposés par l'Union européenne,* déclare l'analyste Ilie Serbanescu. *Mais le pays a besoin d'un signal fort, sinon les Roumains vont cesser de croire dans cette politique de portes ouvertes qui ne s'ouvrent jamais. »*

Mirel Bran

La France plaide pour Bucarest

***« Faire entrer dix pays ou en faire entrer douze n'est pas tellement différent »*, expliquait Hubert Védrine à ses homologues européens lors de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne qui s'est tenue le 20 novembre à Bruxelles sur le thème de l'élargissement. La remarque concernait l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union européenne aux côtés des dix autres candidats, et a suscité un vif étonnement parmi les participants. *« Nous avons le choix entre encourager ces deux pays à faire plus de réformes, ou risquer de leur faire baisser les bras »*, a alors précisé le chef de la diplomatie française.**

La France propose donc un *« élargissement solidaire »* qui devrait intervenir en 2004 en incluant la Roumanie, *« l'enfant à problèmes »* de l'Europe. Le rapport annuel d'évaluation des pays candidats, rendu public par la Commission européenne le 13 novembre, souligne les progrès économiques de la Roumanie, mais aussi l'énorme chemin qui lui reste à parcourir pour rattraper les bons élèves de la transition.

Jos Chabert représente l'Europe profonde des terroirs

Vice-président du gouvernement de Bruxelles-capitale et président du Comité des régions de l'Union européenne, Jos Chabert se veut le prototype d'*Homo europeus.*

La preuve ? Un ancêtre de ce Flamand est arrivé de Valence, en Dauphiné, peu avant la Révolution française. Son fils a été enrôlé dans les armées de Napoléon à l'occasion de la campagne de Russie et a vraisemblablement servi à Balzac pour son *Colonel Chabert.* Jos Chabert en a gardé une médaille de Sainte-Hélène, l'usage parfait de la langue française et une affinité instinctive avec la Provence où les Chabert sont légion.

Mais chromosomes et souvenirs ne suffisent pas à faire l'Européen. C'est pourquoi Jos Chabert rappelle que toute sa carrière politique – trente-trois ans de Parlement belge et pas mal de portefeuilles ministériels nationaux – l'a conduit vers l'Europe. *« J'ai rédigé ma première proposition de loi pour demander l'élection du Parlement européen au suffrage direct. Je suis le contraire d'un nationaliste. Il nous faut préserver la diversité qui est la grande richesse de l'Europe. On me rétorquera que cela coûte cher, qu'il faut entretenir des institutions et payer des interprètes ; mais si on veut une Europe démocratique, il faut, notamment, qu'elle respecte les langues qui se parlent sur son territoire. En tout cas, moi, je dis que ces efforts pour créer un espace de richesse, de paix et de liberté, ça coûte beaucoup, beaucoup moins cher qu'un bombardement ! »*

Le voilà président du comité des régions de l'Union européenne depuis février 2000 et pour quatre mois encore. Un « machin » de plus dans la constellation bruxelloise ? Une consolation pour les élus qui ne siègent pas au Parlement de Strasbourg ? Pour comprendre ce comité encore très mal connu, il faut remonter avant le traité de Maastricht : le chance-

Le président du comité des régions de l'Union veut renforcer les pouvoirs de son institution et des citoyens

lier allemand Helmut Kohl s'inquiétait des frustrations de ses Länder et notamment de la riche Bavière qui trouvait injuste d'avoir moins de poids à Bruxelles que le petit Luxembourg ; le président français François Mitterrand, lui, trouvait que la machine européenne s'éloignait dangereusement des préoccupations des citoyens.

Les deux hommes firent cause commune pour introduire dans le traité de Maastricht la création du comité des régions. Celui-ci vit le jour en mars 1994 avec 222 membres nommés pour quatre ans par le conseil des ministres sur proposition des Etats membres. Leur mission est de faire le lien entre l'Union et ses régions et communes, de représenter *« l'Europe profonde ».*

GROGNE DES ÉLUS

Pour cela, les membres du comité sont obligatoirement consultés sur les dossiers susceptibles d'avoir des répercussions aux niveaux régional et local : cohésion économique et sociale, réseaux d'infrastructures transeuropéens, santé, éducation, culture, politique de l'emploi, politique sociale, environnement, formation professionnelle et transports.

Au premier abord, l'institution n'a pas grand pouvoir car elle n'est que consultative. En six ans de fonctionnement et plus de quatre cents avis, le comité n'a pas été vraiment reconnu par les autres organes de l'Union, le Conseil, la Commission et le Parlement, qui n'ont pas tenu compte de ses conseils. D'où la grogne de ces élus du terroir qui ne pèsent pas lourd à Bruxelles ou à Strasbourg, alors qu'ils sont tout-puissants localement.

Jos Chabert qui est un euro-optimiste à tous crins ne s'en formalise pas. *« L'Europe se construit pas à pas,* plaide-t-il. *Notre comité des régions sera un jour l'institution la plus populaire d'Europe parce qu'elle va la rendre démocratique. Il est tout de même insensé que l'Irlande, qui a connu une croissance phénoménale grâce à l'Union, vote contre celle-ci ! C'est à nous, élus régionaux et communaux, d'expliquer aux citoyens les investissements qui ont été faits pour eux. Et il faut que, graduellement, le comité cesse d'être purement consultatif, car d'ores et déjà, en Belgique comme en Allemagne, les traités européens ne peuvent être ratifiés sans l'aval des régions. »*

La Commission européenne et Romano Prodi, son président, ont accepté, au mois de septembre, de s'expliquer devant le comité lorsqu'ils ne suivront pas son avis. Mais les régions veulent aller plus loin et souhaitent pouvoir traîner, devant la Cour de justice, la Commission ou les Etats lorsque ceux-ci violeront le principe de subsidiarité.

UN RÔLE ACCRU

Jos Chabert a pris son bâton de pèlerin pour visiter les pays candidats à l'adhésion. *« Ils sortent du communisme et sont demeurés très centralisateurs,* dit-il. *Je dis donc à leurs collectivités locales : préparez-vous, car si vous ne dépensez pas vous-mêmes les fonds structurels qui vous seront accordés, ce sera votre Etat qui va se charger de construire votre pont ou votre station d'épuration. »*

Le président du comité des régions sera présent ès qualités à Laeken (Belgique), le 15 décembre, où se préparera la réforme des institutions européennes, *« parce qu'il faut arriver à des majorités qualifiées pour que l'Europe ne soit pas bloquée à vingt-huit ».* Quels projets lui tiennent à cœur ? *« J'ai dit au Bundesrat allemand qu'il nous faudrait, un jour, élire le président de la Commission, pour que l'Europe ait un visage. »* Lorsqu'il abandonnera la présidence du comité, dans quelques mois, Jos Chabert entend continuer à plaider pour que les régions jouent un rôle accru, afin d'apaiser les tensions résultant des différences qu'il sera essentiel de préserver dans l'Europe des Catalans, des Ecossais, des Calabrais, des Flamands, des Bavarois et des Provençaux.

Alain Faujas

Jos Chabert

● Né le 16 mars 1933, à Etterbek (Belgique), Jos Chabert est élu membre de la Chambre des représentants de Belgique en 1968. De 1973 à 1989, il occupe plusieurs postes ministériels.
● Depuis 1989, il siège au gouvernement de la région de Bruxelles-capitale dont il est le vice-président. Il est président du Comité des régions de l'Union européenne depuis février 2000.

EUROPE

▼ Le ralentissement des prix à la production se confirme

Variation par rapport au mois précédent en %

UNION EUROPÉENNE	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE, CONSTRUCTION EXCEPTÉE	0,2	0,2	- 0,1	- 0,5	- 0,1	0,1
BIENS INTERMÉDIAIRES	- 0,1	0,0	- 0,1	- 0,3	- 0,1	-0,1
ÉNERGIE	1,0	1,1	- 0,4	- 2,1	- 0,8	0,8
BIENS D'INVESTISSEMENT	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
BIENS DE CONSOMMATION DURABLE	0,2	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
BIENS DE CONSOMMATION NON DURABLE	0,3	0,2	0,0	- 0,1	0,1	0,0

Source : Eurostat

■ **APRÈS LA BAISSE** constatée au mois d'août, les prix à la production industrielle ont augmenté de 0,1 % en septembre 2001 dans la zone euro et dans l'UE 15. Sur un an, ils ont progressé de 0,7 %, confirmant le ralentissement des hausses de prix observé depuis le mois d'octobre 2000.

■ **PAR SECTEUR,** on observe une baisse de 0,1 % des prix dans les biens intermédiaires, alors que les biens d'investissement et les biens de consommation durables sont restés stables. Les biens de consommation non durables ont légèrement baissé de 0,1 % dans la zone euro et sont restés inchangés dans l'UE 15. Les prix dans le secteur de l'énergie ont progressé de 0,9 % dans la zone euro et de 0,8 % dans l'UE 15.

■ **EN SEPTEMBRE 2001,** les prix ont baissé en Finlande (– 0,8 %) et en Suède (– 0,5 %) et sont restés stables au Luxembourg et aux Pays-Bas. Les autres Etats membres, pour lesquels les données sont disponibles, ont enregistré des hausses de 0,1 % ou 0,2 %.

Les indicateurs économiques internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
PRODUCTION INDUSTRIELLE (août 2001, en %)											
Sur un an	0	0,4	- 0,3	- 0,1 (7/01)	2,8	2,1	-1,5	-1,5	- 2,3	ND	ND
Sur un mois	1,1	1,0	2,1	- 0,2 (7/01)	3,3	0	0,6	0,7	1,0	ND	ND
PRIX À LA CONSOMMATION (octobre 2001, en %)											
Sur un an	2,2*	2,4*	2	1,9	3,2	1,8*	2,5	5*	1,2	2,1	-0,8 (9/01)
Sur un mois	- 0,1*	- 0,1*	- 0,4	- 0,2	- 0,1	0,1*	0,2	0,1*	- 0,2	- 0,3	0 (9/01)
PIB EN VOLUME (2e trimestre 2001, en %)											
Sur un an	1,8	1,7	0,6	1,7	2,9	2,3	1,5	2,3	2,3	1,2	- 0,7
Sur trois mois	0,1	0,1	0	- 0,6	0,5	0,3	0,4	0,4	0,4	0,1	- 0,8
DÉFICIT PUBLIC/PIB (en %)											
2000	0,3	1,2	1,3	0	- 0,3	- 1,3	- 0,3	2	4,4	1,0 (1999)	- 7,6 (1999)
DETTE PUBLIQUE/PIB (en %)											
2000	69,6	64,1	60,7	110,3	60,7	57,6	110,5	56,1	42,8	59,3	105,4 (1999)
SOLDE COMMERCIAL EXTRACOMMUNAUTAIRE (en milliards d'euros, août 2001)											
	- 3,2*	5,4*	8,8 (7/01)	0,1	- 3,1 (7/01)	0,6 (7/01)	2,3 (7/01)	1,0 (7/01)	- 6,1 (7/01)	- 39,7 (3/01)	8,6 (3/01)
INVESTISSEMENT (FBCF) (2e trimestre 2001, en %)											
Sur trois mois	- 0,1	- 0,4	- 1,3	1,1**	3,1	0	- 0,3	- 0,9	2,1	- 1,6	- 4

* provisoire ** 1er trimestre 2001

Pour plus d'informations : http:/europa.eu.int/eurostat.html

PAYS ÉMERGENTS

▼ La croissance ralentit en Tunisie

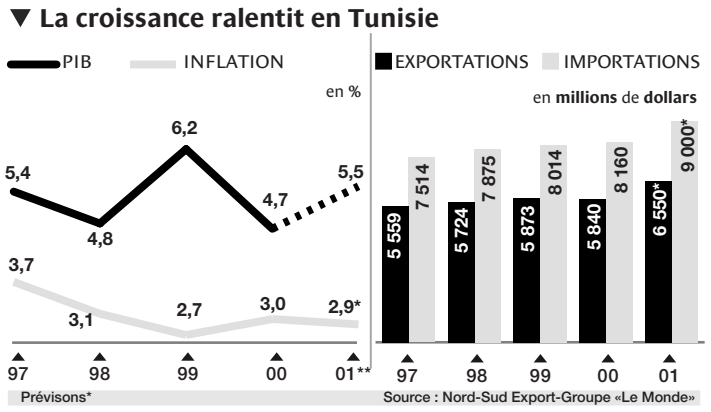

■ **LE PRÉSIDENT BEN ALI** vient de fêter, dans un climat d'inquiétude, le 14e anniversaire de son arrivée au pouvoir. Le dernier rapport de la banque centrale tunisienne confirme le lent ralentissement de l'économie du pays. La progression du produit intérieur brut (PIB) se situe à un taux de 5 %, en deçà des 8 % souhaités par le gouvernement pour faire face aux besoins du pays et lutter contre le chômage.

■ **LE PAYS COMPTE SUR SES EXPORTATIONS,** notamment dans le secteur textile, pour redynamiser l'économie.

■ **LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES** pressent d'ailleurs Tunis de dévaluer le dinar pour améliorer sa compétitivité. Mais le gouvernement redoute les effets d'une telle mesure sur le coût des importations et le déficit toujours important de la balance commerciale.

Les indicateurs français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSOMMATION DES MÉNAGES	- 0,4 % (octobre)	+ 3 %
TAUX D'ÉPARGNE	16,9 %	+ 1,6 %
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES	- 0,3 % (2e trim. 2001)	NC
COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards d'euros) (solde cumulé sur 12 mois)	+ 0,2 (sept. 2001) - 0,4 (10/00-9/01)	- 0,6 1,8
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES*	- 3 (octobre)	- 3**
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE* opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production	- 57 (octobre)	+ 24**
CRÉATIONS D'ENTREPRISES	22 122 (oct.)	- 0,5 %
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES***	3 180 (juin)	+ 6 %

* solde de réponses, cvs, en % ** solde net douze mois auparavant *** par date de jugement

Sources : Insee, Douanes

INNOVATION

▼ Les enseignants sont trois fois plus équipés en informatique que la moyenne des Français

ONT UNE CONNEXION INTERNET À DOMICILE — en % des foyers d'enseignant

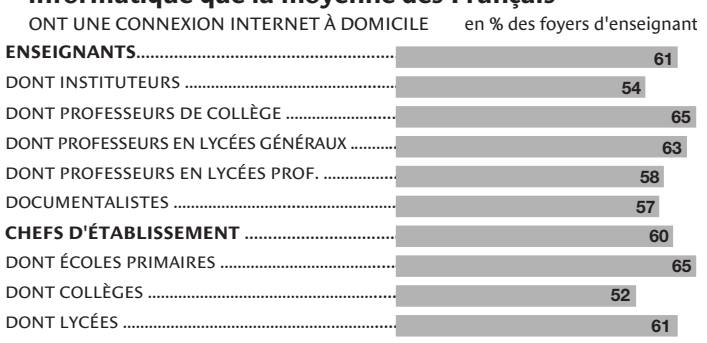

Source : France Telecom/Démoscopie

■ **LES FOYERS D'ENSEIGNANTS** sont « suréquipés » en micro-ordinateurs par rapport à la moyenne nationale. Selon une étude réalisée en octobre par Démoscopie pour France Télécom, 86 % des enseignants ont en effet un PC à leur domicile contre 35 % en moyenne dans la population. Il en est de même pour la connexion à Internet : 61 % en sont dotés chez eux contre 18 % en moyenne sur le territoire.

■ **LE TAUX D'ÉQUIPEMENT** des établissements scolaires a considérablement augmenté. 96 % des écoles primaires (contre 40 % en 2000) ont désormais un ordinateur et 64 % sont connectées à Internet. 96 % des collèges et 99 % des lycées ont des PC connectés.

■ **LES ÉLÈVES** ont accès à 70 % des ordinateurs connectés dans les établissements scolaires.

UN CHIFFRE

122 %

L'ENDETTEMENT DES MÉNAGES BRITANNIQUES EN POURCENTAGE DU REVENU DISPONIBLE

La dette des ménages britanniques a atteint 113 % du revenu disponible au second trimestre 2001 contre 100 % aux Etats-Unis. Sur les trois premiers trimestres, ce taux représente 122 % du revenu disponible brut contre 71 % en France. L'endettement des ménages britanniques a atteint cette année, son plus haut niveau depuis 1987, a indiqué, le 28 novembre, Edward George, gouverneur de la banque d'Angleterre, ajoutant qu'il était prêt à monter les taux d'intérêt sitôt que l'état de l'économie le permettrait. En Grande-Bretagne comme aux Etats-Unis, les dépenses de consommation des ménages s'appuient en grande partie sur le crédit. Ce dynamisme de la dépense (60 % du produit intérieur brut, PIB) a contribué à donner à l'économie anglaise le rythme de croissance le plus élevé de l'Europe de l'Ouest. Mais le recours au crédit a placé les Britanniques au rang des ménages les plus endettés au sein du groupe des pays industrialisés. *« La hausse des taux ne sera pas nécessaire pour qu'un nombre important de familles chutent dans un état de surendettement »,* a déclaré Sue Edwards, une responsable de la National Association of Citizens Advice Bureaux, un organisme philanthropique.

Les faillites des ménages avaient déjà défrayé la chronique en 1997, lorsque les taux d'intérêt étaient passés de 6 à 7,25 %. Les baisses successives de taux de la Banque d'Angleterre en 2001 ont relancé la consommation si bien que l'inquiétude pointe sur les hausses de taux qui devraient accompagner le retour de la croissance en 2002.

Au Mexique, les réformes promises par Vicente Fox tardent à venir

MEXICO
de notre envoyé spécial

Un an après l'entrée en fonctions de Vicente Fox, le premier président du Mexique n'appartenant pas au Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) depuis sept décennies, les espoirs de changement se sont largement estompés. Certes, l'alternance démocratique s'est bien passée. Tout le monde a joué le jeu, y compris les caciques du PRI qui n'avaient pas envisagé de gaieté de cœur de céder le pouvoir après soixante-dix ans de règne. Mais les grandes réformes promises par Vicente Fox et sa formation, le PAN (Parti d'action nationale), proche de la démocratie-chrétienne européenne, tardent à voir le jour. La faute n'en incombe pas seulement au président qui croyait avoir mis toutes les chances de son côté en s'entourant d'une équipe formée de « professionnels » et d'intellectuels. Mon gouvernement comprendra les personnes les plus intelligentes du pays, avait-il annoncé en substance, donc je ne les choisirai pas parmi les parlementaires. Ce n'était pas la meilleure façon de se concilier les bonnes grâces d'un Congrès où le PRI reste le groupe le plus important et où le PAN ne soutient que du bout des lèvres un président largement étranger au monde parlementaire.

Aussi la réforme fiscale, qui avec celle du secteur de l'énergie, était considérée comme la priorité du nouveau pouvoir, est-elle dans une impasse. Elle était d'autant plus urgente que le ralentissement de l'activité économique, suite à la récession américaine, va peser sur les finances publiques. Depuis l'entrée en vigueur de l'Alena (Accord de libre échange nord-américain) en 1994, l'évolution de la conjoncture dans les trois pays signataires – Etats-Unis, Canada, Mexique – est devenue très homogène. Mexico cherche à diversifier son commerce extérieur dont plus des trois quarts sont tournés vers le grand voisin du Nord, notamment avec la conclusion d'un accord d'association avec l'Union européenne (UE). Mais même si les échanges

L'augmentation des recettes fiscales sera moins importante que souhaité par le président et son ministre des finances. La privatisation du secteur pétrolier n'est guère mieux engagée

ont augmenté de 30 % en un an, le commerce avec l'Europe reste marginal (environ 8 % des exportations et importations), ont encore constaté récemment les participants au Forum Mexique-UE, réuni à l'initiative de la fondation espagnole Euroamerica. Alors que la croissance avait été encore de 6,9 % en 2000, les estimations pour cette année prévoient une quasi-stagnation et les prévisions pour 2002 un taux de croissance de 1,7 %.

Au premier semestre de cette année, la consommation a soutenu l'activité grâce à des augmentations substantielles du salaire moyen et une baisse de l'inflation plus rapide que prévu (au-dessous de 5 %). Les recettes fiscales représentent actuellement au Mexique 10,8 % du produit national brut (PNB), un des taux les plus bas d'Amérique latine. L'intention de Vicente Fox et de son ministre des finances, Francisco Gil, un technocrate venu de la Trésorerie, à l'intégrité au-dessus de tout soupçon, était d'abord de le porter à 16 %. Ils ont revu leur objectif à la baisse et la dernière mouture de la réforme entraînerait une hausse de la pression fiscale de deux points seulement.

Il n'est pas sûr qu'ils réussissent. La réforme sera acceptée, mais ce sera une « réforme light », admet un sénateur du PRI. Les opposants qui se recrutent dans tous les partis représentés au Congrès (PRI, Verts qui ont rompu avec Vicente Fox, ou la gauche avec le Parti de la révolution démocratique et y compris au sein du PAN) critiquent notamment l'intention du gouvernement d'étendre un taux unique de TVA de 15 % à des produits aujourd'hui exemptés, comme l'alimentation et les médicaments. Cette mesure serait évidemment très impopulaire ; la TVA est dénoncée comme étant un *« impôt sur les pauvres »*. Le ministre des finances fait cependant remarquer que les 20 % de familles mexicaines les plus pauvres (5 millions de familles) consomment seulement 3,1 % des produits alimentaires et des médicaments quand 20 % des familles les plus riches en consomment 49 % (ces chiffres sont cités par le magazine *Business Mexico* de novembre 2001). Le gouvernement peut espérer augmenter les rendements des impôts, sans l'assentiment du Congrès, en luttant contre l'évasion fiscale, mais cette amélioration restera marginale et ne permettra pas de financer les vastes programmes d'éducation et de santé, indispensables pour que le Mexique tienne son rang de dixième puissance économique dans le monde.

LOURDS INVESTISSEMENTS

L'autre grande réforme promise par Vicente Fox, celle du secteur énergétique, n'est guère mieux partie. Elle est d'ailleurs liée à la première puisque les revenus pétroliers représentent encore 37 % des ressources de l'Etat fédéral. Le nouveau président ne peut pas, comme il l'aurait souhaité, ouvrir le capital de la société pétrolière Pemex aux investisseurs étrangers car la nationalisation du secteur, remontant aux années 1930, est inscrite dans la Constitution dont toute réforme exige au Congrès une majorité des deux tiers. Or Pemex (Petroleos Mexicanos) doit procéder à de lourds investissements pour faire face à l'augmentation de la demande, si elle ne veut pas s'effondrer d'ici cinq ans. Plus de 60 % de ses revenus vont à l'Etat, qui, vu ses faibles ressources, n'est pas en mesure de financer les investissements. La privatisation est présentée par le gouvernement comme la seule solution pour sortir de ce cercle vicieux. Elle n'est cependant pas pour demain. En attendant, le gouvernement a timidement autorisé les investissements privés dans la production d'électricité et l'extraction du gaz naturel. 150 milliards de pesos (180 milliards d'euros) devraient être investis au cours des dix prochaines années dans le secteur énergétique pour satisfaire des besoins croissants.

Le gouvernement ne peut pas imposer en même temps deux réformes radicales, remarque un ministre important de l'équipe Fox, qui regrette le « fractionnement » des partis, lui-même reflet de l'éclatement de l'opinion mexicaine. L'année dernière, une majorité s'est dégagée pour en finir avec la domination du PRI, mais ce rejet ne pouvait tenir lieu de politique.

Daniel Vernet

La difficile lutte contre la corruption

Vicente Fox s'était engagé à lutter contre la corruption qui sévit à tous les niveaux de l'administration mexicaine. Il s'est attaqué à ce fléau dans un véritable travail de Sisyphe, qu'il a confié à Francisco Barrio, un ancien gouverneur de l'Etat de Chihuahua. Depuis son arrivée au pouvoir, le 1er décembre 2000, cinq mille fonctionnaires ont été sanctionnés, mais les autorités reconnaissent qu'aucun « gros poisson » n'a été pris dans les filets de la lutte anticorruption, car les grands fraudeurs auraient eu le temps de mettre leurs affaires en ordre dans la période de transition séparant l'élection de Vicente Fox le 2 juillet 2000 et sa prise de fonction, le 1er décembre suivant.

La campagne électorale avait mis au jour plusieurs scandales impliquant des dignitaires du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), qui avaient tendance à confondre leurs propres intérêts avec ceux de l'Etat. Mais la corruption s'étend à tous les niveaux d'une administration sous-payée.

▼ Le commerce extérieur, point noir des indicateurs économiques

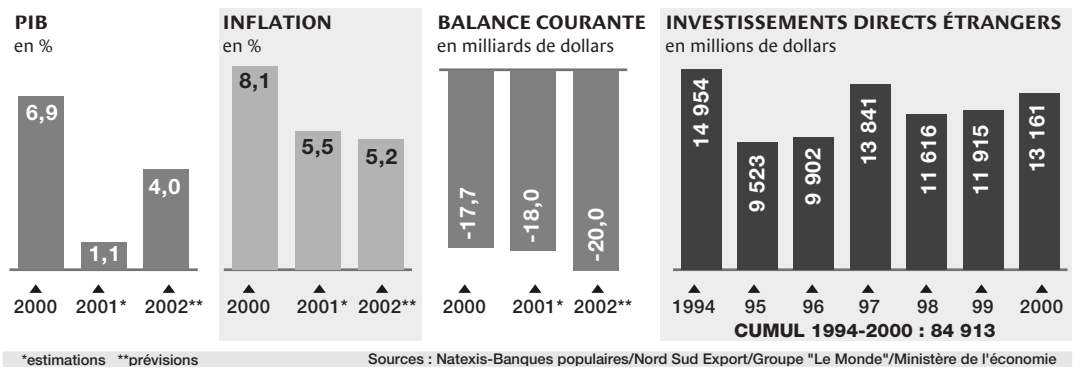

*estimations **prévisions

Sources : Natexis-Banques populaires/Nord Sud Export/Groupe "Le Monde"/Ministère de l'économie

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

par Jacques-Marie Vaslin

La naissance de la Bourse de Paris

Dix mois après sa création, en juillet 2001, Euronext émet ses propres actions sur les marchés financiers. Cette Bourse, résultat de la fusion des places d'Amsterdam, Bruxelles et Paris, constitue la deuxième place européenne derrière son éternelle rivale : Londres. C'est pourtant sur le continent, à Anvers, que la première Bourse, en tant que marché réglementé, est née au cours de la première moitié du XVIe siècle. Le financier anglais Sir Thomas Gresham exportera le modèle à Londres en 1559.

La France, alors placée sous le régime autoritaire de la monarchie absolue, prendra du retard. Les premières actions n'apparaîtront en France qu'au début du XVIIIe siècle, grâce à John Law (cf. *Le Monde* du 13 avril 1999). Il n'existait toutefois pas de marché organisé. Les échanges avaient lieu dans le tumulte de la rue Quincampoix, l'absence de règle autorisant tous les abus. Plus tard, le prince de Carignan, spéculateur avéré, accepte que le marché déménage dans son hôtel de Soissons, rue de Grenelle à Paris. Mais, en l'absence de structure, son existence est éphémère. Ouverte en grande pompe le 1er août 1720, elle doit fermer le 25 octobre de la même année. Ironie de l'histoire, le mot « Bourse » est cité pour la première fois par les autorités françaises... dans l'arrêt qui a ordonné sa suppression.

Le véritable acte de naissance de la Bourse de Paris date de l'arrêt du 24 septembre 1724. Le marché ouvre alors ses portes dans l'hôtel de Nevers, rue Vivienne, de 10 à 13 heures. Les titres s'échangent tous les jours, excepté le dimanche et les jours de fête. La place est alors ouverte aux banquiers, courtiers, marchands et autres notabilités, mais rigoureusement interdite aux femmes. Cette interdiction ne sera levée qu'en juin 1967 !

Une chute des cours peut être interprétée comme le désaveu de la politique financière du gouvernement, en ces temps de monarchie absolue où la liberté d'expression est bridée. Jusqu'à entraîner la chute d'un ministère : le ministre des finances Calonne l'apprendra à ses dépens...

A cette époque, la Bourse d'Amsterdam est la plus importante d'Europe. Cinq mille à six mille personnes s'assemblent de midi à 14 heures pour négocier actions et titres financiers divers, les achats se faisant au comptant ou à terme. On pouvait aussi négocier des primes, ancêtres des options. Les contemporains de Rembrandt pratiquaient avec frénésie la spéculation et des montages financiers aussi compliqués que les stellages (produit combinant plusieurs options) ! Mais la Bourse de Paris reste moribonde. Il faudra attendre 1776 pour que la cote s'enrichisse de l'action de la Caisse d'escompte, dont le principe servira de base à la Banque de France. Par la suite, le développement du système bancaire dans les années 1780 permet de garnir la cotation de nouveaux titres. Le siècle des Lumières ne sera pas étranger à de nombreuses innovations financières. Les découvertes dans les domaines des mathématiques et des probabilités vont engendrer la naissance des tontines, rentes viagères et loteries diverses.

Mais l'activité de la Bourse dépend surtout de l'état des finances du royaume. En cas de déficit, la dette royale s'enrichit de nombreux titres qui alimentent le marché financier ; l'épargne trouve ainsi de nouveaux débouchés. L'endettement touche alors l'ensemble des nations européennes et la France arrive en tête de liste, devant la Hollande et l'Angleterre. Avec la multiplication des guerres, ce phénomène ira en s'accentuant. Le besoin financier des Etats va ainsi contribuer au formidable développement des marchés financiers.

La base du système financier repose dès lors sur le crédit de l'Etat, et la monarchie française n'en a guère. Les banqueroutes successives affaiblissent le marché de Paris. Comme le notait, non sans excès d'optimisme, le publiciste Élie de Beaumont en 1770 : *« Le levier du crédit, c'est la solvabilité, c'est l'opulence de la nation dont le gouvernement peut faire un emprunt. La base, c'est la foi publique. L'Angleterre a un levier moins long que le nôtre, car nous sommes beaucoup plus riches ; mais elle a une base, par la certitude inviolable, indestructible, de ses engagements. »*

Mais l'aristocratie tient à ses prérogatives. Le nombre d'agents de change reste déterminé par le pouvoir politique. Celui-ci voyait en effet d'un très mauvais œil se profiler la naissance d'une classe pour laquelle la richesse ne serait pas immobilière, comme la noblesse, mais bien mobilière. Le conflit entre aristocratie décadente et bourgeoisie naissante va rythmer la vie de la Bourse. Pour être agent de change, il faut alors remplir certaines conditions comme être français, de bonne réputation, avoir une expérience de cinq ans au moins chez un banquier ou un notaire, et être catholique. Cette dernière mesure visait particulièrement les banquiers protestants ou juifs, nombreux sur la place de Paris. La méfiance envers la corporation des agents de change va jusqu'à leur interdire de négocier des titres pour leur propre compte, excluant de ce fait toutes les opérations d'arbitrage. Les agents de change ne peuvent pas jouer le rôle contemporain de *market maker* (teneur de marché), limitant ainsi la liquidité du marché.

Pour bien distinguer les agents de change du reste de la foule, le gouvernement décide d'ériger en 1774 une estrade haute d'environ 1 mètre, sur laquelle seuls les agents de change et la police pouvaient monter. Le parquet était né. Dès le 30 mars 1776, les agents de change obtiennent la permission d'annoncer, après la clôture du marché, le cours des titres par un « cri ». Le marché à la criée était né. De nouvelles règles rendent alors les transactions plus transparentes.

La Bourse constitue progressivement le baromètre de la confiance des épargnants vis-à-vis du pouvoir politique. Une chute des cours peut être interprétée comme le désaveu de la politique financière du gouvernement, en ces temps de monarchie absolue où la liberté d'expression est bridée. Jusqu'à entraîner la chute d'un ministère : le ministre des finances Calonne l'apprendra à ses dépens... La gestion des finances publiques implique le maintien d'un équilibre entre le poids de la dette et la richesse du pays, le premier ne devant pas se développer aux dépens du second. Diderot écrivait à Catherine II de Russie en 1773 : *« Point de souverain plus en sûreté sur son trône que celui qui doit à ses sujets, s'il paie bien ses dettes. »* L'absence de crédit public sera d'ailleurs l'une des causes majeures de la Révolution. Il faudra attendre la Restauration pour que la place financière de Paris prenne réellement son indépendance.

***Jacques-Marie Vaslin** est maître de conférences à l'université de Picardie, chercheur au Criisea.*

OMC : le traitement préférentiel promis aux pays en développement reste à négocier

Les petits fermiers coréens n'en veulent pas. Mercredi 21 novembre, ils étaient 10 000 à défiler, près de Séoul, contre le nouveau cycle de négociations décidé une semaine plus tôt à Doha, au Qatar, par les 142 membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Motif de la grogne : ils accusent les Etats-Unis de chercher à forcer l'ouverture de leurs frontières pour vendre un riz américain nettement meilleur marché que le leur qui fait l'objet d'un soutien des prix. Ces craintes sont-elles justifiées : les pays en développement ou émergents ont-ils plus à perdre qu'à gagner avec le nouveau programme de négociations commerciales ? Les capitales occidentales affichent leur volonté de rééquilibrer les échanges et assurent que le cycle qui démarrera en janvier sera celui du « développement ». Faux, rétorquent les organisations non gouvernementales (ONG) présentes à Doha. Oxfam, Focus on the Global South, Via Campesina... : toutes affichent la même déception à l'issue de la quatrième conférence ministérielle de l'OMC.

« C'est le round de l'antidéveloppement, affirme Martin Khor, de Third World Network, un réseau qui fédère de nombreuses ONG du Sud. *Les petits fermiers et les industries locales ne seront pas en mesure de résister à la libéralisation prévue. »* Pourquoi dans ce cas les pays en développement (PED) ont-ils donné leur accord à cette nouvelle étape ? *« Ils ont eu peur de s'opposer aux pays occidentaux dont ils dépendent pour l'aide, l'allègement de la dette et les préférences commerciales. »*

L'analyse des experts de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (Cnuced), lesquels ont aidé depuis deux ans les pays du Sud à construire et à défendre leur programme de négociations, est plus nuancée. *« Tout dépendra de la capacité des différentes coalitions du Sud à faire valoir leur point de vue dans les négociations qui vont commencer en janvier »,* estiment-ils. La tâche s'annonce difficile. Les négociations doivent se conclure d'ici au 1er janvier 2005. En temps normal, il se tient une quarantaine de réunions par semaine à l'OMC... Or une trentaine de pays du Sud, pour la plupart africains, n'ont pas de représentations permanentes à Genève.

La concurrence, l'agriculture, les droits de douane sont autant de dossiers qui devront être discutés avant la fin du cycle

INGÉRENCE

Après avoir contribué à l'échec de la conférence de Seattle fin 1999, les pays en développement ont néanmoins marqué des points à Doha. Ils ont obtenu que ne soient pas incluses dans les négociations les questions de la dimension sociale de la mondialisation, du principe de précaution et de l'écoétiquettage que réclamaient les Européens. Mais la menace de négociations sur la concurrence, voire de l'investissement, que de nombreux pays du Sud considèrent comme une ingérence dans leur politique nationale, n'est pas écartée.

Ils ont su faire front commun sur deux dossiers majeurs : celui de l'accès aux médicaments génériques et celui dit de la mise en œuvre des accords de Marrakech qui ont conclu en 1994 le cycle de négociations précédents dit Uruguay Round. Cette solidarité leur a permis d'obtenir deux textes qui, même s'ils restent éloignés de leurs revendications initiales, consacrent des avancées importantes. D'abord, les Etats-Unis, tout comme le Canada et la Suisse, ont dû reconnaître la primauté de la protection de la santé publique – à travers l'accès pour tous à des médicaments génériques – sur la protection des brevets. Ensuite, les PED ont obtenu que soient précisés, voire interprétés en leur faveur – notamment sur le textile et les mesures antidumping – les accords déjà existants de l'OMC.

Sur l'ouverture des marchés, les avancées sont moins claires. D'autant que *« parler des intérêts des PED comme s'ils constituaient un bloc homogène apparaît de plus en plus difficile »*, considèrent les spécialistes de la Cnuced. Le dossier agricole est révélateur des divergences qui peuvent exister entre les Etats au-delà des frontières Nord-Sud. A Doha, les Etats-Unis ont pu se retrouver alliés de grands pays producteurs comme le Brésil, contre les subventions agricoles à l'exportation, tandis que l'Union européenne se trouvait des soutiens auprès de Maurice ou de la Corée du Sud pour défendre le maintien de politiques nationales subventionnées.

La déclaration sur l'agriculture montre combien il est difficile de dire à l'avantage de qui sera conclu le cycle de négociations, fin 2004. *« C'est une de ces constructions ambiguës qu'inventent les diplomates pour que tout le monde s'y retrouve »,* explique l'un d'entre eux. Un petit chef-d'œuvre d'équilibrisme qui a réussi à contenter à la fois les Quinze, les dix-huit pays exportateurs et libéraux du groupe de Cairns et les pays du Sud. Il est prévu *« des réductions de toutes les formes de subventions à l'exportation, en vue de leur retrait progressif »,* tout en convenant *« d'un traitement spécial et différencié »* pour les PED, qui prenne notamment en compte les questions de sécurité alimentaire et de développement rural. Un traitement « de faveur » pour le Sud est également prévu pour les produits non agricoles. Les négociations devront certes conduire à une réduction ou une élimination des droits de douane ainsi que des obstacles non tarifaires, une revendication poussée par les Etats-Unis, mais elles devront tenir compte *« des besoins et intérêts spéciaux des* PED (...) *y compris au moyen d'une réciprocité qui ne soit pas totale pour ce qui est des engagements de réduction ».* Les PED ne devraient donc pas avoir les mêmes obligations que les pays riches dans la libéralisation à venir, qu'il s'agisse de l'ouverture des marchés agricoles ou non agricoles. Mais encore faut-il que les négociations à venir confirment et précisent ces intentions qui figuraient déjà dans les accords précédents.

Martine Laronche

Mention spéciale pour les plus pauvres

Selon la déclaration adoptée le 14 novembre à Doha (Qatar) par les 142 membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les 49 pays les moins avancés (PMA), les plus pauvres de la planète, devraient obtenir un traitement privilégié. *« Nous nous engageons en faveur de l'objectif d'un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les produits originaires des PMA »,* prévoit le texte. Mais beaucoup de PMA jugent l'engagement de Doha peu contraignant et auraient souhaité des dispositions obligatoires.

Cette déclaration va dans le sens d'engagements déjà pris, en février, par l'Union européenne. Les Quinze se sont engagés à ouvrir totalement leurs frontières aux importations en provenance des PMA à partir du 1er janvier 2002. Des délais sont prévus pour la banane, le riz et le sucre, de 2006 à 2009.

Juan Somavia, directeur général du Bureau international du travail (BIT)

« Il faut maintenir les marchés ouverts, c'était la principale responsabilité de Doha »

GENÈVE
de notre correspondant

« Il y a deux ans, vous aviez prédit l'échec du sommet de Seattle. Que pensez-vous du feu vert donné par la conférence ministérielle de Doha (Qatar) au lancement d'un nouveau cycle de négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ?

– C'est un bon signal. Je crois que tout le monde avait intérêt à un succès à Doha, d'autant que la mondialisation est en crise. Cette réalité est devenue plus évidente aujourd'hui. Elle est la conséquence de l'inégalité, de la pauvreté et de l'exclusion, d'une mondialisation dont on ne voit pas les bénéfices. La récession se profilait déjà à la fin de l'année dernière et elle a été accélérée par l'impact des attentats du 11 septembre. En additionnant tous ces éléments, nous sommes entrés dans la première récession mondiale de l'ère de la globalisation. Comme dans les années 1930, la crise a tendance à renforcer le protectionnisme. Ce n'est toutefois pas la bonne manière de s'en sortir, il faut au contraire maintenir les marchés ouverts, et c'était la principale responsabilité de Doha. Pourtant, dans le même temps, il faut faire en sorte que les pays en développement, qui jusqu'ici n'ont guère tiré profit des accords de l'Uruguay, puissent eux aussi bénéficier de l'ouverture, faute de quoi le mécontentement ne fera que s'aggraver.

– Que peut-on attendre concrètement de l'accord de Doha dans la conjoncture actuelle ?

– Doha ne peut être que le commencement d'un processus de négociations commerciales qui doivent prendre en considération les intérêts de tous et en particulier des pays en développement. Doha ne peut que les mettre en perspective et il faudra quelques années pour que le lancement d'un nouveau cycle devienne réalité et pour en voir les résultats pratiques. Dans l'immédiat, ce ne sont pas les décisions de Doha qui vont suffire à redresser la barre, parce que l'amélioration de la conjoncture dépend des politiques monétaires et fiscales. La tâche la plus urgente est une réactivation de l'économie par la création d'entreprises et d'emplois, la crise mettant l'emploi au cœur des problèmes à résoudre.

» Doha a peut-être une valeur psychologique symbolique, mais la réponse doit être productive, car, en dernier ressort, les gens perçoivent la crise par le biais de leur propre situation. D'après nos estimations et indépendamment des événements du 11 septembre, 24 millions d'emplois seront perdus ou ne seront pas créés l'année prochaine. A cela viennent s'ajouter les 9 millions d'emplois qui risquent d'être perdus dans le seul secteur du tourisme et de l'hôtellerie. A ce jour, 1 milliard d'individus à travers le monde sont soit au chômage, soit travaillent de manière occasionnelle ou pour des salaires de misère. Devant cette urgence, l'Organisation internationale du travail [OIT, dont le BIT est l'organe exécutif] vient de lancer un programme en dix points, élaboré lors d'un forum sur l'emploi début novembre à Genève.

– Sur la question controversée des normes sociales, la déclaration de Doha se borne à indiquer que l'OIT est « l'enceinte appropriée » pour en discuter. N'est-ce pas une façon pour l'OMC de tirer son épingle du jeu en renvoyant la balle à l'OIT ?

– A Seattle, le désaccord était total à ce sujet, avec d'un côté une forte pression des syndicats, et, de l'autre, une grande résistance des pays en développement. Depuis lors, l'OIT s'est renforcée dans toutes ses activités et nous venons de créer un groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation. Il s'agit d'établir une meilleure coordination entre organisations internationales et d'envisager un ensemble de règles mieux adaptées à la mondialisation. Le changement social prend du temps, il est subordonné aux luttes sociales et l'OIT est engagée dans le long terme en favorisant le dialogue.

– Pourquoi avez-vous renoncé à vous rendre au Qatar, même à titre officieux comme à Seattle ?

– Comme nous n'avons pas de statut d'observateur, je n'aurais pas pu intervenir et, d'ailleurs, j'étais retenu par la session du conseil d'administration de l'OIT à Genève.

– Que pense le directeur du BIT du choix du Qatar, un pays où les syndicats sont interdits, pour la réunion de l'OMC ?

– Nous sommes en train de travailler dans les pays du Golfe pour faire respecter les conventions du travail et les droits syndicaux dans cette région. L'Arabie saoudite a créé des comités de travail, le Bahreïn est en train de modifier sa législation et le Qatar envisage de se joindre au mouvement qui s'amorce dans la région.

– Doha a consacré l'entrée de la Chine à l'OMC, sans se préoccuper du travail forcé qui concernerait cinq millions de personnes produisant des biens de consommation bon marché pour l'exportation, selon le dissident Harry Wu. Que fait l'OIT à ce propos ?

– Je vous renvoie à un mémorandum d'accord de coopération signé avec la Chine lors de ma visite en mai dernier. Comme pour le paragraphe de la convention nº 87 prévoyant la liberté d'association, la Chine n'a pas ratifié les conventions de l'OIT sur le travail forcé et n'a donc assumé aucune obligation formelle en ce sens. Néanmoins, l'élimination du travail forcé ou obligatoire est l'un des principes majeurs de la charte de l'OIT. J'ai cru comprendre lors de ma visite que Pékin était en train de revoir certains aspects de sa législation liés à « la rééducation par le travail ». L'OIT est prête à fournir si nécessaire un travail d'assistance à ce sujet. »

Propos recueillis par Jean-Claude Buhrer

Juan Somavia

● Avocat de formation, diplômé en droit et en sciences économiques de l'Université catholique du Chili et de l'Université de Paris, Juan Somavia, 60 ans, a mené sa carrière dans la fonction publique et les relations internationales.

● Nommé ambassadeur du Chili auprès des Nations unies à New York en 1990, il a dirigé le comité préparatoire du sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu en 1995 à Copenhague, et a exercé à deux reprises la présidence du Conseil de sécurité de l'ONU, avant de devenir, en 1998, neuvième directeur général du BIT depuis sa création, en 1919.

Le Monde EMPLOI

Agnès Chauvin, directrice du cabinet de recrutement et de formation Temps Dense, souhaite que l'on ne revienne pas au temps où l'« on traitait mieux les petits pois dans les gondoles de la grande distribution que les ingénieurs dans les sociétés de services et d'ingénierie informatique (SSII) » (page VIII)

13,5 %

c'est la croissance que devrait connaître l'activité des SSII pour l'année 2001, selon Syntec Informatique, le syndicat professionnel. Pourtant, l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) constate une baisse de 36 % du nombre d'offres d'emplois diffusées en octobre 2001 par rapport à octobre 2000 (page VIII)

Les salariés de plus de 50 ans sont dans le collimateur des entreprises qui privilégient les départs en préretraite afin de boucler leurs plans sociaux. Cette gestion va à l'encontre d'un rapport de la Commission européenne qui préconise l'allongement de la durée de l'activité. Depuis 1997, la Finlande a adopté un programme qui tente de faire reculer l'âge de sortie de la vie active, avec pour slogan : « l'expérience est une richesse nationale » (page IX)

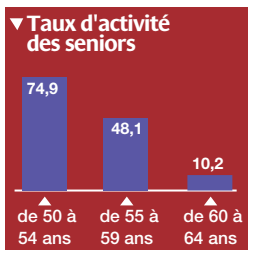

1 000

c'est le nombre d'enseignants et d'agents administratifs que les universités vont former à la gestion de la validation des acquis de l'expérience, l'une des principales dispositions de la loi de modernisation sociale qui devrait être votée le 14 décembre (page X)

Le secteur des services et de l'ingénierie informatique traverse une mauvaise passe : gel des recrutements, licenciements... Les entreprises pâtissent de l'absence d'anticipation de leurs besoins en compétences

Le bug de l'emploi contamine les sociétés d'informatique

Simple « trou d'air » ou crise profonde ? La question posée pour l'économie dans son ensemble est encore plus ardemment débattue lorsqu'il s'agit d'évaluer le sort naguère florissant des sociétés de services et d'ingénierie en informatique (SSII). D'un côté, la froide objectivité des données publiés par Syntec Informatique, le syndicat professionnel du secteur, qui affiche un triomphal 13,5 % de croissance prévu par ses adhérents pour 2001 en France, et ne révise que du bout des lèvres sa prévision pour 2002, un timide 7 à 10 % après six ans de croissance à deux chiffres. Pourtant, une à une, les SSII annoncent des prévisions en recul au niveau mondial : Cap Gemini Ernst & Young, numéro 2 du marché européen, derrière IBM Global Service, a lancé trois avertissements sur ses résultats depuis le début de l'année, Altran admet une croissance zéro entre les deuxième et troisième trimestres, Atos Origin a révisé ses 15 % de croissance pour 2002 à 7 ou 9 %. Pour Pierre Dellis, délégué général de Syntec, *« la divergence entre prévisions s'explique par la dynamique maintenue du marché français »*.

Mais les réalités de l'emploi apparaissent moins roses que les chiffres du secteur, comme en témoignent certains récits remontant du terrain : *« Nous devions déployer une architecture de 1 000 postes informatiques, avec quatorze gars sur place : tout a été annulé »*, rapporte le délégué syndical d'une SSII dont le taux d'intercontrats – c'est-à-dire la part des effectifs inactifs entre deux missions – a dépassé 10 % (50 sur 350). Dans cette autre SSII plus importante – 1 200 salariés –, le nombre d'intercontrats varie de 50 à 120 selon les mois, 90 en moyenne. Le recul des embauches se généralise – comme l'indique la chute de 36 % des offres en informatique diffusées par l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) entre octobre 2001 et octobre 2000, *« une chute due à la diminution du turn-over, passé de 20 % à 10 % ces trois derniers mois »*, explique Pierre Dellis, qui estime à 10 000 le solde positif de créations d'emplois dans le secteur pour 2001.

Pourtant, les licenciements, jusqu'alors peu fréquents dans la profession, ont fait leur apparition : Cap Gemini Ernst & Young a annoncé au cours de 2001 plus de 5 000 suppressions d'emplois dans le monde. *« Près de 50 % des répondants à une enquête menée au premier semestre dans les SSII nous ont indiqué que leur entreprise était en difficulté »*, rapporte Ivan Béraud, secrétaire général du Betor-Pub, le syndicat CFDT de la branche études et conseil.

Ce syndicaliste ne fait pas tout à fait la même analyse que les employeurs. *« La crise va durer, parce qu'elle est le résultat de facteurs cumulés. Premièrement, la chute des télécoms, des constructeurs informatiques et des start-up Internet a mis sur le marché nombre d'ingénieurs expérimentés, qui concurrencent les jeunes diplômés. »* De plus, les constructeurs se sont redéployés sur le terrain... des SSII. Avec succès, si l'on en juge par le cas d'IBM.

« Deuxièmement, poursuit Ivan Béraud, *des clients importants – l'aérien, l'assurance, la finance, et maintenant l'industrie –, à leur tour en crise, annulent des budgets, ou au moins les étalent : un projet sur deux ans avec 500 consultants devient un projet sur quatre ans avec 250 consultants. »* Même si le carnet de commandes demeure inchangé, il faut bien gérer les 250 consultants restés sur le tapis..., ce qui explique sans doute la différence d'appréciation entre le point de vue financier et le point de vue emploi ! *« Troisièmement, le secteur ne dispose plus de moteurs comme le bug de l'an 2000, le passage à l'euro et même le e-business qui, une fois la mode passée, suscite maintenant la méfiance. »*

Toute activité connaît, un jour ou l'autre, de telles conjonctions défavorables. Mais les SSII semblent avoir des difficultés à passer d'une culture de service – fournir juste à temps au client la compétence dont il a besoin – à une culture plus industrielle, où il s'agit de forger des compétences pérennes, aptes à résister aux évolutions et aux contractions de la demande. *« Concentrées sur la nécessité de répondre le lendemain à un appel d'offres reçu la veille, les SSII ne savent guère anticiper et affecter des ressources à des besoins de long terme,* observe Françoise Rabasse, professeur à l'ESC Rouen, où elle dirige le département Management et stratégie et suit le secteur depuis des années. *Aujourd'hui, la plupart avouent ne pas avoir su organiser un marché interne du travail, par la formation ou la gestion de carrière »*. Mais elle ajoute : *« La crise a créé une prise de conscience bénéfique ; les salariés sont plus responsables et moins "volatils" qu'avant ; les employeurs ont compris qu'il fallait gérer sérieusement les compétences. »* Le service informatique atteindrait-il enfin l'âge de la maturité ?

Antoine Reverchon

RENAUD PERRIN

« Notre promotion va payer les pots cassés »

GRENOBLE
de notre correspondante

Pas trop inquiets », « encore confiants »... Les étudiants de troisième année de l'Ecole nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de Grenoble (Ensimag) relativisent les difficultés à venir dans leur future recherche d'emploi. Certes, l'époque dorée où les « 3A » étaient appelés sur leur portable par les entreprises qui réclamaient leur CV est révolue. Aujourd'hui, les étudiants doivent « se bouger », résume l'un d'eux, c'est-à-dire déposer leur CV sur Internet ou envoyer des candidatures spontanées. Pour les diplômés de la promotion 2001, le désenchantement a débuté au printemps. Les SSII les pressaient toujours d'appels, mais le choix commençait à se restreindre. Le reste fut affaire de calendrier. Ainsi, les étudiants qui avaient commencé leurs investigations avant l'été ont trouvé, en général, en moins de deux mois, ce qui correspond au délai moyen de recherche du début des années 1990.

En revanche, parmi ceux qui avaient différé, un certain nombre n'ont *« toujours pas trouvé de travail »*, témoigne Caroline Meary, une ancienne élève. Elle-même avait commencé sa recherche en avril. Deux mois plus tard, elle signait son contrat d'embauche au sein d'une agence de marketing implantée en Ile-de-France, sa région d'origine. Emilie Poupon, qui, à son retour d'Espagne, redoutait le pire, a pour sa part décroché en un mois et demi un emploi de concepteur-développeur dans une filiale de la SNCF, *« sans être obligée de faire de concessions »*, dit-elle, même si le niveau de rémunération offert n'est pas à la hauteur de celui que lui avaient fait miroiter les étudiants de la promotion 2000. Selon elle, la différence de salaires entre les deux années s'échelonnerait *« entre 5 % et 10% »*. Depuis le 11 septembre, le moral des étudiants a chuté d'un cran. *« Notre promotion risque de payer un peu les pots cassés »*, s'inquiète l'un d'eux. Alors qu'en 2001 les entreprises se pressaient encore pour participer au séminaire « carrières » organisé en janvier par les élèves, la liste des inscriptions n'est, à ce jour, toujours pas bouclée. Certaines grosses sociétés informatiques, présentes d'habitude, ont fait savoir qu'elles ne viendraient pas.

Autre signe des temps : à quinze jours de l'échéance fixée par l'école, nombreux sont les étudiants à n'avoir pas trouvé de projet de fin d'études, censé clôturer leur cursus, voire déboucher sur une embauche. C'est en particulier le cas au sein du département télécommunications, commun à l'Ensimag et à l'Enserg, créé il y a trois ans dans l'euphorie, mais dont la première promotion, qui doit sortir en juin 2002, subit la crise de la micro-électronique. Les offres de projets pour l'Enserg et le département ont à peine dépassé une centaine, alors que ce dernier compte à lui seul près de 90 élèves. *« Nous ne sommes pas encore menacés par le chômage »*, tempère un futur diplômé. Lui-même s'est vu offrir un salaire à 2 000 dollars par mois, plus voiture de fonction, par une multinationale américaine. *« Le choix sera peut-être moins grand, mais je suis convaincu que je trouverai du travail »*, renchérit un autre étudiant, de l'Institut national polytechnique de Grenoble (INPG), qui juge son sort plus enviable que celui d'élèves d'autres écoles.

Nicole Cabret

DOSSIER

SECTEUR

Questions-réponses

1 Quel est le poids des sociétés de service et d'ingénierie informatique (SSII) dans l'économie française ?

Selon une synthèse publiée par le Syntec Informatique – syndicat professionnel regroupant 440 sociétés –, le secteur « logiciels et services » (qui ajoute aux SSII les éditeurs et distributeurs de logiciels) pèserait actuellement 21,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires (140,4 milliards de francs) et emploierait 210 000 personnes.

Ce chiffre d'affaires a été multiplié par deux durant les cinq dernières années. Les deux principales activités du secteur recouvrent celles des SSII : l'ingénierie et intégration (23 % du secteur), le développement et assistance technique (22,5 %), avant l'édition de logiciels proprement dite (20,5 %), suivie par l'infogérance et le traitement (18,5 %). Les principaux clients du secteur sont, par ordre d'importance, l'industrie-énergie (29 %), suivie de près par les banques-assurances (24,5 %), le secteur public (12 %), le commerce et la distribution (12 %), les autres services (10 %), dont transports et médias, les télécommunications (7,5 %).

2 Quelles sont les perspectives économiques du secteur ?

Le Syntec prévoit une hausse de 13,5 % de l'activité de ses mandants pour l'année 2001, *« grâce à un environnement très porteur au premier semestre et malgré un deuxième semestre relativement affecté par une conjoncture économique mondiale difficile »*.

La croissance avait été de 10,5 % en 2000 par rapport à 1999. Le Syntec affirme que *« le secteur est peu affecté par le ralentissement conjoncturel mondial : les systèmes informatiques sont au cœur de la compétitivité des entreprises ; les concentrations accélèrent les besoins ; les déréglementations, l'externalisation ainsi que l'avènement de l'euro sont parmi les moteurs de développement du secteur en 2001* (...). *En 2002, la demande devrait continuer d'être soutenue, compte tenu de la nécessaire optimisation, de la compétitivité des entreprises dans un environnement économique dégradé : gains de productivité, optimisation et sécurisation des processus informatiques, amélioration de la qualité de service »*. Pourtant, le Syntec anticipe prudemment une croissance plus faible, comprise entre 7 % et 10 %, pour 2002.

Les conséquences de ce ralentissement sont déjà visibles, admet le Syntec, sur les conditions d'emploi au sein du secteur : *« Le turn-over, en hausse au premier semestre, se réduit au deuxième ; le taux d'intercontrats, stable jusqu'à mi-2001, est en augmentation au deuxième semestre ; les salaires, en croissance au premier semestre, devraient se stabiliser sur la fin de l'année. »*

3 Où en est le marché de l'emploi des informaticiens ?

Le nombre d'offres reçues par l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), s'il n'est pas équivalent à la totalité des emplois cadres offerts sur le marché du travail (il n'inclut pas les embauches de gré à gré), donne néanmoins la tendance générale. Celle-ci est, pour la première fois depuis 1993, nettement orientée à la baisse. Si en septembre et octobre 2000, le nombre d'offres était respectivement de 56 % et 92 % supérieur à celui des mêmes mois de 1999, il était, en septembre et octobre 2001, en baisse de respectivement 15 % et 36 % par rapport à 2000. Dans un contexte de baisse générale du nombre d'offres d'emplois cadres, l'informatique représente toujours plus d'un tiers des emplois offerts (37 % en octobre 2001).

4 Quelles sont les conditions d'emploi des jeunes diplômés dans l'informatique ?

L'enquête menée par l'APEC en avril 2001 auprès des jeunes diplômés (bac + 4 minimum) qui s'étaient inscrits à l'association en 1999 ne reflète évidemment pas les conséquences des attentats du 11 septembre, mais donne un bon aperçu sur la situation des jeunes diplômés exerçant cette fonction.

Tout d'abord, le taux d'emploi des spécialistes de l'informatique deux ans après leur sortie de formation battait en avril 2001 tous les records : 97 %, contre 88 % des diplômés toutes spécialités confondues. 89 % étaient cadres (65 % en moyenne), le salaire moyen annuel brut s'élevait à 31 100 euros (204 000 francs) contre 27 600 euros (181 000 francs). Mais les diplômés en informatique partagent ces privilèges avec nombre de non-spécialistes. En effet, un quart seulement des diplômés exerçant cette fonction étaient issus d'une formation en informatique. Près de la moitié des mathématiciens, un tiers des physiciens et des électroniciens, un quart des chimistes et 20 % des biologistes les avaient rejoints.

Cette situation confortable devrait se détériorer au fur et à mesure que les emplois d'informaticiens deviennent moins nombreux. L'enquête de l'Apec indique que le poids de l'informatique sur le marché du travail était en baisse : elle ne représentait plus que 13 % des emplois occupés par les diplômés en 2001, contre 26 % en 1999 et 20 % en 2000.

Le retournement du marché oblige les sociétés informatiques à ajuster leurs effectifs à la va-vite

Comment faire front ? Confrontées à la baisse de leurs activités, les sociétés de services et d'ingénierie informatique (SSII) doivent gérer des sureffectifs d'autant plus importants qu'elles avaient massivement embauché durant la période précédente. Passer du couple recrutement/fort turn-over au couple licenciement/gestion d'ingénieurs réduits à l'inactivité entre deux missions n'est pas un exercice aisé pour les directeurs de ressources humaines.

Certains utilisent les outils classiques et doivent en affronter les conséquences. Dans cette filiale française d'un groupe britannique de 1 200 personnes, quarante périodes d'essai sur soixante ont été interrompues, constatent les délégués syndicaux. *« L'entreprise a même proposé à l'un des jeunes un mois sans solde pour pouvoir rester ; mais, à la fin du mois, il a quand même dû partir. » « L'embauche a été gelée dans la plupart des SSII »*, note Ivan Béraud, secrétaire général de Betor-Pub CFDT, le syndicat de branche. Cap Gemini Ernst & Young a bloqué tout recrutement pour 2002. Même si les sites d'entreprises ou les annonces institutionnelles continuent d'inviter les candidats à se manifester, l'attentisme est de rigueur. *« La DRH annonçait 700 recrutements pour 2001, il y a eu en réalité 350 à 400 embauches, et maintenant on licencie »*, rapportent les délégués syndicaux de cette SSII de taille moyenne. Ils ont enregistré quatre ou cinq licenciements par mois en moyenne depuis six mois, et ont dû, fin septembre, menacer la direction d'une grève pour obtenir un gel des licenciements jusqu'à la fin de l'année.

Tout est bon pour limiter les temps morts entre deux contrats

« La moindre faute professionnelle, vite oubliée il y a peu, ne pardonne plus. On invoque la perte de confiance lorsque le salarié refuse une mission déqualifiée, ou une mobilité soudaine », rapporte ce délégué d'une autre société.

Mais cet autre instrument d'ajustement – explorer toutes les « niches » du marché jusqu'ici négligées – ne va pas non plus sans inconvénients. La société Marine Communication a ainsi affronté une grève le 19 novembre dernier, parce que ses techniciens supérieurs refusaient d'aller poser des câbles pour le compte d'un client. Un accord sur la base du volontariat et l'absence de licenciement en cas de refus a été trouvé. Michel Plaza, délégué syndical chez Team Partner ISM, une SSII spécialisée dans le transport aérien, rapporte qu'une dizaine de salariés ont été priés d'aller chez un client scanner des factures destinées à alimenter une base de données : *« Un boulot de smicard payé 20 000 francs ! »* Il n'est plus rare de voir un ingénieur consultant en architecture télécoms participer à la mise en place opérationnelle du matériel qu'il a préconisé.

La pression est aussi très forte sur les commerciaux, dont on exige désormais des « reportings » quotidiens. La tendance est aussi à demander aux ingénieurs et techniciens de jouer un rôle commercial, afin de détecter d'éventuels besoins chez le client. *« On les envoie de plus en plus sur le terrain pour ramener des affaires,* constate Françoise Rabasse, professeur à l'ESC Rouen et responsable du département management et stratégie. *Au-delà des fusions qui sont intervenues ces dernières années entre cabinets de conseil et SSII, la stratégie est d'intégrer la fonction de conseil et d'ingénierie via la même personne. »* Non sans se heurter aux difficultés de la cohabitation entre ingénieurs et consultants, dont les différences culturelles sont bien sûr profondes. Tout est bon pour limiter les temps morts entre deux missions.

STATUT SABBATIQUE

Mais lorsqu'aucune solution ne marche, il faut bien se résoudre à laisser l'ingénieur ou le consultant chez lui, inactif et néanmoins rémunéré. Cette situation peut durer un mois, deux mois, jusqu'à six mois dans certains cas, et concerne apparemment les ingénieurs les plus âgés ou ceux dont l'entreprise souhaite se débarrasser « à l'usure ». Pour l'instant, en France, aucune SSII ne semble avoir négocié une baisse de rémunération ou un statut plus ou moins sabbatique pour ces consultants inactifs.

Il est vrai que les SSII disposent d'autres moyens de gestion de leurs sureffectifs. Bon nombre d'entre elles travaillent au forfait, et les contrats sont encore en cours dans bien des cas. Avant qu'ils ne s'arrêtent, elles essaient de transformer le client en employeur définitif du consultant tant apprécié. Mais la généralisation du ralentissement économique, de secteur en secteur, ne favorise guère cette stratégie. D'autant que seules les plus grosses SSII travaillent au forfait ; les moyennes et les petites, elles, travaillent surtout en régie ou en honoraires.

Plus subtilement, une société comme Valoris (1 000 salariés) propose à ses clients qu'une équipe d'une dizaine de consultants reste à demeure non plus sur la base d'une mission déterminée, mais pour éplucher ses besoins à court et moyen terme et offrir tous les services nécessaires. *« L'idée n'est plus de chercher à vendre nos compétences en fonction de besoins ponctuels, mais de construire une relation permanente entre notre client et une équipe qu'il connaît bien. Ce qui contraint bien entendu les consultants à changer de compétences en temps réel »*, explique Gérard Labonne, directeur de la communication. Cap Gemini Ernst & Young a mis au point, en juin dernier, un « guide des professions », cartographie des métiers et des compétences dans laquelle chaque consultant et ingénieur a été prié de se positionner, et a créé une fonction de « responsables des comptes », chargés de piloter les relations avec un client donné, de l'appel d'offres à l'évaluation finale. Isabelle Bortolaso, DRH de Cril Technology, une SSII de 500 salariés, annonce élaborer un plan de formation à trois ans, effectuer un bilan de compétences à chaque embauche et privilégier les doubles compétences. Mais elle reconnaît que, prise par le court terme, elle a tendance à recruter encore *« en fonction des missions plutôt que des profils »*. Alors que la nouvelle souplesse nécessaire aux consultants exigerait l'inverse.

Antoine Reverchon

Missions en baisse, rémunérations au ralenti

Pour Sophie, ingénieur projet chez Cap Gemini-Ernst & Young, la rentrée n'a rien eu d'un retour en fanfare. Reposée, bronzée, disposée à travailler, elle s'est retrouvée sans mission, pendant un mois. Une période dont elle a profité pour suivre une formation et passer son entretien de carrière. Et là, surprise : *« Alors que mes précédentes augmentations avaient oscillé entre 5 % et 8%, on ne m'a proposé en septembre que 1 %,* explique la jeune femme. *Nous commençons à mesurer les effets de la situation ambiante sur nos rémunérations. »* De reports en annulations de projets, bon nombre de SSII se retrouvent dans une mauvaise passe. Vont-elles continuer de payer au même tarif des informaticiens embauchés au prix fort qui rapportent moins, faute de missions chez des clients devenus attentistes ? Les SSII semblent bien décidées à serrer les boulons pour « tenir » la masse salariale. Signe qui ne trompe pas : les négociations annuelles de branche sur les salaires patinent ! *« Le patronat est venu en juin avec des propositions qu'il a revues fortement à la baisse à la rentrée et ça bloque »*, raconte Yvan Béraud, secrétaire général du Bétor Pub CFDT. *« Nous allons gérer les augmentations d'une façon prudente et plus sélective »*, reconnaît Bruno Carrias, directeur du développement chez Sopra.

Les informaticiens ne pourront guère davantage compter sur les promotions internes pour donner un coup de pouce à leur rémunération. *« Elles sont bloquées par des consignes données aux hiérarchies intermédiaires*, affirme Yvan Bero. *Et s'il y a un changement de poste, il s'effectuera peut-être sans modification de salaire. »* Quant aux bonus éventuels, ils ne rimeront pas avec jackpot cette année ! *« Ils sont calculés en fonction du nombre de jours facturés et du prix moyen de la journée*, détaille Jean-Marc Revereau, directeur de JMR Consulting, un cabinet de conseil en rémunération. *Or, dans certaines SSII, les ingénieurs peuvent se retrouver trois mois entre deux missions. Et la journée d'un consultant senior est passée d'une fourchette de 5000-8000 francs à 4000-5000 francs. »*

Avec un turn-over en chute libre – de 20 % à 10 % en un an – et des offres d'emploi qui se raréfient, les salaires d'embauche ont pris du plomb dans l'aile. *« En l'espace de quatre mois, le prix des informaticiens débutants a subi une décote d'environ 10 % en Ile-de-France »*, observe Pierre Dellis, délégué général du Syntec Informatique. Les profils confirmés ne sont pas mieux lotis. Préférant démissionner plutôt que de rester sans mission, les seniors viennent grossir le marché des demandeurs d'emploi : *« Nous recevons de plus en plus d'offres de la part des sociétés d'intérim et les prétentions salariales des spécialistes sont en baisse de 20 % par rapport à l'an passé. »*, estime Didier Fossey, responsable des relations sociales d'EDS.

Les ingénieurs informaticiens risquent-ils d'autres déconvenues pécuniaires ? Certaines sociétés sont tentées de revoir les grilles de rémunération, véritables millefeuille – junior, junior confirmé, senior, senior partner – assurant des plans de carrière fulgurants en dix-huit mois. *« Il leur est pratiquement impossible de renégocier individuellement le salaire d'un ingénieur*, constate Xavier Guzman, directeur associé, spécialiste du secteur high-tech chez Humblot Grant Alexander. *Mais quelques-unes commencent à discuter avec les syndicats pour harmoniser les rémunérations entre les ingénieurs et tenter de revenir à des moyennes plus raisonnables. »* Avec, en toile de fond, le spectre d'un plan social, si le ralentissement économique perdure...

Nathalie Quéruel

Agnès Chauvin, directrice du cabinet Temps Dense

« La survie des SSII dépend aussi de la manière dont elles traitent leurs salariés »

« Quelles sont les conséquences du ralentissement économique sur l'activité des sociétés de services et d'ingénierie informatique (SSII) ?

– Quoi qu'en disent les entreprises utilisatrices qui font appel à elles, les sociétés de services servent de tampon à l'emploi et sont donc les premières soumises aux variations de conjoncture. En théorie, les entreprises utilisatrices expliquent utiliser les SSII pour travailler sur des projets qu'elles ne pourraient pas mener en interne ou qui seraient trop coûteux en investissements et en hommes. En réalité, ce schéma idéal de complémentarité est rarement utilisé. En période faste, on va chercher des compétences dans les SSII. Quand le marché est plus difficile, on fait moins appel à elles.

» Les moins mal loties dans ce contexte vont être soit des petites sociétés bien implantées sur des niches, soit les grosses SSII qui arriveront, malgré tout, à tirer leur épingle du jeu. Les plus en danger dans des périodes de récession sont les sociétés de taille moyenne sans spécificité technologique ou sectorielle.

– Comment les SSII réagissent-elles en interne aux soubresauts du marché ?

– Aujourd'hui, elles ont peur. Elles ne savent pas combien de temps le ralentissement va durer. Leur première réaction est donc soit d'arrêter totalement les embauches, soit de les geler. Elles organisent aussi, discrètement, des plans de départ. Mais il est difficile de quantifier tout cela, tant les chiffres de recrutement des SSII ont toujours été de l'ordre du "poker menteur".

» Certaines sociétés de conseil en profitent aussi pour repenser leur organisation interne pour la rendre plus dynamique face à un marché très cyclique. Elles ont compris que, pour sauver leur peau, il faut certes qu'elles ramènent des contrats, mais aussi que leur survie dépende de la façon dont elles vont traiter leurs clients externes et leurs clients internes, c'est-à-dire leurs salariés.

– Y a-t-il vraiment eu des efforts sur ces deux points ?

- Pour être un peu honnête, il y a un nombre non négligeable de sociétés de services qui ne sont pas encore assez attentives à la qualité des prestations qu'elles livrent à leurs clients. Les pratiques ne suivent pas toujours les discours. En même temps, le client est devenu de plus en plus mature. Il est plus au fait des risques et des enjeux sur les contrats qu'il confie à une société de services. Rares sont maintenant les entreprises qui font gérer la totalité d'un projet par un seul interlocuteur.

» Par ailleurs, les SSII, quelle que soit leur taille, ont fait des efforts dans ce domaine. Le seul avantage des grosses structures, c'est qu'elles sont capables de s'offrir des compétences internes qui peuvent en quelque sorte "industrialiser" la qualité. Elles peuvent ainsi orchestrer une direction de la qualité avec des méthodologies. Mais il ne faut pas être dupe. Quand l'économie est florissante, on peut se permettre de travailler sur ce qui, au-delà des bonnes intentions, apparaît toujours comme un luxe. C'est la même chose en ce qui concerne la gestion du capital humain.

» Je me rappelle avoir dit, il y a quelques années, que l'on traitait mieux les boîtes de petits pois sur les gondoles de la grande distribution que les ingénieurs dans les SSII. Est-ce que ça a beaucoup changé ? Je n'en suis pas sûre. On demande aux salariés de s'investir totalement dans leur travail, et ils vont le faire, parce qu'ils sont motivés par l'imprévu et par les nouveautés technologiques.

» Ce n'est donc pas un marché de dupes. Ils attendent beaucoup les uns des autres, mais je me demande si l'entreprise fait tout ce qu'il faut pour ne pas épuiser ces ressources. Le contrat de départ est honnête. Mais il devient déséquilibré, car le salarié se laisse littéralement manger ! L'entreprise ne met pas en place tous les garde-fous qui éviteraient l'épuisement de ses salariés.

Agnès Chauvin

● Directrice du cabinet de recrutement et de formation Temps Dense, créé en 1988, Agnès Chauvin est psychosociologue de formation.

● Elle a travaillé chez Bull et Sema groupe (devenu aujourd'hui Schlumberger Sema) en qualité de directrice des ressources humaines et responsable de recrutement avant de créer sa propre structure.

– Le secteur informatique a déjà connu une crise importante au début des années 1990. Pensez-vous que les SSII risquent de tomber dans les mêmes dérives, notamment en matière de ressources humaines ?

– Dans les années 1980, en pleine euphorie, les SSII n'avaient pas très bonne réputation. Elles avaient du coup décidé de redorer leur image et avaient d'ailleurs réussi à renforcer leur notoriété.

» Pendant la crise de 1992-1993, certaines d'entre elles ont eu des comportements scandaleux, en liant embauche et apport d'un contrat avec un client. Leur crédit de confiance est alors redescendu au plus vite. Ensuite elles se sont attelées de nouveau à faire des efforts sur les process qualités et ressources humaines. J'aimerais bien que, si la crise actuelle perdure, elles ne retournent pas à leurs vieux démons. »

Propos recueillis par Catherine Rollot

En France, les plans de départ en préretraite sont de retour alors que la Commission européenne vient de préconiser un allongement de l'activité comme l'un des moyens d'assurer une croissance durable. La Finlande s'efforce de reculer l'âge de sortie de la vie active d'ici à 2010

Les plus de 50 ans à nouveau dans le collimateur des entreprises

Sale temps pour les « quinquas ». Avec le retour des charrettes, les salariés âgés sont, à nouveau, dans le collimateur des entreprises qui, pour boucler leurs plans sociaux, privilégient le départ de leurs salariés en fin de carrière aux licenciements secs. Quitte à mettre entre parenthèses – en attendant des jours meilleurs – la réflexion engagée au plus fort de la reprise économique sur les atouts de cette classe d'âge sacrifiée depuis vingt-cinq ans. Il était alors, il est vrai, question d'un retour au plein-emploi et de pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité.

Retraites anticipées formatées maison ou empruntées aux dispositifs publics, préretraites progressives..., la panoplie des mesures d'âge refait surface au détour des restructurations et ajustements annoncés à une cadence accélérée depuis que la perspective – sinon d'une récession – du moins d'un violent coup de frein sur la croissance mondiale ne fait plus de doute. Le recours massif aux préretraites va-t-il redevenir d'actualité ? Sur cette question, les avis restent partagés.

Les chiffres de l'emploi, pour l'instant, ne disent pas grand-chose. Les actifs de plus de 50 ans sont touchés par la remontée du chômage entamée en mai dernier. Mais plutôt moins que les autres. De mai à octobre, le nombre de demandeurs d'emploi a progressé au total de 5 % et seulement de 1,4 % pour la catégorie des quinquas. Le ministère de l'emploi aimerait y voir un changement de mentalité des entreprises à l'égard des salariés âgés. Plus prudent, un économiste de l'Insee considère qu'en réalité ce n'est pas très surprenant. *« Dans la première phase d'ajustement au ralentissement de l'activité, les entreprises se séparent en priorité de leurs salariés en contrat à durée déterminée et ceux-ci sont en majorité des jeunes. »* Difficile aussi à évaluer précisément, le nombre de salariés orientés vers les différents systèmes de préretraite ou celui des chômeurs dispensés de recherche d'emploi en vertu des dispositifs comme l'ACA (allocation pour chômeur âgé) introduite en 1997 ou l'ASA (allocation spécifique d'attente) en 1998. Selon les dernières statistiques publiées par la Dares (ministère de l'emploi), les entrées en préretraite sèche ou progressive pour le mois de septembre 2001 étaient plus nombreuses – 1 949 contre 1 755 – qu'un an auparavant, contredisant en cela la tendance à l'œuvre depuis le début de l'année. Les demandeurs d'emploi dispensés de recherche – et en conséquence sortis des statistiques du chômage – continuent de leur côté à progresser. Ils étaient 359 510 fin septembre contre 343 345 un an plus tôt.

MAUVAISE PASSE

« J'ai peur que les entreprises reviennent à leurs vieilles pratiques de l'exclusion par l'âge », admet Bernard Quintreau, rapporteur au Conseil économique et social de l'étude « Ages et emploi à horizon 2010 », publiée en octobre et dans laquelle il estimait que le renforcement de la réglementation, notamment à travers le durcissement, en 1999, de l'amendement Delalande qui double le coût pour les entreprises licenciant les plus de 50 ans, n'a pas permis de rompre avec une culture de la préretraite. En France, le taux d'activité passe ainsi brutalement de 75 % pour les 50-54 ans à 48 % pour les 55-59 ans. En Europe, seules la Belgique (37,9 %), l'Espagne (46 %), l'Italie (36,5 %) ou l'Autriche (42,5 %) se trouvent dans une situation plus grave ou comparable.

Plus optimiste, Pierre Boisard, du Centre d'études de l'emploi, estime au contraire qu'il ne s'agit que d'une mauvaise passe conjoncturelle qui ne va pas remettre en cause la hausse du taux d'emploi des plus de 50 ans observée depuis deux ans. Bruno Sire, directeur du laboratoire de recherche sur les ressources humaines et l'emploi à l'université de Toulouse-I, fait la même analyse. *« Le contexte n'est plus le même que dans les années 1980 ou 1990*, explique-t-il. *Les entreprises se débarrassaient de leurs salariés âgés pour des raisons de coût. Or la corrélation entre l'ancienneté et la rémunération a été brisée. D'autre part, la plupart des entreprises sont aujourd'hui conscientes que les quinquas ont une compétence précieuse pour l'entreprise. »*

Une autre raison plaide en faveur d'un comportement différent des entreprises : la démographie. D'ici 2007 selon l'Insee, 2011 selon Eurostat, la population active atteindra son pic avant de décliner. *« Ce simple effet démographique entraînera une baisse de 10 % des actifs de moins de vingt-cinq ans et une hausse de 35 % des 55 ans et plus, ces perspectives – à situation inchangée en matière d'immigration –, posent de façon urgente la question du renouvellement de la population au travail »*, rappelait Bernard Quintreau dans son rapport. L'interrogation n'est, en effet, pas nouvelle. Mais si les entreprises continuent à se séparer de leurs salariés âgés, se poseront, à la fois, le problème du nombre des actifs et son corollaire, le financement des retraites.

Le 28 novembre, la Commission européenne, dans un rapport consacré aux moyens d'assurer une croissance durable et de solvabiliser les régimes de retraite en Europe, a préconisé un allongement de la durée d'activité. Cette recommandation fait écho à celle du Medef. Reste à vérifier si les entreprises, qui jusqu'à présent ont dans leur gestion de l'emploi pris le contrepied de ce discours, agiront cette fois-ci différemment.

Laurence Caramel

Les seniors, un nouveau vivier de l'intérim

De dehors, elle ne paie pas de mine. Située sur l'un des axes les plus fréquentés de Boulogne (Hauts-de-Seine), deuxième ville d'Ile-de-France, région qui constitue le premier bassin d'emploi de l'Hexagone, l'agence Adecco de l'avenue du Général-Leclerc a pourtant une spécificité. Elle est la première que le groupe, numéro un mondial du travail temporaire, a décidé d'ouvrir en direction des « jeunes seniors ».

Sous ce vocable, le groupe désigne les personnes, âgées de 55 à 65 ans, hommes ou femmes, cadres ou non-cadres, à la recherche d'emploi. Selon le rapport économique du Syndicat des entreprises de travail temporaire (SETT), les plus de 50 ans représentaient déjà, en 2000, 5,2 % de l'ensemble des salariés intérimaires en équivalent emplois temps plein.

A l'affût des mutations du marché du travail, le groupe Adecco a fait le constat suivant, lié au vieillissement démographique : *« Après quarante ans de stabilité, les effectifs des 50/60 ans vont augmenter de 25 % dans la population active d'ici à 2006, passant de 6,7 à 8,4 millions de personnes. »* Vers 2006, les seniors (55-65 ans) devraient représenter plus de 12 % de la population active, soit plus de 3,5 millions d'actifs. Dans le même temps, on a observé, sur la dernière décennie, une dégradation du marché du travail des personnes les plus âgées : des départs en retraite de plus en plus tôt et un allongement de la durée du chômage. Or un certain nombre d'entreprises clientes d'Adecco se trouvent, de leur côté, confrontées à une pénurie de main-d'œuvre.

CIBLER LA CLIENTÈLE

Dans ces conditions, pour Danièle Lepeu, directrice de l'agence de Boulogne, il s'agit, selon les profils demandés par l'employeur, de proposer un quinquagénaire à la place d'un salarié temporaire classique, dont l'âge moyen tourne, dans la profession, autour de 29 ans. La difficulté pour placer ce nouveau type d'intérimaire est de lutter contre les préjugés. Vue du côté de l'employeur, une personne de plus de 50 ans dans l'intérim est au mieux *« un has been »*, au pis *« un cas social »*. Par ailleurs, il s'agit de cibler la clientèle. Des secteurs économiques comme la publicité, la communication, qui jouent sur une image de jeunesse, vont être plus réticents pour recourir à des intérimaires seniors.

En revanche, dans les petites et moyennes entreprises, où les qualités le plus souvent demandées pour s'insérer dans des équipes peu nombreuses sont l'adaptation au travail, la fidélité, l'expérience, la ponctualité, *« un senior intérimaire qui ne s'inscrit pas avec une carrière devant lui peut s'avérer un choix pertinent »*, explique Danièle Lepeu. Excepté pour le haut management – où des cabinets de recrutement spécialisés proposent des cadres dirigeants en intérim –, Adecco s'efforce de fournir un éventail des compétences le plus large possible, cadre ou non cadre. De fait, pour jouer les hôtesses d'accueil, un métier souvent confié à l'intérim, certaines entreprises peuvent être séduites par la version professionnelle des compétences d'un majordome comme le fidèle Nestor du capitaine Haddock.

A. B.-M.

Anne-Marie Guillemard, professeur de sociologie à Paris -V

« L'inactivité en fin de carrière est un piège »

« La réforme des systèmes de retraite passe dans la plupart des pays par l'allongement de la durée de cotisation. Or, en France, on continue à organiser des préretraites pour les salariés âgés. Comment expliquer cette situation ?

– L'inactivité en fin de carrière est un piège dont les caractéristiques sont connues. Les droits sociaux généreux accordés sur le mode passif de l'indemnisation du risque ont impliqué une croissance exponentielle des cotisations sociales. Dès lors, la protection sociale a joué contre l'emploi. Les entreprises se sont adaptées en augmentant leur productivité et en réduisant leur main-d'œuvre afin de contracter leur masse salariale et de limiter leurs charges. Il en est résulté un taux de chômage important. Les politiques publiques de lutte contre le chômage massif ont encore accentué ce phénomène.

» A partir des années 1980, les pouvoirs publics ont accentué la logique d'indemnisation (chômage, invalidité, longue maladie et préretraite), afin de réduire l'offre de travail des groupes les plus en difficulté : les jeunes, les femmes et les salariés âgés. Le principe a été de rationner le travail de certains groupes pour favoriser l'emploi des autres.

» Dès lors, ce sont les hommes d'âge médian qui se sont trouvés relativement protégés dans leur emploi. Ce qu'on a appelé "la gestion des âges à la française". Les préretraites incarnent parfaitement cette logique : plutôt que de remédier aux causes de la faible employabilité des salariés âgés, on indemnise leur sortie. Le phénomène s'est accentué lorsque, par la suite, au nom du chômage des jeunes, on a demandé aux salariés âgés de "laisser la place aux jeunes" en sortant précocement du marché du travail.

– Que pensez-vous de l'amendement Delalande qui pénalise financièrement les entreprises qui se délestent de leurs seniors ?

– Depuis le début de 1990, les Etats membres de l'Union européenne essaient de contenir le développement de la sortie précoce du marché du travail par des réformes "de type paramétrique" qui consistent à allonger la durée des cotisations-retraite et à pénaliser les sorties précoces. Mais ces réformes se sont révélées assez peu opérantes. Il faut aujourd'hui renverser cette culture de la sortie précoce et lancer des réformes plus radicales, qui redéfinissent tant les finalités que les instruments de la protection sociale. C'est à cette condition qu'il est possible de remédier au découplage de plus en plus accentué entre protection sociale et emploi.

– Cette "révolution" a-t-elle déjà eu lieu ailleurs ?

– Deux pays ont réussi à sortir du piège de l'inactivité en fin de carrière : les Pays-Bas et la Finlande. Dans les deux cas, il est remarquable de constater que ces pays ne se sont pas bornés à réformer les règles des systèmes de retraite, ni à restreindre autoritairement les sorties anticipées : ils ont changé de logique. Ils ont quitté une logique d'indemnisation en fonction de droits et de risques pour passer à des systèmes d'incitation.

– La France pourrait-elle s'inspirer de ces expériences étrangères ?

– Le cas finlandais est exemplaire par sa cohérence. Comme la France, ce pays a pratiqué massivement la sortie précoce d'activité pour les salariés âgés. En 1996, un tiers des Finlandais de 55 à 59 ans et 80 % des 60-64 ans avaient été sortis du marché du travail. Mais à partir de 1995 la donne a changé : un groupe de travail (administration, patronat, syndicats) s'est vu confier la mission d'inverser le processus. Deux ans plus tard, en 1997, un programme national en faveur des travailleurs âgés a été adopté pour la période 1998-2002. Son objectif principal était de reculer de deux à trois ans l'âge effectif de sortie du marché du travail d'ici à 2010.

– Quels moyens ont été mis en place ?

– Ce programme comportait pas moins de quarante mesures. Il était, en outre, doté d'un comité de suivi composé des partenaires sociaux et d'un dispositif d'évaluation indépendant. Quant aux moyens, ils ont commencé par une vaste campagne d'information ayant pour thème : "L'expérience est une richesse nationale". Des programmes de formation et d'information des employeurs et des cadres d'entreprises sur la gestion des âges ont été mis en place. Des sessions de formation sur comment valoriser l'expérience des anciens et la transmettre et comment motiver les collaborateurs âgés ont été organisées. Près de quatre mille chefs d'entreprise ont participé à des séminaires sur la gestion du travail. L'inspection du travail s'est vu conférer une mission de conseil – après formation – sur la gestion des âges en entreprise.

» Des financements publics ont permis de financer des projets innovants dans le domaine de la santé et de la protection au travail. Les questions d'âge et de vieillissement ont été introduites au cœur des actions de santé au travail. Le programme comprenait également un important volet de formation professionnelle pour les salariés de 45 ans et plus. La formation a été considérée comme une mesure essentielle pour maintenir l'employabilité des salariés âgés. Les autorités finlandaises sont conscientes qu'il faudra au moins dix à quinze ans pour combler le fossé entre les âges en matière de formation et éliminer les difficultés d'emploi pour le groupe âgé.

» Les chômeurs ont été inclus dans le processus. Une assistance spécifique à six mille sans-emploi âgés a été fournie en 1999. Un suivi individualisé a été mis en œuvre, mais cette mobilisation en faveur des demandeurs âgés est peut-être le volet le moins fructueux des programmes.

» Le travail, lui-même, a été rendu flexible. Dès 56 ans, des voies d'accès au temps partiel et à la retraite à la carte ont été ouvertes. Des bonifications de pensions de retraite ont incité les travailleurs âgés à retarder l'âge de leur départ. Les bonifications ont été accrues pour ceux qui maintenaient leur activité après 60 ans. Enfin, une batterie d'instruments d'évaluation des résultats du programme a été construite. Par exemple, un baromètre permet de mesurer l'évolution de l'espoir de retrouver un travail après 55 ans. Il a progressé sensiblement après deux ans d'application du programme.

– Un premier bilan est-il possible ?

– A mi-parcours, il est déjà possible de dire que le processus de sortie précoce a commencé d'être inversé. »

Propos recueillis par Yves Mamou

Anne-Marie Guillemard

● Docteur en sociologie, Anne-Marie Guillemard, professeur à Paris-V, est une spécialiste des comparaisons internationales sur l'Etat providence, les politiques de l'emploi liées à l'âge et les systèmes de retraite.
● Elle a publié de nombreux ouvrages et articles, dont *Entre travail, retraite et vieillesse* (L'Harmattan Editions) en 1995.

▼ Le taux de chômage remonte

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus — Taux d'activité par âge

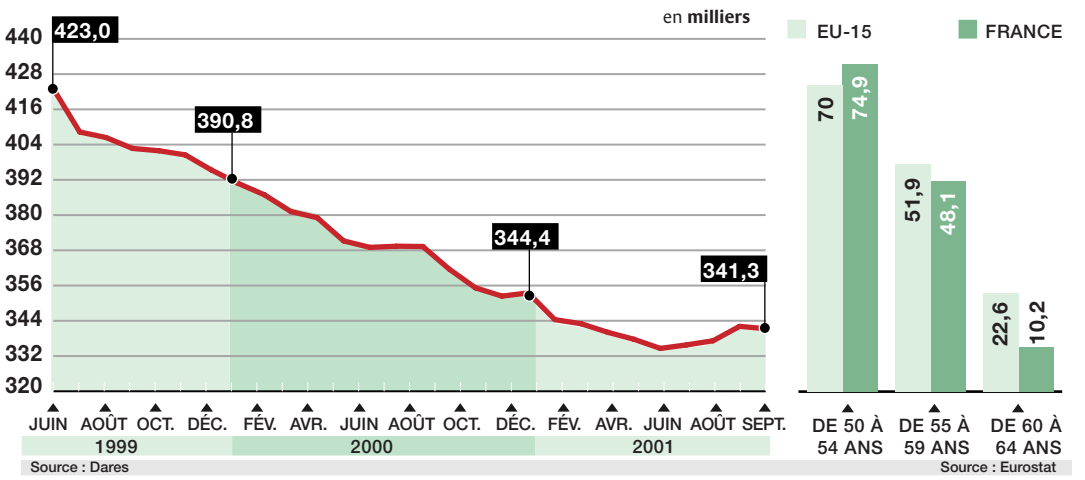

Source : Dares — Source : Eurostat

Des mentalités qui évoluent

Les affaires continuent de tourner. Le ralentissement de l'activité, le traumatisme du 11 septembre n'ont pas eu pour l'instant d'effets négatifs sur Quin Cadres, une société crée en 1996 et spécialisée dans le recrutement de cadres seniors pour le compte d'autres entreprises.

A ce détail près que les entreprises ne demandent plus à embaucher leurs salariés en contrat à durée indéterminée, mais sous forme de missions courtes. Quoi qu'il en soit, Olivier Spire, un des fondateurs de Quin Cadres, relève que l'opinion générale a beaucoup évolué sur l'utilité des cadres de plus de cinquante ans au cours des dernières années. *« Les entreprises reconnaissent aujourd'hui leur utilité et leur disponibilité. »* Et ils sont *« particulièrement recherchés dans des fonctions comme contrôleur de gestion, DRH ou encore responsable des achats »*, précise-t-il.

Chaque jeudi avec
Le Monde
DATÉ VENDREDI
retrouvez
LE MONDE DES LIVRES

EUROPE

▼ 45 % des chômeurs le sont depuis plus d'un an

en **pourcentage** de la population active

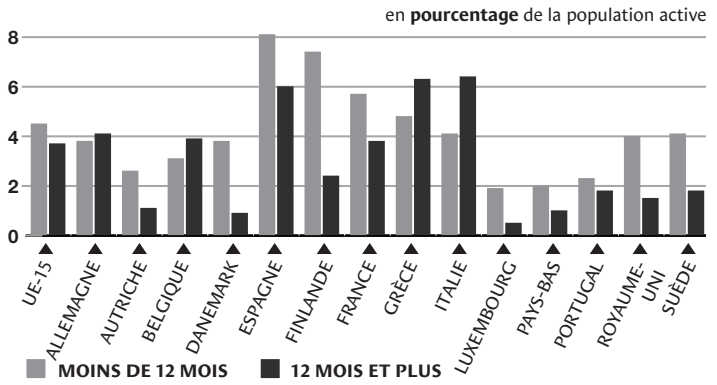

Source : Eurostat-Enquête communautaire sur les forces de travail. 2000

■ **EN 2000, 3,7 % DE LA POPULATION ACTIVE** de l'Europe des Quinze était au chômage depuis au moins un an. Au Danemark, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Autriche, au Portugal, en Suède et au Royaume-Uni, cette proportion ne dépassait pas 2 %, mais elle atteignait 6 % en Grèce, en Espagne et en Italie.

■ **LES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE** représentent 45 % du nombre total des sans-emploi. Les pourcentages les plus bas (moins de 30 %) sont enregistrés au Danemark, en Finlande et au Royaume-Uni, tandis que les plus élevés (aux alentours de 55 %) ont été constatés en Belgique, en Grèce et en Italie.

■ **LE TAUX DE CHÔMAGE** de longue durée dans l'Union européenne a chuté entre 1994 et 2000, suivant plus ou moins la baisse du taux de chômage global. Il a cependant nettement augmenté en Allemagne, alors qu'au Royaume-Uni il a chuté de 45 % en 1994 à 28 % en 2000.

Les indicateurs sociaux internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY. UNI	E. U.	JAPON
EVOLUTION DE L'EMPLOI AU 1er TRIMESTRE 2001 (en % sur un an)											
	1,7	2	0,6	1,9	3,0	3,4	2,8	2,3	0,3***	1,5**	- 0,6**
STRUCTURE DE L'EMPLOI 2000											
part de l'emploi salarié.....	72	70	77	76	54	73	65	75	81	ND	ND
part de l'emploi à temps partiel.....	18	17	19	21	8	17	9	41	25	ND	ND
TAUX D'EMPLOI 2000 (en %)											
Hommes + femmes (15-64 ans).....	63	61	65	61	55	62	53	73	71	74	69
Hommes + femmes (55-64 ans).....	38	34	37	25	37	29	27	38	51	58	63
DURÉE DU TRAVAIL SALARIÉ À TEMPS PLEIN 2000 (h / semaine)											
	40,3	39,6	40,1	38,5	40,6	38,9	38,6	39,0	43,6	ND	ND
ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL (en % sur un an) 2e trim. 2001											
	3,1	2,7	2,7*	3*	5,1	3,6	- 1,4	5,2	4,6*	4	ND
TAUX DE CHÔMAGE sept. 2001 (en %)											
Hommes + femmes.....	7,6	8,3	7,9	6,9	13	8,6	9,4 (juil. 01)	2,2	5,1 (juil. 01)	4,9	5,3
Moins de 25 ans.....	15,2	16,4	9,5	17,5	25,3	18,6	28,0	3,6	12,2	10,7	10,8
PART DU CHÔMAGE DE PLUS D'UN AN 2000 (en %)											
	45	48	52	56	42	40	61	33	28	6	25

N. D. : non disponible/ * 4e trim. 2000/** juillet 2001

FLASH SYNTEC RECRUTEMENT / « LE MONDE »

▼ La confiance des cabinets de conseil en baisse

POUR LE PROCHAIN TRIMESTRE, ÊTES-VOUS, EN CE QUI CONCERNE VOTRE ACTIVITÉ

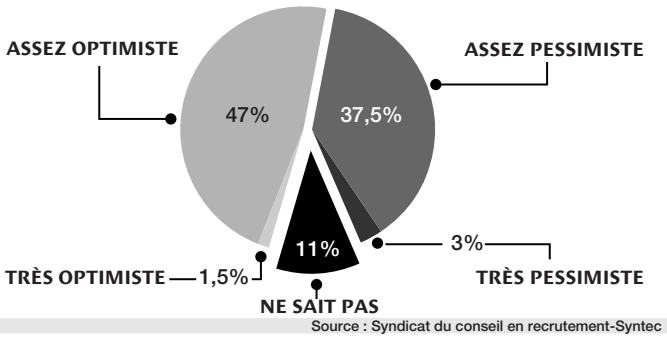

Source : Syndicat du conseil en recrutement-Syntec

■ **L'INDICE DE CONFIANCE DES CABINETS DE CONSEIL** en recrutement affiche une nette détérioration par rapport au précédent trimestre. Il confirme ainsi la tendance à la baisse amorcée lors des trois premiers mois de l'année 2001.

■ **47 % DES CABINETS SE DÉCLARENT "ASSEZ OPTIMISTES"** quant à leur activité future, alors qu'ils étaient 60 % au précédent trimestre. 1,5 % se disent "très optimistes", contre 4 % auparavant.

■ **LA CATÉGORIE DES "TRÈS PESSIMISTES"** évolue légèrement à la baisse (3 %, contre 4 %).

■ **L'INCERTITUDE DU CONTEXTE** économique actuel se traduit par une augmentation du pourcentage de cabinets ne se prononçant pas (11 %, contre 5 %).

Le marché du travail français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATIONS SUR UN AN
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES	17,2 % (sept.)	+ 0,5
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE	30,5 % (sept.)	- 3,9*
EMPLOIS PRÉCAIRES (en milliers) :		
CDD.....	929*	+ 4,7 %
INTÉRIM.....	260*	- 8,7 %
APPRENTIS.....	605*	+ 10 %
CONTRATS AIDÉS.....	407*	- 11,9 %*
SALAIRE NET MÉDIAN (en francs constants)		
Femmes.....	7 116*	+ 1,6 %
Hommes.....	9 000*	+ 3,8 %
SMIC (en francs)		
Horaire.....	43,7 (juillet)	+ 3,8 %
Mensuel.....	7 388 (juillet)	+ 4 %
NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION (en millions)	1 072 258***	- 4,2 %

* en points ** chiffres mars 2001 *** (déc. 2000)

Sources : Insee, Dares, CNAF

FLASH SYNTEC RECRUTEMENT / « LE MONDE »

▼ La confiance des cabinets de conseil en baisse

POUR LE PROCHAIN TRIMESTRE, ÊTES-VOUS, EN CE QUI CONCERNE VOTRE ACTIVITÉ

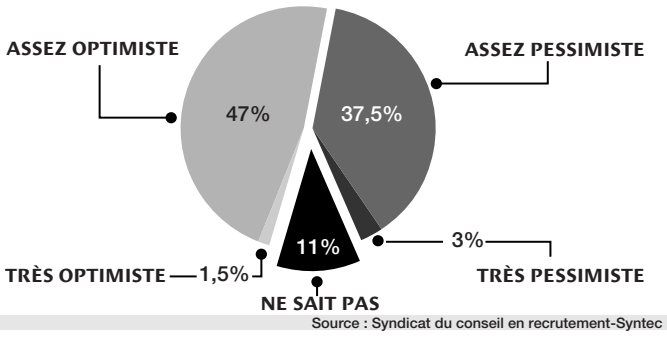

Source : Syndicat du conseil en recrutement-Syntec

■ **À PEINE UN TIERS DES CADRES (30 %)** obtiennent le statut cadre dès leur premier emploi. La promotion interne reste le meilleur moyen de l'obtenir. Les modalités d'accès à ce statut n'ont pratiquement pas évolué au fil du temps : il y a cinq ans, 48 % des cadres y accédaient par promotion interne, 29 % dès le premier emploi et 23 % en changeant d'entreprise. L'accès par promotion interne ne régresse donc que très légèrement (– 2 points en cinq ans).

■ **PLUS LE NIVEAU DE FORMATION** est élevé, plus les chances d'être cadre dès le premier emploi augmentent : ainsi 75 % des diplômés d'écoles d'ingénieurs sont cadres dès leur entrée dans la vie professionnelle, contre 65 % des titulaires d'un doctorat et 52 % des titulaires d'un DEA ou d'un DESS.

DÉPÊCHE

● **EMPLOIS-JEUNES**. Plus du quart des 330 000 emplois créés en quatre ans via le programme « nouveaux services – emplois-jeunes » l'ont été dans le domaine de la jeunesse et des sports, selon le rapport publié le 28 novembre par le Conseil national de l'évaluation et le Commissariat général du Plan. Le 1er janvier 2001, 69 302 jeunes, dont 72,9 % sans emploi, ont été embauchés dans ce secteur pour des tâches d'encadrement d'activités sportives, éducatives, culturelles et de loisirs. En 2002 est prévu le financement de 10 000 nouveaux postes.
L'aide de l'Etat aux salaires représentait près de 8 milliards de francs (1,22 milliard d'euros) début 2000, dont 5 milliards pour les seules associations. Pourtant, le premier reproche des jeunes interrogés concerne les conditions matérielles, même si 42 % d'entre eux se disent satisfaits des rémunérations versées.

AGENDA

● **PROSPECTIVE**. La deuxième séance des Dialogues du XXIe siècle organisés par la division de l'anticipation et des études prospectives de l'Unesco aura lieu le samedi 8 décembre, à Paris (Maison de l'Unesco, 125 av. de Suffren, 75007 Paris) et aura pour thème : « Où vont les valeurs ? »
Seize personnalités de renom international débattront autour de plusieurs sujets. Gianni Vattimo, Arjun Appadurai et Jean Baudrillard échangeront sur : « Crépuscule, choc ou hybridation des valeurs ? » ; Hélène Béji, Peter Sloterdijk et Paul Ricœur sur : « Les défis de l'inhumain : quelles valeurs pour les sociétés du XXIe siècle ? » pour ne citer que ces deux forums.
Entrée libre. Renseignements : 01-45-68-16-21.

● **ASSURANCE.** Les Entretiens de l'assurance se tiendront les 10 et 11 décembre au Palais des congrès à Paris. Le programme de cette manifestation organisée par la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) est chargé. De nombreux ateliers sont annoncés : « Euro et marché unique de l'assurance » ; « Assurance santé : quelle sélection des risques ? » ; « L'assurance et la lutte contre le blanchiment », etc.
Parallèlement, ont lieu sur le même site les Entretiens de la prévention, la Rencontre du courtage et la « First Paris International Conference on Risk and Insurance Economics ».
Renseignements : Colloquium/Les Entretiens de l'assurance.
Tél. : 01-44-64-15-15.

● **SANTÉ AU TRAVAIL.** Un colloque consacré aux « Cultures de santé et risques au travail » aura lieu les 12 et 13 décembre, au Corum de Montpellier. Nombreuses interventions au programme : « La responsabilité personnelle des élus et des agents en matière d'hygiène et de sécurité du personnel » avec Yvon Goutal, avocat au barreau de Paris ; « Les préventeurs et les ergonomes des collectivités territoriales : acteurs de l'évolution au travail et de la santé au travail » avec Yves Courtois, ingénieur hygiéniste, Ville de Paris. Avec la participation de Michel Sapin, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.
Renseignements : 05-56-11-43-75.

● **MANAGEMENT**. La deuxième édition du « Future Leaders Forum » se tiendra du 7 au 9 février 2002 à Davos (Suisse). Ce forum, organisé par le cabinet de conseil A.T. Kearney, réunit des hauts potentiels du monde entier, âgés d'une trentaine d'années et nommés par leurs patrons. Gouvernance d'entreprise, leadership, gestion de l'entreprise en période de risque seront au cœur des débats et ateliers de réflexion, alimentés et animés par des intervenants de notoriété internationale.
Pour tous renseignements, hotline : www.futureleadersforum.com et tél. (33) 1-56-625-625.

Les universités se préparent à la validation des acquis de l'expérience

Il s'agit de rendre opérationnels les services de formation continue dès l'adoption de la loi de modernisation sociale

Bien que la loi de modernisation sociale ne soit pas encore votée, les universités françaises se mettent en ordre de bataille pour organiser la « validation des acquis de l'expérience » (VAE), l'une des principales dispositions de ce texte qui pourrait modifier profondément la formation continue, mais aussi le fonctionnement des universités elles-mêmes.

Réunie le 22 novembre en Sorbonne, la Conférence des directeurs de service universitaire de formation continue a diffusé un *Annuaire des correspondants VAE* qui seront chargés, dans chaque université, de recevoir et traiter les dossiers des candidats à la validation. Par ailleurs, un financement du Fonds social européen permettra d'organiser, à partir de février 2002, des formations par groupes de vingt pour environ 1 000 personnes – administratifs, enseignants – afin de les informer sur la loi, de les sensibiliser à son usage et de diffuser les « bonnes pratiques » en la matière. *« Il ne s'agit pas d'imposer une seule démarche à tous,* indique Michel Feutrie, directeur du service de formation continue de Lille-I, *mais nous ne voudrions pas qu'un candidat obtienne des résultats différents selon l'université à laquelle il s'adresse. »*

L'objectif est de rendre les services de formation continue opérationnels dès l'adoption définitive de la loi, le 14 décembre, si tout va bien. Car ce texte a déjà subi quelques vicissitudes. Approuvé en conseil des ministres le 24 mai 2000, son passage au Parlement a été retardé par l'adoption de la loi sur le quinquennat, puis par l'encombrement de la session parlementaire de l'automne 2000, et enfin par sa cohabitation, au sein d'un fourre-tout de « diverses mesures d'ordre social » rebaptisées, à la hâte, loi de modernisation sociale, avec des amendements anti-licenciements longuement controversés.

Le gouvernement a cependant manifesté sa volonté de rattraper le temps perdu une fois acquis le vote parlementaire. Les décrets d'application seraient prêts. Jack Lang, le ministre de l'éducation nationale, a soumis les 12 et 26 novembre au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) – instance purement consultative – les articles qui concernent l'enseignement supérieur. Le texte présenté le 12 a été adopté par 35 voix pour, 3 refus de vote (au motif que la loi n'était pas encore votée) et 3 voix contre, celles de l'UNI (Union nationale interuniversitaire, le syndicat étudiant de droite) et du Medef. Les représentants des employeurs ont ainsi manifesté, pour la deuxième fois après leur refus, le 23 octobre, de conclure la négociation paritaire, leur mauvaise humeur face à la réforme de la formation professionnelle envisagée par le gouvernement.

Si le vote au Cneser, purement consultatif, n'est que symbolique, l'échec de la négociation paritaire est, lui, beaucoup plus gênant pour le déploiement effectif de la VAE par les universités. *« Tant que les entreprises ne feront pas le financement du départ individuel de leurs salariés en formation, la VAE n'attirera pas grand monde »,* remarque Michel Feutrie. La validation des acquis professionnels (VAP), déjà rendue possible par des dispositifs adoptés en 1984, 1985 et 1992, n'avait guère obtenu de succès spectaculaire, entre autres pour les mêmes raisons : le nombre de VAP s'est péniblement hissé de 816 en 1995 à 3 363 en 1999.

SOURDE HOSTILITÉ

Or, observe Michel Feutrie, *« certaines régions ont annoncé leur intention d'aider les candidats à la VAE, d'autres non ; certains OPCA* (organismes paritaires de collecte agréés, chargés de collecter et mutualiser le financement de la formation par les entreprises au niveau de leur branche professionnelle ou de leur région, ndlr) *sont favorables au financement de la VAE, d'autres y sont opposés ».* Et il n'est pas dit que le vote de la loi suffira à mettre un terme à la sourde hostilité de certaines branches ou régions.

Ce n'est pas seulement du côté des entreprises que les candidats risquent de rencontrer quelques obstacles. Les universitaires eux-mêmes sont-ils réellement prêts à jouer jusqu'au bout la nouvelle logique qu'introduit, dans le système de formation français, l'irruption de la VAE ? Comme le remarque Michel Feutrie, cette nouvelle logique place en effet les enseignants du supérieur devant une tâche inédite. Le jury de validation peut, selon la loi, décider de considérer l'expérience acquise comme équivalant à une partie ou à la totalité d'un cursus, mais il doit aussi prescrire au candidat les compléments de formation ou d'expérience qu'il juge nécessaires à l'obtention intégrale du diplôme. Ces compléments peuvent prendre la forme d'éléments de cursus classiques, piochés dans des disciplines diverses, voire dans plusieurs universités différentes, françaises, étrangères ou « à distance », tous validés par le système européen de crédits en voie de généralisation. Autres possibilités : la rédaction d'un mémoire, la réalisation d'un projet, bref, tout un arsenal d'outils pédagogiques.

Ce cocktail peut renouveler profondément les formes classiques d'acquisition des compétences si tant est que les universités sautent sur cette occasion pour mieux répondre à leur rôle de diffusion du savoir auprès de publics de plus en plus hétérogènes. Déjà un tiers des étudiants, selon une estimation du ministère datant de 1996, ne correspondent plus au profil traditionnel du *« jeune issu du secondaire suivant des études à temps plein ».* Les uns travaillent simultanément, les autres reviennent suivre des études après une première expérience, et les troisièmes ne sont plus si jeunes.

Antoine Reverchon

Un dispositif légal assez ouvert

L'article 42 de la loi de modernisation sociale élargit considérablement le champ de la validation : celui-ci englobe non seulement l'activité professionnelle, mais aussi *« l'expérience »* en général – c'est-à-dire les activités associatives, syndicales, bénévoles, familiales, etc.

Il abaisse de cinq à trois ans, après la sortie de la formation initiale, la durée de l'expérience pouvant être validée. Surtout, il devient possible d'obtenir un diplôme entier par validation, au même titre qu'un cursus de formation initiale. Un jury indépendant, composé d'enseignants et de professionnels, examine le dossier de demande de validation constitué par le candidat, qui doit également passer un entretien.